大南貨幣圖錄

ĐẠI NAM HÓA TỆ ĐỒ LỤC

ANNAM

ÉTUDES NUMISMATIQUES

PAR

ALBERT SCHROEDER

TEXTE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCV

ANNAM

ÉTUDES NUMISMATIQUES

大南貨幣圖錄

ĐẠI NAM HÓA TỆ ĐỒ LỤC

ANNAM

ÉTUDES NUMISMATIQUES

PAR

ALBERT SCHROEDER

TEXTE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCV

PRÉFACE.

Notre désir est d'être utile aux amateurs de la numismatique annamite, ne disposant que d'ouvrages en petit nombre et loin de toute bibliothèque; notre ambition s'est bornée à déblayer un peu le terrain, en fournissant des matériaux aux chercheurs; mais nous avons pensé qu'il ne fallait pas précipiter tout de suite le lecteur *in medias res*, comme si celui-ci était déjà parfaitement au courant de la question.

En l'état des connaissances acquises, le lecteur devra être indulgent et nous pardonner nos erreurs et nos omissions.

Il faut commencer par faire des élèves, avant de former des maîtres, qui, en faisant jaillir des lumières nouvelles dans ce champ encore peu exploité, dissiperont nos incertitudes; par leurs études éclairées, rectifiées, complétées, nos continuateurs feront autorité en sachant découvrir des sources qui nous sont restées cachées.

Une persévérance à toute épreuve est nécessaire pour combattre le découragement de l'explorateur, qui doit lutter contre l'ignorance et les faux renseignements.

Il y a plus de vingt ans que nous avons commencé à nous occuper de cette étude, pendant les rares loisirs que nous laissaient nos préoccupations d'affaires; mais, dans ces derniers temps, nous avons été amené à lui sacrifier nos intérêts.

Nous n'avons pas voulu faire un livre s'adressant aux savants, mais bien être clair, vrai et de bonne foi, en nous appuyant sur des textes chaque fois que cela nous a été possible, car tout le monde sait que les textes authentiques seuls peuvent

donner la certitude; nous avons donc fait notre possible pour nous renfermer dans la parole de Confucius : *thuật nhi bất tác* 述而不作 « je transmets et n'invente pas[1]. »

Plusieurs points paraîtront, peut-être, trop longuement traités, nos citations trop nombreuses, cela est possible : si nous n'avons eu que ce défaut nous nous en consolerons, attendu qu'en fait de recherches, il vaut mieux trop dire que pas assez. Parfois même, certains passages ne figurent que parce que, nouveau venu, nous différons d'opinion avec nos devanciers; ne prétendant pas avoir fait aucune découverte, les discussions oiseuses sont ainsi évitées. Dans le genre d'études qui nous occupe et surtout lorsqu'il s'agit d'un pays encore malheureusement trop peu connu, ainsi que l'est l'Annam, de larges digressions doivent être autorisées, et l'adage *quod abundat non vitiat* semble pouvoir s'y appliquer.

Nous sommes heureux d'enregistrer ici le témoignage de notre gratitude pour l'obligeance inépuisable dont nous avons été l'objet de la part des fonctionnaires français et indigènes de tout rang, durant la longue préparation de ces notes.

En outre, nous nous faisons un devoir bien doux de reconnaître d'une façon spéciale le secours puissant que nous avons tiré des travaux des savants Pères Jésuites en Chine; leurs publications sont en effet si sûrement et si richement documentées, que chaque fois que l'occasion s'en présentait nous ne pouvions mieux faire que de leur emprunter textuellement leurs traductions.

Un dernier mot. Cette étude devait paraître en 1900 pour figurer à l'Exposition universelle; nous voulions la présenter au public parisien, comme une contribution à la connaissance

[1] Couvreur, *Les quatre livres*, p. 136.

de ce beau pays d'Annam que nous aimons comme l'aiment ceux qui le connaissent en y résidant, avec ses défauts, mais avec ses candeurs. Des circonstances indépendantes de notre volonté n'ont pas permis cette publication à cette époque : nous l'avons beaucoup regretté, nous le regrettons encore. Notre collection de monnaies y a seule figuré, le Jury lui ayant attribué une médaille d'argent, au titre de la classe 115.

Paris, le 1er avril 1905.

ANNAM

ÉTUDES NUMISMATIQUES

PROLÉGOMÈNES.

Avec la folie qui semble s'emparer quelquefois des peuples orientaux, les Siamois, après avoir traversé la *Me kong*[1], commencèrent par faire avancer leurs troupes dans les vallées de la chaîne annamitique; arrivés aux crêtes, ils avaient la prétention de voir par les cheminées ce qui se passait dans nos cuisines.

C'en était trop.

Après les événements de Bangkok, la Cour de Siam, ayant déjà fait ses préparatifs de départ et son Roi parlant de suicide, était complètement à la merci de la France, qui, toujours généreuse, n'exigea que la signature d'un traité, qui est celui du 3 octobre 1893.

Grâce à cette dernière conquête pacifique, due à la ténacité de M. Pavie, notre ancien ministre à Bangkok, et reconnue par le traité préparé par M. Le Myre de Vilers, ambassadeur honoraire, ancien député de la Cochinchine[2], ce vaste territoire, qui politi-

[1] Corruption du siamois *Me khlong*, Mère des cours d'eau. Les Annamites l'ont appelé *Khọng* (*Khủng*) *giang* 湾江, fleuve à courant rapide. En chinois : *Cửu long giang* 九龍江, fleuve des neuf dragons.

[2] L'ouvrage *Noticias summarias das perseguicoes da missam de Cochinchina*, etc., imprimé à Lisbonne en 1700, renferme cette étymologie curieuse du mot Cochinchine : «Les Portugais, entendant appeler la Cour de ce royaume *Kẻ chợ* 几䊷, et remarquant que les naturels avaient une grande ressemblance avec les Chinois, firent, avec quelques corruptions, de *Kẻ chợ* et *China* le nom et le mot Cochinchinois.» Il n'est pas inutile d'ajouter que les deux caractères *Kẻ chợ*, faisant partie de la langue vulgaire, ne peuvent se trouver dans les Annales annamites. Dès le milieu du XVIe siècle, Camoëns, dans ses *Lusiades*, employait ce terme : *Vês, Cauchichina está de*

IMPRIMERIE NATIONALE.

quement est désigné sous le nom d'Indo-Chine française, contient enfin, non seulement les populations de langue annamite, mais aussi celles qui étaient soumises à l'Annam, donnant ainsi la preuve que les moyens violents ne sont pas les seuls à employer pour l'avancement des idées occidentales.

Cet empire ne fut pas bâti par le génie des hommes d'État, mais par le labeur patient, la prescience et la vigoureuse initiative d'hommes dont Francis Garnier[1] fut le précurseur.

Sans être taxé de pessimisme, il est sage de ne pas mettre toute sa confiance dans la bonne volonté et la perspicacité de nos gouvernants, qu'ont absorbés souvent des préoccupations d'une politique dont l'avenir n'a pas toujours dépassé le terme de leur carrière.

Il est bien évident que les limites politiques actuelles ne sont nullement définitives et que la carte de ce pays sera remaniée très prochainement sans doute.

Si d'une part, ainsi que les Anglais le disent ironiquement, à propos de la Convention du 15 janvier 1896, ils ont gardé l'huître en nous abandonnant les coquilles, il ne faut pas oublier qu'ils ont nommé Sir Frank Swettenham Résident général de la Fédération des États malais[2]. Ce haut fonctionnaire n'a jamais caché que sa

escura fama. Même expression, dans l'*Asia portugesa* de Manuel de Faria y Sousa; il ajoute que les naturels se nomment *Cachó*. Mayers pensait que *Cachó* est une corruption de *Kiaō tcheōu* 交 州, transformé en *Cochin*; quant au suffixe *chine* ou *chin*, il était employé par les Hindous pour désigner cette partie de l'Annam. Luro, dans *Le pays d'Annam*, Paris, 1878, p. 21, suppose que l'étymologie de Cochinchine vient des caractères chinois au moyen desquels la côte dut être désignée pour la première fois aux Européens par quelque pilote chinois : *Kòu tchĕn tch'êng* 古 占 城, ancien Ciampa.

(1) Mort sur le champ de bataille, près *Hà nội*, le 21 décembre 1873.

(2) La fédération des États malais, créée le 1er juillet 1896, comprend les États de : Perak, Selangor, Negri sembilan et Pahang; le chef-lieu administratif est à Kwala Lumpur (Selangor). Sir Frank Athelstane Swettenham, K. C. M. G. fut promu Gouverneur des Straits Settlements le 1er octobre 1901; il résigna en 1903.

politique et, par suite, celle qu'il a su imposer au gouvernement de l'Impératrice des Indes, *the Queen-Empress*, tendait à l'absorption complète du territoire entier de la péninsule malaise [1].

La France trouvera une compensation dans l'annexion des territoires s'étendant au moins jusqu'aux montagnes limitant la vallée de la *Me nam* [2]; elle verrait ainsi revenir à elle les anciennes provinces cambodgiennes, détenues depuis trop longtemps sous la domination siamoise qui bénéficia de notre ignorance.

D'autre part, en voyant la France revendiquer dans la province du *Quảng đông* 廣東 (Canton) certains territoires et certains privilèges, il ne faut pas oublier que cette province, actuellement chinoise, faisait partie, en 207 A. C., du territoire annamite, ainsi qu'une partie de la province du *Quảng tây* (*Koàng sī*) 廣西 (1405 A. D.).

Les *Giao chỉ* 交趾 [3] (ayant le gros orteil écarté des autres doigts;

[1] Sidney Smith disait: «That the Anglo-saxon race was brought into being for two objects: one was to manufacture calico and the other was to steal land». A l'appui de cette très juste observation, on doit constater que la simple nomination récente de Résidents anglais dans les deux états malais de *Trengganu* et *Kalantan*, tributaires des Siamois, n'a satisfait l'opinion publique ni à Singapore ni à Londres.

[2] En siamois: Mère des eaux. En annamite *Mê nam hà* 迷南河.

[3] D'après les *Annales* (*quyển* 1, pages 2, 3 et 4), deux cents ans environ avant l'ère chrétienne, le pays des *Giao chỉ* était divisé en quinze provinces ou *bộ* 部, comprenant les territoires suivants: *Giao chỉ* 交阯 [a], depuis *Sơn nam* 山南, et enfin *Hà nội* 河內, *Nam định* 南定, *Hưng yên* 興安; *Châu viên* 朱鳶, *Phúc lộc* 福祿, maintenant *Sơn tây* 山西; *Võ ninh* 武寧, depuis *Kinh bắc* 京北, et enfin *Bắc ninh* 北寧; *Việt thường* 越裳, depuis *Thuận hóa* 順化, et enfin *Quảng bình* 廣平, *Quảng trị* 廣治, *Quảng đức* 廣德; *Ninh hải* 寧海, depuis *Yên bang* 安邦, et enfin *Quảng yên* 廣安; *Dương toàn* 陽泉, maintenant *Hải dương* 海陽; *Lục hải* 陸海, maintenant *Lạng sơn* 諒山; *Võ định* 武

[a] Remarquer le caractère 阯 *chỉ*, le seul qui soit employé par les Annalistes annamites. Mais ce caractère n'est qu'un homophone et n'a pas la signification de *chỉ* 趾 qui est employé généralement par les Chinois. *Giao chỉ* 交阯 peut signifier: territoires mélangés. En l'année 23, sous la domination chinoise des *Hán*, ce caractère fut remplacé par *châu* 州, mais l'usage ne s'en conserva pas.

orteils croisés) composaient la race aborigène; c'est, d'après les idées émises par les auteurs français, l'appellation caractéristique de la race, au point de vue anthropologique; ce serait un signe indélébile qui n'appartient qu'à elle[1], quoiqu'elle ne soit qu'une variété de la famille mongole; cependant toute cette population de l'Extrême-Orient est des plus métissée et l'élément malais a pu coopérer à la formation de la variété annamite. — On ne mentionnera que pour la forme quelques autochtones réfugiés sur les montagnes, d'origine principalement négritos. — Ces *Giao chỉ* occupaient d'abord les montagnes au sud de la Chine, puis sont descendus vers la mer et du Nord au Sud, refoulant les peuples de culture indienne. Il s'en suit que la différence des climats a produit une différence dans leur forme physique, les habitants des provinces centrales et du Nord étant de taille plus élevée et les femmes plus fortes que celles des provinces méridionales[2].

Résumons quelques observations de savants médecins sur cette variété de race en général. La tête d'un bon nombre d'Annamites est ovoïde; d'autres ont la tête cylindrique, à sommet aplati; le

定, maintenant *Thái nguyên* 太原, *Cao bằng* 高平; *Hoài hoan* 懷驩, depuis *Nghệ an* 乂安; *Cửu chân* 九眞, maintenant *Thanh hóa* 淸化; *Bình văn* 平文, probablement *Ninh bình* 寧平; *Tân hưng* 新興, maintenant *Hưng hóa* 興化, *Tuyên quang* 宣光; *Cửu đức* 九德, maintenant *Hà tỉnh* 河靜; *Văn lang* 文郎, partie de *Sơn tây*. D'après les commentaires de *K'ỏung ỉng tă* 孔穎達 (574-648), *Giao chỉ* 交趾 signifie jambes croisées : se dit de deux personnes couchées ensemble, l'une ayant la tête du côté où l'autre a les pieds, les jambes de l'une croisant avec celles de l'autre (Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 296).

(1) On peut cependant voir, au premier étage de la galerie neuve du Muséum d'histoire naturelle de Paris, un pied modelé de Caraïbe dont le gros orteil, à angle droit avec les autres doigts, rappelle ceux qu'il est possible d'examiner en Annam. Abel des Michels pensait que le peuple *Giao chỉ* a tiré son nom du territoire qu'il habitait et non le territoire qui a pris le nom du peuple (*Quelques observations au sujet du sens des mots chinois Giao chỉ*, Paris, 1889).

(2) Cette différence existe aussi dans la prononciation d'un certain nombre de mots. C'est la prononciation adoptée au Tonkin que nous avons généralement admise.

diamètre antéro-postérieur est plus petit que chez l'Européen et, d'après l'examen du crâne, on voit que le trou occipital est placé très en arrière de la ligne médiane; assez souvent, étroitesse notable de la région temporale; capacité crânienne, douze cents à treize cents centimètres cubes. Face plate et large, front large et bombé; yeux obliques à iris noir et conjonctive jaunâtre; nez épaté et à racine écrasée, les narines larges et aplaties; pommettes saillantes creusant les joues; bouche grande, lèvres grosses; os maxillaires hauts; menton saillant souvent fuyant; la coquille de l'oreille assez développée s'écartant de la tête d'une façon notable; cheveux abondants, noirs et lisses, qui sont portés longs et noués en chignon[1] par les deux sexes; par ailleurs le système pileux est faible; beaucoup d'Annamites sont glabres, excepté au pubis et sous les aisselles, beaucoup de femmes le sont complètement; la barbe est rare. Tronc carré, bassin très large. Peau jaunâtre ou de couleur cannelle et même olivâtre, tirant un peu sur le brun, au Tonkin; taille peu élevée; aucune tendance à prendre de la graisse. Dans sa jeunesse, jusqu'à une quinzaine d'années, l'Annamite est d'apparence jolie, engageante; mais lorsqu'il a atteint sa maturité ethnique, il devient laid, en général, à cause de la projection de sa mâchoire; à vingt ans il conserve pourtant encore dans ses traits une apparence toute juvénile. Les mains sont sèches et longues, les doigts assez souvent fuselés; le pied bien fait, malgré l'habitude de marcher pieds nus; jamais les orteils ne chevauchent.

Les femmes qui ne vont que rarement au soleil ont la peau d'un

[1] Excepté par les femmes tonkinoises, qui enveloppent leurs cheveux d'un morceau d'étoffe, puis enroulent le tout autour de la tête, ce qui est fort disgracieux. La femme tonkinoise a conservé la mode de la jupe à coulisse, *váy* 䄫; cependant l'usage s'en perd dans les villes, pour être remplacé par l'affreux pantalon. Quant à la bande d'étoffe, ceignant d'abord les reins puis passant entre les jambes et venant s'attacher sur le ventre, *khố* 袴, c'est le vêtement de travail généralement adopté par les ouvriers agricoles et autres de l'Asie entière.

blanc mat; elles marchent le corps droit, les reins un peu creusés, la poitrine et l'abdomen en avant; elles impriment au corps, autour de son axe, un balancement dû à l'obliquité des cuisses et à la largeur du bassin; ce balancement est tel que les mains décrivent des arcs de cercle qui viennent se croiser en arrière; le sein est hémisphérique et régulier; le bassin large relativement à la taille. Il y a chez elles disposition précoce et tendance au libertinage, aiguisées par une imagination très active. La femme annamite porte son enfant à cheval sur la hanche, les jambes fort écartées et le corps entouré par le bras correspondant de la mère.

Les deux sexes sont ardents au plaisir et au jeu.

Femmes et filles ne sortent que peu, afin de séparer les sexes, évitant ainsi la dépravation des mœurs publiques. L'obligation imposée aux femmes de fréquenter les églises est un grief souvent mis en avant dans les préventions contre la religion catholique[1]. La confession, qui est un entretien privé et secret avec

[1] A tort ou à raison, nous n'avons pas à le discuter ici, les anciens souverains annamites pensaient que le rôle des missionnaires, sous prétexte de philanthropie, n'était pas de s'immiscer ni dans les choses administratives, ni dans les affaires judiciaires. A la suite de ces empiétements sur le domaine civil, que les souverains auraient, paraît-il, constatés et qui auraient pris l'importance d'un État dans l'État, certains édits furent lancés contre la religion catholique romaine. Dans ces anciens édits, le nom de Jésus est représenté par les deux caractères *Da tô* 耶 蘇 et celui de la religion par *Tả đạo* 左 道, religion gauche (fausse doctrine) ou *Hoa lang đạo* 花 郎 道, religion hollandaise. Ce n'est qu'en 1754, après le décret papal, qu'on rencontre dans les *Annales* l'expression *Thiên chúa đạo* 天 主 道, adoptée par les Catholiques. Dans un pays où l'esprit patriarcal est si puissant, où cet esprit est la base du gouvernement, comment veut-on qu'il puisse admettre la sentence du catéchisme romain «Obedire oportet Deo magis quam hominibus», avec toutes les conséquences qu'en tirent les catholiques : que les enfants doivent préférer la volonté de Dieu à la volonté de leurs parents; que si l'État impose ce que l'Église défend, on doit obéir à l'Église qui a toujours raison et désobéir à l'État qui a nécessairement tort? Ces règles devaient, à n'en pas douter, donner naissance à une nouvelle puissance dans l'État, et à une puissance qui devait forcément entrer en révolte contre l'État.

un homme, constitue, d'après la morale indigène, une grave indécence [1].

Le lecteur a déjà vu qu'au commencement de l'ère chrétienne, l'Annam ne comprenait guère que le pays connu sous le nom de Tonkin [2]; à cette époque, la population était encore peu civilisée. D'après ce que nous avons sous les yeux, nous voyons que, l'émigration chinoise étant toujours bornée au sexe mâle, en quelques générations le sang chinois est complètement absorbé : à son insu, la femme annamite a sauvé sa race.

En outre, ce que nous savons de l'histoire nous oblige à conclure que l'Annamite est essentiellement destructif dans ses conquêtes, qu'il ne s'assimile que peu les races qu'il subjugue; mais il défriche et peuple avec une grande rapidité, parce qu'il est sobre, tenace, jamais découragé, et n'a qu'un très faible capital en réserve. Avec le temps, il couvrira l'Indo-Chine entière, si ses qualités ne sont pas tuées par le formalisme bureaucratique et écrasées par

[1] Proverbe : *Con gái cửa gài then đóng* «la jeune fille (doit vivre) porte close, verrou tiré» (Chéon, *Recueil de cent textes annamites*, Hanoi, 1899, Proverbes nos 55-11).

[2] Il est bon de dire que les Annamites ne comprennent rien à notre division actuelle de l'Indo-Chine française en trois parties : le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine. Pour eux, le Tonkin ou *Bắc kì* 北圻 s'étend à partir du sud des provinces chinoises jusqu'au *Danh giang* 名江 ou *Linh giang* 靈江, fleuve situé au nord de la province de *Quảng bình* 廣平, et la Cochinchine ou *Nam kì* 南圻 comprend toutes les autres provinces situées au sud de ce fleuve. Cependant, la porte du Tonkin, qui est un ouvrage fortifié édifié dans un col de la *Hoành sơn* 橫山 (*Đèo ngang*), commandant ainsi la route mandarine, est plus au sud de ce fleuve. Un docteur renommé a dit de ces montagnes très abruptes la phrase répétée depuis par tous les lettrés du royaume : *Hoành sơn nhất đái* [*] *vạn đại dung thân* 橫山一帶萬代容身 «Dans la chaîne des montagnes *Hoành sơn* vous prospérerez pendant dix mille générations.» Non satisfaits par ces deux défenses naturelles, en 1662, les feudataires *Nguyễn* édifièrent, sur la rive sud du *Linh giang*, un long mur fortifié partant de la mer pour aboutir à la chaîne annamitique, afin de se défendre contre les Tonkinois. Ce travail, commencé au troisième mois, fut achevé au neuvième mois de cette même année.

[*] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 187, col. 2, *Đái*.

nos rouages judiciaires et les spéculateurs avides, qui travaillent avec la loi [1]. Du reste, quoi que l'on fasse, il faudra toujours que la terre passe entre les mains de celui qui la fait produire.

A propos du Code annamite, qu'on est en train de brûler, sous le prétexte sans doute de donner confiance à la population indigène, on peut citer ce que Jules Ferry pensait du nôtre, Jules Ferry, l'apôtre de la politique d'expansion coloniale; il est vrai qu'il parlait pour notre Empire algérien, mais ses paroles peuvent s'appliquer à l'Indo-Chine [2] :

> Même aujourd'hui, après nombre d'expériences, il faut quelque courage d'esprit pour reconnaître que les lois françaises ne se transplantent pas étourdiment, qu'elles n'ont point la vertu magique de franciser tous les rivages sur lesquels on les importe, que les milieux sociaux résistent et se défendent, et qu'il faut en tout pays que le présent compte grandement avec le passé...
>
> Il nous apparaît, avec une grande clarté, qu'il n'est peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse, sans des modifications profondes, s'accommoder aux 272,000 Français, aux 219,000 étrangers, aux 3,267,000 indigènes qui peuplent notre empire algérien...

Et cela, parce que nous croyons à l'utopie de l'unité mentale du genre humain et que notre système législatif est la prédominance du droit positif, quel qu'il soit, bon ou mauvais, sur le droit naturel.

Malgré l'occupation de son territoire par la Chine, l'Annamite a su conserver sa langue. La langue, c'est le drapeau des nations qui n'en ont pas encore; la langue est une attestation de puissance et de durée, symbolisant un principe immuable.

Ainsi que l'a dit le très regretté Landes [3], loin de nous la pensée

[1] Les concessions de terrains accordées au Tonkin jusqu'à fin mars 1899 se décomposent ainsi : Concessions à titre définitif : 29,420 hectares; Concessions à titre provisoire : 186,770 hectares. Sans doute, l'État a le droit de reprendre les terres restées incultes; cependant, le sol participant de la personnalité de l'individu, s'il est violé, c'est le vol.

[2] La question algérienne. Rapport de Jules Ferry dans *Le Temps*, supplément du 30 octobre 1892.

[3] *Notes sur la langue et la littérature*

de contester que durant un contact de plus de deux mille ans, l'élément chinois ne se soit fait une place des plus considérables dans la langue annamite, déjà si voisine de la langue chinoise[1]; toutes deux sont monosyllabiques[2], toutes deux sont *vario tono*. *Sĩ vương* 士王 (187-227) introduisit l'étude de la littérature chinoise, ou du moins en rendit l'obligation plus rigoureuse[3].

Dans l'état actuel de nos connaissances, la question n'est pas solutionnée de la parenté du fonds primitif de l'annamite avec les divers dialectes chinois — comme le grec peut l'être au sanscrit — et sorti avec eux d'une même langue mère.

On peut penser que l'annamite était, à l'origine, une langue monosyllabique *recto tono* qui, s'imprégnant petit à petit d'éléments

annamites. Excursions et Reconnaissances, vol. VIII, Saigon, 1884, p. 119 et suiv. — Mort le 23 février 1893.

[1] Le lecteur rencontrera, au cours de ce travail, quelques noms de personne ou de lieu chinois. L'orthographe suivie pour la représentation des sons de ces caractères chinois est celle des sons de la langue dite *quan họa* 官話, telle qu'elle figure dans le *Dictionnaire chinois-français* du P. Couvreur, 1890.

[2] Les langues monosyllabiques ou isolantes sont de la première forme linguistique et comprennent les langues suivantes : A intonation ou *vario tono*, chinois, annamite, siamois, laotien, birman, tibétain, mon. La langue cambodgienne est agglutinante et parlée *recto tono*.

[3] Les *Annales* annamites (*quyển* 1, p. 6, recto et verso) se référant au *Sử ký* 史記 (de *Sēu mà Triēn* 司馬遷, 145-85 environ) disent qu'en 1110 des ambassadeurs du *Việt thường*, pays situé au sud des *Giao chỉ*, venus à la cour de *Châu thành vương* 周成王, ne furent compris qu'au moyen de trois interprètes : *Việt thường thị trùng tam dịch* 越裳氏重三[a] 譯[b]. *Sēu mà Ts'iēn* semble s'être inspiré du *Mémorial des cérémonies* (Voy. Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 296, 297, 726, 727). Dans ces différents passages, il est question des *Di*, qui auraient habité à l'est de l'empire. Le nom de ces étrangers figure cependant dans l'appellation d'une des portes douanières du sud de la Chine, *Bình di*[c] *quan* 平夷關, porte des *Di* pacifiés, à l'ouest de la porte maîtrisant le sud, *Trấn nam quan* 鎮南關, cette dernière située sur la route de *Lạng sơn* à *Lōung tcheōu*.

[a] Le P. Pétillon (*Allusions littéraires*, p. 209) dit : «neuf interprètes».

[b] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 164, col. 1, *Dịch*, n° 1 seulement.

[c] On écrit souvent *nhĩ* 而 ou 爾 (voir p. 354, la mine de *Bình di*).

chinois, est devenue, par la suite des siècles, ce qu'elle est aujourd'hui, une langue mixte, monosyllabique et chantée, représentée par un système de caractères dits *chữ nôm* 字喃, qui ont, il faut le reconnaître, la plus grande analogie avec ceux de leurs maîtres en littérature et en art.

Il est à regretter que, lors de leur affranchissement définitif de la domination chinoise, les souverains annamites aient conservé la langue administrative et l'usage des caractères chinois, *chữ nho* 字儒, car le chinois a interdit à l'annamite toute matière grave et sérieuse. Non seulement l'Annamite n'innove pas, mais il laisse dépérir sa langue péniblement conquise; c'est ce qui explique l'instabilité de la langue annamite vulgaire quand elle commença d'être écrite. Alors que la langue française, en tant que langue distincte du latin, commençait d'exister dans le courant du IX[e] siècle, cependant c'était au latin que l'on recourait quand il s'agissait d'écrire. Comme le latin a retardé le développement de l'idiome français, de même le chinois a abaissé la langue annamite au rang de patois, c'est-à-dire que ce dialecte, n'ayant plus de culture littéraire, sert maintenant aux usages de la vie commune. L'enseignement de la langue maternelle étant peu étendu, il en est résulté que, les Annamites apprenant leur langue plus par les oreilles que par les yeux, c'est la prononciation qui a modifié la forme, la composition de certains caractères démotiques. De plus, ici comme ailleurs, durant le cours de tant de siècles, au milieu de tant d'influences diverses, la prononciation a dû varier beaucoup. De même qu'on trouve dans une édition de Rabelais, citée par Darmesteter, le mot *huile* écrit de trois manières différentes, en huit lignes de texte, ainsi dans l'annamite de semblables variantes ne sont que trop nombreuses dans l'écriture de ces populations. A l'avantage du chinois, il faut dire que si la langue est vieille elle n'a pas vieilli et l'on rencontre tout vivants des termes que l'on aurait pu croire enterrés à jamais; s'il n'y a pas d'acquisitions, du moins il n'y a pas de déperditions de mots ; la langue ne varie pas. En chinois rien ne

meurt, tout est immuable; les aïeux inspirent toujours le respect et la reconnaissance.

Il y a plus de deux siècles, les missionnaires catholiques, imbus de l'idée que le système de l'écriture alphabétique est supérieur à tout autre, se sont attachés à doter l'annamite d'une écriture alphabétique, les *chữ quốc ngữ* 字國語 ou *quốc âm* 國音.

Tout défectueux que soit ce système, il est suffisant pour les transactions et les besoins journaliers, ses grands défauts étant d'arrêter l'assimilation, par la langue annamite, des mots nouveaux qui lui sont nécessaires et d'être inapte à différencier les homophones. Par extension, cette même écriture alphabétique est utilisée pour la représentation des *chữ nho*. En conséquence, toute tentative de réforme, faite souvent par des personnes d'une compétence au moins douteuse, ne peut être que blâmée. Un système orthographique déjà ancien, même provenant de la tradition d'une langue étrangère, est moins fâcheux à conserver, qu'il ne le serait à effacer.

Ainsi, en Annam, comme dans beaucoup d'autres parties du monde, la propagande religieuse a été le premier motif qui ait poussé les Européens à étudier les langues originales; ainsi les premiers livres annamites qui ont été imprimés furent des ouvrages de propagande et d'enseignement.

Nous ne pensons pas nous être écarté de notre sujet en donnant ce petit aperçu, devant éclairer le lecteur non initié sur les écritures qu'il rencontrera dans la suite du texte.

A propos de langue, il serait de bonne politique de ne pas exagérer l'instruction des indigènes; cet enseignement, en altérant leurs qualités héréditaires, en les détachant de leurs institutions, en leur faussant l'esprit, en excitant leur vanité naturelle, n'aboutit qu'à faire des déclassés dont nous avons l'exemple néfaste chez nos voisins de l'Inde, dans le *Bengali baboo*. Il serait sage de ne les instruire qu'en leur propre langue, ainsi que les Anglais — qui ont reconnu leur erreur dans l'Inde — le font dans les États malais

et les Hollandais à Java. Nous aurions ainsi moins de ratés à besoins factices, moins de *kì đồng* 奇僮[1], et des efforts pourraient être tentés pour régulariser l'emploi de la langue annamite. Tout le monde sait que l'instruction publique en Annam est complètement libre, laïque, nullement hostile à aucune religion; elle était largement répandue, le nombre des illettrés étant certainement inférieur à celui de l'Espagne.

L'enseignement du français aux Annamites, au lieu de leur propre langue, ne manque pas d'avocats; mais pour faire un usage utile de leur français, les Annamites devraient d'abord avoir reçu une connaissance suffisante de leur langue. Considérant le court séjour que les élèves ordinaires font dans les écoles, le peu de connaissance en français acquis par eux ne compense pas leur complète ignorance de leur propre langue; leur éducation ne devrait pas être organisée de manière à les dégoûter de leur milieu propre. Les progrès envahissants des Européens tuent chez les Indigènes l'intérêt et l'étude de leur propre histoire, les ramenant ainsi à un niveau inférieur à celui où ils étaient arrivés par eux-mêmes. De plus, les principes judicieux de la pédagogie exigent que les élèves sachent d'abord exprimer correctement leur pensée et leurs sentiments dans leur langue d'origine, avant d'essayer d'acquérir une langue étrangère. Tous ceux qui ont souci des grands intérêts de de l'Indo-Chine française devront repousser cet enseignement qui

[1] C'est l'équivalence de l'enfant divin, *thần đồng* 神童, dont il est parlé à la double phrase 163 des anciennes éditions du *Tam tự kinh*[a] 三字經. Une édition moderne de cet ouvrage, *Tam tự kinh, chú giải bị yếu*, supprime les phrases doubles 128 et 129[b], mais les remplace par quatorze autres phrases rimées qui amènent l'étudiant, au point de vue de l'histoire, jusqu'à l'ère 道光 (1821-1849; le texte porte 1850?) de la dynastie chinoise actuellement régnante 大清; le commentateur ajoute, à ce propos, que 4796(?) années d'histoire sont ainsi passées en revue (2952 + 1849 = 4801).

[a] Traduction Pauthier, Paris, 1873, p. 138.
[b] *Ibid.*, p. 117.

se pose en fabricant et pourvoyeur de fonctionnaires superflus. Vérité des plus simples, qui sera considérée comme une audace.

Les parents n'apprécient l'éducation française pour leurs enfants que comme un moyen d'en faire de l'argent, de rechercher un emploi dans l'Administration et de contribuer le plus rapidement possible au soutien de la famille.

A notre avis, il importe peu qu'un Annamite sache lire et compter d'après telle méthode, qu'il sache les hauts faits de notre histoire. La grosse affaire est qu'on puisse compter sur lui pour la mise en valeur de ses terres et de son industrie. Les immortels principes de 89 devraient être appliqués ailleurs, la liberté n'étant pas un fruit de tous les climats, ainsi que le disait Montesquieu.

Freedom is for those who are fit for it, disait plus tard Francis Parkman [1].

Est-il, en vérité, plus noble de savoir lire un livre en français, que de savoir, la charrue au poing, tracer dans la terre lourde un beau sillon creux et droit? C'est cette masse travailleuse, vivifiante par excellence, que nous attendons; elle seule est essentielle à notre prospérité, car on ne fera jamais accroire que l'instruction soit une panacée.

Il ne faudrait pas croire que l'augmentation des salaires, qui a concordé avec la réduction des heures de travail, ait eu pour effet l'augmentation dans l'offre de la main-d'œuvre. Bien au contraire. Elle permet simplement aux indigènes, jadis dépourvus de besoins, de travailler quand il leur plaît et à leurs heures.

La démocratie sociale mal entendue est le système de la table rase; elle voudrait, sous prétexte d'égalité, faire recommencer chaque génération *ab ovo*.

Il s'ensuit que les idées de Philastre sont toujours vraies, lorsqu'il écrivait dans l'avertissement précédant sa belle traduction du Code annamite [2] : «Qui a charge du gouvernement des hommes

[1] Économiste américain, né à Boston (1823-1893).

[2] Il est bon de faire remarquer, qu'en dehors du Code annamite pro-

« a des devoirs; ce n'est pas à trois millions d'âmes à apprendre une « langue étrangère pour demander justice, c'est à ceux qui, les « armes à la main, se sont chargés de ce fardeau, à prendre la « peine que leur conquête leur impose. »

L'Annam s'était donc affranchi de la domination chinoise, mais tout en restant dans l'état de vassalité.

Gia long 嘉隆, *Minh mạng* (1) 明命 et *Thiệu trị* 紹治 furent obligés d'aller à *Hà nội* 河內 recevoir l'investiture; *Tự đức* 嗣德, à cause de sa jeunesse, la reçut à *Huế* 化, la capitale du royaume.

Le symbole qui marque la suzeraineté de la Chine est représenté par un cachet ou sceau, toujours quadrangulaire, mais dont la poignée varie de forme et de matière, suivant le personnage qui doit le recevoir.

C'est la pure application des lois qui oblige tous ceux ayant des charges civiles ou militaires à ne faire usage, pour les besoins du service, que de cachets délivrés par le souverain, au moyen desquels une pièce fait foi partout, d'où leur nom de « sceau de confiance, sceau faisant foi » *ấn tín* 印信. Le sceau est l'attribut par excellence des fonctionnaires.

Les *Annales* nous apprennent que la poignée des sceaux envoyés par la Chine à l'Annam avait la forme d'un chameau et de plus : qu'en 1598 *Lê thế tông* 黎世宗 fut nommé *Đô thống sứ*, *An nam đô thống sứ tư* 安南都統使司, avec sceau en argent; qu'en 1646 *Phúc thái* 福泰 reçut un ambassadeur nommant *Thần tông* 神宗 *An*

prement dit, il existe une importante collection, accrue chaque jour, d'Ordonnances royales qui ont force de loi. Nous aurons occasion de citer quelques-unes de ces ordonnances, modifiant des textes primitifs ou remédiant à des omissions.

(1) Prononciations diverses, selon les régions : *Minh mạnh*, *Minh mệnh*, *Minh mịnh*, *Minh mậnh*. C'est pour satisfaire à la fâcheuse habitude établie par les Européens que nous employons, bien à tort, le nom de l'ère pour désigner le souverain. Lorsque le monarque est décédé, on doit toujours l'appeler par son nom posthume. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de réagir contre cette habitude fautive, mais aux sinologues que ce devoir s'impose.

nam quốc vương 安南國王, avec sceau en argent doré (à ce moment *Thần tông*, qui avait abdiqué, était *Thái thượng hoàng* 太上皇); qu'enfin, en 1683, *Hi tông* 熙宗 en reçut un en argent doré sur lequel figuraient quatre caractères composés par l'empereur *Khang hi* 康熙 : *Trung hiếu thủ bang* 忠孝守邦 « loyal et fidèle, protégez le royaume »; que celui de *Quang trung* 光中 (1788-1792) était d'argent doré.

Enfin, en 1803, *Gia long* reçut de même un sceau en argent doré portant l'inscription : *Việt nam quốc vương chi ấn* 越南國王之印 « sceau du roi de *Việt nam* » (nom nouveau donné au royaume durant l'ère *Gia long*). Nous le retrouvons entre les mains de *Kiến phúc* 建福, mais, au cinquième mois de la première année de son règne (1884), il fut décidé que ce sceau, imposé aux souverains d'Annam par la Chine, serait détruit devant la Cour assemblée, dans le salon de la Résidence générale à *Huế*.

Ainsi finit le symbole de la vassalité [1] de l'Annam vis-à-vis de la Chine.

Il est peut-être superflu d'ajouter que ces sceaux n'étaient employés par les souverains que dans leurs seules relations avec la Chine. Pour leurs autres actes, ils apposaient des cachets différents, que nous verrons dans un chapitre suivant.

Au douzième mois de la deuxième année de l'ère *Đồng khánh* 同慶 (1886), le Résident supérieur en Annam, au nom du Gouvernement de la République française, remit au souverain un cachet rond portant ces mots : « La République française à *Đồng khánh*, empereur d'Annam », au centre duquel figurent quatre caractères *Triều đình lập tín* 朝廷立信 « marque de confiance (sceau) de la

[1] La cérémonie de la vassalité s'accomplit le visage tourné vers le Nord, tant ·our les Princes, vassaux de la Chin pour les fonctionnaires vis- › leur prince. Cette cérémonie quatre fois par an : aux anniv de la naissance du Souverain et de la Souveraine, au premier jour de l'année et au cinquième jour de la cinquième lunaison. La face tournée vers le Nord, on exécute les trois génuflexions, *tam quị* 三跪, et les neuf prosternations, *cửu khấu* 九叩, le front touchant le sol.

Cour royale ». Le cachet lui-même est en or, d'un diamètre d'environ quatre centimètres, mais la poignée, haute d'environ dix centimètres, est précieuse en ce qu'elle est taillée dans un aérolithe tombé en France en 1869. La France assurait ainsi la suprématie qu'elle entendait revendiquer à son égard et affirmait par là le protectorat sous lequel ces princes sont placés.

Le Résident supérieur, en remettant ce cachet, ajouta que son empreinte devait, à l'avenir, être apposée sur toutes les pièces destinées au Gouvernement de la République française.

Le souverain fit porter à la connaissance des fonctionnaires indigènes et de la population l'existence de ce nouveau sceau.

DIVISION DE L'OUVRAGE.

Ainsi que dans la numismatique de chaque pays, de même dans celle de l'Annam, la connaissance de l'histoire est essentielle.

Cependant, cette nature de renseignements se trouvant dans une foule de livres qui sont entre les mains de tout le monde, nous n'avons pas cru qu'il soit indispensable d'y revenir ici[1]. Notre tâche s'est donc bornée à élucider certains faits omis par des auteurs antérieurs.

Les monnaies de l'Indo-Chine française sont de deux sortes :

I. Celles qui ont été mises en circulation par les souverains indigènes dans les temps anciens et modernes[2];

II. Celles qui ont été mises en circulation par les Français.

C'est dans cet ordre que nous procéderons à leur examen.

(1) L'ouvrage du regretté *Trương vĩnh ký* sur l'Histoire annamite est à recommander : c'est une traduction libre des *Annales*, qui pourrait être améliorée et devrait être rectifiée quant à nombre de dates, mais qui, tout abrégée qu'elle soit, n'en est pas moins très consciencieusement écrite. L'auteur, Annamite lui-même, avait peine à concevoir l'intérêt que nous portons aux détails de l'histoire, qui font comprendre l'âme d'un peuple, alors surtout qu'il s'agit d'une civilisation, très avancée sans doute, mais si différente de la nôtre; pour lui c'étaient de puériles minuties, inutiles à faire connaître. Naturellement, l'auteur amène ses lecteurs jusqu'à l'époque de la conquête de la Basse-Cochinchine par les Français et enfin jusqu'au premier gouvernement civil inauguré le 7 juin 1879.

(2) Pour les dates, nous avons suivi les tables de la concordance de la chronologie japonaise et chinoise, *San bổ Hòa Hán niên khế* 刪補和漢年契, édition revue et mise à jour de *Ō saka* 大阪 1860.

IMPRIMERIE NATIONALE.

I

ANNAM.

TABLES CHRONOLOGIQUES

DES SOUVERAINS, USURPATEURS ET CHEFS PRINCIERS.

Les tableaux qui suivent sont extraits des Annales annamites, *Khâm định việt sử thông giám cang mục* 欽定越史通鑑綱目.

La rédaction de cet ouvrage a été commencée en 1855, durant l'ère *Tự đức*, par une Commission de savants lettrés sous la haute direction de l'éminent homme d'État *Phan thanh giản* (1) 潘清簡, qui fut à cette occasion nommé *Tổng tài* 總裁; elle fut achevée postérieurement à l'année 1880, époque des dernières nominations des

(1) Lors de la prise des provinces de l'ouest de la Basse Cochinchine par les Français, qui eut lieu en 1867, *Phan thanh giản* était *Kinh lược* en résidence à *Vĩnh long;* après avoir rendu cette place sans combat, il s'empoisonna, ne pouvant survivre à ce dénouement qu'il avait prévu sans pouvoir l'empêcher. L'idée antique de l'inviolabilité du sol sur lequel reposent le foyer, la famille et la cité, est à ce point ancrée dans les âmes de culture chinoise, que, qui a laissé tomber aux mains de l'ennemi un des foyers dont le salut lui était confié, se suicide. Entre autres lieux, la tablette votive de *Phan thanh giản* est placée à l'orient de celle du grand eunuque, qui occupe la partie centrale, dans le temple qui est consacré à ce dernier, au nord de sa sépulture située près du siège administratif de *Bình hòa* 平和, proche de *Sài gòn. Phan thanh giản* y est qualifié de Président du ministère des rites, *Lễ bộ thượng thơ* 禮部尚書. Lire les quelques pages émues, écrites par Luro, dans la troisième leçon de son cours d'administration annamite, sur ce type antique de fonctionnaire, et reproduites dans *Le pays d'Annam*, p. 101 et suiv. *Phan thanh giản* fut reçu docteur (troisième classe) en l'année 1826, à l'âge de vingt et un ans, natif du village de *An thịnh hòa* 安盛和, *huyện* de *Vĩnh bình* 永平, *phủ* de *Định viễn* 定遠, province de *Vĩnh thanh*, maintenant *Vĩnh long*.

savants rédacteurs. Cependant, *Phan thanh giản*, même après sa mort, ne fut jamais remplacé dans son poste de *tổng tài;* chacun comprendra les sentiments de touchante estime qui ont dû motiver cette détermination du Souverain. Sa place restée vide, le souvenir pieusement conservé de celui qui a bien servi son pays n'en devait pas moins être présent et planer sur les travaux des historiens interrogeant les siècles passés.

L'exemplaire que nous avons pu consulter est une réimpression faite durant la première année de l'ère *Kiến phúc* (1884). Cet ouvrage est composé d'un volume préliminaire, *quyển thủ* 卷首, puis est divisé en deux parties qui sont :

1° Annales de la haute antiquité, *tiền biên* 前編, comprenant cinq *quyển*, commençant vers 2879 avant J.-C. et se terminant à l'année 967 après J.-C.;

2° Annales authentiques, *chính biên* 正編, comprenant quarante-sept *quyển*, commençant en l'année 968 pour se terminer au printemps de 1789, fin de la dynastie des *Lê* 黎.

En outre, il y a encore quelques pages qui nous amènent d'abord au onzième mois de l'annnée 1804, époque à laquelle le corps du dernier des rois *Lê*, qui mourut en Chine, âgé de vingt-huit ans, le seizième jour du dixième mois de l'année 1793, fut ramené en Annam et enterré à la *Bàn thạch lăng* 盤石陵, *huyện* de *Lôi dương* 雷陽, province de *Thanh hóa*[1]; puis, au deuxième mois de l'année 1884, les rédacteurs de cette édition des Annales ont cru

[1] Cette sépulture contenait déjà le corps de son grand-père *Hiển tông vĩnh* (ère *Cảnh hưng* 1740-1787) auquel il succéda sur le trône, son père *Duy*[*]*y* 維禕, le fils aîné, ayant été dégradé de son titre d'héritier présomptif en 1769. Dans ce même *huyện* de *Lôi dương* du *phủ* de *Thọ xuân* 壽春, au village actuel de *Thủy chú* 水注, naissait, en 1385, *Lê lợi* fondateur de la dynastie *Lê*. Les historiographes ont tenu d'ailleurs à faire savoir que la vieille souche ne poussera plus désormais de verts rameaux; la race est maintenant éteinte, le fils du dernier *Lê* étant mort en Chine au cinquième mois de l'année 1792.

[*] Depuis 1556, les membres de la famille *Lê* ont leur nom privé composé de deux mots, dont le premier est toujours *Duy*.

nécessaire de flétrir la mémoire de ce malheureux souverain par les caractères *Mẫn đế* 愍帝, nom posthume rappelant sa faiblesse. La coutume faisait dire antérieurement *Xuất*[1] *đế* 出帝 ou *Chiêu thống đế* 昭統帝.

Les rédacteurs des Annales auraient dû montrer plus de pitié et se rappeler que si la famille des *Nguyễn* 阮 est actuellement régnante, c'est précisément grâce à la faiblesse des *Lê*, dont elle usurpa le pouvoir.

En résumé, il reste à trouver d'anciens écrits, tels que les anciennes Annales, que le contexte qualifie de *cựu sử* 舊史, documents non expurgés, mais plus vrais sans doute, et surtout les statuts administratifs, *hội điển* 會典, rédigés en 1734 et que les six ministères eurent ordre de continuer en 1776.

Le caractère «soleil», *nhật* 日, est systématiquement supprimé dans l'exemplaire que nous avons vu, ce radical étant prohibé, *húy* 諱, parce qu'il entre en composition dans les vingt noms privés choisis durant l'ère *Minh mạng*, pour ses successeurs; certains autres caractères, étant aussi prohibés, sont altérés dans leur composition par la suppression d'un trait, tels par exemple 宗 *tông*, 洪 *hồng*, 香 *hương*, 泉 *toàn*, 登 *đăng*, ainsi que tous les caractères où celui-ci joue le rôle de phonétique, etc.

Pour amener le lecteur jusqu'au temps présent, il était indispensable d'y ajouter la dynastie des *Nguyễn* 阮, actuellement régnante. Les livres suivants en ont fourni les premiers éléments :

Đại nam liệt truyện tiền biên 大南列傳前編, Recueil de six *quyển*, daté de 1851, renfermant l'histoire généalogique des feudataires de *Huế*, ainsi que la biographie de leurs fonctionnaires éminents de ce temps;

Đại nam chính biên liệt truyện sơ tập 大南正編列傳初集, ouvrage composé de trente-trois *quyển*, daté de 1889, comprenant : l'histoire généalogique du feudataire qui ouvrit l'ère *Gia long*, ainsi que

[1] *Xuất* «sortir», employé à l'égard d'un souverain par des historiographes, est une expression de blâme.

celle de son père, la biographie de dignitaires et hauts fonctionnaires de cette époque, l'histoire des *Tây sơn*, et enfin les relations de l'Annam avec les pays voisins : Cambodge, Siam, Serviteurs de l'eau et du feu, Birmanie, Luang prabang, Ciampa et Vien tiane [1];

Gia định thành thông chí 嘉定城通志, qui est une histoire et une description de la Basse Cochinchine [2].

[1] Cambodge, *Cao man* 高蠻 ou *Cao mên* 高綿 et *Chân lạp* 眞臘. — Siam, *Xiêm la* 暹羅, anciennement *Xích thổ* 赤土 «Terre rouge». — *Thủy xá* 水舍 «Serviteurs de l'eau» et *Hỏa xá* 火舍 «Serviteurs du feu»; deux pays appelés aussi *Nam phiên* 南蕃 (ayant chacun un roi), situés sur le parallèle du *Phú yên* 富安 où ils apportaient le tribut triennal de défenses d'éléphants et cornes de rhinocéros. — Birmanie, *Miến điện* 緬甸, anciennement *Châu ba* 朱波. — Luang prabang, *Nam chưởng* 南掌 ou *Lao long* 牢龍, vulgaire *Lão qua* 老撾. — Ciampa, *Chiêm thành* 占城, ancien royaume de *Hồ tôn* 胡孫 sous la dépendance des *Việt thường*, devint *Lâm ấp* 林邑 et *Tượng lâm* 象林. — Vien tiane, *Viên chăn* 圓禛, ancien royaume d'*Ai lao* [a] 哀牢, *Vạn tượng* 萬象 «dix mille éléphants».

[2] D'après le *Đại nam chính biên*, q. 11, p. 3 et suiv., l'auteur de cet ouvrage se nomme *Trịnh hoài đức* 鄭懷德. Originaire de la province chinoise du *Phúc kiến*, son père était *cai đội* 該隊 aux camps des frontières du Sud; il le perdit étant âgé seulement de dix ans. En grandissant, *Đức* obtint divers emplois dans les différents ministères. En 1808, il fut nommé *Hiệp tổng trấn* 協總鎮 de *Gia định*; c'est en cette année que le nom de *Gia định trấn* fut changé en celui de *Gia định thành* (probablement parce que le chef-lieu du Tonkin portait le nom de *Bắc thành*). Il quitta ce poste en 1812 pour la capitale, afin de présider aux cérémonies des funérailles de la mère de *Gia long*. Au septième mois de cette même année, il fut nommé Ministre des Rites; en 1813, Ministre de l'Intérieur; en 1816, à nouveau *Hiệp tổng trấn* de *Gia định*; en 1820 *Tổng trấn* de ce même territoire; à l'été de la même année, il fut appelé à la capitale pour remplir les fonctions de Ministre de l'Intérieur; à l'été de 1821, il fut élevé à la charge de *Phó tổng tài* et à la dignité de *Hiệp biện đại học sĩ* (1er degré, 2e classe), cumulant les fonctions de Ministre de l'Intérieur et de la Guerre; en 1825, l'office du Ministère des Rites lui fut ajouté; en 1823, à l'automne, vieux et malade, il manifesta le désir de quitter les affaires et de retourner à *Gia định*; en 1824, revenu à la capitale, il reprit la direction des Ministères de l'Intérieur et des Rites; à l'automne de cette même année, il fut élevé à la charge de *Tổng*

[a] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 3, col. 1, *ai* et p. 381, col. 2, *lao*.

Sauf indication contraire dans les tableaux, le titre posthume historique des souverains doit être augmenté des deux caractères finaux 皇 帝 *Hoàng đế* « Empereur auguste »[1].

Pour la facilité des recherches, ces tables sont divisées en trois sections :

1° Table chronologique des Souverains;

2° Table chronologique des Usurpateurs;

3° Table chronologique des Chefs princiers.

Il a été ajouté une quatrième table, dans laquelle ces mêmes souverains et usurpateurs sont classés selon l'ordre alphabétique de leur titre de règne. Tout utiles que puissent être les deux premières tables, elles ne sont pas commodes pour la recherche de dates d'événements qui se passaient sous tel ou tel règne et occasionnent en tout cas une perte de temps; grâce à la table alphabétique, un coup d'œil suffira pour trouver une date. En se référant ensuite à la première table, on retrouvera facilement le titre posthume historique des souverains. Quoique nous n'attachions à cette table alphabétique aucune valeur scientifique, nous pensons que spécialement le chercheur de monnaies la trouvera pratique et commode pour s'assurer rapidement d'un nom ou d'une date. Chaque titre de règne est placé à la première lettre du son du premier caractère; exemple, *Anh võ chiêu thắng* 英 武 昭 勝 se trouvera à la lettre A, première lettre du son *Anh*.

tài, chargé de la rédaction des notices généalogiques. En 1825, au printemps, il mourut âgé de soixante et un ans; à l'hiver de cette même année, il fut élevé à la charge posthume de *Cần*[*] *chính điện đại học sĩ*. Depuis l'année 1851, il a les honneurs des sacrifices dans le *Trung hưng công thần miếu* 中 興 功 臣 廟.

[1] Le titre *Hoàng* ou *Vương* 王, auguste, est appliqué à tous les parents défunts. Le titre *Đế* assimile le souverain à l'esprit du ciel qu'on appelle *Thượng đế*.

[*] 勤 *Cần*. Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 63, col. 1, *Cần*.

I. TABLE CHRONOLOGIQUE DES SOUVERAINS.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	

Les Annamites font descendre leur premier roi d'un arrière-petit-fils de l'empereur de Chine *Thần nông* 神農, *Viêm đế* 炎帝, qui régna 140 ans. Ce personnage, appelé *Đế minh* 帝明, eut un fils nommé *Lộc tục* 祿續 qui gouverna les pays du Sud avec le titre de *Kinh dương vương*.

Hồng mang 鴻厖.

A. C.					
〃	〃	〃	〃	*Kinh dương vương*	涇陽王
〃	〃	〃	〃	*Hạc long quân vương*	貉龍君王

Les anciennes *Annales*, *cựu sử*, nous apprennent, d'une part, que *Kinh dương vương* aurait reçu l'investiture en l'année *nhâm tuất* 壬戌, et, d'autre part, que le règne de ces deux premiers rois et celui des dix-huit rois *Hùng* qui suivent auraient eu une durée de 2622 ans finissant en l'année 258 A. C. Nous arrivons ainsi à l'année 2879 A. C. (2622 + 257) qui est bien l'année *nhâm tuất*, commencement du règne de *Kinh dương vương*.

On peut émettre les mêmes doutes que les rédacteurs des nouvelles *Annales* au sujet de la véracité de cette date, qui n'est d'ailleurs pas en concordance avec la chronologie chinoise. On peut ajouter aussi que les nouveaux rédacteurs, conservant les traditions obscures et leurs anachronismes, n'ont fait aucun effort pour s'approcher de la probabilité adoptée pour la Chine. On doit dire encore que ces dates anciennes ne sont que des inventions sans fondement, d'un âge postérieur.

Hùng 雄.

Le royaume s'appelait *Văn lang* 文郎.

La capitale était au *Phong châu* 峯州, province de *Sơn tây* 山西.

ANNÉE		TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
D'AVÈNEMENT.	D'ADOPTION.				
"	"	"	"	*Hùng vương Ier* et sous le même nom pour ses successeurs jusqu'à *Hùng vương XVIII.*	雄王

Les Annalistes ne mentionnent pas les noms de ces dix-huit princes. Cependant, d'après des légendes se rapportant au Guerrier noir, *Huyền võ* 玄武, la grande constellation hivernale de la tortue, personnifié au Tonkin par *Trấn võ* 鎮武, le sixième prince se serait appelé *Huy* 暉, le septième *Chiêu* 昭, le quatorzième *Anh* 英.

Thục 蜀.

Le royaume se nommait *Âu lạc* 甌貉.

La capitale était à *Phong khê* 封溪, *huyện* de *Đông ngạn* 東岸, province de *Bắc ninh* 北寧. C'est l'ancienne *Loa thành* 螺城, nommée ainsi à cause de sa forme en colimaçon; on l'appelait aussi *Tư long thành* 思龍城, *Khả lũ thành* 可縷城 et *Côn lôn thành* 崑崙城. Les anciennes fondations subsistent encore.

A. C. 257	"	"	"	*An dương vương*	安陽王

Triệu 趙 [1].

Le royaume s'appelait *Nam việt* 南越.

La capitale était à *Phiên ngu* 番禺, *phủ* de *Quảng châu* 廣州, province de *Quảng đông* 廣東 (Chine).

207	"	"	"	*Triệu võ vương*	趙武王
136	"	"	"	*Triệu văn vương*	趙文王
124	"	"	"	*Triệu minh vương*	趙明王
112	"	"	"	*Triệu ai vương*	趙哀王
111	111	*Kiến đức*	建德	*Triệu dương vương*	趙陽王

Domination chinoise des Hán 漢.

(De 110 A. C. à 39 A. D.)

Le siège de l'Administration centrale fut d'abord établi à *Liên lâu* 羸𨻻, province

[1] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 883, col. 2, *Triệu* 召.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	

de *Bắc ninh;* des restes de fondations subsistent encore. En 106, il fut transféré à *Thương ngô* 蒼梧, *huyện* de *Quảng tín* 廣信.

Trưng 徵.

La capitale était dans le *huyện* de *Di linh* 麊泠; c'est le *Phong châu* des rois *Hùng*.

A. D. 40	〃	〃	〃	*Trưng trắc vương*	徵側王

Héroïne fameuse, ainsi que sa sœur *Trưng nhị* 徵貳.
Un temple leur est consacré à *Hà nội*, village de *Hương viên* 香園.

Domination chinoise.

(De 43 à 186.)

Sĩ vương 士王.

187	〃	〃	〃	*Sĩ vương* *Sĩ tiệp* *Ngạn oai*	士王 士燮 彥威

Selon une annotation de *Tự đức*, *Sĩ tiệp* ne peut être considéré comme roi et ne mérite point que l'on parle de lui.

Domination chinoise.

(De 227 à 543.)

Lý antérieurs 前李.

Le royaume se nommait *Nam việt* et la dynastie *Vạn xuân* 萬春.
On suppose que la Cour était établie au village de *Vạn phúc* 萬福, *huyện* de *Thanh trì* 青池, province de *Hà nội*.
En 550, la Cour vint à *Long biên* 龍編 dont le nom était déjà changé en celui de *Long uyên* 龍淵; c'est maintenant *Hà nội;* en 571 elle alla au *Phong châu*, province de *Sơn tây*.

544	544	*Thiên đức*	天德	*Lý nam việt đế tí*	李南越帝貢
549	549	*Quang phục*	光復	*Triệu việt vương*	趙越王
571	571	*Phật tử*	佛子	*Lý hậu đế*	李後帝

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	

Domination chinoise.

(De 603 à 938.)

Ngô 吳.

La capitale était à *Loa thành*, province de *Bắc ninh*.

939	939	〃	〃	*Ngô vương*	吳王
945	945	Usurpateur	〃	*Tam ca* *Bình vương*	三哥 平王
951	951	*Xương văn*	昌文	*Ngô nam tấn vương*	吳南晉王

Les douze *Sứ quân* 十二使君.

966	966	〃	〃	Règne des 12 *Sứ quân* 使君 qui s'étaient partagé le pays.	

Đinh 丁.

Le royaume fut d'abord appelé *Đại cù việt* 大瞿越, puis *Nam việt*. La capitale était à *Hoa lư* 花閭, province de *Ninh bình* 寧平; des restes en subsistent encore.

968	970	*Đại bình*	大平 [1]	*Đinh tiên hoàng đế*	丁先皇帝
980	980	〃	〃	*Đinh đế tuyền*	丁帝璿

[1] Remarquer les deux caractères *Đại bình*, figurant dans le contexte des *Annales* et en concordance avec ceux inscrits sur la monnaie légale. Ce n'est que dans la marge extérieure du volume des *Annales* qu'est écrit fautivement *Thái bình* 太平. Cette erreur s'est répandue généralement, cette dernière inscription étant très populaire, à cause de sa signification heureuse de paix profonde, suprême paix, au physique comme au moral, dans la vie comme dans la tombe. Il est utile d'ajouter qu'on ne pourrait pas traduire autrement les caractères *Đại bình*, mais cette expression s'écarte du sens usuel des préjugés populaires. Ce n'est pas que les pièces marquées *Thái bình* soient rares; bien au contraire, elles sont à profusion, mais elles sont minces et petites, c'est-à-dire offrant le caractère des fétiches, sinon de la fausse monnaie. Chacun sait que dans nos régions les dires ou écrits des indigènes doivent toujours être reçus

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	

Lê antérieurs 前黎.

La capitale fut maintenue à *Hoa lư*.

980	980	*Thiên phúc*	天福	*Lê đại hành*	黎大行
	989	*Hưng thống*	興統		
	994	*Ứng thiên*	應天		
1005	1005	*Long việt*	龍鉞	*Lê trung tông*	黎中宗
1006	1008	*Cảnh thoại (thụy)*	景瑞	*Đế long đỉnh*	帝龍鋌

Lý postérieurs 後李.

La capitale fut établie à *Thăng long* 昇龍; c'était l'ancienne *Long biên* ou *Long uyên*. C'est maintenant *Hà nội*. En 1054, le royaume prit le nom de *Đại việt*.

1010	1010	*Thuận thiên*	順天	*Lý thái tổ*	李太祖
1028	1028	*Thiên thành*	天成	*Lý thái tông*	李太宗
	1034	*Thông thoại (thụy)*	通瑞		
	1039	*Càn phù hữu đạo*	乾符有道		
	1042	*Minh đạo*	明道		
	1044	*Thiên cảm thánh võ*	天感聖武		
	1049	*Sùng hưng đại bảo*	崇興大寶		
1054	1054	*Long thoại thái bình*	龍瑞太平	*Lý thánh tông*	李聖宗
	1059	*Chương thánh gia khánh*	彰聖嘉慶		
	1066	*Long chương thiên tự*	龍彰天嗣		
	1068	*Thiên huống bảo tượng*	天貺寶象		
	1069	*Thần võ*	神武		

avec réserve; ils se figurent souvent avoir d'excellentes raisons pour dénaturer la vérité. De là la coutume, pour chaque dynastie, d'écrire de nouvelles annales arrangées à son point de vue particulier. Pour sauver la face il vaut mieux ignorer les événements! De plus, ce que désire l'Oriental, ce sont de longues narrations berçant sa paresse; que lui fait la vérité? l'à peu près lui suffit amplement pourvu que ces récits fabuleux lui procurent cette volupté nonchalante à laquelle il s'est accoutumé.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1072	1072	*Thái ninh*	太[1]寧	*Lý nhân tông*	李仁宗
	1076	*Anh võ chiêu thắng*	英武昭勝		
	1085	*Quảng hựu*	廣祐		
	1092	*Hội phong*	會豐		
	1101	*Long phù*	龍符		
	1110	*Hội tường đại khánh*	會祥大慶		
	1120	*Thiên phù duệ võ*	天符睿武		
	1127	*Thiên phù khánh thọ*	天符慶壽		
1128	1128	*Thiên thuận*	天順	*Lý thần tông*	李神宗
	1133	*Thiên chương bảo tự*	天彰寶嗣		
1138	1138	*Thiệu minh*	紹明	*Lý anh tông*	李英宗
	1140	*Đại định*	大定		
	1163	*Chính long bảo ứng*	政隆寶應		
	1174	*Thiên cảm chí bảo*	天感至寶		
1176	1176	*Trinh phù*	貞符	*Lý cao tông*	李高宗
	1186	*Thiên tư gia thoại*	天資嘉瑞		
	1202	*Thiên gia bảo hựu*	天嘉寶祐		
	1205	*Trị bình long ứng*	治平龍應		
1206	1206	*Trinh khánh*[2] 1208?	貞慶	Usurpateur *Thầm*	忱 (nom privé)

[1] L'ouvrage *Đăng khoa lục* 登科錄 «Listes des lauréats du doctorat», dit *Đại* 大 *ninh*.

[2] Le nom de cette ère ne figure pas dans les *Annales*; mais on le trouve dans les «Listes des lauréats du doctorat» *Đăng khoa l. c, Q. thủ*, p. 8 et 9. Cet ouvrage enregistre qu'au temps de la dynastie *Lý*, sous l'empereur *Huệ tông*, en l'année cyclique *mậu thìn* (1208) qui était la troisième année de l'ère *Trinh khánh*, à la suite d'un examen, trois étudiants furent promus à la première classe, un à la deuxième classe et un à la troisième classe du titre universitaire le plus élevé; leurs noms et lieux de naissance sont cités. Or, les *Annales* nous apprennent qu'à la suite d'une sédition militaire, le fils cadet de *Cao tông*, nommé *Thầm* 忱, fut mis sur le trône, son frère aîné nommé *Sảm* 旵 s'étant enfui à *Hải ấp* 海邑 et leur père s'étant réfugié dans la région du *Qui hóa* 歸化, province de *Hưng hóa*; mais les *Annales* fixent cet événement à l'année 1209 et ne font pas mention du nom de l'ère de l'usurpateur (bien malgré lui probablement, étant donné son jeune âge). Quant au *Đăng khoa lục*, il nous obligerait à conclure que *Thầm* serait l'empereur *Huệ tông*, alors que les annalistes disent que c'est son frère aîné *Sảm*. En attendant que les savants fassent la lumière sur les événements de cette période, nous restituons à l'histoire l'ère *Trinh khánh* qui s'ouvrit en 1206.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1522	1522	*Thống nguyên* (†1527)	統元	*Lê hoàng đệ xuân*	黎皇弟椿

Fuyant l'usurpation des *Mạc*, la Cour émigre à *Ai lao* en 1529.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1533	1533	*Nguyên (Nguơn) hòa*	元和	*Lê trang tông dũ*	黎莊宗裕
1549	1549	*Thuận bình*	順平	*Lê trung tông võ*	黎中宗武
1557	1557	*Thiên hựu*	天祐	*Lê anh tông tuấn*	黎英宗畯
	1558	*Chính (Chánh) trị*	正治		
	1572	*Hồng phúc*	洪福		
1573	1573	*Gia thái*	嘉泰	*Lê thế tông nghị*	黎世宗毅
	1578	*Quang hưng*	光興		

La Cour revint à *Đông kinh*.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1600	1600	*Thận đức*	愼德	*Lê kính tông huệ*	黎敬宗惠
	1600	*Hoằng định*	弘定		
1619	1619	*Vĩnh tộ*	永祚	*Lê thần tông uyên*	黎神宗淵
	1629	*Đức long*	德隆		
	1635	*Dương hòa*	陽和		
1643	1643	*Phúc (Phước) thái*	福泰	*Lê chân tông thuận*	黎眞宗順
1649	1649	*Khánh đức*	慶德	*Lê thần tông uyên* (2e fois)	黎神宗淵
	1653	*Thịnh (Thạnh) đức*	盛德		
	1658	*Vĩnh thọ*	永壽		
	1662	*Vạn khánh*	萬慶		
1663	1663	*Cảnh trị*	景治	*Lê huyền tông mục*	黎玄宗穆
1672	1672	*Dương đức*	陽德	*Lê gia tông mỹ*	黎嘉宗美
	1674	*Đức nguyên*	德元		
1676	1676	*Vĩnh trị*	永治	*Lê hi tông chương*	黎熙宗章
	1680	*Chính (Chánh) hòa*	正和		
1705	1705	*Vĩnh thịnh*	永盛	*Lê dũ tông hòa*	黎裕宗和
	1720	*Bảo thái*	保泰		
1729	1729	*Vĩnh khánh*	永慶	*Đế duy phường*	帝維祊
1732	1732	*Long đức*	龍德	*Lê thuần tông giản*	黎純宗簡

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1735	1735	*Vĩnh hựu*	永佑	*Lê ý tông huy*	黎懿宗徽
1740	1740	*Cảnh (Kiểng) hưng*	景興	*Lê hiển tông vĩnh*	黎顯宗永
1787	1787	*Chiêu thống*	昭統	*Lê mẫn đế*	黎愍帝

Chiêu thống s'enfuit en Chine en 1789.

Nguyễn 阮.

En 1802, le pays prit le nom de *Việt nam* 越南 et en 1838 celui de *Đại nam* 大南.

La capitale, d'abord établie à *Sài gòn*, fut transférée à *Huế* 化 en 1811.

1802	1802	*Gia long*	嘉隆	*Thế tổ cao*	世祖高
1820	1820	*Minh mạng*	明命	*Thánh tổ nhân*	聖祖仁
1841	1841	*Thiệu trị*	紹治	*Hiến tổ chương*	憲祖章
1847	1847	*Tự đức*	嗣德	*Dực tôn anh*	翼尊英
1883	1883	*Dục đức* (1)	育德	*Cung huệ*	恭惠
1883	1883	*Hiệp hòa* (1)	協和	〃	〃
1884	1884	*Kiến phúc*	建福	*Giản tôn nghị*	簡尊毅
1884	1884	*Hàm nghi*	咸宜	*Xuất đế*	出帝
1885	1885	*Đồng khánh*	同慶	*Cảnh tôn thuần*	景尊純
1889	1889	*Thành thái*	成泰	Temps présent	皇帝萬萬歲

(1) La table chronologique annexée aux almanachs indigènes, *Đại nam hiệp kỷ lịch* 大南協紀曆, ne mentionne pas ces deux souverains. Ceci prouve que ces deux fantômes de rois n'occuperont aucune place dans l'histoire annamite.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1522	1522	*Thống nguyên* (†1527)	統元	*Lê hoàng đệ xuân*	黎皇弟椿

Fuyant l'usurpation des *Mạc*, la Cour émigre à *Ai lao* en 1529.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1533	1533	*Nguyên (Nguơn) hòa*	元和	*Lê trang tông dũ*	黎莊宗裕
1549	1549	*Thuận bình*	順平	*Lê trung tông võ*	黎中宗武
	1557	*Thiên hựu*	天祐		
1557	1558	*Chính (Chánh) trị*	正治	*Lê anh tông tuấn*	黎英宗峻
	1572	*Hồng phúc*	洪福		
1573	1573	*Gia thái*	嘉泰	*Lê thế tông nghị*	黎世宗毅
	1578	*Quang hưng*	光興		

La Cour revint à *Đông kinh*.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
1600	1600	*Thận đức*	愼德	*Lê kính tông huệ*	黎敬宗惠
	1600	*Hoằng định*	弘定		
	1619	*Vĩnh tộ*	永祚		
1619	1629	*Đức long*	德隆	*Lê thần tông uyên*	黎神宗淵
	1635	*Dương hòa*	陽和		
1643	1643	*Phúc (Phước) thái*	福泰	*Lê chân tông thuận*	黎眞宗順
	1649	*Khánh đức*	慶德		
1649	1653	*Thịnh (Thạnh) đức*	盛德	*Lê thần tông uyên* (2e fois)	黎神宗淵
	1658	*Vĩnh thọ*	永壽		
	1662	*Vạn khánh*	萬慶		
1663	1663	*Cảnh trị*	景治	*Lê huyền tông mục*	黎玄宗穆
1672	1672	*Dương đức*	陽德	*Lê gia tông mỹ*	黎嘉宗美
	1674	*Đức nguyên*	德元		
1676	1676	*Vĩnh trị*	永治	*Lê hi tông chương*	黎熙宗章
	1680	*Chính (Chánh) hòa*	正和		
1705	1705	*Vĩnh thịnh*	永盛	*Lê dũ tông hòa*	黎裕宗和
	1720	*Bảo thái*	保泰		
1729	1729	*Vĩnh khánh*	永慶	*Đế duy phường*	帝維祊
1732	1732	*Long đức*	龍德	*Lê thuần tông giản*	黎純宗簡

ANNÉE		TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	
D'AVÈNEMENT.	D'ADOPTION.				
1735	1735	*Vĩnh hựu*	永佑	*Lê ý tông huy*	黎懿宗徽
1740	1740	*Cảnh (Kiểng) hưng*	景興	*Lê hiển tông vĩnh*	黎顯宗永
1787	1787	*Chiêu thống*	昭統	*Lê mẫn đế*	黎愍帝

Chiêu thống s'enfuit en Chine en 1789.

Nguyễn 阮.

En 1802, le pays prit le nom de *Việt nam* 越南 et en 1838 celui de *Đại nam* 大南.

La capitale, d'abord établie à *Sài gòn*, fut transférée à *Huế* 化 eu 1811.

1802	1802	*Gia long*	嘉隆	*Thế tổ cao*	世祖高
1820	1820	*Minh mạng*	明命	*Thánh tổ nhân*	聖祖仁
1841	1841	*Thiệu trị*	紹治	*Hiến tổ chương*	憲祖章
1847	1847	*Tự đức*	嗣德	*Dực tôn anh*	翼尊英
1883	1883	*Dục đức* (1)	育德	*Cung huệ*	恭惠
1883	1883	*Hiệp hòa* (1)	協和	〃	〃
1884	1884	*Kiến phúc*	建福	*Giản tôn nghị*	簡尊毅
1884	1884	*Hàm nghi*	咸宜	*Xuất đế*	出帝
1885	1885	*Đồng khánh*	同慶	*Cảnh tôn thuần*	景尊純
1889	1889	*Thành thái*	成泰	Temps présent	皇帝萬萬歲

(1) La table chronologique annexée aux almanachs indigènes, *Đại nam hiệp kỷ lịch* 大南協紀曆, ne mentionne pas ces deux souverains. Ceci prouve que ces deux fantômes de rois n'occuperont aucune place dans l'histoire annamite.

IMPRIMERIE NATIONALE.

II. TABLE CHRONOLOGIQUE DES USURPATEURS.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		NOM PRIVÉ.	
		***Hồ* 胡.**			
		Le royaume prit le nom de ***Đại ngu*** **大虞**.			
1400	1400	*Thánh nguyên*	聖元	*Hồ quí ly*	胡季犛
1401	1401	*Thiệu thành*	紹成	*Hồ hán thương*	胡漢蒼
	1403	*Khai đại*	開大		

Au premier mois de l'année 1397, ***Hồ quí ly*** fit édifier une citadelle quadrangulaire au village de ***An tôn*** 安孫, ***huyện*** de ***Vĩnh lộc*** 永祿, province de ***Thanh hóa*** 淸化, dont les travaux de construction durèrent du premier au troisième mois et qu'il baptisa du nom de ***Đông đô*** 東都. Plus tard, elle fut appelée ***Tây đô*** 西都, l'ancienne ***Thăng long*** ayant pris le nom de ***Đông đô***. En 1430, on l'appela ***Tây kinh*** 西京. Chacune des faces de cette citadelle est percée d'une porte sur les côtés Est et Ouest et d'une triple porte sur les côtés Nord et Sud.

Dans l'axe de la porte Sud et dans le lointain, on aperçoit une montagne, formant l'écran royal, qui est l'arc de l'arbalète dont le chemin qui y conduit simule la flèche qui devait anéantir la dynastie des ***Trần*** 陳, selon les légendes populaires.

Hồ quí ly y habitait le ***Nhân thọ cung*** 仁壽宮, et au deuxième mois de l'année 1403 fut érigé le ***Đông thái miếu*** 東太廟.

Les remparts en terre de cette citadelle, qui peut avoir environ cinq cents mètres de côté, étaient pourvus d'un revêtement en pierres de taille qui, ainsi que les constructions, furent, dit-on, complètement détruits par les ***Tây sơn*** 西山. Il ne reste plus actuellement que l'enceinte en terre et les pieds droits supportant les vastes arcs en pierre des portes. Les pierres de revêtement sont employées à daller les chemins des villages environnants.

On montre, à la porte Ouest, une concavité qui serait la trace laissée par la tête de la femme d'un fonctionnaire qui, dans son désespoir de ne pouvoir lui faire rendre justice, se serait précipitée contre le mur, après l'exécution de son mari, innocent du crime dont on l'accusait.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		NOM PRIVÉ.	

Mạc 莫.

La Cour, qui était provisoirement à *Cổ trai* 古齋, *huyện* de *Nghi dương* 宜陽, province de *Hải phòng* 海防, vint à *Đông kinh*.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		NOM PRIVÉ.	
1527	1527	*Minh đức*	明德	*Mạc đăng dung*	莫登庸
1530	1530	*Đại chính* (*chánh*)	大正	*Mạc đăng dinh*	莫登瀛
1541	1541	*Quảng hòa*	廣和	*Mạc phúc hải*	莫福海
1547	1547	*Vĩnh định*	永定	*Mạc phúc nguyên*	莫福源
	1548	*Cảnh lịch*	景曆		
	1554	*Quang bảo*	光寶		
1562	1562	*Thuần phúc*	淳福	*Mạc mậu hiệp*	莫茂洽
	1566	*Sùng khang*	崇康		
	1578	*Diên thành*	延成		
	1586	*Đoan thái*	端泰		
	1588	*Hưng trị*	興治		
	1591	*Hồng ninh*	洪寧		

Ici s'arrête la liste officielle de ces usurpateurs; les prétendants ne manquèrent cependant pas, occupant le royaume de *Cao bằng* 高平 et le *Yên bang* 安邦. On voit encore dans le *huyện* de *Lục nam* 陸南 le retranchement qui séparait le Tonkin de ce dernier territoire. Cette muraille, partant des hauts sommets des montagnes, traverse le *Đông triều* 東潮, et on en trouve des traces jusqu'à *Hòn gai* 坈荄.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		NOM PRIVÉ.	
1592	1592	*Võ an*	武安	*Mạc toàn* (*tuyền*)	莫全
1593	1593	*Bảo định*	寶定	*Mạc kính chỉ*	莫敬止
1594	1594	*Càn thống*	乾統	*Mạc kính cung*	莫敬恭
1596	1596	*Tráng vương*	壯王	*Mạc kính chương*	莫敬章
1598	1598	*Oai vương*	威王	*Mạc kính dụng*	莫敬用
1618	1618	*Long thái*	隆泰	*Mạc kính khoan*	莫敬寬
		Khánh vương	慶王		

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		NOM PRIVÉ.	
1638	1638	*Thuận đức*	順德	*Mạc kính hoàn*	莫敬完
1666	1666	"	"	*Mạc kính võ*	莫敬宇
1692	1692	"	"	*Mạc kính chư*	莫敬諸

Tây sơn 西山.

Cette révolte, qui commença en 1771, eut pour chefs trois frères qui, par rang d'âge, sont : *Nguyễn văn nhạc*, *Nguyễn văn lữ* 阮文呂 et *Nguyễn văn huệ*[1].

En 1776, *Nhạc* prit le titre de *Tây sơn vương* 西山王, ses deux frères occupant des dignités, sous ses ordres.

En 1778, *Nhạc* se conféra la dignité de *Đế* et ouvrit l'ère *Thái đức*.

En 1786, *Nhạc* assuma le titre de *Hoàng đế*, *Lữ* celui de *Đông định vương* 東定王 et *Huệ* celui de *Bắc bình vương* 北平王.

En 1787, mort de *Lữ*.

En 1788, *Huệ* se donna le titre de *Đế* et ouvrit l'ère *Quang trung*.

En 1792, le neuvième mois et le vingt-neuvième jour, *Huệ* mourut, laissant son pouvoir à son fils *Nguyễn quang toản*, qui ouvrit successivement deux ères.

En 1793, *Nhạc* mourut laissant un fils, *Bảo* 寶.

1771	1778	*Thái đức* († 1793)	泰德	*Nguyễn văn nhạc*	阮文岳
	1788	*Quang trung* († 1792)	光中	*Nguyễn văn huệ*	阮文惠
1792	1792	*Cảnh thịnh*	景盛	*Nguyễn quang toản*	阮光纘
	1801	*Bảo hưng* (1802)	寶興		

(1) Les ancêtres, à la quatrième génération, de cette famille étaient originaires du *Nghệ an* 乂安. Durant l'ère *Thịnh đức* (1653-1658), elle émigra dans la province de *Qui nhơn* 歸仁; c'est l'ancienne *Đồ bàn* 闍槃 (du nom du roi cham), maintenant *Bình định* 平定. Ces usurpateurs naquirent dans cette province, sur le plateau d'*An khê* 安溪, anciennement *Tây sơn*. L'ancienne place forte de *Qui nhơn* subsiste encore à une dizaine de kilomètres au nord de la citadelle actuelle de *Bình định*, dont le port maritime se nomme *Thi nại* 尸耐.

III. TABLE CHRONOLOGIQUE DES CHEFS PRINCIERS.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	NOM PRIVÉ.		TITRE HONORIFIQUE LE PLUS ÉLEVÉ.		ANNÉE D'ADOPTION.

Trịnh 鄭.

Dits les seigneurs du Nord ou *Chúa đàng ngoài* 主唐外.

Pendant leur administration, les audiences royales perdirent de leur splendeur, tandis que la puissance de ces *Thái sư* 太師 s'accroissait de plus en plus; cette famille disparut en même temps que la dynastie des *Lê*. Ces hauts dignitaires résidaient près du Souverain.

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	NOM PRIVÉ.		TITRE HONORIFIQUE LE PLUS ÉLEVÉ.		ANNÉE D'ADOPTION.
1536	*Trịnh kiểm*	鄭檢	*Minh khang vương*	明康王	1570
1570	*Trịnh tòng (tùng)*	鄭松	*Bình an vương*	平安王	1599
1623	*Trịnh trang*	鄭梉	*Thanh vương*	淸王	1629
1657	*Trịnh tạc*	鄭柞	*Dương vương*	陽王	1682
			Hoằng tổ (posthume)	弘祖	1682
1682	*Trịnh căn*	鄭根	*Định vương*	定王	1684
1709	*Trịnh cang*	鄭㭎	*An vương*	安王	1714
1729	*Trịnh giang (cương)*	鄭杠 (橿)	*Oai vương*	威王	1732
			Thái thượng vương	太上王	1740
1740	*Trịnh dinh*	鄭楹	*Minh vương*	明王	1755
			Ân vương	恩王	1767
1767	*Trịnh sum*	鄭森	*Thịnh vương*	盛王	1782
1782	*Trịnh cán*	鄭檊	*Đô vương*	都王	1782
1782	*Trịnh giai*	鄭楷	*Nam vương*	南王	1782
1786	*Trịnh phùng*	鄭槰	*Đô vương*	都王	1786

ANNÉE D'AVÈNEMENT.	TITRE DE RÈGNE.		TITRE POSTHUME HISTORIQUE.	

Nguyễn 阮.

Dits les seigneurs du Sud ou *Chúa đàng trong* 主唐冲.

En 1529, un ex-général *Nguyễn Kim* [*Cầm*] (nommé plus tard durant l'ère *Gia long*, *Triệu tổ tịnh hoàng đế* 肇祖靖皇帝), fuyant la domination des *Mạc* 莫, se réfugia près de *Sạ đầu* 乍斗, roi d'*Ai lao* 哀牢, qui lui abandonna les revenus du *Sầm châu* 岑州; il mourut en 1545.

Le premier *Chúa* s'établit donc au *Quảng bình;* ses successeurs étendirent leur autorité d'abord jusqu'au *Quảng nam*, alors *Thuận châu* 順州, qui fut aussi le nom de la capitale, et successivement devint *Thuận hóa* 順化, et enfin *Huế* 化. C'est l'ancien *Ciampa* (en sanscrit *Campā*).

1558	*Tiên chúa*	僊主 (2e fils de *Triệu tổ tịnh*)	*Thái tổ gia dũ*	太祖嘉裕
1614	*Phật chúa*	佛主 (6e fils du précédent)	*Hi tôn hiếu văn*	熙尊[1]孝文
1636	*Thượng chúa*	上主 (2e)	*Thần tôn hiếu chiêu*	神尊孝昭
1649	*Hiền chúa*	賢主 (2e)	*Thái tôn hiếu triết*	太尊孝哲
1688	*Ngãi* (*Nghĩa*) *chúa*	義主 (2e)	*Anh tôn hiếu ngãi*	英尊孝義
1692	*Thiên túng đạo nhân*	天縱道人 (1er)	*Hiển tôn hiếu minh*	顯尊孝明
1726	*Vân toàn đạo nhân*	雲泉道人 (1er)	*Túc tôn hiếu ninh*	肅尊孝寧
1739	*Từ tế đạo nhân*	慈濟道人 (1er)	*Thế tôn hiếu võ*	世尊孝武
1766	*Khánh phủ đạo nhân*	慶晢道人 (16e)	*Duệ tôn hiếu định*	睿尊孝定

Ici s'arrête la liste officielle des neuf *Chúa*.

Au printemps de 1775, *Dương* 暘 (fils de *Hiệu* 昊, neuvième fils de *Duệ tôn*, qui avait été créé héritier présomptif, *Thế tử* 世子, mais mourut en 1760 à l'âge de vingt-

(1) Avant l'ère *Thiệu trị*, le caractère *tôn* était écrit *tông* 宗; c'est sous cette dernière forme qu'il est consigné dans les *Annales*, mais avec suppression d'un trait, 宗, ainsi qu'il a été déjà dit. (Voy. p. 21.)

deux ans) fut nommé *Thái tử* 太子 avec le titre d'héritier présomptif, *Đông cung* 東宮 au *Quảng nam;* au printemps de l'année 1776, il fut élevé au titre de *Tân chính vương* 新政王 et *Duệ ton*, qui ainsi abdiquait, prit celui de *Thái thượng vương* 太上王. Cette dernière cérémonie eut lieu à *Sài gòn*, devant les fonctionnaires civils et militaires assemblés dans le *Kim chương tự* 金璋寺 (route haute de *Chợ lớn*, aux Mares, anciens haras[1]). A l'automne de 1777, leurs troupes furent anéanties par les *Tây sơn :* celles de *Duệ tôn* à *Long xuyên* 龍川 et celles de *Dương* à *Ba việt* 巴越[2], dépendant de *Vĩnh long* 永隆. Le titre posthume de *Dương* se termine par *Mục vương* 穆王.

Après ces événements, le troisième fils de *Hưng tổ hiếu khang* 興祖孝康 (frère de *Duệ tôn*, mais d'une autre mère) s'empara du pouvoir. En 1780, il assuma le titre de *Vương* qu'il quitta en 1802, au cinquième mois, pour celui de *Hoàng đế*, en même temps qu'il ouvrait l'ère *Gia long* et fondait une dynastie souveraine nouvelle.

Par application de l'article 139 du Code, qui exige que des sacrifices soient offerts dans les temples dédiés à la mémoire des ancêtres du souverain, *Gia long* les éleva au rang de *Hoàng đế* 皇帝; ces deux caractères doivent donc être ajoutés au titre posthume historique. Les morts jouissent véritablement de ces titres posthumes, en vertu du pouvoir attribué aux souverains sur les esprits.

Observation. Les années d'avènement sont régulièrement en avance d'une année sur celles consignées aux *Annales*. Les dates adoptées sont celles de la *Généalogie des feudataires*, citée en tête de cette notice, qui est un ouvrage plus complet que les *Annales*, sur ce sujet spécial.

(1) Sur ces mêmes terrains se trouvait le temple des braves et des loyaux, *Hiển trung từ* 顯忠祠, vulgairement nommé «Temple des serviteurs loyaux» *miếu trung thần* 廟忠臣, dédié durant l'ère *Gia long* à la mémoire de ses compagnons d'armes décédés, auxquels on faisait officiellement des offrandes et des sacrifices. Parmi les tablettes de ces braves se trouvait celle d'un français nommé *Mạn hoè* 幔槐 (?), tué en 1782, à bord de son navire, lors de la prise de *Sài gòn* par les *Tây sơn;* son nom posthume, *tặng* 贈, inscrit sur la tablette pour l'invocation lors des sacrifices, est *Hiệu ngãi công thần* 效義功臣.

(2) *Đại nam liệt truyện tiền biên, quyển* 2, p. 30 v°, col. 8 et p. 31 r°, col. 4 et 6; *Đại nam chính biên liệt truyện sơ tập, quyển* 30, p. 9 v°, col. 3; le groupe *việt* est accompagné à gauche du radical 氵 eau, caractère qui ne figure pas dans le *Dictionnaire* de *Khang hi*. — *Trương vĩnh ký, Saigon et ses environs, Excursions et reconnaissances*, Saigon, 1885, vol. X, p. 25, a écrit *Ba vác*.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES SOUVERAINS ET USURPATEURS.

TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.
Anh võ chiêu thắng	英武昭勝	1076–1085	*Đoan khánh*	端慶	1505–1509
Bảo (Bửu) hưng	寶興	1801–1802	*Đoan thái*	端泰	1586–1588
Bảo phù	寶符	1273–1279	*Đồng khánh*	同慶	1885–1889
Bảo thái	保泰	1720–1729	*Đức long*	德隆	1629–1635
Càn phù hữu đạo	乾符有道	1039–1042	*Đức nguyên*	德元	1674–1676
Cảnh (Kiểng) hưng	景興	1740–1787	*Gia long*	嘉隆	1802–1820
Cảnh lịch	景曆	1548–1554	*Gia thái*	嘉泰	1573–1578
Cảnh thịnh	景盛	1792–1801	*Hàm nghi*	咸宜	1884–1885
Cảnh thoại (thụy)	景瑞	1006–1010	*Hiệp hòa*	協和	1883
Cảnh thống	景統	1498–1504	*Hoằng định*	弘定	1600–1619
Cảnh trị	景治	1663–1672	*Hội phong*	會豐	1092–1101
Chiêu thống	昭統	1787–1789	*Hội tường đại khánh*	會祥大慶	1110–1120
Chính (Chánh) hòa	正和	1680–1705	*Hồng đức*	洪德	1470–1498
Chính trị	正治	1558–1572	*Hồng ninh*	洪寧	1591–1592
Chính long bảo ứng	政隆寶應	1163–1174	*Hồng phúc*	洪福	1572–1573
Chương thánh gia khánh	彰聖嘉慶	1059–1066	*Hồng thuận*	洪順	1509–1516
			Hưng khánh	興慶	1407–1409
Diên ninh	延寧	1454–1459	*Hưng long*	興隆	1293–1314
Diên thành	延成	1578–1586	*Hưng thống*	興統	989–994
Dục đức	育德	1883	*Hưng trị*	興治	1588–1591
Dương đức	陽德	1672–1674	*Khai đại*	開大	1403–1407
Dương hòa	陽和	1635–1643	*Khai hựu*	開祐	1329–1341
Đại bảo	大寶	1440–1443	*Khai thái*	開泰	1324–1329
Đại bình	大平	970–980	*Khánh đức*	慶德	1649–1653
Đại chính (chánh)	大正	1530–1541	*Kiến đức*	建德	A.C.111-110
Đại định	大定	1140–1163	*Kiến gia*	建嘉	1211–1224
Đại định	大定	1369–1370	*Kiến phúc*	建福	1884
Đại hòa	大和	1443–1454	*Kiến tân*	建新	1398–1400
Đại khánh	大慶	1314–1324	*Kiến trung*	建中	1225–1232
Đại trị	大治	1358–1369	*Long khánh*	隆慶	1373–1377

TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.
Long chương thiên tự	龍彰天嗣	1066-1068	*Thiên chương bảo tự*	天彰寶嗣	1133-1138
Long đức	龍德	1732-1735	*Thiên chương hữu đạo*	天彰有道	1224-1225
Long phù	龍符	1101-1110			
Long thoại thái bình	龍瑞太平	1054-1059	*Thiên đức*	天德	544-549
Long việt	龍鉞	1005-1006	*Thiên gia bảo hựu*	天嘉寶祐	1202-1205
Minh đạo	明道	1042-1044	*Thiên hưng*	天興	1459-1460
Minh đức	明德	1527-1530	*Thiên huống bảo tượng*	天貺寶象	1068-1069
Minh mạng	明命	1820-1841			
Nguyên (Nguơn) hòa	元和	1533-1549	*Thiên hựu*	天祐	1557-1558
Nguyên phong	元豐	1251-1258	*Thiên khánh*	天慶	1426-1428
Phật tử	佛子	571-603	*Thiên phù duệ võ*	天符睿武	1120-1127
Phúc (Phước) thái	福泰	1643-1649	*Thiên phù khánh thọ*	天符慶壽	1127-1128
Quang bảo	光寶	1554-1562	*Thiên phúc*	天福	980-989
Quang hưng	光興	1578-1600	*Thiên thành*	天成	1028-1034
Quang phục	光復	549-571	*Thiên thuận*	天順	1128-1133
Quang thái	光泰	1388-1398	*Thiên tư gia thoại*	天資嘉瑞	1186-1202
Quang thiệu	光紹	1516-1522	*Thiên ứng chính bình*	天應政平	1232-1251
Quang thuận	光順	1460-1470			
Quang trung	光中	1788-1792	*Thiệu bảo*	紹寶	1279-1285
Quảng hòa	廣和	1541-1547	*Thiệu bình*	紹平	1434-1440
Quảng hựu	廣祐	1085-1092	*Thiệu khánh*	紹慶	1370-1373
Sùng hưng đại bảo	崇興大寶	1049-1054	*Thiệu long*	紹隆	1258-1273
Sùng khang	崇康	1566-1578	*Thiệu minh*	紹明	1138-1140
Thái ninh	太寧	1072-1076	*Thiệu phong*	紹豐	1341-1358
Thái đức	泰德	1778-1793	*Thiệu thành*	紹成	1401-1403
Thái trinh	泰貞	1504-1505	*Thiệu trị*	紹治	1841-1847
Thận đức	慎德	1600	*Thịnh (Thạnh) đức*	盛德	1653-1658
Thần võ	神武	1069-1072	*Thống nguyên*	統元	1522-1527
Thành thái	成泰	1889 temps pt	*Thông thoại (thụy)*	通瑞	1034-1039
Thánh nguyên	聖元	1400-1401	*Thuần phúc*	淳福	1562-1566
Thiên cảm chí bảo	天感至寶	1174-1176	*Thuận bình*	順平	1549-1557
Thiên cảm thánh võ	天感聖武	1044-1049	*Thuận thiên*	順天	1010-1028

TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.	TITRE DE RÈGNE.		ANNÉE D'ADOPTION.
Thuận thiên	順天	1428–1434	*Vĩnh định*	永定	1547–1548
Trị bình long ứng	治平龍應	1205–1211	*Vĩnh hựu*	永佑	1735–1740
Trinh khánh	貞慶	1206–1208	*Vĩnh khánh*	永慶	1729–1732
Trinh phù	貞符	1176–1186	*Vĩnh thịnh*	永盛	1705–1720
Trụng hưng	重興	1285–1293	*Vĩnh thọ*	永壽	1658–1662
Trụng quang	重光	1409–1414	*Vĩnh tộ*	永祚	1619–1629
Tự đức	嗣德	1847–1883	*Vĩnh trị*	永治	1676–1680
Ứng thiên	應天	994–1008	*Xương phù*	昌符	1377–1388
Vạn khánh	萬慶	1662–1663	*Xương văn*	昌文	951–965

CHRONOLOGIE NUMISMATIQUE.

Les Annamites, pas plus d'ailleurs que les autres nations de l'antiquité, n'avaient de système chronologique. Les événements étaient datés de l'intronisation du Souverain et les périodes étaient calculées en accumulant la durée des règnes successifs. Ce manque d'exactitude dans la supputation du temps ne pouvait produire que confusion et incertitude; aussi les traditions sont-elles discordantes jusqu'à l'année 841 avant l'ère chrétienne.

Ce ne fut qu'en l'année 104 avant l'ère chrétienne que le fameux cycle de soixante ans, en usage pour le calcul des jours dès la plus haute antiquité, fut appliqué à la supputation des années.

L'Annam ayant été pendant de si nombreux siècles sous la domination chinoise, c'est forcément aux auteurs chinois qu'on est obligé d'avoir recours pour l'histoire de la circulation monétaire ancienne.

Ce chapitre sera donc divisé en deux parties :

1° La partie sino-annamite, comprenant aussi les faits chinois modernes intéressants, qui ont eu forcément leur répercussion en Annam, comme pays de même civilisation;

2° La partie annamite, extraite de ses propres annales.

I. PARTIE SINO-ANNAMITE.

Les Chinois, dans la plus haute antiquité, se servaient de cordelettes[1] nouées en manière d'écriture.

A. C. 2852. L'empereur *Phục hi* 伏羲 inventa les *bát quái* 八卦, écriture toute symbolique du livre des mutations, *dịch kinh* 易經,

[1] Comme souvenir de ces *quipos*, rappelons l'analogie frappante avec le mot anglais *record* « enregistrer, mentionner ».

et employée pour la divination. Les deux principes qui entrent dans la composition des *bát quái* sont :

—— Symbole du principe mâle ou lumineux, *dương nghi* 陽儀 ; ligne entière, pour cercle brillant, ○, comme le soleil ;

— — Symbole du principe femelle ou ténébreux, *âm nghi* 陰儀 ; ligne divisée, pour le cercle obscur, ●, comme la lune, pour former :

☰	乾	*Càn*	Air	Sud
☱	兌	*Đoài*	Eau pure	
☲	離	*Ly*	Feu	Est
☳	震	*Chấn*	Tonnerre	
☷	坤	*Khôn*	Terre	Nord
☶	艮	*Cấn*	Montagne	
☵	坎	*Khảm*	Eau	Ouest
☴	巽	*Tốn*	Air	

Ces huit trigrammes, étant répétés ou superposés deux à deux, produisent soixante-quatre symboles doubles ou hexagrammes appelés *trụng quái* 重卦.

Les livres étaient composés de lamelles de bambou sur lesquelles on creusait les caractères.

2697. Des empreintes de pattes d'oiseaux sur le sable donnèrent la première idée des caractères, d'où leur nom de *điểu tích văn* 鳥跡文. Cette écriture était nécessairement bornée, mais suffisante pour des hommes à demi sauvages.

La légende rapporte que, dans sa sollicitude pour les hommes, le Ciel fit pleuvoir du grain à l'occasion de cette invention, car il craignait que l'étude des caractères ne les arrachât aux travaux de l'agriculture.

2282. Les Chinois connaissaient l'or, l'argent, le cuivre et l'antimoine ou l'étain. Le commerce se faisait au moyen d'échanges, outre les métaux bruts et travaillés au poids.

2004. Réglementation des unités de longueur, poids et mesures.

1954. Les Chinois apprennent par les aborigènes à connaître le fer.

1741. Introduction de l'art du bronze, par voie terrestre de l'Asie Mineure.

1375. Circulation de carapaces de tortues de diverses dimensions et de cauris, *bói* 貝.

Les cauris ou coris (*cypræa moneta*) sont de petites coquilles, brillantes et polies, univalves, de la famille des Buccinoïdes, qu'on trouve en abondance sur les *atolls* ou bancs de coraux des îles Laquedives et Maldives. De temps immémorial, ces coquilles ont servi de monnaie à tous les peuples, depuis l'Inde jusqu'au Japon.

Marco Polo dit, à propos des régions de Xieng Mai, Luang Prabang, etc. : *la monnaie que il despendent est de pourcelainne.*

Les temps n'ont rien changé à cet état de choses, car une inscription thay d'un temple de Luang Prabang, datée du XIXe siècle, parle d'une distribution de 2,802,000 cauris. En 1839, mille de ces cauris, ou *bia* ou *loa* 螺, valaient une ligature de sapèques de zinc. De nos jours ils valent encore deux att. le cent.

A Madras, en 1870, le cours était de 5,760 cauris pour une roupie et 12,000 sur les lieux de pêche; en 1879, il était au Siam de 6,400 cauris pour un tical.

Parmi les nations européennes, l'Angleterre exceptée, ces coquilles sont connues sous le nom de *porcellana* et *porcelaine*, de l'italien *porca*, vulve de truie; de là est venu le nom de porcelaine (de Chine), dont le brillant est similaire à celui des cauris. Assimilation semblable : *pucelage*, un certain coquillage.

Synonymie : anglais, *cowrie;* hollandais et allemand, *kauris;* tamoul, *kavadi.*

1200. Circulation métallique composée de divers objets en bronze : houes, *tiên* 錢, et bêches, *tệ sản* 幣產.

1091. Fixation de la circulation de l'or en cube et du bronze en anneaux, lingots et feuilles.

950. Émission des disques ronds unis, à trou rond, *hoàn* 鍰.

820. Réforme de l'écriture et création du type *đại truyện* 大篆.

675. Fabrication de la monnaie en forme de couteau, *đao* 刀.

653. Naissance du Bouddha, *Phật* 佛, mort en 543 [1].

604. Naissance de *Lão tử* 老子.

551. Naissance de *Khổng phu tử* 孔夫子, mort en 479;
C'est de lui que Voltaire a dit :

> De la seule raison salutaire interprète,
> Sans éblouir le monde, éclairant les esprits,
> Il ne parla qu'en Sage et jamais en prophète :
> Cependant on le crut, et même en son pays.

561-360. Fabrication de la monnaie en forme de selle ou de poids.

475-221. Période de la monnaie dite *bố* 布, à pieds carrés, ronds ou pointus [2].

372. Naissance de *Mạnh tử* 孟子, mort en 289.

275. Émission des pièces rondes à trou carré et à bords saillants.

227. Nouvelle réforme de l'écriture et introduction du type filiforme, *tiểu truyện* 小篆.

(1) L'Annamite dit 1027-949.

(2) Des types de ces monnaies sont reproduits dans Lacroix, *Numismatique annamite*, Saigon, 1900, p. 52. D'après les dessins que donne l'auteur, ce sont des monnaies à pieds pointus, *tiêm túc bố* 尖足布, portant toutes deux la même inscription *Ping tcheou* 平周. D'après Terrien de Lacouperie, *Chinese coins*, London, 1892, p. 57, ce pays, conquis en 320 A. C. par l'état de *Tsin* 秦, était situé à *Kiái hiōu* 介休, *phủ* de *Fênn tcheōu* 汾州, dans l'ouest de la province actuelle de *Chān si* 山西, limitrophe de la Mongolie.

219. Apparition des missionnaires bouddhiques en Chine.

213. Destruction des livres et massacre des lettrés.

212. Adoption d'une nouvelle écriture dite *lệ thơ* 隸書.

136. Des particuliers fondent des monnaies de fer.

119. Émission d'une circulation de métal blanc et de monnaie de cuivre rouge et vente de peaux de cerfs blancs.

116. Création d'un établissement monétaire central. Les anciennes monnaies sont mises au creuset et refondues. Les faux monnayeurs les plus habiles y sont employés comme ouvriers.

48. L'altération des monnaies a amené une telle crise, qu'il est sérieusement question de faire revivre l'usage des grains, de la soie, des étoffes de chanvre et de soie, et des cauris comme moyens d'échange.

58-1898 A. D.

58-76. La religion du Bouddha se répand en Chine.

88. Fixation de l'écriture cursive, abrégée et simplifiée, sous le nom de *thảo thơ* 草書.

300. Invention du papier et du pinceau.

Après 300. Adoption d'une nouvelle écriture dite *hành thơ* 行書.

379. Rectification nouvelle de l'écriture et adoption du type moulé *giai thơ* 楷書.

401. Émission de monnaies de fer.

513-516. Émission de monnaies d'argile.

583-598. Réorganisation de la monnaie et ouverture de cinq ateliers monétaires.

621. Première émission des pièces *kăi iuên tŏung paò* (*khai nguyên thông bảo*) 開元通寶, monnaie étalon de la dynastie

chinoise *Đàng* 唐, qui resta en usage pendant plusieurs siècles; dix de ces pièces pèsent une once, *lạng* 兩.

635. Arrivée des missionnaires nestoriens en Chine (voir l'inscription syro-chinoise de *Sī ngān fòu* 西安府).

xe siècle. Invention des plaques gravées et de leur impression.

960-1126. Au commencement de la dynastie chinoise des *Tống* 宋, la pièce de monnaie de cuivre valait dix pièces de fer; ce rapport fut rapidement altéré pour descendre à trois et demie, puis à deux et même une et demie de fer pour une de cuivre. A cette époque mille pièces de cuivre ne pesaient plus que quatre-vingts onces, soit 3 gr. 02 l'une; mille pièces de fer pesaient cent quatre-vingt-douze onces, soit 7 gr. 26 l'une.

Vers la même époque, transformation légère de l'écriture *giai thơ* 楷書 et adoption d'un type nouveau, *Tống thơ* 宋書, qui est encore employé de nos jours dans l'impression des livres.

1035. Ce ne fut qu'à partir de cette date que l'argent fut accepté en payement des impôts.

1144. Sous *Thiệu hưng* 紹興, par suite du manque de cuivre, on fabriqua des *sao* 鈔, ou papier-monnaie, de deux sortes: les grands *sao* 大鈔, comprenant des coupures d'une, deux, trois, cinq et dix ligatures, et les petits *sao* 小鈔, représentant cent, deux cents, trois cents, cinq cents et sept cents sapèques.

Antérieurement, vers 970, pour la facilité des transactions, des négociants, après entente préalable, émirent des certificats de dépôts d'espèces, remboursables soit au lieu d'émission, soit dans une autre ville; ces certificats portaient le nom de *phi tiền* 飛錢, monnaie volante.

1275. Marco Polo visite la Chine.

1368-1628. Sous les *Minh* 明, la ligature se composant toujours de mille sapèques, sept cents sapèques valaient une once d'argent (37 gr. 8), et une ligature en papier-monnaie valait, en

argent, 0,0125 d'once; c'était donc une perte au change d'environ 90 p. 0/0.

(Le musée asiatique de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg conserve deux exemplaires d'un billet de la valeur d'une ligature ou mille pièces, sans date, mais émis postérieurement à l'année 1375, durant l'ère *Hóung où* 洪武, 1368-1399. Le National Museum de Washington, ainsi que le musée de Tō kyō, possèdent aussi chacun un billet semblable.)

1375. L'or valait quatre fois son poids d'argent.

1574. L'or valait sept à huit fois son poids d'argent.

1581. Le jésuite Ricci et ses compagnons arrivent en Chine; ils en avaient étudié la langue.

1630. L'once d'argent valait sept cents sapèques de cuivre.

1635. L'or valait dix fois son poids d'argent.

1662. L'or valait plus de dix fois son poids d'argent.

1700. Le riz valait sept cents sapèques de cuivre le *thạch* 石.

1736. L'once d'argent valait sept cents sapèques de cuivre.

1740. Le riz valait mille sapèques de cuivre et au delà le *thạch*.

1780. L'once d'argent valait neuf cents sapèques de cuivre.

1736-1800. L'or valait dix fois son poids d'argent.

Le commerce de l'opium et celui du thé, eurent pour effet d'élever la valeur de l'once d'argent de mille à seize cents sapèques de cuivre.

1800. La piastre espagnole dite *Carolus* valait sept cent cinquante sapèques de cuivre.

1802. Le poids de la sapèque de cuivre fut fixé à 12/100 d'once, soit 4 gr. 54.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1807. Robert Morrison, premier missionnaire évangélique, de la Société des Missions de Londres, arrive à Macao, le 4 septembre.

1833. L'once d'argent valait 6/8 d. soit $ 1.389 à $ 1.398. La piastre valait onze cents sapèques de cuivre.

1850. L'or valait quatorze fois son poids d'argent.

1857. Sur un papier-monnaie de mille sapèques, on lit que deux mille sapèques en papier-monnaie peuvent s'échanger contre un papier-monnaie d'une once d'argent.

1862. Par suite de la révolte des *Tái píng* (*Thái bình*) 太平, le riz valait dix mille sapèques de cuivre et plus le *thạch*.

1866. L'or valait 16,2 fois son poids d'argent.

1870-1875. L'or valait seize fois son poids d'argent.

1880-1882. Le riz valait deux mille à trois mille sapèques de cuivre le *thạch*.

1881-1883. L'once d'argent valait seize cents à dix-sept cents sapèques de cuivre.

1893. L'once d'argent valait quinze cents sapèques de cuivre.

1895. L'once d'argent valait quatorze cents sapèques de cuivre.

Pour en finir avec cet effondrement de la valeur de l'argent, qui a causé tant de ruines en Extrême-Orient, il est bon de présenter un petit tableau bien suggestif, qui se passe de tout commentaire.

Londres étant le grand marché d'argent du monde, c'est là qu'il faut rechercher les prix les plus réduits.

Quant au change, c'est le grand port *franc* anglais de Hong kong qui est le régulateur du Tonkin.

ANNÉES.	BARRES D'ARGENT À LONDRES. — PRIX DE L'ONCE en pence.		PIASTRES MEXICAINES À LONDRES. — PRIX DE L'ONCE en pence.		TAUX DU CHANGE SUR LONDRES À HONG KONG. — Prix de la piastre en shillings et pence.				OBSERVATIONS. — Prix de l'once standard correspondant au cours légal français 60 d., 84 ou 64 13. 4/16 pence.
					TRANSFERT télégraphique.		À 4 MOIS DE VUE.		
	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	
					sh. d.	sh. d.	sh. d.	sh. d.	
1877......	58 1/4	53 1/4	58 1/8	52 3/4	4 3 1/4	3 9 1/2	4 3 3/4	3 10 1/4	Cessation du cours forcé en France. — Enquête américaine.
1878......	55 1/4	49 1/2	54	48 3/8	3 11	3 5	3 11 3/4	3 7 1/4	Loi Bland aux États-Unis : double étalon; frappe obligatoire d'argent.
1879......	53 3/4	48 7/8	53	47 7/8	3 11 1/4	3 5 1/8	4	3 6 1/4	
1880......	52 7/8	51 5/8	52 1/4	50 3/8	3 10 1/8	3 7 3/4	3 10 3/4	3 8 1/4	
1881......	52 7/8	50 7/8	51 3/4	50	3 9 1/4	3 7 5/8	3 9 3/4	3 8 1/4	Conférence monétaire à Paris.
1882......	52 7/16	50	51 3/8	48 3/4	3 9 5/8	3 6 5/8	3 10 1/4	3 7 3/8	
1883......	51 3/16	50	49 7/8	48 7/8	3 8 3/4	3 7	3 9 1/2	3 7 3/4	Cessation du cours forcé en Italie.
1884......	51 3/8	49 1/2	50 1/2	48 5/16	3 8 3/4	3 6 1/4	3 9 3/8	3 7 1/8	
1885......	50	46 7/8	48 13/16	45 9/16	3 7	3 3 3/4	3 7 3/8	3 4 1/4	
1886......	47	42	46	41 1/2	3 4 3/4	2 11 1/2	3 5 1/4	3	
1887......	47 1/8	43 1/4	46	42 1/8	3 4 1/4	3 0 1/2	3 4 7/8	3 1	Enquête anglaise sur l'or et l'argent.
1888......	44 9/16	41 3/4	43 1/2	41 3/8	3 1 5/8	2 11 3/8	3 2 1/8	2 11 7/8	
1889......	44 3/8	42	44 1/8	41 1/8	3 2 7/8	2 11 1/2	3 3 1/2	3 0 1/8	
1890......	54 5/8	43 5/8	53	42 1/2	3 10 1/4	3 0 5/8	3 10 7/8	3 1 1/4	Loi Windom augmentant aux États-Unis les achats obligatoires d'argent.
1891......	48 3/4	43 1/2	47 5/8	42 1/8	3 5	3 0 5/8	3 6	3 1 1/4	
1892......	43 3/4	37 7/8	42 1/4	36 15/16	3 0 7/8	2 8 3/8	3 1 3/8	2 8 7/8	Réforme monétaire en Autriche-Hongrie. — Conférence monétaire de Bruxelles.
1893......	38 3/4	30 1/2	37 3/4	31 1/2	2 8 7/8	2 2 7/8	2 9 3/8	2 3 3/8	Fermeture des Monnaies de l'Inde. — Abrogation de la loi Sherman.
1894......	31 3/4	27	31 1/4	27	2 3 1/8	1 11 1/8	2 3 1/8	1 11 5/8	Droit de 5 p. o/o sur l'argent importé dans l'Inde. — Guerre entre la Chine et le Japon.
1895......	31 3/8	27 3/16	30 1/2	27 1/2	2 2 7/8	1 11 1/4	2 2 5/8	1 11 1/2	Crise monétaire aux États-Unis.
1896......	31 5/8	29 3/4	31 3/8	28 3/4	2 2 3/4	2 1 1/8	2 2 7/8	2 1 1/4	Élection présidentielle aux États-Unis.
1897......	29 13/16	23 5/8	29 7/8	26 1/8	2 1 3/8	1 9 3/8	2 2 7/8	1 9 3/8	Adoption de l'étalon d'or au Japon.
1898......	28 3/8	25	"	"	1 11 1/2	1 9 7/8	"	"	

II. PARTIE ANNAMITE.

A. C.

Ainsi qu'il a été déjà dit, les renseignements qui suivent ne sont que la traduction d'extraits des *Annales* annamites :

183. L'Impératrice *Lữ* 呂 de la dynastie *Hán*, interdit le commerce des ustensiles de fer à la frontière du *Nam việt*. (Les annales chinoises ajoutent qu'on avait également interdit l'exportation des femelles d'animaux.)

111. Il existait une mesure pour les liquides, appelée *chung* 鍾.

A. D.

42. Le général chinois *Mã viện* 馬援 éleva une colonne de cuivre à la limite du *Lâm ấp* 林邑 (Ciampa) et du territoire des *Tây đồ* 西屠 (province de *Phú yên* 富安 au sud de la rivière *Đà diễn* 沱演). La tradition veut que *Mã viện* ait prononcé le serment suivant : «la colonne de cuivre détruite, les *Giao chỉ* éteints» *Đồng trụ chiết Giao chỉ diệt* 銅柱折交阯滅.

Les Annalistes pensent que le lit d'un torrent de la montagne, s'étant déplacé, a amené la disparition de la colonne, entraînée dans la mer.

On avait fait des recherches infructueuses en 1272 et 1345.

En 353, abandonnant le *Lâm ấp*, le siège du gouvernement fut transféré à *Chiêm;* le royaume reçut alors le nom de *Chiêm thành* 占城.

En 605, *Phạm chí* 梵志 s'enfuit par la mer devant les troupes chinoises.

En 446, les habitants pratiquaient le culte du Bouddha, *Ni* 尼 [1], et fondaient des statues d'or et d'argent si grosses qu'il fallait dix hommes pour les embrasser. A la suite d'une défaite qui leur fut infligée en cette année-là, on fit fondre leurs statues de métal, dont on retira une quantité de cent mille livres d'or.

[1] Dernière syllabe du nom Çakya mouni, *Thích gia mâu ni* 釋迦牟尼.

984. 2ᵉ mois. — Fabrication de monnaie au vocable *Thiên phúc* 天福.

1056. 4ᵉ mois. — Construction du temple bouddhique de *Sùng khánh* 崇慶.

Ce temple édifié dans le quartier de *Báo thiên* 報天 possédait une tour à douze étages ayant environ dix *trượng* 丈 de hauteur. Il a été donné douze mille livres de cuivre pour fondre une cloche; elle portait une inscription qui avait été composée par le Souverain.

Báo thiên fait partie de la ville de *Hà nội*, *huyện* de *Thọ xương*, hameau de *Tiên thị* 仙市; les traces de l'ancien temple subsistent encore[1].

1258. 8ᵉ mois. — Le sommet de la tour fut démoli par un vent violent.

[1] Cette observation n'est plus exacte aujourd'hui. Avant l'envahissement de *Hà nội* par les *Pavillons noirs*, à la suite de la mort du commandant Rivière (19 mai 1883), quelques traces de ces constructions subsistaient en effet dans la rue de la Mission; ce temple était appelé populairement *Chùa tháp* 廚塔. Ces terrains appartiennent maintenant à la Mission catholique qui, sur l'emplacement, a fait édifier une cathédrale. Il n'y a que les ecclésiastiques pour connaître des périls et les affronter! Il ne reste plus actuellement que la partie en pierre calcaire qui couronnait la tour; cette partie comprend divers appareils essentiellement composés d'une base octogonale de 1 m. 20 de largeur, évidée en son centre, et d'un socle supportant une colonne cylindrique de 1 m. 85 de hauteur sur 0 m. 25 de diamètre; cette colonnette est taillée en forme de cierge flamboyant. Ces restes avaient été d'abord placés sur la porte d'entrée du *Lý sư từ* 李師祠, temple élevé à la mémoire d'un bonze fameux de la dynastie des *Lý*; plus tard, à la suite d'une rectification d'alignement de la rue de la Mission, cette porte ayant été démolie, les pierres furent déposées dans la cour de ce temple. Cette tour et la cloche étaient une des merveilles de l'Annam. On cite encore parmi ces merveilles : la cloche du temple de *Qui điền* 龜田 et le vase du temple de *Phổ minh* 普明; ces deux derniers objets furent détruits au dixième mois de l'année 1426 par les Chinois, qui en fabriquèrent des canons. Une autre merveille consistait dans la grande statue du Bouddha, qui fut fondue au dixième mois de l'année 1737 pour le temple de *Quỳnh lâm* 瓊林.

1322. 3e mois. — Le tonnerre foudroya la tour.

1434. 5e mois. — La tour fut reconstruite.

1070. 8e mois. — Construction du *Văn miếu* 文廟.

En souvenir de *Châu công* 周公[1], de *Khổng tử* 孔子 et des quatre assesseurs *phối* 配, on a dessiné leurs images, ainsi que celles des soixante-douze disciples, *hiền* 賢[2].

Aux quatre saisons de l'année, on fera des offrandes pour les sacrifices.

L'héritier présomptif y fera ses études.

1156. 12e mois. — Au commencement des *Lý*, dans le *văn miếu*, on sacrifiait ensemble à *Châu công* et à *Khổng tử;* il faut revenir à la vraie doctrine et les séparer[3].

1156. 12e mois. — A la suite d'une mauvaise récolte, il y eut une grande famine. Le riz valait soixante-dix *tiền* le *thăng* 升.

1226. 10e mois. — La valeur du *mạch* 陌, qui était fixée à soixante-dix sapèques, *văn* 文, est abaissée à soixante-neuf sapèques.

1253. 6e mois. — Création du Collège national (l'Université), *quốc học viện* 國學院[4]. A cette occasion, on fit des sacrifices aux

[1] *Châu công* était frère puîné de *Võ vương* 武王 1122-1115 A. C. Il continue à recevoir les offrandes dues à la perfection de sa piété filiale et à sa réputation de sagesse.

[2] Ce temple fut édifié à l'extérieur de la *Đại hưng môn* 大興門 ou porte Sud de la citadelle de *Hà nội*. Il existe encore de nos jours sur le même emplacement; les Français l'appellent Pagode des corbeaux, parce qu'une multitude de ces oiseaux viennent se réunir la nuit sur les manguiers sans âge qui ombragent les bâtiments du temple. C'étaient les soixante-douze élèves de Confucius (sur trois mille) qui excellèrent dans les six arts libéraux, qui sont: l'urbanité, la musique, le tir à l'arc, l'art de conduire un char, l'écriture et le calcul. Actuellement, les temples confucéens sont autrement constitués, ainsi qu'on le verra plus loin.

[3] En Chine, ce fut en 619, deuxième année de l'ère 武德, que ces deux cultes furent séparés et que les époques d'offrandes dans le temple de Confucius, *Khổng tử miếu* 孔子廟, furent fixées aux quatre saisons de l'année (*Thánh miếu tự điển* 聖廟祀典 Q. I, p. 2, Rituel des sacrifices au temple du Saint).

[4] Beaucoup plus tard, fut créé le Collège royal, *quốc tử giám* 國子監.

images de *Châu công*, *Khổng tử*, *Mạnh tử* 孟子 et des soixante-douze disciples.

1253. 9[e] mois. — Dans tout le royaume est ordonnée l'étude des *ngũ kinh* et des *tứ thơ*.

1290. 3[e] mois. — Une mauvaise récolte amena une grande disette; le riz[(1)] valait un *cưởng* 繈[(2)] le *thăng*.

Beaucoup d'habitants vendaient leurs rizières et terres, ainsi que leurs garçons et filles, afin de pourvoir à leur subsistance. Un édit suspendit l'impôt personnel, et du riz des greniers publics fut distribué aux pauvres.

1292. 3[e] mois. — Par suite de la disette continue, les habitants ont vendu à bas prix leurs garçons et filles, afin d'assurer leur propre subsistance.

Pour ce motif, le rachat des personnes est autorisé (au même prix que celui de la vente), mais non celui des terres.

1321. 2[e] mois. — Le riz valait un *cưởng* le *thăng*, durant la famine amenée par une mauvaise récolte.

1323. 11[e] mois. — La fabrication de la monnaie de zinc est de nouveau suspendue (?).

1360. 2[e] mois. — Fabrication de monnaie portant l'inscription *Đại trị thông bảo* 大治通寶.

1379. 8[e] mois. — Rébellion de *Nguyễn bổ* 阮補, du pays de

(1) Le riz a toujours été considéré par les indigènes comme une céréale très précieuse. Aussi enseigne-t-on aux enfants, lorsqu'ils mangent leurs bols de riz, d'éviter le gaspillage du soutien de la vie, et leur dit-on qu'autant de grains de riz ils laisseront dans leurs bols, autant de marques de variole ils auront sur la figure. — Il y a encore la version suivante, mais moins usitée : c'est que le visage de leur future épouse sera marqué de la variole, suivant le nombre de grains de riz gaspillés. — Voy. aussi *Le livre des récompenses et des peines*, *Cảm ứng thiên* 感應篇, trad. Stanislas Julien, London, 1835, p. 308 à 311 et p. 477, pour les peines infligées à ceux qui gaspillent les cinq sortes de grains.

(2) Nom ancien de la ligature de sapèques, *quán* 貫.

Bắc giang 北江, province de *Kinh bắc* 京北 (maintenant *Bắc ninh*); il prit le titre de *vương* 王, fut défait et mis à mort.

1379. 9[e] mois. — Le Souverain cache de la monnaie de cuivre à la montagne de *Thiên kiện* 天健, *huyện* de *Thanh liêm* 青廉, province de *Hà nội*, ainsi qu'au refuge établi au village de *Khả lãng* 可浪, *phủ* de *Lạng giang* 諒江, province de *Bắc ninh*. (Ces trésors ne furent jamais retrouvés.)

1389. 12[e] mois. — Rébellion du bonze *Phạm sư ôn* 范師溫, qui s'arrogé le titre de *Đại hiệu* 大號; il fut battu par le général *Hoàng phụng thế* 黃奉世.

1396. 4[e] mois. — Circulation du papier-monnaie, *sao* 鈔.

Le *Thiếu bảo* 少保, nommé *Vương nhữ châu* 王汝舟, proposa une nouvelle loi qui fut adoptée par *Quí ly* 季犛. La loi établissait les valeurs suivantes :

dix	sapèques au signe	des algues 藻 *tảo*;
trente	—	—	des vagues 水波 *thủy ba*;
un	*mạch* 陌 [1]	—	des nuages 雲 *vân*;
deux	—	—	de la tortue 龜 *qui*;
trois	—	—	de la licorne 麟 *lân*;
cinq	—	—	du phénix mâle 鳳 *phụng*;
un	*mân* 緡 [2]	—	du dragon 龍 *long*.

Les contrefacteurs de billets seront condamnés à mort et à la confiscation de leurs biens.

A l'achèvement de l'impression des billets, la population devra échanger un *cưởng* de monnaie contre un *mân* deux *mạch* de billets.

La circulation de la monnaie de cuivre est prohibée; celle-ci devra être remise au Trésor. Celui qui osera s'en servir sera puni de la même peine que les contrefacteurs de billets.

1405. 2[e] mois. — Cession à la Chine du territoire de *Tứ minh*

(1) Le *mạch* est la dixième partie de la ligature de sapèques.

(2) Nom ancien de la ligature de sapèques, *quán*.

思明, province de *Quảng tây* (sī) 廣西. En 1771, au troisième mois, le *châu* de *Lộc bình* 祿平 fut rendu à l'Annam.

1406. 4e mois. — Une rébellion fut fomentée par un faux descendant de la dynastie *Trần*, nommé *Thiêm bình* 添平; soutenu d'abord par les Chinois, il fut ensuite livré par eux.

1419. 11e mois. — A *Lạng sơn* 諒山, *Đan ba* 丹巴 se déclarant faussement pour un descendant de *Trần duệ tông* 陳睿宗 (1373-1377) leva une troupe de partisans qui le nommèrent *Minh chúa* 盟主; il se proclama *Thiên thượng hoàng đế* 天上皇帝 et, sous le vocable *Vĩnh thiên* 永天, il fabriqua de la monnaie.

1419. 11e mois. — Des ateliers (de fabrication clandestine) situés à *Xương giang thành* 昌江城, village de *Thọ xương* 壽昌, *huyện* de *Bảo lộc* 保祿, *phủ* de *Lạng giang*, province de *Bắc ninh*, furent saisis et enlevés.

Xương giang thành, citadelle élevée par les *Minh*.

1428. 4e mois. — On trouve de l'or dans le *Nhĩ hà* 珥河 [1].

1428. 12e mois. — Fabrication de monnaie portant l'inscription *Thuận thiên thông bảo* 順天通寶.

Sous la dynastie des *Trần* 陳, *Kiến trung* 建中 (1225-1232), par une loi, fixa la valeur du *mạch* à soixante-neuf sapèques pour les payements d'affaires et soixante-dix sapèques pour le payement des impôts. Aujourd'hui, la loi fixe à cinquante sapèques la valeur du *mạch*.

A propos de la pénurie de monnaie en circulation, un Ministre ayant proposé d'employer des billets au lieu d'espèces, un décret appela les hauts fonctionnaires et la Cour pour délibérer sur les considérants suivants :

Les anciennes sapèques en cuivre [2] ont été enlevées et fondues

[1] C'est le fleuve Rouge, en aval de la rivière Claire, aussi appelé vulgairement *sông cái* 瀧丐, grand fleuve ou *đại hà* 大河, et par les Chinois *hồng giang* 紅江.

[2] Dans tout le cours de ces notes

par les *Hồ* 胡 (1400-1407); il n'en reste pas plus d'un pour cent. C'est une gêne pour solder les dépenses de l'État et des troupes; il est difficile de trouver un moyen pour faire face à cette nécessité et aux besoins du peuple. Dernièrement un Ministre proposait l'émission de billets au lieu de monnaie. Cependant, le Souverain, après y avoir pensé jour et nuit, n'a pas trouvé les raisons suffisantes, parce que les billets étant une matière inutilisable, que la population serait dans l'obligation d'accepter, ce serait contraire à son devoir qui est d'aimer le peuple et de respecter sa fortune.

En conséquence, la question est mise en délibéré pour être résolue [1].

Observation. Le dictionnaire dit que *sao* 鈔 signifie *chử hóa* 楮貨, papier précieux.

l'expression de *monnaie de cuivre* a été employée tant pour celle de laiton que pour celle de bronze, car il est souvent impossible de distinguer les alliages très différents des métaux. C'est un fait bien connu que dans les émissions successives d'une même monnaie, au même atelier monétaire, il y a une grande variété tant dans le diamètre et l'épaisseur des pièces, que dans la qualité et la couleur du métal.

[1] Ce seul extrait prouve surabondamment que *Lê lợi*, lorsqu'il se mit à la tête du parti de l'indépendance, ne songea nullement à fabriquer de la monnaie; s'il en avait fabriqué étant *Bình định vương*, il n'en constaterait pas, en le déplorant, la rareté et l'insuffisance, alors qu'ayant assumé le pouvoir suprême au quatrième mois, la fabrication de la monnaie légale ne commença cependant pas avant le douzième mois seulement de l'ère nouvelle. Il faut non seulement des ressources, donc des matières, mais encore du temps pour confectionner de la monnaie. Du fait qu'un individu devient chef de bandes, il ne s'en suit pas qu'il improvise aussi des ressources en espèces et qu'il ait surtout la tranquillité nécessaire à l'installation d'un atelier monétaire avec tous ses impedimenta. D'ailleurs, à ces époques déjà lointaines, la vie était à un tel bas prix, que le besoin de monnaie était très limité, son insuffisance n'était qu'une gêne, les bandes vivant sur le pays. Cette observation s'impose aussi pour tous les rebelles. Malgré les auteurs européens antérieurs, les monnaies suivantes, minces et petites, ne peuvent être attribuées à ce chef d'armée et le titulaire de leur fabrication doit être recherché ailleurs : *An pháp*

1430. 6[e] mois. — Le nom de la capitale *Đông đô* 東都 fut changé en celui de *Đông kinh* 東京 (1).

1435. 3[e] mois. — Dans la première dizaine du mois, la fabrication des six sceaux suivants en argent doré, fut achevée :

nguyên bảo 安法元寶; *Chính pháp thông bảo* 正法通寶 (a); *Chính pháp nguyên bảo* 正法元寶 (a); *Thái pháp bình bảo* 太法平寶; *Thánh cung thông bảo* 聖宮通寶; *Trị thánh nguyên bảo* 治聖元寶. Ces monnaies, ne pouvant supporter l'épreuve de la comparaison avec celles de la même époque, sont à rejeter comme douteuses; ni par leur volume, ni par la forme des caractères de l'inscription, ces pièces ne peuvent être acceptées comme monnaie légale du temps; de la sorte tout arbitraire est éliminé. Remarquer que les *Annales* constatent qu'en 1419 on fabriquait de la fausse monnaie.

(1) Par la suite, ce nom s'étendit à tout le pays et les Français en ont fait *Tonkin*. En 767, le *Kinh lược sứ* 經略使 *Trương bá nghi* 張伯儀 bâtit la ville dite *La thành* 羅城. En 791, *Triệu xương* 趙昌 continua la construction des remparts. En 801, *Bùi thái* 裴泰 creusa les canaux et les fossés. En 808, *Trương châu* 張舟 continua la construction. C'était vers l'ancienne *Long biên* devenue *Long uyên*. Sous les *Lý*, en 1010, *Thuận thiên* en fit *Thăng long* 昇龍; les quatre portes de la ville royale étaient appelées : celle de l'Ouest, *quảng phúc môn* 廣福門; celle de l'Est, *tường phù môn* 祥符門; celle du Sud, *đại hưng môn* 大興門; celle du Nord, *diệu đức môn* 耀德門. Vers 1280, on la nomma *Đông đô* 東都 et *Trung kinh* 中京. Sous les *Minh*, en 1414, elle prit le nom de *Đông quan thành* 東關城. En 1430, elle fut appelée *Đông kinh* 東京. Vers 1460, elle fut désignée sous le nom de *Trung đô phủ* 中都府. Sous les *Tây sơn*, elle s'appela *Bắc thành* 北城. Enfin en la douzième année de l'ère *Minh mạng*, 1831, elle fut appelée *Hà nội* 河內. En 824, *Lý nguyên gia* 李元嘉 construisit, près de la rivière *Tô lịch* 蘇歷, une petite enceinte fortifiée à l'Est et en dehors de la *quan môn* 關門 de la métropole, pour y établir le siège administratif du *phủ*; c'est à cet endroit qu'en 866, le général chinois *Cao biền* 高駢 bâtit une citadelle redoutable (*Kim thành* 金城, Murailles métalliques: ville imprenable, fortifications solides comme du métal), qu'il appela aussi *La thành*.

(a) Les lettrés annamites ont la plus grande répugnance à accepter la lecture ainsi faite de ces inscriptions. Quoique *Chính pháp* ait la signification de «Loi légitime», ces deux mots peuvent aussi se traduire par «trancher la tête»; de là cette aversion provenant du sens de mauvais augure. Il s'en suit qu'ils préfèrent lire *Chính thông pháp bảo* et *Chính nguyên pháp bảo*. (Voir monnaie n° 575.)

1° *Thuận thiên thừa vận chi bảo* 順天承運之寶, employé lors du choix de l'héritier présomptif[1];

2° *Đại thiên hành hóa chi bảo* 代天行化之寶, employé pour les déclarations de guerre;

3° *Chế cáo chi bảo* 制誥之寶, employé pour les décrets et ordonnances;

4° *Sắc mạng chi bảo* 敕命之寶, pour les nominations et récompenses;

5° *Ngự tiền chi bảo* 御前之寶, pour les ordres à la famille royale;

6° *Ngự tiền tiểu bảo* 御前小寶, employé pour le conseil secret, *Cơ mật* 機[2] 密.

Lors de l'achèvement de ces six sceaux, le *Hữu bật* 右弼 *Lê văn linh* 黎文靈 fut chargé d'en faire part au *Thái miếu* 太廟[3].

1439. 3e mois. — Loi sur la monnaie de cuivre et les mesures[4]:

soixante sapèques en cuivre font un *mạch*;

la pièce d'étoffe de soie, *quyến* 絹, aura trente *xích* de longueur sur un *xích* cinq *thốn* 寸 et au-delà de large;

[1] Il semblerait que cette inscription est remplacée par la suivante, en imitation de celle de la Chine : *Truyền quốc ngọc tỉ* 傳國玉璽, sceau de la transmission du trône.

[2] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 84, col. 1.

[3] C'est-à-dire aux ancêtres, parce qu'ils sont les protecteurs du royaume. On se rend au temple des ancêtres pour leur présenter, par les sacrifices, tous les faits importants du règne; on y pleure même la mort de l'épouse légitime. Le mariage est en effet un acte sacré et libre que précèdent des fiançailles et que symbolise l'échange des tasses (ce n'est pas le cas pour les femmes de second rang); l'épouse était traitée avec la dignité due à celle par qui doit se perpétuer la race. Le *Mémorial des usages* dit : « Les fiancés mangeaient ensemble la chair d'un même animal, et pour boire se servaient des deux moitiés d'une même calebasse, 合巹, montrant ainsi qu'ils ne formaient plus qu'une personne, qu'ils étaient de même rang et n'avaient plus qu'un seul cœur. » (Couvreur, *Li ki*, II, p. 643.)

[4] On peut penser que, la monnaie étant peu abondante, c'est pour éviter la fraude dans les transactions commerciales, qui se faisaient pour la plupart au moyen d'échanges, que cette loi sur les dimensions à donner aux étoffes a été promulguée.

la pièce d'étoffe de chanvre, *tế ma bố* 細麻布, aura vingt-quatre *xích* de longueur sur un *xích* trois *thốn* de large;

la pièce d'étoffe de fibres de bananier[1], *tiêu bố* 蕉布, aura vingt-quatre *xích* de longueur;

la pièce d'étoffe de coton, *miên bố* 棉布, aura vingt-deux *xích* de longueur;

le cahier de papier contiendra cent feuilles.

1454. 1er mois. — Fabrication de monnaie au chiffre *Diên ninh* 延寧.

1467. 3e mois. — *Chiêm thành* 占城 (Ciampa) verse l'impôt en zinc à *Tây kinh*, province de *Thanh hóa*.

1467. 10e mois. — Observation : *Lê quí đôn* 黎貴惇 dans le *Vân đài* 芸臺 dit qu'en Chine cent sapèques font un *mạch*.

En Annam : trente-six sapèques font un *mạch* dit *sứ tiền* 使錢; soixante sapèques font un *mạch* dit *cổ tiền* 古錢; dix *mạch sứ tiền* font six *mạch cổ tiền*, soit un *quán* 貫 *sứ tiền*; dix *mạch cổ tiền* font un *quán* six *mạch* quarante (?) sapèques *sứ tiền*.

Sứ tiền est aussi appelé *gián tiền* 閒錢[2]. *Cổ tiền* est aussi appelé *quí tiền* 貴錢[2].

1477. 2e mois. — La solde des fonctionnaires fut améliorée et ainsi fixée :

Héritier présomptif..			500 ligatures	3e degré	2e classe...		52 ligatures
1er degré	1re classe..		80	4e —	1re	—	48
1er —	2e	—	74	4e —	2e	—	44
2e —	1re	—	68	5e —	1re	—	40
2e —	2e	—	62	5e —	2e	—	36
3e —	1re	—	56	6e —	1re	—	33

(1) Tissu lâche, pour les vêtements de deuil.

(2) Expressions encore en usage dans les provinces de *Hà nội*, *Bắc ninh*, *Hải dương*. C'est toujours le même procédé qui est employé sur les marchés : le prix de vente reste le même, mais l'étalon de mesure varie selon la quantité de marchandise achetée.

6e degré	2e classe...	30 ligatures		8e degré	2e classe...	18 ligatures
7e —	1re —	27		9e —	1re —	16
7e —	2e —	24		9e —	2e —	14
8e —	1re —	21				

En 1772, sixième mois, la solde n'avait pas varié.

1490. 4e mois. — Grande abondance; les deux *thăng* de riz valaient un *mạch* dit *quí tiền*.

1509. 11e mois. — Rébellion sous le nom de *Cẩm giang vương* 錦江王; ce fut cependant son frère puîné, le général *Uinh* 瀠 (*Giản tu công* 簡修公), qui organisa la révolte, les insurgés l'ayant nommé *Minh chúa* 盟主. *Cẩm giang vương*, pris et condamné à mort, obtint le titre posthume de *Trang định đại vương* 莊定大王 durant l'ère *Hồng thuận* et celui de *Minh tông triết hoàng đế* 明宗哲皇帝 durant l'ère *Quang thiệu*.

1511-1512. Une bande de rebelles venant de *Sơn tây*, après avoir été une première fois victorieuse, vint investir la capitale, où elle fut anéantie; son chef se nommait *Trần tuân* 陳珣.

1516. 1er mois. — Rébellion dans la province de *Sơn tây*, ayant pour chef *Trần công ninh* 陳公寧.

1516. 3e, 4e et 11e mois. — Rébellion dans la province de *Hải dương* sous un chef nommé *Trần cao* 陳高 qui ouvrit l'ère *Thiên ứng* 天應. Il se fit bonze et passa le pouvoir à son fils *Trần cung* 陳昇 qui ouvrit la nouvelle ère *Tuyên hòa* 宣和; le siège de son gouvernement était à *Lạng nguyên* 諒原 dans la région de *Lạng sơn*. En 1521, il disparut dans le *huyện* de *Thất nguyên* 七原.

1516. 4e mois. — Un enfant de huit ans, fils de *Mục ý vương* 穆懿王, fut mis sur le trône par *Trịnh duy sản* 鄭惟㦃; l'ère nouvelle appelée *Quang trị* 光治 dura trois jours.

1518. 9e mois. — Rébellion d'un nommé *Bảng* 榜 qui ouvrit l'ère *Thiên đức* 天德.

1518. 9[e] mois. — Rébellion de *Lê du* 黎槱 ouvrant l'ère *Thiên hiến* 天憲.

1527. 4[e] mois. — Observation : *Cửu tích* 九錫, les neuf distinctions[1] accordées à *Mạc đăng dung* 莫登庸, alors *Yên hưng vương* 安興王 :

1° *Dư mã* 輿馬, une voiture avec des chevaux, au pacificateur du peuple;

2° *Y phục* 衣服, des vêtements d'honneur, à l'enrichisseur du peuple;

3° *Nhạc tắc* 樂則, des instruments de musique, ou la faveur de se faire précéder d'une bande de musiciens, au conciliateur du peuple;

4° *Châu hộ* 朱戶, des portes peintes en rouge, au multiplicateur du peuple;

5° *Nạp bệ* 納陛, le droit d'approcher de l'Empereur par le passage du milieu, à celui qui a pu introduire des sages dans l'administration;

6° *Hổ bôn* 虎賁, une garde ou des satellites, à celui qui a su éloigner les indignes de l'admininistration;

7° *Cung thỉ* 弓矢, un arc et des flèches, à celui qui a su réprimer les rebelles;

8° *Phu việt* 鈇鉞, une hache de guerre, à celui qui a pu punir les malfaiteurs;

9° *Cự sưởng* 秬鬯, la liqueur de millet, aromatisée pour les libations[2], à celui qui est accompli dans ses devoirs sociaux.

1528. 1[er] mois. — *Minh đức* 明德 à l'avènement de son nouveau gouvernement fabriqua, selon l'ancienne forme ronde, de la monnaie qui en général était défectueuse.

[1] Distinctions accordées anciennement aux Ministres ou Vassaux de l'Empereur de Chine.

[2] Lorsque l'empereur faisait don de la coupe à manche pour les libations, celui qui la recevait avait l'autorisation d'extraire, du millet noir, la liqueur pour les libations.

Il fit alors une nouvelle fabrication de monnaie, avec un alliage de fer et de zinc, qui fut mise en circulation dans la population.

1530. 4e mois. — Un partisan et allié des Lê, *Lê ý* 黎意, reprit le nom de l'ère *Quang thiệu* 光紹, ouverte par le souverain qui régna de 1516 à 1522 et mourut assassiné. Après quelques succès dans la province de *Thanh hóa*, il fut vaincu, pris et écartelé à la capitale.

1720. 11e mois. — L'achat du cuivre par les particuliers a été prohibé en 1715; en 1717 on ne pouvait s'en procurer pour la fabrication de la monnaie légale.

Maintien de la prohibition, le cuivre devant être réservé aux besoins de l'État.

1726. 2e mois. — A propos d'une famine dans la province de *Nghệ an* 乂安, mention est faite d'une écuelle officielle, *quan bát* 官鉢, pour la distribution du riz.

Au premier mois de l'année 1741, on dit que cette écuelle[1] est de la contenance de sept *hạp* 合 ou quatre-vingt-quatre mille grains(?).

1731. 2e mois. — Destruction des ateliers d'extraction de minerai dans la province de *Thanh hóa*, sur le territoire qui a donné naissance à la race royale.

1740. 6e mois. — Invitation à réunir, pour les besoins de l'armée, les cloches et *khánh* 磬 des temples bouddhiques, ainsi que le cuivre et le zinc possédés par la population.

1740. 6e mois. — Durant les ères *Long đức* (1732-1735) et *Vĩnh hựu* (1735-1740), la population se servant exclusivement de sapèques et de pièces d'étoffe, le prix de l'argent graduellement s'abaissait; en outre, la plupart des troupes étant soldées en argent, dont la valeur était encore abaissée par les commerçants, il en résultait que la nourriture des soldats leur était onéreuse.

[1] C'est une écuelle suffisante pour nourrir un homme dans sa journée.

Par suite, ordre est donné aux autorités d'égaliser les prix sur les marchés, les sapèques et l'argent devant circuler concurremment. Le chef du marché distinguant le vrai du faux, l'achat et la vente seront assurés; ainsi, la baisse et la hausse resteront en équilibre et les riches commerçants ne pourront s'emparer du profit.

1741. 1er mois. — Division de la province de *Sơn nam* 山南[1] en deux *lộ* 路 : *Sơn nam thượng* 上 *lộ* et *Sơn nam hạ* 下 *lộ*.

1749. 5e mois. — Arrêté transformant les récompenses au mérite, *thưởng công* 賞功.

[1] Le tableau suivant fait connaître les transformations administratives successives du territoire de *Sơn nam*. Au troisième mois de l'année 1469, on leva la carte générale de l'Annam et on fixa les divisions administratives des provinces. *Sơn nam* fut divisé en onze *phủ* 府, qui sont :

ANNÉE 1741	ANNÉE 1469		ANNÉE 1899	ANNÉE 1822	
Sơn nam thượng lộ	*Thường tín* 常信		*Hà nội*	*Sơn nam*	*Bắc thành*
	Ứng thiên 應天	maintenant *Ứng hòa* 和			
	Lị nhân 莅仁	maintenant *Lý* 里 *nhân*	*Hà nam*		
	Khoái châu 快州		*Hưng yên*		
Sơn nam hạ lộ	*Thiên trường* 天長	— *Xuân* 春 *trường*	*Nam định*	*Nam định*	
	Ngãi hưng 義興				
	Thái bình 太平		*Thái bình*		
	Tân hưng 新興	maintenant *Tiên* 先 *hưng*			
	Kiến xương 建昌				
	Trường yên 長安	maintenant *Yên khánh* 慶	*Ninh bình*		
	Thiên quan 天關	— *Nho* 儒 *quan*			

En 1428, le territoire annamite était divisé en 5 *đạo*, qui comprenaient à leur tour les provinces suivantes :

1° *Tây đạo* 西道 : *Tam giang* 三江; *Tuyên quang* 宣光; *Hưng hóa* 興化; *Gia hưng* 嘉興.

2° *Đông đạo* 東道 : *Hồng sách thượng* 洪策上; *Hồng sách hạ* 洪策下; *Yên bang* 安邦.

3° *Bắc đạo* 北道 : *Bắc giang* 北江; *Lạng giang* 諒江; *Thái nguyên* 太原.

4° *Nam đạo* 南道 : *Khoái châu* 快州; *Lị nhân* 莅仁; *Tân hưng* 新興; *Kiến xương* 建昌; *Thiên trường* 天長.

5° *Hải tây đạo* 海西道 : *Thanh hóa* 清化; *Nghệ an* 乂安; *Tân bình* 新平; *Thuận hóa* 順化.

L'ancien règlement accordait en récompense au petit mérite, de l'or et des étoffes; pour le grand, des titres et des terres.....

Délibérons et décidons de transformer les récompenses, en plaques, *bài* 牌, d'or ou d'argent.

Une plaque d'or équivaudra à un avancement de trois classes; celles d'argent, grande ou moyenne, équivaudront à un avancement d'une classe.

1753. 7ᵉ mois. — La fabrication de la monnaie dans les *Trấn* 鎮, étant pour la plupart trop mince, ordonnons de la supprimer. On conservera seulement, et relevant de la Cour, les deux ateliers de *Nhật chiêu* 日昭 (1) et de *Triền kiều* 廛

(1) Depuis le commencement de l'ère *Thành thái* (1889), le village a pris le nom de *Nhật tân* 日新, parce que le nom privé de ce Souverain étant *Chiêu* 昭, ce caractère a été prohibé. Ce village est situé le long de la digue du fleuve Rouge, à quelques kilomètres en amont de l'ancien blockhaus Nord. La sapèquerie était établie devant la façade Sud du temple dit *Nhật chiêu danh điện* 日昭名殿, édifié pour le culte d'un génie mâle dit *An tri linh lang* 安池靈郎; ce génie est un des cent enfants du roi *Hạc long quân*. D'après les dires des habitants, des restes de fondations de fours furent mis à découvert, lors de la construction de digues, par suite d'emprunts de terre faits en cet endroit. Le souvenir de cet établissement est d'ailleurs resté vivace, puisqu'un hameau de ce village porte encore le nom de *Tràng tiền* 場錢 «hameau de la Monnaie». Il est possible que l'établissement d'un atelier monétaire dans ce village remonte à une époque ancienne, car tous les vieux auteurs rapportent que, la citadelle ayant été détruite, la Cour était installée près de ce village, sur le bord du fleuve Rouge : Tissanier, *Voyage au Tunquin*, 1663, p. 109 : «Ce royaume n'a point de villes murées, ni de forteresses.» — De Marini Romain, *Histoire de Tunquin*, etc., Paris, 1666 (Traduction française de l'italien par Le Comte), p. 95 : «Toutes les villes sont toutes ouvertes et sans deffense. La Cour est sur le bord du fleuve. La ville a 72 quartiers.» — Baron, Description du Tonquin (en 1685) dans *Histoire générale des voyages*, 1751, t. IX, p. 95 : «.....Cependant les triples murs de la vieille ville et du vieux palais donnent, par leurs débris, une haute idée de ce qu'ils devaient renfermer dans le temps de leur splendeur. Le palais seul embrassait, dans sa circonférence, un espace de six à sept milles. Ses cours pavées de marbre, ses portes, et les ruines de ses appartemens rendent témoignage à son an-

橋 (1). On y nommera des fonctionnaires sérieux pour en diriger les affaires.

Observations. *Triền kiều* est situé dans le *huyện* de *Thọ xương* 壽 昌 (2), partie du territoire de *Bạch mai* 白 梅.

Nhật chiêu dépend du *huyện* de *Vĩnh thuận* 永 順 (3).

1762. 1er mois. — On commença par nommer des fonctionnaires pour surveiller et diriger les ateliers monétaires de *Nhật chiêu* et de *Triền kiều*, puis ceux de *Sơn tây* 山 西 et *Thái nguyên* 太 原.

cienne magnificence, et font regretter la destruction d'un des plus beaux édifices de l'Asie.» — Richard, *Histoire du Tonquin*, 1778, vol. II, p. 36-37 : «Aujourd'hui la ville royale même n'a ni murailles, ni aucune défense extérieure; elle n'a, ainsi que les autres villes, ou endroits considérables de ce royaume, qu'une enceinte formée par une haie vive de bambous. L'arsenal, et les autres magasins de munitions de guerre occupent les bords du fleuve. De l'autre côté du *Song coy*, est le camp ou la ville des chinois. Autrefois les étrangers, et même les européens, étaient reçus dans la ville royale.» — De la Bissachère, *État actuel du Tunkin*, 1812, p. 189 : «Les palais furent détruits pendant les guerres civiles.» — Tavernier est laissé à dessein de côté, car il n'a écrit que de seconde main, tenant ses renseignements de son frère. Le mélange qu'il fait de la Chine avec l'Annam, à propos des monnaies, ne nous engage pas à reproduire des parties quelconques de ses ouvrages, dans lesquelles il traite du Tonkin.

(1) Quant à l'établissement monétaire de *Triền kiều*, les plus anciens habitants n'en ont conservé aucun souvenir, tant dans le village de *Bạch mai* 白 梅, appelé vulgairement *Kẻ mơ* «village des pruniers», que dans celui de *Triền kiều*, appelé communément *Cầu giền* «pont des amaranthes». Ces villages, situés près de l'ancienne porte de la route de *Huế*, sont séparés par un pont jeté sur la rivière du Buffle d'or, *Kim ngưu* 金 牛, élevé par souscriptions durant l'ère *Vĩnh tộ* (1619-1629); ce cours d'eau se réunit au *Tô lịch* au *Chợ bưởi* (village dit «du papier»). Il y a, près du pont, une stèle exposée à toutes les intempéries et qui commence à s'affaisser; il appartient à l'administration de l'abriter, afin d'empêcher que, dans un délai vraisemblablement très rapproché, les inscriptions ne disparaissent complètement sous une couche de mousse lépreuse.

(2) Actuellement *huyện* de *Thanh trì* 青 池, *phủ* de *Thường tín* 常 信.

(3) Actuellement *huyện* de *Từ liêm* 慈 廉, *phủ* de *Hoài đức* 懷 德.

Il fut ordonné à ces ateliers d'avoir chacun une inscription différente, afin de se garder des pièces minces.

1773. 5e mois. — Rappel aux faux monnayeurs que la fabrication de la monnaie est interdite.

Ceux qui, respectueux, feront découvrir la vérité, obtiendront une récompense officielle de deux classes.

1776. 1er mois. — Création d'un atelier monétaire à *Thuận hóa* 順化.

Un arrêté ayant ouvert un atelier à droite de la citadelle, on recueillit et acquit du cuivre provenant de canons, ustensiles et monnaies hors d'usage, dont on fabriqua plus de trente mille *mân* de sapèques portant l'inscription *Cảnh hưng thuận bảo* 景興順寶.

De plus, on recruta des ouvriers pour creuser et rechercher à la montagne de terre de *Nam phổ* 南浦 du minerai d'or. Au bout de quelques mois, n'obtenant pas d'or on s'arrêta.

Observations. *Nam phổ* est un village dépendant de *Thừa thiên* 承天, *huyện* de *Phú vinh* 富榮.

En 1469 *Thuận hóa* (1) comprenait deux *phủ* : *Triệu phong* 肇豐, composé de 6 *huyện* et 2 *châu*; *Tân bình* 新平, composé de 2 *huyện* et 2 *châu*.

En 1777, *Thuận hóa* se composait de deux *phủ* : *Triệu phong* divisé en cinq *huyện* et *Quảng bình* divisé en trois *huyện* et deux *châu*. Les inscrits de cette province étaient au nombre de 126.857; les rizières communales et particulières avaient une superficie de 265.507 *mẫu;* les forêts, jardins, mares, terres de l'État et des temples avaient une superficie de 153.181 *mẫu*.

1787. 3e mois. — Rechercher dans tous les temples bouddhiques et taoiques des provinces, les objets de culte en cuivre, pour en fabriquer de la monnaie.

Le trésor et les magasins étant vides, la solde des troupes est suspendue; de plus, toutes les mines de cuivre du haut fleuve dirigées par des chefs *thổ* 土, ne versant pas l'impôt, *Hữu chỉnh* 有

(1) Le lecteur sait déjà qu'actuellement ce territoire comprend les provinces de : *Quảng đức* 廣德, qui en 1821 prit le nom de *Thừa thiên phủ* 承天府; *Quảng trị* 廣治; *Quảng bình* 廣平 (Voy. p. 3, note 3).

整 proposa de rechercher les statues en cuivre dans tous les temples bouddhiques des provinces, pour les transporter à la capitale et en fabriquer de la monnaie portant l'inscription *Chiêu thống thông bảo* 昭統通寶.

1787. 12e mois. — Le roi *Chiêu thống* fuyant *Hà nội*, devant les *Tây sơn*, dut se réfugier au *Yên thế*. Il accepta des secours en hommes et en argent d'un certain *Dương đình tuấn* 楊廷俊, homme brave et riche du village de *Dương lâm* 楊林, qui se mit à la tête des troupes du territoire du *Mục sơn* 睦山, *huyện* de *Yên thế*, et de la population du *châu* de *Lạng giang* 諒江. *Tuấn* fut, plus tard, mis à mort par les *Tây sơn*.

Ajoutons que, d'après le dire des habitants, recueilli sur les lieux, *Tuấn* fut autorisé à fabriquer dans son village des sapèques en cuivre portant l'inscription de l'ère royale; cette fabrication ne dura que quelques mois.

1788. 7e mois. — La grande reine mère, accompagnée du jeune enfant du roi, se rendit à *Lōung tcheōu* 龍州 pour implorer du *Tổng đốc* des deux *Quảng* des secours pour le roi contre les *Tây sơn*. L'empereur de Chine autorisa la levée et l'envoi au Tonkin d'une armée fournie par les quatre provinces de 廣東, 廣西, 雲南 et 貴州. Ces troupes furent mises sous la haute autorité du *Tổng đốc* des deux *Quảng*, 孫士毅 et sous le commandement de deux généraux 提督; le nom du général des troupes des deux *Quảng* est 許世亨; les annalistes disent que le nom du général des deux autres provinces n'est pas connu. Après de faciles victoires jusqu'à leur arrivée à *Hà nội*, les revers eurent leur tour et cette armée fut complètement anéantie par les *Tây sơn* au premier mois de 1789. Une nouvelle armée fut levée en Chine, qui, mise sous le commandement du général 福康安, n'entra cependant pas en campagne.

On peut compléter ce renseignement des historiographes en ajoutant que c'est à cette époque que fut fabriquée au *Yûn nân*, pour le payement des troupes chinoises, une monnaie spéciale de

cuivre très défectueuse, ne devant avoir cours qu'au Tonkin; cette monnaie porte sur la face l'inscription 乾隆通寶 et sur le revers les deux caractères *An nam* 安南.

En même temps que la dynastie des *Lê*, finissent aussi les renseignements fournis par les *Annales*.

Les chapitres spéciaux sur la fabrication des monnaies et sur les mines amèneront le lecteur jusqu'au temps présent.

Cependant, avant de clore ce chapitre, il est possible d'y ajouter les renseignements suivants :

Traduction libre du *Gia định thành thông chí*, p. 7 et 49 :

En la dix-neuvième année de *Khang hi* (1680) vint à *Hà tiên* 河僊 [1], de la province de *Quảng đông* 廣東, *phủ* de *Lôi châu* 雷州, *huyện* de *Hải khương* 海康, village de *Lê quách* 黎郭, le chinois *Mạc cửu* 鄚玖, qui fut reconnu gouverneur de cette province par le feudataire de *Huế*; il mourut en 1736 au cinquième mois, âgé de soixante-dix-huit ans. Son fils aîné *Mạc tông* 鄚琮 lui succéda. En 1737, le *chúa* l'autorisa à commencer la fabrication de la monnaie avec un four, *ân tứ khai trú tiền cục nhất lô* [2] 恩賜開鑄錢局一爐.

Le texte est muet, tant sur l'inscription que devaient porter ces monnaies, que sur la nature du métal employé. Cependant, on peut penser que ces monnaies étaient de cuivre et portaient l'inscription *Thái bình* 太平, car les feudataires de *Huế* en fabriquaient pour leur compte à cette époque, d'après une note fournie par le bureau historique, *Sử quán* 史館, de *Huế*. Nous avons nous-même recueilli plusieurs de ces pièces à *Hà tiên* en l'année 1874.

Traduction libre du *Gia định thành thông chí :*

Dès 1778, au temps des guerres entre les usurpateurs *Nguyễn* et *Tây sơn*, les ressources de la Basse-Cochinchine étaient épuisées :

Le sachet de sel pesant trois onces se vendait cinq *tiền* (en temps normal,

[1] Maintenant *Hà tiên* 河仙.

[2] On peut cependant penser que l'auteur a dû interpréter le mot *lô lư*, dans sa signification vulgaire *lò*, c'est-à-dire avec le sens de «fonderie, usine, atelier». Dans ces conditions, cet atelier aurait pu compter plusieurs fours.

les exploitants des salines de la province de *Biên hòa* vendaient le sel à raison de un *tiền* les cent livres);

Le *vuông* 𣛬 de riz se vendait deux *quán*.

Il n'est pas possible d'admettre qu'à aucune époque *Gia long* ait adopté le vocable *Gia hưng* 嘉興. Ce qui le prouve, c'est qu'un palais, édifié à *Huế* à l'est et à l'extérieur de la citadelle, porte le nom de *Gia hưng công phủ* 嘉興公府. Ce prince *Gia hưng*, frère de *Tự đức*, faisait partie du conseil de régence à la mort de *Kiến phúc*. Une aussi grave infraction n'aurait pu être tolérée par les Rites. *Gia hưng* est aussi le nom d'une ancienne province de l'ouest du Tonkin. Les monnaies portant cette inscription ne peuvent donc lui être attribuées.

Rébellion héroïque plutôt que sage, en Basse Cochinchine, de Lê văn côi 黎文僡, 1833 cinquième mois dix-huitième jour à 1835. — Natif de la province de *Cao bằng*, il s'appelait *Nguyễn hựu côi* 阮佑僡. En 1818, étant *Thổ mục* 土目, c'est-à-dire chef parmi les aborigènes de cette région, le grand eunuque *Lê văn duyệt* 黎文悅 [1] l'employa au recrutement des troupes, alors que lui-même

[1] Le lecteur a déjà vu précédemment (p. 19, n. 1) que la sépulture et le temple édifié au culte de ce grand patriote et cependant reconnaissant envers la France, étaient situés près de la ville de *Sài gòn*. Dans la partie centrale du temple du lieutenant du royaume, *quận công miếu* 郡公廟, on voit ses deux tablettes votives (une ancienne et une nouvelle); on y conserve aussi sa coiffure et des diplômes. Une inscription lapidaire, située à la partie antérieure de la sépulture, nous apprend que le premier jour du septième mois de la sixième année de l'ère *Thành thái* (1894), *Hoàng cao khải* 黃高啓, lieutenant du royaume *phụ chính đại thần* 輔政大臣, tuteur en second de l'héritier présomptif *thái tử thiếu bảo* 太子少保, grand chancelier du palais de la gloire militaire *võ hiển điện đại học sĩ* 武顯殿大學士, commissaire royal au Tonkin *khâm sai Bắc kì* 欽差北圻, vice-roi *kinh lược đại sứ* 經畧大使, grand de 3e classe (comte) des fleuves majestueux *diên mậu bá thái xuyên* 延茂伯泰川 [*],

[*] Depuis que sa résidence est fixée à *Huế*, S. E. *Hoàng cao khải* portait en 1901 les titres suivants : lieutenant du royaume, gouverneur du prince héritier *thái tử thái phó* 太子太傅, grand chancelier du palais de la gloire militaire, membre du conseil secret *sung cơ mật viện đại thần* 充機密院大臣, ministre de la guerre *quản lãnh binh bộ* 管領兵部 et grand de 3e classe des fleuves majestueux.

était *Kinh lược* des deux provinces de *Thanh hóa* et *Nghệ an*. Plus tard, il l'emmena à *Gia định*. Enfin, adopté par *Lê văn duyệt* (né dans la province de *Quảng ngãi* et ancien compagnon d'armes et ami de *Gia long*), il prit le nom de *Lê văn cỏi* et devint *Phó vệ úy* 副衛尉 du régiment *ngãi* 義.

Assiégé dans la première citadelle construite à *Sài gòn* durant l'ère *Gia long*, il ne semble pas probable qu'il lui ait été possible et qu'il ait eu l'idée de fabriquer de la monnaie au vocable *Trị nguyên* 治元; il mourut d'ailleurs avant la fin du siège.

Cette première citadelle quadrangulaire [1] mesurait environ mille mètres sur sept cent cinquante mètres, y compris les fossés, étant circonscrite par les voies actuelles suivantes : face S.-E., boulevard Bonnard; face N.-O., boulevard Norodom; face N.-E., boulevard de la Citadelle; face S.-O., rue Mac Mahon. Durant l'ère *Minh mạng*, après la prise de la citadelle sur les rebelles, elle fut détruite; mais on en édifia une nouvelle ayant même orientation que la première, ne mesurant, y compris les fossés, qu'environ six cents mètres sur chacune de ses quatre faces et limitée par les voies suivantes actuelles : face S.-E., rue Taberd; face N.-O., rue Richaud (ancienne rue des Moïs); face N.-E., rue Rousseau (ancienne rue de *Tây ninh*); face S.-O., rue de Bangkok. Cette seconde citadelle fut démantelée par les Français, après sa prise, qui eut lieu le 17 février 1859.

On constate bien ici la terreur effroyable que les vivants ont

fit élever cette stèle *Lê công miếu bi* 黎公廟碑, et en composa l'inscription, pour perpétuer la mémoire du grand homme, mort en 1832, septième mois, trentième jour (25 août), âgé de soixante-neuf ans. Son titre posthume est *Thái bảo* 太保. En dehors de la clôture et sur la face est, on aperçoit l'inévitable autel élevé à *Hậu thổ* 后土, qui est *Cú long* 句龍 (fils de *Cọng công* 共工), honoré comme génie de la terre, *xã* 社. (Couvreur, *Li ki*, II, p. 269.)

[1] On peut consulter à ce sujet le plan de la ville de Saigon fortifiée en 1790 par le colonel V. Olivier; réduit du grand plan levé en 1795 par ordre du Roi de Cochinchine, par Brun, ingénieur. (*Tour du monde*, 1860, 1er semestre, p. 55.)

des morts. Après avoir dompté cette rébellion qui aurait pu renverser le trône, non seulement la citadelle fut désertée, mais elle fut détruite, dans l'idée d'anéantir à jamais le souvenir des horribles hécatombes qui suivirent la prise de la forteresse. Ces mêmes idées avaient déjà été celles de *Gia long* lorsqu'il établit partout, après la pacification, dans chaque chef-lieu de chacune des provinces, une citadelle nouvelle pour le nouveau gouvernement : il ne pouvait administrer dans des constructions qui avaient été témoins des actes d'une dynastie éteinte.

Il nous souvient que lors des fouilles entreprises en 1877 pour l'édification de la cathédrale de *Sài gòn*, c'est-à-dire dans l'enceinte de la première citadelle, on mit à jour une certaine quantité de sapèques, mais aucun souvenir ne nous est resté, tant sur les inscriptions des monnaies que sur la nature du métal.

Rébellion au Tonkin de Nông văn vân 儂文雲. — Nous n'avons retrouvé sur ce chef feudataire de *Bảo lạc* 保樂 aucun renseignement autorisant à admettre qu'il ait fabriqué des monnaies portant l'inscription *Nguyên long* 元隆.

Les vallées du *Sông thương* 瀧商 et du *Sông cầu* 瀧梂 ouvrent les deux lignes principales de pénétration du delta septentrional vers la frontière de Chine; elles sont suivies par la grande route mandarine qui va de *Bắc ninh* au *phủ* de *Lạng thương* et à *Lạng sơn* et par la route qui relie *Bắc ninh* à *Cao bằng* par *Thái nguyên.*

Pendant de longs siècles, le *Yên thế* 安世, situé au débouché de ces deux grandes voies de communication avec la Chine, a été soumis aux incessantes incursions des bandes de pirates venues du *Koàng sī* 廣西, grossies des montagnards habitant la région qui sépare le *Yên thế* de la province chinoise.

Depuis 1865, cette région du *Yên thế* était occupée militairement par des Chinois réguliers, avec l'assentiment un peu forcé de la Cour de *Huế*. Ils occupaient l'ancienne citadelle annamite de

Tĩnh đạo 井 道, située dans la plaine de *Nhã nam* 雅 南, d'où ils furent délogés en mars 1884 par une colonne partie de *Bắc ninh* et ayant pour objectif la citadelle de *Thái nguyên.*

Une sapèquerie assez importante, installée dans ce fort, fabriquait, paraît-il, des monnaies, avec le fer provenant des mines voisines. Nous ignorons quelle inscription portaient ces pièces.

On racontait aussi qu'une sapèquerie aurait existé dans la province *mường* 陀 de *Hòa bình* 和 平 (1). Renseignements pris, les vieux *Quan lang* 官 郎 des six *châu* 州 assurent que jamais il n'a été installé d'atelier de ce genre sur leur territoire.

Enfin on trouve encore aujourd'hui, dans la province de *Hải dương*, près de la route de *Đông triều* 東 潮 à *Tràng bạch* 長 白, à environ un kilomètre du poste actuel, quantité de creusets et de résidus qui permettent d'établir l'emplacement où se trouvaient des ateliers d'exploitation métallurgique (voir page 340); les constructions sont complètement ruinées depuis les opérations dirigées contre *Lưu ký* 劉 記.

D'après les dires des habitants, on aurait fabriqué de la monnaie dans ce lieu au temps de l'ère *Gia long;* cette légende semble peu digne de foi.

(1) Les *mường* de cette province (anciennement *Phương lâm* 芳 林) paraissent constituer un rameau issu de la même branche que les Annamites. Leur idiome n'est presque que de l'annamite mal prononcé. (Chéon, *Cours de langue annamite.* Hanoi, 1901, p. 502.)

SYMBOLES.

A *Hué*, des symboles ornent les portiques donnant accès aux différentes constructions qui constituent la résidence royale. Ces portiques supportent, en leur milieu, le soleil et la lune dans la nuée lumineuse, ou l'un de ces deux astres seulement, selon l'endroit où ils sont implantés. Dans la partie centrale de ces portiques, entourée par les symboles, figure une inscription tirée des livres canoniques.

La place prééminente réservée aux symboles, après les deux astres, sur les quatre piliers formant la triple entrée, indique qu'il faut rechercher la signification de cette symbolique chinoise dans l'ordre le plus élevé, à savoir dans les idées divines et philosophiques, ainsi que dans les légendes les plus anciennes. Malgré la différence de pays, l'Annamite n'a pas de génie qui lui soit propre : toutes les notions scientifiques, tous les ouvrages, au premier rang les livres religieux, lui sont venus des Chinois, quoique demeurant toujours fort au-dessous d'eux. Il n'y a donc aucune différence dans les religions des deux peuples.

L'altération de la conception originale du culte de la Nature ayant amené le polythéisme et l'idôlatrie, la divinité se manifeste par une grande variété d'attributs qui se réfléchit dans une multitude de symboles. Aussi, quoique chaque symbole n'exprime positivement qu'une des qualifications de la divinité, virtuellement cependant, tous en font pressentir l'unité et l'étendue. Ces symboles, étant ici rigoureusement exempts de tout anthropomorphisme, sont naturellement froids et simples. Tous ces symboles se retrouvent tant sur des portiques, identiques à ceux de la résidence royale, placés à l'entrée des sépultures des souverains, que sur des monnaies, peintures murales, cloisonnés, cuivres, porcelaines, incrustations, broderies et laques.

Il n'est peut être pas téméraire d'essayer une classification de

ces symboles, leur valeur restant d'ailleurs indépendante du système adopté; on les présentera donc dans l'ordre suivant :

la Création du monde, le culte du Créateur, le fils du ciel;

le Culte des ancêtres;

le Taoisme;

le Confucéisme;

le Bouddhisme.

Avant d'entrer dans notre sujet, il n'est pas inutile de faire remarquer que, lorsque les divinités perdent leur caractère anthropomorphe, leurs attributs sont animés, divinisés par l'adjonction de banderoles flottantes ayant le caractère des flammes, de la lumière, déterminant la puissance du soleil, de la divinité. (Le dictionnaire *Khang hi* dit que «sur la terre il y a le feu et au ciel le soleil; la partie la plus pure du principe du feu c'est le soleil».) De plus, si dans le principe, les objets rituels variaient de forme ou de décor suivant les cultes, ce caractère si distinct s'est effacé peu à peu, le Taoisme et même le Confucéisme s'étant parés des splendeurs du Bouddhisme. C'est cette tolérance réciproque des trois doctrines qui a fait dire aux Chinois : *tam giáo nhứt giáo* 三教一教 «les trois doctrines n'en forment qu'une». Enfin, un certain nombre de ces symboles, représentés sur des monnaies, mais dépourvus d'inscriptions explicatives, étant entourés d'une profonde obscurité même pour les lettrés, conservateurs de la pure doctrine dont le fils du Ciel est le chef très orthodoxe, le lecteur voudra bien nous pardonner nos hardiesses apparentes, ou excuser nos hypothèses. Ajoutons encore que, dans tous les pays de culture chinoise, une grande importance est réservée à la symbolique du nombre. Les chiffres qui occupent les principaux rôles sont les chiffres impairs. Les chiffres impairs sont qualifiés de lumineux, mâles, parfaits, *dương;* les chiffres pairs sont considérés comme obscurs, femelles, imparfaits, *âm*. L'unité, premier chiffre impair, la monade, est le chiffre créateur par excellence : c'est la divinité; tout part de l'unité. Le chiffre trois est la réunion des premiers nombres, pair et impair :

c'est la triade qui crée et conserve toutes choses. Puis, des chiffres impairs cinq, sept et neuf, c'est l'ennéade qui a la plus grande importance.

1° *Création du monde, culte du Créateur, le fils du ciel.*

Le Grand-extrême, *Thái cực* 太極, le principe de toutes choses; la loi qui régit tous les êtres; la matière primordiale de l'univers, le chaos.

La Genèse I, en termes sublimes, dit :

Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre.

La terre était informe et vide; il y avait des ténèbres à la surface de l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux.

Dieu dit : Que la lumière soit! Et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne; et Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres.

Dieu dit : Qu'il y ait une étendue entre les eaux, et qu'elle sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit l'étendue, et il sépara les eaux qui sont au-dessous de l'étendue d'avec les eaux qui sont au-dessus de l'étendue Et cela fut ainsi. Dieu appela l'étendue ciel.

Dieu dit : Que les eaux qui sont au-dessous du ciel se rassemblent en un seul lieu et que le sec paraisse. Et cela fut ainsi. Dieu appela le sec terre, et il appela l'amas des eaux mers[1].

Voyons maintenant les idées de la pure orthodoxie chinoise à ce sujet :

On chercherait en vain dans les livres chinois l'idée de création, au sens complet du mot, c'est-à-dire de production du néant. Pour les philosophes de l'Extrême-Orient, comme pour les Grecs et les Romains de l'antiquité païenne, l'éternité de la matière est dogme fondamental. D'après eux, le monde a toujours existé et existera toujours, roulant dans un cercle sans fin d'évolutions successives[2].

L'univers et chacune de ses parties sont composés de deux principes coéternels, infinis, distincts, mais inséparables. On les nomme *Li* et *Ki* (理氣). *Li* est le principe d'activité, de mouvement, d'ordre dans la nature... *Ki*

[1] Versets 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9. — Version Segond.

[2] Le Gall, *Le philosophe Tchou Hi*, p. 27. Nous écourtons bien à regret ces citations; le livre entier du P. Le Gall serait à reproduire.

est la masse gazeuse, aériforme, indispensable à son coprincipe *Li*, qui sans elle ne saurait agir, ni même exister, car il manquerait de point d'appui [1].

Lorsque la matière avec ses deux modes (陰陽之氣) évolue et se répand librement (ce qu'on exprime par les mots 泰 et 通), alors le ciel, formé de la portion matérielle plus pure et plus subtile, s'élève et flotte en haut, tandis que la terre se condense et demeure en bas [2].

T'ai ki (太極) est un autre nom du principe d'activité (*Li*), considéré maintenant par rapport à la formation prochaine des êtres. Il peut se définir : l'ensemble des énergies de la masse universelle, la cause formelle prochaine du monde dans chacune de ses parties [3].

Par l'effet du mouvement giratoire continu et extrêmement rapide d'où naquirent la chaleur et la lumière, les molécules les plus subtiles de la matière (陰陽之氣) s'élevèrent insensiblement jusqu'au sommet du neuvième orbe céleste. Ces neuf orbes (九重) ne sont pas des sphères parfaites, détachées les unes des autres, mais se développent en spirale continue, comme un ressort de montre... Ainsi fut formé le ciel... Cependant les molécules plus grossières, froides et ténébreuses, se déposaient, se condensaient pour former la Terre, qui demeure immobile au centre du système, semblable à une grande et large feuille que l'air environne de toutes parts [4].

Ces idées sur le chaos sont représentées graphiquement d'une foule de manières et selon qu'il s'agit du moment qui a précédé ou de celui qui a suivi la formation de l'homme.

Dans le premier cas, les formes visibles adoptées de la dualité dans l'unité, sont :

A. un simple cercle absolument vide; le cercle est le symbole naturel commençant et finissant en lui-même, mais cependant renfermant tout en lui-même;

B. un disque;

C. un cercle contenant deux spirales concentriques partant d'un même centre, et évoluant dans le même sens de gauche à droite, c'est-à-dire de l'ouest à l'est [5];

(1) Le Gall, p. 29.
(2) *Ibid.*, p. 31.
(3) *Ibid.*, p. 32. 33.
(4) *Ibid.*, p. 37, 38.

(5) Les ammonites fossiles sont appelées pierres cosmiques, *thái cực thạch*, à cause de leur ressemblance avec ce symbole.

D. deux cercles excentriques, dont l'extérieur est obscur et l'intérieur clair [1];

E. un cercle divisé en deux parties, l'une noire, l'autre blanche, par deux demi-cercles opposés; au centre de *âm* et du repos se trouve nécessairement la racine de *dương*, comme au centre de *dương* et du mouvement est aussi la racine de *âm*. « C'est la matière universelle divisée obliquement en ses deux modes [2]. » Cette figure est appelée *futatsu domoe* 二巴 par les Japonais.

« Les deux principes *âm* et *dương*, en s'unissant, constituent tous les êtres matériels. Le principe *dương* 陽 correspond au plus parfait, et le principe *âm* 陰 correspond au plus imparfait de deux êtres qui sont opposés entre eux ou qui vont naturellement ensemble, comme sont le ciel et la terre, le soleil et la lune, le souverain et le sujet, l'homme et la femme, le mâle et la femelle, l'action et le repos, le jour et la nuit, la lumière et les ténèbres ou l'ombre, le beau et le mauvais temps, le sud et le nord [3]. »

Les symboles créateurs et destructeurs des Chinois, *dương* et *âm*, se retrouvent dans l'érèbe et la nuit des Grecs et dans le *linga* et la *yoni* des Hindous; mais cette doctrine spéculative ne s'est jamais transformée, chez les peuples de culture exclusivement chinoise, en des images symboliques ayant pour objet le culte de la fécondité universelle; ce culte, qui remonte à la plus haute antiquité, est celui de la force régénératrice du soleil au printemps et l'action de cette force sur tous les êtres de la nature. Presque dans chaque rue de chaque ville de l'Inde anglaise, ces symboles, affectant des formes et des dimensions diverses, peuvent être vus, soit en pierre, soit en métal. Ces symboles sont caractérisés par un corps cylindrique souvent à bout arrondi [4], s'élevant perpendicu-

(1) *Tây Thanh cổ giám* 西清古鑑. *Miroir des antiquités du musée impérial*, Q. 39, p. 1.

(2) Le Gall, *Tchou Hi*, p. 99, 100.

(3) Couvreur, *Dict. chinois*, p. 220.

(4) Le linga peut n'être qu'un simple caillou roulé dans le lit d'une rivière, ayant la forme ovoïde.

lairement d'une rigole creusée dans une plate-forme munie d'une gouttière d'où s'échappe l'eau répandue sur la colonne : le *linga* entouré par la *yoni*, priape et ctéis réunis; la *yoni* indique l'énergie femelle et le *linga*, emblème ithyphallique des Grecs, représente l'énergie mâle. Le *linga* est la forme matérielle de *Çiva* en tant que divinité présidant à la génération, tandis que la *yoni* est emblématique de sa *Çakti* [1], qui est son épouse ou la divine énergie sous une personnification féminine.

Le culte du *linga*, qui est la forme la plus usitée du Çivaïsme, était très répandu chez les Chams, population de race malaise et de culture indienne; une partie des monuments édifiés par ce peuple, et dont d'imposantes ruines subsistent encore en Annam, était consacrée à cette divinité. Les temples les mieux conservés sont ceux de *Po nagar* à *Nha trang* 牙莊. On y rencontre le *linga*, avec visage de Çiva sculpté en ronde bosse, *mukhalinga*, tel qu'on le voit aussi à Bangkok, dans la cour de l'enceinte du *Vat Pho,* temple de l'immense Bouddha, couché sur le côté droit, dans la pose du Nirvâna. Cette population cham est maintenant en partie musulmane.

Le *linga,* dans sa forme simple, se retrouve aussi aux ruines de *Phnôm Bakheng*, situées à l'ouest du chemin conduisant d'Angkor vat à Angkor thôm.

Le Japon possède également des temples consacrés à ce culte, mais les symboles en ont été presque partout détruits, après la révolution de 1867; on les cherche vainement, par exemple, au temple si pittoresque de l'enfantement, *San no miya* 產の宮 (*Sản cung*), à *Nik kō* 日光 : un vandalisme absurde, produit du préjugé ridicule de la mysticité, les a fait disparaître. Ces pierres divines caverneuses ou à calottes débordantes, selon le cas, portent le nom de *âm dương thần thạch* 陰陽神石.

[1] Dans d'autres caractères, elle porte d'autres noms.

Lorsque la période de la formation de l'homme est arrivée, l'art la représente par trois symboles :

F. les (deux) anneaux couplés, *viên liên hoàn*[1] 圓連環, appelés populairement les deux anneaux d'or, *song kim hoàn* 雙金環;

F[1]. les (deux) carrés florissants, *thắng phương* 勝方, nommés aussi populairement les deux anneaux de jade, *song ngọc hoàn* 雙玉環, ou anneaux couplés carrés, *phương liên hoàn* 方連環;

le corail rouge, *san hô thụ* 珊瑚樹.

A ce sujet, le «Mémorial des cérémonies» donne les explications suivantes :

Le fils du ciel, dès son arrivée dans une contrée, commençait par brûler un amas de bois sur un tertre en l'honneur du ciel.

Le sacrifice offert au ciel dans la campagne avait pour but de fêter la croissance du jour. On rendait des actions de grâces solennelles à l'esprit du ciel, et on considérait le soleil comme son siège... La victime était de couleur rousse, parce que le rouge avait le premier rang[2].

Commentaire : ... au solstice d'hiver on honorait l'esprit du ciel ... On considérait le soleil comme le siège où il résidait. L'esprit du ciel n'est pas visible; ce qu'on peut voir et contempler, c'est le soleil, ainsi que la lune et les étoiles.

La couleur rouge correspond au principe de la lumière et de la chaleur, au midi[3].

Commentaire : la forme annulaire est l'emblème du mouvement circulaire[4].

Le sacrifice offert au ciel dans la campagne avait pour but de rendre de solennelles actions de grâces au ciel, spécialement au soleil, auquel on associait la lune[5].

L'action combinée du ciel et de la terre donne naissance à tous les êtres[6].

D'après ces citations, les deux anneaux circulaires couplés s'imposent tout naturellement comme la figuration du soleil. Ce qui

(1) *Bách thể thiên tự văn* 百體千字文, Le livre des mille mots écrits en cent écritures différentes. — Dans l'écriture imagée, *tượng hình văn* 象形文, p. 31, le caractère *viên* s'écrit par un cercle, et le caractère *hoàn*, par deux cercles se pénétrant par leur périphérie.

(2) Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 589, 590.

(3) *Ibid.*, vol. I, p. 590.

(4) *Ibid.*, vol. I, p. 709.

(5) *Ibid.*, vol. II, p. 286.

(6) *Ibid.*, vol. I. p. 606.

IMPRIMERIE NATIONALE.

peut encore le prouver, c'est que le caractère soleil s'est écrit par deux cercles concentriques, dont celui intérieur non fermé ◎ [1], et que le caractère anneau peut s'écrire par deux anneaux accouplés [2].

Quant aux deux anneaux quadrangulaires couplés [3], et d'après les mêmes citations, nous savons qu'ils représentent la lune. La forme des aires où ont lieu les sacrifices imposait cette figuration : ronde pour le soleil, elle est carrée pour la lune symbolisant la terre. Il peut être intéressant de rapprocher la figure du carré du caractère femme, *nữ* 女, qui devient la mère, *mẫu* 母, la fécondée aux seins nourriciers, qu'on a écrit ※ [4].

Sur un sceptre, *như ý*, de jade, du musée Guimet, on voit figurer le soleil au centre du sommet replié de l'objet, partie sculptée en forme du champignon, *chi* 芝, qui est un emblème de longévité; le soleil est là représenté par deux cercles concentriques dont le champ de la portion formant couronne est décoré de rayons giratoires allant de gauche à droite (O) [5], c'est-à-dire dans le même sens que le système à double spirale : c'est le sens de rotation de la terre sur elle-même et autour du soleil [6]. Au milieu de

[1] *Lục thơ thông* 六書通, Les six sortes d'écriture, Q. 9, p. 5.

[2] Au sujet des anneaux circulaires, le P. Pétillon, *Allusions littéraires*, p. 247, dit : « Cette porte (du palais) comportait en effet des ornements à jour dits 連環文 (*liên hoàn văn*) ou anneaux se tenant les uns aux autres. »

[3] A propos des anneaux quadrangulaires, le P. Gaillard, *Croix et Swastika*, p. 20, dit : « une paire de nœuds, rébus et calembour tout à la fois », et p. 22 : « le *kié tse* 結子, qui signifie nœud ». Le P. Couvreur, dans son dictionnaire chinois-français, p. 358, col. 1, fait la citation suivante : « dans la haute antiquité, une corde à laquelle on faisait des nœuds servait de contrat ou d'acte officiel ». On peut ajouter que ces *quipos* étaient aussi en usage au Nouveau-Monde, parmi les Péruviens, Mexicains et Caraïbes. *Kiết*, écrit 吉, signifie « de bon augure », et écrit 結, « lier, joindre, nouer ».

[4] *Les six sortes d'écriture*, Q. 1, p. 21.

[5] Voir les représentations graphiques aux planches spéciales.

[6] Voy. ces rayons giratoires sur les miroirs figurés dans *Tây Thanh cổ giám*, le Q. 39 presque en entier. Sur une monnaie de l'ère chinoise *Tchéu taó* 至道 (995-998), ces

la partie convexe du manche se trouve le caractère *thọ*, longévité, en écriture sigillaire, et au centre de ce caractère est sculptée la lune figurée par deux anneaux quadrangulaires. Enfin, les deux portions concaves du manche sont décorées chacune du caractère *vạn* 卍, 10,000, dont les bras sont repliés à angle droit une seconde fois (P). En ajoutant que ce sceptre a appartenu au souverain de Chine qui ouvrit l'ère *Ung chính* 雍正 (1723-1737), ces deux symboles ne peuvent être que le soleil et la lune.

Enfin, sur le soubassement d'un fourneau à incinérer, *liệu lò* 燎爐, aux sépultures des *Minh* 明 [1], on voit un motif décoratif au milieu duquel se distingue le soleil ou son équivalent figuré par un ovale festonné entrelaçant deux losanges représentant la lune ou son équivalent (F[2]). La place occupée par cet ensemble et en cet endroit ne peut laisser subsister aucun doute qu'il s'agit aussi bien des deux principes constitutifs du Cosmos, le ciel et la terre, dont l'homme est lui-même formé, que des deux principes *âm* et *dương* correspondant aux deux âmes de l'homme. Comme fils du Ciel, tenant leur mandat du Ciel, il est clair qu'on devait trouver ces symboles sur des objets à l'usage des souverains ou élevés à leur mémoire. C'est en somme l'univers représenté par la figure de l'œuf qui renferme le principe mâle et le principe femelle de la nature : le jaune entouré par le blanc de l'œuf. C'est aussi la représentation du culte du couple divin : le soleil et la lune. Le choix d'expressions invariables pour qualifier ces deux symboles est malheureusement impossible à faire parmi des acceptions aussi diverses, mais ayant toutes pour origine le culte de la nature. On peut penser que les termes à employer doivent varier selon l'endroit où figurent ces deux symboles, mais toujours dans l'ordre des idées exprimées ci-dessus. On terminera en rappelant que les Chinois croient que la lune est habitée, en particulier, par un vieillard

rayons giratoires figurent sur le listel circulaire de la face, mais dirigés en sens contraire, de droite à gauche.

[1] De Groot, *The religious system of China*, book I, pl. 39, en face p. 1170.

chargé de serrer les nœuds du mariage; à cause de cette fonction, un de ses surnoms est *kiêt* 結. Ne peut-on penser que les Chinois, ces incorrigibles faiseurs de jeux de mots, aient appliqué le sobriquet de l'habitant à la lune elle-même et aient représenté cette dernière par l'entrelacs, qui est l'attribut d'un de ses habitants?

En ce qui concerne le corail, la philosophie chinoise dit :

Le *T'ai ki* est semblable à une racine qui germe et monte, puis se divise en plusieurs branches; puis se divise encore et produit des fleurs et des feuilles, et ainsi de suite, sans interruption. Le fruit une fois formé possède également en lui-même un principe de production sans limite. Il va bientôt produire à son tour, et ce sera encore l'action infinie de *T'ai ki*. Cette action est incessante [1].

La céramique chinoise confirme le bien fondé des trois propositions précédentes. Sur un vase cylindrique en forme de bouteille [2], on voit figurer un motif décoratif composé de trois symboles principaux : au centre une branche de corail rouge surgissant d'un vase décoré de cinq gros points, images des esprits des cinq points cardinaux; cette branche de corail domine le soleil placé à l'orient et la lune à l'occident. Sur ce vase, le soleil n'est plus représenté par deux anneaux circulaires, mais bien par un seul disque contenant au rond le germe du principe contraire *âm* obscur; de même, la lune n'est plus figurée par deux anneaux quadrangulaires, mais bien par un seul losange plein, variante heureuse du carré, contenant au carré le germe du principe contraire *dương* lumineux. L'élément igné, principe de vie, source de toute activité, de toute renaissance comme de toute destruction, est sorti de la coupe féconde protégeant la création. Au-dessous de cette première triade, s'en trouve une deuxième composée de trois vases à panse sphérique qui s'expliquent ainsi : «On lit dans l'histoire de la Chine qu'il y a dans l'Océan trois montagnes (îles) enchantées qu'on

[1] Le Gall, *Le philosophe Tchou Hi*, p. 111.

[2] Gulland, *Chinese porcelain*, 1902, vol. I, fig. 232, en face p. 152.

nomme *Poung lai* 蓬萊, *Fang tchang* 方丈 et *Ying tcheou* 瀛洲, et où demeurent les génies. Dans un autre livre on lit : les trois vases (*tam hô*) 三壺 sont trois montagnes (îles) au milieu de la mer[1]. »

Il est bien évident que les séjours fortunés des génies devaient être éclairés par les deux astres, les deux forces productives de l'univers qui engendrent tout dans la nature; sans ces deux principes, non seulement le réceptacle central n'aurait pas été fécondé et n'aurait rien pu produire, mais encore les trois vases, les trois îles, n'existeraient pas.

Enfin, sur ce même groupe décoratif, on aperçoit une troisième triade, composée de la même branche de corail rouge et de deux plumes de paon. Chacun sait que dans la hiérarchie administrative, les fonctionnaires civils et militaires du premier et du deuxième degré se distinguent par la couleur rouge du globule de la coiffure et spécialement ceux du deuxième degré par le corail rouge; que leur mérite peut être en outre reconnu par le don d'une plume de paon à un, deux ou trois yeux. Il s'agit donc bien de la création, éclairée par le soleil et la lune.

Mais il y a d'autres preuves encore :

Dans les sacrifices et les offrandes solennelles aux mânes des anciens souverains, « les liqueurs les plus exquises venaient après la liqueur noirâtre (l'eau de puits) et après l'eau pure (venue de la lune)[2] ».

Commentaire : « L'eau pure était celle que l'officier appelé *sēu houèi chéu* 司烜氏 tirait de la lune au moyen du miroir métallique nommé *īn kién* 陰鑑[3]. » Cette eau était probablement la rosée, humidité qui se déposait sur le miroir, pendant la nuit, quand le ciel était sans nuages.

Commentaire : « *T'ái tchĕ* 泰折, tertre rectangulaire présentant la forme d'une pierre musicale *k'íng* 磬. *Tchĕ* signifie *tchĕ k'iŭ*, coudé, anguleux, et veut dire rectangulaire 方[4]. »

[1] Schlegel, *Uranographie chinoise*, 1875, p. 738. — [2] Couvreur, *Li ki*, I, p. 600. — [3] *Ibid.*, I, p. 601. — [4] *Ibid.*, II, p. 259 et I, p. 71.

« Le miroir solaire, au moyen duquel on allumait le bûcher pour le sacrifice au soleil, se nommait *yang souï* 陽燧 ou *fou souï* 夫燧, et le miroir lunaire était nommé *fang tchou* 方諸; leur forme matérielle était le rond et le carré [1]. »

Le *Tây Thanh cổ giám* prouve par des gravures que les miroirs carrés, *thượng phương giám* 尙方鑑, en honneur sous la dynastie *Hán*, étaient de forme circulaire dont le centre est occupé par le soleil représenté par un double cercle, dont celui intérieur est décoré de deux yeux latéraux (K); tangent au cercle extérieur ou le coupant légèrement, est un premier carré, puis un second, formant une plate-bande carrée, dans laquelle figurent douze tétons espacés déterminant la terre par les douze caractères du cycle duodénaire, 作十二乳間列地支十二字 [2]. Ces douze caractères représentent en effet les douze parties égales divisant le jour, ainsi que les douze lunaisons composant l'année chinoise.

Ce même ouvrage fait en outre connaître une longue série de miroirs au type des quadrupèdes et sarments de vigne [3], mais il a le soin de constater qu'ils furent fabriqués sous des influences étrangères; outre de nombreux modèles circulaires, ne figure qu'un seul miroir quadrangulaire, *phương giám* [4]. Sous la dynastie *Đàng*, on fit aussi un miroir carré, mais sans aucun ornement [5]. Dans ces conditions, il n'y a donc pas lieu d'en faire état : ce fut une imitation malheureuse, en discordance avec le symbolisme chinois ancien [6].

G. Ce groupe, cette triade, s'étant modifié et retourné, il en

[1] Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 612.

[2] Q. 39. p. 4, 6, et 20 qui doit être 30.

[3] Q. 40, p. 1 à 34.

[4] Q. 40, p. 28.

[5] Q. 40, p. 76.

[6] Hirth, *Ueber fremde Einflüsse in der chinesischen Kunst*, 1896. Cet auteur reproduit dans son livre, d'après l'ouvrage chinois cité, quinze dessins (la fig. 12 à échelle réduite) de miroirs métalliques circulaires au type des quadrupèdes et sarments de vigne; les miroirs quadrangulaires n'y figurent pas.

est résulté une composition très mouvementée connue de tout le monde : le soleil entre deux dragons; on dit populairement de cette figuration que ce sont deux dragons se disputant la perle, *lưỡng long tranh*[1] *châu* 兩龍爭珠 (T).

Le soleil créateur est représenté par un disque éblouissant sur le faîtage des seuls bâtiments où le Souverain préside aux cérémonies; dans les compositions décoratives, c'est le *Thái cực* qui figure par le système spiralé et flamboyant. Les dragons, êtres divins, esprits de la divinité, figurent la lutte cosmogonique, les deux principes *âm* et *dương*, causant des effets malfaisants ou bienfaisants, toujours ensemble mais toujours séparés. Ici, la divinité a engendré; dans la figuration précédente, c'est la terre fécondée qui a produit un germe qui à son tour est créateur.

H. Ce groupe très expressif se schématisa dans les assemblages de symboles, pour prendre la forme abstraite plus simple de deux banderoles rigides, *sanh* 笙, retenues par un anneau, exprimant encore l'idée de ciel créateur séparant les deux principes *âm* et *dương*.

A l'appui de cette opinion, disons qu'on voit figurer sur les miroirs au type des deux phénix[2] (autres esprits de la divinité, produits de la plus pure substance du principe igné) deux banderoles flottantes dans les positions suivantes :

réunies par un anneau, elles entourent le soleil en séparant les oiseaux divins;

retenues par les griffes d'un oiseau dominant le soleil, elles séparent les phénix;

tenues dans le bec d'un oiseau planant au-dessus du soleil, elles sont encore placées entre les animaux divins;

enfin les anneaux sont passés au cou des phénix, les bande-

[1] On peut dire aussi *bão* 抱 ou *trục* 逐.

[2] *Miroir des antiquités*. Q. 40, p. 48 à 53.

roles flottant derrière eux, afin de les empêcher de se combattre et de se déchirer.

L'intention est ainsi très clairement figurée.

Un autre miroir au type de l'éternelle création[1] reproduit ces deux mêmes banderoles[2], rigides alors (comme les nôtres), mais toujours réunies à un anneau, séparant les quatre points cardinaux d'une étoile à huit branches. Ici, le type est sévère, nécessité par l'ensemble; sur les précédents, l'allure générale est plus décorative, vu son caractère zoomorphe.

On retrouve cette même idée de triade dans le système unitaire : le principe d'unité des trois agents universels, des trois puissances, *tam tài* 三才 : le ciel, la terre et l'homme. Ces figurations nouvelles sont les suivantes :

J. Les trois coudes, les trois crochets, nommés au Japon *mitsu domoe* 三巴.

K. Sur les plus anciens miroirs[3], une face fut d'abord décorée d'un disque ayant une espèce d'œil à droite et à gauche : toujours les deux principes opposés.

L. Supprimant la partie convexe de cet œil, il n'est plus resté que la courbe concave toujours reliée au disque. (On en a fait l'attribut de la richesse, sous le nom de lingot d'or.)

M. Plus tard, ce soleil est devenu flamboyant.

N. Il s'imposait qu'on le fasse rayonnant.

Enfin, derniers avatars, on l'a nommé coquille précieuse, *bối* 貝, et perle, *châu* 珠.

A propos de cette dernière désignation, nous ne résistons pas au

(1) *Miroir des ant.*, Q. 39, p. 11.

(2) Ces banderoles sont appelées cliquettes, par les écrivains actuels. Cliquettes peut s'écrire *sanh* 笙.

(3) *Tây Thanh cổ giám*, le Q. 39 en entier. Par réflexion, les miroirs pouvant produire des images, comme le créateur symbolisé par le soleil, il s'imposait qu'ils fussent ronds. Dans la tombe, ils illuminent le mort.

plaisir de reproduire l'intéressante description suivante, qui est une nouvelle preuve qu'en effet fêtes et religions sont semblables en Chine et en Annam. Tous les habitants de l'Indo-Chine française se souviendront d'avoir rencontré partout ces processions menées gaiement à grand renfort du charivari des instruments de musique et des détonations des pétards :

On voit pendant le premier mois de l'année, mais surtout le soir de la fête des lanternes, promener dans les rues, porté sur des perches de telle façon qu'on lui imprime des mouvements serpentins, un immense dragon fait de toile, de bambou et de papier. Le monstre est illuminé au moyen de bougies et de lanternes placées à l'intérieur, et en avant des porteurs marche un homme qui tient au haut d'un bâton une lanterne ronde, fortement illuminée pour qu'elle ait l'apparence d'un globe de feu. Le porteur de cette boule la fait s'incliner tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, et la tête du dragon en suit les mouvements, comme s'il s'efforçait d'engloutir le globe de feu. Cette lanterne représenterait-elle peut-être le soleil du printemps d'il y a 18,000 ans[1], et ce dragon en toile serait-il la reproduction du dragon azuré de la sphère céleste chinoise, dont la tête, c'est-à-dire l'étoile Spica, à la même époque si reculée dans la nuit des temps, se levait et se couchait en même temps que le soleil du commencement du printemps? Le phénomène astronomique d'alors pouvait réellement se décrire comme un dragon s'avançant de plus en plus à la poursuite du soleil et finissant par l'engloutir; et si les processions qui se font actuellement en ont été originairement une reproduction, l'imagination reste stupéfaite devant l'immense série d'âges à travers lesquels elles se sont maintenues. Nous avons cru distinguer dans le baptême de feu du tigre, qui a lieu aussi à la fête des lanternes, une imitation analogue des phénomènes naturels, quoique d'origine infiniment moins antique, et nous ne croyons pas que soit l'une soit l'autre des deux coutumes puisse être expliquée d'une manière satisfaisante, si l'on ne consulte pas le seul livre durable, indélébile, le ciel étoilé, qui conserve en caractère de feu le secret de maint épisode de la vie de l'homme préhistorique.

C'est là aussi peut-être que l'on trouvera pourquoi depuis de longs siècles les Chinois décrivent le dragon comme ayant une perle ou quelque autre pierre précieuse au front ou dans la gueule. Ce joyau pourrait bien représenter le soleil printanier, qui il y a 180 siècles se trouvait dans la tête du dragon

[1] Schlegel, *Uranographie chinoise*, et particulièrement p. 30, 36.

azuré; et la perle passant chez les Chinois pour un des plus purs de tous les joyaux, il était naturel qu'elle servît de symbole au pur feu céleste du printemps [1].

Dans l'ornementation des charpentes en bois des temples, si la pièce est un corbeau, la tête du dragon est vue sur trois faces, et, dans ce cas, la perle est généralement transformée en un disque, retenu entre l'extrémité de la langue et les dents. Dans certaines rares charpentes en pierre, ayant des corbeaux aussi en pierre, la perle est quelquefois détachée du bloc, mais retenue prisonnière entre les dents des mâchoires légèrement écartées. Les extrémités des faîtages sont aussi quelquefois décorées de dragons, mais alors la tête se présente de face et la perle est remplacée, dans la gueule du dragon, par le caractère 福 *phúc* «bonheur». Sur des plats en porcelaine, fabriqués durant l'ère *Khang hi* (1662-1723), le dragon volant est représenté en entier, la tête vue de face, et les griffes des deux pattes de devant soutenant une tablette ovale occupant le centre du plat, sur laquelle figure le caractère *thọ* 壽 «longévité»; tout ce décor est en bleu, y compris les nuages de feu du fond. On retrouve ce même motif sur d'autres porcelaines à décoration polychrome.

Pour ajouter à la confusion de ces symboles multiples, les souverains, fils du ciel, tenant leur mandat du ciel, dont la vertu est brillante comme le ciel, ont pris pour emblème le soleil [2] et le dragon qui en émane et qui est associé à son éternité, la partie suivant la nature du tout.

Le souverain qui gouverne toutes les contrées qui sont sous le ciel, est appelé fils du ciel [3].

Un prince sage unit son action à celle du ciel et de la terre, et ne fait qu'un avec les esprits, afin de bien régler son administration [4].

(1) De Groot, *Les fêtes annuellement célébrées à Émoui* (Amoy), traduction C. G. Chavannes, Paris 1886, p. 369. Biot, *Journal asiatique*, novembre 1844, p. 409, a écrit *Emoy*.

(2) Comparer le soleil et l'orgueilleuse devise de Louis XIV : *nec pluribus impar*.

(3) Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 84

(4) *Ibid.*, vol. I, p. 513.

On lit dans le *Cheu king* : « Avant que les *In* eussent perdu l'affection du peuple, ils étaient comme les assesseurs du roi du ciel[1] ».

Ces dernières citations, ainsi que les précédentes, font comprendre pourquoi les souverains de pays agricoles, comme la Chine et l'Annam à sa suite, ont pris pour emblèmes les astres et le dragon. En effet, le soleil ou sa chaleur et l'eau étant indispensables aux récoltes abondantes, le dragon, habitant les régions humides, devait symboliser la pluie et la fécondité. C'est pour ce même motif que, dans les compositions artistiques, on représente le dragon entouré de nuages, qui se résolvent en pluie. Le dragon est d'ailleurs le dieu que l'on implore pour obtenir la pluie ou pour la faire cesser. C'est l'image des bienfaits répandus dans tout l'empire par de sages souverains.

Nous savons que le Souverain, monarque absolu, est doublé d'un Souverain pontife, car lui seul a le droit d'offrir pour la nation les sacrifices au Ciel, qui sont ceux par lesquels il sert le Dieu suprême, God, Supremus Imperator, le Souverain seigneur, *Thượng đế* 上帝[2], non le ciel visible, mais l'Agent invisible derrière le Ciel. Voilà l'opinion de certains sinologues; d'autres n'y voient que le premier des ancêtres des anciennes dynasties, assimilé au ciel, ce qui serait la raison pour laquelle le fils du ciel a seul le droit de l'invoquer. Ces prières et actions de grâces ont lieu une fois par an, au solstice d'hiver : on accueille la venue des jours qui vont grandir, le principe mâle, *dương*, s'est manifesté.

[1] Couvreur, *Li ki*, volume II, page 629.

[2] C'étaient les deux caractères autrefois employés par les catholiques pour désigner le Dieu des chrétiens. Faut-il en conclure que l'Église n'aurait pas dû introduire et imposer l'autre expression *Thiên chúa* 天主, Maître du Ciel? Quoi qu'il en soit, le pape Clément XI, le 20 novembre 1704, a jugé opportun de clore par un décret *ex cathedra* une dispute religieuse dans laquelle la Cour de Rome n'était pas en état d'intervenir d'une manière satisfaisante. Les mahométans donnent à Dieu l'appellation de *Chân chúa* 真主, Vrai Maître. Les protestants sont encore divisés sur ce point; les uns disent *Thượng đế*, les autres *Thần* 神.

A *Hué*, ces sacrifices au Ciel ont lieu au *Nam giao* 南郊 ou tertre du midi, afin que le Souverain soit plus près du siège du principe lumineux, *dương*. Cet autel, dont la tablette doit porter l'inscription *Hoàng thiên thượng đế* 皇天上帝 «Ciel souverain Suprême régulateur», est en plein air, dans un bois sacré de pins de la rive droite du fleuve; il se compose de trois terrasses entourées de balustrades ajourées se superposant. La terrasse supérieure dallée, circulaire et surélevée de quinze marches d'un diamètre d'environ cinquante mètres, est appelée grand tertre, *thái đàn* 泰壇; sa surface est pourvue de trous d'attente destinés à recevoir les montants d'une construction provisoire devant abriter le *Thượng đế* et les cinq souverains. Les deux autres terrasses sont carrées et vont s'élargissant l'une sur l'autre et chacune surélevée de cinq marches. Au pourtour sont plantées des rangées de pins en nombre variable; le tout clos d'un mur plein percé de quatre ouvertures aux quatre points cardinaux; en dehors de ces ouvertures, un mur formant écran, placé là comme une barrière contre les influences nuisibles (*phong thủy* 風水), qui sont supposées ne se déplacer qu'en lignes droites. Dans l'angle sud-est de la première plate-forme carrée se trouve un foyer circulaire de trois mètres de diamètre, où sont brûlées les offrandes.

A 15 mètres de l'angle S.-O. du mur du *Nam giao* et en alignement avec le mur S., on aperçoit le Palais de la purification, *Trai cung* 齋宮, entouré d'un mur plein percé de deux portes, l'une au S., l'autre au N. Après avoir pénétré dans cette enceinte par la face sud, en franchissant la *cung môn* 宮門, un grand nombre de pins arrêtent la vue, alors surtout qu'on remarque que chacun d'eux est entouré d'un anneau de fer supportant une plaquette de marbre avec inscription. Les plus vieux arbres frappent tout naturellement d'abord le regard et on peut lire alors, sur diverses plaques, le nom de princes et la date à laquelle la plantation a été effectuée, certaines remontant à 1840. Cependant, deux tout jeunes arbres ne sont pas moins intéressants à rencontrer; en effet, la plaquette

de celui planté à l'ouest et près de la *cung môn* porte l'inscription : *Toàn quyền đại thần, phù nam vương, Du mị* 全權大臣扶南王游彌, qu'on peut lire : « Doumer, Gouverneur général, prince protecteur du sud »; quant à l'autre pin, planté à l'est et près de la même porte, on y lit l'inscription suivante : *Khâm sứ đại thần, hộ* (1) *nam công, Pha di e* 欽使大臣護南公披移咦, dont la traduction peut être ainsi faite : « Brière, Résident supérieur, duc protecteur du Sud (2) ».

Il est à remarquer que, quoique les souverains de l'Annam se reconnaissaient vassaux de la Chine, ils n'offraient pas moins les sacrifices au Ciel, réservés à l'empereur de la Chine. C'est aussi le cas pour la Corée. Mais à *Pĕ kīng* 北京, le *Nam giao* est composé de trois terrasses circulaires, alors que celui de *Huế* n'en a qu'une seule, les deux autres étant carrées (3).

Le *Nam giao* de la dynastie *Lê* était tout naturellement à *Hà nội*, alors capitale du royaume. L'usine des allumettes occupe actuellement ces terrains. Cependant, une stèle commémorative, abritée sous un kiosque, subsiste encore et, espérons-le, perpétuera ce souvenir.

(1) Protectorat, *nhà nước bảo hộ* 保護. — Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 314, col. 1, *Hộ*.

(2) Afin de rester dans la note, et l'occasion s'offrant d'elle-même, souhaitons leur à tous deux et de tout cœur la longévité de la montagne du Sud, *như nam sơn chi thọ* 如南山之壽.

(3) Commentaire : Le grand sacrifice en l'honneur du Ciel avait lieu au solstice d'hiver, et le grand sacrifice en l'honneur de la terre au solstice d'été. On ne consultait pas la tortue sur le choix des jours, qui étaient les mêmes chaque année; mais on la consultait sur le choix des victimes (Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 105). On sacrifiait à la Terre en enterrant une victime (dans une fosse) au-dessus du grand tertre rectangulaire 泰折. Commentaire : Le tertre sur lequel on sacrifiait au Ciel était haut, 高 *kaō;* celui sur lequel on sacrifiait à la Terre était bas, 下 *hiá* (Couvreur, *Li ki*, vol. II, p. 259). Au solstice d'été, on sacrifiait à la Terre dans les 北郊 *pĕ kiaō* (Couvreur, *Dictionnaire*, p. 350); les jours raccourcissent graduellement, suite de l'influence femelle *âm*. Ces tertres se composent de deux terrasses carrées superposées, en retrait l'une sur l'autre.

2° *Culte des ancêtres.*

Les philosophes chinois enseignent que les obligations sont les mêmes pour les morts que pour les vivants. En effet, on lit dans les *Quatre livres* :

Occuper les mêmes places que les ancêtres, accomplir les mêmes cérémonies, exécuter les mêmes chants, respecter ceux qu'ils avaient honorés (à savoir, leurs pères), aimer ceux qu'ils avaient aimés, leur rendre les mêmes devoirs après leur mort que pendant leur vie, après qu'ils avaient disparu que quand ils étaient présents; c'était la perfection de la piété filiale [1].

Tant que vos parents sont en vie, rendez-leur obéissance suivant les règles; après leur mort, enterrez-les selon les règles, et faites-leur des offrandes selon les règles; alors on pourra dire que vous avez pratiqué la piété filiale [2].

Ils enseignent encore que deux âmes sont attribuées à l'homme : l'âme raisonnable, l'âme intelligente, *thần* 神 ou *hồn* 魂, et, après la mort, *minh* 明 [3], qui va au ciel, qui a la faculté de sentir, de se mouvoir et conserve toujours son existence; et l'âme animale ou sensitive, *quỉ* 鬼 ou *phách* 魄, qui descend dans la terre [4]. Mais, une preuve de la croyance que le corps ressuscite et que la partie de l'âme qui participe de la nature de la terre habite avec le corps dans la tombe, nous est fournie par le passage suivant : « *Minh mạng* fit profaner son tombeau (celui de *Lê văn duyệt*, près *Sài gòn*) qui fut enchaîné, et sur lequel il fit appliquer cent coups de bâton, seule honteuse et misérable vengeance qu'il put tirer d'un illustre serviteur [5]. » Il est bien évident que le souverain avait la conviction que l'âme serait humiliée et souffrirait de ce châtiment.

(1) Couvreur, p. 43, 44.

(2) *Ibid.*, p. 409.

(3) Voir par exemple le *minh lâu* 明樓 à la sépulture de *Minh mạng* et le *minh đức* 德 *lâu* à celle de *Thiệu trị* (mais pourquoi *đức?* c'est une hérésie); les sépultures de *Gia long* et de *Tự đức* n'ont pas de pavillon pour le repos de l'esprit brillant, *chiêu* 昭.

(4) Il s'en suit que la crémation n'est pas autorisée par le Code, art. 162. En effet, le corps doit rester intact, puisqu'il a été transmis par les parents; c'est un adage de piété filiale. Au point de vue juridique chinois, une personne n'est considérée comme morte que lorsque le corps est froid.

(5) *Trương vĩnh ký*, *Cours d'histoire annamite*, vol. II, p. 236.

De cette croyance est venue l'institution des tablettes des ancêtres défunts[1], *thần chủ* 神主, qu'on voit dans la famille, comme au temple de Confucius. Ces tablettes en bois sont composées d'un socle carré et d'une planchette dressée verticalement ; le socle est carré parce qu'il représente la terre, qui a reçu la semence, et émet un arbre élevant vers le ciel le nom du défunt, d'où la couleur rouge emblème de la fécondité, parce que le soleil est rouge à son lever; la planchette est arrondie à sa partie supérieure pour figurer le ciel; le soleil d'or dans la nuée, placé au-dessous du ciel, sera le siège de l'âme : après son passage sur la terre, elle doit aller au ciel; descendue par la génération, elle y retourne par la mort. Les cinq éléments, *ngũ hành* 五行, qui constituent, par leur mélange, la matière dont tous les êtres sont composés, sont donc ici représentés : l'eau par les nuages, le feu par le soleil, le bois par la tablette, le métal par l'or, et la terre par le soubassement. Une seule figure résumant tout un enseignement.

On peut penser que le culte des ancêtres, est représenté par les symboles suivants :

les pierres musicales, *khánh* 磬,
la guitare dite *tì bà* 琵琶,
la guitare dite *đờn tranh* 彈箏.

Lorsqu'on frappe légèrement ou fortement les pierres musicales, qu'on agite légèrement ou fortement les cordes des deux espèces de luths, et que les sons de ces instruments alternent avec les voix des chanteurs, les mânes des ancêtres arrivent[2].

Commentaire : « Les pierres musicales et les luths étaient placés à la partie supérieure de la salle du temple des ancêtres ou au-dessus des degrés qui y conduisaient[3]. »

[1] Quoique le pape Clément XI prohiba ce culte inoffensif, toléré par les premiers jésuites en Chine, cependant, en vue du prosélytisme, les missionnaires n'ont jamais eu l'idée de substituer à la salle des ancêtres la chapelle de leurs églises. On doit ajouter que ce culte n'est autorisé ni par les protestants, ni par les mahométans.

[2] Couvreur, *Chou king*, p. 57.

[3] *Ibid.*, p. 58.

Les guitares ont, de nos jours, remplacé les anciens luths, quoique ces derniers figurent souvent dans la décoration des porcelaines.

Le cornet, *giác gia* 角笳, pour faire les libations.

Il peut sembler le schéma des vases de ce type, de la dynastie *Châu* 周 [1], quoique ceux-ci soient supportés par trois pieds [2].

Sur les porcelaines, le couvercle du cornet, en forme de losange comme celui des vases des *Châu*, est généralement décoré du caractère *vạn* 卍, qui exprime pour son possesseur le souhait d'une longévité devant atteindre dix mille ans.

3° *La religion de la Raison*, secte de *Đạo* 道 ou doctrine de *Lão quân* 老君, plus connu sous le nom de *Lão tử* 老子.

Cette doctrine, dont la base se trouve dans le Livre des Mutations, est contenue dans le Livre de la sagesse et de la vertu, *Đạo đức kinh* 道德經. Laocius disait que la raison existait avant l'univers; *Đạo* existait quand il n'y avait rien, quand le ciel et la terre se formaient; mais le temps vint pour la création de l'univers, et *Đạo* devint la mère de toutes choses.

La triade de ce culte consiste dans les trois pouvoirs primordiaux, *tam nguyên* 三元, qui sont : le ciel, la terre et l'eau.

Laocius est populairement figuré tenant un livre en main et monté sur le buffle qui l'emmena dans les régions célestes.

Le Taoisme est représenté par ses huits génies, *bát tiên* 八仙 ou 僊. Ces philosophes, vénérés pendant leur existence terrestre pour leur science et leur conduite irréprochable, ont été immortalisés après leur mort; ayant chacun un attribut particulier, il est

[1] *Miroir des antiquités*, Q. 26, p. 46, 47.

[2] Dans des notes sur le Japon, il est fait mention de ce cornet, comme confectionné en papier de couleur, orné de dessins, dans lequel on envoyait en présent un fragment de poisson, en souvenir des habitudes ichtyophagiques du pays. Nous avons malheureusement négligé de prendre note et du titre de l'ouvrage et du nom de l'auteur.

facile de les reconnaître, même lorsqu'ils ont perdu leur caractère anthropomorphe. Ces huit immortels sont :

Chung ly quyền 鍾離權, qui réussit à composer l'élixir de vie; vieillard barbu, à ventre proéminent; il tient un *linh chi* 靈芝 (agaric branchu, champignon) ou une pêche, *đào* 桃, d'une main, et, de l'autre, l'éventail, *thiến* 扇 (vulgo : *quạt lá vả*), qui lui sert à ranimer l'âme des morts; c'est le principal des huit génies;

Lữ động tân 呂洞賓, un chasse-mouches, *chủ* 麈, à la main; porte sur son dos un glaive miraculeux, *kiếm* 劍, en signe du pouvoir surnaturel, qui lui a été conféré de purger le monde des fléaux et des monstres qui le dévastent; il est habillé d'une robe généralement formée de morceaux d'étoffes de diverses couleurs, coupés en carrés ou en losanges; c'est un des dieux de la littérature, en même temps que le patron des barbiers;

Lý thiết quải 李鐵拐, se présente sous les traits et les haillons d'un mendiant boiteux; il porte une béquille, *mộc trượng* 木杖, et la gourde de l'immortalité, *hồ lô* 葫蘆; cette calebasse est populairement nommée le vase à vin, *tửu hồ* 酒壺. Sur les porcelaines chinoises, on voit généralement s'échapper de cette gourde un mince filet héliçoïdal de vapeur, représentant le pouvoir de faire sortir l'âme du corps pour aller dans les régions d'en haut; il s'en suit que souvent encore ce filet vaporeux est surmonté de cinq chauves-souris, allusion de bon augure aux cinq félicités réunies, *ngũ phúc tường tập* 五福祥集. Sur des diplômes de la « Société du Ciel et de la Terre », cette calebasse devient un brasero en forme de gourde, *hồ lô* 葫爐, dans lequel se purifie le cinabre, *đan* 丹, qui doit produire le remède conférant l'immortalité[1]. Les Japonais représentent ce personnage sous la forme d'un homme jeune, dont le souffle exhale des vapeurs d'où surgit le mendiant boiteux, ce qui est plus conforme à la légende;

Tào quốc cựu 曹國舅, est coiffé d'un bonnet de cour, comme

[1] Schlegel, *The hung league*, Batavia, 1866, p. 28.

IMPRIMERIE NATIONALE.

frère d'impératrice et tient des cliquettes de jade, *song ngọc bản* 雙玉板 (*bá bản* 拍板, *phách bản* 珀板) à la main; son costume est souvent orné du swastika;

Trương quả lão 張果老, voyageait sur une mule blanche; se reconnaît à un long tube de bambou, *đồng* 筩, et à deux baguettes servant à frapper ce tambour spécial (vulgairement appelé l'étui à pinceaux, *ống viết*);

Hàn tương tử 韓湘子, a pour emblème une flûte, *ngọc địch* 玉笛;

Lam thể hòa 藍采和, de sexe douteux, se distingue par une corbeille fleurie, *hoa lam* 花籃;

Hà tiên cô 何仙姑, restée vierge, se nourrissait de poudre de nacre, ce qui lui assura l'immortalité; elle a pour signe distinctif une fleur de lotus [1], *liên hoa* 蓮花, ou le sceptre, *như ý* 如意.

4° *Le confucéisme,* qui fut restauré et conservé par *Khổng phu tử* 孔夫子. — Confucius disait que la raison vient du ciel et qu'il ne comprenait rien aux esprits, ni aux mystères de la nature, ni à la vie future. Ce philosophe rapportait mais n'inventait pas, croyait et aimait les anciens, sans plus : ce ne fut qu'un instructeur moral et non un apôtre religieux. Il ne revendiqua jamais comme siens les livres canoniques sur lesquels repose cette doctrine, dont les membres sont les lettrés, *nho sĩ* 儒士. Les souverains, chefs suprêmes du *nho giáo* 儒教, dirigent leurs sujets dans la voie de l'orthodoxie confucéenne.

[1] Nelumbo, nymphéacées. Les feuilles ne flottent point sur l'eau à la façon de celles des nénuphars, *hà* 荷, mais s'élèvent au-dessus de la surface à une hauteur qui peut être parfois celle d'un mètre; feuilles orbiculaires, peltées, un peu concaves, larges de cinquante à soixante-dix centimètres; fleurs le plus souvent de couleur rose, mais les blanches sont plus recherchées. Sa naissance au sein des eaux l'a fait considérer comme le symbole de la génération. Elle est aussi, à cause de ses nombreuses graines, le symbole d'une nombreuse postérité (ainsi que la grenade). Le caractère *tử* 子 veut dire fils, mais aussi graine, pépin.

Les livres canoniques auxquels on s'est déjà référé et auxquels il sera fait souvent encore d'autres emprunts, sont :

Les cinq livres, *ngũ kinh* 五經, comprenant : le «Recueil des poésies», *thi kinh* 詩經, composé de 39,222 mots ou caractères; les «Anciennes annales de l'Empire», *thơ kinh* 書經, composées de 25,700 mots; le «Mémorial des usages et cérémonies», *lễ ký* 禮記, composé de 99,020 mots; le «Livre des mutations», *dịch kinh* 易經, composé de 24,707 mots; le «Printemps et l'automne», *xuân thu* 春秋, ou «Annales particulières de la principauté de Lou», composé de 18,000 caractères.

Aux cinq ouvrages précédents on doit ajouter les quatre livres, *tứ thơ* 四書, qui sont : la «Grande étude», *đại học* 大學, composée de 1,753 caractères; «l'Invariable milieu», *trung dung* 中庸, composé de 3,568 caractères; les «Entretiens de Confucius et de ses disciples», *luận ngữ* 論語, composés de 15,917 caractères, et les «Œuvres de Mencius», *Mạnh tử* 孟子, composées de 35,377 caractères.

Chaque dynastie, lors de son avènement au trône, élève dans sa capitale un temple à la littérature, *văn miếu* 文廟, dont la place d'honneur est réservée à la tablette de Confucius, le très parfait, *đại thành* 大成; les *Lê* l'avaient à *Hà nội*, les *Nguyễn* l'ont à *Huế*.

Le temple confucéen de la ville de *Hà nội* a été édifié en l'année 1070 en dehors et sur la face sud de l'ancienne citadelle, maintenant démolie. Il se compose de quatre pylones d'entrée orientés sud, auxquels succèdent cinq grandes cours en enfilade, dirigées vers le nord, de profondeurs inégales et séparées par des murs percés de portes, formant ainsi un long parallélogramme clos de murs mesurant plus de trois cents mètres de profondeur sur environ soixante-dix mètres de largeur.

On accède à la première cour par la porte du temple de la littérature, *văn miếu môn* 文廟門; l'accès à la deuxième cour se fait par une grande porte centrale, *đại trung môn* 大中門, et par deux

portes latérales : une à l'est, dite *cư nhân môn* 居仁門, et l'autre à l'ouest, dite *do ngãi môn* 由義門. On pénètre dans la troisième cour en traversant un belvédère central dont l'étage est muni d'ouvertures circulaires : c'est le *Khuê*[1] *văn các* 奎文閣 ; il y a en outre une porte de chaque côté de ce pavillon : à l'est la *súc văn môn* 畜文門 et à l'ouest la *tí văn môn* 貴文門. Au milieu de cette cour se trouve le puits de la clarté du ciel, *thiên quang tĩnh* 天光井, vaste pièce d'eau carrée, décorée de balustrades ajourées sur ses quatre côtés. Sur chacune des faces est et ouest de ce bassin, se voit un pavillon des stèles des docteurs, *đề danh bi đình* 題名碑亭, flanqué chacun de stèles en marbre[2] supportées par des tortues, aussi en marbre, au nombre de quarante et une, disposées en trois rangées de 18, 2 et 21. Chaque stèle porte une inscription lapidaire indiquant l'année de l'examen et celle de son érection, et fait connaître le nombre, les noms et le lieu d'origine des trois classes de docteurs[3] reçus à chacun des examens triennaux[4] passés à la capitale depuis l'an 1442 jusqu'à l'année 1779 inclus.

Le tableau[5] suivant fait connaître, selon l'ordre chronologique, le nombre des docteurs reçus aux 148 examens qui eurent lieu depuis l'année 1075, jusqu'à la fin de la dynastie *Lê*. Ce n'est que depuis l'année 1442 que les lauréats du doctorat furent, d'après

(1) *Khuê*, l'une des vingt-huit constellations zodiacales des Chinois, honorée par les étudiants.

(2) Les premières stèles furent érigées en 1484.

(3) Les examens littéraires comportent trois degrés : bachelier *tú tài* 秀才, licencié *cử nhân* 舉人 et docteur *tiến sĩ* 進士. L'usage chinois limite la première classe des docteurs à trois noms par examen ; le nombre des docteurs des deuxième et troisième classes n'est pas limité. La faiblesse des candidats est la seule raison pour laquelle il n'y a pas de nomination à la première classe.

(4) Comme en Chine, l'examen doit avoir lieu tous les trois ans à la capitale ; cependant pour des raisons diverses, il y a eu une foule d'exceptions à cette règle, ainsi que le prouve la liste ci-contre.

(5) Ce tableau a été établi d'après l'ouvrage *Đăng khoa lục* 登科錄, *Listes des lauréats du doctorat*, publication du *Quốc tử giám*, postérieure à 1862.

l'usage chinois, divisés en trois classes, *giáp* 甲 : à la première classe est accordé le titre de *Tiến sĩ cập đệ* 進士及第; à ceux de la deuxième classe, le titre de *Tiến sĩ xuất thân* 進士出身; à ceux de la troisième, le titre de *Đồng tiến sĩ xuất thân* 同進士出身. Tout comme en Chine, le premier de la première classe, *đệ nhất giáp đệ nhất danh* 第一甲第一名, s'appelle *trạng nguyên* 狀元; le deuxième de la première classe, *đệ nhất giáp đệ nhị danh* 第一甲第二名, s'appelle *bảng nhãn* 榜眼, et le troisième de la première classe, *đệ nhất giáp đệ tam danh* 第一甲第三名, s'appelle *thám hoa* 探花.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES LAURÉATS DU DOCTORAT.

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités.				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.				1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	
1	1075	2e	*Lý.*	*Đại ninh, Thái ninh.*	″	″	″	1	Le texte dit *Đại* 大 et non *Thái* 太.
2	1086	″	—	*Quảng hựu.*	″	″	″	1	
[illegible]	1185	1er	—	*Trinh phù.*	″	″	″	3	
4	1208	″	—	*Trinh khánh.*	″	″	″	5	
5	1232	2e	*Trần.*	*Kiến trung.*	″	″	″	5	Annales : cette ère prit fin en 1231.
6	1239	2e	—	*Thiên ứng chính bình.*	″	″	″	4	
7	1243	8e	—	—	″	″	″	4	Le texte dit année 1247, douzième de l'ère.
8	1246	7e	—	—	″	″	″	3	Le texte dit année 1226, quinzième de l'ère.
9	1247	2e	—	—	″	″	″	3	
10	1256	2e	—	*Nguyên phong.*	″	″	″	4	
11	[illegible]	3e	—	*Thiệu long.*	″	″	″	3	
12	1274	″	—	*Bảo phù.*	″	″	″	1	
13	1275	″	—	—	″	″	″	3	
14	1304	3e	—	*Hưng long.*	″	″	″	4	
15	1304	3e	—	—	″	″	″	12	
16	1374	2e	—	*Long khánh.*	″	″	″	4	

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS. ANNÉE.	[illegible]	DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités. 1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	OBSERVATIONS.
17	1384	2e	*Trần.*	*Xương phù.*	″	″	″	2	
18	1393	2e	—	*Quang thái.*	″	″	″	4	
19	1400	8e	*Hồ.*	*Thánh nguyên.*	″	″	″	30	
20	1405	8e	—	*Khai đại.*	″	″	″	3	
21	1426	Hiver.	*Trần.*	*Thiên khánh.*	″	″	″	4	Le texte dit dynastie *Lê*. Ce n'était en effet qu'un pantin dont *Lê lợi* jouait.
22	1429	5e	*Lê.*	*Thuận thiên.*	″	″	″	7	
23	1431	″	—	—	″	″	″	5	
24	1433	″	—	—	″	″	″	1	
25	1435	″	—	*Thiệu bình.*	″	″	″	2	
26	1442	″	—	*Đại bảo.*	3	7	23	33	11e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1484, ère *Hồng đức*.
27	1448	″	—	*Thái hòa, Đại hòa.*	3	12	12	27	11e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1484.
28	1453	″	—	—	″	10	15	25	Le texte en note indique bien le caractère *đại* 大, en blanc sur fond noir.
29	1458	″	—	*Thiên hưng.*	″	″	″	4	Les Annales fixent à 1459, dixième mois, l'intronisation de cet usurpateur.
30	1463	″	—	*Quang thuận.*	3	15	26	44	16e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1484.
31	1466	″	—	—	″	8	19	27	14e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1484.
32	1469	″	—	—	″	2	20	22	
33	1472	″	—	*Hồng đức.*	3	7	17	27	
34	1475	″	—	—	3	13	27	43	15e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1484.
35	1478	″	—	—	3	9	50	62	13e stèle, 1re série, côté Ouest.
36	1481	″	—	—	3	8	29	40	17e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1484.
37	1484	″	—	—	3	16	25	44	
38	1487	″	—	—	3	30	27	60	7e stèle, 3e série, côté Est.
39	1490	″	—	—	3	19	32	54	
40	1493	″	—	—	3	23	22	48	
41	1496	″	—	—	3	8	19	30	16e stèle, 1re série, côté Ouest.
42	1499	″	—	*Cảnh thống.*	3	24	28	55	

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.	MOIS.			1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total	
43	1502	″	*Lê.*	*Cảnh thống.*	3	24	34	61	13e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1536, ère *Đại chính.*
44	1505	″	—	*Đoan khánh.*	3	16	36	55	
45	1508	2e	—	—	3	15	36	54	
46	1511	″	—	*Hồng thuận.*	3	9	35	47	18e stèle, 1re série, côté Est.
47	1514	″	—	—	3	20	20	[illegible]	14e stèle, 1re série, côté Est.
48	1518	″	—	*Quang thiệu.*	3	6	[illegible]	17	17e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1536.
49	1520	″	—	—	″	1	10	11	
50	1523	″	—	*Thống nguyên.*	3	8	25	36	
51	1526	″	—	—	3	4	13	20	
52	1529	″	*Mạc.*	*Minh đức.*	3	[illegible]	16	27	20e stèle, 3e série, côté Ouest.
53	1532	″	—	*Đại chính.*	[illegible]	6	18	27	
54	1535	″	—	—	3	7	22	32	
55	1538	″	—	—	3	8	25	36	
56	1541	″	—	*Quảng hòa.*	3	4	23	30	
57	1544	″	—	—	″	3	14	17	
58	1547	″	—	*Vĩnh định.*	3	8	19	30	
59	1550	″	—	*Cảnh lịch.*	[illegible]	4	19	26	
60	1553	″	—	—	3	5	13	21	
61	1554	″	*Lê.*	*Thuận bình.*	″	5	8	13	5e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1653, ère *Thịnh đức.*
62	1556	″	*Mạc.*	*Quang bảo.*	[illegible]	4	17	24	
63	1559	″	—	—	1	4	15	20	
64	1562	″	—	—	[illegible]	5	10	18	Annales : *Thuần phúc* 1re année.
65	1565	″	*Lê.*	*Chính trị.*	″	4	6	10	7e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
66	1565	″	*Mạc.*	*Thuần phúc.*	1	3	12	16	Examen seul régulièrement passé à la capitale. Pendant la période de 1527-1592 inclus, les *Lê* n'étaient que des rois sans trône.
67	1568	″	—	—	1	4	12	16	Annales : *Sùng khang* 3e année.
68	1571	″	—	*Sùng khang.*	2	3	12	17	
69	1574	″	—	—	1	3	13	17	

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités.				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.	MOIS.			1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	
70	1577	"	Lê.	*Gia thái.*	"	3	2	5	6e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1653.
71	1577	"	Mạc.	*Sùng khang.*	3	5	10	18	
72	1580	"	Lê.	*Quang hưng.*	"	4	2	6	5e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
73	1580	"	Mạc.	*Diên thành.*	1	5	11	17	
74	1583	"	Lê.	*Quang hưng.*	"	3	1	4	7e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1653.
75	1583	"	Mạc.	*Diên thành.*	1	5	12	18	
76	1586	"	Mạc.	*Đoan thái.*	1	3	18	22	
77	1589	"	Lê.	*Quang hưng.*	"	2	2	4	7e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
78	1589	"	Mạc.	*Hưng trị.*	"	"	17	17	
79	1592	"	Lê.	*Quang hưng.*	"	2	1	3	3e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1653.
80	1592	"	Mạc.	*Hồng ninh.*	"	4	13	17	
81	1595	"	Lê.	*Quang hưng.*	"	2	4	6	9e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
82	1598	"	—	—	"	3	2	5	5e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1653.
83	1602	"	—	*Hoằng định.*	"	2	8	10	5e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
84	1604	"	—	—	"	2	5	7	Stèle de gauche, 2e série, côté Est, érigée en 1653.
85	1607	"	—	—	"	1	4	5	9e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
86	1610	"	—	—	"	1	6	7	9e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1653.
87	1613	"	—	—	"	"	7	7	12e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
88	1616	"	—	—	"	"	4	4	9e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1653.
89	1619	"	—	—	"	1	6	7	14e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
90	1623	"	—	*Vĩnh tộ.*	"	"	"	7	11e stèle, 1re série, côté Est, nominations de faveur, sans examen, érigée en 1653.
91	1628	"	—		1	3	14	18	16e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
92	1631	"	—	*Đức long.*	1	2	2	5	14e stèle, 3e série, côté Est érigée en 1653.
93	1634	"	—	—	"	1	4	5	

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités.				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.	MOIS.			1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	
94	1637	″	*Lê.*	*Dương hòa.*	3	2	15	20	11e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
95	1640	″	—	—	″	2	20	22	16e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1653.
96	1643	″	—	*Phúc thái.*	″	2	7	9	18e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1653.
97	1646	″	—	—	1	1	15	17	18e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1653.
98	1650	″	—	*Khánh đức.*	1	1	5	8	18e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
99	1652	″	—	—	″	2	7	9	15e stèle, 1re série, côté Ouest, érigée en 1653.
100	1656	″	—	*Thịnh đức.*	″	″	5	5	19e stèle, 3e série, côté Est.
101	1659	2e	—	*Vĩnh thọ.*	3	2	15	20	1re stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
102	1659	″	—	—	″	″	″	5	Récompenses spéciales, *thưởng* 賞, de trois classes, décernées à des fonctionnaires.
103	1661	″	—	—	3	2	8	13	1re stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
104	1664	″	—	*Cảnh trị.*	″	1	12	13	2e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
105	1667	″	—	—	″	″	3	3	2e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
106	1670	″	—	—	2	2	27	31	3e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
107	1673	″	—	*Dương đức.*	″	″	5	5	4e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
108	1676	″	—	*Vĩnh trị.*	1	3	16	20	4e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
109	1676	″	—	—	″	″	″	6	*Thưởng* de trois classes, décernées à des fonctionnaires.
110	1680	″	—	—	″	2	17	19	6e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
111	1683	″	—	*Chính hòa.*	3	1	14	18	6e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
112	1685	″	—		1	1	11	13	8e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
113	1688	″	—	—	″	1	6	7	8e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités.				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.	NOM.			1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	
114	1691	"	*Lê.*	*Chính hòa.*	"	3	8	11	10e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
115	1694	"	—	—	"	"	5	5	10e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
116	1697	"	—	—	"	2	8	10	12e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
117	1700	"	—	—	1	3	15	19	12e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1717.
118	1703	"	—	—	"	1	5	6	13e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1717.
119	1706	"	—	*Vĩnh thịnh.*	"	"	5	5	13e stèle, 3e série, côté Ouest.
120	1710	"	—	—	1	1	19	21	15e stèle, 3e série, côté Est.
121	1712	"	—	—	"	1	16	17	15e stèle, 3e série, côté Ouest.
122	1715	"	—	—	"	2	18	20	17e stèle, 3e série, côté Est.
123	1718	"	—	—	1	2	14	17	17e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1721, ère *Bảo thái.*
124	1721	"	—	*Bảo thái.*	1	3	21	25	20e stèle, 3e série, côté Est.
125	1724	"	—	—	1	2	14	17	19e stèle, 3e série, côté Ouest.
126	1727	"	—	—	1	"	9	10	21e stèle, 3e série, côté Est, érigée en 1733, ère *Long đức.*
127	1731	"	—	*Vĩnh khánh.*	1	3	8	12	21e stèle, 3e série, côté Ouest, érigée en 1733.
128	1733	"	—	*Long đức.*	1	2	15	18	1re stèle, 1re série, côté Est.
129	1736	"	—	*Vĩnh hựu.*	2	1	12	15	1re stèle, 1re série, côté Ouest.
130	1739	"	—	—	"	1	7	8	2e stèle, 1re série, côté Est, érigée en 1744, ère *Cảnh hưng.*
131	1743	"	—	*Cảnh hưng.*	1	1	5	7	2e stèle, 1re série, côté Ouest.
132	1746	"	—	—	"	1	3	4	3e stèle, 1re série, côté Est.
133	1748	"	—	—	1	1	11	13	3e stèle, 1re série, côté Ouest.
134	1752	"	—	—	1	1	4	6	4e stèle, 1re série, côté Est.
135	1754	"	—	—	"	"	8	8	4e stèle, 1re série, côté Ouest.
136	1757	"	—	—	"	1	5	6	8e stèle, 1re série, côté Est.

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ÉPOQUE des EXAMENS.		DYNASTIE.	TITRE DU RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités.				OBSERVATIONS.
	ANNÉE.	MOIS.			1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	
137	1760	″	*Lê.*	*Cảnh hưng.*	″	″	5	5	6e stèle, 1re série, côté Ouest.
138	1763	″	—	—	″	″	5	5	Stèle de droite, 2e série, côté Est.
139	1766	″	—	—	″	1	10	11	8e stèle, 1re série, côté Ouest.
140	1769	″	—	—	″	1	8	9	10e stèle, 1re série, côté Est.
141	1772	″	—	—	″	2	11	13	Stèle de gauche, 2e série, côté Ouest.
142	1775	″	—	—	″	″	18	18	12e stèle, 1re série, côté Est.
143	1778	″	—	—	″	″	4	4	Stèle de droite, 2e série, côté Ouest.
144	1780	2e	—	—	″	2	13	15	10e stèle, 1re série, côté Ouest. Examens exceptionnels. En 1977, 10e m. exam. *hương thí* 鄉試 et 11e m. exam. *hội thí* 會試.
145	1781	″	—	-	″	″	″	2	Promotion de deux *giám sinh* 監生 (titre acheté).
146	1785	″	—	—	″	1	4	5	
147	1787	″	—	*Chiêu thống.*	″	″	2	2	Nominations de faveur. Enregistrées aussi dans les Annales.
148 [1]	1787	″	—	—	″	3	11	14	Les Annales fixent l'époque de cet examen au 3e mois.

[1] Le texte dit 178 examens (?).

En sortant de la cour des stèles, on pénètre dans la quatrième cour par la porte de la grande perfection, *đại thành môn* 大成門; ici se lit une inscription relatant la date de la fondation des divers édifices en automne de l'année cyclique *canh tuất,* 1070, le huitième mois par *Lý thánh tông*, la deuxième année de l'ère *Thần võ.*

Nous voici arrivé au temple qui comprend quatre corps de bâtiments disposés autour de la cour; mais cette cour est plus étroite que les trois premières, un large passage clos d'un mur étant réservé

à l'est et à l'ouest pour accéder directement de la troisième à la quatrième cour et de celle-ci à la cinquième et dernière.

Le temple, implanté au nord, se compose de deux constructions parallèles séparées par une petite cour; chaque bâtiment est constitué par dix travées de quatre colonnes en bois laqué rouge et or. Le bâtiment antérieur est le temple de la littérature, *văn miếu* 文廟, dans lequel on distingue une haute table, un autel en bois sculpté, deux candélabres représentant des grues montées sur des tortues, symboles de la longévité, et enfin cinq stances composées à des époques diverses en l'honneur de Confucius, dont voici un exemple : *đức tham thiên địa* 德參天地 « ses vertus participent du ciel et de la terre ». Quittant ce temple public, on traverse la petite cour, puis on pénètre dans le palais de la grande perfection, *đại thành điện* 大成殿, sanctuaire contenant les tablettes des philosophes chinois. Ces tablettes, renfermées dans des tabernacles diversement orientés reposant sur des autels, ont la même forme que celles des parents défunts et portent les inscriptions suivantes :

au centre, la tablette du très saint premier maître Confucius, *Chí thánh tiên sư Khổng tử* 至聖先師孔子 [1];

à gauche, les tablettes des deux assesseurs, *phối* 配, de l'Est, sur deux autels : *Nhan tử* 顏子 ; *Tử tư tử* 子思子 ;

derrière les deux précédentes, celles des six sages, *tiên hiền* (*triết*) 先賢 (哲), de l'Est, sur un seul autel : *Mẫn tử* 閔子 ; *Nhiễm tử* 冉子 (*Ung* 雍); *Đoan mộc tử* 端木子 ; *Trọng tử* 仲子 ; *Bốc tử* 卜子 ; *Hữu tử* 有子 [2];

à droite, les tablettes des deux assesseurs, *phối*, de l'Ouest, sur deux autels : *Tăng tử* 曾子 ; *Mạnh tử* 孟子 ;

[1] Ce fut en 1530, la neuvième année de l'ère chinoise 嘉靖, que ce vocable fut adopté, après une douzaine d'autres (*Thánh miếu tự điển*, Q. I, p. 3).

[2] Dans un commentaire moderne du Livre des trois caractères, *Tam tự kinh chú giải bị yếu* 三字經註解備要 (p. 55), ce personnage est placé le cinquième à l'ouest (?).

derrière les deux précédentes, celles des six sages, *tiên hiền* (*triết*), de l'Ouest, sur un seul autel : *Nhiễm tử* 冉子 (*Canh* 耕); *Tể tử* 宰子; *Nhiễm tử* 冉子 (*Cầu* 求); *Ngôn tử* 言子; *Chuyên tôn tử* 顓孫子 [1]; *Châu tử* 朱子 (*Hi* 熹).

Lors des cérémonies, le sanctuaire est éclairé par une torchère à neuf lumières.

Revenant dans la cour antérieure, on se dirige vers le bâtiment oriental, *đông vũ* 東廡, qui contient cinq autels supportant autant de tabernacles renfermant ensemble cinquante-neuf tablettes de sages, *tiên hiền*, et de lettrés célèbres, *tiên nho* 先儒. — A l'opposé et réservé au même usage, se trouve le bâtiment occidental, *tây vũ* 西廡, renfermant un même nombre d'autres tablettes; soit pour les deux constructions un total de cent dix-huit tablettes [2].

On se rend enfin dans la cinquième et dernière cour en passant par la *hậu tam quan* 後三關. Ici encore, on voit quatre corps de constructions ayant mêmes orientations que ceux édifiés dans la cour précédente. Le bâtiment du fond, le principal, est un temple consacré aux familles des ancêtres des philosophes, *Khải thánh từ* 啓聖祠 [3]. Il contient cinq autels, dont celui du milieu supporte la tablette des ancêtres de la famille de Confucius, honorée du titre *Khải thánh công* 啓聖公; le premier autel à gauche soutient les tablettes des familles des deux assesseurs de l'est; le second à gauche, celles des familles *Châu* 周 et *Trình* 程; le premier à droite, les tablettes des familles des deux assesseurs de l'ouest; enfin le second à droite, celles des familles *Trương* 張 et *Châu* 朱 (*Tống* 宋 [4]).

[1] D'après le *Livre des trois caractères* (p. 55), ce personnage est avancé à la sixième place à l'est (?).

[2] En Chine, d'après le *Thánh miếu tự điển*, Q. 2 et 3, le nombre des sages est de trente-huit à l'est et de trente-neuf à l'ouest, et celui des lettrés célèbres de vingt-six à l'est et de vingt-cinq à l'ouest, soit un total de cent vingt-huit tablettes.

[3] Ce vocable fut adopté en Chine en 1530; depuis l'année 1723, le temple porte le nom de *Sùng* 崇 *thánh từ* (*Thánh miếu tự điển*, vol. sup. der. par. p. 1).

[4] Le *Thánh miếu tự điển*, dans

Disons, en terminant, que le bâtiment de l'Ouest contient le trésor du temple, composé d'une foule de vases d'autel en cuivre.

Le temple confucéen de *Huế*, situé sur la rive gauche du fleuve, en amont de la citadelle et édifié sur une plate-forme dont la porte d'entrée est au sud, n'a pas la splendeur ni l'étendue de celui de la dynastie *Lê*. A la fin de 1901, on y voyait treize petites stèles, reposant sur le dos d'autant de maigres tortues, sur lesquelles sont inscrits les noms des docteurs reçus durant les ères *Minh mạng*, *Thiệu trị*, *Tự đức* et *Thành thái*.

L'ouvrage qui a servi à dresser le tableau des examens des docteurs jusqu'à la fin de la dynastie *Lê*, servira encore pour établir un tableau semblable relatif à la dynastie actuellement régnante. Malheureusement, nous avons négligé de relever sur les stèles elles-mêmes les examens postérieurs à 1862; les lecteurs intéressés, passant par la capitale, combleront facilement cette lacune. On peut penser que s'il n'y eut pas d'examen triennal en 1859, c'est parce que le pays était en deuil : il venait de perdre les provinces de la Basse Cochinchine.

On croit généralement que les emplois administratifs sont obtenus après les seuls examens publics. C'est la théorie et c'était probablement la pratique dans le bon vieux temps; mais de nos jours il y a une grande différence entre la théorie et la pratique. Sans doute, le succès aux examens donne accès aux places, mais s'il n'est pas appuyé par de l'argent, la nomination à un poste lucratif se fera éternellement attendre. Parmi les nombreuses portes par lesquelles le candidat fonctionnaire peut encore entrer, signalons le *Quốc tử giám* 國子監, collège royal, réservé aux fils de fonctionnaires civils et militaires, réinstallé en la dixième année

son volume supplémentaire, dernière partie, p. 4, ajoute à l'est une troisième famille, *Thái* 蔡. Dans le même ouvrage, ces cinq familles participant aux sacrifices sont qualifiées *tùng tự* 從祀.

NUMÉRO D'ORDRE des EXAMENS.	ANNÉE des EXAMENS.	DYNASTIE.	TITRE DE RÈGNE.	NOMBRE DES LAURÉATS DU DOCTORAT dont les noms sont cités. 1re classe.	2e classe.	3e classe.	Total.	OBSERVATIONS.
1	1822	*Nguyễn.*	*Minh mạng.*	″	1	7	8	
2	1826	—	—	″	2	8	10	
3	1829	—	—	″	1	8	9	
4	1832	—	—	″	2	6	8	
5	1835	—	—	″	3	8	11	
6	1838	—	—	″	2	8	10	
7	1841	—	*Thiệu trị.*	″	2	9	11	
8	1842		—	″	1	12	13	
9	1843	—	—	1	1	5	7	
10	1844	—	—	″	2	8	10	
11	1847	—	—	1	2	4	7	
12	1848	—	*Tự đức.*	″	2	6	8	
13	1849	—	—	″	2	10	12	
14	1851		—	2	1	7	10	
15	1851	—		2	2	3	7	Nominations de faveur au 5e mois.
16	1853	—	—	2	1	4	7	
17	1856		—	1	″	5	6	
18	1862	—	—	″	2	4	6	

de l'ère *Minh mạng* (1829), en amont du *Văn miếu*[1] de *Huế;* on n'y voit qu'une salle d'étude délabrée, *giảng đàng* 講堂, et deux rangées de misérables compartiments servant de logements. La dynastie *Lê* avait tout naturellement son collège royal à *Hà nội*, ainsi que le lecteur l'a déjà vu dans un chapitre précédent (p. 54, note 4).

Conservateurs à outrance des souvenirs anciens, on peut penser que les lettrés ont imposé les deux symboles suivants, afin de faire garder à jamais la mémoire des premiers pas vers l'écriture, la plus belle acquisition humaine, après le langage :

L'étui de livres, ayant l'aspect du *volumen* antique, *thơ trật* 書帙; c'est le *hà đồ* 河圖, porté par le cheval-dragon (U).

« Du Fleuve Jaune sortait un cheval portant un dessin sur son dos », et le commentaire ajoute : « Dessin qui sortit du Fleuve Jaune sur le dos d'un cheval-dragon; et donna à Fou hi l'idée des symboles appelés 卦 *koua*[2]. »

Les tablettes littéraires, *thơ quyển* 書卷; c'est le *lạc thơ* 洛書, porté par la tortue (V). Parmi les dix espèces de tortues, celle-ci est la cinquième et porte le nom de tortue littéraire, *văn qui* 文龜[3].

« Le ciel fit sortir de la rivière 洛 *Lŏ* une tortue qui portait sur son dos un dessin mystérieux. Ce dessin donna au grand Iu l'idée des neuf articles de la grande règle. Il est communément appelé 洛書 « Écriture ou Livre de *Lŏ* »[4]. »

5° *Le Bouddhisme*, ou religion du *Phật* 佛, la première personne de la triratna, étonnante et vertigineuse conception de *Çâkya mouni*,

[1] Tout près du temple de la littérature est édifié le temple de l'art militaire. *Võ miếu* 武廟.

[2] Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 537. — Dumoutier, *Symboles*, p. 31, reproduction de l'imagerie populaire. — Schlegel, *The hung league*, p. xx.

[3] Album de dessins *Nhĩ nhã* 爾雅, Q., 4, p. 8. — Dumoutier, *Symboles*, p. 33, reproduction de l'imagerie populaire. — Schlegel, *The hung league*, p. xix.

[4] Couvreur, *Chou king*, p. 195-196.

Thích gia mâu ni 釋迦牟尼. Le bouddhisme s'étant divisé en deux écoles, le petit véhicule ou petit développement, *Hînayâna*, et le grand véhicule ou grand développement, *Mahâyâna*, ce fut cette dernière doctrine qui obtint la faveur au Tibet, au Turkestan, en Corée, au Japon, dans la plus grande partie de l'Asie centrale et en Annam, alors que le *Hînayâna* se conserva pur à Ceylan, en Birmanie, au Siam, au Laos et au Cambodge. Le *Mahâyâna* admet un Dieu personnel, tel qu'*Amitâbha*, l'inspirateur du Bouddha (d'où l'avé liturgique *Namah Amitâbha*, *Nam vô a di đà phật* 南無阿彌陀佛, six syllabes sanscrites se traduisant par : « humblement j'adore le Bouddha de la lumière infinie »), que l'école *Hînayâna* dénie. Le *Mahâyâna*, ou bouddhisme du nord, enseigne la doctrine de la triratna, une triade précieuse, *tam bảo* 三寶, composée du Bouddha, Dharma, sa loi, *pháp* 法, et le prêtre. Mais cette doctrine trinitaire s'étant modifiée de diverses manières selon les écoles, on la trouve souvent représentée par *Çâkya mouni* lui-même en compagnie d'*Avalokiteçvara* et de *Maitreya*, comme on le verra plus loin, réunissant ainsi les bouddhas du passé, du présent et de l'avenir.

Les édifices, *tự* 寺 (sanscrit : *Vihâra;* siamois et cambodgien : *Vat*), dédiés au culte du *Phật* couleur d'or, sont orientés dans la direction nord-sud; ils se composent de plusieurs corps de bâtiments en enfilade, séparés par des cours et groupés autour d'un temple; ils sont desservis par des bonzes, du japonais *bonsō* 凡僧, dont le nom est *tăng*, syllabe initiale du terme sanscrit *saṃgha*, *tăng già* 僧伽, qui signifie : « unis par un lien commun, réunion de tous les fidèles, déification de l'église ».

A quelques kilomètres en amont de *Huế* et sur la rive gauche du fleuve, est situé le *Thiên mỗ tự* 天姥寺; c'est un monastère bouddhique renommé, dont le nom est tiré de celui d'une montagne de Chine située près de *Sīn Tch'āng* 新昌, province de *Tchĕ kiāng* 浙江 [1]. En débarquant du fleuve, on monte sur trois terrasses

[1] Cette montagne est aussi comptée par les sectateurs de Laocius, au nombre des seize séjours fortunés.

IMPRIMERIE NATIONALE.

s'élevant successivement de vingt-deux, sept et quatorze marches, et on aperçoit, précédé de quatre petits pylones, le temple des vœux parfumés, *Hương nguyện đình* 香願亭, contenant de petites images de bois, flanqué symétriquement, de chaque côté, de deux petits pavillons carrés abritant chacun une stèle, érigées un jour propice du quatrième mois de la sixième année de l'ère *Thiệu trị* (1846). On remarque ensuite une tour octogonale en maçonnerie à sept étages ou mieux à sept parasols (sanscrit *chattra*), haute de quatre-vingt-sept *xích* 尺, reposant sur un soubassement également octogonal; chaque étage est percé d'une porte faisant face au sud, ornée d'une inscription au-dessus de la voûte de la baie; l'escalier d'accès est intérieur. Vers l'orient est un petit pavillon octogonal abritant une stèle reposant sur le dos d'une tortue, datée de l'ère *Vĩnh thịnh*, année *ất vị* (1715). Vers l'occident est un autre pavillon octogonal, servant de beffroi, abritant une cloche d'une hauteur totale de 2 m. 50, datée de l'ère *Vĩnh thịnh*, sixième année (1710); cette cloche pesant 3,285 livres est ornée des *bát quái* et des *bát bảo*. En continuant à avancer vers le nord, on voit un mur percé d'un vestibule à étage et à trois portes, surélevé de cinq marches, surmonté de l'inscription *Linh mổ tự* 靈姥寺; sous ce vestibule sont placées symétriquement les statues des quatre gardiens de l'univers, qui sont peut-être : *Dhanada*, gardien du nord; *Virûḍhaka*, gardien bleu du sud; *Dhritarâṣṭra*, gardien blanc de l'est, et *Virûpâkṣa*, gardien rouge de l'ouest; il y a de plus deux statues des dieux protecteurs de l'église, probablement Brahma et Indra, figures populaires du brahmanisme, adoptées par le bouddhisme. A l'étage de ce belvédère, la face tournée vers le nord, se trouve une statue d'homme représenté debout, la face souriante, vêtu d'un manteau jeté sur l'épaule droite et laissant nues l'épaule gauche et la poitrine, la main droite reposant sur l'extrémité de la poignée d'un glaive dont la pointe est fichée en terre, la main gauche appuyée sur la hanche; c'est un *Vihdrapâla*, *Hộ tự* 護寺 ou *Hộ pháp* 護法, divinité tutélaire du monachisme bouddhique.

En arrière et au milieu, se dresse le corps de bâtiment principal du monastère, le *đại hùng điện* 大雄殿, palais du Valeureux héros divin. C'est là que se trouve la statue de *Çâkya mouni*, le Vénérable de l'univers, *Thế tôn* 世尊, méditant sur son lit de lotus, entre deux Bodhisattvas, qui sont : *Kâçyapa*, 迦葉波 *Gia diệp ba*, avec la physionomie d'un vieillard, et *Ânanda*, 阿難陀 *A nan đà*, sous les traits d'un homme jeune; instruit par l'un, il instruisit l'autre. Ce bâtiment surélevé de quatre marches, se compose de huit fermes reposant sur huit rangs de colonnes cylindriques en bois.

A droite et à gauche sont d'abord deux bâtiments contenant chacun trois statues, puis deux autres constructions un peu plus longues renfermant chacune cinq statues; ce sont les seize *Arhán* ou *Arhat*, *A la hán* 阿羅漢, gardiens de la religion du Bouddha[1], sans *ûrnâ*[2], à savoir :

Tân đầu la Bạt la tùy đồ 賓頭羅跋羅墮闍;
Gia nặc gia Phạt ta 迦諾迦伐蹉;
Nặc gia Bạt li đà 諾迦跋釐駄[3];
Tô tân đà 蘇賓陀[4];
Nặc cù la 諾矩羅;
Bạt đà la 跋陀羅;
Gia li gia 迦釐迦[5];
Phạt đồ la phất đa la 伐闍羅弗多羅;
Thú bác gia 戍博迦;
Bán tha gia 半託[6]迦;

(1) Lors de notre séjour à *Huế*, ces statues ne portaient pas d'inscriptions; nous tirons les noms de ces *arhán* des dessins de *Chō den su* 兆殿司 (seconde moitié du XIVe siècle), moine et le plus grand peintre japonais de l'école bouddhique; quelques-uns de ces noms diffèrent de ceux indiqués par Watters, dans *The eighteen lohan*, *Journal of the royal asiatic society*, april 1899. L'attitude donnée aux personnages par l'artiste japonais n'est pas semblable à celles représentées par les Chinois.

(2) *Ûrnâ*, signe entre les sourcils.

(3) Watters : *Gia nặc gia Bạt li đọa đồ* 迦諾迦跋釐惰闍.

(4) Watters : *Tô tần đà* 蘇頻陀.

(5) Watters : *Gia lý gia* 迦理迦.

(6) Watters a écrit *thác* 託.

La hổ la 羅[1] 怙羅;

Na gia tây na 那迦[2] 犀那;

Nhân kiệt đà 因揭陀;

Phạt na bà tư 伐那婆斯;

A thị đa 阿氏多, représenté ailleurs[3] comme un vieillard assis tenant de la main droite un éventail en feuille dirigé vers un être ailé, *Ten gu* (*Thiên cẩu*) 天狗[4], entouré de nuages et planant dans le ciel;

Chú trà Bán thác gia 注荼半託迦[5].

Plus au nord encore, mais au milieu, on rencontre le *Di lặc điện* 彌勒殿; c'est un temple dédié au Bouddha qui doit venir, celui qui,

(1) Watters a écrit *La* 囉.

(2) Watters a écrit *giá* 伽.

(3) Dans un recueil de dessins japonais, *Vạn vật số hình họa bổ* 萬物雛形畫譜, les noms des *Arhán* sont encore différemment écrits.

(4) Couvreur, *Dictionnaire*, p. 310, col. 2, oiseau semblable au martin-pêcheur. — Génibrel, *Dictionnaire*, p. 74, col. 2, oisillon qui se nourrit de poissons. — Ici, c'est un animal divin, ayant un corps humain à visage allongé et dont le dos est recouvert d'une dépouille d'oiseau. — C'est au Japon une figure très populaire qui sert d'enseigne à de nombreux commerçants et qui alors prend la forme d'un homme très barbu à nez très allongé, la tête chauve recouverte d'une minuscule calotte cylindrique. Les artistes le représentent encore s'amusant avec un chat : à son nez très allongé est attaché un fil dont l'extrémité est munie d'une balle qu'il fait sautiller au-dessus d'un chat couché sur le dos; ce groupe est ainsi expliqué : 大狗戲遊, *đại cẩu hí du*.

Thiên cẩu est le nom de deux astérismes (Cf. Schlegel, *Uranographie chinoise*, p. 154 et 433).

« *Ten gu*, an imaginary being supposed to inhabit mountains and unfrequented places, represented in pictures with a long nose, wings, and two claws on each foot and hand; an elf, or hobgoblin, devil. » (Hepburn, *A japanese and english dictionary*, London, 1867.)

(5) Remarquez qu'il n'y a ici que seize *A la hán*, comme en Corée, au Japon et à Lhassa. En Chine, ils sont au nombre de dix-huit, occupant le bâtiment dédié au Bouddha et non des bâtiments particuliers; on brûle de l'encens devant leurs images, mais ils ne sont généralement pas adorés.

Cependant à *Kyō to* (Japon), dans le temple de la gratitude, *Chi on in* 智恩院 *Trí ân viện*, les seize *Ra kan* sont groupés huit à droite et huit à gauche du Bouddha. Ce temple relève de la secte de la Terre pure, *Jō do* 淨土, *Sukhâvatî*, sous-secte 鎮西.

dans cinq mille ans, apparaîtra aux hommes et leur enseignera la voie du repos éternel, celui qui dès maintenant contrôle la propagation de la foi. C'est le *Maitreya* sanscrit, le *Miroku* japonais, le *Préa mittay* cambodgien, le Messie bouddhique, un Bodhisattva; il est représenté assis, comme un homme obèse à la face souriante. Cette construction, surélevée de quatre marches, se compose de huit fermes reposant sur six rangs de piliers cylindriques en bois.

Enfin, derrière ce bâtiment, est situé le *Quan âm điện* 觀音殿; c'est ici que repose sur le divin lotus la déesse de la miséricorde, divinité féminine chinoise, antérieure au bouddhisme, mais adoptée par les bouddhistes, comme une incarnation d'*Avalokiteçvara*. Ce bâtiment, surélevé de quatre marches, se compose de six fermes reposant sur cinq rangs de colonnes en bois.

Terminons ce très rapide exposé en disant que l'établissement est entouré d'un mur d'enceinte mesurant environ deux cent quatre-vingts mètres de longueur du nord au sud et environ soixante-dix mètres de largeur de l'est à l'ouest.

La vue des montagnes, qu'on aperçoit au loin de tous côtés, fait de cette solitude un des plus beaux points de vue des environs de *Huế;* c'est un site admirablement choisi pour les contemplations. Au point de vue du *phong thủy,* cet emplacement est non moins éminemmment parfait, l'influence nocive des vents étant victorieusement combattue par la configuration des montagnes lointaines s'infléchissant à gauche et à droite, et l'influence de l'eau lui étant favorable par la direction du cours du fleuve qui est parallèle à la façade du temple.

Le bouddhisme n'est plus guère représenté que par un seul symbole :

La bienheureuse perle, *maṇi, như ý châu* 如意珠, appelée au Japon *nyo i rin* 如意輪 (*như ý luân*), ou *ma ni hō ju* 摩尼寶珠 (R), ou encore *hō shu no tama* 法師の玉. « C'est le nom d'une gemme qui est supposée donner à son possesseur le pouvoir de réaliser tous ses désirs, et qui peut être approximativement rendu par

l'adjectif omnipotent [1]. » C'est une pierre lumineuse, dont l'éclat synthétise la nature ignée du Dieu.

Dans les reliquaires en cristal de roche, appelés *thủy tinh hàm lị tháp* 水晶含利塔, des fragments d'os du Bouddha, épargnés par le feu, sont déposés dans ce joyau, lequel est supporté par la fleur de lotus, d'où l'avé liturgique : *Oṃ maṇi padme hûṃ*, six sons sanscrits très populaires au Tibet, signifiant : « *Oṃ*, le joyau dans le lotus, *hûṃ* », et transcrits par 唵嘛呢叭彌吽.

On voit ce bijou dans l'une des nombreuses mains de la déesse de la miséricorde, *Quan âm* 觀音, ainsi que dans la main gauche de *Jizō* 地藏, le patron des voyageurs, femmes enceintes et enfants japonais. Il est le premier objet composant le *ngũ luân tháp* 五輪塔, simple pieu de bois ou tour en maçonnerie [2], tous deux façonnés à cinq étages, élevés sur la tombe du bonze (S). C'est encore ce même joyau mystique qui forme l'ornement terminal du faîtage des hautes tours élevées près des temples, et au-dessus des neuf cercles concentriques et superposés figurant les neuf cieux, que l'on voit dans tout le Japon. Toujours au pays du soleil levant, à *Nik kō* 日光, dans l'enceinte d'un temple de la secte *Ten dai* 天台, où est édifié le *Sam butsu dō* 三佛堂 (*tam phật đàng*), aussi appelé *Luân vương tự* 輪王寺, se trouve la *Sō rin tō* 相輪樘; c'est une haute colonne de bronze, supportant à sa partie supérieure cette même perle sacrée à bout pointu. Cette colonne centrale est reliée, au moyen de traverses, à quatre piliers cylindriques aussi en bronze, mais plus courts, l'entourant au pourtour et aussi chargés à leur sommet de semblables gemmes, appelées, comme ci-dessus, par un auteur japonais, *hō ju* (*bảo châu*) 寶珠 [3]. Ce même symbole se retrouve au sommet des dix piliers décorant les balustrades du pont divin, *mi hashi* (*thần kiều*) 神橋, jeté sur le

(1) Chamberlain and Mason, *Handbook for travellers in Japan.* Tōkyō, 1894, p. 492, 46.

(2) Chamberlain, *Handbook*, p. 38.

(3) 晃山勝概 *Khoáng sơn thắng khái*, 1887, vol. I, p. 22, 23, 25, 26. C'est un ouvrage traitant des beautés de *Nik kō*.

Dai ya gawa 大谷川 [1], dans la même ville, province de *Shimo tsuke* 下野. Au Japon, tous les ponts divins sont chargés de cette même perle pointue : le *San jō no ō hashi* 三條の大橋, pont jeté sur la rivière *Ka mo* 加茂, qui traverse la ville de *Kyō to* 京都, province de *Yama shiro* 山城; le *Megane bashi* 目鏡橋, pont de pierre ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec une paire de lunettes, d'où l'on voit, dans la saison, de magnifiques lotus blancs et rouges, à *Nishi Ō tani* 西大谷, *Kyō to;* les trois ponts sur l'étang du temple de *Tem man* 天滿, à *Da zai fu* 太宰府, province de *Chiku zen* 筑前, dans l'île des *Kyū shū* 九州; dans le parc de *Kuri bayashi* 栗林, près d'une tour en miniature à neuf étages, à *Taka matsu* 高松, capitale de la province de *Sanu ki* 讃岐, dans l'île des *Shi koku* 四國; au temple de *Hi kawa* 氷川, à *Ō miya* 大宮, près *Tō kyō* 東京, province de *Mu sashi* 武藏; au temple de *Chū kyō* 中教, à *Taka yama* 高山, province de *Hida* 飛彈; au pont cintré du temple de *Sumi yoshi* 住吉, près *Ō saka* 大阪, province de *Set tsu* 攝津; au pont du *Zen kō ji* 善光寺, à *Naga no* 長野, chef-lieu de la province de *Shina no* 信濃; au temple de *Haru na* 榛名, province de *Kō tsuke* 上野; enfin on voit partout ce symbole pointu, et toujours en bronze. On distingue encore la perle omnipotente sur les balustrades entourant des parties de bâtiments religieux et sur toutes les lanternes présentées en offrandes, dans les temples.

Pour les Çivaïtes, cette bienheureuse perle est le symbole du linga. En effet, au Japon, ces piliers décorant les clôtures à hauteur d'appui sont appelés *o bashira*, piliers mâles, ayant pour équivalent en caractères *ngọc hành* 玉莖 « tige précieuse », voulant dire phallus. Dans la secte (宗 *shū*) bouddhique *Zen* pour *Zen na* 禪那, *Dhyâna,* la partie supérieure des tablettes votives dédiées aux hommes est décorée de la perle simple ou flamboyante, alors que celles consacrées aux femmes en sont dépourvues; dans les

(1) *Khoáng sơn thắng khái*, vol. I, p. 14, 15, 16.

deux cas, la partie haute portant l'inscription repose sur la fleur de lotus [1].

Cette perle flamboyante, perle ignée, effluve céleste de la prospérité, synthétise les huit attributs principaux de la puissance du Bouddha, qui sont : le vase couvert, le parasol, la fleur de lotus (ressemblant plutôt à une fleur de nénuphar), les deux poissons, la conque, le baldaquin, la roue de la loi et l'entrelacs.

Le sceptre, *Như ý* 如意 «à vos souhaits!», primitivement un signe de commandement, devenu un symbole de paix et de prospérité.

«Vient du sanscrit *Riddhi*, 如意身, littéralement un corps (transmuable) à volonté. L'influence de l'esprit sur la matière, impliquant (1) la possession d'un corps affranchi des lois de la gravitation et de l'espace, et (2) le pouvoir de prendre n'importe quelle figure ou forme et de traverser l'espace à volonté [2].»

Généralement en matière précieuse, jade, or ou laque rouge, il se tient à la main et doit être agité ou ondoyé comme un éventail, pour en obtenir les effets magiques.

[1] Chacun sait que le bouddhisme (*Hotoke*) japonais est divisé en de nombreuses sectes 宗 et sous-sectes 派, dont les principales sont : *Zen* pour *Zen na* 禪那, *Dhyâna*, secte de la comtemplation; sous-sectes : *Rin zai* 臨濟; *Sō tō* 相當; *Ō ba ku* 太宇綱. *Shin* 眞, véritable secte, fondée par *Shin ran shō nin* 親鸞上人 (1173-1242); sous-sectes : *Higashi Hon gwan ji* 東本願寺, monastère du réel vœu, branche orientale; *Nishi Hon gwan ji* 西本願寺, monastère du réel vœu, branche occidentale; *Ō tani* 大谷. *Shin gon* 眞言, secte de la vraie parole, ayant pour patriarche *Kō bō dai shi* 弘法大師 (774-834); c'est le titre posthume; de son vivant, il se nommait *Kū kai* 空海. *Jō do* 淨土, secte de la terre pure, *Sukhâvatî*, fondée par *En kō dai shi* 圓光大師 (1133-1212). *Hok ke* 法華, secte du lotus de la loi, *Saddharma puṇḍarîka*, ayant pour fondateur *Nichi ren shō nin* 日蓮上人 (1222-1282). *Ten dai* 天台, du nom d'une montagne de la Chine, ayant pour patriarche *Den kyō dai shi* 傳教大師 (vers 800). *Ji* 時. *Yū zū nem butsu* 融通念佛.

[2] Eitel, *Handbook of chinese Buddhism*. London, second edition, 1888, p. 130, 131.

Depuis que ce symbole a perdu en partie son caractère bouddhique, ses pouvoirs sont bien affaiblis, mais on compte sur ses effets pour obtenir la félicité pour soi ou pour autrui, lorsqu'il est offert en présent.

Comme le cornet, le sceptre est souvent accompagné du signe 卍 *vạn*, lorsqu'il est peint sur des porcelaines ou frappé sur des monnaies en métal précieux; c'est dans ce cas dix mille souhaits de toutes sortes formés pour leur possesseur, et, si le caractère est double, les souhaits sont aussi doublés.

Il ne semble pas utile d'ouvrir un paragraphe spécial au swastika 卐, car il ne figure ici que pour sa valeur ancienne du nombre dix mille, *vạn* 萬, 卍, et non pas comme symbole au sens mystique et mystérieux de bonne fortune, de bon augure, de bénédiction [1]. (Voir les planches, variantes P¹, P².)

Généralités. Comme les Chinois et les Japonais, les Annamites varient à l'infini la composition des séries de symboles. Cependant, les objets fixés à l'extrémité d'une hampe rouge, que l'on rencontre généralement dans les *đình* 亭, sont toujours au nombre de huit, d'où leur nom de *bát bảo* 八寶 «les huit précieux», qui sont : la gourde d'immortalité, la corbeille fleurie, la flûte et le chasse-mouche réunis, l'éventail en feuille, la pierre musicale, la guitare, l'étui de livres et les tablettes littéraires [2].

Pour les collectionneurs de porcelaines japonaises, nous ajoute-

[1] Dans un ensemble de bâtiments que nous rencontrerons ailleurs, il semble avoir ce dernier sens, mais alors il a pris la forme de la vraie croix gammée 卐. Il est vrai que, sur une monnaie d'argent de l'ère *Thiệu trị* (n° 265), le caractère *vạn* a bien cette forme, mais on peut croire que ce n'est là qu'une erreur due à la négligence du dessinateur, qui, en retournant la figuration d'un symbole, a aussi retourné le chiffre.

[2] *Les mille mots.* Voir des caractères de l'écriture composés avec les huits symboles précieux, dits *bát bảo văn* 八寶文, p. 24.

rons la série des sept dieux du bonheur, ***shichi fuku jin*** 七福神, avec la prononciation japonaise des caractères :

Ju rō jin 壽老人, vieillard à crâne prodigieusement élevé, accompagné de la grue, symbole de longévité;

Dai koku den 大黒天, un sac sur le dos retenu de la main gauche et un marteau dans la main droite[(1)];

Ebi su 夷 (蛭子; 惠比), patron des pêcheurs et gardien des marchés, une ligne à la main, venant de prendre un poisson;

Ho tei 布袋, le ventre obèse et nu, ayant une besace et tenant de la main droite un éventail;

Fuku roku ju 福祿壽, vieillard vêtu d'une robe brodée, ***fuku*** 黻, accompagné d'un cerf, ***roku*** 鹿, tenant en main un bâton du bois merveilleux, ***ju*** 壽. La verve des artistes s'est exercée sur ce personnage et le rébus en a bénéficié. On voit encore ce dieu sous la forme d'une jeune fille dont les vêtements sont ornés de chauves-souris, ***fuku*** 蝠, retenant par un lien un cerf, ***roku***, chargé de bois dont on fait des bâtons de vieillards, ***ju*** : l'enfant maître à la maison conduisant toute la famille. Enfin ce dieu devient une triade représentant le père, le fils et le petit-fils, d'où la jeunesse représentée par un enfant, qui dans la famille apporte le bonheur, ***fuku;*** l'âge mûr, par un fonctionnaire ayant atteint les emplois lucratifs, ***roku*** 祿, et portant la robe verte, ***roku*** 綠; la vieillesse, par un homme âgé, à qui l'on souhaite une longue existence, ***ju;***

Ben zai ten 辨財天, belle jeune femme jouant d'un instrument à cordes, la *bi wa* 琵琶;

Bi sha mon 毘沙門, guerrier couvert d'une armure, tenant de la main gauche une lance et de la main droite une tour

(1) Ce dieu est représenté sur les lingots d'argent japonais, dits 大黒丁銀, 丁銀, 豆板銀, des ères 慶長 (1596-1615), 元祿 (1688-1704), 寶永 (1704-1711), 正德 (1711-1716), 享保 (1716-1736). (金銀圖錄, *Ō saka* 大阪, 1810, vol. 2 et 6; l'ouvrage n'est pas paginé.)

de temple; c'est le protecteur des castes sacerdotales et des *samurai* 武士[1].

Lors du classement de nos amulettes, ayant rencontré sur l'une d'elles le signe 卐, nous compléterons ce qui est dit à la page 121 : le swastika est expliqué dans les livres bouddhiques par *kiết tường vạn đức chi sở tập* 吉祥萬德之所集 « accumulation d'innombrables vertus en un signe de bon augure, felicis augurii myriades virtutum ubi cumulantur », ou par *Phật tâm ấn* 佛心印 « sceau du cœur du Bouddha[2] ».

C'est un lieu commun que l'universalité de certains de ces symboles, qu'on rencontre aussi bien sur les plus anciens monuments de l'Égypte et de la Chaldée, qu'au Nouveau-Monde. Il est donc superflu de s'y appesantir.

[1] Voyez des types différents de ces sept divinités, dans : Chamberlain et Mason, *Handbook for travellers in Japan*, 1894, p. 49; Audsley et Bowes, *La céramique japonaise*, p. 93.

[2] Eitel, *Chinese Buddhism*, 1888, p. 167; P. Gaillard, *Croix et Swastika*, Chang hai, 1893, p. 9.

ÉCRITURES.

Les Annamites écrivent de haut en bas et de droite à gauche partant de l'orient, côté du soleil levant, source de la lumière; par suite leurs livres commencent à l'inverse des nôtres.

Parmi les nombreuses formes, *thể* 體, de l'écriture, qu'on peut consulter dans le «Livre des mille mots écrits en cent écritures différentes», *Bách thể thiên tự văn* 百體千字文, ainsi que dans le *Lục thơ thông* 六書通 «Les six sortes d'écritures», celles qui sont généralement représentées sur les monnaies sont les suivantes :

Đại truyện thơ 大篆書;

Tiểu truyện thơ 小篆書;

Lệ thơ 隸書;

Thảo[1] *thơ* 草書, sorte de tachygraphie extrêmement difficile à lire;

Hành thơ 行書, écriture expédiée;

L'expression *chính tự* 正字 veut dire écriture de forme régulière, écriture officielle, avec tous les traits dont les caractères doivent être composés; c'est celle qu'on voit généralement sur les monnaies et dans les livres. L'écriture *hành thơ* en est dérivée.

On ne rappelle que pour mémoire les huit trigrammes, *bát quái văn* 八卦文, qui figurent souvent parmi les inscriptions sur des amulettes.

Toutes ces écritures sont restées dans l'usage courant.

Il n'est donc pas inutile d'insister sur ce fait que des types d'an-

[1] En style administratif, ce mot *thảo* est employé pour désigner une pièce originale, une minute, *bổn thảo* 本草; l'expédition faite en caractères corrects est appelée *bổn tinh* 本精 et est écrite sur papier de première qualité, *giáp đại* 甲代, fabriqué au village du papier, près *Hà nội*.

ciennes écritures figurent sur des monnaies modernes; il s'en suit qu'il ne faut pas juger l'ancienneté d'une pièce selon les caractères plus ou moins anciens qui peuvent y être représentés. C'est le seul goût du Souverain qui a présidé à ce choix, deux et même trois écritures différentes pouvant se rencontrer sur une même monnaie.

EXPRESSIONS TECHNIQUES.

Les principales expressions techniques employées par les auteurs chinois, dans leurs ouvrages de numismatique, sont résumées ci-dessous :

肉 *Nhục*, le champ;

好 *Hảo*, le trou central carré;

圓孔 *Viên khổng*, 圓好 *Viên hảo*, le trou central rond[1];

菱花孔 *Lăng hoa khổng*, le trou central carré étoilé[2]. Au moyen d'un emporte-pièce carré, une très petite encoche est faite sur le listel du trou et vers le milieu de chacun des côtés; ce travail est toujours exécuté sans aucun soin;

郭 *Quách*, les listeaux du trou et de la périphérie;

周郭 *Châu quách*, le listel circulaire;

重郭 *Trùng quách*, 重輪 *Trùng luân*, un listel double;

面 *Diện*, la face ou avers;

背 *Bội*, le revers ou opposé;

凹文 *Áp văn*, 陰文 *Âm văn*, inscription en creux, incuse;

凸文 *Đột văn*, 陽文 *Dương văn*, inscription en relief;

文 *Văn*, l'épigraphe ou inscription, un dessin;

花紋 *Hoa văn*, ornements quelconques;

方勝 *Phương thắng*, attributs, ornements allant par paire;

牌 *Bài*, un cartouche;

星 *Tinh*, un petit point;

日 *Nhật*, un gros point;

雙柱 *Song trụ*, deux très gros points : l'un à droite, l'autre à

[1] Seulement aux amulettes.

[2] *Lăng* = Mâcre, châtaigne d'eau, trapa bicornis. Les monnaies annamites à trou étoilé sont rares. Quant aux monnaies de la Chine ayant le trou étoilé, le numismate chinois *Hiền* n'en catalogue que deux ères; nous l'avons cependant rencontré sur des pièces très authentiques d'une quinzaine d'autres ères. Ces pièces sont rares.

gauche du trou, ou l'un au-dessus et l'autre au-dessous du trou; *song* veut dire paire;

畫 *Họa*, une ligne, une ligne horizontale;

豎 畫 *Thụ họa*, une ligne verticale;

出 文, *Xuất văn*, lignes radiales partant du sommet des quatre angles du trou central pour aboutir au listel circulaire. Même expression pour désigner les amulettes dentelées ou crénelées, c'est-à-dire découpées en forme de feston [1];

角 *Giác*, petites lignes radiales partant du sommet des quatre angles du trou central, mais se terminant dans le champ;

月 *Nguyệt*, 爪 *Trảo*, 甲 *Giáp*, une ligne courbe, concave ou convexe, en forme de croissant de lune ou d'ongle;

仰 月 *Ngưỡng nguyệt*, une ligne concave;

偃 月 *Yển nguyệt*, une ligne convexe;

斜 月 *Tà nguyệt*, une ligne courbe tracée obliquement;

疊 月 *Điệp nguyệt*, 雙 月 *Song nguyệt*, deux lignes courbes superposées et parallèles;

曲 文 *Khúc văn*, lignes courbes tangentes aux quatre côtés du trou, pour aboutir au listel circulaire;

平 *Bình*, 挑 文 *Thiêu văn*, uni, vide, sans listeaux ni inscription, anépigraphe;

財 *Tài*, un des plus anciens termes employés pour désigner la monnaie ou les marchandises de valeur utilisées dans les échanges;

泉 *Toàn*, circulation monétaire;

錢 *Tiền*, d'abord un instrument agricole employé comme moyen d'échange, devenu par la suite un terme très ancien pour désigner la monnaie. Dans les réimpressions des livres anciens, ce caractère est souvent substitué aux deux précédents.

鍰 *Hoàn*, un disque, dont le trou central est plus large que le champ;

環 *Hoàn*, un petit disque, dont le trou central et le champ sont

[1] *Xuất* est d'ailleurs le mot employé pour désigner les pétales des fleurs.

égaux. Ce caractère est aussi employé dans la description des amulettes, lorsqu'on veut indiquer que le dessin d'une monnaie figure dans le champ;

莢 錢 *Giáp*[1] *tiền*, monnaie très petite et très légère à très grand trou;

金 *Kim*, métal en général en usage dans le monnayage;

範 *Phạm*, un moule.

Ainsi que l'écu dans l'art héraldique, la monnaie a son côté propre, dextre et sénestre. Ce qui tend à le prouver, c'est que nous verrons dans le chapitre « du Souverain », que les peuples de culture chinoise disent que l'orient, côté du soleil levant, est à gauche, et que la lune nouvelle, paraissant le soir à l'occident, est à droite; lorsque ces deux astres figurent sur des monnaies, le soleil est en effet à sénestre et la lune à dextre; on en a de nombreux exemples tant sur des monnaies modernes annamites d'or et d'argent, que sur les pièces d'or japonaises[2] du 123e empereur[3] qui ouvrit l'ère *Mei ji* 明 治 (1868-temps présent); sur ces dernières monnaies japonaises, chacun des deux astres figure sur un étendard étroit, terminé par des banderoles, nommé *fuki nagashi*. L'usage a cependant prévalu, parmi les numismates chinois, de lire les symboles, attributs ou emblèmes dont les monnaies sont chargées, tels qu'ils se présentent aux yeux de la personne qui regarde la pièce.

[1] *Giáp*, samare, fruit ailé, tels ceux de l'orme.

[2] L'établissement monétaire, 造 幣 局, qui fabrique ces pièces est situé à *Ō saka*.

[3] Le premier empereur humain est *Jim mu ten nō* 神 武 天 皇, qui monta sur le trône en 660 A. C. Les Japonais comptent quelquefois les années en partant de cette date; notre année 1868 correspond alors à l'année japonaise 2528.

DU SOUVERAIN.

Les héritiers présomptifs au trône changent de nom selon les circonstances et adoptent successivement les suivants :

Ngự danh 御名, nom privé avant de régner [1];

Miếu húy 廟諱, nom privé durant le règne, qui reste le nom posthume et qui n'est plus prononcé après la mort [2];

[1] A l'âge de trois mois, les garçons reçoivent un nom d'enfance, *tên tộc* ou *tên hèm*. A l'âge de vingt ans, ils reçoivent le bonnet viril et un nom d'âge mûr, *tự*. Les noms des Annamites sont généralement composés de trois mots différents, qui sont : 1° le nom de famille *tên họ*, qui est le *tánh danh* 姓名 chinois; 2° le nom intercalaire *chữ lót*, et 3° le nom particulier *tên tục*. Au point de vue superstitieux, les Annamites s'efforcent de tenir leur nom secret.

[2] L'article LXII du Code traite de l'emploi irrévérencieux de caractères qui ne doivent pas être prononcés (*húy*, s'abstenir de prononcer certains noms par respect) dans les pièces adressées au Souverain. Quiconque, dans une pièce écrite ou en adressant une communication au Souverain, aura employé par erreur le mot qui est le nom personnel du Souverain ou le nom d'un ancêtre décédé du Souverain, sera puni de quatre-vingts coups de *trượng* 杖; si la même erreur irrévérencieuse est commise dans toute autre pièce écrite, la peine sera de quarante coups de rotin. Celui qui aura commis la même offense en employant ce caractère comme nom personnel (ce n'est plus l'erreur d'un moment, mais c'est prendre ce mot pour appellation habituelle d'une personne), sera puni de cent coups de *trượng*. (Philastre, *Code*, I, p. 329.) Cette coutume est pratiquée par tous les Princes et en outre dans certaines familles de hauts dignitaires et fonctionnaires. Cette habitude ne facilite pas les relations avec ces hauts dignitaires, puisqu'il faut éviter, avec chacun d'eux, d'employer les mots prohibés dans chacune de ces familles. Cela prouve aussi que la langue chinoise est très riche en synonymes ou approchant, qui permettent de remplacer les mots prohibés. Couvreur, *Li ki* I, p. 241 : « Il est permis de prononcer les noms d'enfance des princes morts depuis longtemps, mais qu'on s'abstienne de prononcer le nom du nouveau défunt. » Cet usage s'introduisit sous la dynastie chinoise des *Châu* 周, après 1115 A. C. Ajoutons que le *tabou* n'existe pas qu'en Extrême-Orient seulement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Niên hiệu 年號, titre de règne, vocable;

Miếu hiệu 廟號, nom posthume honorifique, qui devient le nom historique;

Tôn thị 尊謚, nom posthume consacré pour le culte ancestral, et comportant un seul caractère (Voir « les neuf vases à trois pieds »).

Dans les pièces officielles, en parlant d'un Souverain dernièrement décédé, on dit *Đại hành hoàng đế* 大行皇帝 « l'Empereur qui a fait le long voyage ». On ne peut pas le désigner par son nom posthume; il n'en a pas avant son enterrement. (On verra l'application de cette périphrase, à la fin du présent chapitre, p. 167).

En la quatrième année de l'ère *Minh mạng* (1823), le Souverain décida que le nom privé de tous les princes du sang serait composé de deux caractères dont le premier devrait être commun à une même génération.

Dans ce but, il fit choix de vingt noms pour être appliqués à ses enfants mâles et à ceux de ses successeurs; ces noms, formant un quatrain de cinq pieds[1], sont :

1........	*Miên*	綿	11......	*Hiền*	賢
2........	*Hồng*	洪	12......	*Năng*	能
3........	*Ưng*	膺	13......	*Kham*	堪
4........	*Bảo*	寶	14......	*Kế*	継[2]
5........	*Vĩnh*	永	15......	*Thuật*	述
6........	*Bảo*	保	16......	*Thế*	世
7........	*Khánh*	慶	17......	*Thụy (Thoại)*	瑞
8........	*Định*	定	18......	*Quốc*	國
9........	*Long*	隆	19......	*Gia*	家
10........	*Trường*	長	20......	*Xương*	昌

(1) L'idée de ce quatrain a pu être inspirée par celui de *Khang hi* 康熙; cet Empereur de Chine (1662-1723) fit fabriquer une série de vingt pièces de monnaie portant chacune au revers un caractère différent, qui, lus dans un ordre convenable, forment un quatrain poétique; ces vingt mots sont les noms de vingt ateliers monétaires. La série complète de ces monnaies est très rare.

(2) Ce caractère serait peut-être plus élégamment écrit 繼.

Ce quatrain a le sens suivant :

Que sans interruption soit très fidèlement gardé ce trône impérissable!
Que soit conservé dans la félicité et la tranquillité ce pouvoir éternel!
Mes successeurs se transmettant sagesse, capacité et mérites!
Combien fortunées seront ces époques et quelle prospérité pour l'État!

A la même époque, il choisit aussi vingt caractères qui deviennent les noms privés des Souverains, au fur et à mesure qu'ils se succèdent sur le trône. Ces vingt noms, ayant tous pour radical le caractère *nhật* 日 « soleil », sont estampés sur un livre d'or conservé au Conseil privé, *Nội các* 內閣, mais qui n'est ouvert que lors de l'avènement d'un Souverain; le nouveau Roi prend alors, comme nom privé, le nom qui suit immédiatement celui de son prédécesseur. *Dục đức*, qui mourut avant que la cérémonie de l'ouverture du livre d'or eût pu avoir lieu, n'a pas eu de nom privé royal. Il s'en suit que les treize noms à porter par les successeurs à l'ère *Thành thái* nous sont bien entendu inconnus.

Le livre d'or était conservé dans une boîte également en or; mais, après l'ère *Tự đức*, cette boîte a été employée à un autre usage et remplacée par une autre en bois sculpté.

De ce qui précède, il est possible de dresser le tableau suivant (p. 132) de la dynastie des *Nguyễn* 阮.

Dans la *Gazette de Peking*, lorsqu'il est question, par exemple, de l'investiture de ces *Vương* 王, ils sont appelés chacun de leur nom patronymique, qui seraient suivant le texte chinois :

Nguyễn phúc ánh 阮福映 ou *Nguyễn chủng* 阮種 (ère *Gia long*);
Nguyễn phúc giảo 阮福晈 (ère *Minh mạng*);
Nguyễn phúc tuyền 阮福旋 (ère *Thiệu trị*);
Nguyễn phúc thì 阮福時 (ère *Tự đức*).

Le nom privé des Souverains ne devant jamais être prononcé, de peur de profanation, c'est pour y suppléer que chaque Roi, en montant sur le trône adopte un vocable, qui a été appelé Titre de règne. Ce titre de règne est composé de deux caractères soumis

TITRE DE RÈGNE.	NOM PRIVÉ AVANT DE RÉGNER.	NOM PRIVÉ PENDANT LE RÈGNE.
Gia long († 3 février 1820).........	(1)	暎 *Ánh.*
Minh mạng, 4e fils du précédent († 20 janvier 1841).................	膽 *Đãm.*	暖 *Noãn.*
Thiệu trị, fils aîné du précédent († 4 novembre 1847).................	綿宗 *Miên tông.*	映 *Ánh.*
Tự đức, 2e fils du précédent; mort sans enfants mâles († 17 juillet 1883)..	洪任 *Hòng nhậm.*	時 *Thì.*
Dục đức, neveu et fils adoptif de *Tự đức* († 21 juillet 1883)..........	膺禛 *Ưng chân.*	Mort avant l'ouverture du livre d'or.
Hiệp hòa, dernier fils de *Thiệu trị*, frère de *Tự đức;* accession le 23 juillet 1883 († 19 novembre 1883)..........	洪 *Hòng đạc.*	昇 *Thăng.*
Kiến phúc, neveu et fils adoptif de *Tự đức;* accession le 29 novembre 1883 († 31 juillet 1884).............	膺登 *Ưng đăng.*	昊 *Hiệu.*
Hàm nghi, neveu de *Tự đức*, frère du précédent; monté sur le trône le 2 août, reconnu le 17 août 1884, détrôné le 5 juillet 1885, interné à Alger, après son arrestation, le 1er novembre 1888..................	膺曆 *Ưng lịch.*	明 *Minh.*
Đồng khánh, neveu et fils adoptif de *Tự đức*, frère du précédent; accession le 20 septembre 1885 († 28 janvier 1889)....................	膺豉 *Ưng su.*	旻 *Mân.*
Thành thái, fils aîné de *Dục đức;* intronisé le 1er février 1889 (temps présent)........................	寶璘 *Bảo lân.*	昭 *Chiêu.*

Nota. Les fils de *Đồng khánh* portent également le nom de *Bảo* 寶.

(1) Dans son histoire généalogique, les auteurs écrivent *cuyết* 缺, fait défaut. Mort le 19e jour du 12e mois de l'année cyclique 1819.

par la Cour à l'approbation du Souverain. Avant le couronnement, le *Nội các* prépare une liste de noms choisis parmi des phrases des livres canoniques ou d'œuvres littéraires renommées, pour présenter un sens favorable et en rapport plus ou moins direct avec les événements de l'époque, mais en évitant de reproduire des noms déjà portés par des Rois ses prédécesseurs. Cette liste est présentée au Souverain qui choisit, parmi ces noms, un vocable pour désigner son ère. A la suite de calamités ou dans la crainte d'influences néfastes, il change quelquefois de vocable, dans l'espoir de ramener la prospérité publique, en ouvrant une ère nouvelle[1]. Par exemple le nom de l'ère :

Tự đức, Héritage de vertus, doit être recherché dans le *Thơ kinh*, chapitre des enseignements de *Y, Y huấn* 伊訓[2]. Lors de l'accession du jeune empereur *Thái giáp* 太甲, petit-fils de son prédécesseur, ce Ministre lui disait : *kim vương tự khuyết đức* 今王嗣厥德 « maintenant, prince, vous devez soutenir l'héritage de ses vertus »;

Dục đức doit être recherché dans le Livre des mutations, *mông quái* 蒙卦[3] : *quân tử dĩ quả hành dục đức* 君子以果行育德 « le sage développe et *perfectionne ses vertus* par des actes continuels »;

Hiệp hòa, Union et concorde, doit être recherché dans le *Thơ kinh*, chapitre règle de *Nghiêu*, *Nghiêu điển* 堯典[4]. L'influence bienfaisante de l'Empereur *Nghiêu* s'étant répandue dans sa principauté particulière, 協和萬邦 *hiệp hòa vạn bang*, il établit l'union et la concorde entre les habitants de toutes les autres principautés;

Kiến phúc doit être recherché dans le Recueil des poésies, chant *Ân Võ* 殷武[5]. Éloge de *Võ đinh* 武丁, qui affermit l'empire des

[1] A rapprocher de l'usage suivant : Lorqu'un juif de *Tripoli* est gravement malade, il change parfois de nom; le malade portera ce nouveau nom jusqu'à la guérison ou jusqu'à la mort.

[2] Couvreur, *Chou king*. p. 115. C'est de cette phrase et non d'ailleurs (p. 359) que sont tirés les deux caractères désignant l'ère royale.

[3] Couvreur, *Dictionnaire*, p. 257, 3e col.

[4] Couvreur, *Chou king*, p. 2.

[5] Couvreur, *Cheu king*, p. 468.

Ân ou *Thương* 商 et vit accroître grandement sa félicité, *phong kiến khuyết phúc* 封建厥福;

Hàm nghi doit être recherché dans le Recueil des poésies, chant *huyền điểu* 玄鳥 [1], éloge de *Thành thang* 成湯 : «La maison des *Ân* (*Thương*) méritait le pouvoir souverain» *Ân thọ mạng hàm nghi* 殷受命咸宜.

Malgré les supplications de ses anciens compagnons d'armes, *Gia long*, en 1815, choisit comme héritier au trône son quatrième fils, le prince *Đãm*, né en 1791 à *Huợt lộc* 活祿, commune de *Sài gòn*, de la seconde reine, *Thuận thiên cao hoàng hậu* 順天高皇后 [2], au lieu où fut élevé plus tard, durant l'ère *Minh mạng*, le *Khải tường tự* 啓祥寺, dit pagode Barbet, maintenant démoli [3]. Les préférences de son entourage se portaient sur un représentant de la branche aînée, c'est-à-dire sur un des fils de *Anh duệ* 英睿, celui-ci étant mort. *Anh duệ*, né à *Sài gòn* en 1780, en devenant prince héritier, *hoàng thái tử*, le 12 avril 1793 (troisième mois, vingt-et-unième jour), avait pris le nom de *Cảnh* 景, et eut droit à un sceau d'argent; il mourut au printemps de 1801. Ce prince était fils de la première reine, *Thừa thiên cao hoàng hậu* 承天高皇后, décédée en 1814, le troisième jour du deuxième mois, à l'âge de

[1] Couvreur, *Cheu king*, p. 463.

[2] S'il est vrai (il n'a pas été possible de vérifier *de visu*) que la tablette votive de la seconde reine (qui mourut le dix-huitième jour du neuvième mois de l'année 1846, âgée de soixante-dix-neuf ans) se trouve seule avec celle du souverain, dans le temple des ancêtres à *Huế*, il est à remarquer que c'est la première reine qui est enterrée avec le souverain, la seconde reine ayant son tombeau et son temple plus vers l'ouest. Anciennement, un prince, après la mort de sa femme, n'en prenait pas une seconde. L'une des femmes de second rang lui en tenait la place. La mère de *Minh mạng* n'était donc qu'une femme de second rang. *Gia long* eut douze garçons, sans compter le premier de tous, mort tout jeune, et dix-huit filles. *Minh mạng* fut l'aîné de quatre fils, nés de la seconde reine. Les autres enfants sont nés d'autres femmes.

[3] Ce temple était situé dans les terrains de l'ancienne École normale, sur une partie desquels fut édifié le collège Chasseloup-Laubat. Ce souvenir est perpétué par le nom de Barbet, donné à la rue de la face sud-ouest du collège.

cinquante-quatre ans. *Cảnh* (qui eut un frère aîné mort tout jeune) laissa deux fils : *Đán* 旦 ou *Mỹ đàng* 美堂 et *Cảnh* (*Kĩnh*) 儆 ou *Mỹ thùy* 美垂.

A son avènement, le prince *Đảm* fit preuve d'esprit en choisissant les deux caractères 明命 *Minh mạng*, Lumière de la raison, comme vocable de son règne. Ils sont en effet extraits d'une phrase du *Thơ kinh*, chapitre *Thái giáp* [1], ainsi conçue : *Tiên vương cố thị thiên chi minh mạng* 先王顧諟天之明命 « le Souverain votre prédécesseur consultait toujours la lumière de la raison que le ciel lui avait donnée ». C'était une allusion touchante pour son père et en même temps un avertissement pour les mécontents : le passé et l'avenir réunis.

Minh mạng fut un grand organisateur, jaloux de son indépendance; mais, craignant la puissance des Européens et l'envahissement de son pays par eux, l'avenir l'effrayait. Il savait que c'est grâce à l'aide de la France que son père avait pu usurper la faible autorité des *Lê*, car, sans ce concours, le pouvoir serait très certainement resté entre les mains de ces autres usurpateurs dits *Tây sơn*. Il espérait cependant qu'avec le seul argent, lui et ses successeurs pourraient lutter contre cette prédominance; dans ce but, toujours préoccupé des générations futures, il thésaurisait à la fois les excédents des recettes sur les dépenses administratives et les bénéfices qu'il réalisait sur ses opérations commerciales avec les étrangers, car il avait presque le monopole du commerce extérieur. Il décourageait le commerce avec la Chine, dans la crainte de la piraterie et des maux résultant de l'importation de l'opium qui, avec la dégénérescence physique de la population, drainait l'argent hors du pays, car le pas est vite franchi de l'usage à l'abus.

[1] Couvreur, *Chou king*, p. 118. Les deux mots *Minh mạng*, figurent ailleurs dans le même ouvrage (par exemple, p. 128), mais c'est dans le chapitre ci-dessus seul et dans l'acception de cette phrase qu'il faut rechercher l'idée qui a présidé au choix du vocable de la nouvelle ère.

De là, tout d'abord, la tradition des richesses de l'Annam, tradition dont le pays héritait d'ailleurs de l'ancien royaume du Ciampa et qui ne contribua pas médiocrement à sa chute, car ce furent ces richesses qui excitèrent les convoitises des feudataires de *Huê*.

Plus tard, en 1888, on put acquérir la certitude de l'existence de réserves, car, lors de l'arrestation de *Hàm nghi*, on trouva sur lui un document relatif à des trésors cachés dans divers endroits du palais. De plus, avant les événements de *Huê* du 5 juillet 1885 [1], la Cour avait dispersé les valeurs du Trésor, tant en barres d'or qu'en barres d'argent, dans diverses localités, dont on retrouva une partie dans la province du *Quảng bình*.

Enfin en 1899, après entente avec la Cour, il fut convenu que des recherches seraient opérées, afin de retrouver ces trésors.

Après diverses péripéties, on mit à découvert, dans différents emplacements du palais, à une profondeur d'environ un mètre, quatre fosses rectangulaires maçonnées, d'environ 1 m. 80 de côté; sur chacune de ces fosses était placée une dalle en marbre de soixante-dix-sept centimètres de longueur sur deux cent trente-cinq millimètres de largeur et quarante-cinq millimètres d'épaisseur, portant chacune une inscription de seize caractères gravés sur deux rangs. Ces quatre fosses contenaient des barres d'argent de dix onces.

(1) La prise de la citadelle de *Huê* par les Français amena la séquestration du Trésor, composé de lingots d'or et d'argent et d'un certain nombre de pièces rondes en or, dont la valeur fut évaluée à environ quatorze millions. La moitié de cette somme fut ultérieurement rendue au gouvernement annamite. La part conservée par le Gouvernement de l'Indo-Chine, était composée de : 5,623 lingots d'or et 949 pièces rondes en or, pesant ensemble 1,335 kilogrammes, ayant produit 1,120 kilogrammes d'or pur et 190 kilogrammes d'argent pur, d'une valeur de 3,893,000 francs; et 14,631 kilogrammes d'argent en lingots ayant produit 14,500 kilogrammes d'argent pur et 16 kilogrammes d'or pur, d'une valeur de 3,231,000 francs. Le titre de l'or variait de 0,801 à 0,865, avec alliage d'argent variant de 0,126 à 0,181, plus quelques impuretés.

Ces découvertes eurent lieu aux époques et aux endroits suivants :

1° le 3 août 1899, dans la cour postérieure du palais *Cao minh trung chính* 高明中正. La dalle indicatrice porte l'inscription : *Minh mạng, ất vị, thập vạn, vĩnh lưu chí số bách thế quốc dụng vô ưu* 明命乙未十萬永留至數百世國用無憂 « ère *Minh mạng*, année 1835, cent mille (onces), à préserver longtemps et à utiliser pour l'État sans crainte dans cent générations ». Sur la dalle étaient déposées une monnaie en or et dix-huit grandes monnaies en cuivre de l'ère *Minh mạng*. Après ouverture de la fosse, le nombre de barres extraites a été de 9,991; le Trésor, *Nội vụ phủ* 內務府, en prit charge immédiatement, ainsi que de la plaque et des monnaies, et il agit de même pour les trois autres fosses;

2° le 5 août 1899, entre les palais *Hoàng phúc* 皇福 et *Thanh hạ thơ* 清暇書. La dalle porte l'inscription : *Minh mạng, quí tị, ngân thập vạn lạng, truyền chi tử tôn, bất phạp quốc thảng* 明命癸巳銀十萬兩傳之子孫不乏國帑 « ère *Minh mạng*, année 1833, cent mille onces d'argent, transmis aux descendants, le trésor du royaume n'étant pas épuisé ». Sur la dalle étaient déposées une monnaie d'argent et vingt-neuf grandes monnaies en cuivre de l'ère *Minh mạng*. Il a été extrait 9,992 barres;

3° le 16 août 1899, dans la cour de l'ancien palais *Trường xuân tiên* 長春仙, maintenant démoli. La plaque porte l'inscription : *Minh mạng, cửu ngoạt, thập vạn ngân, tàng lưu tích thiên tải quốc dụng kì xương* 明命九月十萬銀藏留錫千載國用其昌 « ère *Minh mạng*, neuvième mois, cent mille (onces) d'argent, cachette à réserver pendant mille ans pour les besoins de l'État et assurer sa prospérité ». Sur la dalle étaient déposées vingt-neuf grandes monnaies en cuivre de l'ère *Minh mạng*. Il a été extrait 9,989 barres;

4° enfin le 7 septembre 1899, dans le passage conduisant de la porte du *Tường loan* 翔鸞 au *Tĩnh quan viện* 靜觀院. La dalle porte l'inscription : *Minh mạng, ất vị, thập vạn ngân, tàng ức triệu tư niên vĩnh dụng quốc xương* 明命乙未十萬銀藏億兆斯年永

用 ■ 昌 « ère *Minh mạng*, année 1835, cent mille (onces) d'argent, à réserver pendant un grand nombre d'années et s'en servir pour la prospérité de l'État ». Sur la dalle étaient déposées une monnaie en or et vingt-neuf grandes monnaies en cuivre de l'ère *Minh mạng*. Il a été extrait 9,992 barres.

En outre, il existait dans la cour antérieure de l'ancien palais *Di nhiên* 怡 然 une cachette dont le roi *Đồng khánh* avait déclaré lui-même s'être approprié le contenu; cette fosse fut en effet retrouvée vide.

Le 12 septembre 1899, les fouilles furent suspendues à la suite d'une misérable question de douanes, paraît-il, ce Service ayant émis la prétention de faire subir le droit de sortie à ce numéraire argent, qui devait être transformé en or ou placé à intérêt; quoi qu'il en soit, il est possible que, reprises, les fouilles continuent à donner des résultats satisfaisants[1].

Selon la volonté du Souverain défunt, le montant de la deuxième cachette fut partagé par ses descendants; quant aux trois autres, leur montant est réservé aux besoins de l'État.

L'héritier présomptif est appelé *Thái tử* 太 子[2]; il n'est pas nécessairement l'aîné des fils légitimes, mais on choisit le plus sage entre tous les fils, tant légitimes que nés de femmes de second rang. En cas d'adoption, par défaut d'héritier mâle dans la ligne directe, les enfants doivent être choisis dans les branches collatérales ayant un ancêtre commun dont le culte se continue encore.

L'usage exige que le Souverain nouvellement intronisé ne prenne

[1] Il est clair que, l'épargne étant thésaurisée, les fonds à accumuler, en vue des besoins de l'avenir, doivent être supérieurs à ceux qui seraient placés à intérêt, pour atteindre au même résultat.

[2] Ce titre s'applique également aux filles. En effet, les *Annales* (*Q.*, 5, p. 41 r°) rapportent qu'en 1224, *Kiến gia* 建 嘉, pendant l'hiver et au dixième mois, éleva la princesse *Phật kim* au titre de *Thái tử* : 冬 十 月 立 女 佛 金 爲 太 子, *đông thập ngoạt lập nữ Phật kim vi thái tử*. Annoter *Diction. Génibrel*, voc. *Thái*, p. 804, col. 2.

son titre de règne qu'au commencement de la nouvelle année qui suit, *tết* 節 ; jusqu'à cette époque, il date les événements du vocable de son prédécesseur. Cependant les Annalistes, pour des raisons diverses, n'ont pas de règle fixe à ce sujet, l'année de la mort étant quelquefois comptée par eux pour une année de règne, soit au souverain décédé, soit à son successeur.

A l'imitation des Chinois, le Souverain prend le titre d'Empereur auguste, *Hoàng đế* 皇 帝 . Les Annalistes chinois citent l'Impératrice *Võ tắc thiên* 武 則 天 de la dynastie *Đàng* 唐, qui assuma le titre des Souverains mâles [1].

Théoriquement, le pouvoir du Roi est absolu. En pratique, ce sont les fonctionnaires qui gouvernent, les souverains passant souvent leur temps entourés de femmes, oscillant entre l'indolence et la licence.

Au souverain est réservé l'usage des attributs suivants :

1° les astres, emblèmes très exclusifs à sa personne, qu'il n'attribue jamais aux hauts dignitaires, alors que les autres peuvent leur être accordés en récompense de leurs mérites;

2° la couleur jaune, ainsi que la teinte jaune roux (couleur parfum d'automne); l'usage des habits jaunes par les empereurs chinois commença avec le fondateur de la dynastie *Đọa* 隋, 581 A. D.;

3° le dragon, *long* 龍 «à la prière précieuse», mis en pal ou rampant; partout on le retrouve, brodé sur les enseignes et sur les vêtements du Souverain, dans l'ornementation du palais et sur les objets destinés au service royal. Il a le corps allongé, tortueux, recouvert de quatre-vingt-une écailles disposées neuf par neuf, le dos hérissé de rangées de dards aigus, les jambes, au nombre de quatre, également écaillées et armées de dards en dehors; les

[1] Ce titre était aussi donné, dans la colonie anglaise de *Hong kong*, à la Queen-Empress Victoria, quoique le premier traité anglais la nomme *Quân chúa* 君 主, terme fabriqué par ignorance.

pattes, semblables à celles du tigre, articulées en trois sections et pourvues de cinq griffes d'aigle recourbées, sont souples et musculeuses. La partie la plus caractéristique et la plus effrayante de ce monstre enfanté par l'imagination orientale est sa tête : au dessin primitif, qui rappelle l'expression la plus sauvage d'un reptile en courroux, on a ajouté des traits qui en font une merveille d'horreur. (Les Chinois disent que c'est une tête de chameau.) Le contour des mâchoires, de la gueule béante et des sourcils, offre une rangée de pointes formidables; en arrière du crâne se projettent deux bois de cerf, qui sont le siège de l'organe de l'ouïe, ses deux oreilles lui sont donc inutiles; il a des yeux de démon, tandis que se dressent sur les naseaux des antennes gigantesques; la gueule est armée de crocs aigus et de défenses fantastiques; du front et des jointures des membres jaillissent des flammes qui recèlent autant de foyers d'incendie [1]. Il s'allonge ou se ramasse à son gré, se montre ou se cache, se rapetisse comme un ver à soie ou se développe de façon à remplir le monde. L'équinoxe du printemps le voit monter au ciel pour y former des nuages et l'équinoxe d'automne en descendre pour se plonger dans les cours d'eau; mais si on le privait de l'excroissance, *xích mộc* 尺木, placée sur sa tête, il essaierait en vain de s'élever dans les airs. Sa gorge porte l'écaille *nghịch lân* 逆鱗, fatale à qui la toucherait le plus légèrement, et son menton une perle, *châu* 珠, douée d'une grande vertu soporifique [2];

4° le phénix mâle [3], *phụng* 鳳; il est ordinairement repré-

[1] Audsley et Bowes, *La céramique japonaise*, Paris, 1881, p. 55.

[2] P. Pétillon, *Allusions littéraires*, p. 464, d'après *Tchoāng tzèu* 莊子 *Trang tử*, auteur célèbre qui vivait au IVe siècle A. C.

[3] Le dragon et le phénix mâle font partie des *tứ linh* 四靈, les quatre animaux merveilleux et de bon augure, signe de paix et de prospérité. Les deux autres sont la licorne, *lân* 麟, et la tortue hiératique, *qui* 龜. Cette dernière est l'image du ciel et de la terre, par sa carapace bombée sur le dos et plate sous le ventre; les devins s'en servaient pour consulter les sorts; elle était le médium entre le ciel et la

senté, comme un composé du paon et du faisan, paré d'éclatantes couleurs et ne se repose que sur le *sterculia*, *ngô đồng* 梧桐. Sa femelle est *hoàng* 凰, et tous deux symbolisent l'union et la fidélité conjugales; ce dernier animal est donc plus spécialement l'emblème des souveraines;

5° le port de douze parasols jaunes;

6° l'usage de l'encre rouge pour tracer les caractères [1], etc.

Les membres de la famille royale relèvent d'un tribunal spécial, dont le nom est *Tôn nhân phủ* [2] 尊人府, présidé maintenant par le Résident supérieur en Annam. Ce conseil est le dépositaire du livre de jade, *ngọc điệp* 玉牒, livre généalogique de la famille souveraine.

Le Souverain réside dans l'enceinte de la ville pourpre prohibée, *Tử cấm thành* 紫禁城 [3]. Le lieu où le plus Éminent, *Chí tôn* 至尊, se retire pour jouir du repos est appelé *Cung* 宮; ceux où il se tient pour présider aux réunions de la Cour sont appelés *điện* 殿, ou salles d'audience ou du trône. Dans ses audiences, le Souverain tourne la face vers le midi et prononce des paroles d'or, *kim ngôn* 金言; son trône, *long vị* 龍位, est donc situé au nord. Il s'en suit que le côté gauche du Souverain est maintenant la place d'honneur, parce que c'est le côté du soleil levant [4].

terre. Les êtres et les objets extraordinaires ont toujours été considérés comme des présages de bonheur; cette croyance est encore profondément enracinée en Annam. Ces quatre animaux peuvent être considérés comme des symboles caractéristiques de l'éternité, au même titre que les astres.

[1] Voir par exemple les brevets de l'Ordre du Dragon d'Annam, *Long tinh* 龍星. *Sacrum encaustum* désignait une encre de pourpre réservée aux empereurs romains.

[2] Cette administration des ancêtres et parents de la famille royale existe aussi en Chine, où on l'appelle *Tông nhân phủ* 宗人府; en Corée, elle est nommée *Tông thân phủ* 宗親府.

[3] Dans la figuration des huit trigrammes, la couleur pourpre est réservée au midi : la Cour occupe, en effet, la partie sud des citadelles.

[4] A rapprocher de l'Eglise catholique où la place d'honneur est à droite, en entrant au chœur par la

Cependant à *Huế*, qui est la capitale du royaume, *đô thành* 都城, la citadelle, *kinh thành* 京城, ayant une de ses quatre faces construite parallèlement à la rive gauche du fleuve *Hương giang* 香江[1], son orientation est Nord-Ouest Sud-Est; d'où il suit que tous les édifices importants ont leur façade principale tournée vers le Sud-Est; son enceinte mesure environ six cent quatorze *trượng* sur chacune de ses quatre faces, et ses remparts ont environ un *trượng* de hauteur[2].

porte de la nef; car, bien que l'autel soit considéré comme le centre, ce n'est pas à sa droite qu'est la place d'honneur, ce qui a fait dire : «à l'église, main gauche prévaut».

(1) La rive droite du fleuve, vis-à-vis et en amont de *Huế*, est une vaste nécropole, où sont situées, entre autres, la sépulture, *sơn lăng* 山陵, de *Tự đức*, dite *Khiêm lăng* 謙陵, et celle de *Thiệu trị*, dite *Xương lăng* 昌陵. Le fleuve se divise, en amont de la capitale, en deux bras : le bras de droite, *hữu trạch nguyên* 右澤源, sur la rive gauche duquel est située l'imposante sépulture de *Minh mạng*, dite *Hiếu lăng* 孝陵, où l'on ressent l'influence mystique des sites accidentés, qui ne manque jamais d'élever les pensées plus haut que les collines; et le bras de gauche, *tả trạch nguyên* 左澤源, sur la rive gauche duquel est située la grandiose sépulture de *Gia long*, dite *Thiên thọ lăng* 天壽陵, au milieu d'une luxuriante plantation de pins que l'on chercherait vainement ailleurs. Ces bois sacrés sont évidemment une réminiscence de l'adoration des arbres, qu'on retrouve chez nous lors de la fête de l'arbre de Noël. La beauté de ces sites ne saurait pourtant être comparée aux merveilles des sépultures de deux *Shogun* à *Nik kō* 日光; on y jouit simultanément des beautés d'une nature grandiose et des splendeurs d'un art atteignant au sublime. Sur les pentes d'une vallée pittoresque, parmi des cèdres géants (jap. *sugi* 杉 *Cryptomeria japonica*) et les eaux écumantes du *Dai ya gawa* 大谷川, sont étagés des temples en laque d'or et aux tonalités variées, des tours en laque rouge et des tombeaux en bronze, arrivant aux ultimes limites de la magnificence. — *Hương giang* est aussi le nom de la partie du cours de l'Arroyo de la poste qui baigne la ville de *Mỹ tho* 美萩.

(2) Cette citadelle, commencée en 1804, est construite vers l'emplacement choisi par les premiers *Chúa* pour y établir leur résidence et la capitale. C'est un ouvrage composé de bastions régulièrement espacés, construit durant l'ère *Gia long*, d'après le type des fortifications à la Vauban, qui mesure environ deux mille deux cents mètres de largeur sur deux mille quatre cents mètres de profondeur; elle était défendue par huit cents pièces de canon; *Gia long* n'y

Une partie de cette citadelle, mesurant environ cent cinquante-cinq *trượng* en profondeur sur cent cinquante-et-un *trượng* de largeur et entourée d'un mur avec fossé, forme ce qu'on appelle la Résidence royale, *Hoàng thành* 皇城; dans cette dernière enceinte se trouve la Cour, *Cung thành* 宮城: c'est la ville pourpre prohibée, *Tử cấm thành*, circonscrite aussi par un mur, réservée à l'habitation du Souverain.

C'est le type très ancien des capitales de la Chine : la cité des palais enclose de tous côtés par la résidence royale, cette dernière enceintrée dans la citadelle, *Trung đô* 中都.

La ville européenne étant construite sur la rive droite du fleuve, pour se rendre à la Cour, on traverse le fleuve et on pénètre le plus généralement dans la citadelle par la porte Sud-Est, *đông nam môn* 東南門, haute et massive construction; puis, tournant et continuant vers l'Ouest, on longe la double ceinture de murs et d'eau, et l'on s'arrête lorsqu'on arrive devant un triple pont.

Avant de passer ce pont, on aperçoit sous un hangar, *tả tướng quân xưởng* 左將軍廠, neuf superbes canons en bronze montés sur leurs affûts de bois sculpté et à quatre roues; le métal qui a servi à leur fabrication fut recueilli dès l'année 1804 durant l'ère *Gia long*, mais le travail ne fut achevé qu'en 1816.

Ces canons ont environ cinq mètres quarante de longueur et deux cent vingt-cinq millimètres d'âme ; ils sont décorés entre la culasse et les oreillons d'une couronne royale, de divers ornements et d'inscriptions ; d'ornements seulement près des oreillons et de

fixa sa résidence qu'en 1811. Cette citadelle, bâtie sur un plan très vaste, est entourée de fossés, et les flancs portent dix pavillons à doubles étages. Elle est exposée à l'influence des esprits de l'étoile principale de la Grande Ourse, *Bắc đẩu* 北斗, dont le temple est situé sur un îlot du fossé nord. Non loin de cette citadelle, on voit encore les vestiges de l'ancienne forteresse *cham*. Voilà bien une preuve de cette crainte superstitieuse contre tout endroit où une dynastie s'est *écroulée*, car, comme les montagnes, les souverains s'écroulent, *băng* 崩, en mourant. Cependant, la capitale subsiste dans la même région que celle choisie par une autre race.

l'astragale ; la volée est donc unie. Tous sont considérés comme des généraux et portent le nom de *Thần oai vô địch thượng tướng quân* 神威無敵上將軍, mais sont numérotés de un à neuf ; ils ont en outre une inscription sur le tourillon de gauche, un surnom particulier inscrit sur le bouton de culasse et leur poids gravé sur le tourillon de droite, suivant le détail ci-dessous [1] :

	POIDS.
1. *Xuân* 春 Printemps	17,700 *cân.*
2. *Hạ* 夏 Été	17,200
3. *Thu* 秋 Automne	18,400
4. *Đông* 冬 Hiver	17,800
5. *Mộc* 木 Bois	17,100
6. *Hỏa* 火 Feu	17,200
7. *Thổ* 土 Terre	17,800
8. *Kim* 金 Métal	17,600
9. *Thủy* 水 Eau	17,200

En amont et en aval du triple pont, deux pierres sont dressées, portant l'inscription : *Khuinh cái, hạ mã* 傾蓋下馬 « Inclinez les capotes (de palanquins), descendez de cheval ».

Franchissant alors le pont, on se trouve devant une masse imposante de pierre [2] percée de trois portes, avec ailes en retour per-

[1] Les douze canons en bronze, dressés autour du monument élevé à *Sài gòn* à la mémoire de Doudart de la Grée, sont aussi un bel échantillon, mais plus petit, de la fabrication de la même ère. Ils font partie d'une série de cent pièces achevées en 1817. Ces canons, munis de deux oreillons, pèsent six cent vingt-et-un *cân*, leur longueur extérieure est de trois *xích* quatre *thốn* deux *phân* et leur longueur intérieure de trois *xích;* le diamètre de l'âme est de deux *thốn* deux *phân*. Le nom de chacune des pièces figure sur le bouton de culasse.

[2] Toutes les pierres taillées proviennent des carrières ouvertes à la *Núi nhồi* 岗抹, près du chef-lieu administratif, canton de *Quảng chiếu* 廣炤, *huyện* de *Đông sơn* 東山, *phủ* de *Thiệu hóa* 紹化, province de *Thanh hóa* 清化; cette montagne est remarquable par une dent issant à la crête, qu'on aperçoit de très loin à la ronde. Les carreaux employés au dallage des cours proviennent en partie du village de *Bát tràng* 鉢塲, province de *Bắc ninh*.

cées aussi chacune d'une porte. C'est la porte du Midi, *Ngọ môn* 午門, entrée principale de la deuxième enceinte, construite un jour faste du premier mois de la quatorzième année de l'ère *Minh mạng* (1833). La plate-forme supérieure, à laquelle on accède par un escalier intra muros, est couverte de bâtiments d'où le Souverain et ses invités peuvent jouir du coup d'œil des fêtes qui sont données sur le vaste emplacement, d'environ cent mètres de côté, qui s'étend entre le côté intérieur du rempart et le triple pont. C'est encore du haut de cette porte que se fait l'annonce de la mort du Souverain par le Ministre des rites, devant les fonctionnaires et notables en vêtements de deuil, assemblés et prosternés face au Nord à l'extérieur du triple pont; cette proclamation a pour but de faire connaître que le deuil public de cent jours doit commencer.

L'axe de cette porte monumentale correspond à un mât de pavillon planté sur la plate-forme d'un cavalier, *trụ kì* 柱旗, élevé dans l'angle saillant d'un redan. Au loin et dans ce même axe, sur la rive droite du fleuve, la colline, plantée de pins par les *Nguyễn*, dite *ngự bình* 御屏 ou écran royal.

On passe ensuite sous un portique composé de quatre colonnes de bronze couronnées chacune d'une fleur de lotus, emblème de naissance divine, et réunies deux à deux à leur partie supérieure par trois traverses, dont le remplissage est fait pour chaque entre-colonnement par cinq panneaux de cuivre émaillé, représentant sur leurs deux faces des sujets choisis parmi les symboles précieux. Ce portique forme ainsi trois portes, les *tam khai môn* 三開門, dont celle du milieu, plus élevée, est réservée au Souverain; aussi ses deux colonnes sont-elles décorées d'un dragon volant enroulé au pourtour et enveloppé de nuages et langues de feu, alors que sur les deux colonnes extérieures ne figurent que des nuages, le passage du côté oriental étant réservé aux fonctionnaires civils et celui du côté occidental aux fonctionnaires militaires. Les panneaux émaillés de la travée centrale sont surmontés de nuages supportant le Soleil placé à l'Est et la Lune à l'Ouest, dont la lumière éclaire

IMPRIMERIE NATIONALE.

tous les hommes indistinctement; de plus, le panneau central émaillé porte, au lieu d'un symbole, l'inscription suivante en lettres d'or sur la face Sud-Est : ***chính trực đãng bình*** **正直蕩平**[1] «(la voie de l'Empereur) est droite, mène directement au but, s'étend loin, est facile à parcourir», et, sur la face Nord-Ouest : *cư nhân do ngãi* 居仁由義[2] «pratiquer constamment la vertu, observer la justice».

Puis on traverse le pont des flots d'or, *kim thủy kiều* 金水橋, pour franchir les *tam quan môn* 三關門, les trois portes de l'âme, qui sont les yeux, les oreilles et la bouche; ce second portique est semblable au précédent, mais porte sur la face Sud-Est l'inscription : *cao minh du cửu* 高明悠久[3] «(l'action du ciel et de la terre est) élevée, brillante, vaste, persévérante», et, sur la face Nord-Ouest, l'inscription : *trung hòa vị dục*[4] 中和位育 «par l'équilibre et l'harmonie (les choses) sont à leur place (et les êtres) se propagent».

A droite et à gauche, deux lions dorés, *sư tử* 獅子, sont placés sous des cages de verre; ces animaux symbolisent la vigilance et sont les gardiens respectés des temples; ils sont aussi l'emblème de la force et de la souveraineté.

En continuant, on monte sur une plate-forme composée de deux terrasses surélevées chacune de cinq et quatre marches. Lors des cérémonies, c'est sur la terrasse la plus élevée que se tiennent les dignitaires hors classe, ainsi que les fonctionnaires civils et militaires des deux classes du premier degré de mérite; l'inférieure est réservée aux fonctionnaires civils et militaires des deux

(1) Extrait du *Thơ kinh*, la grande règle, *hồng phạm* 洪範 (Couvreur, *Chou king*, p. 201).

(2) Extrait de *Mạnh tử*, livre IV (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 472, 473). Ce sont deux des cinq vertus principales, *ngũ thường* 五常. Les trois autres sont : *lễ* 禮, les rites et convenances; *trí* 智, la prudence; et *tín* 信, la sincérité.

(3) Extrait de l'*Invariable milieu* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 56). Partout on rencontre ce culte des ancêtres littéraires, dont presque chaque mot de leur langage archaïque réclame une glose. Le lecteur excusera donc ces nombreux renvois éclairant le texte.

(4) Extrait de l'*Invariable milieu* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 29).

classes des deuxième, troisième et quatrième degréde mérite. On arrive ensuite au palais de la souveraine concorde, *thái hòa điện* 太和殿; ce palais a été construit un jour favorable du premier mois de la quatrième année de l'ère *Gia long* (1805), réparé d'abord un jour propice du premier mois de la quatorzième année de l'ère *Minh mạng* (1833), et enfin en 1899, durant l'ère *Thành thái;* il est composé de dix fermes en charpente reposant sur des colonnes cylindriques en bois au nombre de huit en profondeur. Tous ces poteaux sont laqués rouge et or, mais sur ceux de la travée centrale figure le dragon parmi des nuages et des langues de feu, tandis que sur les autres colonnes ne figurent que des nuages dorés. Dans la travée centrale et la cinquième en profondeur, un trône est élevé de trois marches, recouvert d'un dais décoré de dragons, une tapisserie en soie à dragons formant paravent, *y* 依, retombant derrière le trône; le trône est constitué par un fauteuil laqué rouge et or, reposant sur une petite plate-forme oblongue laquée rouge. Devant les marches du trône, une table en bois incrustée de nacre avec dessus en marbre griotte; sur le marbre est placé un exemplaire de l'almanach de l'année courante. Le faîtage est orné du soleil entre deux dragons. Ce palais est destiné à la célébration de l'avènement du souverain, aux audiences solennelles et à la présentation des souhaits à l'occasion de la nouvelle année.

Toujours respectueuses des traditions, les constructions se développent surtout en surface, donnant ainsi la prédominance aux lignes horizontales. Palais, temples d'ancêtres et autres, sont conçus d'après un même type, ne comportant positivement qu'une salle en parallélogramme, dont les côtés les plus longs vont du levant au couchant; mais virtuellement ils se composent de deux salles successives, qui font de l'une un vestibule et de l'autre la salle du trône, ou de l'une un premier sanctuaire où se font les prières et les offrandes, et de l'autre un second sanctuaire plus retiré renfermant les tablettes votives ou les divinités. Dans les

deux cas, les profanes peuvent entrer dans la partie antérieure de la construction, mais n'ont pas le droit de mettre le pied dans l'autre. Cette disposition est mieux affirmée par l'inspection extérieure des bâtiments; les toitures forment en effet deux toits, chacun à double égout. Les eaux pluviales des deux égouts intérieurs sont recueillies dans un chéneau qui divise les deux salles et se termine, à chaque extrémité des bâtisses, par une gargouille en forme de poisson, image ithyphallique de la génération active, symbole de la fécondité. La coutume d'exposer au sud la façade principale des bâtiments met dévots et visiteurs dans une position inférieure vis-à-vis de la divinité ou du souverain, puisqu'elle les oblige à regarder ou à parler, le visage tourné vers le nord; le midi étant la région du ciel où le soleil culmine, c'est vers le sud que idoles et souverains tournent la face. La partie principale des bâtiments est la toiture; la prépondérance qui lui est accordée peut se justifier par le peu d'élévation du plan vertical. Ces toits surplombant et à extrémités recourbées, cornues, reposent sur un système de colonnes courtes et lisses très légèrement coniques, encastrées dans des socles en pierre posés sur la surface du sol[1]; ces toits sont même superposés par deux pour les palais, par trois pour les belvédères et les grandes portes, et davantage pour les tours[2]. Pas de murs, du moins pas de murs continus. La couverture de ces toitures est faite en tuile vernissée jaune[3] pour les bâti-

[1] La terre n'est pas remuée. Lors des cérémonies faites en plein air, en l'honneur de l'agriculture, le sillon est tracé qui rendra la terre féconde.

[2] Il est assez intéressant de constater que cette même disposition architecturale, par toits superposés allant en décroissant vers le faîte, se rencontre dans une très curieuse église construite en bois à Borgund (Norvège), au XIIe siècle. Cette localité, qui ne figure pas sur la plupart des cartes, est accessible par le Sogne fiord. — On nous dit que des églises semblables existent dans quelques autres localités de la même région.

[3] Dans la figuration des huit trigrammes, la couleur jaune est réservée au centre : les bâtiments destinés spécialement au Souverain occupent, en effet, l'axe de la cité des palais (page 149).

ments réservés au Souverain, en tuile vernissée verte pour ceux réservés aux fonctionnaires, et en tuiles ordinaires pour toutes les autres constructions. Trois perrons de marbre donnent accès aux bâtiments, qui sont toujours surélevés de plusieurs marches; le perron central réservé au Souverain a ses rampants formés par le dragon cornu, *long*, tandis que les deux autres, placés respectivement à l'orient et à l'occident, sont pourvus du dragon non cornu, *cù* 虬.

Les grandes cours presque vides, les enduits blancs des murs de clôture et les colonnes rouges, donnent aux palais une apparence harmonieuse ne manquant pas de majesté. Lorsqu'une solennité réunit les vénérables dignitaires et hauts fonctionnaires en robes aux riches couleurs, on est presque oppressé à la vue de leur admirable dignité dans ce cérémonial imposant; tout y remue le cœur de la profonde émotion du passé.

Selon la nature des cérémonies, elles ont lieu dans la cour antérieure d'un des palais. Le Souverain seul étant assis face au sud sur un trône, dans le bâtiment, un chœur composé de quatre-vingts adolescents environ se présente et exalte dans un thème d'admiration les vertus des anciens souverains, puis sort; les dignitaires et fonctionnaires en activité, présents à la capitale, rangés du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, par ordre de dignité décroissante, jusqu'au quatrième degré inclus, entrent alors, font les trois génuflexions, *tam quị*, et se retirent; rentrée du chœur et sortie; entrée et sortie de deux fonctionnaires; rentrée des fonctionnaires qui font les neuf prosternations, *cửu khấu*, et se retirent; puis présentation des vieillards les plus âgés, délégués par la population, qui font les trois génuflexions et les neuf prosternations et se retirent ensuite; rentrée du chœur et sa sortie; enfin le maître des cérémonies, après avoir fait les trois génuflexions et les neuf prosternations, annonce au Souverain la fin de la cérémonie, pendant laquelle l'ancienne musique n'a cessé de se faire entendre.

Il n'est peut être pas superflu de faire remarquer que, si chacun

sait que les fonctionnaires annamites sont répartis en neuf degrés de mérite comprenant chacun deux classes, en laissant la prédominance aux civils sur les militaires, on ne doit pas ignorer que lors des génuflexions et des prosternations, les frères du Souverain et les colonnes de l'Empire occupent une place immédiatement supérieure à la première classe du premier degré, *nhứt phẩm chi thượng* 一品之上.

Descendant d'abord cinq marches et ensuite neuf autres marches, on traverse alors une cour, puis on aperçoit du côté de l'Est[1] un portique composé de quatre colonnes en maçonnerie, appelé *nhật tinh* 日精 «le pur soleil», et du côté de l'Ouest un autre portique semblable, mais nommé *nguyệt anh* 月英 «la lune florissante».

On se trouve alors devant le palais de la perfection du ciel, *càn thành cung* 乾成宮, la grande porte royale, *đại cung môn* 大宮門, y donnant accès au moyen de trois marches. C'est la porte principale de la troisième enceinte entourant la ville pourpre prohibée, *tử cấm thành* 紫禁城, dont il a été parlé plus haut et qui fut construite en la cinquième année de l'ère *Gia long* (1806). Ce portique fut restauré un jour favorable du premier mois de la quatorzième année de l'ère *Minh mạng* (1833), et à nouveau au mois de juin 1899, durant l'ère *Thành thái;* il est composé de six fermes en charpente supportées par quatre rangs de colonnes en bois. Dans le fond, une cloison en menuiserie sculptée ferme l'avant-dernière rangée de colonnes, dans laquelle s'ouvre au centre une porte à deux vantaux laquée jaune réchampie d'un superbe dessin or représentant le soleil flamboyant entre deux dragons affrontés,

[1] Nous nous servons à dessein des expressions est et ouest, afin d'éviter la confusion qui ne manquerait pas de s'établir si les expressions droite et gauche étaient employées. En effet, les Annamites orientent les constructions en partant du fond pour aller vers la façade principale, à l'encontre des usages européens. D'ailleurs les Annamites écrivent *tả chi đông* 左之東 «l'orient est à gauche» et *hữu chi tây* 右之西 «l'occident est à droite». Le dictionnaire *Khang hi* ajoute : 日出於東 «le soleil apparaît à l'est» — 月生於西 «la lune naît à l'occident».

dans un champ de nuages et de langues de feu sans nombre ; toute cette partie de la salle est décorée de couleurs claires, bleue et autres, sans compter l'or et l'argent distribués partout à profusion. L'autre face de la cloison est sombre, le bois étant simplement verni, mais les petits panneaux sont ornés de sentences en caractères sculptés et dorés. Le faîtage du bâtiment est aussi orné du soleil entre deux dragons ; la couverture est en tuiles jaunes.

A l'Ouest, surveillant cette porte, un pavillon d'observation, *bị lãm đài*[1] 備覽臺, édifié durant l'ère *Đồng khánh*.

Descendant trois marches, on aperçoit à gauche et à droite de la cour deux superbes vases sans pieds, *đỉnh* 鼎. Ces vases en bronze à quatre anses cordées mesurent deux mètres quarante de diamètre et un mètre de hauteur ; les inscriptions gravées à l'intérieur relatent qu'ils furent fondus durant l'ère *Thịnh đức*, celui placé à l'Orient, le deuxième mois de la huitième année de l'ère (1660), et pesant deux mille quatre cent quatre-vingt-deux livres ; celui placé à l'Occident, la dixième année de l'ère (1662), et pesant deux mille quatre cent vingt-cinq livres. L'aspect général des deux vases est semblable, divisés qu'ils sont tous deux en trois bandes horizontales parallèles subdivisées à leur tour en vingt caissons représentant alternativement un groupe d'étoiles et un symbole.

La légende rapporte que certains coupables de crimes horribles étaient jetés dans ces chaudières pour y être échaudés le temps ordonné par la sentence du juge.

Traversant la cour[2], on a devant soi le palais du gouvernement

[1] Dans l'antiquité, de chaque côté de la porte du palais de l'Empereur, était une terrasse, surmontée d'une haute tour, où l'on affichait les règlements. Actuellement, l'affichage des ordonnances se fait sous un kiosque carré, *phu văn lâu* 敷文樓, érigé en 1843, durant l'ère *Thiệu trị*, et situé en dehors du mur et du fossé de la citadelle, au pied du mât de pavillon.

[2] C'est dans cette cour que, le 14 avril 1875, *Tự đức* reçut l'ambassade française qui, la veille, à l'extérieur de la *ngọ môn*, avait échangé, avec les hauts dignitaires annamites, les ratifications du traité de 1874. (Brossard de Corbigny, *Huit*

diligent, *cần chính điện* 勤政殿, auquel on accède par six marches. Ce palais, destiné aux audiences, cérémonies et fêtes, a été construit un jour favorable du onzième mois de la troisième année de l'ère *Gia long* (1804), restauré une première fois en la huitième année de l'ère *Minh mạng* (1827), une deuxième fois le troisième mois de la deuxième année de l'ère *Đồng khánh* (1886), et enfin en 1899, durant l'ère *Thành thái*. Il se compose de dix fermes en charpente reposant sur sept rangs de colonnes en bois. Dans la travée centrale et dans l'avant-dernier compartiment est une plate-forme surélevée de deux marches, sur laquelle sont placés un lit de repos avec nattes et accoudoirs, recouverts de soie jaune et jaune-roux, et une table incrustée sur laquelle est posé l'almanach de l'année courante; au-dessus un dais; dans le fond, formant paravent, une haute glace au chiffre *Đồng khánh;* toutes ces dispositions sont rituelles. Les quatre colonnes entourant la plate-forme du dais sont enveloppées de tapisseries brodées du dragon volant; toutes les autres colonnes et cloisons sont simplement vernies. Dans cette même travée centrale, mais dans le deuxième compartiment, est placé le trône rouge et or muni d'un plancher et recouvert d'un dais garni d'étoffes jaune et jaune roux, sur lequel le Souverain est porté, lorsqu'il sort de ses appartements particuliers; dans diverses travées, de superbes vases bleus à long col, de quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur, et un autel portatif, *long đình* 龍亭, contenant les pièces à communiquer chaque matin au Souverain. Au pourtour de la salle, deux rescrits datés tous deux du onzième mois de la deuxième année de l'ère *Tự đức* (1848), conservés comme des prescriptions laissées à ses successeurs. Dans l'un, le souverain rappelle qu'il établit à l'équinoxe du printemps le *tiến giảng* 進講 dans l'enceinte du *cơ hạ viên* 幾暇園, où est situé le *khâm văn điện* 欽文殿, qui, avec le collège royal, *tập hiền*

jours d'ambassade à Hué — Tour du monde, 1878, p. 33 et seq.) A la vue du plan de la p. 59, on s'aperçoit que la Cour n'a pu résister au plaisir mesquin de faire passer l'Ambassade par le côté occidental du palais.

viện[1] 集賢院, sont institués dans le but d'élever le niveau des études, aussi indispensables aux grands qu'aux petits : études relatives aux livres des anciens sages, afin que le bien qui y est signalé soit pratiqué et que le mal qui y est censuré soit évité. L'autre est une exposition de la constitution du gouvernement[2] et de l'administration du peuple, basées sur les principes suivants : les neuf travaux[3], *cửu công* 九功; les huit choses nécessaires au gouvernement[4], *bát chính* 八政; les cinq répressions[5], *ngũ yếu* 五要; et les quatre vertus cardinales[6], *tứ duy* 四維; il s'en suit qu'il est indispensable qu'entre le Souverain et ses ministres règnent les trois vertus, *tam giả* 三者, qui sont : la droiture, *chính* 正, la sincérité, *tín* 信, et l'harmonie, *hòa* 和. Il se résume par une phrase extraite du *Thơ kinh*[7] : «il est facile de connaître (ces principes),

[1] Collège des sages réunis, ancienne expression chinoise. Le nom de l'Académie, tant en Chine qu'en Annam, est maintenant *hàn lâm viện* 翰林院 (*hân lin iuén*).

[2] Cette constitution du gouvernement remonte au temps de *Võ vương* 武王 (1122-1115 A. C.). Les principes en sont énumérés dans le *Thơ kinh*.

[3] Les soins du Souverain sont réclamés par neuf choses, qui comprennent : les six trésors de la nature, *lục phủ* 六府, qui sont : l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre, les grains; *thủy*, *hỏa*, *kim*, *mộc*, *thổ*, *cốc*, 水.火.金.木.土.穀; et les trois occupations, *tam sự* 三事, qui sont : la réforme des mœurs, l'acquisition des objets nécessaires, et les moyens de se procurer les commodités de la vie; *chính đức*, *lị dụng*, *hậu sinh*, 正德.利用.厚生. (Couvreur, *Chou king*, p. 35.)

[4] Ces huit choses sont : les vivres, les marchandises, les sacrifices, les travaux publics, l'instruction du peuple, la procédure criminelle, l'hospitalité, et le service militaire; *thực*, *hóa*, *tự*, *tư không*, *tư đồ*, *tư khấu*, *tân*, *soái*, 食.貨.祀.司空.司徒.司寇.賓.帥.

[5] Les cinq peines, sont maintenant : les coups de verge, les coups de bâton, le banissement temporaire, l'exil à perpétuité, et la mort; *xuy*, *trượng*, *đồ*, *lưu*, *tử*, 笞.杖.徒.流.死. Ces cinq répressions étaient, au temps de *Võ vương* : la marque en noir au visage, l'ablation du nez, l'amputation des pieds, la castration, et la peine capitale; *mạc*, *nỉ*, *phỉ*, *cung*, *đại tích*; 墨.劓.剕.宮.大辟. (*Chou king*, p. 21.)

[6] Les quatre vertus fondamenbles d'un état, sont : la civilité, la justice, la tempérance ou l'intégrité, et la pudeur ou la modestie; *lễ*, *ngãi*, *liêm*, *sỉ*, 禮.義.廉.恥.

[7] Chapitre : promotion de *Thuyết*,

mais la pratique en est difficile » *phi trí chi gian, hành chi duy gian* 非知之艱行之惟艱, et il termine ainsi : « à tous ceux qui font partie de mon gouvernement, je leur recommande d'examiner à fond (ces principes), de les étudier avec soin et d'agir avec énergie ».

On voit encore appendus, soit au pourtour de cette même salle, soit aux colonnes, des peintures chinoises sur verre, les plans des citadelles annamites, des vases contenant des canneliers en or avec fleurs en agate rouge et blanche et en plumes de martin-pêcheur, ainsi que d'autres vases contenant les arbres fabuleux *quình chi* 瓊枝, arbres de vie et d'immortalité, tout de jade, qui ne portent des fruits que tous les trois mille ans; ceux-ci ont des fruits en pierres précieuses et corail rouge. (Des arbres semblables sont exposés dans tous les temples des sépultures des souverains.) Les légendes chinoises racontent que des arbres de même nature poussaient dans les domaines des génies, situés sur la montagne *Côn lôn* 崑崙, au Tibet. Le faîtage est décoré de la gourde d'immortalité entre deux dragons ; la couverture est en tuiles jaunes.

Au delà de ce palais se trouvent les bâtiments servant d'habitation au Souverain, dans lesquels nul n'a le droit de pénétrer et dont la garde en est confiée aux eunuques. Par la suite, nous essayerons pourtant d'y jeter un coup d'œil.

Sortant donc de ce palais, on trouve dans la cour le *tả vũ* 左廡, bâtiment de gauche, construit dans la dix-huitième année de l'ère *Gia long* (1819). Il se compose d'une partie centrale transformée en 1899 en salle à manger à l'européenne et de deux compartiments destinés l'un au *nội các phòng* 內閣房, cabinet du conseil privé, et l'autre au *cơ mật viện* 機密院, chancellerie du conseil secret[1]. Le faîtage est aussi décoré de la gourde d'immortalité; la couverture est en tuiles vertes.

Thuyết mạng 說命. (Couvreur, *Chou king*, p. 157.)

[1] Le conseil secret était composé en 1901 des six Ministres : L. L. E. E. *Nguyễn thân* 阮紳, Grand chancelier du palais de la gloire littéraire, Ministre de l'intérieur, *Hoàng cao khải*, Grand chancelier du palais de la

A l'opposé, construit la même année que le précédent, est le *hữu vũ* 右廡, bâtiment de droite. Il se compose d'une partie centrale transformée en 1899 en salon à l'européenne et de deux compartiments réservés l'un au *thượng trà sở* 尙茶所, service du thé pour les sacrifices, et l'autre au *ngự dụng sở* 御用所, garde-meuble des objets rituels. Le faîtage est décoré de la gourde d'immortalité; la couverture est en tuiles vertes.

Plus à gauche et sur le même alignement que le *cần chính điện*, est le *văn minh điện* 文明殿, palais de la gloire littéraire, construit en la dix-huitième année de l'ère *Gia long* (1819): bâtiment affecté aux audiences et à la réception des fonctionnaires.

Plus à droite et sur le même alignement que le précédent, et employé aux mêmes usages, est le *võ hiển điện* 武顯殿, palais de la gloire militaire.

A l'est du *tả vũ*, et employé aux mêmes usages que les deux précédents bâtiments, est situé le *đông các* 東閣, pavillon de l'Orient (palais des archives).

Le *Cần chính điện*, le *Văn minh điện*, le *Võ hiển điện* et le *Đông các*, sont les quatre palais qui forment l'ordre décroissant des titres des quatre hauts dignitaires de l'Annam, Colonnes de l'Empire [1]. En 1901, les titres de premier et quatrième grands chanceliers de ces palais étaient vacants.

Revenant sur ses pas, on franchit à nouveau la grande porte royale, et, tournant vers l'ouest, on passe sous le portique de la lune; puis, suivant un chemin bordé de murs, on aperçoit à gauche la *trí tường môn* 致祥門, et, continuant, on pénètre par la *ứng tường môn* 應祥門 dans une première cour, ces deux portes y donnant accès.

gloire militaire, Ministre de la guerre, et des Ministres des travaux publics, de la justice, des finances, des rites; ces quatre derniers ayant le titre de *Hiệp biện đại học sĩ* 協辨大學士 (1er degré, 2e classe). Ce conseil est présidé maintenant par le Résident supérieur en Annam.

[1] *Trụ thạch* 柱石, colonne avec sa base en pierre : appellation honorifique des hauts dignitaires, les soutiens de l'État, *Đại trụ quốc* 大柱國.

Trois autres portes percées dans un second mur d'enceinte, dont la principale, *miếu môn* 廟門, porte du temple, et deux portes latérales, les *chương khánh môn* 章慶門 et *dục khánh môn* 毓慶門, donnent accès à une seconde cour au fond de laquelle se trouve le *Hưng tổ miếu* [1] 興祖廟. Ce temple surélevé de trois marches fut édifié en la troisième année de l'ère *Gia long* (1804), à la mémoire de son père *Hưng tổ hiếu khang hoàng đế* 興祖孝康皇帝 et de sa mère *Ý tĩnh hiếu khang hoàng hậu* 懿靜孝康皇后. Il comporte huit fermes en charpente supportées en profondeur par sept rangs de colonnes en bois. Des stores jaunes ferment la quatrième rangée ainsi que la sixième rangée de colonnes. Derrière ces derniers stores et dans la travée centrale, est un autel contenant les tablettes du Père et de la Mère. On sait déjà que, quoique le père de *Gia long* n'ait pas régné, le Code, par son article 139, exige que des sacrifices soient offerts dans les temples dédiés à la mémoire des ancêtres du Souverain. Il était donc indispensable d'anoblir les ascendants, un père ne devant jamais être inférieur à son fils.

Quittant ce temple et après avoir franchi le mur intérieur par l'une des trois portes précédentes, on se trouve devant un autre mur percé de deux portes, la *hiển hựu môn* 顯祐門 et la *đốc hựu môn* 篤祐門; pénétrant alors dans une nouvelle cour, on aperçoit à gauche la *khải địch môn* 啓迪門 et à droite la *sùng thành môn* 崇成門; sur la face sud et vis-à-vis les deux premières, la *tuấn liệt môn* 駿烈門, supportant un belvédère à étage contenant la cloche de bronze, et la *sùng công môn* 崇功門, supportant un belvédère à étage contenant le gros tambour. Dans cette cour, on voit le *Thế tổ miếu* 世祖廟, temple surélevé de cinq marches, édifié en

[1] Ce temple était appelé *Hoàng khảo miếu* 皇考廟 durant l'ère *Gia long*; en 1821, durant l'ère *Minh mạng*, il fut nommé *Hưng tổ miếu*. Quant on fait des offrandes, le père est appelé *hoàng khảo*, auguste père défunt. Dans tout autre cas, *hoàng khảo* veut dire bisaïeul. — C'est ce qui peut expliquer le changement de nom du temple.

la deuxième année de l'ère *Minh mạng* (1821), en l'honneur de la nouvelle dynastie et à la mémoire de l'Ancêtre et de ses successeurs de la maison actuellement régnante des *Nguyễn* 阮. Le temple se compose de quatorze fermes en charpente supportées en profondeur par sept rangées de colonnes en bois. Il a été placé dans ce temple six autels, occupant chacun une travée : l'autel central est réservé au culte de *Thế tổ cao hoàng đế* 世祖高皇帝 (ère *Gia long*, 1802-1820) et de la seconde Reine *Thuận thiên cao hoàng hậu* 順天高皇后 [1]; vers l'Orient, le premier autel est consacré au culte de *Thánh tổ nhân hoàng đế* 聖祖仁皇帝 (ère *Minh mạng*, 1820-1841) et de la Reine *Nhân hoàng hậu* 仁皇后; le deuxième, au culte de *Dực tôn anh hoàng đế* 翼尊英皇帝 (ère *Tự đức*, 1847-1883); le troisième, au culte de *Cảnh tôn thuần hoàng đế* 景尊純皇帝 (ère *Đồng khánh* 1885-1889); vers l'occident, le premier autel est consacré au culte de *Hiến tổ chương hoàng đế* 憲祖章皇帝 (ère *Thiệu trị*, 1841-1847) et de la Reine *Chương hoàng hậu* 章皇后; et le second, au culte de *Giản tôn nghị hoàng đế* 簡尊毅皇帝 (ère *Kiến phúc*, 1884) [2].

Dans la partie antérieure de la cour et en son milieu, est édifié le *hiển lâm các* 顯臨閣, pavillon à deux étages devant lequel sont rangés neuf magnifiques vases, *đỉnh* 鼎, en bronze à trois pieds, dont la fabrication, commencée l'année *ất vị* 乙未, seizième de l'ère *Minh mạng* (1835), fut achevée l'année suivante.

Ces vases sont exactement établis vis-à-vis des autels placés dans le temple des ancêtres que nous venons de quitter, chacun d'eux portant, inscrit en ronde bosse au milieu de la face antérieure, le seul caractère du nom posthume *Tôn thị*, consacré pour le culte ancestral du *Hoàng đế* (voir p. 130). C'est ainsi que :

le vase central est nommé *Cao* 高, et a pour symbole, inscrit et représenté sur la face postérieure, le soleil, *nhật* 日 ;

[1] Voir note 2, p. 134.

[2] Le lecteur a déjà remarqué que *Dục đức* et *Hiệp hòa*, ayant succombé à une mort violente, n'ont pas les honneurs du culte officiel. (Voir note 1, p. 33.)

que ceux vers l'Orient sont appelés :

Nhân 仁, et a pour symbole la lune, *nguyệt* 月;

Anh 英, et a pour symbole la grande ourse, *bắc đẩu* 北斗;

Thuần 純, et a pour symbole le vent, *phong* 風;

Dũ 裕, et a pour symbole la foudre, *lôi* 雷;

et qu'enfin ceux vers l'Occident sont nommés :

Chương 章, et a pour symboles les cinq planètes : Vénus, *kim tinh* 金星; Saturne, *thổ tinh* 土星; Mercure, *thủy tinh* 水星; Mars, *hỏa tinh* 火星; Jupiter, *mộc tinh* 木星;

Nghị 毅, et a pour symbole la petite ourse, *nam đẩu* 南斗;

Tuyên 宣, et a pour symbole les nuages, *vân* 雲;

Huyền 玄, et a pour symbole la pluie, *vũ* 雨.

La pureté de la forme et le fini des détails en font de véritables chefs-d'œuvre.

L'aspect de ces vases donne bien l'impression de puissance et de durée, de solidité et de force, recherchée par le Souverain. (Voir plus loin le chapitre spécial.)

Au delà du *hiển lâm các*, qui est surélevé de neuf marches, se trouve une cour close de murs à laquelle la porte du temple, *miếu môn* 廟門, donne accès. Ce mur est dans le même alignement que l'entrée du pont que nous avons franchi, après avoir pénétré dans l'enceinte, par la porte du Midi.

On voit encore dans cette partie occidentale de la résidence royale :

L'enceinte de la longévité et de la prospérité, *thọ sí* 壽祉, réservée à des constructions provisoires, élevées spécialement pour certaines cérémonies;

Le *phụng tiên điện* 奉先殿, temple édifié en la dix-huitième année de l'ère *Gia long* (1819), et restauré en la dixième année (1829) et dix-huitième année (1837) de l'ère *Minh mạng*, contenant quatre autels;

Le *hữu đãi lậu viện* 右待漏院, salle d'attente de droite, destinée aux fonctionnaires militaires;

Les *kinh tượng* 京象, écuries des éléphants[1];

Le *kính tất* 警蹕, caserne des soldats chargés de chasser les passants devant le cortège du Souverain;

Le *kim ngô vệ* 金吾衛, caserne de la police de la ville prohibée;

Le *gia thọ tiền điện* 嘉壽前殿, temple et ses annexes, édifiés en la deuxième année de l'ère *Tự đức* (1848).

Enfin, tout au nord, dans une enceinte spéciale ayant un vestibule dont la porte antérieure est nommée *cung môn* 宮門, et la porte postérieure, *trường ninh môn* 長寧門, sont édifiés deux bâtiments : le *trường ninh cung* et le *vạn phúc lâu* 萬福樓, entourés d'un fossé, maintenant à sec.

Les édifices occupant la partie orientale sont les suivants :

Le *thái miếu* 太廟, temple contenant les tablettes des plus anciens ancêtres de la famille régnante, c'est-à-dire des neuf feudataires; construction édifiée en la deuxième année de l'ère *Gia long* et en complète réfection à la fin de 1901. On y a élevé neuf autels, dont le principal, situé au centre, est destiné au culte de *Thái tổ*

[1] Lors de leurs courses au dehors, ces animaux sont parfois entravés à des pierres scellées en terre et percées à leur partie supérieure d'un trou laissant passer l'amarre. On peut voir deux de ces pierres près d'un temple, situé aux carrières de pierre avoisinant la ville de *Thanh hóa*, édifié à la mémoire d'un fonctionnaire nommé *Quận* 郡, en l'année *Nhâm dần*, qui était la quarante troisième année de l'ère *Cảnh hưng* (1782). Ces pierres portent l'inscription 挨補抄辰絕嗣 *ai bổ đi thìn tiệt tự* «qui les enlèvera sera privé de postérité». Nous n'avons rencontré nulle part ailleurs une imprécation aussi violente contre le violateur, qui n'aurait personne pour lui rendre les derniers devoirs, pour lui offrir les sacrifices rituels, et qui tomberait enfin dans cet abandon fatal si redouté des Annamites. Cette malédiction se retrouve cependant dans l'article 8 du serment juré par les affiliés à la «Société du ciel et de la terre», à propos du refus d'hospitalité à l'égard d'un frère (Schlegel, *Hung league*, p. 137). On rencontre à ce même endroit, groupés au pied d'un banian, quelques blocs un peu effeuillés de grès taillés, sculptés avec cette perfection qui nous laisse songeur devant tout reste d'art cham. L'Annamite n'a pas su conserver intacts les grands vestiges du passé.

gia dũ hoàng đế 太祖嘉裕皇帝[1] (1558-1614) et de la Reine; vers l'Orient: le premier est destiné au culte de *Hi tôn hiếu văn hoàng đế* 熙尊孝文皇帝 (1614-1636) et de la Reine; le deuxième, au culte de *Thái tôn hiếu triết hoàng đế* 太尊孝哲皇帝 (1649-1688) et des deux Reines; le troisième, au culte de *Hiển tôn hiếu minh hoàng đế* 顯尊孝明皇帝 (1692-1726) et de la Reine; le quatrième, au culte de *Thế tôn hiếu võ hoàng đế* 世尊孝武皇帝 (1739-1766) et de la Reine; vers l'Occident: le premier est destiné au culte de *Thần tôn hiếu chiêu hoàng đế* 神尊孝昭皇帝 (1636-1649) et de la Reine; le deuxième, au culte de *Anh tôn hiếu ngãi hoàng đế* 英尊孝義皇帝 (1688-1692) et de la Reine; le troisième, au culte de *Túc tôn hiếu ninh hoàng đế* 肅尊孝寧皇帝 (1726-1739) et de la Reine; le quatrième, au culte de *Duệ tôn hiếu định hoàng đế* 睿尊孝定皇帝 (1766-1777) et de la Reine.

Chacun sait que *Gia long*, fondateur de la dynastie actuellement

[1] Ce n'est pas le seul endroit où le culte de ce personnage soit célébré. Dans une petite enceinte fortifiée entourée de fossés, nommée respectueusement *Tôn lăng* 尊陵, située près du village de *Quí* 貴, canton de *Thượng bạn* 上伴, *huyện* de *Tống sơn* 宋山, *phủ* de *Hà trung* 河中, province de *Thanh hóa*, un bâtiment fut édifié en la première année de l'ère *Minh mạng* (1820) et nommé *Nguyên miếu* 原廟, temple de la souche des ancêtres, parce que c'est ici qu'est le berceau de la famille. Dans le fond de ce temple, c'est-à-dire dans la partie Nord, deux autels sont élevés. La tablette votive de l'autel central nous apprend qu'il est consacré à 肇祖貽謀垂裕欽恭惠哲顯祐弘休濟世啓運仁聖靖皇帝 *Triệu tổ di mưu thùy dũ khâm cung huệ triết hiển hựu hoằng hưu tế thế khải vận nhân thánh tịnh hoàng đế*. La tablette votive du second autel, placé à l'Est du premier, nous fait connaître qu'il est consacré au culte de 太祖肇基垂統欽明恭懿謹義達理顯應昭祐耀靈嘉裕皇帝 *Thái tổ triệu cơ thùy thống khâm minh cung ý cẩn ngãi đạt lý hiển ứng chiêu hựu diệu linh gia dũ hoàng đế*. Dans un autre bâtiment construit à l'Est du premier, deux autels sont consacrés au culte des deux frères de *Triệu tổ tịnh hoàng đế*. Le service du culte y est assuré par un fonctionaire, membre de la famille royale. On remarquera qu'ici *Thái tổ gia dũ hoàng đế* n'occupe que la seconde place, alors qu'au temple de *Huế*, il occupe la première. Ici, il est considéré seulement comme fils de *Triệu tổ tịnh hoàng đế*, tandis qu'à *Huế*, il occupe la place de premier *Chúa*.

régnante, par application de l'article 139 du Code, donna à ses ancêtres le titre d'Empereur, alors qu'ils n'ont été que *Chúa*, Seigneurs du sud, sous la suzeraineté des *Lê*.

Selon l'usage très ancien, le temple se compose de cinq bâtiments, le *thái miếu* au centre, où les esprits résident, entouré de quatre constructions, qui sont : à l'est le *chiêu*[1] *kính điện* 昭敬殿 et le *long đức điện* 隆德殿; à l'ouest le *mục*[1] *tư điện* 穆思殿 et le quatrième qui serait, paraît-il, le *thổ công từ* 土公祠. Dans le mur entourant ces édifices, sont percées, face au sud, deux triples portes formant belvédères, à l'étage desquels sont la cloche et le gros tambour pour entrer en communication avec les esprits, lors des grands sacrifices annuels. A l'extérieur du mur, la plate-forme *đàng* 堂.

Le *Triệu miếu* 肇廟, temple élevé à la mémoire et destiné au culte de *Triệu tổ tịnh hoàng đế* 肇祖靖皇帝 et de la Reine; construit en la treizième année de l'ère *Gia long* (1814), il était en complète réfection à la fin de 1901.

Ce personnage n'a même pas été *Chúa;* il était le père de *Thái tổ gia dũ*, qui fut son second fils. Les annalistes disent qu'il fut empoisonné par une pastèque que lui offrit *Dương chấp nhất* 楊執一, agent des *Mạc*. Il fut enterré à la montagne de *Thiên tôn* 天尊, le cinquième mois de l'année 1545.

La *thượng tứ* 上駟, remise des carrosses attelés à quatre chevaux, simple souvenir des temps anciens, *alias* caserne.

Le *loan giá viện* 鑾駕院, logement des cochers des carrosses, *alias* caserne.

La *tả đãi lậu viện* 左待漏院, salle d'attente de gauche, destinée aux fonctionnaires civils.

La *cẩm y vệ* 錦衣衛, salle des gardes habillés de soie.

[1] Ce temple (ainsi que les autres déjà vus) a sa façade principale et les tablettes regardant toutes le sud; il s'en suit que la salle *chiêu* est à l'est et la salle *mục* est à l'ouest. Anciennement, les temples ayant leurs salles et leurs tablettes regardant l'orient, la salle *chiêu* était au nord et la salle *mục* au sud. (Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 287-288 et vol. II, p. 286.)

Le *nội vụ đốc công* 內務督工, ateliers de l'intendance.

Le *nội vụ phủ* 內務府, intendance de la maison royale, département de la maison de l'empereur.

Le *nội tạo sở* 內造所, ateliers de la Cour. Ces trois derniers bâtiments, maintenant démolis, sont remplacés par une construction à étage à l'européenne.

Le *thị vệ xứ* 侍衛處, état-major de la garde royale.

Le *tập hiền viện* 集賢院, collège des sages réunis, sous la direction d'un *Thị giảng học sĩ* 侍講學士.

Enfin, tout au nord, une enceinte percée d'une triple porte nommée *thượng uyển môn* 上苑門 donne accès à des jardins, *cơ hạ viên*, dans lesquels furent édifiés en 1844, durant l'ère *Thiệu trị*, le *khâm văn điện* et ses nombreuses annexes; il ne subsiste actuellement que la moitié environ de ces constructions, d'ailleurs en très mauvais état; le reste n'a plus pour témoins que les fondations. Cet abandon est fâcheux, car le site est très pittoresque, grâce à ses diverses pièces d'eau et îlots.

Dans la ville pourpre prohibée, réservée à l'habitation du Souverain, on peut citer les constructions suivantes :

Quang minh điện 光明殿, édifié en 1810; salle d'étude.

Duyệt thị đàng 閱是堂, construit en 1826.

Thượng thiện 尚膳, intendant de la cuisine.

Thái y viện 太醫院, grand médecin.

Cẩn tín tư 謹信司, trésor particulier du Souverain.

Tiên trượng khố 仙杖庫, magasin d'armes.

Võ bị 武備, affaires militaires.

Trinh minh điện 貞明殿, construit en 1810.

Càn thành điện 乾成殿, palais édifié en 1810.

Nhật thành lâu 日成樓, belvédère.

Dưỡng tâm điện 養心殿.

Thanh hạ thơ lâu 清暇書樓, salle de lecture.

Hoàng phúc điện 皇福殿, palais destiné à l'héritier présomptif

pendant son enfance, près de la colline des martins-pêcheurs, *địch túy sơn* 滴翠山 [1]. Vers l'est et dans la même enceinte que le précédent, un groupe de quatre bâtiments, maintenant démolis :

Cẩm xuân đàng 錦春堂,

Hàm xuân hiên 含春軒, bibliothèque,

Di nhiên đàng 怡然堂,

Vĩnh phương hiên 永芳軒, bibliothèque,

qui étaient réunis par une galerie en forme de swastika [2]. Dans une branche du swastika, une construction circulaire, *tiểu hữu thiên* 小有天.

Thuận huy điện 順徽殿, palais de la Reine, édifié en 1810.

Cao minh trung chính điện 高明中正殿, palais de la distinction, de l'intelligence, de la modération et de la droiture; ce palais était habité par la Grande Grande Reine Mère *Từ dũ bác huệ khang thọ thái thái hoàng thái hậu* 慈裕博惠康壽太太皇太后, veuve de *Thiệu trị*, mère de *Tự đức*, morte le 3 mai 1901 [3], et par la

[1] D'après l'usage très ancien, le prince héritier, dans sa jeunesse, doit occuper la partie orientale de la cité des palais, parce que le Souverain étant considéré comme un soleil au zénith, le fils est assimilé au soleil levant qui apparaît à l'orient. De plus, le bleu est affecté à l'orient; les martins-pêcheurs sont en effet de cette couleur.

[2] Le swastika ou croix gammée est ici représenté, comme sur certaines amulettes, par quatre gamma Γ, nullement retournés, formant ainsi la figure 卐.

[3] Les cérémonies faites à l'occasion de la translation du corps de la Grande Grande Reine Mère, du palais à son tombeau situé à l'emplacement de la sépulture de *Thiệu trị*, eurent lieu pendant les journées des 5, 6 et 7 juillet 1901; son cercueil repose dans le caveau [a] qui lui était destiné depuis longtemps, au sud-ouest du tombeau du souverain, son mari. Née à *Gò công* 堀公, elle y

[a] Le cénotaphe, très simple, mesurant environ trois mètres de longueur sur un mètre cinquante centimètres de largeur, est surélevé de trois marches et repose sur la voûte d'un caveau muré d'un seul côté et creusé dans un tertre. Lorsque arrive l'époque de l'inhumation, il est donc nécessaire d'ouvrir une tranchée d'accès à niveau du radier du caveau, en prolongement des pieds droits de la voûte et du côté non muré, afin de laisser passage au cercueil; dès que celui-ci y a été déposé, l'ouverture du caveau est fermée au moyen d'énormes dalles glissant dans deux rainures disposées verticalement, et enfin la tranchée est remblayée. Toute trace de l'entrée du corps disparaît ainsi.

Grande Reine Mère, femme de *Tự đức*, *Trang ý hiếu thuận thái hoàng thái hậu* 莊懿孝順太皇太后, qui maintenant réside à la sépulture de *Tự đức*[1].

Tĩnh quan viện 靜觀院, salle de spectacle, édifiée en 1843.

Trừng quang tạ 澄光謝.

Khôn thái cung 坤泰宮, harem.

Đoan huy viện 端徽院, harem, édifié en 1827.

Đoan trang viện 端莊院, harem, construit en 1821.

Đoan hòa viện 端和院, harem, édifié en 1842.

Đoan chính viện 端正院, harem.

Đoan thuận viện 端順院, harem, construit en 1830.

Enfin, dans l'angle nord-est, un géomancien à tracé un système, aussi savant que tourmenté, de cours d'eau à trois petits bras, *tiểu ngự hà* 小御河, alimentés par une pièce d'eau à courbes appropriées, *ngọc dịch trì* 玉液池[2], afin que les constructions qui sont

[1] La Grande Reine Mère habite les bâtiments situés à l'ouest et au sud du temple où se trouve placée la tablette du souverain; ce temple est nommé *Hòa khiêm điện* 和謙殿. Le caveau destiné à la Grande Reine Mère est déjà construit dans la partie nord-ouest de l'enceinte. Le souverain, n'ayant jamais pu avoir d'enfants, se préoccupait naturellement beaucoup de sa sépulture et y séjournait souvent pendant les travaux et même après leur achèvement; il s'en suit que le *Hòa khiêm điện*, lui ayant servi d'habitation, contient une foule d'objets familiers et, en outre, de nombreux livres; il y a aussi de forts beaux jardins, sur la face sud de ce palais, entourant les anciens logements des femmes.

[2] A *Tch'ang ngan* 長安, dans le *Chen si* actuel, ancienne capitale

était familièrement nommée la *Cô Hàng* 姑行. Lors de l'organisation du cortège, on put voir revivre la très ancienne coutume du *hàm mai* 銜枚[*], sorte de bâillon dont l'usage constant est imposé aux porteurs du catafalque et des objets rituels; ce bâillon leur rappelle qu'ils ne doivent pas parler ni pousser aucun cri, afin d'obtenir un profond silence impressionnant, si contraire aux habitudes des foules indigènes. Ce n'est d'ailleurs qu'une simple lamelle de bambou, tenue entre les dents et en travers de la bouche. C'est aussi une coutume chinoise et japonaise; lors des attaques de nuit, on empêche ainsi les soldats de causer dans les rangs.

[*] Couvreur, *Li ki* II, p. 186. — Le dictionnaire *Khang hi* dit *Hám*.

édifiées sur les rives, relevées en certains points en collines, jouissent de l'action bienfaisante des astres et du souffle vivifiant de la nature. Dans ce site très étudié, on voit les bâtiments suivants, accessibles entre eux par des ponts :

Trường xuân tiên quan 長春仙觀, maintenant démoli,

Diên hi đàng 延禧堂,

Trí nhân đàng 智仁堂, maintenant démoli,

Thiên thân điện 天申殿,

le temple de l'humanité croissante, *Hoằng nhân tự* 弘仁寺,

le temple des saints, *Thánh tự* 聖寺,

le temple des génies, *Tiên tự* 仙寺, précédemment *Túy quang lâu* 翠光樓,

le temple des vents des huit directions principales, *Bát phong đình* 八風亭, construction octogonale; primitivement ce temple était édifié sur un îlot situé dans le fossé nord, presque vis-à-vis de la porte du phénix majestueux et non loin de l'îlot supportant le temple de la grande ourse,

le temple du génie de la terre, *Thổ thần gia* 土神家,

la cuisine (pour les offrandes), *Trù gia* 廚家,

et le *Tứ chiêu đình* 四炤亭, dans un îlot.

La porte principale de l'enceinte prohibée, *Cung môn*, étant située dans l'axe de la face sud, on peut encore sortir de la ville pourpre par deux portes postérieures percées dans la face nord : celle du phénix volant, *Tường loan môn* 翔鸞門, et celle du phénix majes-

des *Hán*, existait un 太液池 dans la résidence de l'empereur 武 (140-86 A. C.), tout comme maintenant à Peking (de Groot, *Les fêtes d'Emoui*, p. 393, d'après Bretschneider, *Recherches... sur Pékin et ses environs*, p. 58). Cette *ngọc dịch* est la liqueur de jade, possédant non seulement les propriétés de l'élixir de vie, mais encore celles de la pierre philosophale, ainsi que nous le verrons sur une monnaie, à propos d'une pierre de jade nommée *khuyết*. *Ngọc dịch* est aussi un nom poétique de la lune. Nous engageons le lecteur curieux à consulter l'ouvrage du P. Zi, *Pratique des examens littéraires*, *Chang hai*, 1894; il y trouvera sur le plan de Peking, entre p. 188 et 189, un certain nombre de palais et cours d'eau, dont les noms sont semblables à ceux de la Cour de *Huế*.

tueux, *Nghi phụng môn* 儀鳳門. On se trouve alors sur un chemin de ronde bordé d'un fossé rempli d'eau couverte de lotus, balançant leurs fleurs roses sur leurs hauts pédoncules.

On peut franchir ce fossé sur un pont portant le même nom, *Kim thủy kiều,* que celui situé dans l'axe et à l'intérieur de la porte du Midi. Cependant ce pont du nord n'est pas dans l'axe, mais est reporté vers l'est vis-à-vis de la porte du phénix volant; il donne accès à un autre chemin de ronde contournant intérieurement la deuxième enceinte, dans laquelle est percée une porte nommée *Hòa bình môn* 和平門, vis-à-vis du pont, et pouvant s'ouvrir sur la citadelle.

Après ces quelques renseignements, peut-être un peu longs, mais croyons-nous peu connus, sur les édifices composant la Résidence royale, il peut être intéressant d'insérer ici une traduction libre de la proclamation [1] faite par la Cour, au nom de la Grande Grande Reine Mère, à l'occasion de l'ouverture de l'ère nouvelle *Thành thái :*

Les membres de la famille royale, les fonctionnaires grands et petits, civils et militaires, et vos sujets, déposent respectueusement aux pieds de Votre Majesté les paroles suivantes :

Nous avons appris que de tout temps, pour ces grandes successions, rien n'est plus juste que le choix d'un descendant de lignée légitime; que pour sauver le pays d'une situation critique, rien n'est plus important que la recherche d'un homme à la hauteur de la tâche. Agissant selon ces principes, la concorde régnera entre tous les sujets, au dedans comme au dehors, car la vraie raison est une; par suite, le respect de tous les peuples pour le Chef suprême de l'État sera assuré.

[1] Les Annales nous ont conservé la formule du serment prêté à *Thái tông* (1028-1054) dans le temple des génies, *Thần miếu* 神廟 : «Que le fils ingrat, que le serviteur infidèle soient anéantis par les génies!» *vi tử bất hiếu, vi thần bất trung, thần minh cực chi* 爲子不孝爲臣不忠神明殛之. Ce même serment fut prêté à *Anh tông* (1138-1176) et à *Cao tông* (1176-1211) dans le *Thiên an điện* 天安殿. *Thần tông* (1128-1138) le reçut, la Cour assemblée devant le palais.

Or, ce successeur légitime, Sire, c'est Votre Majesté, qui êtes le neveu de l'Empereur qui a fait le long voyage [1] (*Đồng khánh*) et le premier petit-fils de *Dực tôn anh hoàng đế* (*Tự đức*). Quoique jeune, Votre Majesté a passé par bien des vicissitudes, Votre Majesté a beaucoup souffert, mais avec calme et dignité. Votre Majesté ne s'est renfermée que pour mieux apprendre à pratiquer la vertu, que pour mieux s'exercer à la modestie et aux douleurs. En un mot, toutes vos qualités éminentes ne se sont dissimulées dans l'obscurité que pour mieux paraître un jour aux yeux du monde.

Aujourd'hui que l'Empereur qui a fait le long voyage (*Đồng khánh*) s'est hâté d'aller rejoindre les hôtes du ciel, que déjà son char et son cortège touchent la région des nuages, nous courons tous éplorés cherchant vainement à le retenir. Le royaume entier est dans la désolation !

Après tant de phases malheureuses que le pays vient de traverser, le trône ne peut rester inoccupé plus longtemps. Notre feu Roi ne laisse que des enfants en bas-âge, absolument incapables de soutenir ce grand édifice. Combien nous sommes heureux de trouver son neveu en âge suffisant pour perpétuer la dynastie précieuse et de le proclamer à la succession au trône.

Nous sommes sûrs, Sire, de satisfaire la noble âme de *Dực tôn anh* (*Tự đức*) en vous faisant le successeur de l'Empereur qui a fait le long voyage (*Đồng khánh*).

Votre Majesté, Sire, sera sur le trône d'Annam comme ce jeune Roi sur celui de la Chine, sous la dynastie des *Châu* [2], pour ramener le bien être et la tranquillité aux quatre extrémités du royaume, comme également ce neveu des *Hán* [3] qui est rentré en possession de l'Empire de ses ancêtres pour obéir à la volonté de ses peuples.

Nous avons l'assentiment [4] de S. M. la Grande Grande Reine Mère pour

[1] C'est l'application de ce qui a été dit au commencement de ce chapitre, page 130.

[2] *Châu* 周, Dynastie chinoise, 1122 à 255 A. C. Il s'agit ici de *Thành vương* 成王 (1115-1078 A. C.), qui monta sur le trône au même âge de treize ans, les affaires étant dirigées, pendant sa minorité, par son oncle *Châu công*. Pour le nouveau souverain, le conseil de régence fut supprimé le 27 septembre 1897, date de sa majorité.

[3] *Hán* 漢, Dynastie chinoise, 206 A. C. à 25 A. D. Il est fait allusion à *Vương mang* 王莽 (9-23 A. D.), neveu de l'impératrice, femme de *Nguyên đế* 元帝 (48-32 A. C.). Si c'est bien de ce souverain qu'il est question, la réminiscence historique est peu heureuse, ce monarque étant considéré, par les historiographes chinois, comme un usurpateur.

[4] Ce n'est pas qu'une simple formule protocolaire. Le *Livre des rites* (Couvreur, *Li ki*, I, p. 14) dit en

vous mettre sur ce noble et majestueux trône. Que la paix vous assure une grande prospérité. et nous vous jurons fidélité et dévouement absolus en vous proclamant notre Maître, pour travailler en commun à perpétuer ce grand édifice.

Il fut ultérieurement décidé que cette proclamation, prononcée par le Ministre de l'intérieur, *Bùi ân niên* [1], serait transcrite sur un livre tout en or [2] et conservé aux archives.

Nous terminerons ce chapitre par une autre proclamation non moins intéressante.

Après la mort de *Kiến phúc*, survenue le 31 juillet 1884, avec l'approbation préalable du Gouvernement français et conformément aux volontés dernières du feu Roi, transmises par les Reines et les Régents, la Cour désigna pour son successeur, son jeune frère, le prince *Ưng lịch* qui a été solennellement couronné à *Huế* le 17 août 1884, sous les auspices du Gouvernement français et en présence du Résident de France, assisté d'une escorte de cent soixante de nos marins et soldats.

La cérémonie s'est passée sans aucun incident; le nouveau Roi a affirmé son désir de maintenir les relations d'amitié qui unissent

effet : «Tant que ses parents sont en vie, il (un bon fils) ne promet pas à un ami de se dévouer jusqu'à la mort (parce que sa vie ne lui appartient pas, mais appartient à ses parents); il ne possède rien en propre.»

(1) *Bùi dị* 裴禩, alias *Bùi ân niên* 裴殷年; il dut changer le deuxième mot de son nom, *dị*, parce qu'au temps de l'ère *Đồng khánh* le radical *thị* 示 fut prohibé, comme entrant en composition dans le nom privé de *Dục đức*. *Bùi ân niên*, né en 1831 dans la province de *Hà nam* 河南. Il fut cinquième régent, précepteur royal, et mourut à *Huế* en 1895, dans la charge de Ministre des travaux publics.

(2) Réminiscence des temps anciens, pendant lesquels les faits importants étaient consignés sur des feuilles d'or. Actuellement, les feuilles sont placées comme celles des livres indigènes, pourvues d'une couverture, et le tout réuni par le dos au moyen d'anneaux en or également. En général ces livres sont enveloppés d'une étoffe de soie jaune ou jaune roux, laquelle est assujettie par des cordons de soie. Cette proclamation a pour but d'éviter dans l'avenir les compétitions possibles des fils de *Đồng khánh*.

l'Annam au Protectorat français. L'ordre n'a pas cessé de régner dans la capitale; un détachement de deux cent cinquante hommes a pris possession de la Concession qui nous est faite dans la citadelle royale, et nos couleurs nationales ont été immédiatement arborées.

Par un ordre général en date du 30 août 1884, le Général en chef portait à la connaissance des troupes la proclamation suivante, adressée par lui aux fonctionnaires et au peuple de l'Annam, à la suite de l'intronisation du nouveau Roi :

Le destin qui frappe si cruellement, depuis un an, la famille royale, vient encore d'atteindre le jeune Roi que feu S. M. *Tự đức* avait désigné au nombre de ses successeurs. *Kiến phúc* a vécu et les Régents de l'Empire se sont empressés de lui donner un successeur, frère du défunt.

Dans notre sollicitude pour le peuple annamite et désireux de dissiper tout malentendu, nous avons tenu à ce que le nouveau Roi fut proclamé, non point dans l'ombre et le silence du Palais, mais à la face de la nation, sans crainte comme sans intrigue.

C'est pourquoi, respectant la liberté du Conseil d'État pour l'application des règles consacrées, et lui laissant aussi toute la responsabilité du choix[(1)] qu'il a fait, nous acceptons l'avènement du Prince *Hàm nghi* au trône d'Annam.

Tel a été le vœu des hauts mandarins de la Cour, et puisse le règne qui commence voir s'ouvrir bientôt l'ère de paix, de prospérité et d'amitié que nous souhaitons ardemment pour le bonheur du peuple annamite.

Afin de permettre au lecteur de se rendre compte plus aisément de l'emplacement des bâtiments constituant la Résidence royale, nous avons établi la liste suivante, dans laquelle les constructions sont plus méthodiquement classées que dans le texte précédent; cette liste servira de légende au levé à vue de la Résidence royale et de la Cité des palais, que le lecteur trouvera dans l'album.

1. *Ngọ môn* 午門, porte du midi, porte principale de la deuxième enceinte.

2. *Triệu miếu* 肇廟, temple de l'ancêtre des feudataires de *Huế*.

(1) Choix fait par le *Tôn thất Thuyết* 尊室說. Les *Tôn thất* sont des membres de la famille royale.

3. *Tập khánh môn* 集慶門, porte.
4. *Nguyên sí môn* 元祉門, porte.
5. *Diễn khánh môn* 衍慶門, porte.
6. *Trường hựu môn* 長佑門, porte.
7. *Thái miếu* 太廟, temple des neuf feudataires de *Huế*.
8. *Long đức điện* 隆德殿, palais.
9. *Chiêu kính điện* 昭敬殿, palais.
10. *Thổ công từ* 土公祠, palais.
11. *Mục tứ điện* 穆思殿, palais.
12. *Hiển thừa môn* 顯承門, porte.
13. *Diên hi môn* 延禧門, pavillon à étage contenant la grosse cloche.
14. *Túc tương môn* 肅相門, porte.
15. *Quang hi môn* 光禧門, pavillon à étage contenant le gros tambour.
16. *Đàng* 堂, plate-forme.
17. *Đình* 庭, cour.
18. *Thái miếu môn* 太廟門, porte.
19. *Sư tử* 獅子, lions en pierre.
20. Vases à incinérer.
21. *Hưng tổ miếu* 興祖廟, temple de l'ancêtre de la dynastie régnante des *Nguyễn* 阮.
22. *Trí tường môn* 致祥門, porte.
23. *Ứng tường môn* 應祥門, porte.
24. *Miếu môn* 廟門, porte.
25. *Chương khánh môn* 章慶門, porte.
25[a]. *Hiển hựu môn* 顯祐門, porte.
26. *Dục khánh môn* 毓慶門, porte.
26[a]. *Đốc hựu môn* 篤祐門, porte.
27. Puits carré.
28. *Thế tổ miếu* 世祖廟, temple des souverains décédés de la dynastie régnante.
29. *Hiển lâm các* 顯臨閣, pavillon à deux étages.
30. *Khải địch môn* 啓迪門, porte.
31. *Tuấn liệt môn* 駿烈門, pavillon à étage contenant la grosse cloche.
32. *Sùng thành môn* 崇成門, porte.
33. *Sùng công môn* 崇功門, pavillon à étage contenant le gros tambour.
34. *Cửu đỉnh* 九鼎, les neuf vases en bronze, à trois pieds.
35. *Tam khai môn* 三開門, portique en bronze.

36. *Kim thủy kiều* 金水橋, pont.
37. *Tam quan môn* 三關門, portique en bronze.
38. *Sư tử* 獅子, lions de bronze doré.
39. *Thái hòa điện* 太和殿, palais de la souveraine concorde, salle principale d'audience.
40. Postes de garde.
41. *Tả đãi lậu viện* 左待漏院, salle d'attente des fonctionnaires civils.
42. *Cẩm y vệ* 錦衣衛, caserne des gardes à uniformes brodés.
43. *Loan giá viện* 鑾駕院, logement des cochers des carrosses.
44. *Thượng tứ* 上駟, remise des carrosses attelés à quatre chevaux.
45. *Hữu đãi lậu viện* 右待漏院, salle d'attente des fonctionnaires militaires.
46. *Kim ngô vệ* 金吾衛, caserne.
47. *Kính tất* 警蹕, caserne.
48. *Kinh tượng* 京象, écurie des éléphants.
49. *Nhật tinh* 日精, portique du pur soleil.
50. *Nguyệt anh* 月英, portique de la lune florissante.
51. *Đại cung môn* 大宮門, porte de la Cour, porte principale de la troisième enceinte.
52. *Càn thành cung* 乾成宮, palais de la perfection céleste.
53. Les deux vases en bronze, sans pieds.
54. *Cần chính điện* 勤政殿, palais du gouvernement diligent, salle d'audience.
55. *Tả vũ* 左廡, bâtiment de gauche, divisé en trois parties :
56. *Nội các phòng* 內閣房, chancellerie du conseil privé;
57. Salle à manger à l'européenne;
58. *Cơ mật viện* 機密院, chancellerie du conseil secret.
59. *Hữu vũ* 右廡, bâtiment de droite, divisé en trois parties :
60. *Ngự dụng sở* 御用所, garde-meuble des objets rituels;
61. Salon à l'européenne;
62. *Thượng trà sở* 尙茶所, service du thé pour les sacrifices.
63. *Văn minh điện* 文明殿, palais de la gloire littéraire.
64. *Võ hiển điện* 武顯殿, palais de la gloire militaire.
65. *Đông các* 東閣, pavillon de l'orient.
66. *Bị lãm đài* 備覽臺, pavillon d'observation.
67. *Hiển nhân môn* 顯仁門, porte de la deuxième enceinte.
68. Trésor, bâtiment européen à étage.
69. *Nội tạo sở* 內造所, ateliers de la Cour, maintenant démolis.

70. *Nội vụ phủ* 內務府, intendance, maintenant démolie.
71. *Nội vụ đốc công* 內務督工, atelier de l'intendance, démoli.
72. Magasins.
73. *Tập hiền viện* 集賢院, collège des sages réunis.
74. *Thị vệ xứ* 侍衛處, état-major de la garde royale.
75. *Thượng uyển môn* 上苑門, porte.
76. *Cơ hạ viên* 幾暇園, entrée du jardin du repos subtil.
77. *Khâm văn điện* 欽文殿, collège royal, maintenant abandonné.
78. *Quang biểu* 光表.
79. *Thưởng thắng điện* 賞勝殿, palais ruiné.
80. *Minh lý gia* 明理家, palais ruiné.
81. *Mục thận gia* 目慎家, palais ruiné.
82. *Sơn lâu* 山樓, pavillon octogonal, maintenant démoli.
83. Portique en bronze.
84. Stèles datées 1844.
85. *Hải tịnh* 海淨, îlot.
86. *An phọng* 安舫, îlot quadrangulaire.
87. *Tây thành môn* 西成門, porte.
88. *Chương đức môn* 彰德門, porte de la deuxième enceinte.
89. *Phụng tiên điện* 奉先殿, temple d'ancêtres.
90. Pièce d'eau.
91. *Thọ sí môn* 壽祉門, enceinte réservée à des fêtes mobiles.
92. *Tả gia* 左家, magasin.
93. *Hữu gia* 右家, magasin.
94. *Thoại (Thụy) quang môn* 瑞光門, porte.
95. *Trinh ứng môn* 禎應門, porte.
96. *Gia tường môn* 嘉祥門, porte.
97. *Địch tường môn* 迪祥門, porte.
98. *Gia thọ tiền điện* 嘉壽前殿, temple d'ancêtres.
99. *Hậu điện* 後殿, temple d'ancêtres.
100. *Tả gia* 左家, maison de gauche.
101. *Hữu gia* 右家, maison de droite.
102. *Tả trà gia* 左茶家, service du thé.
103. *Phụng thiện* 奉膳, service des mets.
104. *Thông minh đàng* 聰明堂, palais du discernement.
105. *Phúc thọ âm (am)* 福壽庵, temple.
106. *Cung môn* 宮門, porte extérieure.
107. *Trường ninh môn* 長寧門, porte intérieure.

108. *Trường ninh cung* 長寧宮, palais de l'héritier présomptif, après l'âge de puberté.

109. *Vạn phúc lầu* 萬福樓, palais.

110. *Bát phong* 八風, n'existe plus.

111. *Tứ phương* 四方, n'existe plus.

112. *Bắc đảo miếu* 北島庙, temple de l'îlot nord.

113. *Hòa bình môn* 和平門, porte de la deuxième enceinte.

114. Anciennes batteries.

114ᵃ. Ponts.

Constructions réservées à l'habitation du Souverain, situées dans la ville pourpre prohibée :

115. *Càn thành điện* 乾成殿, habitation officielle du Souverain.

116. *Cao minh trung chính điện* 高明中正殿, palais édifié en 1810.

117. *Minh viễn lầu* 明遠樓, palais détruit; édifié en 1832.

118. *Quang minh điện* 光明殿, palais. Ancienne habitation de *Kiến phúc* et de *Hàm nghi*.

119. *Duyệt thị đàng* 閱是堂, salle de fêtes.

120. *Thượng thiện* 尙膳, intendant de la cuisine.

121. *Thái y viện* 太醫院, grand médecin.

122. *Cẩn tín tư* 謹信司, trésor particulier du Souverain.

123. *Tiên trượng khố* 仙杖庫, magasin d'armes.

124. *Võ bị* 武備, affaires militaires.

125. *Trực phòng* 直房, poste de garde.

126. *Tả dịch môn* 左液門, porte.

127. *Nhật thành lầu* 日成樓, belvédère.

128. *Dưỡng tâm điện* 養心殿, palais construit en 1810.

129. *Thanh hạ thơ lầu* 清暇書樓, belvédère édifié sous *Thiệu trị*.

130. *Hoàng phúc điện* 皇福殿, palais destiné à l'héritier présomptif pendant son enfance; édifié en 1841.

131. *Cẩm xuân đàng* 錦春堂, palais, maintenant démoli.

132. *Vĩnh phương hiên* 永芳軒, bibliothèque, maintenant démolie.

133. *Hàm xuân hiên* 含春軒, bibliothèque, maintenant démolie.

134. *Di nhiên đàng* 怡然堂, palais, maintenant démoli.

135. *Hưng khánh môn* 興慶門, porte.

136. *Cấm uyển môn* 禁苑門, porte.

137. *Thiệu quang môn* 紹光門, porte.

138. *Tiểu hữu thiên* 小有天, pièce d'eau.

139. *Tĩnh quan viện* 靜觀院, salle de spectacle.
140. *Trừng quang tạ* 澄光謝, pavillon.
141. *Ngọc dịch trì* 玉液池, étang.
142. *Cẩm xuân phường* 錦春坊, portique.
143. *Phổ (Phả) khánh kiều* 普慶橋, pont.
144. *Tiểu ngự hà* 小御河, cours d'eau.
145. *Tứ chiêu đình* 四炤亭, temple.
146. *Trường xuân tiên quan* 長春仙觀, temple.
147. *Diên hi đàng* 延禧堂, temple.
148. *Hoằng nhân tự* 弘仁寺, temple.
149. *Túy quang lâu* 翠光樓, belvédère.
150. *Trù gia* 廚家, cuisine pour les offrandes.
151. *Thổ thần gia* 土神家, temple du génie de la terre.
152. *Thánh tự* 聖寺, temple.
153. *Bát phong đình* 八風亭, temple des vents des huit directions principales.
154. *Thiên thân điện* 天申殿, ancien palais.
155. *Trí nhân đàng* 智仁堂, ancien palais, maintenant *Thái bình ngự lãm thơ lâu* 太平御覽書樓, construit par *Đồng khánh*, pour son habitation particulière.
156. *Tường loan môn* 翔鸞門, porte du phénix volant, porte de la troisième enceinte.
157. *Nghi phụng môn* 儀鳳門, porte du phénix majestueux, porte de la troisième enceinte.
158. *Tây an môn* 西安門, porte.
159. Bâtiment à étage et à terrasse, genre européen.
160. *Khôn thái cung* 坤泰宮, palais.
161. *Thuận huy điện* 順徽殿, palais de la Reine.
162. Harem et dépendances [1].
163. *Trinh minh điện* 貞明殿, palais.

[1] Les appartements des femmes sont au nord des bâtiments particu- du Souverain. Les cabinets des Ministres sont au sud des bâtiments particuliers du Souverain (Couvreur, *Li ki*, t. II, p. 649, 650).

DU CYCLE.

Les Chinois, les Japonais, les Coréens et les Annamites datent les événements, dans leurs annales, au moyen du cycle sexagésimal, *lục giáp* 六 甲.

Chaque nom d'année est composé de deux signes dont le premier provient du cycle dénaire, *thiên can* 天 干, tronc céleste, et le second du cycle duodénaire, *địa chi* 地 支, branches terrestres.

Le cycle dénaire est formé des cinq éléments — dont chacun est compté deux fois, étant divisé en mâle et femelle — et des cinq points cardinaux :

甲	*giáp*	eau naturelle.....	木 *mộc* bois	東 *đông* est
乙	*ât*	eau à l'usage.....		
丙	*bính*	feu allumé.......	火 *hỏa* feu	南 *nam* sud
丁	*đinh*	feu latent.......		
戊	*mậu*	bois en général...	土 *thổ* terre	中 *trung* milieu
己	*kỉ*	bois allumé......		
庚	*canh*	métal en général..	金 *kim* métal	西 *tây* ouest
辛	*tân*	métal façonné....		
壬	*nhâm*	terre inculte.....	水 *thủy* eau	北 *bắc* nord
癸	*quí*	terre labourée....		

Le cycle duodénaire a les mêmes relations que le précédent, et, en plus, la division du zodiaque portant les noms des animaux lui servant de signes :

子	*tí*	鼠	*thử*	rat.....	木 *mộc* bois..	東 *đông* est
丑	*sửu*	牛	*ngưu*	bœuf...		西 *tây* ouest
寅	*dần*	虎	*hổ*	tigre...	火 *hỏa* feu..	南 *nam* sud
卯	*mẹo*	兎	*thỏ*	lièvre...		北 *bắc* nord
辰	*thìn*	龍	*long*	dragon..	金 *kim* métal.	東 北 *đông bắc* nord-est
巳	*tị*	蛇	*xà*	serpent..		
午	*ngọ*	馬	*mã*	cheval..	水 *thủy* eau.	東 南 *đông nam* sud-est
未	*vị*	羊	*dương*	chèvre..		

申 *thân*	猴 *hầu*	singe...	土 *thổ* terre.	西南 *tây nam* sud-ouest
酉 *dậu*	鷄 *kê*	coq....		
戌 *tuất*	犬 *khuyển*	chien...		西北 *tây bắc* nord-ouest
亥 *hợi*	猪 *trư*	porc...		

En associant les signes du cycle dénaire avec ceux du cycle duodénaire et en les faisant progresser par combinaisons binaires en séries successives jusqu'à ce que les deux ordres de série soient épuisés, c'est-à-dire avant que le premier signe du cycle dénaire revienne en conjonction avec le premier signe du cycle duodénaire, il en résulte un cycle sexagésimal développé au tableau suivant[1] (p. 177), dans lequel les signes du cycle dénaire sont disposés en abscisses et ceux du cycle duodénaire en ordonnées.

Il s'en suit que, le cycle sexagésimal actuel, qui est le soixante-dix-septième, ayant commencé avec notre année 1864, c'est-à-dire avec la première année *giáp tí* 甲子, l'année 1898, étant la trente-cinquième année du cycle, est l'année *mậu tuất* 戊戌.

La première année avant l'ère chrétienne correspond au cinquante-septième signe cyclique, *canh thân* 庚申, et la première année de l'ère chrétienne correspond au cinquante-huitième, *tân dậu* 辛酉.

De là, un calcul très simple fera connaître le signe cyclique d'une année, selon qu'elle est :

1° avant l'ère chrétienne : ajouter 2 au chiffre de l'année. Si la somme est inférieure à 60, la soustraire de 60, la différence donnera le numéro du signe cyclique cherché; si la somme dépasse 59, la diviser par 60 et soustraire le reste de 60; la différence sera le numéro du signe cyclique;

2° après l'ère chrétienne : soustraire 3 du chiffre de l'année. Si la différence est plus petite que 60, elle sera le numéro du signe cyclique; si elle est plus grande que 59, la diviser par 60, et le reste sera le numéro du signe cyclique.

[1] Extrait de Pagès, *Essai de grammaire japonaise*, Paris, 1861, p. 114.

Dans les quatre cas, s'il n'y a aucun reste après les opérations, le signe cyclique cherché est le soixantième.

	甲	乙	丙	丁	戊	己	庚	辛	壬	癸
子	1		13		25		37		49	
丑		2		14		26		38		50
寅	51		3		15		27		39	
卯		52		4		16		28		40
辰	41		53		5		17		29	
巳		42		54		6		18		30
午	31		43		55		7		19	
未		32		44		56		8		20
申	21		33		45		57		9	
酉		22		34		46		58		10
戌	11		23		35		47		59	
亥		12		24		36		48		60

Le premier mois de l'année civile est maintenant le deuxième mois lunaire après celui où arrive le solstice d'hiver qui tombe toujours dans le onzième mois.

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE COMPARATIVE DES CYCLES ANTÉRIEURS À L'ÈRE CHRÉTIENNE.

(CYCLES 1 À 45, DE 2697 A. C À 3 A. D.)

CARACTÈRES CYCLIQUES.	CYCLE COMMENÇANT					CARACTÈRES CYCLIQUES.	CYCLE COMMENÇANT				
	A. C. 57 357 657 957 1257 1557 1857 2157 2457	A. C. 117 417 717 1017 1317 1617 1917 2217 2517	A. C. 177 477 777 1077 1377 1677 1977 2277 2577	A. C. 237 537 887 1187 1437 1737 2037 2337 2637	A. C. 297 597 897 1197 1497 1797 2097 2397 2697		A. C. 57 357 657 957 1257 1557 1857 2157 2457	A. C. 117 417 717 1017 1317 1617 1917 2217 2517	A. C. 177 477 777 1077 1377 1677 1977 2277 2577	A. C. 237 537 837 1137 1437 1737 2037 2337 2637	A. C. 297 597 897 1197 1497 1797 2097 2397 2697
甲子	57	17	77	37	97	甲午	27	87	47	7	67
乙丑	56	16	76	36	96	乙未	26	86	46	6	66
丙寅	55	15	75	35	95	丙申	25	85	45	5	65
丁卯	54	14	74	34	94	丁酉	24	84	44	4	64
戊辰	53	13	73	33	93	戊戌	23	83	43	3	63
己巳	52	12	72	32	92	己亥	22	82	42	2	62
庚午	51	11	71	31	91	庚子	21	81	41	1	61
辛未	50	10	70	30	90	辛丑	20	80	40	00	60
壬申	49	9	69	29	89	壬寅	19	79	39	99	59
癸酉	48	8	68	28	88	癸卯	18	78	38	98	58
甲戌	47	7	67	27	87	甲辰	17	77	37	97	57
乙亥	46	6	66	26	86	乙巳	16	76	36	96	56
丙子	45	5	65	25	85	丙午	15	75	35	95	55
丁丑	44	4	64	24	84	丁未	14	74	34	94	54
戊寅	43	3	63	23	83	戊申	13	73	33	93	53
己卯	42	2	62	22	82	己酉	12	72	32	92	52
庚辰	41	1	61	21	81	庚戌	11	71	31	91	51
辛巳	40	00	60	20	80	辛亥	10	70	30	90	50
壬午	39	99	59	19	79	壬子	9	69	29	89	49
癸未	38	98	58	18	78	癸丑	8	68	28	88	48
甲申	37	97	57	17	77	甲寅	7	67	27	87	47
乙酉	36	96	56	16	76	乙卯	6	66	26	86	46
丙戌	35	95	55	15	75	丙辰	5	65	25	85	45
丁亥	34	94	54	14	74	丁巳	4	64	24	84	44
戊子	33	93	53	13	73	戊午	3	63	23	83	43
己丑	32	92	52	12	72	己未	2	62	22	82	42
庚寅	31	91	51	11	71	庚申	1	61	21	81	41
辛卯	30	90	50	10	70	辛酉	(1) 00	60	20	80	40
壬辰	29	89	49	9	69	壬戌	(1) 99	59	19	79	39
癸巳	28	88	48	8	68	癸亥	(1) 98	58	18	78	38

(1) Dans le dernier cycle, pour 00, 99, 98, lisez 1, 2, 3 A. D.

TABLE COMPARATIVE DES CYCLES POSTÉRIEURS À L'ÈRE CHRÉTIENNE.

(CYCLES 46 À 77 INCLUS, DE 4 À 1923 A. D.)

CARACTÈRES CYCLIQUES.	CYCLE COMMENÇANT					CARACTÈRES CYCLIQUES.	CYCLE COMMENÇANT				
	A. D. 4 304 604 904 1204 1504 1804	A. D. 64 364 664 964 1264 1564 1864	A. D. 124 424 724 1024 1324 1624	A. D. 184 484 784 1084 1384 1684	A. D. 244 544 844 1144 1444 1744		A. D. 4 304 604 904 1204 1504 1804	A. D. 64 364 664 964 1264 1564 1864	A. D. 124 424 724 1024 1324 1624	A. D. 184 484 784 1084 1384 1684	A. D. 244 544 844 1144 1444 1744
甲子	4	64	24	84	44	甲午	34	94	54	14	74
乙丑	5	65	25	85	45	乙未	35	95	55	15	75
丙寅	6	66	26	86	46	丙申	36	96	56	16	76
丁卯	7	67	27	87	47	丁酉	37	97	57	17	77
戊辰	8	68	28	88	48	戊戌	38	98	58	18	78
己巳	9	69	29	89	49	己亥	39	99	59	19	79
庚午	10	70	30	90	50	庚子	40	00	60	20	80
辛未	11	71	31	91	51	辛丑	41	1	61	21	81
壬申	12	72	32	92	52	壬寅	42	2	62	22	82
癸酉	13	73	33	93	53	癸卯	43	3	63	23	83
甲戌	14	74	34	94	54	甲辰	44	4	64	24	84
乙亥	15	75	35	95	55	乙巳	45	5	65	25	85
丙子	16	76	36	96	56	丙午	46	6	66	26	86
丁丑	17	77	37	97	57	丁未	47	7	67	27	87
戊寅	18	78	38	98	58	戊申	48	8	68	28	88
己卯	19	79	39	99	59	己酉	49	9	69	29	89
庚辰	20	80	40	00	60	庚戌	50	10	70	30	90
辛巳	21	81	41	1	61	辛亥	51	11	71	31	91
壬午	22	82	42	2	62	壬子	52	12	72	32	92
癸未	23	83	43	3	63	癸丑	53	13	73	33	93
甲申	24	84	44	4	64	甲寅	54	14	74	34	94
乙酉	25	85	45	5	65	乙卯	55	15	75	35	95
丙戌	26	86	46	6	66	丙辰	56	16	76	36	96
丁亥	27	87	47	7	67	丁巳	57	17	77	37	97
戊子	28	88	48	8	68	戊午	58	18	78	38	98
己丑	29	89	49	9	69	己未	59	19	79	39	99
庚寅	30	90	50	10	70	庚申	60	20	80	40	00
辛卯	31	91	51	11	71	辛酉	61	21	81	41	1
壬辰	32	92	52	12	72	壬戌	62	22	82	42	2
癸巳	33	93	53	13	73	癸亥	63	23	83	43	3

L'empereur chinois *Hoàng đế* 黃帝 ayant commencé à régner en 2697 A. C., c'est à partir de la première année de son règne que commence aussi le premier cycle. L'intervalle entre la première année de *Hoàng đế* et l'année 1863 incluse comprend exactement soixante-seize cycles. Les deux tables[1] qui précèdent aideront à la conversion des années chinoises en années européennes et *vice versa*, pour la période 2697 A.C. à 1923 A.D.

L'année est divisée en douze mois.

La comparaison de certains nombres, relatifs aux mouvements du soleil et de la lune, a conduit à constater que 19 années tropiques (de 365 j. 24 = 6940 j. environ) font à peu près 235 lunaisons généralement de 125 longs mois de 30 jours et 110 mois courts de 29 jours, dont 7 mois intercalaires.

$(19\,A \times 12\,M = 228 + 7 = 235\,M;$ et $125\,M \times 30\,J + 110\,M \times 29\,J = 6940\,J.)$

Ces mois intercalaires[2], *nhuận ngoạt* 閏月, ont donc pour but de mettre en concordance la période de retour des saisons. La première année du cycle lunaire actuel (de 19 ans), ayant commencé en 1900, avec le nombre d'or 1 $\left(\frac{1900}{19} + 1 = 1\right)$, fut une année intercalaire, et toutes les années, en partant de 1900, ayant pour nombre d'or 1, 4, 7, 9, 12, 15, 18, seront des années intercalaires de treize mois, sauf quelques exceptions, les années 1908, 1927... entre autres, l'intercalation étant reportée aux années immédiatement suivantes.

(1) Imitées de Mayers, *The chinese reader's manual*, Shang hai, 1874, p. 362 et 363, mais selon les travaux du P. Peter Hoang, *A notice of the chinese calendar, Zi ka wei*, 1885, et ceux du P. Havret, *Manuel de chronologie, T'oung pao*, 1898, vol. IX, p. 142.

(2) Les Romains prétendaient tromper le destin en appelant «deux fois sixième», bis-sexto-calendas, au lieu de septième, le jour intercalé entre le vingt-troisième et le vingt-quatrième jour du mois de février, tous les quatre ans. Par ce subterfuge, ce mois, consacré au culte des dieux infernaux, n'avait toujours que vingt-huit jours. — De même, en Chine comme en Annam, afin de ne rien changer aux dénominations des autres mois de l'année, le mois complémentaire est désigné sous le nom de mois intercalaire, *nhuận ngoạt*.

POIDS ET MESURES.

POIDS.

L'unité de poids pour l'or et l'argent est l'once, *lạng* (*lượng*) 兩 (両), ou taël [1], dont les subdivisions décimales sont le :

tiền 錢 et parfois *đồng*	銅	0,100, mace [2]
phân	分	0,010, candareen [3], candarin
li	釐	0,001 cash [4]
hào	毫	0,0001
ti	絲	
hốt	忽	
vi	微	
tiêm	纖	
sa	沙	chacune de ces parties étant la dixième de la précédente.
trần	塵	
viễu	渺	
mạc	漠	
ai	埃	
thuẩn	逡	
tuần	巡	
tu	須	

D'après la convention franco-chinoise du 27 juin 1858, l'once égale 37 grammes 783,125 ou 1 once troy 215, ou 583,20 grains ou 24,30 pennyweights.

Pour les choses autres que les métaux précieux, l'unité de poids est la livre [5], *cân* 斤, qui se subdivise en seize parties appelées aussi *lạng*, de même poids que la précédente.

Dix livres font un *yến* 寠.

(1) Du malais *tahel*, *tahïl*, *taïl*, provenant du sanscrit *tola* ou *tolaka*, racine *toul*, peser.

(2) Du malais *mas*, « poids », provenant lui-même du sanscrit *mâṣa*.

(3) Du malais *kondrin*.

(4) Du malais *cas*, sanscrit *karṣa*.

(5) En malais *kati*.

Cent livres ou dix *yén* font un picul[1], *tạ* 担.

Le picul adopté par la Chambre de commerce de Saigon équivaut à 133 1/3 livres avoir-du-poids ou 60 k. 400; cependant, en vertu d'un usage qui s'est établi sur cette place, le riz est livré au picul de 134 livres ou 60 k. 758 grammes.

Un arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 24 novembre 1898 fixe le poids de l'once ou taël à trente-sept grammes six dixièmes pour toutes les opérations de Régie (achat, vente, cession, saisie ou confiscation d'opium et de *dross*)[2].

C'est à peu de chose près le poids du taël des douanes maritimes chinoises *Hái kwán, Hải quan* 海關, qui est adopté dans tous les ports ouverts par traités, pour la perception des droits de douane, son poids étant supposé être 581,77 grains troy et le grain troy pesant 0 k. 000,064,798,950.

En Chine, il y a deux autres taëls pour peser l'or et l'argent : celui de Shanghai ou *Chauping* pesant 565,697 grains troy ou environ 36 gr. 650; et celui de Canton, Macao et Hongkong pesant 579,84 grains troy ou environ 37 gr. 580, basé sur la convention de Canton de 1770 entre les subrécargues de l'ancienne East India Company et les commerçants chinois. Ces négociants, appelés *nha hàng* 牙行, courtiers, fermiers, payaient au Gouvernement chinois une certaine somme pour être seuls autorisés à trafiquer avec les factoreries.

(1) Du malais *piknul*. Jusqu'il y a à peine trente ans, la langue malaise avait une extension considérable comme langue commerciale de l'Indo-Chine et de la Chine; la langue anglaise l'a supplantée complètement maintenant, mais les anciens termes sont restés. A cette époque cependant, dans le commerce des cotonnades, tout en se servant des termes de la numération malaise, on désignait la livre anglaise par le mot *poon*, corruption de *pound*. Le malais jouait en Extrême-Orient, le même rôle que la langue franque aux Échelles du Levant. La piastre mexicaine était appelée de son nom malais *ringgit*.

(2) De l'anglais, résidu. L'opium cru se dit en malais *madat;* l'opium bouilli, *chandu*.

Il est bon d'ajouter que les douanes chinoises ont adopté les relations suivantes :

100,28 taëls de Canton = 100 *Hái kwán* taëls
102,78 taëls de Shanghai = 100 *Hái kwán* taëls

quoique les poids en grains troy ne donnent pas exactement ces équivalents.

MESURES DE CAPACITÉ POUR LES GRAINS.

Au cinquième mois de l'année 1664, on essaya d'établir pour les grains un système uniforme de mesures légales, comprenant les cinq divisions suivantes :

1,200 grains de céréales, 粟 *túc*	= un *dược*	龠
10 *dược*	= un *hạp* (*cáp*)	合
10 *hạp*	= un *thăng*	升
10 *thăng*	= un *đẩu*	斗
10 *đẩu*	= un *hộc*	斛

MESURES DE LONGUEUR.

Le prétoire des fonctionnaires est pourvu d'une règle épaisse en bois dur, de quatre-vingt-cinq centimètres de longueur environ, de forme prismatique, dont chacune des quatre faces représente une mesure différente avec ses divisions en dix parties. Ces mesures sont :

le *quan phùng xích*, destiné à mesurer les étoffes;
le *quan điền xích*, destiné à mesurer les terrains;
le *quan mộc xích*, destiné à mesurer les bois;
le *lỗ ban xích*, destiné à mesurer les constructions.

Cette dernière mesure porte quatre caractères de bon augure, qui sont : *tài*, *ngãi*, *quan* et *bổn*, et quatre caractères néfastes : *bịnh*, *ly*, *kiếp* et *hại;* il s'en suit que les constructeurs doivent éviter qu'aucune dimension de leurs bâtiments ne tombe sur une de ces quatre divisions défavorables.

A l'origine, les tubes-étalons étaient des tubes musicaux qu'on

adapta aux étalons de longueur; on dit que le pouce fut déterminé en rangeant côte à côte dix grains de millet, les grains mesurés par leur plus petit diamètre. Il s'agit ici du pied chinois de la dynastie *Châu* 周 (1122 à 255 A.C.), qui mesurait environ deux cent vingt-sept millimètres de longueur.

A Hongkong, le pied employé pour mesurer les étoffes équivaut à 13,9 pouces anglais; celui employé par les douanes impériales chinoises équivaut à 14,1 pouces anglais.

官 *quan* 縫 *phùng* 尺 *xích* — Environ 0m,630

官 *quan* 田 *điền* 尺 *xích* — Environ 0m,394

官 *quan* 木 *mộc* 尺 *xích* — Environ 0m,420

魯 *lỗ* 班 *ban* 尺 *xích* — Environ 0m,364

財 *tài*
病 *bịnh*
離 *ly*
義 *ngãi*
官 *quan*
劫 *kiếp*
害 *hại*
本 *bổn*

NOMS DE NOMBRE.

NOMS DE NOMBRE.	LANGUE DÉMOTIQUE.	CHIFFRES EMPLOYÉS SUR LES MONNAIES.	CHIFFRES COMMERCIAUX.
un..........	*một* 沒	*nhứt* 一 壹	〡
deux.........	*hai* 𠄩	*nhị* 二 貳	〢
trois.........	*ba* 𠀧	*tam* 三 參 叁	〣
quatre	*bốn* 𦊚	*tứ* 四 肆	〤
cinq.........	*năm* 𠄼	*ngũ* 五 伍	〥
six..........	*sáu* 𦒹	*lục* 六 陸	〦
sept.........	*bảy, bẩy* 𬙞, 𦉱	*thất* 七 柒	〧
huit.........	*tám* 糝	*bát* 八 捌	〨
neuf.........	*chín* 𠃩	*cửu* 九 玖	〩
dix..........	*mười* 𨒒, 辻	*thập* 十 拾	十
cent.........	*trăm* 𤾓	*bách* 百	百
mille	*nghìn, ngàn* 𠦳	*thiên* 千	千
dix mille.....	*muôn* 𨷈, 閞	*vạn* 萬 卍	万

Dans la confection des actes authentiques, à la fin des expressions numérales non suivies immédiatement d'autres caractères, on écrit *chính* 正 ou *chỉnh* 整, pour clore le nombre et rendre impossible toute addition frauduleuse.

Il est bon d'ajouter que le P. Pierre Hoang, dans ses *Notions techniques sur la propriété* (Changhai, 1897), donne la reproduction, aussi intéressante que peu connue, des signes employés en Chine par les experts dans les inscriptions du taux et du poids des lingots d'argent, ainsi que des signes en usage dans les greffes, parmi les arpenteurs chinois. On ne saurait trop engager les lecteurs à consulter ce travail si documenté.

ÉPIGRAPHES OU INSCRIPTIONS.

MONNAIES. — FACE.

Les monnaies comportent sur leur face ou avers le titre du règne, qui se compose toujours de deux caractères écrits d'ordinaire verticalement et de haut en bas :

H — 1

B — 2

et exceptionnellement, haut et droite :

H — 1

D — 2

Ces deux premiers caractères sont toujours accompagnés de deux autres mots, indice de l'émission légale, rangés selon la place laissée vacante par le titre du règne, c'est-à-dire horizontalement dans le premier cas et de droite à gauche :

G — 4   D — 3

et bas et gauche dans le second cas :

G — 4

B — 3

Ces deux derniers caractères exprimant l'idée de circulation monétaire légale (monnaie courante) sont généralement représentés par *thông bảo* 通寳. Cette empreinte est la marque qui donne cours à la monnaie dans le public; elle fut employée en Chine pour la première fois dès l'année 621 A.D. Exceptionnellement le premier

de ces deux caractères est quelquefois remplacé par l'un des suivants ou un autre :

平 *bình*, conforme
之 *chi*, particule du génitif
至 *chí*, supérieur
正 *chính*, légal, de bon aloi
公 *công*, public, universel, commun
巨 *cự*, grand
久 *cửu*, permanent, longtemps

用 *dụng*, usuel
興 *hưng*, prospère, florissant
豐 *phong*, riche, abondant
聖 *thánh*, sage, saint
泉 *toàn*, riche, richesse
重 *trụng*, lourd, précieux
永 *vĩnh*, perpétuel

Quant au caractère *bảo* 寶, il semble ne devoir jamais varier, *bảo* 宝 que l'on rencontre quelquefois, n'étant qu'une contraction du précédent.

On ne connaît qu'une seule monnaie faisant exception aux règles précédentes, c'est celle émise durant l'ère *Thiên phúc* (980-989); il n'y figure que le seul caractère *Lê*, nom de la dynastie, écrit au-dessous du trou carré de la pièce.

MONNAIES. — REVERS.

Pour faire la lecture du revers, ou opposé, des monnaies, il faut tourner les pièces comme on tourne le feuillet d'un livre et non de haut en bas, comme pour nos monnaies françaises.

Ce revers a été souvent laissé vide de toute inscription ou indication quelconque, ainsi qu'on le constate aussi au commencement de l'art monétaire chez les Grecs et les Romains. Mais il n'est pas probable que la monnaie ait jamais été fabriquée sans listeaux, tant à la périphérie qu'au trou central des pièces. Il nous a été donné de voir des pièces extrêmement minces et petites, portant sur la face l'inscription fétichique *Thái bình*, extraites de tombeaux; ces pièces étaient à fleur de coin; et néanmoins les listeaux étaient à peine perceptibles, conséquence de leur très faible relief. Il s'en suit que les monnaies représentées dans divers catalogues, avec des revers sans listeaux, sont simplement des pièces usées, dépréciées, à rejeter.

A diverses époques, on voit apparaître sur les revers, parmi beaucoup d'autres, les inscriptions suivantes :

968-980 *Đại bình.*

丁 *Đinh*, nom de la dynastie.

980-989 *Thiên phúc.*

黎 *Lê*, nom de la dynastie.

1740-1787 *Cảnh hưng.*

北 *Bắc*, pour *Kinh bắc*, ancien nom de province, maintenant *Bắc ninh.*
上 *Thượng*, pour *Sơn nam thượng*, ancien nom de province.
山西 *Sơn tây*, nom de province.
山南 *Sơn nam*, ancien nom de province.
一兩 *Nhất lạng*, une once, allusion à un poids.
元 *Nguyên*, une période cosmique.
工 *Công*, pour Ministère des travaux publics.
Des caractères cycliques précisant les années de la fabrication de la monnaie.

1802-1820 *Gia long.*

六分 *lục phân*, allusion à un poids.
七分 *thất phân*, allusion à un poids.

1847-1883 *Tự đức.*

六文 *lục văn*, six sapèques, allusion à une valeur.
河內 *Hà nội*, nom de province.
準六十文 *chuẩn lục thập văn*, égal à soixante sapèques.
準五十文 *chuẩn ngũ thập văn*, égal à cinquante sapèques.
準四十文 *chuẩn tứ thập văn*, égal à quarante sapèques.
準三十文 *chuẩn tam thập văn*, égal à trente sapèques.
準二十文 *chuẩn nhị thập văn*, égal à vingt sapèques.
準一十文 *chuẩn nhất thập văn*, égal à dix sapèques.
準十文 *chuẩn thập văn*, égal à dix sapèques.

1889-temps présent *Thành thái.*

十文 *thập văn*, allusion à une valeur.

La lecture des inscriptions précédentes doit être faite :

pour les pièces à deux caractères, de droite à gauche :

2 — G   1 — D

pour les pièces à trois caractères, haut, droite et gauche :

1 — H

3 — G   2 — D

pour les pièces à quatre caractères, haut, droite, gauche et bas :

1 — H

3 — G   2 — D

4 — B

Les ères *Minh mạng*, *Thiệu trị* et *Tự đức* nous font en outre connaître, pour chacune d'elles, une superbe série de quarante pièces de monnaie de cuivre portant à leur revers des inscriptions différentes; pour vingt-trois d'entre elles, l'inscription est composée de huit caractères, et pour les dix-sept autres, l'inscription n'en comporte que quatre.

Dans le premier cas, la lecture doit s'en faire en commençant par le haut et au milieu, puis en continuant vers la gauche pour aboutir à droite :

1

2   8

3   7

4   6

5

et dans le second cas, la lecture se fait ainsi : haut, bas, droite et gauche :

1 — H

4 — G   3 — D

2 — B

MÉDAILLES. — FACE ET REVERS.

Les Annamites ne font pas de différence entre la monnaie et ce que nous qualifions médaille; pour eux, leur seul appellatif dans les deux cas est *tiền* 錢. En outre, les médailles, comme les monnaies, comportent sur leur face le chiffre du règne et de plus, insistons-y, sauf de très rares exceptions, les deux caractères *thông bảo*, indice de la circulation monétaire légale.

C'est donc avec la plus grande répugnance que ce paragraphe est ouvert, afin de ne pas trop violenter l'opinion publique, tout erronée qu'elle soit, à notre avis.

Que le Code attache une importance plus grande à la monnaie mineure qu'aux matières d'or et d'argent[1], cela se conçoit, étant donné l'état économique du pays, mais cela n'infirme pas ce que nous disons.

Les médailles, puisque médailles il faut qu'il y ait, sont, comme dans tous les pays du monde, des pièces spécialement émises pour satisfaire au caprice des Souverains, ou en récompense de services rendus à l'État. Par suite de leur volume et de leur valeur, les médailles en métaux précieux n'ont cours, dans les transactions commerciales, que selon leur poids et titre; on doit reprocher à certaines d'entre elles l'épaisseur qui n'est pas proportionnée à leur diamètre.

Les revers des médailles sont tous du plus haut intérêt, tant au point de vue artistique qu'au point de vue des inscriptions et symboles représentés.

Les médailles sont désignées d'après l'inscription de la face ou celle du revers; s'il n'y en a pas, elles sont dénommées d'après la représentation graphique de ou des symboles y figurant. Ainsi, par exemple, on dit : *phi long*[2], dragon volant, pour le dragon royal;

[1] Voir page 252, note 1.

[2] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 13, *Bạc* n° 6, *bạc phi long*, pièce d'argent à l'effigie du dragon volant.

song long, pour les deux dragons affrontés; *bát bảo*, pour les pièces représentant huit symboles précieux, etc.

Très rarement l'année de leur fabrication est indiquée.

AMULETTES. — FACE ET REVERS.

Les amulettes ne portant aucun titre de règne, il est par suite impossible de fixer une date à leur émission; mais elles sont du plus haut intérêt au point de vue des mœurs et coutumes. Les amulettes ont été inventées par les astrologues et géomanciens à connaissances chimériques, qui les ont facilement imposées dans l'esprit des crédules et des superstitieux qui en attendent de grands effets. Par destination, elles expriment des vœux. Le plus généralement ces souhaits se manifestent par une inscription, c'est-à-dire par des mots; cependant, quelquefois c'est un symbole qui donne le sens par association d'idées, comme un lingot d'or pour l'opulence, ou encore par réminiscence classique, historique ou légendaire. D'autres ont pour base le rébus dont les images suggèrent la prononciation de mots homophones; souvent d'ailleurs, dans ce dernier cas, la partie graphique ne répond pas à l'inscription, ou *vice versa*[1]. D'autres enfin reproduisent des personnages et leurs attributs, ou

[1] Ed. Chavanne, *De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois*, dans *Journal asiatique*, 1901, p. 193. Ce très intéressant travail, que chacun estime trop court, sera lu avec le plus grand fruit. L'illustration des étiquettes de boîtes d'allumettes fabriquées au Japon fournit une riche collection de dessins dans lesquels les artistes se livrent à toute leur verve dans la représentation des rébus. Citons, par exemple, la marque bien connue et très populaire, même au Tonkin, des cinq enfants mâles classiques, liés deux à deux (ayant ainsi chacun une seule tête et deux corps), avec l'inscription rapportée par le savant auteur, p. 214, *liên sinh* (*sanh*) *quí tử* 連生貴子 «puissiez-vous engendrer à la suite les uns des autres de nobles fils!» Naturellement ces enfants tiennent en leurs mains : la fleur de lotus, *liên* 蓮; l'orgue à bouche, *sanh* 笙; la branche de cannelier, *quế* 桂; le lingot d'or, *đính* 錠; le sceptre, *như ý* 如意; attributs rappelant des homophones, d'où jeux de mots.

leurs seuls attributs, ainsi que le lecteur en a déjà vu un certain nombre au chapitre « Symboles ».

A diverses monnaies chinoises sont attachées aussi certaines superstitions; plus elles sont vieilles, plus grande est leur vertu. Par exemple, celles de *Võ đế* 武帝 (502-550), marquées *ngũ thù* 五銖, lorsqu'elles sont suspendues au cou des femmes stériles, les rendent fécondes et leur assurent même la naissance de garçons; on appelle ces monnaies *nam tiền* 男錢, monnaie de garçons : *Vân phụ nhân bội chi, lang sinh nam dã* 云婦人佩之。郎生男也. Les grandes monnaies au vocable *Châu* 周 ont le même pouvoir. Enfin les monnaies d'un autre *Võ đế* (140-86 A.C.), portant aussi la marque *ngũ thù*, mais ayant le trou central carré plus petit, sont aussi recherchées par les indigènes, qui en font des amulettes pour les enfants; elles sont aussi prisées par les Japonais qui les emploient en guise de *netsuke*, 根付 [1].

LINGOTS. — FACE ET REVERS.

Pour terminer ce chapitre, on doit constater que la dynastie des *Nguyễn*, actuellement régnante, a particulièrement soigné les formes et l'aspect décoratif donnés à ses lingots d'or et d'argent.

La face porte l'inscription du vocable du règne. Au revers sont indiqués : l'atelier monétaire (*Huế* ou les provinces), la nature du métal, le poids du lingot et souvent l'année de la fabrication.

Les renseignements nous ont fait défaut pour les dynasties antérieures au XIXe siècle.

[1] Espèce de bouton, employé pour suspendre la poche à tabac à la ceinture.

FABRICATION DE LA MONNAIE DE CUIVRE ET DE ZINC.

Il a déjà été dit que les documents indigènes anciens nous ont manqué pour établir l'histoire monétaire de l'Annam.

Le seul document formant un tout, que nous connaissions, est contenu dans le *Khâm định Đại nam hội điển sự lệ* 欽定大南會典事例, Statuts administratifs de la dynastie *Đại nam* (*Nguyễn*), actuellement régnante, et ne remontant par conséquent qu'au commencement du XIXe siècle, pour s'arrêter aux premières années de l'ère *Tự đức*.

Le cinquante-troisième volume de cet ouvrage, qui en est la dix-huitième partie traitant des actes relevant du Ministère des finances, *hộ bộ* 戶部, est un chapitre spécial relatif aux lois monétaires, *tiền pháp* 錢法, et divisé en cinq paragraphes :

1° 鼓鑄 *cổ trú*, confection (des monnaies);

2° 辨銅鉛錫 *biện đồng, duyên, tích*, réception du cuivre, zinc et étain;

3° 成耗 *thành hao*, déchet sur les métaux purs;

4° 工料 *công liệu*, main-d'œuvre et fournitures;

5° 錢禁 *tiền cấm*, monnaies prohibées.

Les faits, qui y sont relatés selon l'ordre des règnes, ne sont peut-être pas tous d'un égal intérêt, mais encore vaut-il mieux en donner une traduction complète, tout imparfaite qu'elle puisse être, plutôt que de simples extraits, afin que les chercheurs, en dirigeant leurs investigations vers d'autres sources, viennent ajouter aux renseignements encore si peu nombreux qu'on possède sur la numismatique annamite.

Suivant la nature des actes enregistrés, ils sont ainsi rubriqués :

旨 *chỉ*, ordonnance;

諭 *dụ*, édit (a la même valeur que *chỉ*, comme le prouvent de nombreux exemples);

定 *định*, décret;

准定 *chuẩn định*, approbation d'un décret;

議准 *nghị chuẩn*, approbation d'une décision;

覆准 *phúc chuẩn*, approbation d'un mémoire;

奏准 *tấu chuẩn*, approbation d'un rapport ou d'une supplique, selon le cas.

Les erreurs de calcul ou de gravure n'ont été rectifiées nulle part; ces erreurs sont assez nombreuses dans les deux éditions que nous avons pu consulter et la gravure des caractères en est des plus négligées.

CONFECTION DES MONNAIES.

Cổ trú 鼓鑄.

Gia long. — 2e Année (1803). — Il a été établi une fonderie monétaire, *trú tiền tràng* 鑄錢塲, à *Bắc thành* 北城[1].

Ordonnance. — Les ouvriers monnayeurs de *Bắc thành* devront se conformer au nouveau modèle des monnaies portant l'inscription *Gia long thông bảo* 嘉隆通寶, et les particuliers pourront y faire transformer le cuivre leur appartenant.

[1] *Bắc thành;* c'est maintenant *Hà nội*, capitale des provinces du Nord. Le monde officiel logeait dans la citadelle et les commerçants et habitants à l'extérieur. Cette sapèquerie était située au village de *Thanh hà* 清河, anciennement *Thần từ* 神祠, canton de *Hậu tục* 厚俗, *huyện* de *Thọ xương* 壽昌. On y avait accès, en venant du fleuve, par la porte fortifiée, *ô môn* 塢門, de *Đông hà* 東河[a], puis on montait la route mandarine *Quan lộ* 官路, actuellement *Phố mới* 鋪買; la sapèquerie occupait les terrains de droite entre un cul de sac actuel et la rue du riz, *Hàng gạo* 行粭, et avait dans son enceinte une mare, *đại hồ* 大湖, communiquant à la rivière *Tô lịch* au moyen d'un petit canal qui coupait la route mandarine. Actuellement, ce village est compris dans le troisième quartier de la ville de *Hà nội* qui est rattachée au canton de *Đồng xuân* 同春.

[a] En annamite vulgaire, *cửa quan chưởng* 閣官掌, du nom d'un *Quan chưởng ấn*, directeur du sceau, qui, ayant pris sa retraite à *Hà nội*, fonda ce quartier de *Phố mới*.

Les moules pourront être à leur choix en fer ou en sable.

Six cents sapèques formeront une ligature, qui devra peser deux livres, *cân* 斤, quatre onces, *lạng* 兩.

Cinq *mạch* 陌, soit trois cents sapèques mesurées de champ, au *xích* 尺 officiel en cuivre, devront avoir une longueur de huit pouces, *thôn* 寸, six *phân* 分 (1).

Chaque sapèque aura un diamètre de cinq *phân* trois *li* 釐, au maximum.

Lorsqu'on fera usage de moules en fer, la redevance due à l'État sera d'une ligature par four et par jour de travail, les jours de chômage n'étant pas comptés.

Quand on fera usage de moules en sable, la redevance sera due pour tous les jours sans exception; ce ne sera que sur requête et après suspension définitive du travail qu'on pourra en être exempté.

Approbation d'une décision. — En vue de la fabrication des nouvelles monnaies, des avances pourront être faites par l'État aux particuliers, du montant du cuivre ou des sapèques chinoises leur appartenant, à charge par eux de rembourser, dès la coulée faite, ce même montant augmenté de deux ligatures par cent ligatures, qui resteront éternellement acquises au Trésor (2).

3e Année (1804). — *Ordonnance.* — Depuis cette année, l'établissement monétaire de *Bắc thành* a commencé la fabrication de la monnaie.

Un arrêté avait approuvé l'application d'un impôt.

A l'avenir les matières et ouvriers employés à la fabrication de la monnaie en seront exempts, tant pour les moules en fer que pour

(1) Étant donné le mode primitif de la fabrication de la monnaie et par suite son peu de régularité, on s'explique facilement la raison pour laquelle on mesurait plutôt trois cents pièces qu'une seule.

(2) Art. CXXXIV du Code. — On ne peut exiger un intérêt mensuel plus élevé que trois pour cent. On ne peut exiger plus que la restitution du capital et d'une somme d'intérêts égale à ce capital.

ceux en sable. Cette loi et la taxe sont abrogées par la présente, mais on remettra les nouvelles sapèques obtenues.

Il est maintenant approuvé que les fonctionnaires[1] échangeront et recevront la monnaie au Trésor.

11e Année (1812). — *Approbation d'une supplique.* — Des commerçants chinois de *Bắc thành* habitant au quartier des voiles, 行帆 *hàng buồm*[2], sont autorisés à acheter du zinc en vue de la fabrication des sapèques. Le prix de base est de cent trente ligatures de zinc pour cent ligatures de cuivre. Cependant il ne leur sera payé que soixante-dix ligatures en cuivre, le reste, soit trente ligatures, leur étant versé en lingots d'argent à la marque *trung bình* 中平[3].

Approbation d'une décision. — Des avances en argent pourront être faites par l'État aux particuliers désirant acheter du zinc, en vue de la fabrication des sapèques, à charge par eux de verser au trésor après la fabrication cent vingt-cinq ligatures de zinc contre cent ligatures de cuivre. Les avances remboursées d'abord sur cette

[1] Le mot *quan* 官 du texte, que nous traduisons par fonctionnaire, désigne d'une façon générale les magistrats, les fonctionnaires et les officiers civils ou militaires; ce sont les personnes que les Européens appellent Mandarins. Cette dénomination n'est pas chinoise, ni annamite. On pense qu'elle vient du mot portugais *mandar*, qui veut dire commander, ordonner, d'où l'on a fait le mot mandarin. Aujourd'hui cette expression est généralement admise. Max Muller pense, d'après Pott, que le mot mandarin viendrait du sanscrit *mantrin*, conseiller. Les Portugais n'ont pas dû songer au sanscrit pour donner un nom aux fonctionnaires de Chine. Cependant, il est à remarquer que très souvent le terme abstrait, de province ou lieu géographique, est employé au lieu des mots fonctionnaires de telle ou telle localité. On rencontre aussi dans les textes l'expression *bách quan* 百官, pour désigner tous les fonctionnaires, parce que, dans la haute antiquité, la Chine ne constitua que cent fonctionnaires ordonnant l'administration et pourvoyant à la sûreté de l'État.

[2] Ce quartier existe encore à *Hà nội*.

[3] Nom de la balance officielle, encore en usage de nos jours.

base, le reste, s'il y en a un, sera réglé moitié en barres d'argent et moitié en sapèques de cuivre.

Le même règlement sera suivi en cas de fortes demandes.

12[e] Année (1813). — *Décret.* — Une fonderie monétaire sera établie à *Băc thành* à la porte royale fortifiée de l'Ouest, *tây long ổ môn* 西龍塢門, au lieu dit anciennement lac des Marins, *thủy quân hồ* 水軍湖 (1), autour duquel il y a des arbres et des clôtures. A l'extérieur, on construira un mur muni de fossés, avec deux portes d'accès gardées par des soldats.

Il sera édifié un magasin pour y déposer l'argent et les sapèques, en vue de la réception et des versements.

Tout cela sera exécuté conformément aux plans fournis par la Cour.

Décret. — La sapèque en zinc devra peser sept *phân;* la face portera les quatre caractères *Gia long thông bảo* et le revers les deux caractères *sept phân* 七分. Le poids d'une ligature devra être de deux livres dix onces.

Si le poids de la ligature fabriquée ne donne pas une différence inférieure à quinze sapèques pour atteindre le poids de deux livres dix onces, cette somme devra être versée et mise à un compte

(1) Cet atelier monétaire établi sur le territoire du village de *Cựu lâu* 舊樓 a existé jusqu'en 1883 au même emplacement. On y avait accès, en partant du fleuve, par la porte de la Sapèquerie, *Cửa tràng tiền* 閘場錢, que les Français baptisèrent du nom de Porte de France; puis, entrant dans la rue, aujourd'hui rue Paul Bert, on tournait à gauche par la rue actuelle de la Sapèquerie; les terrains de l'établissement monétaire étaient situés à gauche, étant limités à l'est par l'ancienne seconde digue, aujourd'hui boulevard Bobillot, et au sud par le boulevard Rollandes. L'ancienne rue des Plateaux, *hàng khay* 行𥶄, dite des Incrusteurs, commençait au boulevard Francis Garnier pour se terminer à la rue Jules Ferry. Le lac des Marins, ainsi nommé parce que les marins y étaient exercés au combat et à la manœuvre des bateaux, ou lac du Glaive rendu, *hoàn kiếm hồ* 還劍湖; c'est le petit lac des Français.

spécial; mais si cette différence est supérieure à seize sapèques, toutes les pièces devront être refondues.

Décret. — Les fondeurs particuliers fabriquant pour leur compte recevront des fonctionnaires cent ligatures de cuivre en échange de cent-vingt ligatures de zinc, dont moitié en argent et moitié en sapèques de cuivre.

Pour une grande quantité, le même règlement sera appliqué.

Approbation d'un rapport. — Le *Tổng trấn* 總鎮 de *Bắc thành* sera chargé de la haute surveillance de la sapèquerie *Bảo toàn cục* 寶泉局. Il y aura en outre, un directeur effectif du titre de *Đại sứ* 大使.

Approbation d'un rapport. — Il sera envoyé de la capitale[1] dix ouvriers pour travailler à *Bắc thành* et y fabriquer des sapèques en zinc pesant sept *phân.*

Une sortie de vingt mille livres de zinc sera faite par le Trésor, pour être portées à la sapèquerie.

La fabrication sera conforme au modèle donné.

13e ANNÉE (1814). — *Approbation d'une décision.* — A titre d'essai, il sera fabriqué des sapèques avec trois espèces de cuivre; on expérimentera :

1° 1,000 livres de sapèques chinoises en cuivre;

2° 1,000 livres d'ustensiles en cuivre hors d'usage;

3° un alliage composé de :

Cuivre rouge en lingots	500 livres.
Zinc	415
Plomb	65
Étain	20
ENSEMBLE	1,000

et on opérera suivant la méthode chinoise.

[1] *Huế.*

Chaque sapèque devra peser 6 *phân*.

Alliage employé par les Chinois pour la fabrication des sapèques en cuivre :

Cuivre rouge en lingots	50 livres.
Zinc	41 livres 8 onces.
Plomb	6 livres 8 onces.
Étain	2 livres.
ENSEMBLE	100

Déchet à la fusion, neuf livres; reste quatre-vingt-onze livres.

Un rapport devra être envoyé à la Cour, indiquant pour les deux premières espèces de cuivre, les quantités de zinc et d'étain entrées dans l'alliage, et le déchet produit à la fusion par cent livres.

On indiquera aussi, pour les trois espèces, le nombre des sapèques produites, le prix de la main-d'œuvre et celui du combustible.

Approbation d'une décision. — Les achats de zinc faits à *Bắc thành* ayant été considérables, mais la fabrication de la monnaie ayant été minime, le nombre des ouvriers employés devra être augmenté.

A partir du neuvième mois de l'année courante, il faudra mettre en œuvre journellement trois mille cinq cents livres de zinc, soit, pour chaque mois, cent cinq mille livres.

Approbation d'un mémoire. — La sapèquerie de *Bắc thành* ayant construit cinq fours, le nombre des ouvriers a été augmenté. Par suite, approbation est donnée au choix à faire, dans les six bureaux ou autres services, de cinq personnes capables, pour surveiller chacune un four, sous l'autorité du *Đại sứ*.

Minh mạng. — 1re ANNÉE (1820). — *Approbation d'un rapport.* —

A la sapèquerie de *Bắc thành*, on pourra expérimenter sur une quantité de cent livres pour chacun des alliages suivants :

1° Cuivre rouge de *Trang liệt* 莊烈 (1)................	49 livres.
Zinc de *Phán giang* 泮江......................	45
Plomb................................	6
2° Cuivre rouge de *Trang liệt*......................	50 livres.
Zinc de *Phán giang*..........................	42
Plomb................................	6
Étain................................	2
3° Sapèques chinoises........................	100 livres.

Ces trois cents livres, d'alliages différents, seront employées à la confection de trois types de monnaies, savoir :

Sapèques pesant un *tiền*......................	100 livres.
Sapèques pesant six *phân*.....................	100
Sapèques pesant cinq *phân* cinq *li*................	100

Établissement, à la capitale, d'une sapèquerie 寶貨京局 *bảo hóa kinh cục*.

Approbation d'un rapport. — Les sapèques en zinc fabriquées à *Bắc thành*, portant l'inscription *Minh mạng*, devant peser six *phân*, cent livres de zinc rendront quarante ligatures huit *mạch;* par suite, chaque ligature devra peser deux livres quatre onces. Cependant il est accordé une tolérance de poids en moins de quatre *tiền* huit *phân*, mais qui ne pourra excéder une valeur de huit sapèques, qui devront d'ailleurs être versées. Si la différence est supérieure en poids à quatre *tiền* neuf *phân*, les pièces seront rejetées et refondues.

(1) Canton de *Phù lưu* 芙榴, *huyện* de *Đông ngạn* 東岸, *phủ* de *Từ sơn* 慈山, province de *Bắc ninh*. Les habitants de ce village payaient leur impôt en cuivre rouge. Chaque inscrit valide versait dix livres de cuivre par an; les vieillards et les infirmes ne versaient que la moitié de la taxe. L'impôt était augmenté pour les années comprenant un mois intercalaire, *nhuận ngoạt*. (Voir p. 180.)

Ordonnance. — La sapèquerie *bảo toàn cục* de *Bắc thành* fabriquera des monnaies portant l'inscription *Minh mạng thông bảo*, tant en cuivre pesant cinq *phân* cinq *li*, qu'en zinc et pesant sept *phân*.

Approbation d'un rapport. — Il pourra être fabriqué des monnaies de cuivre et de zinc pesant six *phân*, portant l'inscription *Minh mạng thông bảo.*

Approbation d'un mémoire. — Il ne sera pas donné suite aux essais précédemment autorisés concernant les trois types de monnaies de cuivre.

2e ANNÉE (1821). — *Approbation d'un mémoire.* — La sapèquerie *bảo toàn cục* pourra porter à vingt le nombre de ses fours, dans le but d'augmenter la fabrication des sapèques en zinc.

3e ANNÉE (1822). — *Ordonnance.* — La fabrication de grandes monnaies est décrétée. L'alliage à employer par cent livres sera le suivant :

Cuivre rouge en lingots..................	52 livres	4 onces.
Zinc..............................	47	8
Étain	0	4

Chaque pièce pèsera neuf *phân* un *li* au minimum et un *tiền* au maximum.

A l'avenir on adoptera cette loi.

Ordonnance. — La sapèquerie *bảo toàn cục* refondra les sapèques en cuivre des ères des rebelles, *ngụy hiệu* 僞號 [1], pour être employées à la confection de pièces pesant six *phân*, portant l'inscription *Minh mạng thông bảo.*

[1] Il s'agit ici des monnaies mises en cours par les *Tây sơn* 西山.

Ordonnance. — La composition de cent livres d'alliage pour la fabrication des pièces en cuivre de six *phân* sera la suivante :

Monnaies des rebelles	50 livres.	
Cuivre rouge en lingots	27	
Zinc	22	14 onces.
Étain	0	2

4e ANNÉE (1823). — *Ordonnance.* — Les monnaies de zinc ayant été fabriquées en abondance, la circulation en est suffisante pour les besoins du royaume. En conséquence, le Ministère devra faire savoir à la sapèquerie *bảo toàn cục* de *Bắc thành*, qu'à dater du onzième mois de cette année, la fabrication en sera suspendue, si à cette époque elle a atteint le chiffre de cinquante mille livres de zinc.

6e ANNÉE (1825). — *Approbation d'un rapport.* — A l'avenir, les monnaies de cuivre seront fabriquées avec un alliage composé de :

Monnaies des rebelles	90 livres.
Cuivre rouge en lingots	5
Zinc	5

Ordonnance. — Une sortie de trois mille cent treize ligatures quatre *mạch* d'anciennes sapèques chinoises est autorisée à *Bắc thành.* Un agent sera désigné pour les reconnaître et les remettre ensuite à la sapèquerie, qui les refondra pour en fabriquer des sapèques.

Ordonnance. — Jusqu'ici, pour la monnaie de cuivre, il n'a été ordonné que de fabriquer des pièces pesant six *phân*, tant à la *bảo toàn cục* qu'à la *bảo hóa kinh cục.* Il en est résulté que la fabrication des grandes sapèques en cuivre pesant un *tiền* n'a pas été abondante. En conséquence, le *Võ khố* fera établir des modèles à la capitale, pour être remis à ces deux sapèqueries, dont la fabrication

commencera à partir du quinzième jour du sixième mois. La fabrication des pièces en cuivre pesant six *phân* est suspendue; quant aux pièces en zinc, la fabrication en continuera comme par le passé.

7e ANNÉE (1826). — *Approbation d'un rapport.* — Antérieurement, on a refondu des monnaies chinoises pour la fabrication des grandes pièces. A l'avenir, l'alliage légal à adopter pour cent livres sera de :

Monnaies chinoises	98 livres.
Zinc	2

Ordonnance. — La sapèquerie *bảo toàn cục* de *Bắc thành* devra supprimer deux fours sur onze qu'elle a en activité.

8e ANNÉE (1827). — *Ordonnance.* — Pour la continuation de la fabrication de la grande monnaie en cuivre, l'alliage contenant du cuivre rouge en lingots sera employé d'après le règlement existant.

La présente ordonnance dispose aussi que le nouvel alliage pour cent livres devra être composé de :

Vieilles marmites en cuivre rouge	49 livres.
Zinc	49
Plomb	2

Ordonnance. — A la sapèquerie de *Bắc thành,* on avait établi, pour la fabrication de la monnaie de zinc, onze fours, dont deux ont été supprimés l'été dernier. Malgré cette diminution, les monnaies en dépôt étant encore abondantes, il est ordonné qu'un autre four sera retranché, afin qu'il n'en reste que huit, qui continueront la fabrication à partir du cinquième mois de cette année.

Édit. — La sapèquerie de *Bắc thành* étant largement approvi-

sionnée de monnaies de zinc, il a été ordonné de réduire à huit le nombre des fours.

Aujourd'hui, d'un rapport adressé par les fonctionnaires locaux, il résulte que, par suite de secours accordés aux affamés, aux familles des morts par catastrophe et de nombreuses dépenses, l'approvisionnement de monnaie est très réduit; que les fonctionnaires provinciaux réunis demandent à être autorisés à construire quatre nouveaux fours, pour fabriquer des sapèques de zinc, depuis le dixième jour du huitième mois jusqu'au onzième mois.

Appréciant bien toutes ces raisons avancées par les fonctionnaires du *thành;* sachant que les inondations causent des calamités, que le riz étant, par suite, cher, la population se nourrit difficilement; connaissant le fond des choses et ému de cette situation, nous pensons que l'augmentation du nombre des fours pour la fabrication des sapèques sera un moyen de secourir la population de basse classe, qui est pauvre, lui donnant ainsi un moyen de travailler, pour la sauver de l'inévitable misère.

En conséquence, les huit fours existants continueront à travailler comme d'ordinaire. En outre, la construction de six nouveaux fours est autorisée; ils devront fonctionner le plus activement possible dès l'arrivée de cette ordonnance, jusqu'au vingt-cinquième jour [1]

[1] L'expression employée dans le texte est *phong ấn chi nhật chỉ* 封印之日止, c'est-à-dire, jusqu'au jour où les cachets (des fonctionnaires) auront été scellés. A l'occasion des fêtes du nouvel an indigène, les fonctions publiques sont suspendues du vingt-cinquième jour du douzième mois au cinquième jour du premier mois de l'année nouvelle, et, par suite, pendant cette période, on ne fait plus usage des cachets officiels. Cette période semble être comprise entre le lendemain du jour du départ pour le ciel des cinq génies tutélaires de la maison (24ᵉ jour du 12ᵉ mois) et le lendemain du jour de leur retour sur la terre (4ᵉ jour du 1ᵉʳ mois). Pendant ce laps de temps, qui s'écoule du 25ᵉ jour du 12ᵉ mois au 5ᵉ jour du 1ᵉʳ mois de l'année suivante, la plus grande tranquillité doit régner dans les maisons, afin de ne pas indisposer les esprits domestiques temporaires descendus sur la terre pour faire l'intérim des titulaires remontés au ciel. Ceci pourrait expliquer pourquoi les pré-

du douzième mois de cette année, afin qu'en répandant la monnaie, elle devienne plus abondante de jour en jour et que la population renaisse à l'espérance.

L'année prochaine, une nouvelle ordonnance fera savoir s'il y a lieu de suspendre ou de continuer la fabrication.

9e ANNÉE (1828). — *Édit.* — Un ancien édit avait réduit à huit le nombre des fours devant fonctionner à la sapèquerie de *Bắc thành;* à l'automne dernier, à la suite d'un rapport des fonctionnaires locaux demandant à ce que ce chiffre soit augmenté, une ordonnance autorisa l'établissement de six fours supplémentaires, pour rester en activité jusqu'au vingt-cinquième jour du douzième mois. De plus, l'arrêt ou la continuation du travail devait être décidé à l'ouverture de l'année.

Sachant que les dépenses à effectuer par le *thành* sont considérables, la présente ordonnance autorise le maintien des six fours supplémentaires, soit un total de quatorze fours qui fonctionneront jusqu'au troisième mois inclus de cette année; à partir du quatrième mois, huit fours seulement resteront en activité.

Ordonnance. — Le Trésor étant maintenant largement approvisionné de monnaies de zinc, la fabrication en sera arrêtée à la sapèquerie de *Bắc thành.*

Édit. — La sapèquerie de *Bắc thành* a fabriqué des monnaies grandes et belles, pesant un *tiền,* selon une formule d'alliage approuvée par le Ministère et considérée comme bonne et exécutable. Aujourd'hui, les fonctionnaires locaux exposent dans un rapport que, cet alliage ayant produit un grand nombre de monnaies

toires chôment à cette époque. «Les cinq sacrifices domestiques, *ngũ tự* 五祀, sont ceux qu'on offre aux esprits protecteurs des portes intérieures, du foyer, des grandes portes, des allées, du centre de l'habitation.» (Couvreur, *Li ki*, volume I, page 331, note.)

défectueuses, trouées et tronquées, ils ont essayé l'alliage suivant, pour cent livres :

Marmites en cuivre rouge hors d'usage.............	52 livres.
Zinc....................................	45
Plomb....................................	3

Cette formule d'alliage, comparée avec celle donnée par le Ministère, n'en différant que peu et la fusion donnant des monnaies bien pures, d'après les spécimens qui ont été adressés à la Cour, l'alliage proposé est autorisé.

15e ANNÉE (1834). — *Ordonnance.* — Si des ateliers monétaires ont été établis et ouverts, c'est dans le seul but d'en faire profiter la population. Au commencement de leur établissement, les agents étant peu nombreux et ne connaissant pas leur travail, le règlement concernant la fabrication n'était pas strictement appliqué. Maintenant que ces agents sont mieux au courant, le règlement concernant le monnayage peut être appliqué avec rigueur, afin que, tout en augmentant le rendement, un plus grand nombre d'habitants puissent être employés et cela dans leur intérêt même.

18e ANNÉE (1837). — *Édit.* — Les grandes monnaies de cuivre fabriquées antérieurement et portant des inscriptions morales, *mỹ hiệu* 美號, sont peu nombreuses. En conséquence, il est ordonné aux Ministres des finances et des travaux publics, au bureau des Censeurs, *Đô sát viện* 都察院, ainsi qu'à la Garde royale, *Thị vệ* 侍衛, de choisir une personne dans chacun de ces services. Ces délégués se réuniront en commission avec le directeur de la sapèquerie et prélèveront au Trésor des métaux de bonne qualité, cuivre, étain, zinc, et en feront un alliage selon la formule déjà donnée. Les inscriptions seront semblables à celles des années précédentes; il sera fabriqué cent mille de ces pièces.

Liste des vingt-trois pièces portant chacune une inscription de

huit caractères, choisie dans les livres consacrés et vénérés [1], pour être écrits en caractères favorables :

君君臣臣父父子子 [2] *Quân quân, thần thần, phụ phụ, tử tử.*

Que le prince remplisse ses devoirs de prince; le sujet ses devoirs de sujet; le père ses devoirs de père; le fils ses devoirs de fils.

ou encore :

Les souverains et les sujets : équité (*ngãi* 義) réciproque des princes et des sujets; les pères et les fils : affection (*thân* 親 ou *đạo* 道 devoir) réciproque des pères et des enfants.

賢賢 [3] 親親 [4] 樂樂利利 [5] *Hiền hiền, thân thân, lạc lạc, lị lị.*

Estimer les hommes d'un talent et d'une vertu peu ordinaire (aimer et rechercher les hommes sages); aimer ses parents (chérir ses proches); jouir de la paix; profiter de la bonne fortune.

國泰民安風調雨順 [6] *Quốc thái, dân an, phong điều, vũ thuận.*

L'état prospère, le peuple tranquille, le vent et la pluie à propos et dans une juste mesure.

[1] Ces extraits sont une nouvelle preuve de ce phénomène extraordinaire de la nation chinoise et de la nation annamite se conservant immobiles, depuis l'origine la plus reculée des sociétés humaines, sur la scène si mobile et si changeante du monde. On retrouva sur les plaques de marbre posées sur les quatre cachettes, dont il a été parlé au chapitre «du Souverain», p. 137, des pièces de 1 à 20 seulement.

[2] Extrait des *Entretiens de Confucius et de ses disciples.* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 204.) Ce sont les deux premières des cinq relations, *ngũ luân* 五倫, ou des cinq règles, *ngũ điền* 五典. Les trois autres sont : distance entre maris et femmes, *phu phụ biệt* 夫婦別; subordination entre aînés et cadets, *côn đệ tự* 昆弟序, ou *trưởng ấu tự* 長幼序; confiance entre compagnons et amis, *bằng hữu tín* 朋友信.

[3] Extrait des *Entretiens de Confucius.* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 73.)

[4] Extrait de l'*Invariable milieu.* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 45.)

[5] Extrait de la *Grande étude.* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 10.)

[6] Couvreur, *Dictionnaire*, p. 873.

華封三祝[1]天保九如[2] *Hoa phong tam chúc, Thiên bảo cửu như.*

(Puissiez-vous jouir des) trois souhaits de *Hoa*, (ainsi que des) neuf similitudes de *Thiên bảo.*

得位得祿得名得壽[3] *Đắc vị, đắc lộc, đắc danh, đắc thọ.*

Obtenir le trône, acquérir l'opulence, gagner une bonne renommée, atteindre la longévité.

六府孔修[4] 三事允治[5] *Lục phủ khổng tu, tam sự doãn trị.*

Les six trésors de la nature ont été grandement améliorés, les trois occupations sont bien réglées.

(1) Extrait du *Ấu học* 幼學. — Lockhart, *A manual of chinese quotations*, p. 47. Les trois souhaits étaient adressés par le gardien des frontières à la montagne *Hoa* à l'empereur *Nghiêu* 堯 (2357-2255 A. C.); ce sont : une grande prospérité, *phú* 富; une longue vieillesse, *thọ* 壽; de nombreux fils, *đa nam tử* 多男子. La montagne *Hoá* est située dans le *huyện* de *Hoá ìn* 華陰, *phủ* de *Sì ngăn* 西安, province du *Chèn sì* 陝西; c'est une des cinq montagnes classiques de la Chine. Les quatre autres montagnes sont : *T'ái chăn* 泰山, province du *Chăn tŏung* 山東; *Nắn chăn* 南山, province du *Hŏu nắn* 湖南; *Hêng chăn* 恒山, province de *Tchĕu lí* 直隸; *Sŏung chăn* 嵩山, province du *Hô nắn* 河南.

(2) Les neuf similitudes sont (Couvreur, *Cheu king*, p. 183, 184) : 如山 *như sơn*, semblable aux montagnes; 如阜 *như phụ*, semblable aux monticules; 如岡 *như cang*, semblable aux crêtes des montagnes; 如陵 *như lăng*, semblable aux hautes collines; 如川之方至 *như xuyên chi phương chí*, semblable au plus haut point des cours d'eau; 如月之恒 *như nguyệt chi hằng*, semblable à la lune qui croît; 如日之升 *như nhật chi thăng*, semblable au soleil qui s'élève; 如南山之壽 *như nam sơn chi thọ*, semblable à la longévité des montagnes australes; 如松柏之茂 *như tòng bá chi mậu*, semblable aux pins et cyprès luxuriants. (Ainsi puissent être ta génération et tes descendants à venir !) Les pins et les cyprès sont le symbole de la fermeté et de la constance, parce que, résistant aux frimas, ils restent toujours verts.

(3) Extrait de l'*Invariable milieu.* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 40.)

(4) Extrait des *Anciennes annales*, tribut de *Vũ*, *Vũ cống* 禹貢 (Couvreur, *Chou king*, p. 86). Les six sources de richesse sont : l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre, les grains. (Voir p. 153, n. 3.)

(5) Extrait des *Anciennes annales*, conseils du grand *Vũ*, *Đại Vũ mô* 大禹謨 (Couvreur, p. 35). Les trois

至公至正無黨無偏 (1) *Chí công, chí chính, vô đảng, vô thiên.*

Éminemment juste, éminemment irréprochable, sans esprit de parti, sans incliner plus d'un côté que de l'autre.

萬歲萬歲萬萬歲壽 (2) *Vạn tuế, vạn tuế, vạn vạn tuế thọ.*

A l'empereur, à l'empereur, dix mille fois dix mille ans de vie.

穆穆皇皇 (3) 濟濟蹌蹌 (4) *Mục mục, hoàng hoàng, tế tế, thương thương.*

Profondément vertueux et parfait, avec un maintien grave et une démarche respectueuse.

河流順軌年穀豐登 *Hà lưu thuận quỉ, niên cốc phong đăng.*

Que les fleuves aient un courant invariablement favorable, que les grains arrivent à maturité et en abondance chaque année.

親親 (5) 長長 (6) 老老 (6) 幼幼 *Thân thân, trưởng trưởng, lão lão, ấu ấu.*

Aimer ses parents, respecter ceux qui sont au-dessus de soi, honorer les vieillards, chérir les jeunes enfants.

國富兵彊內安外靜 *Quốc phú, binh cường, nội an, ngoại tĩnh.*

Enrichir le royaume, affermir l'armée, la sûreté au dedans, la tranquillité au dehors.

如山如川如岡如阜 (7) *Như sơn, như xuyên, như cang, như phụ.*

Comme une montagne, comme un fleuve, comme une crête de montagne, comme un monticule.

occupations sont : la réforme des mœurs, *chính đức* 正德; l'acquisition des objets nécessaires, *lị dụng* 利用; les moyens de se procurer les commodités de la vie, *hậu sinh* 厚生. (Voir p. 153, n. 3.)

(1) Extrait des *Anciennes annales*, la grande règle, *hồng phạm* 洪範. (Couvreur, p. 201.)

(2) L'empereur est aussi appelé *vạn tuế da* 萬歲爺, seigneur de dix mille ans, c'est-à-dire de tous les âges.

(3) Extrait du *Recueil des poésies*, *giả lạc* 假樂. (Couvreur, p. 359.)

(4) Extrait du *Recueil des poésies*, *sở từ* 楚茨 et ailleurs. (Couvreur, p. 276, 362.)

(5) Extrait de l'*Invariable milieu.* (Couvreur, p. 45.)

(6) Extrait de la *Grande étude.* (Couvreur, p. 18.)

(7) Extrait du *Recueil des poésies*, *Thiên bảo* 天保. (Couvreur, p. 183.) Voir p. 208, n. 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

福如東海壽比南山 *Phúc như đông hải, thọ tỉ nam sơn.*

La prospérité immense comme la mer orientale, la longévité comparable à la montagne du sud.

萬壽攸酢 [1] 萬福攸同 [2] *Vạn thọ du tạc, vạn phúc du đồng.*

Dix mille années de vie accordées, comblé de tous les biens.

天不愛道地不愛寶 [3] *Thiên bất ái đạo, địa bất ái bảo.*

Le ciel ne sera pas avare de ses bienfaits, ni la terre de ses trésors.

追琢其章金玉其相 [4] *Truy trác kì chương, kim ngọc kì tương.*

Ses ornements sont ciselés et bien travaillés, l'or et les pierres précieuses en forment la matière.

王道蕩蕩 [5] 聖謨洋洋 [6] *Vương đạo đàng đàng, thánh mô dương dương.*

La voie du souverain est large et s'étend loin, les conseils des sages ont une grande portée.

一人有慶 [7] 萬壽無疆 [8] *Nhất nhân hữu khánh, vạn thọ, vô cương.*

Le souverain sera heureux, il vivra dix mille ans, il vivra toujours.

(1) Extrait du *Recueil des poésies*, *sở từ* 楚茨. (Couvreur, p. 278.)

(2) Extrait du *Recueil des poésies*, *thể thúc* 采菽 et ailleurs dans un autre chant. (Couvreur, p. 197, 302.)

(3) Extrait du *Mémorial des cérémonies*, *lễ vận* 禮運. (Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 536.)

(4) Extrait du *Recueil des poésies*, *vắc bộc* 棫樸. (Couvreur, p. 331.)

(5) Extrait des *Anciennes annales*, la grande règle. (Couvreur, p. 201.)

(6) Extrait des *Anciennes annales*, enseignements de *Y*, *Y huấn* 伊訓. (Couvreur, p. 117.)

(7) Extrait des *Anciennes annales*, lois pénales de *Lữ*, *Lữ hình* 呂刑. (Couv. p. 383.) *Nhất nhân*, l'homme qui seul commande à tout l'empire (le Souverain). A *Huế*, les jours de fête à la Cour, ce souhait et le suivant sont écrits tant sur des pavillons flottant au haut de mâts, que sur des rouleaux d'étoffe qu'on présente développés à la vue du Souverain, au cours des représentations théâtrales.

(8) Extrait du *Recueil des poésies*, *thất ngoạt* 七月 et ailleurs dans cinq autres chants. (Couvreur, p. 165.)

五辰順撫[1] 庶績其凝[2] *Ngũ thìn thuận phủ, thứ tích kì ngưng.*

En observant les différentes saisons, tous les travaux seront parfaitement accomplis.

自天祐之吉無不利[3] *Tự thiên hựu chi, kiết vô bất lị.*

Avec l'aide du ciel, tout devient favorable et prospère.

四海共之萬世傳之 *Tứ hải cọng chi, vạn thế truyền chi.*

Tout l'empire lui rend hommage, tous les siècles proclameront son nom.

澤及當辰恩垂萬世 *Trạch cập đang thìn, ân thùy vạn thế.*

Faire le bien dans le présent, étendre ses bienfaits à dix mille générations. (Voir la monnaie n° 150, disant *thì* 時 et non *thìn* 辰.)

Liste de dix-sept pièces portant chacune une inscription de quatre caractères[4] :

元亨利貞[5] *Nguyên, hanh, lị, trinh.*

(Cœli virtus :) magna, penetrans, conveniens, solida. (P. Zottoli.)

[1] D'après les idées chinoises, le bois prédomine au printemps, le feu en été, le métal en automne, l'eau en hiver. La terre a la prépondérance dans toutes les saisons. Pour ce motif, l'expression *ngũ thìn* désigne les quatre saisons.

[2] Extrait des *Anciennes annales*, conseils de *Cảo đào*, *Cảo đào mô* 皐陶謨. (Couvreur, p. 47.)

[3] Extrait du *Livre des mutations.* Explication des quatorze emblèmes *đại hữu* 大有.

[4] On retrouva sur les plaques de marbre posées sur les quatre cachettes dont il a été parlé au chapitre « du Souverain », p. 137, les pièces 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 et 10 seulement.

[5] Extrait du *Livre des mutations.* Ces quatre caractères expliquent la représentation symbolique du premier des soixante-quatre hexagrammes, ☰, rappelant l'activité du ciel, *càn* 乾, qui est l'origine et le commencement de tous les êtres et de toutes choses. Ce sont les quatre vertus célestes qui se suivent en cercle, sans point de départ. — C'est une allusion aux quatre saisons, ou les quatre points qui divisent le cercle dans lequel l'univers se meut éternellement. Le printemps, l'été, l'automne, l'hiver sont le *khí* 氣; *nguyên, hanh, lị, trinh* en sont les actes (l'énergie), lesquels, dans l'homme, se nomment : bonté, *nhân*

What is great and originating, penetrating, advantageous, correct and firm. (Legge.)

Great, all-pervading, beneficient, immutably correct. (de Groot).

Cause initiale, liberté, bien, perfection. (Philastre.)

Origine, développement, progrès, achèvement des êtres. (de Harlez.)

Puissance productive du ciel et de la terre, vertu divine qui donne l'accroissement, propension naturelle au bien, fermeté (immuable). (P. Couvreur.)

福履綏將 [1] *Phúc lý tuy tướng.*

Jouir d'une félicité constante et assurée.

帝德廣運 [2] *Đế đức quảng vận.*

La vertu de l'empereur est sans limite et toujours agissante.

利用厚生 [3] *Lợi dụng, hậu sinh.*

Acquérir les objets nécessaires, se procurer les commodités de la vie.

中和位育 [4] *Trung hòa, vị dục.*

Par l'équilibre et l'harmonie, les choses sont à leur place et les êtres se propagent.

斂福錫民 [5] *Liễm phúc, tích dân.*

Obtenir les (cinq) bonheurs, les faire partager au peuple.

仁; droiture, *ngãi* 義; rites, *lễ* 禮; sagesse, *trí* 智; sincérité, *tín* 信. L'univers et chacune de ses parties sont composés de deux principes coéternels, infinis, distincts mais inséparables. On les nomme *lý* 理 et *khí*. *Lý* est le principe d'activité; *khí* est la masse gazeuse, aériforme, indispensable à son coprincipe *lý*, qui sans elle ne saurait agir, ni même exister, car il manquerait de point d'appui. (Voir p. 77, 78.)

(1) Extrait du *Recueil des poésies*, *cưu mộc* 樛木. (Couvreur, p. 9.)

(2) Extrait des *Anciennes annales*, conseils du grand *Vũ*, *Đại Vũ mô*. (Couvreur, p. 33.)

(3) Extrait des *Anciennes annales*, conseils du grand *Vũ*, *Đại Vũ mô*. (Couvreur, p. 35.) Voir p. 153, n. 3.

(4) Extrait de l'*Invariable milieu*. (Couvreur, p. 29.) Voir p. 146, n. 4.

(5) Extrait des *Anciennes annales*, la grande règle, *hồng phạm*. (Couvreur, p. 199.) Les cinq biens principaux, sont : *thọ* 壽, la longévité; elle occupe le premier rang; aussi, pour punir les crimes des hommes, le ciel

四方爲則 (1) *Tứ phương vi tắc.*

Être le modèle de tout l'empire.

剛健中正 (2) *Cang, kiện, trung, chính.*

Ferme, fort, gardant le juste milieu, n'inclinant d'aucun côté.

家給人足 (3) *Gia cấp nhân túc.*

Le peuple est dans l'abondance.

川至山增 (4) *Xuyên chí, sơn tăng.*

Que tous les biens affluent et augmentent sans cesse.

天下大同 *Thiên hạ đại đồng.*

Grande concorde dans l'empire.

萬世永賴 (5) *Vạn thế vĩnh lại.*

Toutes les générations en recueilleront le fruit à jamais.

commence toujours par diminuer la durée de leur vie; *phú* 富, l'opulence; *khang ninh* 康寧, la santé du corps et la paix de l'âme; *du hảo đức* 攸好德, l'amour de la vertu; *khảo chung mạng* 考終命, une fin amenée par la seule vieillesse.

(1) Extrait du *Recueil des poésies*, *quyển A* 卷阿. (Couvreur, p. 366.) Les Chinois se représentent la terre comme un grand carré; de là les quatre côtés, *tứ phương*, signifiant tout le territoire sous le ciel; et les quatre mers, *tứ hải* 四海, l'univers, parce que les mers, à leur tour, entourent la terre.

(2) Extrait du *Livre des mutations*, *càn quái* 乾卦 (1er hexagramme).

(3) Extrait de l'*Histoire de la dynastie Đàng* 唐.

(4) Extrait abrégé du *Recueil des poésies*, *Thiên bảo* 天保. (Couvreur, *Cheu king*, p. 183.)

(5) Extrait des *Anciennes annales*, conseils du grand *Vũ*, *Đại Vũ mô* 大禹謨. (Couvreur, *Chou king*, p. 35.) D'immenses travaux ayant été accomplis par le grand ministre *Vũ*, pour faire écouler les eaux débordées, creuser des canaux, régler le cours des rivières et rendre possible la culture du sol, l'empereur *Thuấn* 舜 (2255-2205 A. C.) lui déféra l'éloge ci-dessus, en ajoutant : «c'est à vous qu'en revient le mérite» *thì nãi công* 時乃功.

萬物資生 [1] *Vạn vật tư sinh.*

Tous les êtres tirent de la terre leur origine et leurs moyens de subsistance (lui doivent l'existence).

解慍阜財 [2] *Giải uẩn, phụ tài.*

Eteindre les haines, augmenter la richesse.

悠久無疆 [3] *Du cửu vô cương.*

Son étendue et sa durée sont sans limites.

壽考萬年 [4] *Thọ khảo vạn niên.*

Obtenir en récompense dix mille années de vie.

裕國利民 *Dũ quốc, lị dân.*

L'état prospère, le peuple riche.

20[e] Année (1839). — *Édit.* — Les monnaies en cuivre des règnes précédents, déposées au magasin depuis longtemps, devant s'avarier, il y a lieu de les refondre. Les ouvriers étant peu nombreux à la capitale, il faut donc rétablir les fours de la sapèquerie de *Hà nội,* non seulement parce que beaucoup d'ouvriers pourront y travailler, mais surtout parce que cela aidera la population à y trouver sa subsistance.

En conséquence, cette province est autorisée à réparer et entretenir les fours et bâtiments et à fabriquer, à titre d'essai, de grandes pièces en cuivre, conformes au modèle fourni par le Ministère et portant l'inscription *Minh mạng*. Quel que soit le prix de la main-d'œuvre et du combustible, les pièces devront êtres parfaites [5].

(1) Extrait du *Livre des mutations, khôn quái* 坤卦 (2[e] hexagramme).

(2) Extrait d'une cantilène sur le vent du sud chantée par l'empereur *Thuấn* 舜 (2255-2205). (Pétillon, *Allusions littéraires*, p. 51 et 343.)

(3) Extrait du *Mémorial des cérémonies.* (Couvreur, vol. II, p. 464.)

(4) Extrait du *Recueil des poésies, tín nam sơn* 信南山. (Couv., p. 281.)

(5) Le texte dit *thập phần* 十分, c'est-à-dire pur, parfait. C'est aussi

Un rapport sera adressé à la Cour à ce sujet, mais, en attendant la réponse, la fabrication sera continuée jusqu'au deuxième ou troisième mois de l'année prochaine.

21[e] ANNÉE (1840). — *Approbation d'un mémoire.* — Des monnaies de cuivre grandes et petites ont été fabriquées dernièrement à *Hà nội;* mais, en les comparant entre elles, on s'aperçoit qu'il y en a de minces et d'épaisses. D'un sérieux examen qui en a été fait, il semble que ces défauts sont le résultat inévitable de la fabrication, quoique les caractères inscrits sur les pièces soient bien conformes au modèle fourni. Il a donc été mis dans la circulation des grandes pièces en valant trois (en zinc?) et des petites n'en valant que deux (en zinc?). Cependant, afin d'éviter des pertes à la province, et tout en conservant l'usage de ces monnaies, on se conformera au précédent édit sur la fabrication des grandes pièces et on abandonnera celle des petites.

Approbation d'un mémoire. — Les grandes pièces de monnaie pesant chacune un *tiền*, il faut donc vingt-six ligatures six *mạch* quarante sapèques pour faire cent livres. Si les pièces sont trop légères, il faudra ajouter la quantité de sapèques nécessaires pour parfaire le poids.

Approbation d'un mémoire. — Chaque année, le personnel nécessaire à la surveillance de la sapèquerie de la province de *Hà nội*, tels que *Quản cơ* 管奇 [1], *Suất đội* 率隊 [2], ainsi que les commis, *tỉnh lại* 省吏, permutera à égalité de fonction et de nombre avec des agents des provinces voisines.

Thiệu trị. — 1[re] ANNÉE (1841). — La sapèquerie de *Bắc thành* changera son nom de *bảo toàn cục* en celui de *thông bảo cục* 通寳局.

une des expressions employées pour désigner l'or ou l'argent pur, sans aucun alliage.

(1) Chef de régiment, colonel.

(2) Chef de compagnie, capitaine. Cette expression est aussi employée maintenant pour désigner les Gardes principaux de la Garde indigène.

Édit. — La sapèquerie de la province de *Hà nội* est autorisée à retirer de son Trésor le cuivre rouge et le zinc nécessaires à la fabrication, au vocable nouveau de *Thiệu trị*, de deux espèces de monnaies de cuivre, grande et petite, ainsi qu'à celle de monnaies de zinc, jusqu'à concurrence d'une somme de trois cents ligatures pour chacune d'elles. De plus, des anciennes sapèques en cuivre pourront être refondues, mais un compte sera tenu du prix de cette main-d'œuvre; deux tiers de cette refonte seront employés à la fabrication des grandes sapèques de cuivre et un tiers à celle des petites. Elles seront conservées séparément en magasin.

2e ANNÉE (1842). — *Ordonnance.* — Un rapport devra être adressé à la Cour, faisant connaître la quantité de zinc en magasin et le temps qui serait nécessaire pour la transformer en sapèques. S'il était utile, le nombre des fours pourrait être augmenté.

Approbation d'un mémoire. — Les métaux en magasin à *Hà nội* et à *Thái nguyên*, s'élèvent à environ 240,700 livres de zinc, à employer en un alliage de sept *phân* de cuivre[1], et 561,700 livres de cuivre, dont 312,100 livres de sapèques anciennes et des rebelles, soit ensemble 802,400 livres environ.

Avec cinq fours qui existent déjà, on peut employer mensuellement trente mille livres d'alliage, dont vingt-et-un mille livres de cuivre et neuf mille livres de zinc, soit une fabrication de huit mille trois cents ligatures environ par mois; de sorte qu'il faudrait deux ans huit mois et au delà pour fabriquer deux cent vingt-trois mille quatre cent cinquante ligatures, tant en grandes qu'en petites monnaies. En augmentant de cinq le nombre des fours, la fabrication pourrait être achevée en un an et quatre mois environ.

Ces deux Trésors ne possédant pas une quantité suffisante de zinc[2], cinq fours seulement seront en activité.

[1] C'est-à-dire 7/10 de cuivre et 3/10 de zinc.

[2] La pénurie de zinc commençait déjà à se faire sentir.

4e année (1844). — *Approbation d'un mémoire.* — Depuis la première année de l'ère *Thiệu trị* jusqu'au sixième mois de cette année, la sapèquerie de la province de *Hà nội* a fabriqué plus de cent trente mille cent quatre-vingt-huit ligatures de monnaies de cuivre, dont 27,212 ligatures de grandes monnaies du type *Minh mạng thông bảo* et 102,976 ligatures au vocable *Thiệu trị thông bảo.*

Soit approuvée la dépense de :

Cuivre rouge..........................	375,997 livres.
Zinc..................................	159,035

Approbation d'un rapport. — Une commission composée de divers délégués du Ministère s'est réunie au personnel du Trésor, pour essayer des alliages destinés à la fabrication de sapèques au chiffre de *Thiệu trị*, tant pour des pièces en cuivre pesant neuf *phân* que pour celles pesant six *phân :*

1er alliage, *tam thất* 三七 (1) :

Pour les sapèques pesant neuf *phân*, il a été employé cent soixante livres de métal, qui ont produit trente ligatures sept *mạch* huit sapèques, pesant cent sept livres trois *tiền;*

Pour les sapèques pesant six *phân*, il a été employé soixante livres de métal qui ont produit treize ligatures cinquante-et-une sapèques, pesant trente-deux livres douze onces cinq *tiền.*

2e alliage, *tứ lục* 四六 (2) :

Pour les sapèques pesant neuf *phân*, il a été employé trente livres de métal qui ont produit cinq ligatures huit *mạch* cinquante-neuf sapèques, pesant vingt livres.

3e alliage, *nhị ngũ* 二五 (3) :

Pour les sapèques pesant neuf *phân*, il a été employé vingt livres de métal qui ont produit quatre ligatures six *mạch* trente-huit sapèques, pesant quatorze livres douze onces cinq *tiền.*

(1) C'est-à-dire 3/10 de zinc et 7/10 de cuivre.

(2) 4/10 de zinc et 6/10 de cuivre.

(3) 5/10 de zinc et 5/10 de cuivre.

5e ANNÉE (1845). — *Édit.* — Le nommé *Trần dật* 陳逸, Commandant adjoint des troupes, *Phó lãnh binh* 副領兵, de la province de *Hà nội*, ayant dirigé la sapèquerie avec plein succès depuis plus d'un an, est autorisé à en continuer la direction, avec son grade. *Dương vạn sách* 楊萬策, Sous-chef de division du Ministère des finances, *hộ bộ viên ngoại lang* 戶部員外郎, devra se concerter avec *Trần dật* afin d'assurer la bonne administration de l'établissement et qu'une surveillance active soit exercée sur le personnel, qui devra se conformer aux règlements sur la fabrication des monnaies. Les agents provenant d'autres provinces seront sous les ordres de *Trần dật* et de *Dương vạn sách.*

Ordonnance. — La sapèquerie de *Hà nội* devra refondre à nouveau le métal provenant du vieux cuivre et des sapèques anciennes, afin de le purifier. Un rapport sera adressé, faisant connaître la quantité de métal résultant de cette opération.

Tự đức. — 1re ANNÉE- (1847). — *Édit.* — La fabrication des sapèques devra être exécutée conformément au vocable de l'ère nouvelle. Les types des monnaies seront conformes à ceux des ères *Gia long*, *Minh mạng* et *Thiệu trị*, mais avec l'inscription nouvelle *Tự đức thông bảo.* Les grandes monnaies de cuivre pèseront neuf *phân* et les petites monnaies de cuivre, ainsi que celles en zinc, devront peser six *phân.*

Approbation d'un rapport. — La sapèquerie de la province de *Hà nội* a employé :

1° A la fabrication de pièces en cuivre de neuf *phân*, dix mille cinq cent six livres quatorze onces d'alliage, qui ont produit deux mille cinq cent trente-six ligatures huit *mạch*, pesant huit mille cinq cent dix-neuf livres une once et huit *tiền;* cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de quatre-vingt-trois livres deux onces trois *tiền* quatre *phân* huit *li;*

2° A la fabrication de pièces de cuivre de six *phân*, sept mille

cent vingt-sept livres huit onces d'alliage, qui ont produit deux mille cinq cent vingt-huit ligatures sept *mạch*, pesant cinq mille six cent soixante-dix livres dix onces huit *tiền;* cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de quatre-vingt-une livres huit onces huit *tiền* quatre *phân* six *li*.

Approbation d'une décision. — La province de *Hà nội* possédant encore des sapèques anciennes en cuivre, celles avariées ainsi que celles des rebelles seront refondues. Les monnaies de cuivre en bon état, ainsi que les sapèques de zinc, pourront être mises en circulation et ne seront donc pas refondues.

2e ANNÉE (1848). — *Approbation d'un mémoire.* — La sapèquerie de *Hà nội* a fait une sortie de cuivre de *Tụ long* 聚隆 [1] de deux qualités, pur et impur, ainsi que du zinc nécessaire à l'alliage, pour la fabrication des deux types de monnaies de neuf *phân* et six *phân*.

Une première quantité de trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres trois onces sept *tiền* neuf *phân*, comprenant le cuivre presque pur ainsi que le zinc, a été employée aux fabrications suivantes :

1° Pour les pièces de neuf *phân*, vingt-deux mille quatre-vingt-dix-sept livres quatre onces d'alliage, qui ont produit quatre mille sept cent soixante-et-onze ligatures huit *mạch* trente-six sapèques, dont le poids est de quinze mille neuf cent soixante-et-onze livres quinze onces quatre *phân;* cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de soixante-quatorze livres quinze onces quatre *tiền* huit *phân;*

2° Pour les pièces de six *phân*, quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres quinze onces sept *tiền* neuf *phân*, qui ont produit quatre mille neuf cent quinze ligatures huit *mạch*, pesant onze mille cinq livres huit onces quatre *tiền* deux *phân;* cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de soixante-treize livres neuf onces trois *tiền* huit *li*.

[1] Anciennement province de *Tuyên quang*. Voir le chapitre des «Mines».

Une seconde quantité de six mille livres, comprenant le cuivre impur ainsi que le zinc, a été employée aux fabrications suivantes :

1° Pour les pièces de neuf *phân*, trois mille six cent vingt-neuf livres neuf onces d'alliage, qui ont produit sept cent quatre-vingt-quinze ligatures six *mạch*, pesant deux mille six cent soixante-deux livres quinze onces trois *tiền* cinq *phân*; cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de soixante-quatorze livres dix onces quatre *tiền* huit *phân* sept *li*;

2° Pour les pièces de six *phân*, deux mille trois cent soixante-dix livres sept onces d'alliage, qui ont produit sept cent soixante-deux ligatures, pesant mille sept cent cinq livres quinze onces cinq *tiền* six *phân*; cent livres d'alliage ont donc donné un rendement de soixante-douze livres quatorze onces neuf *tiền* sept *phân* six *li*.

Approbation d'une décision. — Si des commerçants chinois, riches, capables et ayant des répondants, demandent des avances au Trésor pour installer des fours au chef-lieu de la province de *Sơn tây* et y fabriquer des sapèques en zinc portant l'inscription *Tự đức thông bảo*, le *Tổng đốc* 總督 est autorisé à leur faire ces avances, suivant leurs demandes, mais elles ne pourront jamais être supérieures à cent mille ligatures.

RÉCEPTION DU CUIVRE, ZINC ET ÉTAIN.

Biện đồng, duyên, tích 辨銅鉛錫.

Gia long. — 2e ANNÉE (1803). — *Décret.* — Désormais, ceux qui voudront vendre du cuivre rouge ou autre, ainsi que ceux qui auraient l'intention de fabriquer de la monnaie, devront apporter les métaux au marché de l'Établissement monétaire où ils seront examinés par le *Đốc viên* 督員 qui les fera peser et les achètera au cours. Ceux qui achèteraient du cuivre aux mines devront aussi l'apporter au même marché pour être vendu. Les orfèvres et les

fondeurs des deux villages de *Đại bái* 大拜[1] et de *Trang liệt* s'approvisionneront au même marché du cuivre qui leur est nécessaire pour la fabrication des ustensiles et des vases.

11e ANNÉE (1812). — *Approbation d'un rapport.* — Dans l'intérieur du territoire, on pourra recueillir et acheter les monnaies de cuivre; chaque ligature devra peser quatre livres quatre onces et sera échangée contre une ligature deux *mạch* (de zinc).

Approbation d'une décision. — Les personnes désireuses d'obtenir des avances en lingots d'argent pour acheter du zinc pourront en recevoir des fonctionnaires; dans ce cas, les cent livres de zinc seront estimées vingt ligatures. L'avance pourra être de six onces cinq *tiền* d'argent par cent livres. Lors de la réception du zinc au Trésor, le poids en sera constaté et, à la liquidation de l'opération, l'avance en argent de six onces cinq *tiền* sera retenue. Il s'en suit que le versement de dix-huit ligatures deux *mạch*, plus l'augmentation pour les avances officielles s'élevant à une ligature huit *mạch*, font bien vingt ligatures pour cent livres de zinc.

Approbation d'une décision. — Les avances pour achat de zinc à faire pour le compte de l'État seront effectuées en argent à la marque *trung bình* et limitées à deux mille onces. Avant de continuer les avances, les fonctionnaires s'assureront d'abord que la quantité de zinc livrée à la sapèquerie équivaut à la somme avancée, augmentée des intérêts. Dans l'affirmative, les avances pourront être continuées.

13e ANNÉE (1814). — *Approbation d'un rapport.* — A *Bắc thành*, on recueillera et achètera les vieux ustensiles en cuivre, ainsi que ceux en zinc.

Approbation d'une décision. — Le zinc de diverses espèces en

(1) Canton de *Bình ngô* 平吳, *huyện* de *Gia bình* 嘉平, *phủ* de *Thuận thành* 順成, province de *Bắc ninh*.

provenance de *Phán giang*, acheté par les autorités de *Bắc thành*, n'ayant pas la qualité requise, il est imposé une augmentation de quinze livres par cent livres.

14e ANNÉE (1815). — *Approbation d'un décret.* — Le prix d'achat des marmites en cuivre rouge et leurs couvercles est fixé à quarante-quatre ligatures les cent livres.

16e ANNÉE (1817). — *Approbation d'une décision.* — Les sapèques chinoises en cuivre seront achetées par les autorités au prix de vingt-huit ligatures les cent livres.

Minh mạng. — 7e ANNÉE (1826). — *Approbation d'un rapport.* — Les monnaies des rebelles en dépôt dans les Trésors de *Bắc thành* et dépendances, *hại* 轄, ainsi que dans les *trấn* 鎮[1] et *đạo* 道[1] de *Thanh hóa* et *Ninh bình* seront transportées à la sapèquerie *bảo toàn cục* pour y être refondues.

Approbation d'un mémoire. — Les agents des douanes[2], *tuần tư* 巡司, à *Bắc thành* et dépendances, ainsi que les commerçants y domiciliés qui ont reçu des avances pour l'achat de zinc destiné à l'État, pourront livrer mensuellement, à partir du premier mois de l'année prochaine, dix mille livres de zinc ainsi que cinq cents livres de cuivre rouge soit en lingots, soit en marmites vieilles.

Approbation d'un mémoire. — Les monnaies chinoises de bonne qualité, dont vingt-cinq ligatures pèsent cent livres ayant une valeur de vingt-huit ligatures, pourront être substituées aux marmites vieilles. Dans ce cas, les cent livres de marmites et leurs couvercles, ayant une valeur de quarante-quatre ligatures, devront êtres remplacées par cent cinquante-sept livres trois onces de monnaies chinoises. Chaque livraison de dix mille livres de zinc

(1) Noms anciens de circonscriptions administratives.

(2) Les douanes étaient affermées à des Chinois.

devra être accompagnée de cinq cents livres de marmites vieilles; toutefois, ces dernières pourront être remplacées par sept cent quatre-vingt-six livres de monnaies chinoises en cuivre qui seront versées au Trésor.

15e ANNÉE (1834). — *Édit.* — Le Ministère des finances invitera la province de *Hà nội* à faire l'acquisition de cent mille livres de zinc en vue de la fabrication des monnaies.

16e ANNÉE (1835). — *Édit.* — La fabrication des sapèques dans la province de *Hà nội* étant devenue urgente, le *Võ khố* prélèvera sur son encaisse environ trois millions de livres de zinc qui seront remises au *Nghệ an* 乂安, pour être transportées par jonques à *Nam định* 南定 et ensuite à *Hà nội* pour y être employées à la fabrication de la monnaie.

17e ANNÉE (1836). — *Édit.* — Le *Võ khố* prélèvera un million cent cinquante mille livres de zinc qui seront remises à la sapèquerie *Bảo toàn cục* pour être employées à la fabrication des monnaies.

21e ANNÉE (1840). — *Approbation d'un rapport.* — La province de *Hà nội* emploiera le cuivre provenant de la refonte d'anciennes monnaies, à la confection de monnaies en cuivre des deux modules.

Thiệu trị. — 4e ANNÉE (1844). — *Approbation d'un mémoire.* — Depuis le neuvième mois de la deuxième année de l'ère *Thiệu trị* (1842) jusqu'à cette année, la province de *Hà nội* a fait, à diverses reprises, des avances à des maisons de commerce pour l'achat du cuivre et du zinc nécessaires aux besoins de l'État. Il a été reçu cent treize mille cinq cent vingt-deux livres de zinc et huit mille trois cent quatre-vingt-une livres de vieilles marmites et leurs couvercles. Le zinc a été payé vingt-cinq ligatures les cent livres, et le cuivre rouge soixante-dix ligatures les cent livres; soit, ensemble,

une dépense de trente-quatre mille deux cent quarante-sept ligatures.

Une nouvelle avance de vingt mille ligatures a été faite à ces maisons de commerce rendues solidaires, pour continuer les livraisons au compte de l'État.

5e ANNÉE (1845). — *Approbation d'un mémoire.* — La sapèquerie de *Hà nội* a fait des achats de zinc en lingots s'élevant à deux cent quatre mille six cent quarante-cinq livres, qui a été purifié et coulé en plaques minces, afin de permettre de continuer la fabrication de la monnaie.

Lors de nouveaux achats de zinc en lingots, ce métal sera refondu de la même façon.

Approbation d'un mémoire. — Le Conseil de la province de *Hà nội* a fait, à diverses reprises, des sorties de cuivre refondu s'élevant à deux cent treize mille neuf cent cinquante livres quatre onces cinq *tiền* six *phân* huit *li*, qui, purifié, a donné deux cent huit mille huit cent dix-sept livres une once cinq *tiền* six *phân* huit *li*. Cent livres de cuivre refondu n'ont donc donné que quatre-vingt-quinze livres quatre onces six *phân* deux *li* de cuivre purifié.

Ordonnance. — Le cuivre refondu par la sapèquerie a été examiné et reconnu insuffisamment pur.

En conséquence, le Conseil de la province devra le faire refondre à nouveau par les ouvriers, afin qu'il soit propre à la fabrication de la monnaie.

Approbation d'un mémoire. — La province de *Tuyên quang* 宣光 a livré à celle de *Hà nội* vingt-cinq mille six cents livres de cuivre en lingots provenant de *Tụ long*. La quantité acceptée et reconnue susceptible d'être employée par la province de *Hà nội* fera seule l'objet d'une autorisation de dépense; le reste sera renvoyé à la province de *Tuyên quang*, qui devra le remplacer.

Tự đức. — 1re ANNÉE (1847). — *Approbation d'un mémoire.* — La province de *Hà nội* a reçu à différentes reprises de la province de *Tuyên quang* douze mille treize livres de cuivre de deux qualités, pure et impure; comme il en a été fondu six cents livres à titre d'essai, il reste donc onze mille quatre cent treize livres. Après en avoir retiré le sable, les cailloux et autres impuretés, la perte en résultant s'étant élevée à quatre cent trente-sept livres sept onces, il restait dix mille neuf cent soixante-quinze livres neuf onces. Après une refonte, pour obtenir du cuivre de belle couleur rouge, on n'a plus trouvé que huit mille cent soixante-dix-neuf livres cinq onces, soit onze cent cinquante-neuf livres de résidu inutilisable; de plus, une nouvelle fusion donna un résidu de deux mille seize livres quatre onces.

La province de *Tuyên quang* devra compléter le manquant jusqu'à concurrence de la quantité indiquée.

Approbation d'une décision. — La province de *Hà nội* recevra et achètera du cuivre et du zinc pour la fabrication des sapèques. Le prix du zinc de toutes qualités, qui était fixé à vingt-cinq ligatures les cent livres sera augmenté de cinq ligatures et porté à trente ligatures. Le prix des vieilles marmites et leurs couvercles en cuivre rouge ainsi que le cuivre en lingots qui était de soixante-dix ligatures sera augmenté de vingt ligatures et porté à quatre-vingt-dix ligatures.

Les achats pourront être effectués à tout moment.

Cette province est autorisée à accorder aux Chinois y domiciliés, ainsi qu'aux commerçants indigènes, des avances pouvant s'élever de trente mille à cinquante mille ligatures, afin qu'ils fassent leur possible pour en livrer de grandes quantités; de nouvelles avances pourront être faites après la liquidation de l'opération antérieure.

2e ANNÉE (1848). — *Approbation d'un rapport.* — La province de *Hà nội*, à différentes reprises, jusqu'à la septième année de l'ère

IMPRIMERIE NATIONALE.

Thiệu trị (1847), a reçu de la province de *Tuyên quang* du cuivre de *Tụ long* en lingots, qu'elle a conservé en magasin. Depuis l'année dernière, il a encore été expédié cent treize mille trois cent soixante-cinq livres, dont il a été distrait six cents livres fondues à titre d'essai, plus mille neuf cent deux livres treize onces pour essai par cassage; il reste donc cent dix mille huit cent soixante-deux livres trois onces. Les impuretés détachées, la perte a été de deux mille deux cent quarante-neuf livres quatre onces deux *tiền*, plus celle de mille neuf cent deux livres treize onces provenant du cassage; ensemble, quatre mille cinq cent douze livres une once deux *tiền*. En fondant pour obtenir la qualité du cuivre rouge de *Trang liệt*, il y a un manquant de treize mille trente livres six onces cinq *tiền* cinq *phân* un *li*, qui est supérieur de trois mille trois cent vingt-trois livres quinze onces neuf *đồng* 銅 huit *phân* un *li* à la tolérance. Le poids du cuivre non utilisable à déduire est donc de dix mille cent quatre-vingt-dix livres une once trois *tiền* trois *phân* trois *li*.

La province de *Tuyên quang* sera avisée d'avoir à faire compléter ces manquants par *Ma doãn đãn* 麻允坦[1].

De plus, avant de fondre les six cents livres de cuivre, on a d'abord détaché neuf livres d'impuretés, et ensuite il a été constaté un déchet de plus de soixante-dix livres sept onces quatre *tiền* sept *phân* six *li*, soit une perte supérieure de vingt livres trois onces six *tiền* trois *phân* neuf *li* à la tolérance admise; c'est donc cinquante-trois livres de cuivre inutilisable dont la province est responsable et qui devront être remplacées par *Ma doãn đãn*.

Cet essai à la fusion auquel il a été procédé sur six cents livres de cuivre n'a donné que quatre cent trente-deux livres six onces de la qualité de cuivre rouge de *Trang liệt*, soit un déchet de soixante-dix livres sept onces quatre *tiền* sept *phân* six *li*. La dépense en main-d'œuvre et combustible a été de trois ligatures deux *mạch*

[1] C'était un chef héréditaire de race *Thổ* 土, dont la famille continue à fournir des fonctionnaires à cette région. (Ann. *Génibrel*, *thân*, p. 807).

quarante-une sapèques et de huit *oản* 鋺[1] huit *hạp* 合 de paddy, *túc* 粟. La province de *Tuyên quang* devra faire verser cette somme au Trésor par *Ma doãn đãn.*

Approbation d'une décision. — Des commerçants chinois riches, ayant demandé des avances au Trésor dans le but de fabriquer des monnaies au chef-lieu de la province de *Sơn tây*, sont autorisés à les rembourser moitié en monnaies et moitié en zinc. La valeur du zinc est officiellement fixée à trente ligatures les cent livres. Un délai d'un an est accordé à ces Chinois pour effectuer ces livraisons; ces avances pourront être continuées.

DÉCHET SUR LES MÉTAUX PURS.

Thành hao 成耗.

Gia long. — 11e ANNÉE (1812). — *Approbation d'un rapport.* — Un essai de fusion fait à la capitale avec cent livres de zinc provenant de *Hải dương* et *Phán giang* a laissé un déchet de treize livres huit onces.

Approbation d'une décision. — Le zinc en provenance de *Thái nguyên* laisse un déchet de douze livres huit onces seulement pour cent livres; avec le métal pur restant on a fabriqué trente-trois ligatures vingt sapèques pesant quatre-vingt-sept livres huit onces.

12e ANNÉE (1813). — *Approbation d'un mémoire.* — Avec cent livres de zinc provenant de *Hải dương* on a fabriqué trente-trois ligatures trois *mạch* onze sapèques; le déchet a été de treize livres six onces.

13e ANNÉE (1814). — *Approbation d'une décision.* — Le zinc employé aux essais de fabrication de la monnaie a laissé souvent un déchet de huit livres deux onces pour cent livres; avec le métal pur on obtenait trente-cinq ligatures.

[1] Peu usité; on le rencontre généralement sous la forme 椀.

Récemment à la sapèquerie de *Bắc thành*, ce déchet était supérieur ou inférieur, mais n'était pas uniforme et atteignait même neuf livres; par suite, il n'était produit que le chiffre réduit de trente-quatre ligatures six *mạch* quarante sapèques.

Une augmentation d'une livre de zinc est autorisée afin d'atteindre le nombre fixé de ligatures.

Minh mạng. — 3e ANNÉE (1822). — *Approbation d'un rapport.* — La sapèquerie de *Bắc thành* a fabriqué des grandes monnaies de cuivre pesant un *tiền*, portant l'inscription *Minh mạng thông bảo*. Il y a été employé un alliage de six parties de cuivre rouge de *Tụ long* en lingots et quatre parties de zinc.

Le déchet par cent livres a été de seize livres deux onces cinq *tiền*. Le métal pur restant a produit vingt-deux ligatures trois *mạch* vingt-cinq sapèques qui pesaient quatre-vingt-trois livres treize onces cinq *tiền*.

Approbation d'un mémoire. — Une fabrication précédente de monnaies de cuivre, pesant six *phân* et portant l'inscription *Minh mạng thông bảo*, a été effectuée avec trois cents livres de monnaies des rebelles représentant cent soixante ligatures neuf *mạch* quarante-cinq sapèques; le déchet ayant été de soixante-six livres, le métal restant était de deux cent trente livres qui ont produit cent quatre ligatures de monnaies de six *phân*.

En outre, on a fait un alliage de :

1,200 livres de monnaies de cuivre des rebelles, représentant six cent quarante-trois ligatures neuf *mạch;*

900 livres de cuivre en lingots de *Tụ long;*

900 livres de zinc;

Total, 3,000 livres, qui ont laissé un déchet de quatre cent cinquante-cinq livres quatre onces. Le métal utilisable ayant donc été de deux mille cinq cent quarante-quatre livres douze onces, il a été produit onze cent trente et une ligatures de monnaies de six *phân*.

6e ANNÉE (1825). — *Ordonnance.* — La sapèquerie de *Bắc thành* a fabriqué des grandes monnaies de cuivre avec un alliage composé de cuivre, de zinc et de monnaies des rebelles, dont les cent livres n'ont produit que vingt-quatre ligatures deux *mạch* quarante-deux sapèques. Ce chiffre comparé à celui obtenu à la sapèquerie de la capitale est beaucoup trop réduit pour pouvoir être maintenu.

La province fera le nécessaire en vue d'une amélioration.

8e ANNÉE (1827). — *Approbation d'un mémoire.* — Les monnaies chinoises en cuivre achetées par *Bắc thành* pour être transformées en grandes monnaies de cuivre laissent un déchet inférieur à celui provenant des petites monnaies.

Le présent décret fixe à quatorze livres le déchet par cent livres.

Approbation d'une décision. — Les grandes monnaies en cuivre d'un *tiền* fabriquées à *Bắc thành* avec des monnaies chinoises ne devront pas dépasser le déchet prévu de quatorze livres par cent livres.

Quant à l'alliage composé de zinc et de vieilles marmites en cuivre rouge ainsi que leurs couvercles, le déchet alloué sera de quinze livres. C'est le règlement.

Approbation d'une décision. — Les monnaies de cuivre des rebelles, employées dans la sapèquerie de la capitale pour fabriquer des monnaies pesant neuf *phân*, ont subi un déchet de seize livres trois onces neuf *tiền* par cent livres.

Approbation d'une décision. — Les monnaies de cuivre des rebelles employées à la sapèquerie de *Bắc thành* pour fabriquer des grandes monnaies pesant un *tiền* ont subi un déchet de seize livres par cent livres.

9e ANNÉE (1828). — *Approbation d'un rapport.* — Pour la fabrication des grandes monnaies d'un *tiền* à *Bắc thành*, on employa un mélange de :

52 livres de vieilles marmites et leurs couvercles en cuivre rouge, 45 livres de zinc et 3 livres de plomb.

Le déchet fut de quatorze livres huit onces.

16e ANNÉE (1835). — *Approbation d'une décision.* — Le zinc qui fut employé à *Bắc thành* pour la fabrication des monnaies de zinc de six *phân* était sans alliage et provenait de *Phán giang*. Il y a trois qualités qui, par cent livres, ont produit :

la première, 92 livres 12 onces de bon métal avec un déchet de 7 livres 4 onces;

la deuxième, 91 livres 8 onces de bon métal avec un déchet de 8 livres 8 onces;

la troisième, 88 livres 14 onces de bon métal avec un déchet de 11 livres 2 onces.

21e ANNÉE (1840). — *Approbation d'un mémoire.* — A *Hà nội*, en conformité de la formule : sept parties de cuivre et trois parties de zinc, il a été employé cent soixante-dix-huit livres cinq onces cinq *tiền* sept *phân* un *li* quatre *hào* d'un alliage de cuivre et de zinc, qui ont produit vingt-trois ligatures neuf *mạch* vingt et une sapèques; les résidus ainsi que les pièces tronquées qui pesaient trente-huit livres deux onces ont été refondus et ont produit quatre ligatures deux *mạch* trois sapèques, laissant un résidu et des pièces tronquées pesant vingt-sept livres quinze onces qui, refondus, ont donné deux ligatures cinq *mạch*. Soit, au total, trente ligatures six *mạch* vingt-quatre sapèques pesant cent soixante livres six onces. Enfin, les derniers résidus ainsi que les sapèques tronquées et les sédiments ayant été refondus, on obtint vingt-sept livres quatre onces de cuivre.

Le déchet fut donc de trente-quatre livres onze onces cinq *tiền* sept *phân* un *li* quatre *hào*.

Thiệu trị. — 1re ANNÉE (1841). — *Édit.* — Le Ministère a adressé un rapport élaboré par la province de *Hà nội* disant que, lors de la

fabrication des monnaies de cuivre à l'ancienne inscription[1], on avait choisi les petites monnaies de l'ère *Gia long* qui étaient cassées, défectueuses ou frustes pour être refondues. En outre, un essai avait été fait avec les monnaies des rebelles, destinées à être détruites; mais cette qualité de monnaie, dépourvue de plomb, laisse une perte considérable à la fusion. Le règlement ordonne de fondre d'abord, afin d'obtenir du cuivre de bonne qualité, et d'y mélanger ensuite le zinc; cette double opération cause un déchet supérieur. Il fut fait un essai de fusion comprenant quatre-vingt-dix livres de monnaies et dix livres de zinc, dont la couleur des échantillons des pièces est la même que celle de l'alliage réglementaire : sept parties de cuivre rouge et trois parties de zinc; le déchet ne dépasse pas le règlement. Par suite, n'y aurait-il pas lieu d'en délibérer et de choisir cet alliage de quatre-vingt-dix livres de monnaies et dix livres de zinc qui ne laisse à la fusion que peu de déchet?

La fabrication des monnaies a déjà fait l'objet de règlements et de décrets auxquels il faut se conformer; cependant, puisqu'en traitant cette espèce de monnaie dépourvue de plomb, conformément au règlement, le déchet est assez élevé et que, du reste, l'expérience faite par cette province est concluante, en conséquence, il est jugé bon d'y condescendre et de l'approuver.

3e année (1843). — *Approbation d'une décision.* — La province de *Hà nội* a fabriqué des monnaies de neuf *phân* et six *phân*, portant la nouvelle inscription *Thiệu trị*, selon la formule légale, de sept parties de cuivre et trois parties de zinc. Mais cet alliage ayant donné, par cent livres, un déchet supérieur de trois livres dix onces neuf *tiền* à celui de la tolérance légale, cette province a cessé la fabrication.

C'est irrégulier. Les fonctionnaires de cette province devront

(1) *Minh mạng.*

s'enquérir personnellement, surveiller, vérifier pour obtenir la vérité et examiner soigneusement, afin qu'un décret fixe un nouveau déchet.

4e ANNÉE (1844). — *Approbation d'un rapport.* — Le *Võ khố* a fait des essais de fabrication de monnaies de cuivre, portant l'inscription *Thiệu trị*, pesant neuf et six *phân*, suivant l'alliage légal de sept parties de cuivre pour trois parties de zinc. Il a été employé :

1° pour les pièces pesant neuf *phân*, quatre-vingts livres de cuivre provenant de la refonte de monnaies de cuivre anciennes, trente-deux livres de cuivre rouge de *Tụ long* en lingots et quarante-huit livres de zinc en plaques minces de deuxième qualité de *Tây dương* 西洋 [1], soit cent soixante livres qui ont produit trente ligatures sept *mạch* huit sapèques, pesant cent sept livres trois *tiền*; le déchet a été de trente livres neuf onces sept *tiền*, et les résidus de vingt-deux livres six onces. Le déchet par cent livres est donc de vingt-deux livres trois onces huit *tiền* huit *phân* deux *li*;

2° pour les pièces pesant six *phân*, trente livres de cuivre provenant de la refonte de monnaies anciennes en cuivre, douze livres de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* et dix-huit livres de zinc de *Tây dương* en plaques minces, soit, au total, soixante livres qui ont produit treize ligatures cinquante et une sapèques qui pesaient trente-deux livres douze onces cinq *tiền*; le résidu fut de seize livres douze onces et le déchet de dix livres sept onces cinq *tiền*. D'où un déchet de vingt-quatre livres trois onces deux *tiền* huit *phân* par cent livres.

Approbation d'un rapport. — Il a été fait des essais pour la fabrication de monnaies de cuivre de neuf *phân* portant l'inscription *Thiệu trị* avec les alliages suivants :

1° Alliage de quatre parties de zinc et six parties de cuivre,

[1] Europe, l'Occident.

tứ lục tham 四六叅; il a été employé douze livres de cuivre provenant de la refonte d'anciennes monnaies de cuivre, six livres de cuivre rouge de *Tụ long* en lingots et douze livres de zinc en plaques minces de *Tây dương* de deuxième qualité; soit ensemble trente livres qui, fondues, ont produit cinq ligatures huit *mạch* cinquante-neuf sapèques qui pesaient vingt livres; le résidu fut de trois livres et le déchet de sept livres;

2° Alliage de deux fois cinq, *nhị ngũ tham* 二五叅; on a employé neuf livres de cuivre provenant de la refonte d'anciennes monnaies de cuivre, six livres de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* et quinze livres de zinc de deuxième qualité en plaques minces de *Tây dương;* soit, au total, trente livres, qui ont produit, après fusion, quatre ligatures six *mạch* trente-huit sapèques pesant quatorze livres douze onces cinq *tiền;* le résidu s'éleva à cinq livres sept onces, et le déchet à neuf livres douze onces cinq *tiền.*

5e ANNÉE (1845). — *Approbation d'une décision.* — La province de *Hà nội* a fabriqué des monnaies de cuivre de neuf *phân* et six *phân.*

Il est arrêté que par cent livres :

pour les pièces de neuf *phân*, le métal utilisable sera de quatre-vingt-une livres six onces et le déchet de dix-huit livres dix onces;

pour les pièces de six *phân*, le métal utilisable sera de quatre-vingts livres et le déchet de vingt livres.

Approbation d'une décision. — Par cent livres d'alliage, on employa soixante-cinq livres de cuivre provenant de vieux canons et trente-cinq livres de zinc, qui produisirent quatre-vingt-trois livres quatorze onces de monnaie de qualité supérieure, le déchet étant de seize livres deux onces six *tiền.*

On a fondu, pour un alliage de cent livres, soixante livres de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* de toutes qualités et quarante livres de zinc, qui produisirent soixante-dix-sept livres cinq onces sept *tiền* de monnaie de qualité supérieure, le déchet étant de vingt-six livres trois *tiền.*

Pour un alliage de cent livres, il a été employé cinquante-trois livres de marmites vieilles en cuivre rouge et leurs couvercles et quarante-sept livres de zinc, dont la fusion produisit soixante-seize livres onze onces de monnaie de qualité supérieure, le déchet étant de vingt-trois livres cinq onces.

Approbation d'une décision. — Précédemment, la province de *Hà nội* a fait un essai de fabrication de monnaie de six *phân* qui a produit cent cinquante ligatures sept *mạch* seize sapèques pesant trois cent cinquante-quatre livres six onces sept *tiền*. Chaque ligature pesait donc trente-six onces; après examen, il a été reconnu que ce poids est supérieur de une once six *tiền* deux *phân* à celui autorisé; s'il y avait des sapèques en surplus, le poids en serait encore augmenté.

Tự đức. — 1re ANNÉE (1847). — *Approbation d'un rapport.* — La province de *Hà nội* a fabriqué à titre d'essai des monnaies de cuivre de deux modules, dont l'un pesant neuf *phân* et l'autre en pesant six, portant la nouvelle inscription *Tự đức.*

Pour les pièces de neuf *phân,* il a été employé cent livres d'un alliage composé de soixante livres de cuivre rouge de *Trang liệt* et quarante livres de zinc en plaques minces qui ont produit dix-neuf ligatures cinq *mạch* quatre sapèques, pesant soixante-cinq livres dix onces; on a dû ajouter trente-huit sapèques pour parfaire ce poids. Ces cent livres d'alliage qui devaient donner quatre-vingt-deux livres quinze onces un *phân* quatre *li* de métal avec un déchet réglementaire de dix-sept livres neuf *tiền* huit *phân* six *li* n'ont subi que treize livres huit onces de déchet. Les résidus pesaient vingt livres quatorze onces.

Pour les pièces de six *phân,* on a fait usage d'un alliage semblable qui a produit trente et une ligatures vingt-cinq sapèques pesant soixante livres huit onces; on a dû ajouter un *mạch* trente-deux sapèques pour parfaire ce poids. Ces cent livres d'alliage qui devaient produire quatre-vingt-une livres quatre onces cinq *tiền* huit *phân*

cinq *li* de métal, avec un déchet réglementaire de dix-huit livres onze onces quatre *tiền* un *phân* cinq *li*, n'ont subi qu'un déchet de seize livres; les résidus pesaient dix-huit livres onze onces quatre *tiền* un *phân* cinq *li*.

Approbation d'un rapport. — La province de *Hà nội* a fabriqué à diverses reprises des monnaies de zinc de six *phân* pour lesquelles il a été employé treize mille neuf cent vingt-deux livres quatre onces de zinc en lingots qui ont produit douze mille quatre cent onze livres de métal utilisable, dont il a été fabriqué cinq mille cinq cent seize ligatures; les résidus ont été de cent douze livres douze onces, et les déchets s'élevèrent à treize cent quatre-vingt-dix-huit livres huit onces. Le métal utilisable, pour cent, a donc été de quatre-vingt-neuf livres treize onces neuf *tiền* six *phân* six *li*, et le déchet de dix livres deux onces trois *phân* trois *li*.

Approbation d'un rapport. — La province de *Hà nội*, dans les essais de fabrication des monnaies grandes et petites portant la nouvelle inscription *Tự đức*, a employé l'alliage légal quatre et six, comportant du cuivre rouge de *Trang liệt* et du zinc en plaques minces :

pour les pièces de neuf *phân*, les cent livres d'alliage ont produit quatre-vingt-trois livres deux onces trois *tiền* quatre *phân* huit *li* de métal utilisable, d'où un déchet de seize livres treize onces six *tiền* cinq *phân* deux *li*;

pour les pièces de six *phân*, les cent livres d'alliage ont produit quatre-vingt-une livres huit onces huit *tiền* quatre *phân* six *li* de métal utilisable, soit un déchet de dix-huit livres sept onces un *tiền* cinq *phân* quatre *li*.

2e ANNÉE (1848). — *Approbation d'un mémoire.* — La sapèquerie de *Hà nội* tant pour le cuivre rouge en lingots qui reste au Trésor que pour celui de *Tụ long*, livré par la province de *Tuyên quang*, les divise en deux qualités : pure et impure.

L'alliage de six parties de cuivre rouge et quatre parties de zinc a été expérimenté :

1° Avec du cuivre en lingots de qualité assez bonne et du zinc en plaques minces :

A. Pour la fabrication de pièces de l'ère *Tự đức* de neuf *phân*, il a été employé cent livres d'alliage qui ont produit soixante-quatorze livres quinze onces de métal utilisable, laissant un déchet de plus de vingt-cinq livres;

B. Pour la fabrication des pièces de six *phân*, on a employé cent livres d'alliage qui ont produit soixante-treize livres neuf onces de métal utilisable, soit un déchet de plus de vingt-six livres six onces.

2° Avec l'alliage de cuivre impur en lingots et de zinc en plaques minces :

A. Pour la fabrication de pièces de neuf *phân*, il a été employé cent livres d'alliage qui ont produit soixante-quatorze livres dix onces de métal utilisable, soit un déchet de plus de vingt-cinq livres cinq onces;

B. Pour les pièces de six *phân*, on a employé cent livres d'alliage qui ont produit soixante-douze livres quatorze onces de métal utilisable, laissant un déchet de plus de vingt-sept livres une once.

Approbation d'un rapport. — La province de *Hà nội* a fabriqué des monnaies de cuivre de neuf *phân* et de six *phân* en employant :

1° La formule de six parties de cuivre en lingots de *Tụ long* de qualité assez bonne pour quatre parties de zinc en plaques minces, pour la fabrication des pièces suivantes :

A. Pièces de neuf *phân*. Cent livres d'alliage ont produit soixante-quatorze livres quinze onces quatre *tiền* huit *phân* de métal utilisable, laissant un déchet de vingt-cinq livres cinq *tiền* deux *phân*;

B. Pièces de six *phân*. Cent livres d'alliage ont produit soixante-treize livres neuf onces trois *tiên* huit *li*, soit un déchet de vingt-six livres six onces six *tiên* neuf *phân* deux *li*.

2° La formule de six parties de cuivre en lingots de *Tụ long* de qualité impure et de quatre parties de zinc en plaques minces, pour la fabrication des pièces suivantes :

A. Pièces de neuf *phân*. Cent livres d'alliage ont produit soixante-quatorze livres dix onces quatre *tiên* huit *phân* sept *li* de métal utilisable, laissant un déchet de vingt-cinq livres cinq onces cinq *tiên* un *phân* trois *li*;

B. Pour les pièces de six *phân*. Cent livres d'alliage ont produit soixante-douze livres quatorze onces neuf *tiên* sept *phân* six *li* de métal utilisable, d'où un déchet de vingt-sept livres une once deux *phân* quatre *li*.

MAIN-D'ŒUVRE ET FOURNITURES.

Công liệu 工料.

Gia long. — 12e ANNÉE (1813). — *Approbation d'une décision.* — Une fonderie monétaire étant établie à *Bắc thành*, les matériaux nécessaires à sa construction tels que les herbes pour la couverture et les bois d'œuvre seront payés sur les fonds du Trésor et choisis par les receveurs.

Approbation d'une décision. — Les fondeurs particuliers ne pourront fabriquer la monnaie que dans le nouvel Établissement.

Les paiements des sommes en espèces de cuivre dues par l'État, seront effectués au Trésor de cet établissement et non ailleurs.

Les liens nécessaires au bottelage de la monnaie neuve restent à la charge des fondeurs.

Approbation d'une décision. — Les gardes du Trésor employés au transport des nouvelles monnaies de zinc, du Trésor de la sapèque-

rie au Trésor du *thành*, seront payés à raison d'une sapèque de cuivre par quatre ligatures.

Approbation d'une décision. — La fabrication de la monnaie avec le zinc provenant de la province de *Thái nguyên* sera payée à la tâche, y compris les fournitures, trois ligatures sept *mạch* vingt sapèques un *phân* quatre *li* les cent livres.

Approbation d'un rapport. — La sapèquerie de *Bắc thành* fabriquera la monnaie de zinc de sept *phân* conformément au règlement fixant le prix à la tâche et non pas au moyen de salaires mensuels.

Approbation d'un mémoire. — Cent livres de zinc de *Thái nguyên*, déchet déduit, produisent trente-trois ligatures trois *mạch* vingt sapèques. Le prix payé pour la main-d'œuvre et les fournitures sera de trois ligatures trois *mạch* quarante et une sapèques, dont six *mạch* treize sapèques pour les matières et deux ligatures sept *mạch* vingt-huit sapèques pour les ouvriers. C'est le règlement à adopter à l'avenir.

13[e] ANNÉE (1814). — *Approbation d'un rapport.* — Le prix payé pour la fabrication de la monnaie de zinc est fixé à trois ligatures un *mạch* trente sapèques les cent livres; ce prix comprend la main-d'œuvre et les fournitures.

Approbation d'une décision. — Précédemment, dans des essais de fabrication de pièces en zinc, cent livres de zinc ont produit trente-cinq ligatures de monnaie, dont le prix de la main-d'œuvre et des fournitures était de trois ligatures un *mạch* trente sapèques.

Ces temps derniers le déchet sur la fusion ayant atteint neuf livres, la production s'est trouvée réduite à trente-quatre ligatures six *mạch* quarante sapèques.

En conséquence, une augmentation d'une livre de zinc est autorisée, afin de maintenir le chiffre prévu.

Le prix de la main-d'œuvre et des fournitures est maintenu à

trois ligatures un *mạch* trente sapèques, conformément au règlement.

Approbation d'une décision. — Un arrêté antérieur a fixé le poids de la ligature à une livre dix onces; si le poids est inférieur de plus d'une once, il faudra y ajouter des pièces de monnaie pour parfaire le poids légal.

Ces monnaies supplémentaires seront réservées par les fonctionnaires pour payer le travail du rabotage (de la circonférence), du comptage, de l'enfilage et des liens en rotin [1], à raison de trois ligatures un *mạch* trente sapèques les cent livres de monnaie de zinc.

Approbation d'une décision. — Désormais lorsqu'on fabriquera des sapèques avec du zinc pur, le prix de la poudre de charbon de bois, *kinh thán* 䃭炭, employée sera compris dans celui payé pour la main-d'œuvre et les fournitures, et non pas réglé à part.

En ce qui concerne la livre de zinc supplémentaire par cent livres, accordée par le règlement, une dépense d'environ quatre onces de charbon est autorisée pour le prix d'une sapèque trois *phân* cinq *li;* soit une dépense totale, pour la main-d'œuvre et les matières, de trois ligatures un *mạch* trente et une sapèques trois *phân* cinq *li* par cent livres de zinc.

[1] Lorsque les sapèques ont été rabotées sur la circonférence seulement, afin d'en enlever les bavures, elles sont d'abord enfilées sur deux brins de rotin, ou de plante textile quelconque, noués à une de leurs extrémités et pouvant ainsi former charnière, chaque brin comportant trois cents pièces; puis, avant de serrer et de nouer les deux extrémités restées libres, on place une agrafe réunissant les deux brins, par chaque valeur d'un *mạch* ou soixante pièces [*]. Cinq de ces ligatures sont ensuite réunies par trois attaches transversales pour former une charge, *vác* 擭, et enfin deux de ces paquets sont aussi encerclés au moyen de trois autres attaches, formant ainsi un tout suffisamment rigide. Ce paquet de dix ligatures est connu par les Français sous le nom de *gueuse*.

[*] L'usage des agrafes s'est perdu en Basse Cochinchine, mais subsiste généralement en Annam et au Tonkin.

15e ANNÉE (1816). — *Approbation d'un rapport.* — Il a été employé à la fabrication de pièces en cuivre de six *phân*, quinze cents livres de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* et quinze cents livres de zinc de *Phán giang*, soit ensemble trois mille livres, qui, avec le supplément légal, ont produit mille quatre-vingt-quinze ligatures dont le prix de la main-d'œuvre et des fournitures a été de quatre-vingt-huit ligatures neuf *mạch* douze sapèques.

Minh mạng. — 1re ANNÉE (1820). — *Approbation d'un rapport.* — La sapèquerie de *Bắc thành* a fabriqué des monnaies de zinc de six *phân*, dont cent livres de métal ont produit quarante ligatures huit *mạch*. Le prix payé pour la main-d'œuvre et les fournitures a été de trois ligatures quatre *mạch* trente et une sapèques. Ce règlement sera adopté à l'avenir.

Approbation d'un rapport. — Le prix du charbon *kinh thán,* dont on fera usage, est fixé à neuf *mạch* trente sapèques les cent livres.

2e ANNÉE (1821). — *Approbation d'un rapport.* — Dans la sapèquerie de *Bắc thành,* le prix de la main-d'œuvre est fixé à deux ligatures huit *mạch*, par cent livres de cuivre.

Le prix du charbon de bois de fer, *thiết lâm thán* 鐵林炭, est fixé à une ligature trois *mạch* quarante sapèques les cent livres.

Lors de la fabrication des monnaies de zinc, il sera ajouté par cent livres, quatre onces un *tiền* neuf *phân* de fer doux en feuille, *cang* 鋼, dont la valeur est de quatre sapèques trois *phân* neuf *li*, nécessitant une livre onze onces six *tiền* trois *phân* de charbon de bois de fer, dont la valeur est de quatorze sapèques un *phân* six *li;* soit pour le fer et le charbon dix-huit sapèques cinq *phân* cinq *li.* Ce règlement sera adopté à l'avenir.

Approbation d'un rapport. — A la sapèquerie *bảo toàn cục,* la fabrication de la monnaie de cuivre de six *phân* exige un travail un peu plus pénible que celle de la monnaie de zinc de six *phân.* Il est

donc équitable de modifier les salaires des ouvriers en ajoutant ici et en retranchant là, afin de les rendre égaux.

Chaque four pour la fabrication des monnaies de zinc devra donner une production mensuelle de trois mille livres, nécessitant dix-neuf livres huit onces de charbon *kinh thán*, dont le prix est de cinquante-quatre sapèques les dix livres, soit une dépense d'un *mạch* quarante-cinq sapèques trois *phân*.

Cent livres de zinc devant produire quarante et une ligatures de monnaie de six *phân*, les ouvriers seront payés d'après le tarif suivant :

1 chef de four, *thủ lô* 首鑪, dix-sept sapèques, soit une réduction de trois sapèques;

1 sous-chef de four, *phó lô* 副鑪, seize sapèques, soit une réduction de deux sapèques;

12 aides de four, *phụ lô* 附鑪, deux *mạch* cinquante-quatre sapèques, soit une réduction de six sapèques;

38 chefs ouvriers, *đại công* 大功, suppression de deux hommes, sept *mạch* cinquante-cinq sapèques, soit une réduction de trente-cinq sapèques;

60 ouvriers, *tiểu công* 小功, suppression de six hommes, une ligature un *mạch* trente sapèques, soit une réduction de trente-six sapèques;

ébarbage et polissage, *ma* 磨, un *mạch* trente sapèques les dix ligatures; au total six *mạch* neuf sapèques;

comptage, *điểm* 點, dix sapèques les dix ligatures; total quarante et une sapèques;

agrafes[1], *thứ* 朿[2], trois sapèques les dix ligatures; soit un total de douze sapèques trois *phân*;

brins d'enfilage en rotin, *đằng quán* 藤串, quinze sapèques les dix ligatures; total un *mạch* une sapèque cinq *phân*.

La fabrication de cent livres de monnaie de zinc coûtera donc,

[1] On fait usage officiellement de mèches de jute, *vũ ma* 羽麻.

[2] Annoter *Génibrel*, p. 851, *thúc* 束 «lier» et p. 857, *thứ* 朿 «épines».

en main-d'œuvre et fournitures, trois ligatures deux *mạch* quarante et une sapèques un *phân*, soit une diminution de un *mạch* vingt-trois sapèques.

Chaque four pour la fabrication des monnaies de cuivre devra donner une production mensuelle de seize cents livres, nécessitant quatre-vingts livres de charbon *kinh thán*, dont le prix est de cinquante-quatre sapèques les dix livres, soit une dépense totale de sept *mạch* douze sapèques.

Cent livres de cuivre devant produire trente-sept ligatures huit *mạch* de monnaie, les ouvriers seront payés d'après le tarif suivant :

1 chef de four, trente-deux sapèques, soit une augmentation de huit sapèques;

1 sous-chef de four, trente sapèques, soit une augmentation de huit sapèques;

12 aides de four, suppression de deux hommes, cinq *mạch* trente-six sapèques, soit une augmentation de cinquante-six sapèques;

33 chefs ouvriers, suppression de quinze hommes, une ligature deux *mạch* trente-neuf sapèques, soit une augmentation de trente-neuf sapèques;

55 ouvriers, suppression de trente-cinq hommes, deux ligatures dix sapèques, soit une diminution de cinquante sapèques;

ébarbage et polissage, un *mạch* trente sapèques les dix ligatures; au total cinq *mạch* vingt sapèques;

comptage, dix sapèques les dix ligatures, soit au total trente-sept sapèques huit *phân;*

agrafes, trois sapèques les dix ligatures, soit ensemble dix sapèques trois *phân* quatre *li;*

brins d'enfilage en rotin, quinze sapèques les dix ligatures, soit ensemble cinquante-six sapèques sept *phân.*

La fabrication de cent livres de monnaie de cuivre coûtera donc, en main-d'œuvre et fournitures, cinq ligatures six *mạch* vingt-quatre sapèques deux *phân* quatre *li*, soit une augmentation de un *mạch* douze sapèques huit *phân.*

3e ANNÉE (1822). — *Approbation d'un mémoire.* — La sapèquerie de *Bắc thành* consacrera un four chaque mois à la fabrication de monnaie de cuivre pesant un *tiền* et portant l'inscription *Minh mạng thông bảo.*

A cet effet, on emploiera un alliage de six parties de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* et quatre parties de zinc. Le prix de la main-d'œuvre et des fournitures est fixé à quatre ligatures huit *mạch* vingt-neuf sapèques neuf *phân* deux *li* un *hào.*

Approbation d'un mémoire. — L'établissement monétaire de *Bắc thành* a fait des essais de fabrication de pièces en cuivre de six *phân* portant l'inscription *Minh mạng :*

1er essai. Il a été prélevé au Trésor trois cents livres de monnaies en cuivre des rebelles, représentant cent-soixante ligatures neuf *mạch* quarante sapèques, qui ont produit à la fusion cent quatre ligatures.

La dépense de main-d'œuvre et des fournitures s'élevant à dix-sept ligatures douze sapèques est approuvée.

2e essai. On a prélevé douze cents livres de monnaies de cuivre des rebelles, représentant une valeur de six cent quarante-trois ligatures neuf *mạch*, neuf cents livres de cuivre rouge en lingots de *Tụ long* et neuf cents livres de zinc, soit ensemble, trois mille livres dont l'alliage a produit onze cent trente et une ligatures.

La dépense de la main-d'œuvre et des fournitures s'élevant à cent soixante-dix ligatures quatre *mạch* cinquante-quatre sapèques est approuvée.

4e ANNÉE (1823). — *Approbation d'un rapport.* — A la sapèquerie *bảo toàn cục*, la fabrication de cent livres de monnaie de zinc a coûté en ouvriers et fournitures trois ligatures deux *mạch* vingt-quatre sapèques cinq *phân* neuf *li*, soit une diminution de trente-cinq sapèques six *li* sur le tarif primitif.

Les cent livres de monnaie de cuivre ont coûté, en ouvriers et

fournitures, cinq ligatures sept *mạch* neuf sapèques trois *phân* deux *li*, soit une augmentation de vingt-deux sapèques huit *phân* neuf *li* sur le tarif primitif.

5ᵉ ANNÉE (1824). — *Approbation d'un rapport.* — Si la sapèquerie de *Bắc thành* ne peut se procurer en quantité suffisante le charbon dit *kinh thán* nécessaire à la fabrication des monnaies, elle devra acheter du bois à brûler, *sài mộc* 柴木, au prix de trois *mạch* les cent livres.

Est autorisée, par cent livres de zinc, une dépense de cinquante-huit livres huit onces de bois à brûler d'une valeur d'un *mạch* quarante-cinq sapèques.

Le charbon de bois restant en dépôt sera conservé pour la fabrication de la monnaie de cuivre, ainsi que celui qui sera acheté ultérieurement.

6ᵉ ANNÉE (1825). — *Approbation d'un rapport.* — Par cent livres de zinc, la sapèquerie *bảo toàn cục* est autorisée à dépenser, pour le fer en feuille et le charbon de bois de fer, dix sapèques cinq *phân* sept *li* soit une réduction de dix sapèques six *li* sur l'ancien règlement.

Approbation d'un rapport. — Le prix du charbon dit *kinh thán* est fixé à une ligature trente sapèques les cent livres.

Ordonnance. — Le prix à payer pour main-d'œuvre et fournitures des grandes monnaies de cuivre fabriquées à *Bắc thành* est fixé à cinq ligatures un *mạch* vingt sapèques neuf *phân* neuf *li* cinq *hào* les cent livres.

C'est le règlement.

8ᵉ ANNÉE (1827). — *Approbation d'un rapport.* — Le prix de main-d'œuvre et fournitures des monnaies de cuivre de neuf *phân* fabriquées à *Bắc thành* avec le produit des vieilles marmites et

leurs couvercles en cuivre rouge, sera le même que celui prévu au règlement pour les grandes pièces en cuivre.

Approbation d'un mémoire. — Pour la fabrication à *Bắc thành* des grandes monnaies de cuivre d'un *tiền*, une augmentation de dix livres de bois à brûler est autorisée par cent livres d'alliage, soit au total cent trente-neuf livres.

Quant à la main-d'œuvre et aux fournitures, on appliquera le règlement prévu pour la fabrication des monnaies de cuivre de neuf *phân*.

Approbation d'une décision. — Des décrets antérieurs ont fixé le prix de la façon des grandes monnaies de cuivre d'un *tiền*, fabriquées à *Bắc thành* avec de vieilles marmites et leurs couvercles en cuivre rouge et des sapèques chinoises en cuivre.

En ce qui concerne la fabrication avec le produit de la fusion des monnaies en cuivre des rebelles, le prix de la main-d'œuvre sera réglé conformément au règlement antérieur pour la fabrication des monnaies de neuf *phân*, mais avec une diminution de six sapèques par cent livres sur les prix prévus au règlement pour les chefs ouvriers et ouvriers :

36 chefs ouvriers seront payés chacun dix-sept sapèques;

60 ouvriers seront payés chacun seize sapèques.

Le reste sera réglé conformément au règlement antérieur visant la fabrication des monnaies de cuivre de neuf *phân*.

9e ANNÉE (1828). — *Approbation d'un rapport.* — A *Bắc thành*, pour la fabrication de la monnaie de zinc, cette province, après examen, crut devoir réduire le nombre des fours et n'en conserver que six; puis, ce nombre, étant augmenté de six, fut ainsi porté à douze fours.

Il est donc nécessaire de préparer des moules en quantité appropriée à la production des fours.

En conséquence, six cents soldats et trois *Suất đội* seront employés à extraire du sable de mouleur, *sa thổ* 沙土; leur solde sera augmentée de cinq *mạch*.

15e ANNÉE (1834). — *Approbation d'un rapport.* — Lors de la fabrication des monnaies de zinc à *Hà nội*, l'ancien règlement prévoyait une production mensuelle de trente mille livres par four [1], nécessitant des ouvriers dont le salaire mensuel était de cinq ligatures quatre *mạch*. Par la suite, la production mensuelle de chaque four ayant été réduite à quinze mille livres, le salaire des ouvriers fut abaissé à deux ligatures sept *mạch*, ce qui est insuffisant pour vivre.

En conséquence, on devra se conformer à la décision du Ministère ordonnant que chaque four fondra mensuellement trente mille livres de zinc.

21e ANNÉE (1840). — *Approbation d'un mémoire.* — La province de *Hà nội* a prélevé soixante-cinq ligatures sept *mạch* vingt-quatre sapèques de monnaies anciennes en cuivre pesant deux cents livres pour faire des essais de fabrication de grandes monnaies en cuivre d'un *tiền* portant l'inscription *Minh mạng thông bảo*.

A cet effet, quatre fours ayant été mis en feu, il a été employé :

Un nombre de journées d'ouvriers, détaillé ci-dessous :

1 chef de four	10 journées
1 sous-chef de four	10
2 aides de four	4
4 chefs ouvriers	13
10 ouvriers	30
3 ébarbeurs (raboteurs)	6
1 compteur et enfileur	1
Refonte des anciennes monnaies	4
Remplissage des moules, prévu par le règlement	2

dont le prix de la journée a été fixé à quarante sapèques plus un *oản* de riz;

188 livres de charbon *kinh thán*;

700 livres de bois à brûler;

(1) Le règlement de 1821 prévoit une production mensuelle de trois mille livres par four (p. 241).

125 livres de charbon de bois de fer;

4 creusets en terre, *thổ oa* 土鍋;

2 ligatures pour les cérémonies du culte (offrandes aux génies), *lễ phẩm tiền* 禮品錢.

Approbation d'une décision. — Dans la province de *Hà nội*, la fabrication des grandes pièces de cuivre d'un *tiền* portant l'inscription *Minh mạng thông bảo* a subi une augmentation tant pour les matières que pour la main-d'œuvre.

La fabrication de la monnaie, pour chacun des quatre fours, a subi une augmentation supplémentaire mensuelle de deux journées, soit, pour la fusion de cent livres, deux journées et demie. On s'est conformé au règlement pour les salaires en espèces et en riz.

Chaque creuset a été payé quarante sapèques.

Le charbon a été payé trois ligatures deux *mạch* les cent livres.

Le bois à brûler a été payé quatre *mạch* les cent livres.

Les états de dépenses en salaires et fournitures, dressés conformément au règlement, seront arrêtés chaque mois et envoyés mensuellement pour approbation au Ministère.

Lorsqu'on aura besoin de *nhãn mộc* 眼木 [1], de bois pour la fusion, de paille, de tamis, de balais, de creusets en terre et autres fournitures, on paiera ce qui est dû et ces dépenses seront portées à un compte semestriel.

A partir du neuvième mois, on engagera deux charpentiers et deux fondeurs dont le salaire mensuel sera, pour chacun d'eux, d'une ligature plus un *phương* 方 [2] de riz.

Thiệu trị. — 4e année (1844). — *Approbation d'une décision.* — La sapèquerie *bảo hóa cục* du *Võ khố* a fondu et purifié soixante ligatures de monnaies de cuivre anciennes pesant cent quatre-vingt-

[1] Bois de l'arbre *long nhãn* 龍眼, œil de dragon, faux litchi, *Nephelium longana* (Sapindacées); il sert à confectionner les châssis des moules.

[2] En annamite vulgaire, *vuông* 𣃱 et plus populairement *giạ* 𥴙.

onze livres quatre onces, ayant nécessité cent trente-sept livres de charbon de bois de fer.

On a fait ensuite un alliage, selon la formule légale trois et sept, pour fabriquer cent soixante livres de monnaies de cuivre de neuf *phân;* il a été employé deux cent quatre-vingt-six livres de charbon *kinh thán*, quatre cent soixante-dix-sept livres de bois à brûler, *sài tân* 柴薪, et six creusets en terre, *thổ trình* 土埕.

Puis on fit un alliage, selon la même formule légale trois et sept, pour fabriquer soixante livres de monnaies de cuivre de six *phân;* il a été employé cent quarante livres de charbon *kinh thán,* deux cent vingt-sept livres de bois à brûler et quatre creusets.

On continua par l'alliage légal quatre et six, pour fabriquer trente livres de monnaies de cuivre de neuf *phân*; il a été employé quarante-sept livres deux onces de charbon en débris, cent quarante et une livres de bois à brûler et deux creusets.

Enfin on termina par l'alliage légal deux fois cinq, pour la fabrication de trente livres de monnaies de cuivre de neuf *phân;* il a été employé cinquante-cinq livres de charbon *kinh thán* et cent trente et une livres de bois à brûler.

5ᵉ ANNÉE (1845). — *Approbation d'un rapport.* — Les agents de la sapèquerie de la province de *Hà nội* se sont réunis avec les agents envoyés de la capitale pour se livrer à un essai d'alliage conforme au règlement, en vue de la fabrication de monnaies de cuivre de neuf *phân* et six *phân*, portant l'inscription *Thiệu trị.*

Il a été prélevé deux cent treize mille neuf cent cinquante livres quatre onces cinq *tiền* six *phân* huit *li* de cuivre fondu, deux cent cinquante-cinq mille cent trente-trois livres trois onces de cuivre pur et deux cent trente-quatre livres de plomb qui ont laissé un déchet de huit mille huit cent dix-sept livres une once cinq *tiền* six *phân* huit *li;* il a été consommé cent vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze livres treize onces de charbon de bois de fer et neuf cent quarante-huit livres trois onces de bois de faux *litchi;*

la main-d'œuvre a nécessité quatre mille deux cent soixante-dix-neuf journées d'ouvriers. Le plomb a été compté à part.

Après calcul, on a reconnu que, par cent livres de cuivre, il avait été employé cinquante-neuf livres neuf onces trois *tiền* un *phân* de charbon *kinh thán*, sept onces neuf *phân* de bois de faux *litchi* et deux journées d'ouvriers.

Approbation d'un mémoire. — La province de *Hà nội* a employé des aides de four à la refonte du cuivre, en vue de la fabrication des monnaies, auxquels elle a versé des monnaies anciennes.

Ces aides de four reçurent d'abord trois ligatures cinq *mạch* vingt-deux sapèques, plus cinq *oản* de riz, par cent livres, pour la main-d'œuvre et les fournitures, puis seulement deux ligatures huit *mạch* douze sapèques.

Approbation d'un mémoire. — La sapèquerie de la province de *Hà nội* pour la fabrication des sapèques en cuivre a employé par cent livres d'alliage :

Pour les pièces de neuf *phân*, quatre-vingt-une livres de charbon de bois, cent-trente-deux livres de bois à brûler et un plus deux dixièmes de creuset en terre;

Pour les pièces de six *phân*, quatre-vingt-quatre livres dix onces de charbon de bois, cent quarante livres de bois à brûler et un plus trois dixièmes de creuset en terre.

Tự đức. — 1re ANNÉE (1847). — *Approbation d'un rapport.* — La sapèquerie de la province de *Hà nội* a fabriqué des monnaies de cuivre des deux modules, neuf *phân* et six *phân*, avec l'inscription *Tự đức thông bảo.*

Il a été employé, par cent livres de pièces de neuf *phân*, cent quarante livres quatre onces de charbon, trois cent soixante-douze livres de bois à brûler et trois creusets en terre. Pour celles de six *phân*, on a employé, par cent livres, cent soixante-huit livres de charbon, cinq cent soixante-six livres de bois à brûler et trois creusets en terre.

Approbation d'un rapport. — Lors de la fabrication de la monnaie de zinc de six *phân,* la sapèquerie de la province de *Hà nội* a réglé les dépenses d'ébarbage, de comptage, ainsi que les brins d'enfilage, les agrafes, *nữu* 鈕, et les rotins d'attache, conformément aux prescriptions des années antérieures.

Quant aux chefs, sous-chefs et aides de four ainsi que les chefs ouvriers et ouvriers, leur salaire fut d'une ligature huit *mạch* douze sapèques les cent livres.

Approbation d'un rapport. — La sapèquerie de la province de *Hà nội* a fabriqué des monnaies de cuivre de neuf *phân* et six *phân,* portant la nouvelle inscription *Tự đức,* en se servant d'un alliage de six parties de cuivre rouge pur de *Tụ long* et quatre parties de zinc pur en plaques minces.

Pour les pièces de neuf *phân,* on a employé dix mille cinquante-six livres quatorze onces d'alliage qui ont nécessité : quatorze mille soixante-dix livres de charbon de bois, soit cent trente-sept livres cinq onces par cent livres; vingt-trois mille huit cent quinze livres de bois à brûler, soit deux cent trente-deux livres sept onces par cent livres; cent quatre-vingt-quatre creusets en terre ou un plus sept dixièmes de creuset par cent livres d'alliage.

Pour les pièces de six *phân,* il a été employé sept mille cent vingt-sept livres huit onces d'alliage qui ont nécessité : neuf mille six cent quatre-vingt-seize livres de charbon, soit, par cent livres, cent trente-neuf livres sept onces; dix-huit mille huit cent quatre livres de bois à brûler, ou deux cent soixante-dix livres six onces par cent livres; cent trente-deux creusets en terre, soit un plus huit dixièmes de creuset par cent livres d'alliage.

Approbation d'une décision. — La province de *Hà nội* a modifié le prix de fabrication des deux modules de pièces en cuivre.

Par cent livres d'alliage, les chefs, sous-chefs et aides de four, ainsi que les chefs ouvriers et ouvriers, ont reçu chacun un supplé-

ment de cinq *mạch* quarante-quatre sapèques, soit au total quatre ligatures deux *mạch* trente sapèques.

L'ébarbage et le polissage, *trác* 琢, prévus au règlement pour un *mạch* quarante sapèques les dix ligatures, est augmenté de vingt sapèques.

2e ANNÉE (1848). — *Approbation d'un rapport.* — La sapèquerie de la province de *Hà nội* a employé deux qualités de cuivre rouge en lingots de *Tụ long*, pure et impure, pour fabriquer des monnaies de cuivre de neuf *phân* et six *phân*.

On a fait usage d'un alliage de six parties de la qualité de cuivre assez bonne de *Tụ long* et de quatre parties de zinc en plaques minces :

1° Pour la fabrication de pièces de neuf *phân*, à laquelle on a consacré vingt-deux mille quatre-vingt-dix-sept livres quatre onces d'alliage, qui ont nécessité vingt et un mille six cent cinquante et une livres de charbon, soit cent une livres dix onces pour cent; trente-six mille quatre cent dix-huit livres de bois à brûler, soit cent dix livres quinze onces pour cent; et trois cent vingt creusets en terre, soit un plus cinq dixièmes de creuset en terre par cent livres d'alliage;

2° Pour la fabrication de pièces de six *phân*, il a été employé quinze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf livres quinze onces sept *tiền* neuf *phân* d'alliage, qui ont nécessité vingt mille dix-sept livres quatorze onces de charbon, soit cent trente-trois livres treize onces pour cent; trente-six mille quatre cent dix-huit livres de bois à brûler, soit trois cent quatorze livres cinq onces pour cent; et deux cent quarante creusets en terre, soit un plus six dixièmes de creuset en terre par cent livres d'alliage.

Il a été ensuite fait usage de six parties de la qualité de cuivre impur et mélangé en lingots de *Tụ long* et quatre parties de zinc pur en plaques minces :

1° Pour la fabrication des pièces de neuf *phân*, à laquelle on

a consacré trois mille six cent vingt-neuf livres neuf onces d'alliage qui ont nécessité trois mille quatre cent soixante et une livres de charbon, soit quatre-vingt-dix-sept livres pour cent; cinq mille deux cent quarante-deux livres deux onces de bois à brûler, soit cent quarante-six livres quinze onces pour cent; et quarante-huit creusets en terre, soit un plus trois dixièmes de creuset en terre par cent livres d'alliage;

2° Pour la fabrication de pièces de six ***phân***, il a été employé deux mille trois cent soixante-dix livres sept onces d'alliage, qui ont necessité deux mille huit cents livres de charbon, soit quatre-vingt-dix-sept livres pour cent; cinq mille deux cent quarante-deux livres deux onces de bois à brûler, soit cent quarante-six livres quinze onces pour cent; et quarante-huit creusets en terre, soit un plus trois dixièmes de creuset par cent livres d'alliage.

MONNAIES PROHIBÉES.

Tiền cấm 錢禁.

Gia long. — 3e ANNÉE (1804). — *Ordonnance.* — Un établissement monétaire ayant été créé à ***Bắc thành***, les fondeurs sont astreints à une taxe en espèces, prévue par le règlement. Les particuliers désireux de fabriquer adresseront une demande au fonctionnaire supérieur des finances, ***Hộ tào quan*** 戶曹官, qui sera visée par le directeur de la sapèquerie, ***Giám đốc viên*** 監督員, pour autorisation.

Ceux qui passeront outre seront poursuivis en vertu de l'article du Code, ***tư trú tiền*** 私鑄錢 «fondre privément des monnaies»[1].

[1] ART. CCCXXV DU CODE. — La loi prévoit trois faits distincts : 1° la fabrication privée de la monnaie légale de l'État, qui est, exclusivement, la monnaie de cuivre : peine de la strangulation avec sursis; 2° ceux qui auront rogné ou aminci des pièces de cuivre seront punis de cent coups de *trượng*; 3° ceux qui auront contrefait de l'or ou de l'argent, qui ne sont pas considérés comme monnaie, seront punis de cent coups de *trượng* et de trois ans de travail pénible. (Philastre, *Code*, vol. II, p. 509.)

11e ANNÉE (1812). — *Approbation d'une décision.* — A la capitale ainsi que dans l'intérieur, les habitants qui auraient conservé du cuivre rouge et du zinc en lingots ou en plaques devront, dans un délai d'un mois, en prévenir les fonctionnaires qui les leur achèteront au prix officiel. Passé ce délai, s'ils ne les présentent pas et qu'ils soient découverts, ils seront passibles de l'article du Code, *tư tương mại mãi cấm vật chi tội* 私相賣買禁物之罪 «achat et vente réciproque, entre particuliers, des choses prohibées».

Approbation d'une décision. — Les chefs de jonques, chargés du transport des finances publiques dans les *thành* et *trấn*, ainsi que les surveillants, *Quản bang* 管幫, et les *Suất đội*, devront redoubler de surveillance et s'informer adroitement des cas de vol de cuivre ou de zinc pendant le transport, afin d'empêcher tout achat ou vente entre particuliers. Ceux qui transgresseront la loi seront punis.

Les surveillants et les *Suất đội* qui, connaissant les faits, en violant la loi, laisseraient partir les coupables, seront punis de soixante-dix coups de verge chacun, *xuy thất thập thọ* 笞七十受[1].

Ceux qui offriraient des présents, dans le dessein de rechercher la complicité et l'aide, pour empêcher les recherches, seront punis sévèrement de quarante coups de verge chacun[2].

12e ANNÉE (1813). — *Approbation d'une décision.* — Le règlement a ordonné l'emploi du zinc pour la fabrication des monnaies dans l'établissement monétaire. Si clandestinement on mélange du plomb, qui communique à la monnaie une couleur noirâtre, les fondeurs ainsi que les ouvriers qui commettront ce délit seront punis sévèrement.

15e ANNÉE (1816). — *Approbation d'une décision.* — Les monnaies

(1) ART. 1er DU CODE. — De soixante à cent coups, c'est la peine du *trượng* qui doit être appliquée (c'est donc une atténuation de la punition).

(2) ART. 1er DU CODE. — De dix à cinquante coups, c'est la peine du rotin simple, *xuy* 笞 (*roi* 擂), qui est infligée.

des rebelles *Tây sơn* portant les inscriptions *Thái đức*, *Quang trung*, *Cảnh thịnh* et *Bảo hưng*, à partir de l'année *đinh sửu* (1817) jusqu'à l'année *tân tị* (1821), soit pendant un délai limité à cinq années, circuleront librement parmi la population, seront acceptées par les fonctionnaires en payement des impôts et dans les transactions sur les marchés et entre particuliers, ainsi que l'usage en était établi précédemment.

En conséquence, l'année *nhâm ngọ* (1822)[1] arrivée, la circulation en sera définitivement interdite.

16e ANNÉE (1817). — *Édit.* — Depuis que les troubles ont cessé, les monnaies nouvelles circulent en abondance, mélangées aux anciennes. Une décision antérieure a autorisé, pendant cinq années, la circulation des monnaies des rebelles, qui, à l'expiration de ce délai, seront détruites.

De plus, la fabrication des monnaies de zinc ayant été poussée avec activité, et la quantité produite en étant surabondante, il est ordonné qu'à partir du premier mois de l'année prochaine, *mậu dần* (1818), depuis le *Quảng bình*[2] jusque dans le Sud, les mon-

[1] La manière de désigner les années dans les pièces officielles, comme dans les actes privés, est de les nommer par première, deuxième, troisième, vingtième, de l'ère du Souverain sous le vocable qu'il a adopté. Ainsi, on dit aujourd'hui, dans le royaume annamite, que nous sommes au vingt-sixième jour du onzième mois de la dixième année de l'ère *Thành Thái* (7 janvier 1899, époque à laquelle nous écrivons). Mais, outre cette désignation, le temps est divisé, ainsi que le lecteur l'a déjà vu, en cycles de soixante ans, et chacune de ces soixante années a un nom particulier; par exemple, l'année actuelle 1898, qui est la trente-cinquième du cycle, s'appelle *mậu tuất*. En Chine, comme en Annam, dans les documents très importants et dans les livres d'histoire, la date est donnée par ces deux indications réunies; ainsi on écrira : dixième année de l'ère *Thành Thái*, année *mậu tuất*. Dans les deux pays également, l'âge se compte uniquement par le nom de l'année du cycle et non par le titre du règne du Souverain. Ainsi on dit qu'une personne est née l'année *giáp tí* 甲子, par exemple, et on ne dit jamais qu'elle est née telle ou telle année du règne de tel roi.

[2] Le texte qualifie cette province

naies de zinc nouvellement fabriquées auront cours et seront largement répandues parmi la population de ces *trấn, đạo* et *thành.*

Approbation d'une décision. — Les monnaies de cuivre conservées dans le Trésor public de *Gia định* 嘉定[1], par les fonctionnaires, seront comptées et divisées en monnaies anciennes et en monnaies des rebelles. Les dépenses de l'État seront soldées avec la monnaie des rebelles. Le payement des impôts par la population sera effectué soit en monnaies anciennes, soit en monnaies des rebelles, qui seront divisées ainsi qu'il est indiqué précédemment.

17[e] ANNÉE (1818). — *Approbation d'un mémoire.* — La monnaie de zinc, circule légalement, depuis le *Quảng bình* jusqu'au Sud.

L'usage peut en être étendu dans le gouvernement du *trấn* de *Nghệ an;* toute la population possédant de la monnaie de zinc, pourra l'employer dans les transactions, ainsi qu'en payement des impôts; les fonctionnaires y obéiront et le feront connaître.

de *trực lệ* 直隸; elle faisait en effet partie des quatre provinces ainsi appelées, parce qu'elles relevaient directement de la Couronne, *tại nội kinh* 在內經. Ces quatre provinces sont divisées en : *tả trực* 左直, provinces de gauche ou méridionales, *nam trực* 南直, comprenant *Quảng nam* 廣南 et *Quảng ngãi* 廣義; *hữu trực* 右直, provinces de droite ou septentrionales, *bắc trực* 北直, comprenant *Quảng bình* 廣平 et *Quảng trị* 廣治; plus la province de la capitale, *Kinh sư* 京師, *Quảng đức* 廣德, puis *Thừa thiên phủ* 承天府. Les quatre autres provinces du Sud sont appelées *tả kì* 左畿, provinces de gauche, et les trois autres provinces du Nord, *hữu kì* 右畿, provinces de droite[*]. (Voyez lingot d'or n° 269.)

[1] *Gia định* a été le nom officiel de toute la Basse Cochinchine, de la province et de son chef-lieu, que nous appelons aujourd'hui *Sài gòn* 柴棍, mais qu'on nommait et que les indigènes appellent encore vulgairement *Bến nghé* 㵢犠. *Sài gòn* était le nom donné à la ville chinoise actuelle de *Chợ lớn* 𢄂𡚢, qui avait son marché à l'emplacement du *Chợ rẫy* 𢄂𡏽 d'aujourd'hui. Les ateliers monétaires étaient situés à l'angle sud et en dehors de la citadelle, à l'endroit où sont actuellement des bureaux, magasins et ateliers des Travaux publics, sur le côté sud de la rue Pellerin (ouv. cité, *Tour du Monde*, 1860, premier semestre, p. 55).

[*] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 341, col. 1, *Ki.*

Minh mạng. — 1re ANNÉE (1820). — *Approbation d'une décision.* — On a déjà fait connaître que la monnaie de zinc a cours légal, et que de plus toutes les anciennes monnaies de cuivre peuvent être versées en payement des impôts par la population, et employées sur les marchés et dans les transactions quelconques.

En conséquence, on doit savoir que dans l'usage de la circulation monétaire il ne faut pas apprécier le cuivre et déprécier le zinc, *quí đồng tiện duyên* 貴銅賤鉛. Le choix et le rejet sont illicites.

Approbation d'une décision. — Des décisions antérieures ont réglé la circulation de la monnaie de zinc dans les *trấn* et *thành*, depuis le *Quảng bình* jusqu'au Sud.

Cette circulation est étendue depuis le *Nghệ an* et le *Thanh hóa*, dans tous les *trấn*, jusqu'à *Bắc thành;* cette monnaie sera reçue en payement des impôts et des sommes dues par l'État, sur les marchés et dans les transactions quelconques.

Que l'on sache que les monnaies de zinc portant les inscriptions *Gia long* et *Minh mạng thông bảo* ont cours.

Approbation d'une décision. — Les ouvriers employés dans un établissement monétaire, qui détourneront des monnaies ou des lingots de zinc et qui seront surpris les enlevant, seront punis aux termes de la loi *đạo thương khố tiền lương* 盜倉庫錢糧 «vol dans les greniers et magasins de monnaies et de vivres», ainsi que le Directeur qui se fera le complice des délinquants et qui, connaissant les faits, se sera entendu avec eux[1].

S'il a ignoré les faits, il sera puni aux termes de la loi *thất sát* 失察 «se rendre coupable de négligence[2]».

[1] On ne distingue jamais entre le principal coupable et les co-auteurs, *tùng* 從. C'est une aggravation de sévérité destinée à montrer à tous que ce vol n'est pas d'une importance ordinaire.

[2] ART. VII DU CODE. — Fonctionnaires civils ou militaires coupables de fautes publiques. — Faute publique veut dire faute commise par erreur au sujet d'une affaire publique; il y a une faute quant au fait lui-

3ᵉ ANNÉE (1822). — *Édit.* — La destruction par la fusion des monnaies des rebelles, a fait l'objet d'une décision de la quinzième année de l'ère *Gia long* qui autorisait la circulation de ces monnaies pendant cinq ans encore, de l'année *đinh sửu* à l'année *tân tị;* le délai expirait à la deuxième année de l'ère *Minh mạng*.

Il devient apparent qu'un second délai doit être accordé et qu'une ordonnance suspende la loi prohibant les monnaies des rebelles qui seraient pour toute la population comme des choses sans valeur et dont les difficultés, suite de ce manque de fonds, l'agiteraient manifestement.

Il est donc convenable de suspendre la loi et d'accorder la grâce d'un second délai qu'on a pensé pouvoir étendre jusqu'à l'année *nhâm ngọ*, qui est la troisième de l'ère *Minh mạng*.

Pendant ce délai, limité à une année, la population pourra effectuer le payement des impôts en monnaies des rebelles; toutes ces sommes ainsi perçues par les fonctionnaires seront conservées, et ne pourront être émises en payement de dépenses.

S'il n'y a pas d'impôts à percevoir, les fonctionnaires pourront échanger les monnaies de cuivre des rebelles à raison de deux sapèques contre une sapèque nouvelle et les monnaies de zinc des rebelles à raison de trois sapèques contre une sapèque nouvelle.

Cette autorisation est valable pour la présente année, pendant laquelle les échanges de monnaie se feront dans tous les *thành*, *dinh* 營 et *trấn*. A partir du premier mois de l'année prochaine, *quí vị*, les échanges cesseront complètement.

Que ceux qui auraient encore des monnaies des rebelles pour opérer des transactions sur les marchés, payer des intérêts et faire tous échanges, tremblent de peur mais obéissent au présent règlement et se conforment à l'arrêt de prohibition.

Ceux qui désobéiront seront arrêtés et livrés aux autorités locales comme coupables de *vi chế luật* 違制律, violation des lois;

même, mais il n'y a pas un mobile d'intérêt privé; l'erreur n'est pas volontaire : le manque d'attention ou de surveillance rentre dans ce cas.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de plus, les matières appartenant aux délinquants seront confisquées par les autorités.

Ordonnance. — La circulation des monnaies des rebelles étant interdite à la population, du *Quảng bình* jusqu'au Sud, les jonques de l'État ou des particuliers, quittant la capitale pour prendre la mer à destination du *Quảng nam* ou pour pénétrer ensuite dans les *trấn* et *thành*, ne doivent pas se charger de ces transports.

Ceux qui contreviendront seront punis pour violation de la loi, *vi chế luận* 違制論, outre la saisie des prises au profit de l'État.

Le transport vers le *Nghệ an* et le *Thanh hóa*, à destination du Nord, n'est pas interdit par la loi.

9e ANNÉE (1828). — *Édit.* — D'un rapport adressé par *Bắc thành*, il résulte que le *trấn* de *Lạng sơn* a découvert une fabrique clandestine de sapèques.

La fabrication des monnaies est une prérogative de la maison souveraine qui seule a le droit de faire circuler des espèces, qui se répandent au loin. Pour cette raison, la fabrication clandestine est interdite dans le royaume, afin de faire disparaître le danger d'être envahi par des monnaies minces et de bas aloi.

Au troisième mois de cette année, ce *trấn* a découvert dans tous les marchés des monnaies d'aspect singulier, *dị dạng* 異樣 (fausses). Si on avait veillé dès l'apparition des dispositions de ces misérables faux monnayeurs, on aurait su ce qui se tramait; une méthode de surveillance devait être établie pour les prohiber conformément à la loi. Mais il fallait renoncer aux habitudes de corruption; la droiture assurée, on prendra des dispositions pour sévir.

La présence de commerçants du Nord (Chinois) ne pouvait autoriser ces mélanges, mais l'autorité aurait dû être induite à en proclamer la prohibition et non pas faire cause commune avec eux.

Des perquisitions faites au marché de *Khâu lừa* 丘驢, près du *trấn*, dans la maison de *Lương minh long* 梁明隆, ont amené la

découverte de plus de cent trente ligatures de fausse monnaie, ce qui prouve clairement une fabrication clandestine.

Pourquoi s'être refusé à rechercher la vérité et à obtenir une preuve évidente de culpabilité? Le jugement mentionne que cet individu n'a pas connaissance de la nature du fait. Mais il a dû gager par des présents la permission de retourner chez lui et de vaquer à ses affaires. Le jugement n'ordonne pas son arrestation pour lui arracher la vérité [1], mais on passa outre. N'est-ce pas une preuve d'entente?

Les fonctionnaires de cette province *Hoàng văn tài* 黃文才 et *Đào đức lông* 陶德籠 sont rétrogradés chacun d'un degré et conserveront leur fonction, *giáng nhất cấp lưu* 降一級留 [2].

On recherchera toutes les fausses sapèques, ainsi que les douteuses, qui seront fondues et de plus rigoureusement prohibées.

La population sera avisée de ne pas recevoir et de ne pas faire usage de ces monnaies. Dans l'avenir, ceux qui oseront s'en servir pour leurs dépenses, ainsi que les acheteurs et vendeurs qui consentiront à les employer, seront arrêtés et punis, afin de mettre un terme à ces pratiques vicieuses.

Cette fois, le *trấn* a découvert lui-même la cause; le *thành* avisera donc la population entière qu'elle contrevient à la loi en fabriquant privément; n'est-ce pas son devoir de protéger et de prendre des décisions?

Le dit *thành* informera à nouveau tous ceux qui lui sont attachés ou qui dépendent de lui, dans son territoire tout entier, que chacun doit observer strictement la prohibition. Si on ose fabriquer privément de la monnaie pour la mélanger à celle légale et qu'elle

[1] En droit annamite, l'aveu du coupable est regardé comme la seule preuve absolue de la vérité de l'accusation et de la culpabilité du prévenu.

[2] Art. vii du Code. — Fonctionnaires civils ou militaires coupables de fautes publiques; ... si la peine encourue est celle du *trượng*, pour soixante-dix coups, le coupable perdra un degré de mérite ... et il conservera sa fonction.

soit saisie, les délinquants seront arrêtés et punis conformément à la loi.

Les fonctionnaires de ce territoire qui ne se montreront pas habiles dans leurs investigations seront déférés au Ministère, pour être l'objet d'une décision[1].

Agir ainsi est impardonnable.

Cette ordonnance sera reproduite à beaucoup d'exemplaires et publiée, afin de permettre à chacun de trembler de peur et d'obéir, *lẫm tuân* 凜遵.

Édit. — L'État a fait fabriquer des sapèques pour augmenter la source des profits et en faciliter l'usage à la population.

Autrefois la monnaie et les étoffes circulaient (concurremment et) légalement, *hướng giả toàn bố lưu thông* 向者泉布流通; c'est alors que les marchandises étaient lourdes et la monnaie légère, *khởi hữu hóa trọng tiền khinh chi* 豈有貨重錢輕之[2]; mais la corruption est venue.

Les pluies bienfaisantes se manifestent régulièrement, et cependant à *Bắc thành* le prix des denrées augmente par sauts et par bonds. La cause en est aux faux monnayeurs qui par leur fabrication abondante qu'ils écoulent clandestinement, sont actifs à transgresser les lois; le mal s'est étendu jusqu'à *Lạng sơn* où les fausses sapèques se sont répandues. Cette habitude profitable aux faux monnayeurs qui sont secondés, ne cesse pas[3]. Le jugement le prouve clairement.

[1] Cette formule renvoie à l'application de la législation particulière des Règles des six Ministères; c'est un code de règlements très nombreux relatifs aux affaires qui relèvent de chacun des six Ministères entre lesquels se répartissent les affaires publiques.

[2] Parce que les marchandises étaient rares et la monnaie abondante.

[3] La monnaie, en tant que mesure de la valeur de toutes les commodités, ayant une valeur intrinsèque métallique correspondante à la valeur, indiquée ou non, de la pièce, il est clair que l'adultération des monnaies devait faire payer plus

C'est de la sapèquerie de *Bắc thành* que proviennent les détournements de valeurs; le personnel, lors de sa sortie, échappe aux surveillants parce qu'il a des relations illicites avec eux. On commence par détourner un échantillon posé sur une natte pour finir par le vol du zinc de l'État, afin de procéder au monnayage illicite.

Il convient que la Trésorerie officielle mette adroitement fin à ces fraudes et sévisse contre cette grave corruption. En conséquence, le *thành* déploiera plus d'activité dans ses recherches, augmentera ses investigations et de plus enjoindra formellement au personnel de la sapèquerie d'exercer la plus stricte surveillance.

Lorsqu'on aura découvert des individus ayant établi une fonderie clandestine, ils seront immédiatement arrêtés et remis au *thành* qui adressera au Roi un rapport, *tấu tham* 奏參, conforme à la vérité. Ce jugement sera aussitôt approuvé si la preuve de culpabilité est évidente. Le coupable aura la tête tranchée [1] en dehors de la

cher toutes les commodités, c'est-à-dire obligeait de donner un plus grand nombre de pièces de monnaie pour obtenir ces commodités.

[1] C'est une aggravation de peine; le Code par son article cccxxv ne prévoit, pour la fabrication clandestine de la monnaie, que la peine de la strangulation avec sursis. Le Code annamite admet deux genres de mort. Etant admis que la peine de mort ne doit être que la privation de la vie, il est évident que le genre de mort est indifférent pourvu qu'il n'inflige au condamné aucune souffrance inutile; certaines idées superstitieuses, seules, font considérer la décapitation comme plus terrible. En parlant de la peine de mort, telle qu'elle existe dans le droit criminel annamite, on ne peut passer sous silence l'institution très remarquable du sursis. Pour les Chinois, comme pour les Annamites, le Souverain seul a le droit de rendre exécutoire une sentence de mort. Ce droit est, il est vrai, délégué dans certains cas à des représentants du Souverain, mais, en thèse générale, le Souverain l'exerce lui-même par son Conseil.

Tous les articles de loi expriment formellement si l'exécution de la sentence doit être immédiate ou si le condamné a droit au sursis. Dans le premier cas, le jugement est aussitôt soumis à la sanction du Ministère des peines, du Gouvernement et du Souverain lui-même; dans tous les autres cas, le condamné est conservé en prison jusqu'aux assises d'automne; à cette époque, un tribunal spécial, appelé tribunal des trois règles, *tam pháp* 三法 (Haute cour),

porte de la sapèquerie, afin de servir d'exemple à la multitude, de la garder de l'imiter et de lui faire connaître ainsi que qui viole la loi est exterminé. S'il se produit une délation de l'extérieur et si le personnel de la sapèquerie ne la signale pas, lui dont c'est le devoir de savoir, il sera l'objet d'une décision sévère. L'édit promulgué, la loi doit être obéie.

Nul ne pourra arguer de ne pas avoir été informé d'avance.

10e ANNÉE (1829). — *Édit.* — La famille souveraine a fait fabriquer des sapèques afin d'augmenter la source des profits; mais la fabrication clandestine, interdite dans le royaune, étant devenue excessive, la valeur s'en est abaissée et son inutilité est devenue manifeste, ainsi qu'on a pu le remarquer l'année dernière à la suite de la fabrication illicite faite par des particuliers dans le *trấn* de *Lạng sơn*, où l'on a recueilli de la fausse monnaie.

Comment tolérer de semblables agissements!

Des ordres ont été donnés à *Bắc thành* d'appliquer strictement la loi de prohibition. Le *thành* prémunit ainsi les hommes du peuple contre ce qu'ils doivent respecter et éviter. A la sapèquerie, les agents ont du penchant pour les cadeaux et ont des relations illicites avec les vagabonds fabriquant de la fausse monnaie qu'ils mêlent ensuite à la monnaie légale qui est en circulation. C'est abominable!

On est amené à constater que maintenant les ligatures (fausses) sont lourdes et la (bonne) monnaie légère, *quán trụng tiền khinh* 貫重錢輕; si le prix des denrées ne cesse d'augmenter de valeur, c'est à la suite de ces mélanges continuels, qui n'ont pas eu lieu que là, mais se sont étendus en dehors de *Bắc thành*.

se réunit, prend connaissance des jugements et des nouveaux faits qui peuvent être acquis à la cause depuis que le jugement a été rendu, et, enfin, soumet son opinion au Souverain qui prononce ou l'ordre d'exécution, ou la prolongation du sursis, ce qui renvoie le condamné aux assises d'automne de l'année suivante. (Philastre, *Code*, vol. I, page 67.)

Si on ne sévit pas rigoureusement, peut-être que les hommes du peuple, dans leur ignorance, violeront les lois et la multitude tournera au mal.

Ce qui convient à notre inclination, c'est la mansuétude!

En conséquence, le *Thừa thiên phủ*, ainsi que les fonctionnaires des *thành*, *trấn* et *đạo* doivent chacun aviser immédiatement et sans hésitation les *phủ* et *huyện* d'être plus consciencieux dans leurs recherches et les gardes dans la saisie des faux monnayeurs. Si la culpabilité est visible, et après s'être assuré de l'évidence, la sentence suivra. Au souverain sera envoyé un rapport, *cụ tấu* 具奏, qui sera immédiatement examiné et la loi sera appliquée, augmentée d'un degré, *gia đẳng* 加等, c'est-à-dire que la tête sera tranchée, afin de faire connaître à la multitude qu'on ne se joue pas de la loi.

En outre, il est à craindre que la population entière, ayant été égarée, ait caché de la fausse monnaie fabriquée par des vagabonds; en conséquence, il est ordonné que, jusqu'au douzième mois seulement de l'année courante, chacun devra la verser aux autorités, qui la refondront; les autorités donneront en échange une sapèque légale pour deux de ces sapèques. Ceux qui ne la verseront pas aux fonctionnaires, mais oseront en faire usage dans leurs transactions, seront aussitôt saisis et poursuivis pour avoir violé les ordres, et de plus, conformément à la loi, promptement punis de cinquante coups de rotin. Cette monnaie illicite sera mise à la fonte par les fonctionnaires. En outre, il est équitable que les subalternes honnêtes aient une part de la prise faite sur les fraudeurs, dont la moitié sera réservée aux gardes, mais versée en monnaie légale, afin de les encourager. Si cependant des étrangers osent en cacher et accumuler et s'entendent avec la tourbe des gardes pour l'employer à leurs besoins, ils seront saisis et poursuivis; ceux qui auront perquisitionné seront récompensés.

Conformément aux usages anciens, les étrangers[1] qui seront

[1] Le Code annamite emploie les caractères *ngoại nhân* 外人 pour désigner l'étranger; ici, nous le trouvons sous sa forme abstraite, 外 *ngoại*. On

coupables, seront jugés d'après la loi du Nord (Chine) sur le faux monnayage, qui est la strangulation avec sursis, *giảo giám hậu* 絞監候 [1].

Le faux monnayage, ainsi que les récompenses qui en découlent, ayant déjà fait l'objet de lois strictement prohibitives, les fonctionnaires des régions des deux provinces subordonnées de *Tuyên quang* et de *Thái nguyên* surveilleront la production du zinc.

En outre, ordre est donné d'écrire à *Phan văn túy* 潘文翠, *Phó tổng trấn* 副總鎮 de *Bắc thành*, d'enjoindre rigoureusement à la douane [2] de ces deux provinces subordonnées de faire le nécessaire pour qu'à partir de ce jour on puisse être renseigné et qu'on puisse perquisitionner, comme, par exemple, d'avoir des gardes particuliers. Le zinc passant par la douane sera immédiatement saisi par les agents, mis à part et envoyé au *thành;* une enquête claire et précise sera faite et une décision préparée.

Si des faits de connivence et de partage se produisent parmi les agents des douanes, ils seront tous signalés et punis. C'est pour démontrer qu'on doit interdire la concussion et être actif dans les perquisitions.

Que les fonctionnaires de ces territoires tremblent de peur, obéissent, en instruisent et le fassent clairement connaître; de plus, ils devront ordonner aux troupes employées à la garde du royaume de surveiller adroitement et de rompre avec les principes de corruption.

peut remarquer, d'après ces quelques mots, que le terme *di* 夷, « barbare », employé dans les édits de la dynastie mandchoue, actuellement régnante en Chine, est plus arrogant que l'ancien terme employé dans la loi. Néanmoins, aux yeux des anciens Romains, les étrangers n'étaient-ils pas indistinctement « les barbares » ?

[1] Annoter *Dictionnaire Génibrel* p. 263, *Giảo*.

[2] On sait déjà que les douanes maritimes et intérieures étaient affermées à des Chinois. Les caractères *quan tân* 關津 avaient primitivement la signification de « poste de surveillance des routes de terre et d'eau », lesquels étaient généralement établis près d'un marché ou d'un bac.

Si on considérait l'Édit comme de pure forme, l'appliquant au début, le négligeant plus tard, Nous, *trẫm* 朕[1], informons clairement ces agents qu'ils seront certainement mis à la disposition du Ministère pour être l'objet d'une décision.

11e ANNÉE (1830). — *Édit.* — La dynastie souveraine a fait fabriquer des sapèques afin qu'elles soient abondantes et que la population en fasse usage; c'est pourquoi des lois extrêmement rigoureuses interdisent, dans le royaume, le faux monnayage.

A des intervalles réguliers, des circulaires ont ordonné aux territoires de rechercher et saisir, aux gardes de capturer les faux monnayeurs; toute infraction constatée étant sévèrement réprimée par un jugement, on pensait que la population, le sachant, le redouterait et y échapperait.

Mais la rumeur nous apprend que des Chinois de l'extérieur et de l'intérieur du territoire ont fabriqué de la fausse monnaie qu'ils sont venus répandre dernièrement et mélanger à celle qui est employée pour les besoins.

Les marchandises sont lourdes, mais la monnaie est trop légère, *hóa trụng tiền khinh* 貨重錢輕[2]; la corruption n'y est certainement pas étrangère!

On écrira au *Tổng trấn* de *Bắc thành* de faire connaître à tous notre désir et de rigoureusement enjoindre aux fonctionnaires des *trấn* frontières de *Hưng hóa*, *Lạng sơn*, *Tuyên quang*, *Cao bằng* et

(1) *Trẫm*, «Je, Moi, Nous», pronom personnel spécial au Souverain. Cet usage remonte au temps de 始皇帝 des 秦, 221 A. C. (Ed. Chavannes, *Les mémoires historiques de Se ma Ts'ien*, vol. II, p. 127). D'après les recherches faites par ce savant professeur, le grand historien serait né vers 145 A. C. et dut mourir au commencement de la période 86-74 A. C. Rectifier p. 9.

(2) C'est-à-dire que la monnaie est si abondante que, pesée contre des marchandises, elle est de peu de valeur, ou que la circulation est plus abondante que les besoins ne l'exigent. La contrefaçon rendait la monnaie abondante en quantité, mais de peu de valeur, tandis que les marchandises n'étaient pas si abondantes et plutôt d'un prix élevé.

Quảng yên, ainsi qu'aux *châu, huyện* et *thổ mục* 土目 [1] qui s'étendent en dehors des provinces subordonnées limitrophes de la Chine, de s'y conformer.

Les douanes maritimes et terrestres de ces territoires établiront une surveillance étroite, exercée par des indicateurs, qui rechercheront les détenteurs de monnaie de zinc de provenance chinoise [2] ainsi que ceux qui en feront usage. Enfin, il faut faire connaître à tous que les faux monnayeurs seront arrêtés et la prise saisie; qu'ils seront scrupuleusement examinés, sévèrement jugés et incarcérés en attendant le prononcé de la peine [3].

Afin de couper court aux habitudes de corruption, et au cas où il sera signalé qu'on a autorisé la fuite, ou l'usage, ou reçu des présents, les *trấn, châu, huyện* seront immédiatement punis.

12e ANNÉE (1831). — *Édit.* — Depuis l'automne jusqu'à présent, la moisson est abondante dans beaucoup de régions; mais le prix actuel du riz est double de celui de l'hiver de la première année de l'ère *Minh mạng*. Pourquoi? De plus, cette même augmentation sur les étoffes de coton et de soie et les bois de construction atteint toute la population, de même aussi les denrées d'un usage journalier augmentent de valeur. Nous (royal), *loại* 類, remarquons que peu de denrées diminuent, mais que la valeur en augmente pour beaucoup, ce qui prouve que l'habitude méprisable de fabri-

(1) Chefs héréditaires de race *Thổ*.

(2) Voir monnaies, nos 550 à 554.

(3) La loi, prise à la lettre, n'est pas applicable à ceux qui auront privément fabriqué des sapèques en zinc. D'autre part, nous savons aussi que le *Hội điển* ne mentionne aucun décret réparant cette bizarrerie. Si la loi est muette à ce sujet, était-ce dans l'espérance que le pays redevenant florissant, la circulation de la monnaie de zinc ne serait que temporaire? ou doit-on penser, ainsi que le dit Philastre (*Code annamite*, vol. II, p. 509), que les législateurs annamites avaient le dessein de transformer la monnaie annamite, qui est en zinc, pour adopter la monnaie chinoise de cuivre? Où est l'hypothèse dans ces deux propositions? Nous ne sommes pas à même de le dire, les documents probants nous ayant fait défaut. Cependant, nous pensons que la monnaie de cuivre était la monnaie réelle du pays.

quer de fausses sapèques n'a pas complètement disparu et a amené une monnaie abondante dont les marchandises achetées avec elle sont chères, *tiền đa nhi vật quí* 錢多而物貴[1].

La Chambre des Censeurs[2] a formellement ordonné à tous les territoires de prohiber la fabrication de la fausse monnaie et de respecter les lois antérieures qui exhortent à remédier à ce mal; cependant, après examen, il n'est pas encore entièrement extirpé.

En conséquence, le gouverneur de la capitale, *Kinh doãn* 京尹[3], ainsi que les autorités des *thành* et *trấn*, de même que celles des *phủ* et *huyện* devront s'enquérir sur les marchés de l'existence de la fausse monnaie ainsi que de celle qui n'a pas cours légal.

On recherchera les vagabonds jusque dans les contrées boisées où ils résident; s'ils ont dissimulé des approvisionnements de zinc ou clandestinement caché des ustensiles de faux monnayeurs, on requerra immédiatement, et, après une instruction sincère, ils seront arrêtés, la prise saisie et punis en suivant la loi la plus sévère, *luật tùng trụng* 律從重[4].

[1] Toute variation dans la valeur de la monnaie entraîne une variation inversement proportionnelle dans les prix. — Toute variation dans les prix suppose une variation inverse dans la valeur de la monnaie. Toute variation dans la quantité de monnaie entraîne une variation directement proportionnelle dans les prix (Gide, *Principes d'économie politique*, Paris, 1903, p. 222).

[2] Le texte dit ici *nhĩ mục* 耳目, oreilles et yeux (du Souverain), pour *Đô sát viện* 都察院, Tribunal des Censeurs. Les membres de cette chambre sont des fonctionnaires civils qui ont le privilège de censurer le Souverain pour tout acte qu'ils considèrent comme illégal, extravagant ou injuste, sans courir le risque de perdre la vie, quoiqu'ils soient quelquefois dégradés pour des avis qui n'ont pas su plaire. Extrait du *Thơ kinh* : «Les Censeurs sont comme les yeux et les oreilles, c'est-à-dire les membres, *cổ quăng* 股肱, dont le Souverain est la tête, *nguyên thủ* 元首» (Couvreur, *Chou king*, p. 52).

[3] Il s'agit toujours du *Thừa thiên phủ*, province dans laquelle est située la capitale, *Huế*, administrée par un *doãn*.

[4] Prononcer en suivant la loi la plus sévère, c'est comparer et mesurer la gravité ou la légèreté des dispositions de la loi et suivre la plus sévère pour prononcer la peine.

Cependant, il n'est pas désirable de nommer ni d'envoyer des individus tarés qui, manquant à leur devoir, troubleront les villages.

Si les fonctionnaires de ces régions ne sont pas aptes à signaler et à examiner afin d'être fixés sur les circonstances et s'ils hésitent à saisir les coupables, ces fonctionnaires des territoires seront punis comme *nịch chức* 溺職, fonctionnaires corrompus[1]; de plus, leur supérieur, *Quản thượng tư* 管上司, sera mis en disponibilité pour être l'objet d'une décision. C'est impardonnable.

18e ANNÉE (1837). — *Approbation d'un rapport.* — La province de *Nam định* transportera et livrera cinquante mille livres de cuivre rouge en lingots nécessaires à la province de *Hà nội*. La quantité totale sera refondue pour être purifiée et le poids constaté sera déduit du chiffre primitif; si le déchet est supérieur à la tolérance légale, la province de *Tuyên quang* sera contrainte de parfaire le complément.

C'est pour prouver aux hommes qu'ils sont blâmables et doivent restituer, parce qu'il est important de ne pas affaiblir le budget.

Édit. — Il est statué aux termes de la loi que les très grandes monnaies de cuivre portant des inscriptions morales auront chacune la valeur d'un *mạch;* lorsqu'on s'en servira dans les transactions, leur valeur est ainsi arrêtée pour tous. Cependant, après entente entre les parties, cette valeur pourra être augmentée par les commerçants.

[1] Lorsque des fonctionnaires civils, depuis le rang de *Tri phủ* 知府 (5e degré 2e classe) et au-dessus, ou des fonctionnaires militaires, depuis le grade de *Phó vệ uý* 副衛尉 (4e degré 1re classe) et au-dessus, se seront rendus coupables de quelque faute publique ou privée entraînant un jugement, un rapport sera adressé au Souverain, conformément aux règlements, et, ses ordres reçus, il sera procédé au jugement. Pour tous les autres fonctionnaires civils ou militaires, le jour même où le rapport aura été adressé au Souverain, on procédera aux interrogatoires des témoins et des coupables, indistinctement (Code-Décret).

Mais ceux qui en abaisseraient la valeur primitivement fixée, seront immédiatement poursuivis pour violation de la loi, *vi ché luận* 違制論.

20e ANNÉE (1839). — *Édit.* — Il est promulgué que la province de *Hà nội* mettra en ordre l'ancienne sapèquerie et procédera à nouveau à la réparation des fours de cet établissement, afin de fabriquer des spécimens de grande monnaie en cuivre avec l'inscription *Minh mạng*.

Le *Đốc* et le chef de la Trésorerie, *Phiên tư* 藩司 [1], de cette province veilleront de leur personne afin que les receveurs ne s'entendent pas avec les artisans dégénérés qui, agrandissant les trous et empiétant sur les champs, présenteront des sapèques excessivement minces, c'est-à-dire des monnaies faibles, dépourvues de valeur et se détruisant trop facilement.

Ceux qui, violant la loi, n'y auront pas égard, seront sévèrement punis. De plus, les supérieurs échapperont difficilement au blâme.

21e ANNÉE (1840). — *Approbation d'une décision.* — La province de *Hà nội* a employé des sapèques d'anciennes dynasties pour modifier la fabrication primitive des monnaies de cuivre de l'ère *Minh mạng;* les alliages n'étant pas semblables chaque mois, on a refondu le tout pour le purifier, parce que les spécimens produits étaient d'aspects différents et bizarres.

L'alliage légal pour les grandes monnaies de cuivre est composé de sept parties de cuivre et trois parties de zinc.

Considérant le temps qui a été nécessaire pour ces divers essais de fabrication et le nombre des surveillants secondaires occupés; que, de plus, il se peut que les ouvriers employés pour procéder à ce travail aient augmenté clandestinement la quantité de zinc afin

[1] *Phiên tư* est le nom donné au bureau du *Bố chánh* (*Quan bố*).

de diminuer celle de cuivre, quantité de pièces formant la circulation monétaire s'est trouvée défectueuse, alors qu'il est nécessaire qu'elle soit bonne.

En conséquence, le *Đốc* et le chef de la Trésorerie s'entendront à un moment propice, afin de redoubler de surveillance et de constater l'emploi de la formule légale qui procure un bon alliage pour les sapèques. La loi est bonne; seuls les ouvriers indélicats ne l'appliquent pas, dans le but de vendre le produit de leurs détournements.

Thiệu trị. — 1re ANNÉE (1841). — *Édit.* — La province de *Hà nội* a refondu quatre-vingt-dix livres de monnaies de cuivre portant d'anciennes inscriptions auxquelles elle a ajouté dix livres de zinc; la couleur de cette monnaie peut se comparer à celle de l'alliage légal comportant sept parties de cuivre rouge et trois parties de zinc, car elle est presque semblable à celle admise.

L'essai de fabrication de cette province, ayant été examiné et vérifié, peut servir de base pour procéder à une promulgation conforme; par suite, il est convenable de s'y arrêter à l'avenir.

Cependant les fonctionnaires de cette province augmenteront leur vigilance et veilleront sur les gardes chargés de la fouille. Le règlement dit que le cuivre (laiton) parfait a une couleur jaune luisante. Il est sans usage, lorsque les ouvriers ou agents subalternes emploient à dessein des alliages réduits, diminuent le diamètre, amincissent (les champs) et que la couleur du cuivre est noir-verdâtre ou noire.

3e ANNÉE (1843). — *Approbation d'un mémoire.* — Lorsque la province de *Hà nội* fabriqua des monnaies de neuf *phân* et six *phân*, le réceptionnaire successeur *Nguyễn văn hóa* 阮文化 ainsi que son prédécesseur *Kiều đức tràng* 喬德場, dans un rapport produit par ces chefs, constatèrent un déficit considérable tant en matières qu'en espèces.

En conséquence, cette province fera une enquête faisant ressortir si les ouvriers ne se sont pas emparés du manquant, ou si le chef réceptionnaire, *Đốc biện* 督辦, et le sous-chef réceptionnaire, *Chuyên biện* 專辦, ont manqué de la vigilance nécessaire, et alors ils seront condamnés à rembourser le déficit, outre la punition de *xử phân* 處分, part de responsabilité.

Du minutieux interrogatoire, des conclusions en seront tirées et un rapport préparé.

4e année (1844). — *Édit.* — D'un rapport de la province de *Hà nội*, reçu par le Ministère, au sujet de la fabrication des sapèques, il appert que les comptes établis par *Kiều đức tràng* et *Nguyễn văn hóa* ne sont pas conformes à la vérité et que les détournements opérés à diverses reprises s'élevaient, lorsque le Ministère en a été saisi, à plus de dix mille (ligatures).

Il convient d'ordonner à cette province qu'elle comprenne bien qu'elle doit avoir le désir de faire des recherches et que, par une enquête claire et précise, dirigée depuis l'origine jusqu'à la fin, elle s'applique à faire ressortir, dans son jugement, tous les faits. Mais, conformément à la loi *biện quá* 辦過 «déjà jugé», ils sont condamnés à restituer le déficit[1], et la peine de *xử phân*, part de responsabilité, reste liée aux conclusions.

Les fonctionnaires de la province qui n'ont pas su prendre les

[1] Art. XXIII du Code. — De la restitution et de la confiscation du produit des actions illicites : ... Si une personne a été punie à cause d'un produit d'action illicite et que ce produit même existe encore, il fera retour à l'État ou au propriétaire (cela veut dire que le bien de l'État revient à l'État et le bien des particuliers à son propriétaire). Le commentaire officiel ajoute : ... Il ne faut pas penser uniquement à la répression de la faute. Les explications coordonnées qui suivent disent : S'il s'agit de produits d'actions illicites telles que vol commis par les surveillants ou les personnes ordinaires, vol commis à force ouverte ou furtif, et que les coupables aient subi la peine capitale ou soient décédés par maladie, on prend sur leur propre bien pour compenser le dommage. (Philastre, *Code*, tome I, page 194 et suivantes.)

mesures nécessaires pour la répression encourent aussi la peine de part de responsabilité, mais il sera sursis à cette sentence jusqu'à ce qu'un rapport aille à la capitale et qu'un autre en revienne[1].

Recevez cette ordonnance avec respect et y obéissez.

Approbation d'une décision. — *Kiều đức tràng* est rétrogradé d'un degré, mais conservera ses fonctions; *Nguyễn văn hóa,* suspension de solde de six mois; l'ancien *Tổng đốc, Mai công ngôn* 枚公言, suspension de solde de trois mois; l'ancien *Bố chính* 布政 *Lê nguyên trung* 黎元忠, suspension de solde de six mois[2].

[1] Art. iv du Code. — Toutes les fois qu'une personne ayant droit à une des huit délibérations aura commis une faute, on en rendra compte au Souverain par dépêche scellée, et on prendra ses ordres sans qu'il soit permis de la mettre en jugement d'autorité privée. Si l'on reçoit du Souverain l'ordre d'instruire, on exposera et on présentera la faute commise ainsi que la nature de la considération qui donne droit à une délibération; avant toute suite, on rendra compte au Souverain en lui demandant l'autorisation de délibérer. La délibération terminée, on en rendra compte au Souverain et on recevra de lui la décision définitive. (Philastre, *Code*, vol. I, p. 130.)

[2] Art. vii du Code. — Fonctionnaires civils ou militaires coupables de fautes publiques : Toutes les fois que ce n'est pas dans un but d'intérêt privé ou personnel, mais que c'est au sujet d'une affaire publique que la faute est commise, elle est dite faute publique. Tout fonctionnaire civil ou militaire, de la capitale ou des provinces, d'un rang élevé ou inférieur, qui se sera rendu coupable d'une faute publique entraînant la peine... de trente coups de rotin, sera puni d'une retenue de trois mois de solde[*]; de quarante coups de rotin, sera puni d'une retenue de six mois de solde; de soixante-dix coups de *trượng,* perdra un degré de mérite... et conserveront ensuite leur emploi. Cet article est, en quelque sorte, un cas d'application du principe du rachat des peines... Les fonctionnaires peuvent parfois être plus avantagés en perdant leur traitement, qui est

[*] Application de l'article x du Code : les coupables profitent du cumul des diminutions — et de l'article xxvii : fonctionnaires et employés d'un même service, coupables ensemble de fautes publiques. La responsabilité de l'erreur diminue à mesure que le rang s'élève; plus les attributions sont considérables, plus la loi admet la possibilité de l'erreur et moins la surveillance dans l'exécution des détails est possible. Les devoirs et les attributions des fonctionnaires annamites sont extrêmement étendus et variés; le principe admis est qu'en haut réside la direction générale, et qu'en bas se trouve l'obligation de l'exécution matérielle.

5ᵉ ANNÉE (1845). — *Ordonnance.* — L'emploi du cuivre rouge a déjà été prohibé par les douanes de l'État, en vertu de plusieurs décrets.

Par suite, la province de *Tuyên quang* en a recueilli et envoyé; lorsque ces matières furent pesées attentivement et leur nature examinée, on a constaté un fort manquant et des impuretés.

Il n'est pas douteux que des particuliers l'ont clandestinement volé pour le vendre à des complices, dans le but d'en obtenir un bénéfice qu'ils se sont partagé.

D'autre part, les fonctionnaires de cette province devront montrer plus de zèle et donner des ordres sévères à *Ma doãn bồi*(1) 麻允培 et à ses *Lãnh trưng* 領徵 pour qu'au moment de la rentrée de l'impôt ils fassent une sélection, et qu'il est de toute nécessité que leurs envois soient parfaits et utilisables.

De plus, il est indispensable que les fonctionnaires de cette province s'occupent personnellement, de leur personne, de la répression. Il est nécessaire qu'ils fassent savoir que c'est un crime que d'oser en cacher clandestinement ou aux particuliers d'en vendre, ainsi que cela a eu lieu précédemment; que d'envoyer des mélanges reçus trop légèrement, mais qui, pesés scrupuleusement dès leur réception, font ressortir le manque d'exactitude, que les hommes des *Lãnh trưng*, par complicité, admettent en recette.

En outre, les fonctionnaires de cette province devront nécessairement être déférés au Ministère, qui leur infligera un blâme sévère.

Agir ainsi est impardonnable.

presque illusoire, qu'en payant le prix du rachat, si faible qu'il soit. Le rachat est une diminution effective de la peine, sans atténuation du nom de cette peine. Le versement en était exigé, selon les besoins du moment, en argent, en riz ou en grain. (Philastre, *Code*, vol. I, p. 138.)

(1) On sait déjà que cette région est administrée par des fonctionnaires héréditaires de race *Thổ;* celui-ci avait sous ses ordres des *Lãnh trưng,* chefs militaires collecteurs d'impôt.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tự đức. — 1re ANNÉE (1847). — *Ordonnance.* — Cette fois, on a fabriqué de la monnaie de zinc portant la nouvelle inscription avant d'avoir fait un essai et qu'il soit statué sur cette matière. Pourquoi la province n'y a-t-elle pas procédé auparavant et envoyé le produit afin qu'on puisse l'examiner et statuer? La fabrication aurait ainsi été conforme à la loi, alors qu'elle ne l'est pas. Que les fonctionnaires de cette province ainsi que les chefs réceptionnaires de cet établissement sachent qu'un édit ordonne qu'avant de continuer la fabrication, il est indispensable de s'assurer du poids des espèces.

Si les *Biện* commencent la fabrication sans ordre, comme précédemment, ils seront coupables de négligence dans les fonctions publiques, *thảo suất* 草率, d'abandon des affaires, *liễu sự* 了事, et pour ces offenses, blâmés pour manque de soin.

Approbation d'une décision. — Dans le *Thừa thiên phủ* de la capitale, ainsi que dans les *trực tỉnh* 直省, les habitants qui seront à même de se procurer du zinc, du matériel, ainsi que les ouvriers nécessaires et qui seront désireux de fabriquer (de la monnaie), n'en seront pas empêchés; pour le contrôle, chacun adressera une demande claire aux fonctionnaires locaux.

Ces contrôleurs procureront immédiatement un terrain choisi chacun sur leur territoire et édifieront un abri pour les fours et les fondeurs; la construction devra être suffisante pour en contenir beaucoup, les permissions accordées n'étant pas limitées à un ou deux fours; pour en assurer l'ordre, les fonctionnaires nommeront et feront entrer en fonctions, pour dépendre d'eux et en prendre charge, un agent du titre de *Quản khán* 管看, chef de veille.

De plus, il est nécessaire que les chefs, *Thượng tư* 上司, aillent et viennent pour surveiller et prennent soin d'ordonner qu'on se conforme maintenant au type officiel de la monnaie de zinc portant l'inscription *Tự đức thông bảo;* que le diamètre

et l'épaisseur dans la fabrication soient conformes aux spécimens adoptés; que le listel soit rond; que les caractères soient corrects et bien dessinés; que le poids soit juste, *phân minh* 分明; qu'on n'admette pas de pièces faibles, après entente, afin de ne pas être envahi par des pièces trop minces, rognées ou défectueuses.

Si les *Quản khán* sans vergogne cherchent à créer des désordres afin d'en faire souffrir la population, au premier acte coupable qui sera révélé, ils seront révoqués et punis.

En outre, les fonctionnaires des territoires, incapables d'assurer l'accomplissement de leurs ordres, seront mis à la disposition du Ministère, qui statuera, par une décision, sur la peine.

Si on ne passe pas par les fonctionnaires pour obtenir une autorisation, la fabrication particulière reste prohibée comme précédemment.

Approbation d'une décision. — La monnaie de cuivre aux anciennes inscriptions étant de bon aloi et sa substance méritant d'être estimée, il est ordonné que l'usage en est nécessaire.

Les autorités des territoires en recommanderont la circulation aux habitants et contrôleront l'exclusion de la monnaie des rebelles, qui est prohibée, cet excédent ayant été retiré.

Il est important que les sapèques en cuivre et en zinc aux anciennes inscriptions ne soient pas interdites, mais bien autorisées à circuler sur les marchés et répandues à profusion dans les transactions et échanges.

On n'est pas autorisé à les choisir ni à les rejeter.

Approbation d'une décision. — Auparavant, une loi interdisait aux particuliers de posséder du zinc. Maintenant que la population peut obtenir par l'intermédiaire des fonctionnaires l'autorisation de fabriquer de la monnaie de zinc, la prohibition de posséder du zinc par les particuliers est suspendue.

Le 月 *nguyệt*[1] ordonne que le zinc en lingots peut circuler légalement, que la population pourra l'échanger au dehors et qu'il peut être fondu partout.

Ici s'arrêtent malheureusement les renseignements fournis par les documents officiels indigènes. Chacun pensera qu'il serait du plus haut intérêt que ce recueil d'actes administratifs fût continué jusqu'à la fin de l'ère *Tự đức* (1883), époque à laquelle le pays perdit sa pleine indépendance.

(1) On peut croire qu'il s'agit ici du *đang nguyệt xứ* 當月處, bureau chargé de la correspondance dans chacun des six Ministères.

RENSEIGNEMENTS DIVERS
SUR LA MONNAIE MINEURE.

On vient de voir quelle misère fut produite par une mauvaise circulation monétaire et comment ce pays ne fut jamais capable de trouver le vrai moyen de se débarrasser des faux monnayeurs, qui furent toujours une plaie tant en Chine qu'en Annam. Et ceci peut être dit d'un peuple de marchands, alors que les Grecs, au temps où ils jouissaient de leur indépendance, moins enclins aux pensées de mercantilisme, ont rapidement inventé l'art de la frappe monétaire, qu'ils ont appliqué à la fabrication de la monnaie mineure.

En Annam, les siècles passent, les traditions et les coutumes demeurent sans altération notable. Certains sinologues croient que c'est au système d'écriture qu'il faut attribuer la lenteur avec laquelle ce peuple évolue, le lettré passant sa vie à acquérir non des connaissances, mais l'instrument même de ces connaissances, à savoir les caractères.

Après avoir constaté le manque d'hommes capables d'avoir produit des améliorations successives, on est amené à penser que leur capacité naturelle ne leur permet aucun développement au delà de certaines limites. La centralisation à outrance a produit l'engorgement du cœur et l'atrophie du corps entier; leur manque d'initiative et d'esprit d'entreprise explique l'effondrement politique du pays; ils ont l'intelligence, mais les qualités de caractère leur manquent.

L'Annam est non seulement vieux, mais montre des signes de décadence; le pouvoir de cohésion a disparu, la force étant insuffisante pour maintenir l'édifice; l'organisation, engourdie par la vieillesse, est inapte aux besoins nouveaux. Ignorant les sciences utiles et les connaissances pratiques, l'Annamite n'a pas su faire progresser son pays.

Cependant, ce peuple n'est pas inaccessible aux réformes, ainsi

que le prouve déjà depuis longtemps l'état florissant de la Cochinchine française, alors qu'elle était préservée de l'assimilation; il a donc été possible d'infuser une nouvelle vie dans ces vieux os.

On a vu les Souverains impuissants à réagir contre la coalition des fonctionnaires prévaricateurs et ne pouvant se bercer de l'espoir que :

A raconter ses maux, souvent on les soulage.

Les fonctionnaires, animés de l'unique soin de satisfaire leurs passions et occasionnant l'appauvrissement du peuple par leurs exactions, ont depuis longtemps pris leur parti des plaintes et des cris dont on les accable; ils n'y prennent plus garde.

Les anciens Souverains se rendaient parfaitement compte que la monnaie de cuivre, fausse ou de bon aloi, était la seule monnaie de la classe la moins riche et la plus nombreuse de la société; que l'échange facile peut seul donner la fixité du change, et que le dommage causé par sa trop grande quantité ou par le décri peuvent exciter des révoltes. Ils voyaient la corruption établie dans leur Empire, aussi les reproches devenaient de plus en plus durs, de plus en plus fréquents. Rien n'y fit. Les fonctionnaires lassaient les tentatives de réformes des Souverains par des minuties ridicules, prouvant la misère des moyens et leur propre puérilité.

En résumé, d'après les renseignements officiels précédents et les monuments monétaires eux-mêmes, la circulation des espèces mineures a été la suivante, depuis l'accession de la dynastie des *Nguyễn* :

Gia long. Nous savons déjà que, par une ordonnance de 1803, la ligature fut fixée à six cents sapèques.

Monnaie de cuivre de neuf *phân*, diamètre six *phân* [1]; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* 𡬷 [2] cinq *phân*.

[1] Ces dimensions ont été relevées par un fonctionnaire indigène, qui s'est spécialisé dans ces dernières années, et, par conséquent, conservent tout le vague oriental désirable, mais cependant officiel.

[2] *tấc* en *chữ nôm* = *thốn* 寸 en *chữ nho*; c'est le pouce.

Monnaie de cuivre de six *phân*, diamètre cinq *phân* quatre *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, six *tấc* cinq *phân*[1].

Monnaie de cuivre de six *phân*; revers *lục phân* 六分.

Monnaie de cuivre de cinq *phân*, diamètre cinq *phân*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, cinq *tấc* cinq *phân*.

Monnaie de zinc de sept *phân*, diamètre cinq *phân* cinq *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, huit *tấc* cinq *phân*; revers *thất phân* 七分. Ces pièces furent émises en 1812 seulement.

Cent ligatures de cuivre de six *phân* valaient cent vingt ligatures de zinc.

Minh mạng. Monnaie de cuivre avec inscriptions diverses au revers, valeur un *mạch*.

Monnaie de cuivre d'un *tiền*.

Monnaie de cuivre de neuf *phân*, diamètre cinq *phân* sept *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* six *phân*.

Monnaie de cuivre de six *phân*, diamètre cinq *phân* trois *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* quatre *phân*; valeur de trois sapèques en zinc.

Monnaies de cuivre de cinq *phân* cinq *li*; valeur de deux sapèques en zinc.

Monnaie de zinc de sept *phân*; la circulation a dû en être très limitée.

Monnaie de zinc de six *phân*, diamètre cinq *phân* trois *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* quatre *phân*.

Thiệu trị. Monnaie de cuivre avec inscriptions variées au revers.

Monnaie de cuivre d'un *tiền*, semblable à celle de *Minh mạng*;

Monnaie de cuivre de neuf *phân*, diamètre cinq *phân* six *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* trois *phân*.

[1] Le texte officiel cité précédemment constate pour ces pièces un diamètre de cinq *phân* trois *li*, et pour l'épaisseur de trois cents pièces, huit *thốn* six *phân*; ce mesurage a donc été fait à l'aide d'un autre étalon de longueur. (Voir page 183 les différentes mesures de longueur en usage.)

Monnaie de cuivre de six *phân*, diamètre cinq *phân* trois *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, six *tấc*.

Monnaie de zinc de six *phân*, semblable à celle de *Minh mạng*.

Tự đức. Monnaie de cuivre avec inscriptions variées au revers.

Monnaie de cuivre d'un *tiền*, semblable à celle de *Minh mạng*.

Monnaie de cuivre de neuf *phân*, diamètre cinq *phân* cinq *li*; épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, sept *tấc* trois *phân*.

Monnaie de cuivre de six *phân*, semblable à celle de *Thiệu trị*.

Monnaie de cuivre de six *phân*, diamètre cinq *phân* trois *li*; revers *lục văn* 六文, valeur six sapèques de zinc.

Monnaies de cuivre :

Revers 準六十文, égal à soixante sapèques;

Revers 準五十文, égal à cinquante sapèques;

Revers 準四十文, égal à quarante sapèques;

Revers 準三十文, égal à trente sapèques;

Revers 準二十文, égal à vingt sapèques;

Revers 準一十文, égal à dix sapèques;

Revers 準十文, égal à dix sapèques.

Monnaies de zinc de six *phân* : revers uni, semblable à celle de *Minh mạng*; revers *Hà nội* 河內; revers *Sơn tây* 山西.

Au temps de l'ère *Gia long*, la ligature de monnaies de cuivre de six *phân* valait vingt pour cent de plus que celle de zinc. Durant l'ère *Ming mạng*, la pièce semblable en cuivre en valait trois de zinc. Enfin durant l'ère *Tự đức*, cette même pièce en cuivre de six *phân* en a valu d'abord quatre de zinc, alors que les pièces de cuivre de neuf *phân* en valaient six de zinc; plus tard, ces deux modules indistinctement valaient six sapèques de zinc, mais est-il utile d'ajouter que les pièces de neuf *phân* étaient depuis longtemps retirées de la circulation par des esprits pratiques?

Vers 1881, la colonie portugaise de *Macao* [1], *Áo môn* 澳門, fabriquait des sapèques minces avec l'inscription *Minh mạng*, en vue

[1] Occupée en 1557 par les Portugais : 4,100 Portugais et 74,600 Chinois.

de leur introduction en Annam. D'après un rapport du Gouverneur de cette colonie, il semblerait qu'il existait à cette époque six ateliers monétaires, employant douze fours et trois cent vingt ouvriers, qui produisaient sept cent mille sapèques par jour.

Vers la même époque, une quantité considérable de fausses sapèques fut découverte dans la colonie de *Hong kong*[1], *Hương cảng* 香港, et les fabricants traduits devant la Cour. Ils furent cependant acquittés parce qu'ils prouvèrent que ces sapèques étaient destinées à l'Annam. En effet, cette monnaie fut embarquée à bord du *Bourayne* (un des navires cédés par la France à l'Annam) alors à *Hong kong* en réparation[2].

D'autre part, M. Aymonier, dans ses *Notes sur la province de Bình thuận*, rédigées pendant le séjour qu'il y fit en juin 1885, nous donne des renseignements intéressants sur le faux monnayage. Il nous apprend que[3] «vers 1872-1874, durant l'ère *Tự đức,* on vendit à des chinois de *Sài gòn* et de *Chợ lớn* le droit de fabriquer des sapèques de cuivre. Dès le début, le poids des sapèques fut abaissé, tout en leur conservant la même valeur; bientôt les sapèques devinrent de plus en plus petites et faites des plus vils métaux; toute cette boue était importée dans l'Annam et ce prétendu cuivre ne donnait rien à la fusion. En même temps, les sapèques en vrai cuivre et en zinc devenaient de plus en plus rares, disparaissaient même. Des réclamations s'élevèrent immédiatement et la Cour interdit la circulation de ces fausses sapèques; il n'y avait presque plus d'autre monnaie en cours au *Bình thuận;* on dut

(1) Cédée aux Anglais en 1841 et par le traité de *Nan king* de 1842. Formellement érigée en colonie britannique le 5 avril 1843. A cette époque, la population de l'île était d'environ 7,000 pêcheurs chinois; elle est actuellement de 225,000, dont 8 à 10,000 blancs et le reste chinois. Le territoire des *Kow loon*, 九龍, dernièrement acquis, renferme une population d'environ 43,000 chinois.

(2) Toda, *Annam and its minor currency,* pages 66, 67 et 69, dans *Journal of the North-China branch of the Royal asiatic Society,* Shanghai, 1882.

(3) *Excursions et Reconnaissances,* Saigon, vol. X, p. 255.

revenir au système primitif des échanges en nature. On vit alors la piastre mexicaine, qui s'échangeait contre six à sept ligatures de zinc, ne plus pouvoir s'échanger que contre vingt et même trente ligatures de ces fausses sapèques de cuivre ».

Quoi qu'il en soit, la prohibition de l'importation de toutes ces fausses monnaies de cuivre ne remédiait pas au mal et ne faisait pas disparaître celles qui étaient déjà introduites dans le pays. Le Gouvernement prit alors la décision d'en autoriser la circulation pour une valeur de trois sapèques de zinc, celles de bon aloi en valant six de zinc.

C'est grâce à d'aussi pauvres moyens qu'on constate dans la circulation actuelle de la monnaie de cuivre des pièces de tout diamètre et de tout poids.

Dục đức. Aucune monnaie ne fut fabriquée.

Hiệp hòa. Aucune fabrication de monnaie.

Kiến phúc. Pas de fabrication officielle.

Cependant, on trouve dans la circulation quelques très rares pièces en zinc et en cuivre qui auraient été fabriquées à *Hà nội*, sur la demande de la Cour et à titre d'essai, par d'anciens ouvriers spécialistes.

Le Conseil de ce gouvernement eut l'idée d'acheter l'outillage nécessaire à la frappe de ses monnaies et, à cet effet, envoya à *Hong kong* un fonctionnaire pour prendre des renseignements et étudier le fonctionnement des machines. Il s'adressa à la maison chinoise *Thiện xương* 善昌 qui, vu l'importance de l'affaire, le renvoya au gouvernement anglais, *hồng mao* 紅毛, tout en lui expliquant qu'il fallait des laminoirs et des presses; les Chinois ajoutèrent qu'avec un matériel coûtant environ quarante mille piastres, on pourrait frapper cent soixante-dix ligatures de sapèques par jour.

Ce fonctionnaire rendit compte de sa mission à la Cour, qui décida que, dans la crainte que des réparations à effectuer à ce ma-

tériel ne puissent être faites sur place, mais qu'on soit peut-être dans l'obligation de le transporter ailleurs, il était plus sage de s'en tenir aux errements du passé.

Hàm nghi. La Cour désirant reprendre la fabrication des monnaies à la capitale, demanda de rechercher à *Hà nội* des ouvriers qui avaient déjà travaillé à la sapèquerie de cette dernière ville; mais comme ils s'étaient dispersés à la suite de l'abandon de cet établissement, il ne fut pas possible de les retrouver. Il fut décidé ensuite de charger un fonctionnaire, qui était alors chef de bureau, *chủ sự* 主事, au Ministère des travaux publics, de choisir quinze ouvriers pour leur apprendre la fabrication des monnaies. Après entente avec les fonctionnaires du Ministère des finances, du Ministère des travaux publics et ceux du Tribunal des censeurs, on fabriqua quarante ligatures de sapèques de cuivre portant l'inscription *Hàm nghi thông bảo*, semblables aux petites pièces de l'ère *Minh mạng*. Les troubles interrompirent cette fabrication.

Đồng khánh. Un édit[1] de la première année de l'ère ordonna d'augmenter le nombre des ouvriers. Ce chiffre fut d'abord porté à

[1] Ces renseignements, ainsi que les suivants sur le mode de la fabrication de la monnaie, proviennent d'une source très sûre et sont traduits d'un document en *chữ nôm*. On a pensé qu'il valait mieux laisser au document toute sa saveur et que l'initiateur soit un indigène, quitte à contrôler ses renseignements et à les mettre mieux en lumière dans certains cas.

Chacun sait que l'écriture de la langue parlée, *chữ nôm*, reste malheureusement arbitraire et soumise aux fantaisies locales; on la lit en devinant, selon le sens de la phrase. C'est ainsi que selon les régions, il y a une foule de variantes aux caractères démotiques recueillis par le savant P. Génibrel dans son dictionnaire. (Voir notre page 10).

Gia long essaya, dit-on, de faire revivre l'annamite pur, mais *Minh mạng*, s'écartant de la politique de son père, prit plaisir à remettre en honneur la langue chinoise; on pourrait en trouver la preuve dans la série des quarante pièces de cuivre à inscriptions variées, dont il a été question pages 206 et suivantes; ces grandes monnaies furent mises en circulation parmi le peuple et non pas seulement pour les gens d'un esprit plus cultivé.

quarante et on commença la fabrication de grandes pièces en cuivre portant l'inscription *Đồng khánh thông bảo.* Chaque pièce pèse un *tiền* quatre *phân;* son diamètre est de six *phân* deux *li;* épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, neuf *tấc* et demi. Il fut fabriqué deux cent quatre-vingt-quatorze ligatures de ces pièces, chaque pièce valant dix sapèques en zinc.

Cependant le Tribunal des Censeurs n'approuva pas cette monnaie et, en la deuxième année du règne, exposa que cette pièce, étant d'une valeur de dix sapèques de zinc, ne répondait pas aux besoins du commerce et proposa de faire fabriquer des pièces en cuivre valant six sapèques de zinc et portant la même inscription. Cette monnaie pèserait huit *phân* sept *li*, son diamètre serait de cinq *phân* cinq *li* et l'épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces serait de huit *tấc.*

Cette dernière proposition ayant été adoptée, la fabrication des monnaies de cuivre valant six sapèques de zinc fut alors commencée et continuée jusqu'au quatrième mois de la même année.

A cette époque, l'établissement monétaire reçut le nom de *thông bảo nha* 通寶衙 et fut installé définitivement dans la citadelle de la capitale, *Kinh thành* 京城, au bureau des travaux publics, *tòa đốc công* 座督工, sur la rive sud du *Ngự hà* 御河.

La composition du personnel fut ainsi arrêtée :

Fonctionnaires supérieurs : un *quản đốc* 管督, choisi parmi les *thị lang* 侍郎, vice-présidents des ministères (3e degré, 1re classe); un *phó quản đốc* 副管督, choisi parmi ceux du *hồng lô tự* 鴻臚寺 (4e degré, 1re classe); un *bang biện* 幫辦, choisi parmi les *chủ sự* 主事, chefs de bureaux des ministères (6e degré, 1re classe).

Agents subalternes : un *tư vụ* 司務, sous-chef de bureau (7e degré, 1re classe); un *bát phẩm* 八品, fonctionnaire du huitième degré; un *cửu phẩm* 九品, fonctionnaire du neuvième degré; quatre *thơ lại* 書吏, écrivains; cent six ouvriers; trente-cinq soldats de garde.

Jusqu'au septième mois de la première année de l'ère *Thành thái*, on fabriqua vingt et un mille huit cent trente ligatures de pièces

de cuivre valant six sapèques de zinc. Ce n'est qu'à cette époque que les monnaies portèrent l'inscription de l'ère nouvelle.

Thành thái. On continua à fabriquer de la monnaie de cuivre, valant six sapèques de zinc, mais avec la nouvelle inscription *Thành thái thông bảo*, jusqu'au onzième mois de la deuxième année; à cette époque, la fabrication s'élevait à treize mille deux cent dix-huit ligatures de monnaies de cuivre.

Cependant, l'approvisionnement de zinc étant épuisé, on mit en adjudication une fourniture de ce métal; une soumission à raison de vingt piastres le picul ayant semblé exagérée, cette offre n'apas été acceptée et la fabrication fut suspendue.

Toutefois, à la cinquième année du règne (1893), la Cour, s'apercevant que la rareté des monnaies est une cause de malaise pour la population, encore que le prix élevé des métaux ne lui laissât aucun bénéfice sur la fabrication, elle décida de la reprendre. On utilisa dans ce but une réserve de métaux et on commença à fabriquer, mais les pièces furent plus grandes et eurent une valeur de dix sapèques de zinc. Elles portèrent sur la face l'inscription *Thành thái thông bảo* et sur le revers les deux caractères *thập văn* 十文, dix sapèques; leur poids est d'un *tiền* un *phân;* leur diamètre de cinq *phân* huit *li* et l'épaisseur d'une enfilade de trois cents pièces, de huit *tấc* et demi.

On s'avisa alors que le charbon et le bois à brûler sont moins chers à *Thanh hóa* qu'à la capitale, mais on ignorait si le sable de mouleur s'y trouverait et pourrait être utilisé pour les moules. Vers le onzième mois un fonctionnaire fut chargé d'y conduire dix ouvriers, afin de faire des essais. Dès son arrivée, il se mit à la recherche de terres et fut assez heureux pour trouver celle qui convenait.

Le moulage commença et lorsqu'on eut produit vingt et une ligatures six *mạch* de monnaie, on les porta au Ministère.

A la sixième année du règne (1894), la Cour, se rendant

compte que la terre de *Thanh hóa* est de bonne qualité, proposa et fit adopter la création, dans cette ville, d'un établissement monétaire définitif portant le nom de *thông bảo nha* 通寶衙.

Cette sapèquerie est établie à quelques kilomètres du siège administratif, sur une des rives du *Mã giang* 馬江, au village de *Nam ngạn* 南岸, canton de *Thọ hạc* 壽鶴, *huyện* de *Đông sơn* 東山, *phủ* de *Thiệu hóa* 紹化. Le service, qui commença à fonctionner le sixième mois de cette année, fut composé de :

Fonctionnaires supérieurs : un *quản đốc*, choisi parmi les *thị lang*, vice-présidents des ministères; un *phó quản đốc*, choisi parmi les *quang lộc thiếu khanh* 光祿少卿 (4e degré, 2e classe); un *bang biện*, choisi parmi les *tùng tứ phẩm* 從四品, fonctionnaires du 4e degré, 2e classe.

Agents subalternes : un *tư vụ;* un *bát phẩm;* un *cửu phẩm;* huit *thơ lại*, écrivains, divisés en deux bans, dont un ban de quatre en permission; quinze ouvriers.

Ces ouvriers établirent d'abord les fours nécessaires et enseignèrent à fabriquer les moules à des apprentis pris dans la province; plus tard, on leur adjoignit des soldats et des ouvriers provenant des provinces de *Nam định* et de *Ninh bình*.

Au quatrième mois de la septième année (1895), le travail étant considérable, le personnel fut augmenté d'un *thương biện* 商辨, choisi parmi les *thái bộc thiếu khanh* 太僕少卿.

Au cinquième mois, la Cour a fait fabriquer, à titre de spécimens, quinze ligatures de monnaie de cuivre de l'ère *Gia long*, valant six sapèques de zinc, qui furent envoyées au Ministère.

Au premier mois de la huitième année (1896), le Ministère, pensant que les ouvriers de *Thanh hóa* étaient suffisamment au courant du travail, rappela les ouvriers provenant de la capitale.

L'emploi de *thương biện* fut supprimé.

Au neuvième mois, le *phó quản đốc* mourut.

Au cinquième mois de la neuvième année (1897), sur la proposition du Ministère des finances, l'emploi de *thương biện* fut rétabli.

Au quatrième mois de la dixième année (1898), le *quan chính đốc* 官正督, ayant perdu sa femme, partit en congé de deuil[1].

Au neuvième mois, sur la proposition du Résident, Chef de la province, le *Tổng đốc* consulté, le Ministère approuva une réduction du personnel, qui fut ainsi constitué, sous l'autorité du *Bố chính :*

Un *thương biện*, un *tư vụ*, un *bát phẩm*, un *cửu phẩm*, quatre *thơ lại*, cinquante soldats divisés en deux bans, cent quarante-sept ouvriers.

En résumé, depuis le sixième mois de la sixième année de l'ère *Thành thái* (1894), époque de la création de la sapèquerie de *Thanh hóa*, jusqu'au neuvième mois de la dixième année de l'ère *Thành thái* (1898), il a été fabriqué soixante six mille deux cent quatre-vingt-quinze ligatures de monnaies de cuivre portant sur la face l'inscription *Thành thái thông bảo* et au revers, *thập văn*, dix sapèques, outre les quinze ligatures de monnaies de cuivre avec inscription *Gia long*, fabriquées à titre de spécimens.

Le transport des monnaies à la capitale n'a lieu que sur l'ordre du Ministère et on doit profiter des jonques y portant le riz pour les leur confier. Toutes les fois qu'il y a un envoi de monnaies, trois agents de la sapèquerie l'accompagnent, devant exiger du Ministère des finances un reçu qu'ils présentent à leur retour comme preuve de l'accomplissement de leur mission.

Depuis trois ans, il a été expédié à la capitale quarante-sept mille trente-cinq ligatures de monnaie de cuivre, en plus des quinze ligatures à inscription *Gia long*. Il restait au neuvième mois de la dixième année (1898), dans les magasins provinciaux, sept mille ligatures, et à la sapèquerie, douze mille deux cent soixante ligatures de monnaie de cuivre.

[1] Celui qui est en deuil quitte sa charge. D'une façon générale, le Souverain n'a pas le droit d'empêcher ses sujets de témoigner leur affection envers leurs parents. Couvreur, *Li ki*, t. II, p. 162 : «Un homme sage n'empêche personne de remplir toutes les prescriptions du deuil.»

Cette monnaie n'est donc pas mise en circulation dans la province de *Thanh hóa*, afin de ne pas tenter la cupidité des ouvriers chargés de la fabrication; elle est expédiée en entier à *Huế* où elle est déposée dans le *Vĩnh phú khố* 永富庫. Nous croyons que cette monnaie n'a pas été mise encore en circulation (en 1901), dans la crainte du mauvais accueil que lui réserverait la population.

Il ne reste plus qu'à donner quelques détails sur la fabrication elle-même, telle qu'elle se pratique à la sapèquerie de *Thanh hóa* pour la monnaie de cuivre.

Alliage des métaux. — Pour fabriquer de la monnaie de cuivre de bonne qualité, on a employé :

Cuivre	71	livres.
Zinc	25	
Plomb	3	8 onces.
Étain	0	8
Ensemble	100	

La fusion de ces métaux a nécessité cent soixante-deux livres cinq onces de charbon de bois, et le séchage des moules, pour cette quantité de métal, exigea six cent quatre-vingt-quatorze livres de bois à brûler.

La quantité des monnaies réussies à été de seize ligatures cinq *mạch* trente-sept sapèques, pesant, après ébarbage et polissage des tranches, soixante-neuf livres; les pièces tronquées et résidus pesaient six livres cinq onces, et le déchet fut de vingt-quatre livres onze onces; ensemble, cent livres.

La main-d'œuvre a exigé quarante-quatre journées d'ouvriers, dont les salaires journaliers ont été : pour les trois ouvriers de la capitale, une ligature de zinc chacun; pour les ouvriers des provinces de *Nam định* et de *Ninh bình*, cinq *mạch* vingt sapèques de zinc; quant aux ouvriers de la province de *Thanh hóa*, les uns touchaient quatre *mạch* en zinc, et les autres un *mạch* vingt sapèques

plus un *oản* de riz; la moyenne du prix de la journée de travail ressort ainsi à quatre *mạch* sept sapèques.

Lorsqu'on a employé du cuivre de *Trang liệt*, l'alliage a été composé de :

Cuivre	70	livres.
Zinc	26	
Plomb	3	8 onces.
Étain	0	8
ENSEMBLE	100	

La fusion des métaux a nécessité quatre-vingt-onze livres trois onces de charbon de bois et le séchage des moules six cent quatre-vingt-sept livres de bois à brûler.

La quantité des monnaies réussies a été de quinze ligatures sept *mạch* vingt-six sapèques, qui, après ébarbage et polissage des tranches, pesaient soixante-cinq livres quinze onces cinq *tiền;* les pièces tronquées et résidus pesaient six livres cinq *tiền* et le déchet fut de vingt-huit livres; ensemble cent livres.

Il a été employé quarante-quatre journées d'ouvriers.

Mais, lorsqu'on a fait usage de cuivre dit *Oa cái* 鍋蓋 [1], l'alliage a été composé de :

Cuivre	65	livres.
Zinc	30	8 onces.
Plomb	4	
Étain	0	8
ENSEMBLE	100	

La fusion des métaux nécessita cent-deux livres de charbon de bois et le séchage des moules six cent soixante et onze livres de bois à brûler. De plus, cette qualité de cuivre demande à être grillée d'abord, ce qui exigea l'emploi de trente-deux livres huit onces de bois; le métal est ensuite broyé avant d'être mis au creuset.

[1] Lingots en forme de couvercle de marmite. Ce cuivre rouge était encore employé en 1899, en provenance des magasins de *Hué*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

La quantité des monnaies réussies a été de treize ligatures six *mạch* cinquante-huit sapèques, pesant après ébarbage et polissage des tranches cinquante-sept livres huit onces; les pièces tronquées et résidus pesaient sept livres onze onces, et le déchet fut de trente-quatre livres treize onces. Ensemble cent livres.

Il a été employé quarante-cinq journées et demie d'ouvriers.

L'emploi de ces trois espèces de cuivre, la consommation du charbon de bois et du bois à brûler, ainsi que les résultats en monnaies réussies et tronquées ont déjà fait l'objet d'une vérification par une commission composée de fonctionnaires de la capitale, choisis parmi les quatre services suivants : Ministère des finances, Ministère des travaux publics, Tribunal des Censeurs et Bureau des travaux.

Le zinc donne la couleur jaune au cuivre, tandis que le plomb et l'étain n'y sont ajoutés que pour empêcher la solidification du métal en fusion, avant qu'il ait atteint le fond des moules. Trop de plomb donne une couleur noire aux monnaies et trop d'étain leur donne une couleur blanche tout en les rendant cassantes.

Prix d'achat des métaux. — On ignore à quelle époque et à quels prix ont été constitués les approvisionnements de métaux de *Huế*, qui sont cédés à la sapèquerie de *Thanh hóa;* cependant, des dépêches ministérielles accusent un prix d'une ligature deux *mạch* de zinc pour la livre de cuivre et cinq *mạch* de zinc pour celui de la livre de plomb. Les renseignements manquent aussi quant à l'époque de la constitution de l'approvisionnement de l'étain fourni par la province du *Nghệ an;* le Ministère l'estime une ligature six *mạch* quarante-huit sapèques de zinc la livre.

Quant au zinc, on a adjugé, le troisième jour du troisième mois de la sixième année de l'ère *Thành thái* (1894), à la maison *Lâm phúc lị* 林福利 une fourniture de ce métal à raison de douze piastres soixante le picul; au douzième mois de cette même année, le prix du zinc s'étant abaissé, la fourniture fut refusée et passée à

la maison *Hứa quế lâm* 許桂林 au prix de dix piastres le picul; au troisième jour du troisième mois de la huitième année (1896), le prix fut abaissé à huit piastres le picul. Enfin, au douzième mois de cette même année, la maison *Lương ngọc loan* 梁玉鸞 fournit le zinc à sept piastres quatre-vingts le picul. Cependant, le prix du zinc s'étant élevé à nouveau, au troisième mois de la dixième année (1898), le fournisseur demanda une augmentation de prix; il y fut répondu au sixième mois par une mise en adjudication donnant pour résultat une offre d'un franc cinquante-neuf centimes le kilogramme, qui ne fut pas acceptée. Ce même mois, la maison *Lương ngọc loan* reprit la fourniture à onze piastres le picul.

Le fer nécessaire à la confection de l'outillage provient de la province du *Nghệ an* et coûte trente ligatures de zinc le picul.

Prix de diverses matières et du combustible. Menues dépenses. — La province de *Nghệ an* fournit aussi les rotins d'enfilage, *dằng* 藤, au prix de cinq *mạch* de zinc le cent, ainsi que les mèches de jute, *vũ ma* 羽麻, pour les agrafes, au prix d'une ligature cinq *mạch* de zinc la livre.

Au dixième mois de la sixième année de l'ère *Thành thái* (1894), le prix du bois à brûler sec fut fixé à une ligature de zinc le picul et le bois vert à neuf *mạch* de zinc le picul. Au douzième mois de la huitième année (1896), les prix furent élevés à une ligature un *mạch* de zinc pour le bois sec et à une ligature de zinc pour le bois vert.

Il est aussi prévu une somme annuelle d'environ cent soixante-quatre ligatures pour les menues dépenses, telles que :

Paille, dont la cendre sert à couvrir le métal en fusion dans les creusets;

Balle de paddy [1], pour le même usage, et mélangée à la terre pour en enduire les séries de moules, les fours et les creusets;

[1] *vũ lúa* 羽穭. Paddy, riz non décortiqué, vient du malais *padi*.

Tamis, pour le charbon, la terre, le cuivre et les monnaies;

Étoffes, pour les sachets à cendres;

Bois de *nhãn,* faux *litchi,* pour la confection des châssis des moules;

Déchets de soie, pour garniture des pistons des soufflets.

Charbon de bois. — La sapèquerie fabrique le charbon de bois dont elle fait usage. Les fours sont installés sur le flanc de la montagne à proximité d'un cours d'eau. Le four est élevé en forme de meule avec des briques crues; il a un diamètre de sept *thước*[1] et est muni de deux portes dont l'une de face pour l'entrée et l'arrimage du bois à carboniser et l'autre de flanc à gauche pour l'allumage; à l'opposé de la première porte, une trappe est réservée pour assurer la circulation de l'air; puis, le bois à carboniser, qui a été coupé aux dimensions voulues, est placé verticalement, couche par couche; sa contenance est de cent piculs de bois. Lorsque le four est rempli, on recouvre ce bois de menues branches, puis d'une couche de terre assez épaisse pour ne pas laisser échapper la fumée.

Ce travail achevé, la porte est bouchée non sans y avoir réservé un trou afin que la sève du bois puisse s'écouler à l'extérieur. On commence alors l'allumage à feu doux par la porte de flanc, qu'on continue pendant deux jours; à ce moment le bois étant à peu près sec, on pousse le feu qui est continué pendant trois jours; puis, l'inflammation s'étant répandue partout à l'intérieur, le feu est ralenti pendant dix jours. C'est alors que la fumée diminuant et devenant blanche, il faut boucher toutes les ouvertures, afin d'empêcher toute admission d'air de l'extérieur. Le four est ainsi abandonné à lui-même pendant dix jours. Après ouverture du four, on en retire douze piculs et demi de charbon.

Four pour la cuisson des moules. — Il est composé de deux

[1] *Thước* = *xích* 尺, pied.

parties construites toutes deux en briques crues. La partie inférieure, devânt contenir le combustible, a comme dimensions dans œuvre trois pieds six pouces de longueur, un pied sept pouces de largeur et un pied deux pouces cinq *phân* de hauteur; les murs sont élevés en forme de dôme tronqué, sur lesquels reposent cinq barres de fer destinées à soutenir les moules; une porte est réservée sur un des grands côtés pour le chargement du combustible. La partie supérieure, qui a la forme d'un parallélipipède, a pour dimensions dans œuvre trois pieds deux pouces de longueur et huit pouces cinq *phân* de largeur, permettant ainsi l'admission de dix moules. Ces murs sont ensuite crépis d'un enduit de cinq *phân* d'épaisseur, composé de terre et de balle de paddy; avant siccité complète, l'enduit est battu au maillet.

Fourneaux de fusion. — Les fourneaux sont de deux sortes, fixe ou mobile, construits en briques crues.

1° *Fourneau sans soufflerie, Lô không khí* 爐空氣. — Il a neuf pouces de côté, un pied cinq pouces de hauteur et est muni d'une porte en avant, presque au ras de terre, pour l'allumage. A l'intérieur, un emplacement circulaire mesurant cinq pouces est réservé au creuset qui repose sur quatre barres de fer. Plusieurs fours semblables peuvent être accolés. Les creusets sont enduits à l'extérieur d'argile bien malaxée, afin de pouvoir supporter le feu; ils ont quatre pouces de hauteur et trois pouces cinq *phân* de diamètre.

2° *Fourneau avec soufflerie, Lô phong tương* 爐風箱. — Il est composé de deux parties. La partie inférieure est un creuset à bec ayant un diamètre de huit pouces et une profondeur de cinq pouces; au moment de l'emploi, on l'enduit à l'intérieur de terre mélangée de charbon de bois pilé. La partie supérieure, qui est cylindrique, a le même diamètre que le creuset et mesure six pouces cinq *phân* de hauteur; elle forme cage et gueulard du four et est munie à l'intérieur d'une fausse tuyère dont le pavillon

reçoit l'œil de la tuyère dans laquelle viennent s'engager les buses des soufflets.

Châssis de moulage[1]. — Les châssis sont en bois de faux *litchi* et mesurent à l'intérieur cinq pouces un *phân* de longueur, deux pouces deux *phân* de largeur et un pouce six *phân* de hauteur; un des grands côtés est mobile et muni de deux mortaises pouvant glisser sur chaque extrémité des deux traverses formant tenons, deux clefs extérieures assurant la rigidité du châssis. Ce système permet, en enlevant les clefs, de laisser un certain jeu, qui facilite la sortie du moule en terre. Lors du travail du moulage, le châssis est posé sur un socle qui le déborde en tous sens et dont la partie centrale surélevée entre à frottement doux dans l'intérieur du châssis; son centre est aussi muni d'une cheville qui va s'engager dans un couvercle coiffant le châssis et percé d'un trou circulaire. La cheville empêche ainsi tout déplacement du châssis, et lors du moulage laissera un trou qui formera le canal de coulée. L'équipage se complète par deux minces voliges qui serviront à soutenir les moules lors du démoulage.

Terres. — Les terres employées au travail du moulage et à la confection des briques sont prises sur la rive gauche du *Mã giang*. Pour le moulage, après extraction, malaxage et tamisage, on la dispose en tas afin qu'elle se sèche et se pourrisse. Puis on la réduit en poudre, on la tamise de nouveau, on l'arrose et on l'abandonne sur un endroit humide; un jour après, on la malaxe et on la tamise encore une fois; elle est bonne alors pour l'emploi.

Monnaies-mères[2] et modèles[3]. — Sur deux plaques d'argile cuite et polie, on grave en creux et à l'envers, sur l'une, les dessins

(1) Notre auteur se sert du caractère *khuông* 匡 pour désigner indifféremment le châssis et le moule. Cependant, on fait souvent usage du caractère *cách* 格 pour désigner le châssis, et des caractères *thổ phạm* 土 範 pour indiquer des moules en terre. (Voir aussi planches spéciales.)

(2) *mẫu tiền* 母錢.

(3) *tiền thức* 錢式.

et caractères qui doivent figurer sur la face de la monnaie, et, sur l'autre, ceux qui doivent figurer sur le revers. Ces deux plaques réunies, on y verse de l'étain, obtenant ainsi des monnaies-mères qui sont ensuite retouchées, afin de les rendre aussi parfaites que possible; toutes ces pièces sont naturellement un peu amplifiées, afin de compenser la contraction ultérieure du cuivre. (Il y a aussi le retrait du moule, quand il est en terre étuvée.)

On continue par la fabrication des pièces devant servir de modèles; ces monnaies sont moulées comme les sapèques ordinaires et coulées en cuivre, mais chaque moule ne contient que douze sapèques qui sont ensuite un peu approfondies, afin que dans la fabrication courante, les caractères ressortent bien. Ces moules sont séchés dans un four spécial.

Les modèles sont changés tous les deux mois, l'usure leur faisant perdre de leur netteté et de leurs dimensions.

Moulage de la monnaie. — L'ouvrier assis à terre a près de lui un tas de sable de mouleur et un sachet contenant des cendres de balle de paddy. Après avoir posé le châssis sur son socle, il saupoudre le tout de cendres, afin d'empêcher l'adhérence, puis y jette une poignée de sable qu'il étale et tasse; saisissant alors le couvercle de la main droite, il le glisse dans le châssis, le place sur le sable et, de la main gauche armée d'un maillet, il frappe pour comprimer cette mince couche de sable; enlevant ensuite le couvercle, il saupoudre le sable de cendres et place alors les modèles de sapèques sur trois rangs se touchant entre eux : les deux rangs extérieurs comportant huit pièces et le rang central six seulement, soit vingt-deux pièces; nouveau saupoudrage suivi d'une application de sable et de sa compression au moyen du couvercle; retrait du couvercle, saupoudrage de cendres, mise en place des modèles de monnaies, etc., et ainsi de suite jusqu'à ce que ces opérations, répétées onze fois, donnent dix couches de sapèques, soit deux cent vingt pièces; c'est donc

une série de moules à double empreinte se terminant à chaque extrémité par un moule imprimé d'un seul côté seulement. On renverse alors le tout; le socle est enlevé; le châssis déclaveté, abandonnant la rangée de moules. Les moules repris un à un et reposant sur la mince volige, les modèles sont expulsés par une légère secousse ou enlevés au moyen d'une spatule s'il y a adhérence, et à nouveau les moules sont remis en pile, dans leur ordre respectif, après que l'ouvrier a entaillé deux conduits de coulée, chaque pièce communiquant avec ses voisines.

Crépissage des moules. — On prépare un mortier composé d'argile et de bouse d'éléphant ou de balle de paddy. Après avoir réuni en une seule pile neuf paquets de dix moules chacun, représentant mille neuf cent quatre-vingts pièces, on crépit cette pile avec l'enduit ci-dessus sur une épaisseur de quatre *phdn*, en ayant soin toutefois de réserver les deux trous dont un servira pour la coulée. Ce lut tient unis tous les moules entre eux et ferme toutes les ouvertures par lesquelles le métal pourrait s'échapper. (Ce système remplace les presses à vis ou à étrier.)

Séchage et cuisson des moules. — Les moules sont d'abord exposés à l'air, mais à l'abri de l'ardeur du soleil, pendant vingt jours; puis ils sont posés au soleil, jusqu'à ce qu'ils soient secs. Ils sont ensuite placés méthodiquement dans un magasin, en réservant des vides pour l'aérage, afin qu'ils achèvent de se bien sécher. Au moment de l'emploi, les moules sont choisis avec soin : ceux insuffisamment secs sont laissés en magasin et ceux crevassés sont rejetés. Le choix fait, dix moules sont placés dans le four et espacés de cinq *phdn*. L'ouverture du four ayant été fermée au moyen de plaques en terre réfractaire, le feu est d'abord allumé près de la porte du four; au bout de deux heures, la fumée n'apparaissant plus au-dessus des moules, on pousse le bois à l'intérieur mais on n'entretient qu'un feu doux; deux heures après, les flammes ayant

gagné les moules, on pousse le feu. Deux heures encore et les moules commencent à rougir; il faut alors s'occuper de doser les métaux pour la coulée, en se basant sur la contenance d'un creuset qui est suffisante pour cinq moules.

Fusion des métaux. Coulage de la monnaie. — Lorsqu'on adopte le procédé du fourneau à soufflerie, l'alliage par chaque creuset est ainsi composé :

Cuivre	32 livres	8 onces.
Zinc	15	4 onces
Plomb	2	
Étain	0	4
Cuivre en résidu ou sapèques tronquées	40	
Ensemble	90	

Une petite quantité de cuivre est d'abord mise dans le creuset, mélangé au charbon de bois incandescent, puis deux hommes manœuvrent les soufflets; le creuset devenant rouge, un homme y ajoute du cuivre et un autre du charbon et on continue ainsi jusqu'à épuisement du cuivre; au bout d'une demi-heure, les flammes bleues ayant disparu, la fusion du cuivre est complète.

Pendant ce temps, les moules étant complètement rouges, on les a sortis de l'étuve au moyen de tenailles et on a bouché, avec un pain d'argile molle, un des deux trous, n'en réservant qu'un pour la coulée; une petite tranchée ayant été préparée pour les recevoir, on les y enterre, le trou de coulée au-dessus.

Tout étant ainsi préparé, la partie cylindrique du fourneau est enlevée et on ajoute le zinc, le plomb et l'étain (qui est l'ordre de fusibilité des métaux employés); puis un homme décrasse la surface de l'alliage en fusion pendant qu'un autre y jette des cendres (pour éviter l'oxydation); enfin le creuset, qui repose sur un brancard, est couvert et enlevé par deux hommes qui vont en verser le contenu dans les moules; un ouvrier muni d'une baguette de fer se tient prêt à déboucher le trou de coulée, au cas où il viendrait à

être obstrué. Cette opération se fait en plusieurs fois et jusqu'à ce que les moules soient parfaitement remplis de métal en fusion.

Refroidissement des moules. — Dès la coulée achevée, les moules sont déterrés et précipités dans l'eau afin d'empêcher l'adhérence du sable aux monnaies[1]; lorsqu'ils sont à peu près refroidis, on les démolit à coups de masse.

Triage et façonnage de la monnaie. — Les sapèques, adhérant entre elles par leur tranche, sont alors séparées les unes des autres; puis un triage est opéré entre les sapèques réussies et celles qui sont tronquées. Les sapèques réussies sont alors reprises, ébarbées et leur trou central retouché ou agrandi au cas où il serait en partie obstrué; puis ces monnaies sont enfilées par six cents pièces sur une baguette de fer rond et portées sur un tréteau muni d'une gouttière dans laquelle elles reposent. L'ouvrier, muni d'une pierre rouge gréseuse[2], à deux mains rabote les bavures des pièces, qui, tournant toujours un peu sur leur axe pendant cette opération, aident à leur centrage et à la production définitive de pièces suffisamment rondes.

Les sapèques sont alors examinées à nouveau et celles qui n'ont pas la couleur convenable sont jetées dans un bouillon composé d'eau de drêche de riz et de *me đất* 楣坦[3], pour être dérochées. Après un temps convenable d'ébullition dans ce liquide légèrement acide, la monnaie acquiert la couleur chair désirée.

Après ces diverses opérations, le lecteur sait déjà que les sapèques sont enfilées par deux brins jumeaux contenant chacun trois

[1] La vapeur d'eau semble donner cette couleur rouge chair caractéristique à l'alliage.

[2] Les pierres employées proviennent des montagnes du *huyện* de *Bát bạt* 不拔, *phủ* de *Quảng oai* 廣威, province de *Sơn tây*. La sapèquerie de *Hà nội* employait des pierres de même provenance.

[3] *Cassia procumbens* (Cæsalpinées). Espèce de casse. C'est une plante employée aussi dans la cuisine indigène, pour la confection du bouillon de poisson.

cents pièces, divisées par portions de soixante pièces au moyen d'agrafes, pour former la ligature; dix ligatures, divisées en deux parties, sont ensuite reliées en un paquet.

Les sapèques tronquées sont mises à part ainsi que les résidus, qui sont lavés et broyés au préalable, pour être employés ultérieurement.

En moyenne un moule prévu pour $22 \times 10 \times 9 = 1{,}980$ pièces ne produit guère au delà d'une ligature quatre *mạch*, soit $600 + 240 = 840$ sapèques réussies, ou un peu plus de 42 p. 100.

Comptabilité. — Le pesage des ligatures a lieu tous les deux ou trois mois en présence d'un délégué de la Province; un procès-verbal constatant ces opérations est dressé en trois exemplaires dont un pour le Ministère, un pour la Province et un qui est conservé dans les archives de la sapèquerie.

A la fin de chaque année, un état résume les dépenses de toutes sortes et constate le mouvement des métaux ainsi que les monnaies en magasin; il est consigné aussi les déchets provenant de la fabrication de la monnaie. Cet état est envoyé au Ministère qui vérifie si les dépenses ont été effectuées conformément aux décisions et le soumet à l'approbation du Souverain, s'il y a lieu. Cet état, muni de l'approbation, est retourné à la sapèquerie par le Ministère.

En résumé, à part les moments de trouble qui n'ont été malheureusement que trop nombreux en Annam, on peut penser que jusqu'à la onzième année de l'ère *Gia long* (1812), les sapèques de cuivre étaient presque seules en circulation dans tout le pays. (Voir p. 252, n. 1 et p. 266, n. 2.) Les longues guerres soutenues par le Souverain pour s'assurer le trône des *Lê* eurent pour résultat une grande misère, et ce fut en l'année 1812 seulement que la fabrication abondante des sapèques de zinc fut commencée.

Les trois successeurs continuèrent cette fabrication de monnaie

de zinc; il est cependant à remarquer que les sapèques fabriquées durant l'ère *Thiệu trị* (1841-1847) n'entrent que pour une proportion de cinq pour mille environ dans la circulation actuelle. (Voir page 216, note 2.)

Cette fabrication de pièces de zinc fut arrêtée après la vingt-cinquième année de l'ère *Tự đức* (1871), parce que le zinc coûtant trop cher, non seulement l'État n'y trouvait pas de bénéfice, mais encore était en perte. (Les mines étaient bloquées par la piraterie chinoise.)

Depuis cette époque, il ne fut donc plus fabriqué de sapèques de zinc, l'Administration française elle-même s'en étant complètement désintéressée, du moins effectivement; par suite, il n'est donc pas surprenant que des plaintes ait été formulées par la population qui protestait contre sa rareté, alors surtout qu'on estime que la fragilité de la monnaie fabriquée par les successeurs de *Gia long*, conséquence de sa mauvaise qualité, ne lui donne pas une durée de plus de cent ans; c'est-à-dire que la moitié de la circulation est anéantie complètement en cinquante ans environ. Les sapèques de l'ère *Gia long* sont de qualité moyenne et les pièces, étant épaisses, se sont assez bien conservées dans la circulation; quant à celles de ses successeurs, elles contiennent plus d'un tiers de matières étrangères, sable et argile; de là leur friabilité et, hélas! leur disparition relativement prochaine.

Quoique durant l'ère *Gia long* on commençât la fabrication régulière des sapèques de zinc, cette monnaie n'eut pourtant cours réel qu'en Basse Cochinchine et au Tonkin. Les indigènes de l'Annam central, tout en la connaissant, lui ont toujours préféré celle de cuivre; dans les seules provinces de *Thanh hóa* et *Hà tĩnh* au Nord et dans celle du *Bình thuận* au Sud, la sapèque de zinc est médiocrement abondante, quoique ne jouissant que de peu de faveur; dans ces provinces, la monnaie de zinc est acceptée dans les caisses de l'État.

En effet, vers le milieu de l'année 1898, l'encaisse de tous les

Trésors de l'Annam central s'élevait à 2,718,271 ligatures; dans ce chiffre, ces trois provinces avaient en ligatures de zinc une proportion minime de leur encaisse : *Thanh hóa* 1/9, *Hà tĩnh* 1/7, *Bình thuận* 1/8.

Le gouvernement annamite avait parfaitement prévu les pertes énormes qui résulteraient des frais de transport et de la fragilité des monnaies de zinc, si le montant des impôts du Tonkin était expédié à la capitale en cette monnaie. Aussi décidait-il la fabrication des sapèques en cuivre à *Hà nội*, pour le montant des contributions à expédier à *Huế*.

Cette sapèquerie, dont il a déjà été parlé, était située sur le territoire du village de l'ancienne tour, *Cựu lâu*[1] 舊樓; elle était placée sous la haute autorité du *Quan bố* 官布 (*Bố chính*) de la province et formait un bureau composé du personnel suivant :

un *chính đổng lý* 正董理, directeur;

un *phó đổng lý* 副董理, sous-directeur;

un *viên ngoại lang* 員外郎, sous-chef de division;

un *chủ sự* 主事, chef de bureau, secrétaire du conseil;

un *tư vụ* 司務, sous-chef de bureau;

de *bát phẩm thơ lại* 八品書吏, fonctionnaires du huitième degré, commis;

de *cửu phẩm thơ lại* 九品書吏, fonctionnaires du neuvième degré, commis;

de *vị nhập lưu thơ lại* 未入流書吏, commis surnuméraires;

[1] Il existait autrefois une rue de ce nom, située naturellement sur le territoire de ce village. Depuis quelque temps, on débaptise systématiquement les rues si pittoresques, dont les noms sont adaptés au commerce ou à l'industrie de leurs habitants, pour les remplacer par des noms de personnalités, du plus haut mérite, sans doute, mais qu'on pourrait réserver pour les quartiers neufs et les voies nouvelles. Mieux vaudrait assurément ne pas toucher au nom des rues entrevues jadis, dont les noms nous hantent. Heureusement les indigènes conservent précieusement entre eux ces anciennes dénominations. Lire dans Chéon, *Cours d'annamite*, p. 390, note, ce que cet auteur rapporte au sujet du temple des vieux canons, édifié sur le territoire de ce village.

de *suất đội* 率隊, chef d'une compagnie;
de *đội trưởng* 隊長, sergent-chef;
de *binh* 兵 (vulgo : *lính* 另), soldats.

A une époque, les trois premiers fonctionnaires ci-dessus furent supprimés et remplacés par un *lang trung* 郎中.

Cet atelier monétaire employait du sable de moulerie provenant du village de *Nhật tảo* 日早, canton de *Phú gia* 富家, *huyện* de *Từ liêm* 慈廉, *phủ* de *Hoài đức* 懷德, province de *Hà nội.*

Jusqu'en 1883, on fabriqua donc à *Hà nội* des sapèques de cuivre, dont le métal, pour la plupart en provenance du Japon, était acheté à *Hong kong*. Les événements qui suivirent la mort du commandant Rivière et justifièrent l'occupation effective du Tonkin, en bouleversant le régime du pays, rejetèrent les questions économiques à un plan accessoire, auprès des graves soucis de l'occupation et des premières difficultés administratives.

Ainsi finit la sapèquerie de *Hà nội*, dont le souvenir seul subsiste, mais à laquelle nos regrets restent attachés, car elle a fait œuvre utile en fabriquant des monnaies dont la valeur s'adapte à tous les usages.

Le passé est une chose que nous regardons non sans regret, car son influence n'est plus avec nous.

Les bâtiments, après avoir été d'abord occupés par les premiers tirailleurs annamites venus de Basse Cochinchine et ensuite par d'autres troupes, ont été rasés; sur leur emplacement, un boulevard a été tracé et des maisons s'y élèvent des deux côtés[1].

La ténacité montrée par le Gouvernement annamite dans sa fabrication de sapèques en cuivre est absolument digne de remarque, alors que le prix élevé des métaux lui laissait en 1899 une perte de vingt-huit ligatures par mille ligatures fabriquées et qui n'ira certainement qu'en augmentant.

Il est, en effet, intéressant de constater que l'Annam se ren-

[1] Voir page 197, note 1.

contre ici avec le législateur de la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), posant le principe que la fabrication des monnaies doit être dégagée de tout intérêt fiscal[1].

Le fait de cette perte n'est pas pour surprendre, puisque nous voyons, dans ces dernières années, le prix des métaux s'élever pendant que celui de l'argent diminue, ainsi que le prouve le tableau suivant (p. 305) du cours des métaux sur le marché de Londres.

Le dernier *Kinh lược* du Tonkin[2] fournissait, en avril 1896, les renseignements suivants sur la fabrication des monnaies à la sapèquerie de *Hà nội* :

Les anciens ouvriers disent qu'ils confectionnaient par jour quinze paquets de moules, chaque paquet contenant vingt moules, et chaque moule comprenant six rangées de chacune quinze sapèques; par suite, chaque ouvrier faisait donc journellement des moules représentant quarante ligatures cinq *mạch*.

Quant à la fabrication future, ce haut dignitaire était d'avis de maintenir le poids de la sapèque de zinc à sept *phân*, mais d'en porter la valeur à trois sapèques avec l'inscription *đang tam* 當三, « valant trois ».

Il ajoutait qu'afin d'encourager la circulation de cette nouvelle monnaie, le Trésor devrait la reprendre à ses guichets et, dans ce cas, l'impôt serait versé pour sept dixièmes en piastres et trois dixièmes en sapèques, plus les trois pour cent pour la casse et l'achat des liens en rotin[3]. Les sapèques serviraient au payement de la solde des fonctionnaires et des soldats indigènes.

[1] Cependant, en 1903, la France s'est départie de ces sages principes en fabriquant cette horrible monnaie de nickel à grand numéro. On peut encore espérer que l'Indo-Chine française ne sera pas atteinte par le mal, qu'on a tenté vainement d'introduire au Siam, en Corée et au Japon.

[2] Cette délégation des pouvoirs royaux prit fin le 13 août 1897.

[3] C'est ce qu'on appelle l'argent des liens, *mân tiền* 緡錢, pour remplacer les liens qui viendraient à se rompre et les sapèques brisées; le Gouvernement annamite percevait officiellement quatre sapèques en

Il finissait en disant qu'ordinairement les contribuables, aux époques du versement de l'impôt, vendent leurs récoltes en ligatures et achètent ensuite des piastres, dont le change est souvent élevé. Les Chinois et changeurs, devant la grande demande, exigent des prix exorbitants, quelquefois neuf ligatures, et on en achète quand même afin de pouvoir s'acquitter. Il s'ensuit que la population indigène serait heureuse de verser le montant de l'impôt en sapèques, même avec l'augmentation de trois pour cent.

Il pourra sembler au lecteur que ce chapitre est déjà bien long, mais il nous en excusera, car il est possible qu'il vienne d'assister à la fin d'un mode de procéder, en usage bien avant l'ère chrétienne. — Hélas! dans peu de temps, peut-être, la sapèque de zinc sera une chose du passé. Sans doute l'âge d'or est d'aller en avant, s'il était loisible à nos gouvernants de décréter la fortune.

La sapèque est le mot usité en Indo-Chine et dans tout l'Extrême-Orient pour désigner la monnaie qui n'a point été frappée, mais jetée en sable dans des moules. C'est l'ancien *cache* des Français, le *cash* des Anglais, dérivé du portugais *caixa*, tamoul *kas* (sanscrit *karṣa*), nom d'une ancienne petite pièce de monnaie de Madras. — Mais d'où vient le mot sapèque? Est-il dérivé du sanscrit *cakra* « roue, disque »; ou est-ce parce que Antonio Pigafetta raconte que les vaisseaux de la flotte de Magellan en visitant Java, en août 1521, y trouvèrent la monnaie chinoise qui était appelée *pici*, javanais *pitis*, dont les Hollandais ont fait *pites*, que les Pères missionnaires en ont fait *sapecis*, d'où sapèque? Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot est relativement récent, puisque dans les *Mémoires concernant l'histoire, ... etc., des Chinois*, par les Missionnaires de Pékin, édités à Paris en 1789, tome XIV, page 104, ils emploient le mot *cache*, et que l'abbé Richard, dans son *Histoire du Tonquin*, Paris, 1778, se sert du mot *cas-jes*. Cependant, en

plus par ligature. On a vu précédemment que le mot *mân* était anciennement employé pour désigner la valeur d'une ligature de sapèques.

ANNÉES.	ARGENT EN BARRES. — PRIX DE L'ONCE en pence.		ÉTAIN. — PRIX DE LA TONNE en livres sterling.		CUIVRE. — PRIX DE LA TONNE en livres sterling.		PLOMB. — PRIX DE LA TONNE en livres sterling.		OBSERVATIONS.
	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	PLUS HAUT.	PLUS BAS.	
1867..... 1877.....	58ᵈ 1/2	moyen.	"	"	75£	moyen.	"	"	Le commerce des métaux est exceptionnellement prospère, par suite des demandes ininterrompues des chantiers de constructions navales et civiles et des besoins croissants de l'électricité. D'autres métaux avancent aussi : le mercure, de 12 1/2 p. 100; l'antimoine, de 20 p. 100, avec tendance à la hausse; enfin, le zinc, dont le prix moyen de la tonne à Paris fut : en 1894 de 383ᶠ 80 – 1895 – 362 95 – 1896 – 411 90 – 1897 – 434 75 – 1898 – 507 80 – 1899 – 616 50 – 1900 – 503 20 – 1901 – 423 70 – 1902 – 461 30 – 1903 – 551 40
1879.....	53 3/4	48ᵈ 7/8	96£	59£	67 10/–	53£	19£	13£	
1880.....	52 7/8	51 5/8	102	68 10/–	74	54 10/–	19 10/–	14 5/–	
1881.....	52 7/8	50 7/8	110 10/–	85 10/–	72 10/–	57	15	13 17/6	
1882.....	52 7/16	50	114 10/–	86 10/–	71 10/–	63	14 17/6	13 7/6	
1883.....	51 3/16	50	98 10/–	82 10/–	67 10/–	57	13 5/–	11 15/–	
1884.....	51 3/8	49 1/2	87	72 10/–	58	47 5/–	11 17/6	10 2/6	
1885.....	50	46 7/8	97	74	50	38 10/–	12 10/–	10 7/6	
1886.....	47	42	103 5/–	91 10/–	43 15/–	38 10/–	13 7/6	12 5/–	
1887.....	47 1/8	43 1/4	167	99 15/–	85 5/–	38 7/6	15 10/–	11 10/–	
1888.....	44 9/16	41 3/4	170	75	105	73	15 10/–	12	
1889.....	44 3/8	42	99 5/–	87 15/–	80	35	14 17/6	12 2/6	
1890.....	54 5/8	43 5/8	104 5/–	88 7/6	61 12/6	46 10/–	14 13/9	12 5/–	
1891.....	48 3/4	43 1/2	94 7/6	89 2/6	56 10/–	44 1/3	13	11 5/–	
1892.....	43 3/4	37 7/8	103 5/–	88 15/–	47 18/9	43 10/–	11 6/3	9 16/3	
1893.....	38 3/4	30 1/2	95 10/–	74	46 16/3	40 12/6	10 7/6	9 2/6	
1894.....	31 3/4	27	74	60 17/6	43	37 17/6	10 2/6	9	
1895.....	31 3/8	27 3/16	69	58 15/–	47 8/9	38 13/9	11 15/–	9 10/–	
1896.....	31 5/8	29 3/4	61 15/–	56	50 8/9	40 10/–	11 16/3	10 15/–	
1897.....	29 13/16	23 3/4	63 11/3	58 10/–	51 13/9	47	14 5/–	11 10/–	
1898.....	28 5/16	25	86 5/–	62 15/–	57 10/–	48 6/3	14 12/6	12 5/–	

1812, de La Bissachère, dans son ouvrage *Etat actuel du Tonkin*, se sert des mots *sapée* ou *sapèque*.

Quoi qu'il en soit, le caractère qui représente en chinois le mot sapèque est *văn* 文, et en annamite vulgaire *đồng* 銅, ces deux caractères n'étant même qu'une particule numérale des pièces de monnaie.

La sapèque est le seul étalon monétaire de l'Annam et de la Chine qui soit employé universellement pour le payement des salaires et des gages, dans l'achat des articles d'alimentation et dans toutes les transactions qui ne nécessitent pas du commerçant un déplacement éloigné du centre de ses affaires; c'est le signe de l'extrême bon marché des choses nécessaires à la vie. C'est une monnaie réelle ou effective et non une monnaie imaginaire ou de compte comme le taël chinois.

Les Annamites se représentent la terre comme un carré intérieur, le firmament étant un opercule rond placé au-dessus : *nội phương tượng địa, ngoại tượng thiên viên* 內方象地外象天圓; de là, la forme de la sapèque, disent-ils. (Voir monnaie n° 251.)

La Chine s'étant imposée à l'Annam par sa littérature, son calendrier et ses étalons de mesures, il devait en découler une fixité de dimensions dans le système monétaire, puisque les valeurs étaient les mêmes; ce n'est que par suite du désordre des temps qu'on constate la réduction successive dans le poids des espèces.

Au point de vue de l'art, il n'y a malheureusement rien à dire des monnaies mineures, car on n'y voit figurer qu'un nom d'ère et la constatation de la circulation légale, *thông bảo*.

Par contre, une place prééminente est occupée par l'écriture, qui n'est d'ailleurs qu'une des formes du dessin, et qui, par la suite, a été révérée à ce point que tout papier écrit, devenu inutile, doit être brûlé, mais non pas appliqué à des usages vulgaires[1]. Les Souverains eux-mêmes ne dédaignaient pas de manier

[1] A *Hà nội*, une société de bienfaisance, établie au temple de la montagne de Jade, *Ngọc sơn* 玉山, situé sur le petit lac, *hoàn kiếm hồ*

le pinceau pour écrire ces légendes, s'inspirant des fameux calligraphes, passés maîtres dans l'art de tracer les caractères.

Il faut maintenant dire un mot des fausses sapèques de cuivre chinoises qui ont toujours eu cours dans les provinces du Tonkin, limitrophes de la Chine, habitées, outre les Chinois, par les peuplades autochtones, réfugiées dans les forêts et sur les montagnes, dont les plus connues sont : *man* 蠻, *mèo* (*miêu*) 猫, *dao* 猺, *nồng* 儂, *la la* (*lo lo*) 玀玀, *man liêu* 蠻獠, *mang lao* 芒牢, *mành* 猛, et plusieurs autres tribus de race *Thổ* 土, dont la langue possède une forte affinité avec celle des laotiens ou *Thay*.

Le 6 septembre 1886, un arrêté frappe d'un droit de vingt pour cent les monnaies de cuivre et de zinc importées en Annam et au Tonkin.

Un autre arrêté, du 16 octobre 1886, aggrave encore cette situation, l'importation au Tonkin des sapèques de cuivre étant réputée contrebande.

Il est naturellement difficile d'imaginer quelle raison il est possible d'apporter en faveur de cette mesure, mais cette conduite extraordinaire montre combien peu certains fonctionnaires sont au courant des conditions locales et combien ils sont experts à créer des mesures réprouvées par l'intérêt public.

L'introduction clandestine de ces monnaies continuant heureusement à se faire par les frontières terrestres, on revint vite à une appréciation plus saine de la situation.

En effet, un arrêté du 26 janvier 1890 autorisa la circulation

lac du glaive rendu, et dédié à l'auguste génie de la littérature, *thánh văn xương* 聖文昌, fait recueillir le papier couvert de caractères pour être détruit par le feu; dans le même but, des boîtes ou paniers sont aussi répartis dans la ville, portant l'inscription *kính tích tự đè* 敬惜字紙 « respect au papier écrit ». — Cette coutume se retrouve en Chine et au Japon, où les traditionnels édicules, *tự đè đình* 字紙亭, sont édifiés partout. Ne brûle-t-on pas chaque année, selon les prescriptions liturgiques, sous le portique de la basilique de Latran, à Rome, les palmes bénites le dimanche des Rameaux de l'année précédente?

de la sapèque chinoise en cuivre dans la province de *Lạng sơn*; cependant elle n'eut pas cours forcé et ne fut pas acceptée dans les caisses publiques. La sapèque en cuivre ne pouvait être donnée pour plus ni reçue pour moins de trois sapèques de zinc.

Un autre arrêté, du 3 juillet 1890, étendit la mesure à la province de *Hải ninh*, sous les mêmes conditions.

Il est bien certain qu'il eût été préférable, si les circonstances l'eussent permis, de répandre à profusion de la bonne monnaie; mais, entre deux maux, il fallait choisir le moindre et ne pas resserrer la circulation monétaire, cause de gêne et de mécontentement pour la population. D'ailleurs, l'expérience a été faite par l'Administration : le soin de transporter des sapèques de zinc du *Phủ* de *Lạng thương* à *Lạng sơn* ayant été confié à l'entrepreneur chargé de ce service, les sapèques revinrent rendues à *Lạng sơn* à un prix exorbitant; on s'en tint donc à ce premier essai, parfaitement concluant.

Les causes de la rareté de la sapèque sont les mêmes en Chine qu'en Annam : une fabrication depuis longtemps arrêtée par suite du prix élevé des métaux, qui ne laisse aucun bénéfice; refonte de la bonne monnaie pour confectionner des ustensiles; et augmentation de la population exigeant une circulation plus abondante au lieu d'une plus resserrée.

Toutes ces causes ont produit la cherté de la vie, ainsi que la chute de la valeur de l'argent qui, en stimulant les exportations, a réduit d'autant les stocks dont peuvent disposer les indigènes. L'énorme quantité de fausse monnaie en circulation a aussi contribué à l'élévation des prix des denrées, ces pièces ne pesant souvent que six dixièmes de gramme avec un diamètre de dix-sept millimètres et au-dessous.

Le manque de sapèques dans les hautes régions est insuffisamment remplacé par la circulation de piastres ou lingots d'argent coupés en morceaux; dans les centres du delta du Tonkin, cette disette était combattue par la monnaie divisionnaire étrangère

d'argent qui y circulait abondamment en laissant ainsi disponible une quantité relativement considérable de sapèques.

Ce qu'il y a à redouter aussi, c'est que la pénurie de sapèques se traduise par une prime sur les *cents*, ainsi que cela a eu lieu à Hong kong dans les premiers mois de 1899.

Lorsque le riz est cher, la sapèque l'est aussi, c'est-à-dire que pour une piastre on obtient peu de sapèques; lorsque le prix du riz diminue, la ligature diminue aussi de valeur, c'est-à-dire que pour une piastre on reçoit plus de sapèques; et, d'une façon générale, lorsque les pluies viennent régulièrement aux époques nécessaires aux travaux des champs, les sapèques diminuent de valeur.

Lorsqu'il n'y a pas de pluies il n'y a pas de récoltes; pas de récolte, pas de travail; pas de travail, pas d'argent; pas d'argent, pas de riz; aussi l'indigène prenait-il la brousse plutôt que de mourir de faim.

Enfin, lorsque, pour une raison quelconque, la sapèque se raréfie et que le prix en augmente par rapport à la piastre, il s'ensuit une gêne considérable qui va jusqu'à la misère. La disette de sapèques est presque aussi grave que la disette de riz et peut provoquer aussi la famine.

Avant de clore cette partie, il y a lieu de faire connaître les tentatives administratives faites en vue de remédier à la pénurie de la monnaie de zinc, projets qu'on trouve résumés dans les procès-verbaux d'une commission réunie à *Hà nội* en 1898, sous la présidence du Résident supérieur du Tonkin.

En 1896, les Chefs de province du Tonkin avaient signalé, à diverses reprises à l'Administration, les doléances des indigènes, qui se plaignaient de la rareté et de la disparition des monnaies de zinc. Les transactions commerciales devenaient chaque jour plus difficiles, par suite du manque de cette monnaie, et le taux du change de la piastre en ligatures diminuait dans des proportions

qui prouvaient combien ces réclamations de la population étaient fondées.

Aussi, pour remédier à cette situation, le Protectorat résolut-il de reprendre la fabrication des sapèques.

La Direction d'artillerie voulut bien se charger de l'étude de divers systèmes de fabrication.

Elle chercha tout d'abord à perfectionner les procédés très primitifs des Annamites en remplaçant par des moules métalliques les moules en terre dont ils se servent pour la fabrication des sapèques. Mais cet essai ne donna pas de résultats satisfaisants, et le moule en terre fut reconnu préférable. On essaya alors de frapper quelques sapèques, et, bien que la machine employée ne fût pas parfaite, on obtint cependant par ce système des sapèques d'un beau modèle et d'une netteté très supérieure comme gravure des caractères, le zinc, dont la densité est faible, se prêtant d'ailleurs très bien à la frappe.

Ces diverses opérations furent consignées dans un rapport en date du 25 novembre 1896 du Service de l'Artillerie. (Voir plus loin.)

M. le Résident Supérieur donne lecture des principales parties de ce rapport, qui, sans conclure en faveur de la frappe des sapèques, paraît cependant reconnaître la supériorité de ce procédé.

M. le Résident Supérieur lit également une lettre du 13 avril 1896 de S. E. le *Kinh lược* qui, consulté sur cette question, constatait aussi les inconvénients de la rareté et de la disparition de la monnaie de zinc. Des objets très bon marché autrefois, lorsque cette monnaie était abondante, sont devenus très chers, la population souffre de cet état de choses et s'en plaint sans cesse.

Autrefois, dit S. E. le *Kinh lược*, les sapèques en cuivre étaient en circulation dans tout le royaume.

C'est durant l'ère *Gia long* qu'a été autorisée la fabrication des sapèques de zinc, car ce métal était meilleur marché et plus abondant que le cuivre, par suite de l'existence de mines de zinc au

Tonkin. Jusque vers la vingtième [1] année de l'ère *Tự đức*, on ne cessa pas de fabriquer, mais à cette époque la piraterie chinoise ayant envahi le pays, l'exploitation des mines de zinc fut arrêtée, et par suite la fabrication des sapèques.

S. E. le *Kinh lược* faisait remarquer qu'anciennement, par suite du bon marché du zinc, qui n'était pas employé à la fabrication d'objets usuels, le Gouvernement tirait un petit bénéfice de cette opération monétaire, mais actuellement, les mines n'existant plus, on serait obligé d'acheter la matière première à *Hong kong* où elle atteint un prix très élevé, aussi le Protectorat y perdrait incontestablement.

S. E. le *Kinh lược* terminait en donnant la nomenclature et l'explication de l'outillage annamite pour la confection des sapèques.

M. le Résident Supérieur expose ensuite qu'en 1896, des industriels proposèrent au Protectorat de construire des ateliers pour la fabrication des sapèques [2] espérant en produire environ un million par jour.

Mais l'Administration ne crut pas devoir accepter ces propositions.

L'installation de ces ateliers devait en effet être très coûteuse, et en compensation du capital engagé, ces industriels eussent exigé sans doute la promesse d'une fabrication annuelle atteignant un chiffre très élevé, en un mot des engagements que le budget ne pouvait supporter.

[1] Voir p. 300 et p. 336.

[2] Ces industriels proposaient un alliage de soixante pour cent de zinc et quarante pour cent de plomb; le prix de la fabrication étant de dix francs les cent kilogrammes. Les frais de fabrication de la monnaie de zinc par le Gouvernement annamite, à la sapèquerie de *Hà nội*, s'élevaient à environ sept pour cent de la valeur de la monnaie ou en d'autres termes à environ cinq ligatures les cent kilogrammes. — Les frais de fabrication, à la Monnaie de Paris, pour la frappe de la sapèque de cuivre pesant deux grammes, se sont élevés à deux francs cinquante-trois centimes le kilogramme.

Or, l'intention de l'Administration n'était pas de faire fabriquer tous les ans un nombre considérable de sapèques, mais seulement une quantité suffisante pour entretenir le stock existant et combler peu à peu les pertes constatées depuis l'arrêt de la fabrication.

Les propositions de ces industriels furent donc repoussées par M. le Gouverneur Général auquel elles avaient été transmises par un rapport du 21 août 1896.

Ce rapport concluait en proposant au Gouverneur Général d'employer pour la fabrication des sapèques les procédés annamites, et de limiter cette fabrication aux proportions indiquées ci-dessus.

M. le Gouverneur Général revêtit ce document de son approbation.

En 1896, ajoute M. le Résident Supérieur, l'Administration, se basant sur les résultats obtenus jadis par le Gouvernement annamite, avait espéré pouvoir fabriquer des sapèques, sinon avec bénéfice, du moins sans grande perte. Mais on s'aperçut bientôt que cette fabrication ne pouvait, au contraire, se faire qu'avec une perte très sensible, étant donné le prix élevé du zinc. — Aussi la question en resta là.

Depuis 1896, la situation n'a fait qu'empirer. Les réclamations des indigènes se sont produites plus nombreuses, la rareté des sapèques a encore augmenté.

Actuellement (1898), la piastre ne se change plus à *Hà nội* que contre six ligatures, alors qu'autrefois (1883) elle se changeait facilement contre huit ligatures et quelques *tiền*, différence provenant de la disparition de cette monnaie[1].

[1] A *Thái bình*, le change est tombé à cinq ligatures trois *tiền* pendant le second semestre de 1897 et au commencement de 1898. — Valeur moyenne de la piastre : 2 fr. 40. Au point de vue documentaire, il est cependant utile d'ajouter qu'à *Sài gòn*, dans les premières années de l'occupation française de la Basse Cochinchine, le change de la piastre mexicaine, qui valait alors 5 fr. 55, était de cinq ligatures, et même de quatre seulement au moment des achats de riz pour l'exportation. En 1879, le change était de six et demie à sept, et parfois même sept ligatures et

Les Chambres de commerce de *Hà nội* et de *Hải phòng* se sont émues de cette situation, plusieurs industriels ont également adressé à l'Administration des réclamations sur cette question.

La Commission actuelle a pour mission de donner satisfaction à ces réclamations et d'étudier les procédés les plus avantageux et les plus pratiques pour la fabrication des sapèques au Tonkin.

Il ne peut plus être question, comme on l'espérait en 1896, de procéder sans perte à cette fabrication, mais il faut examiner les moyens de ramener cette perte à un chiffre minimum.

Mais une question importante doit être tout d'abord posée.

Au lieu de sapèques en zinc, ne serait-il pas préférable de fabriquer des sapèques en cuivre.

Les sapèques de zinc manquent de solidité, elles sont très cassantes et se brisent comme du verre; chaque fois que l'on remue une ligature, on casse plusieurs sapèques et cette fragilité extrême a été la cause de leur disparition rapide.

La sapèque de cuivre est au contraire bien plus solide. Elle existait autrefois dans toute l'Indo-Chine; elle est encore employée en Annam central et dans toute la Chine. Aussi cette monnaie a-t-elle ses partisans.

M. le Résident Supérieur n'est pas d'avis cependant de l'introduire au Tonkin, car elle gênerait les indigènes dans leurs transactions et aurait l'inconvénient d'augmenter le prix de certains articles très bon marché.

Il ne faut pas oublier, en effet, que pour une piastre on ne pourrait donner au maximum que cinq cents sapèques de cuivre, tandis qu'actuellement une piastre se change contre trois mille six cents sapèques de zinc.

demie. Cette monnaie a eu des fluctuations considérables, puisqu'elle a pu atteindre dix ligatures à *Nam định*, à l'époque de la rentrée de l'impôt. C'est pour s'affranchir de ces fluctuations du change que, dans les engagements de travailleurs et les contrats de vente entre indigènes, l'engagé ou le vendeur exigent encore actuellement que les prix soient fixés en ligatures de sapèques et non pas en argent.

La sapèque de zinc vaut donc six fois moins que la sapèque de cuivre. Or, les Annamites ne payent certains produits, comme le thé (à la tasse) et la chique de bétel, que deux sapèques de zinc.

Si cette monnaie était en cuivre, en donnant seulement une sapèque de cuivre pour une tasse de thé, les indigènes la payeraient trois fois plus cher qu'ils ne la payent actuellement.

D'autre part, la fabrication des sapèques de cuivre paraît très onéreuse.

M. le Commandant du premier territoire militaire a entretenu de cette question le général chinois *Sou* qui lui a fourni des renseignements sur la confection des sapèques en Chine, dans la province de *Koàng si.* Pour couler mille sapèques de cuivre, le gouvernement chinois dépense quatre mille et même cinq mille sapèques, car le cuivre est très cher dans cette province. Dans le *Koàng tōung*, il faut seulement deux mille quatre cents sapèques de dépense pour fabriquer mille sapèques de cuivre, car on se sert de machines [1]. De tels prix sont peu encourageants.

Les sapèques en zinc, fabriquées dans les conditions les plus onéreuses, n'arriveraient pas à occasionner de pareilles dépenses et la fabrication de mille sapèques coûterait au maximum seize cents ou dix-sept cents sapèques; chiffre déjà peu avantageux pour le Protectorat, mais cependant préférable aux précédents.

Cette manière de faire n'obligerait pas à la réinstallation des Trésors provinciaux, dont la vérification des caisses était très difficile et causait une perte à l'État par suite du bris des sapèques qui cassaient dès qu'on les remuait.

Le Trésor provincial du *Nam định* qui était le plus riche du Tonkin contenait six cent mille ligatures. Une vérification coûta au Protectorat six mille ligatures de sapèques brisées et permit

[1] L'établissement monétaire de Canton est en effet muni de matériel étranger depuis le mois de mai 1889; les premières sapèques frappées pesaient un *tiền*, réduit peu après à huit *phân*. L'alliage était composé de soixante pour cent de cuivre et quarante pour cent de zinc.

de constater un vol de quatre-vingt-dix mille ligatures accompli par les gardiens indigènes du Trésor. A la suite de ces faits, le payement de l'impôt en piastres fut décidé et rendu obligatoire sur la demande des Inspecteurs des Colonies (1889).

M. le Résident Supérieur dit qu'il n'est plus possible de revenir à de pareils errements; rétablir le payement de l'impôt en ligatures serait reculer de dix ans.

Il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'étudier pour le moment la fabrication des sapèques en cuivre; la préférence est donnée à la sapèque de zinc qui est en usage depuis longtemps chez les Annamites du Tonkin.

On reviendra à la sapèque en cuivre, s'il est reconnu qu'on ne peut fabriquer des sapèques en zinc à un prix de revient acceptable.

Mais il convient d'examiner une nouvelle question.

Devra-t-on donner aux nouvelles sapèques une valeur plus considérable et, par suite, des dimensions plus grandes que celles des sapèques actuelles.

S. E. le *Kinh lược* était autrefois d'avis de revenir à la sapèque de l'ère *Gia long* qui pesait sept *phân*, mais d'en élever la valeur au double et même au triple et d'indiquer ce changement par une inscription au revers de la pièce.

Ce ne fut pas l'avis de la Commission qui pensa qu'il était préférable de s'en tenir au module adopté durant les ères *Minh mạng*, *Thiệutrị*, *Tự đức*, pesant six *phân*, et de fabriquer d'après le module admis par tous, et, si l'on veut diminuer le prix de revient, de mélanger au zinc une autre matière moins chère.

En résumé, les décisions à prendre dépendent de l'existence des mines de zinc; si on peut les retrouver, les exploiter et avoir du zinc à bon marché, la difficulté la plus grande sera résolue.

Pour stimuler la recherche des mines de zinc, il est décidé que des primes seront accordées aux inventeurs.

En outre, la préférence est pour l'adoption de la fabrication

mécanique au lieu des procédés annamites, et l'achat par le Protectorat d'un outillage spécial pour la frappe des sapèques.

La Direction d'artillerie dans un rapport du 25 novembre 1896 a laissé une description très minutieuse du procédé employé dans les anciennes sapèqueries du gouvernement annamite pour la fabrication des sapèques. Ce procédé appliqué dans quelques essais effectués aux ateliers de la Direction d'artillerie à *Hà nội*, par un ancien ouvrier des sapèqueries indigènes, est décrit comme suit :

MOULAGE EN SABLE.

Atelier de moulage. — L'outillage de l'ouvrier mouleur se compose essentiellement d'un banc, d'une planche à mouler, de deux châssis et de quelques accessoires dont nous verrons l'usage.

Chaque atelier de moulage comprend, en principe, un mouleur, un premier aide chargé d'amener, de tamiser et de préparer la terre, et un second aide enlevant les moules fabriqués et les disposant pour la coulée.

Ces deux aides peuvent d'ailleurs, pour une fabrication en grand, alimenter plusieurs mouleurs.

Banc (Fig. A). — C'est sur ce petit banc, légèrement incliné vers l'ouvrier, que celui-ci, qui travaille accroupi, dispose la la planche à mouler et prépare les moules.

Un tasseau A, arrête sur le banc la planche à mouler et en fixe la position. (Voir planches X, XI.)

Planche à mouler (Fig. B et C). — C'est une forte planche en bois dur. Elle porte quatre rangées de dix-sept trous circulaires ayant la profondeur d'une demi-sapèque. Au centre de chaque trou, un petit goujon métallique à tête carrée sert à centrer les sapèques-types, qui s'y enfilent par leur ouverture centrale.

Les rangées de trous sont réunies deux à deux par une rainure

triangulaire RR′ qui sert à la coulée et qui permet au zinc liquide de pénétrer dans chaque trou.

Quatre mortaises MMMM sont pratiquées latéralement et servent à fixer le châssis; deux cavités NN′ larges et peu profondes qui seront moulées, ont pour but de repérer et d'ajuster l'une sur l'autre les deux parties dont le moule est constitué.

Le tasseau A du banc s'applique contre la traverse X de la planche et arrête celle-ci.

Châssis (Fig. D). — Il y a deux châssis, de construction presque semblable. Chacun d'eux est un cadre M′M′ en bois, de même dimension que la planche à mouler. Un des petits côtés est constitué par un verrou V, mobile autour de la cheville C.

Quand le verrou est fermé, le cadre est parfaitement rigide. Une fois le demi-moule en terre fait, pour le dégager du châssis, il suffit d'ouvrir le verrou V; le système pouvant jouer sensiblement, on peut alors écarter légèrement les deux grands côtés; le cadre s'enlève facilement en abandonnant le demi-moule.

La languette L qui limite, entre elle et le côté P, l'espace qui sera rempli de terre, n'est pas fixée invariablement aux côtés M′M′; elle peut glisser dans une rainure pratiquée dans chacun des côtés. Quand on veut ouvrir le châssis, on peut alors enlever cette languette.

Elle porte deux tétons TT qui, quand le châssis est en place sur la planche à mouler, viennent en regard des rainures de coulée RR′ et servent à amorcer deux rigoles dans lesquelles s'écoulera le zinc en fusion.

Les deux châssis ne présentent entre eux qu'une seule différence: c'est que l'un porte sur les côtés M′M′ quatre tenons correspondant aux mortaises M de la planche à mouler, tandis que l'autre porte quatre mortaises de mêmes dimensions que les mortaises M, de sorte que le châssis à tenons peut indifféremment s'ajuster sur la planche à mouler ou sur le châssis à mortaises.

Opération de moulage. (Fig. E). — 1° L'ouvrier mouleur, accroupi devant le banc, place sur ce banc la planche à mouler; dans chaque trou il dépose une sapèque-type[1] qui servira indéfiniment au moulage. Dans chacune des rainures triangulaires, il place une tige en bois en forme de coin. La hauteur de ce coin est supérieure à la profondeur des rainures RR', de sorte que chaque sapèque-type vient appuyer sur une des faces AA' de ce coin; c'est en ce point de contact que se fera le passage du zinc de la rainure de coulée dans chaque sapèque.

Le mouleur prend ensuite le châssis à tenons, le fixe sur la planche à mouler et sort la languette. Il saupoudre la planche de charbon finement pulvérisé et remplit le volume formé par la planche et les deux côtés du châssis de sable à mouler. Ce sable, finement pulvérisé et amené à un degré de siccité convenable, provient d'un village des environs de *Hà nội*.

Le sable est tassé d'abord avec les paumes des mains réunies, puis avec une sphère que l'ouvrier promène sur le sable, en la maniant à l'aide d'un trou pratiqué *ad hoc*.

Avec une raclette, il enlève l'excédent de sable et égalise la surface au ras des bords du châssis.

Un demi-moule se trouve ainsi confectionné.

2° L'ouvrier retourne alors sens dessus dessous l'ensemble de la planche et du châssis contenant le sable, et le replace sur le banc; il frappe de légers coups sur le dos de la planche à mouler, pour en détacher les sapèques qui pourraient adhérer à la planche et retire la planche. Sur le banc, se trouve donc le châssis à tenons comprenant le sable moulé, les sapèques en place dans leur moule, et les tiges en forme de coin dans les rainures RR'.

Il place le châssis à mortaises, l'ajuste sur le châssis à

[1] Les sapèques coulées en sable, à titre d'essai, par la Direction d'artillerie, portent les inscriptions suivantes : *Gia long thông bảo*, revers *thất phân*; *Minh mạng thông bảo*; *Tự đức thông bảo*. Des pièces de ces trois ères, prises dans la circulation, ont servi de modèles.

tenons et recommence les opérations dans l'ordre indiqué précédemment.

3° Les deux parties du moule se trouvent donc faites, mais les sapèques restent emprisonnées entre les deux parties du moule.

L'ouvrier frappe de légers coups sur la partie supérieure du moule pour détacher les sapèques. Il retire d'abord le châssis à mortaises, contenant le demi-moule supérieur et le passe à un aide. Sur le châssis à tenons qui contient alors le demi-moule et les sapèques-types dans leurs trous, il replace la planche à mouler, retourne le tout, donne de légers chocs pour faire tomber les sapèques, enlève le châssis à tenons contenant l'autre demi-moule et le passe à l'aide.

La planche à mouler se trouve donc identiquement sur le banc dans son état initial, les sapèques en place et disposées pour une nouvelle opération.

Le moulage est ainsi continu et les mêmes sapèques-types servent indéfiniment.

Formation des piles (Fig. F). — L'aide, à qui le mouleur a passé les moules, les dispose pour la coulée en une pile qui en comprend vingt; cette pile est formée sur une forte planche Z.

Pour dégager chaque demi-moule de son châssis, l'ouvrier le pose sur la pile, ouvre le verrou, et peut alors retirer le châssis en laissant le demi-moule en place. Les demi-moules correspondants s'ajustent exactement, grâce aux cavités NN′ pratiquées sur la planche et qui viennent en creux sur un demi-moule et en relief sur l'autre.

Quand la pile est complète, on place au-dessus un plateau Z′ analogue à celui du bas et on réunit le tout par deux cordes de serrage, tordues et maintenues serrées à l'aide d'un petit bâton de bois.

Sur une des faces de la pile, se trouve la série des empreintes laissées par les tétons TT des languettes; entre ces empreintes, se trouve le canal de coulée de chaque moule.

Avec une cuiller en fer, l'aide abat les saillants P, produisant ainsi une rigole continue, et, avec une sorte de gouge, il creuse l'entrée Q de chaque canal. (Fig. G, 1, 2, 3.)

On donne ensuite quartier à la pile, en la disposant sur un banc légèrement incliné pour faciliter l'écoulement du zinc.

Coulée. — La coulée se fait alors très simplement avec une cuiller garnie de terre.

Triage et ébarbage. — Aussitôt la coulée faite, on renverse brusquement la pile de moules; ceux-ci se brisent; on retire les parties en bois et on trie les sapèques. En même temps, on les sépare de leurs jets de coulée et on les enfile sur des tiges de fer.

Polissage. — La tige, contenant un très grand nombre de sapèques (quatre ligatures environ), est placée sur un banc incliné. L'ouvrier polit les sapèques avec une pierre spéciale que l'on trouve aux environs de *Son tây*. Il agit par un simple rabotage. Le polissage est de beaucoup l'opération la plus longue.

Rendement. — Dans chaque coulée, il y a $20 \times 68 = 1360$ sapèques, et un mouleur peut fabriquer de 10 à 15 piles de moules dans une journée, soit 13600 à 20400 sapèques.

Mais il faut compter trente pour cent de déchet, de sorte qu'un ouvrier mouleur n'arriverait à fabriquer qu'environ dix mille sapèques par jour.

Il n'y a pas lieu d'espérer mieux du procédé employé dans les anciennes sapèqueries annamites; les perfectionnements à y apporter paraissent devoir être peu nombreux.

Le plus important consisterait à remplacer l'opération de l'ébarbage et du polissage des tranches au moyen de la pierre de *Son tây* par le tournage des sapèques, opération très rapide sur un métal aussi mou que le zinc, et qui a été faite sans aucune difficulté. On sait que l'ébarbage et le polissage sont les opérations

les plus longues dans le procédé indigène. Le tournage est plus économique et donne en même temps un meilleur travail.

ESSAIS DE MOULES MÉTALLIQUES.

On a confectionné pour les essais un moule en bronze; ce moule se compose de deux parties réunies par une charnière et munies chacune d'une poignée. La surface plane de contact des deux parties a été dressée avec le plus grand soin, de manière à réduire au minimum les bavures que produit la coulée.

L'épaisseur du métal est grande, de manière à éviter le refroidissement, cause possible de difficultés dans la coulée. On a gravé des sapèques en creux, mi-partie sur une face, mi-partie sur l'autre.

Divers systèmes de conduits pour la coulée ont été expérimentés, avec évents pour la sortie de l'air, mais sans jamais avoir pu obtenir une sapèque complète, malgré un chauffage systématique du moule. Outre le zinc, on a essayé sans plus de succès le plomb et l'étain. Le résultat est donc absolument négatif.

C'est à la différence très considérable de conductibilité du laiton et du sable qu'il faut attribuer la différence dans les résultats.

Le laiton, très conductible, emprunte par cela même au zinc en fusion une quantité de chaleur bien plus considérable que le sable, d'où refroidissement plus rapide du métal en fusion, solidification presque instantanée, obturation des conduits de coulée.

Le sable, au contraire, n'emprunte au zinc qu'une quantité de de chaleur insignifiante et le laisse par conséquent liquide plus longtemps.

ESSAIS DE FRAPPE.

Le procédé par la frappe, qui est le procédé usuel pour la fabrication des monnaies, a été essayé sommairement pour se rendre compte de la facilité de l'opération sur le zinc et de la qualité des sapèques que l'on pourrait obtenir ainsi.

On a préparé deux blocs en acier comprenant une matrice et

IMPRIMERIE NATIONALE.

un poinçon; ces deux pièces portent en creux la gravure d'une sapèque [1].

Le zinc est découpé préalablement, au moyen d'une poinçonneuse, en rondelles du diamètre d'une sapèque, évidées au centre d'un trou carré; elles furent prises dans des feuilles de zinc n° 16 d'un millimètre un dixième d'épaisseur.

Un simple coup de marteau sur la tête du poinçon suffit pour la frappe.

Les sapèques obtenues par ce procédé sommaire sont d'une netteté et d'une régularité remarquables; la gravure la plus fine y vient en un relief très net et tous les détails en sont bien apparents.

Au point de vue de la qualité de la monnaie, ce procédé donne des résultats qui sont supérieurs, sans comparaison possible, aux monnaies grossières, mal venues, irrégulières, qu'on obtient avec le procédé annamite, et, si l'excellence de la fabrication était le seul élément à considérer dans le problème, nul doute que la frappe ne dût être adoptée de préférence à tout autre procédé.

Remarquons de plus que la frappe du zinc, à cause de la malléabilité de ce métal, est incomparablement plus facile que celle des monnaies ordinaires en métal dur, or, argent, bronze; avec ces métaux, il faut un effort considérable qu'on ne peut produire qu'avec l'aide d'un balancier ou d'une presse puissante; tandis qu'avec le zinc, un effort très faible suffit pour produire l'estampage du métal.

Pour terminer ce chapitre, il a semblé nécessaire de faire connaître ce qu'ont écrit les anciens auteurs européens sur la circulation monétaire, tant celle en métaux précieux que celle de cuivre, car il n'est pas parlé de monnaie de zinc.

[1] Le type de la monnaie choisie fut la sapèque portant sur la face l'inscription *Gia long thông bảo* 嘉隆通寶 et au revers *thất phần* 七分.

A. de Rhodes. *Histoire du royaume de Tunquin.* Lyon, 1651. Ouvrage composé en latin, traduit en français par H. Albi.

Le P. de Rhodes séjourna au Tonkin de 1627 à 1646; précédemment, il résida deux ans en Cochinchine :

P. 58, 59, 60. On ne forge pas de monoÿe en ce royaume, comme en celuy de la Chine, si ce n'est de cuivre. Car encore que les Tunquinois se servent de l'or et de l'argent en traffiq des marchandises plus importantes; ils n'usent néantmoins point d'or ou d'argent monoyé, forgé au coin, ou au moulinet[1]; mais seulement taillé en pièces, ou en carreaux[2], après avoir été fondu dans le creuset. Et pour ce qui est des carreaux de l'argent dont ils se servent, ceux qui sont employez au traffiq, sont ordinairement assés massifs, et de la valeur de dix escus[3]; mais ceux de l'or sont beaucoup moindres en masse, et selon leur poids, de plus haute, ou basse valeur.

De plus pour ce qui est de l'argent, ils ne le prennent jamais qu'apres avoir esté essayé sur la pierre de touche, et au poids.....

Les monoyes de cuivre qui ont cours parmy les Tunquinois, sont de deux façons, grandes, ou petites. Les grandes sont communement receuës dans tout le Royaume, et y sont apportées la plupart d'ailleurs, par les marchands de la Chine, et autrefois encore de ceux du Japon. Mais les petites ne sont metables[4] que dans la ville royale, et dans les quatre provinces qui sont autour; et non aux autres provinces du mesme royaume, ny encore dans la

[1] Moulinet ou moulin était l'ensemble composant les laminoirs. Les roues du moulin, actionnées par des chevaux, faisaient tourner les rouleaux des laminoirs. Lorsqu'on fabriquait les espèces au marteau, les lames de métal étaient étendues sur l'enclume, ce qui s'appelait *battre la chaude*. L'établissement de la fabrication dite au moulin ou au balancier, pour remplacer celle au marteau ou au coin, se différenciait donc par l'outillage nouveau qui consistait en laminoirs, balancier et machine à marquer sur la tranche.

[2] Ancienne expression monétaire. Lorsque les lames d'argent étaient coupées en morceaux à peu près de la grandeur des espèces, on disait *couper quarreaux*.

[3] Il s'agit soit de l'écu de Louis XIII (1610-1643), soit de l'écu de Louis XIV (1643-1715), pesant 27 gr. 142, au titre de 0.913 de fin, valant soixante sols.

[4] Qui est de mise; ayant cours, en parlant de la monnaie. Le dictionnaire Littré ne donne pas d'exemple de cette acception. — Cependant, on trouve ce sens exprimé dans le *Dictionnaire français-anglais* de Boyer, London, 1748, s. v. *Mettable*.

Cochinchine : Ce qui a esté sans doute introduit depuis que ces quatre provinces principales furent séparées des autres par la rebellion dont nous avons parlé ci-dessus. Et toutes ces monoyes de cuivre, grandes ou petites, sont polies, et rondes, avec l'impression de quatre characteres seulement d'un costé, et toutes percées au milieu, pour pouvoir estre enfilées avec une cordelette, comme s'en est la coustume; en sorte que dans chaque corde il en entre six cents, ou dix fois soixante, avec une marque de distinction mise aprés chaque soixantaine. Ce qui leur est à une grande commodité pour les porter aux bras, où sur l'espaule, quand ils vont au marché, ne se servans point comme nous de bourses, mais seulement de ces cordes. Quant à la valeur de ces monoyes, à peine est-elle iamais certaine, et constante, n'ayant de regle que l'abondance, ou la disette de l'argent qui se treuve dans le royaume. Ainsi aux années passées, onze cents pieces de la grande monoye de cuivre, ne valoient qu'un escu d'or[1]; auquel temps trois des plus grandes pieces valoient autant que cinq des petites : Et en un autre temps, la valeur de ces pièces s'est treuvée bien differente, et plus haute, parce qu'il y avoit moins d'argent.

P. 57..... Mais pour les Japonais qui y apportaient autrefois force argent pour l'achapt des soyes, et force espées avec toutes autres sortes d'armes à vendre, il y a des-ja plus de vingt-cinq ans qu'ils n'y paroissent plus; le Roy du Japon[2] ayant étroitement défendu à tous ses sujets d'y exercer aucun commerce.

Tissanier. *Relation du voyage depuis la France jusqu'au royaume de Tunquin.* Paris, 1663.

Le P. Tissanier résida au Tonkin de 1658 à 1660.

P. 107. Il n'y a pas d'argent monnoyé; mais celuy qui a cours est ordinairement en barres, dont chacune peut valoir dix ou douze écus.

P. 151, 152..... il (le devin) jette les sorts, sçavoir deux petites monnoyes de cuivre, lesquelles ont certaines lettres d'un costé seulement.

[1] Écu d'or de Louis XIV du poids de 3 gr. 346, au titre de 0.937.

[2] L'édit proscrivant la religion chrétienne, expulsant les étrangers sauf les Hollandais et les Chinois, et interdisant aux Japonais le commerce à l'extérieur, date de 1624, au temps du *Shō gun Ie mitsu* 家光 (1623-1650) de la famille *Toku gawa* 德川. Les *Shō gun*, au Japon, avaient la même autorité que les *Chúa Trịnh* au Tonkin.

BARON. *Description du Tonquin* (1685), dans *Recueil* de Churchill, tome III, 1732, et dans *Histoire générale des voyages*, traduction, par l'abbé Prevost, du recueil anglais de Churchill, tome IX, Paris, 1751.

(Baron, Anglais, né au Tonkin, qu'il quitta en 1685 pour l'Angleterre.)

P. 123. Une autre raison qui s'oppose au commerce du Tonquin, c'est que la plus grande partie de l'argent qui entre dans le pays passe à la Chine, pour y être échangé contre de la monnaie de cuivre, qui monte et qui baisse au gré de la cour. D'ailleurs la marque de cette monnoie s'altérant bientôt, elle cesse alors d'être courante; ce qui cause une perte considérable aux marchands; et d'autant plus de préjudice au bien public, que le pays n'a pas de monnoie de cuivre au coin du prince, dans laquelle on puisse convertir l'autre, à mesure qu'elle s'altère.

RICHARD. *Histoire du Tonquin.* Paris, 1778, 2 vol.

(Compilation des relations des missionnaires.)

Vol. I, p. 298 à 301. On n'y connoit d'autre monnaie que des deniers de cuivre; on les divise par soixante, qui font une masse; dix masses font le quan ou valeur de compte que l'on peut estimer à trois livres de notre monnaie. Un quan pèse quatre à cinq livres. Elle n'a point de prix fixe, elle augmente ou diminue de valeur, au gré de la cour, qui en fait fabriquer, lorsqu'il en est besoin, par des entrepreneurs qui en obtiennent la permission, moyennant une certaine quantité de deniers qu'ils fournissent au trésor royal; on en tire de la Chine, qui a cours au Tonquin, de même que celle qui y a été fabriquée. Quelque vile que soit cette monaie, il y a peu de pays au monde où il y ait autant de faux monnoyeurs, surtout quand les deniers augmentent de valeur..... Il y a grande apparence que les chinois, plus rusés et plus avides de gain qu'aucun autre peuple de l'Orient, font cette espèce de contrebande : on les accuse encore d'avoir enlevé toute l'ancienne monnoie du pays, qui étoit de bien meilleur aloi que celle qui a cours à présent, pour en fabriquer de la vaisselle de cuivre, qu'ils vendent fort cher. Cette monnoie du Tonquin n'a pas cours à la Chine, excepté à Canton, où on la reçoit; mais les deniers de la Chine conservent toute leur valeur au Tonquin, et y ont cours, de même que ceux du pays.

NOTE. Cette petite monnaie de cuivre est connue dans presque tout l'Orient,

sous le nom de *Cas-jes* : les Hollandais en apportent du Japon au Tonquin, ils s'en servent dans les achats de soie qu'ils y font.

P. 302. Le peu de pièces d'or et d'argent monnoyé qui circulent dans le commerce, est apporté du Japon par les Chinois, les Hollandais ou les Anglais.

P. 303. L'or et l'argent qu'ils tirent des mines de leur pays, ou qui viennent des étrangers se fondent en petits lingots ou barres, chacun du poids de dix onces, qui font douze des nôtres, ou un marc et demi.

P. 304. L'once d'argent est estimée dans le pays valoir cent sols, ainsi la valeur de la barre est de cinquante livres : l'or vaut de vingt-sept à trente livres l'once : la barre de dix onces est d'un prix proportionné, c'est-à-dire qu'elle se vend de deux cent cinquante quans, en valeur de trois livres, jusqu'à trois cents. Cet or est à un haut titre, de même que l'argent, au moins celui qui se vend d'ordinaire dans les marchés, où il augmente et diminue de prix, suivant qu'il est plus ou moins recherché.

P. 308. Note. La calamine est un objet du commerce d'exportation que font les Hollandais au Tonquin : ils la tirent de ce royaume pour la transporter au Japon, où elle sert à faire, avec le cuivre rouge ou rosette, le cuivre jaune ou laiton. La calamine est en gâteaux plats, et se vend fort cher[1].

Barrow. *Voyage à la Cochinchine.* Paris, 1807. Traduction de l'anglais par Malte-Brun.

P. 317. On porte l'argent au marché, en lingots d'environ cinq pouces de long, évalués à peu près à onze dollars d'Espagne (à Tourane).

De la Bissachère. *Etat actuel du Tonkin, de la Cochinchine et des royaumes de Cambodge, Laos et Lac tho.* Paris, 1812, 2 vol. (Missionnaire qui résida dix-huit ans dans ces contrées.)

Vol. I, p. 205. Un dollar forme les sept dixièmes d'une once.

P. 206 à 208. La sapée[2] ou sapèque d'airain, du poids à peu près sem-

[1] Calamine ou carbonate de zinc. On doit conclure que c'est le métal qui était exporté et non le minerai.

[2] En japonais, on appelle *seppa* 切羽, l'anneau ou la plaque de métal autour de la lame du sabre, près de la poignée. Est-ce fortuit? — Dans *Mémoires et Anecdotes sur les*

blable à celui du liard de France et sa dimension le double; elles sont à peu près la douze centième partie d'une piastre. Six cents sapèques forment un quan une ligature.

La monnaie d'argent est une barre de ce métal coulée, plate, longue d'environ quatre pouces, marquée à chacun des deux bouts de deux lettres indicatives du titre de la pièce et du lieu où elle a été coulée; elle est estimée quatorze piastres.

La monnaie d'or consiste aussi dans une barre de la même forme, et du même poids que celle d'argent. La proportion de la valeur de l'or à celle de l'argent est plus faible qu'en Europe, et elle est susceptible de variation; il y a eu des temps où elle a été de quatorze à un; dans d'autres temps, elle n'a été que de dix à un [1].

La barre d'argent vaut communément vingt-huit ligatures; on l'a vue dans le cours de vingt ans n'en valoir que vingt et dans d'autres temps en valoir quarante-cinq; il y a eu même un moment de disette, où cette barre n'a valu que dix-sept ligatures. En 1808, la piastre ne valait qu'une ligature et trois dixièmes.

P. 295. L'impôt personnel s'élève jusqu'à deux ligatures par tête, ce qui revient à la valeur d'une piastre.

Vol. II, p. 85. Les funérailles des grands de l'état se font avec une pompe et une dépense incroyable. A celles de l'empereur sont employés l'armée, les éléphants, les galères; on y fait usage avec profusion de soieries, d'or, d'argent, de comestibles, et on enfouit avec le corps de l'empereur des sommes énormes [2]. Dans la dernière guerre civile, les rebelles les ont pillées; et quoique une partie leur ait échappé, ce qu'ils en ont tiré a été si considérable, que pendant un temps les espèces monnayées ont été beaucoup plus communes.

Un renseignement tardif, fourni par les notes de *Tỉnh* (voir monnaie n° 309), et l'avancement de l'impression, nous obligent à prier le lecteur de compléter la série des pièces de cuivre de l'ère *Tự đức* (p. 280) par :

Monnaies de cuivre de sept *phân*, dont il fut fabriqué, à diverses reprises

Djoguns, par le hollandais Titsingh, publié par Rémusat, Paris, 1820, p. 49, il est question de *sepikkes* étrangers. Que faut-il entendre par cette monnaie?

(1) Au temps des Romains, comme au temps de Saint-Louis, cette proportion était du douzième.

(2) C'est ce qui eut lieu lors du décès de S. M. *Tự dũ*. (V. p. 163).

durant l'année 1871, d'une part 17.473 livres et d'autre part 5.325 ligatures.

Les trente-trois planches illustrant la fabrication de la monnaie de cuivre à *Thanh hoa* (voir p. 288 et suiv.) ont été dessinées spécialement en 1898 par un artiste indigène du nom de *Phạm đạt trân* 范達珍 (mérite civil, 9ᵉ degré, 1ʳᵉ classe), qui est aussi l'auteur de l'explication en caractères chinois.

FABRICATION DES LINGOTS
ET MÉDAILLES D'ARGENT ET D'OR.

L'argent est affiné au salpêtre, qui retient dans ses crasses le cuivre, plomb ou autres métaux et impuretés.

La forme la plus courante du lingot d'argent est la plus simple, c'est-à-dire celle de la lingotière elle-même de forme oblongue, qui est celle que nous voyons de nos jours pour les lingots de dix onces.

L'alliage est versé dans la lingotière, et, alors qu'il est encore chaud et mou, est imprimé au moyen d'un ou plusieurs poinçons portant des inscriptions ou des lignes; l'impression fait monter le métal au pourtour, et le résultat est de faire ressembler le lingot à un bateau.

Lorsque l'argent est coulé, sa face postérieure est presque toujours marquée pendant la prise de petits trous qui la font ressembler à une éponge très fine; plus le métal est blanc, les trous petits et profonds, plus l'argent est pur.

L'argent et l'or sont frappés au marteau lorsqu'on veut obtenir des barres rectangulaires à formes régulières.

Lorsqu'on veut fabriquer des pièces rondes d'argent ou d'or, on commence par fondre des lames.

L'argent est alors coulé dans une lingotière de quarante-cinq centimètres de longueur environ et de largeur convenable; cette lingotière est composée d'une plaque de fer évidée en forme de rigole, mais munie d'un talon à une de ses extrémités et d'une autre plaque également en fer venant buter contre le talon et recouvrant la rigole en la débordant.

Deux anneaux quadrangulaires réunissent les deux parties qui sont serrées au moyen de deux coins glissés entre les anneaux et la plaque. Le moule est placé debout lorsqu'on verse l'argent

en fusion. L'or est coulé dans une simple rigole, disposée horizontalement[1].

Ces plaques sont d'abord martelées à l'épaisseur voulue et ensuite découpées à l'emporte-pièce du diamètre choisi et les flans recuits; s'il s'agit d'or, les flans sont refroidis dans l'eau, parce que cela les adoucit; s'il s'agit d'argent, les flans sont simplement refroidis à l'air, car l'eau les aigrirait et amènerait même leur rupture lors de la frappe.

L'outillage nécessaire à la frappe au marteau[2] se compose :

1° d'un tas carré en fer d'environ onze centimètres de côté et d'environ six centimètres d'épaisseur, évidé en son milieu d'un trou de trois centimètres de profondeur affectant la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée, dont la grande base se trouve à la surface du tas;

2° du coin inférieur (la pile), d'environ un centimètre d'épaisseur, formant épaulement et muni à sa partie postérieure d'une queue entrant à frottement doux dans le trou du tas, et à sa face supérieure d'un petit tenon carré entrant dans le trou carré central du flan;

3° du coin supérieur (le trousseau), haut d'environ six centimètres, évidé d'une mortaise dans laquelle entre le tenon de la pile;

4° enfin d'une virole, haute d'environ quatre centimètres, embrassant les deux coins de diamètre proportionné aux espèces.

Il va de soi qu'il s'agit ici du matériel pour frapper des pièces évidées genre sapèques; lorsqu'on fabrique des pièces pleines, mortaise et tenon sont supprimés des coins.

Un matériel similaire est employé pour la frappe des lingots rectangulaires.

(1) Ce système est aussi employé au Cambodge, à la Monnaie de Phnom penh (*Nam vang* 南榮).

(2) La fabrication des espèces au marteau a été en usage en France jusqu'en l'année 1553 et supprimée définitivement en 1645. (Voir p. 323, n. 1.)

Le flan étant introduit entre les deux coins gravés en creux, l'ouvrier frappe sur la tête du trousseau au moyen d'un lourd marteau. Plus le métal est épais, plus rapide est sa frappe; plus le métal est pur, plus rapide aussi est l'opération, qui nécessite un plus ou moins grand nombre de coups de marteau, suivant pureté et épaisseur du métal. Le flan est ainsi monnayé des deux côtés.

Il ne reste plus qu'à blanchir l'argent et à mettre l'or en couleur. Les Annamites appréciant l'or rouge, on obtient cette couleur en trempant les pièces dans une dissolution de jus de citron et de *cánh kiến* 翅梘, *stick lac*. (Tarif des douanes impériales chinoises, *tử cánh* 紫梗.) L'or étant combiné légalement à l'argent[1], l'alliage qui en résulte a une couleur jaune pâle ramenée au rougeâtre par cette teinture.

Les lingots rectangulaires et médailles d'argent et d'or sont fabriqués à *Huế* par le *Nội vụ đốc công* 內務督工. Dans les provinces, c'était un fonctionnaire, dit *Tư quan* 司官, qui était chargé de la fabrication des seuls lingots et auquel la population apportait, selon ses besoins, les matières nécessaires à la fabrication.

Aucun document officiel n'est parvenu à notre connaissance au sujet des lingots et pièces rondes d'argent et d'or qui ont pu être fabriqués. Cependant, d'après des renseignements et les pièces que nous avons vues, on peut dresser la liste approximative suivante :

Au temps des *Lê*, il y avait des lingots d'argent et d'or pesant dix onces et au-dessous.

Durant l'ère *Gia long*, les barres d'or étaient de cinq et dix onces. — Les barres d'argent d'une once, deux onces, dix onces et cinq *tiền;* aussi une sapèque d'argent du poids de sept *phân*.

Pendant l'ère *Minh mạng* :

Or. — Lingots de 1, 5, 10, 30, 40, 50 et 100 onces; lingots

[1] Voir p. 136, n. 1, et touchaux nos 439 et 440.

de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền*; monnaies ou médailles diverses d'une assez grande variété dans le volume.

Argent. — Lingots de 1, 5 et 10 onces; lingots de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền;* monnaies ou médailles diverses de grandeurs très différentes.

Durant l'ère *Thiệu trị*, l'ordre fut donné d'indiquer sur les lingots leur provenance et même l'année de leur fabrication.

Or. — Lingots de 1, 10, 50 et 100 onces; lingots de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền;* monnaies ou médailles diverses.

Argent. — Lingots de 1, 5, 10, 20, 30, 40, 50 et 100 onces[1]; lingots de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền;* monnaies ou médailles diverses.

Au temps de l'ère *Tự đức :*

Or. — Lingots de 1, 5 et 10 onces; lingots de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền;* monnaies ou médailles diverses.

Argent. — Lingots de 1 et 10 onces; lingots de 1, 2, 3, 4 et 5 *tiền;* lingots de 3 *quán;* lingots de 2 *quán* 5 *mạch;* lingots de 2 *quán;* lingots de 1 *quán* 5 *mạch;* lingots de 1 *quán;* lingots de 5 et 7 *mạch ;* monnaies ou médailles diverses.

Pendant l'ère *Đồng khánh :*

Or. — Lingots d'une once; monnaies ou médailles diverses.

Argent. — Monnaies ou médailles diverses.

Durant l'ère *Thành thái :*

Or. — Lingots d'une once; monnaies ou médailles diverses.

Argent. — Monnaies ou médailles diverses.

[1] C'est grâce à la bienveillance de M. de Foville, membre de l'Institut, ancien Directeur de la Monnaie de Paris, qu'il nous a été donné de connaître en 1899 ces trois séries de gros lingots qui figurent dans les collections déposées au Musée de l'hôtel des Monnaies à Paris; il a bien voulu prier M. Mazerolle, bibliothécaire-archiviste, de faire à notre intention les frottis de tous ces lingots. Nous saisissons l'occasion de les en remercier tous deux de notre mieux et de les assurer qu'un souvenir reconnaissant leur en est gardé. Cette collection est unique au monde.

MINES.

On pourrait se demander pourquoi il est parlé des mines et de leurs vicissitudes? A cette question, il semble qu'on peut répondre qu'il est intéressant de savoir si l'Annam possédait les métaux nécessaires à la fabrication de ses monnaies. Le *Hội điển* nous renseignera à ce propos.

Le quarante-deuxième volume de ce recueil, qui est la septième partie relative au Ministère des Finances, contient dans un premier chapitre, concernant les impôts divers, *tạp phú* 雜賦, les dix paragraphes suivants :

Mines d'or, 金礦 *kim quảnh;*
Mines d'argent, 銀礦 *ngân quảnh;*
Mines de cuivre, 銅礦 *đồng quảnh;*
Mines d'étain, 錫礦 *tích quảnh;*
Mines de fer, 鐵礦 *thiết quảnh;*
Mines de zinc, 鉛礦 *duyên quảnh;*
Mines de fer (doux), 鋼礦 *cang quảnh;*
Mines de nitre, 焰硝礦 *diêm tiêu quảnh;*
Mines de soufre, 硫磺礦 *lưu hoàng quảnh;*
Mines de cinabre, 硃砂礦 *châu sa quảnh.*

Chacun de ces paragraphes énumère les mines situées dans diverses provinces.

Le travail que nous produisons n'est pas nouveau, puisqu'il a déjà paru dans le fascicule n° 16 de 1883 des *Excursions et Reconnaissances,* sous le voile de l'anonymat, mais sans indication du titre de l'ouvrage traduit.

Ayant lu le regret exprimé dans diverses publications ultérieures, que cette traduction ne reproduisait pas les caractères chinois, qui seuls permettent d'être compris des étrangers et d'aider à être fixé sur la position géographique des mines, nous présentons à nouveau une traduction de ce recueil avec les caractères et

selon l'ordre alphabétique du nom des provinces, mais sous une forme résumée et plus pratique pour le lecteur, le fond restant l'expression vraie du texte.

Dans le cours de la lecture des tableaux qui suivent, on pourra remarquer quelquefois un point d'interrogation mis dans la colonne *début de l'exploitation*. Ce point a été ainsi placé, parce que l'ouvrage indigène, dont la rédaction n'a été commencée qu'à l'avènement de la dynastie des *Nguyễn* (1802), indique seulement que tel impôt était précédemment appliqué, sans autre renseignement.

Ajoutons au sujet des mines de fer, que le texte comporte presque toujours les caractères *thiết tử* 鐵子 et seulement quelquefois *sinh thiết* 生鐵, que nous avons traduit par «fer en matte».

Le fer est produit par la méthode catalane qui donne une matte restant au fond du fourneau et que l'on retire après l'opération de la fusion. Les matière sétrangères sont éliminées ensuite à chaud par un martelage, après lequel on obtient du *thục thiết* 熟鐵 que nous avons traduit par «fer en loupes». Cette expression a été choisie parce que l'impôt était versé en petits lingots réguliers affectant la forme d'une pyramide tronquée à base quadrangulaire. Ce fer est avec raison très prisé des indigènes, car il est de beaucoup supérieur au fer européen qu'on peut se procurer dans nos régions; il est aussi d'un prix plus élevé. C'est encore de nos jours une véritable monnaie pour tous les *Mọi* de la chaîne annamitique ainsi qu'au Laos; cependant, dans le Bas Laos, le poids de ces petites barres n'est guère que d'environ cent soixante à deux cents grammes, affectant la forme d'une navette, mais à section quadrangulaire.

Quant aux mines d'or et au titre du métal précieux, le texte emploie les caractères *thập tuế* 十歲, pour désigner l'or parfaitement pur, dix étant le nombre parfait; de là, moins le chiffre est élevé, moins aussi le métal est pur (voir p. 214, n. 5 et p. 337, n. 2).

Devant la nécessité de se procurer des ressources, le Gouvernement annamite laissait ouvrir les mines, mais il ne le faisait qu'avec répugnance.

Ceci, sans doute, est partiellement dû à la crainte d'être débordé par les mineurs chinois, car les Annales nous apprennent qu'au douzième mois de l'année 1717, on ordonna la division des camps de mineurs en trois classes, et interdiction fut faite de dépasser le nombre d'hommes prévus ci-après :

mine importante employant 300 ouvriers;

mine moyenne employant 200 ouvriers;

mine petite employant 100 ouvriers.

Mais la cause principale est due aux superstitions géomantiques et à l'appréhension de troubler les âmes des ancêtres en affectant le pouls ou la veine du dragon *long mạch* 龍脈 (voir p. 64, année 1731, et p. 352, an 1830); des sacrifices sont d'ailleurs toujours faits aux génies de la localité dès l'ouverture d'une mine.

D'autre part, l'idée est que l'or dans la roche représente un principe vital et qu'il produit de la poudre d'or par quelque procédé mystérieux de génération; si les roches sont enlevées, les indigènes croient que non seulement les placers disparaîtraient, mais que c'en serait fait de la prospérité de toute la région. La preuve peut s'en trouver dans le texte lui-même, puisqu'on y lit que telle mine n'ayant pas été exploitée depuis tant de temps, la quantité de métal a dû s'être augmentée considérablement : les entrailles de la terre conçoivent en elles-mêmes, puis, le jour venu, elles produisent (voir monnaie n° 241).

La date de fermeture d'une mine était toujours constatée officiellement, parce que c'était le seul moyen pour les villages d'être déchargés de la responsabilité du payement de l'impôt.

Le produit des mines était employé par les anciens Souverains à négocier des achats de grains destinés à soulager le peuple dans les années de disette, ou à fabriquer des monnaies, afin que la provision de numéraire fût égale en tout temps aux besoins du

commerce. Cependant, on a vu (p. 216, 232) que déjà en 1842 la production des mines était insuffisante pour les besoins de l'État, puisqu'il achetait du zinc pour la fabrication de ses monnaies. Des renseignements précis permettent d'affirmer que des achats importants de cuivre, s'élevant à plus de quatre-vingt-dix tonnes, furent faits par la sapèquerie de *Hà nội*, pendant les années 1867 à 1871, en provenance occidentale ou chinoise; que des achats de plusieurs tonnes de zinc furent aussi effectués pendant la même période, et qui contribuèrent à la fabrication de 127,000 ligatures de zinc; enfin, que les acquisitions de cuivre et de zinc se poursuivirent jusqu'en 1883 (voir p. 302).

Les renvois au bas des tableaux suivants proviennent, pour la plupart, de renseignements[1] puisés dans le quarante-troisième volume de ce même recueil de statuts. Ce volume est la huitième partie relative au Ministère des finances et contient dans le deuxième chapitre, concernant les impôts divers, les deux paragraphes suivants :

khảo thành 考成, Examen et Exécution;

cấm lịnh 禁令, Lois prohibitives.

De la lecture de ces diverses pièces, qui sont classées chronologiquement, il ressort qu'en principe le Gouvernement préférait exploiter lui-même les mines, et qu'il ne les affermait que lorsque le rendement était inférieur aux sommes dépensées. Toutes les mines du Tonkin sont situées dans la partie du pays que le texte qualifie de malsaine et qui n'est habitée que par des autochtones ou par des Chinois. Cette région lui était d'ailleurs peu connue, ainsi qu'il résulte d'une demande faite en l'année 1845 au sujet de la mine de *Tống tinh* 送星, située dans la province de *Thái nguyên;* le Ministère ordonnait d'y envoyer un *Giám thành* 監城, afin de lever le plan de la contrée jusqu'à la limite de la Chine et d'y figurer les mon-

[1] Ces renseignements n'ont qu'un intérêt rétrospectif, les divisions administratives ne correspondant pas toujours à celles d'aujourd'hui.

tagnes, cours d'eau et sentiers, et de plus de faire connaître les province, *châu* et *huyện* dans lesquels elle est située.

Voici encore quelques renseignements intéressants extraits de ce volume :

Gia long. — 10e année (1811). — Prohibition du commerce du cuivre et du zinc. Peine pour les délinquants : soixante-dix coups de *trượng* et la saisie des métaux.

Minh mạng. — 15e année (1834). — Interdiction de l'exploitation et de la vente du salpêtre[1]. Peine pour les délinquants : cent coups de *trượng* et l'exil à trois mille *lý*, outre la confiscation du corps du délit.

Même année, fermeture des solfatares[1].

16e année (1835). — L'once d'or pur était estimée quatre-vingt-cinq ligatures de zinc.

L'exploitation du salpêtre est à nouveau autorisée.

17e année (1836). — L'État, voulant pousser à la découverte de nouvelles mines de zinc, offrait aux inventeurs un degré de mérite dans la hiérarchie officielle.

Les creusets employés à la mine de *Lũng sơn* 隴山, province de *Thái nguyên*, provenaient du village de *Thổ hà* 土河, province de *Băc ninh;* ils étaient payés trente sapèques la pièce; le voyage durait huit jours et chaque jonque en transportait mille.

20e année (1839). — L'once d'or pur[2] était estimée soixante-seize ligatures de zinc.

L'once d'argent était estimée cinq ligatures de zinc.

A cette époque, on connaissait au Tonkin :

27 mines d'or, dont neuf étaient fermées;

[1] Ces mesures furent prises à la suite de la situation troublée du Tonkin, l'Etat craignant que ces produits ne soient vendus aux rebelles.

[2] Art. CXXVI du Code. Toutes les fois qu'on perçoit des droits de toute nature, qu'on vend des objets quelconques et qu'on envoie de l'or et de l'argent, le titre de ces métaux doit absolument être complètement pur. Pour que le titre de l'or ou de l'argent soit dit complet, il faut que ces métaux soient composés de dix parties de métal fin sans alliage.

10 mines d'argent, dont sept étaient abandonnées.

Les bons services rendus par les fonctionnaires détachés aux mines étaient reconnus par le don de pièces en argent, petites ou grandes, dont le revers représente le dragon volant, *thưởng phi long*[1] *ngân tiền* 賞飛龍銀錢.

Interdiction aux Chinois d'exporter en Chine l'or et l'argent en lingots ou en poudre, sous peine de cent coups de *trượng*[2]; si l'or ou l'argent dépasse cinquante onces, la peine sera augmentée d'un degré (dix coups) par dix onces; au delà de cent vingt onces, la peine sera la strangulation avec sursis, outre la confiscation du corps du délit dans tous les cas. Les fonctionnaires coupables de dissimulation auront leurs biens saisis, dont la moitié sera donnée au dénonciateur.

Thiệu trị. — 5e ANNÉE (1845). — La Cour demande qu'il soit envoyé à la capitale des échantillons de minerai de toutes les mines d'or et d'argent.

6e ANNÉE (1846). — Le Gouvernement rappelle que les mines doivent être visitées à la fin de chaque année et spécialement celles de *Thái nguyên;* si les chefs de province ne peuvent s'y rendre de leur personne, ils doivent déléguer les *phủ*, *huyện* ou *châu* pour cette inspection.

Tự đức. — 2e ANNÉE (1848). — Une décision autorise la recherche des mines de zinc. L'impôt ne sera perçu qu'après trois ou quatre ans d'exploitation.

(1) Par contre, l'expression *long phi* «le dragon vole» = «un nouvel Empereur monte sur le trône» (voir p. 190, n. 2). On rencontre quelquefois des actes ou des inscriptions ainsi fâcheusement datés, en remplacement du vocable du Souverain régnant. C'est une coutume vicieuse, parce que les lettres cycliques qui sont ajoutées à cette expression sont insuffisantes pour fixer plus tard la date à laquelle ces écrits ou ces inscriptions ont été faits.

(2) Le Code en son ART. CCV prévoit cette même peine pour la seule exportation de la monnaie de cuivre. L'exportation de l'or et de l'argent n'était pas prévue.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
		Province de *Bắc ninh*.		
Phong hanh 豐亨	Or.	1816	3 onces d'or.	1820. Redevance : cinq onces d'or. 1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : six onces d'or. 1839. Redevance : sept onces d'or.
Đồng hòa 仝和	Fer.	?	300 livres de fer en matte.	1831. Redevance : 240 livres de fer en loupes. 1834. Redevance : 300 livres de fer en loupes.
Bố sơn 布山	Fer.	1832	600 livres de fer en loupes.	1837. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : 600 livres de fer en loupes.
Ninh hòa 寧和	Fer.	?	500 livres de fer en matte.	1824. Fermeture de la mine.
Kính kị 敬騎 *Ấm động* 蔭峒	Fer.	1813	300 livres de fer en matte.	1827. Fermeture de la mine.
Kính kị 敬騎	Nitre.	?	150 livres de nitre.	1826. Fermeture de la mine. 1827. Redevance fixée à 150 livres de nitre.
Bả lộng 把弄	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1826. Fermeture de la mine.
Minh lễ 明禮	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1826. Fermeture de la mine.
Vân nham 雲巖	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1826. Fermeture de la mine.
Hòa lạc 和樂	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1826. Fermeture de la mine.
		Province de *Cao bằng*.		
Vĩnh giang 永江	Or.	1829	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : trois onces d'or. 1848. Fermeture de la mine.
Tịnh đà 靖陀	Or.	?	3 onces d'or.	1828. Fermeture de la mine. 1840. Redevance : trois onces d'or. 1842. Redevance : trois onces d'or. 1848. Redevance réduite à deux onces et demie d'or.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]		... livres de ... en taille.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	... livres de ... en taille.	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	... livres de ... en taille.	

[illegible] villages situés dans [illegible]

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] de la mine.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
		Province de *Hưng hóa*.		
Hát ông 蝎螉	Or.	?	5 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1840. Redevance : six onces d'or pur. 1843. Redevance : sept onces d'or pur. 1848. Redevance : sept onces d'or pur.
Gia nguyên 嘉源	Or.	?	2 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1840. Essai et nouvel abandon. 1849. Redevance : deux onces d'or.
Bản[1] *lỗ* 本魯	Or.	?	6 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1840. Redevance : dix onces d'or pur. 1843. Redevance : dix onces d'or pur. 1848. Redevance : dix onces d'or pur.
Hương sơn động 香山峒	Or.	?	5 onces de poudre d'or.	1811. Fermeture de la mine.
Phú thành 富成[2]	Argent.	1842	60 onces d'argent.	1843. Redevance : quatre-vingts onces d'argent. 1845. Exploitation par l'État. 1847. Exploitation par l'État puis fermeture de la mine.
Ly bố 離逋	Argent.	1813	30 onces d'argent.	1817. Fermeture de la mine.
Trình lan 呈蘭[3]	Cuivre.	1762	"	1762. 7e mois. Premières recherches (*Annales*).
		?	500 livres de cuivre.	1816. Redevance : mille livres de cuivre. 1821. Fermeture de la mine. 1841. Exploitation par l'État. 1842. Redevance : quatre cents livres de cuivre. 1844. Redevance : six cents livres de cuivre. 1847. Fermeture de la mine.
Lai xương 萊昌	Cuivre.	1827	300 livres de cuivre.	
Phong dũ 豐裕[4]	Cuivre.	1830	400 livres de cuivre.	1838. Fermeture de la mine. 1839. Exploitation par l'État. 1841. Fermeture de la mine. 1845. Exploitation par l'État. 1847. Redevance : quatre cents livres de cuivre. 1849. Fermeture de la mine.
Mạn đồ 幔覩	Cuivre.	1802	400 livres de cuivre.	1823. Fermeture de la mine.
Suối lâm 濡廩	Cuivre.	1814	200 livres de cuivre.	1823. Fermeture de la mine.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	-	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	[illegible] livres de [illegible].	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	[illegible] livres de [illegible].	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	[illegible] livres de [illegible].	[illegible]
[illegible]	[illegible]	-	[illegible] livres de [illegible].	[illegible] Fermeture de la mine.
[illegible]	[illegible]	-	[illegible] livres de [illegible].	[illegible] livres, [illegible] sur les marchés. [illegible] la mine fut close et la vente du soufre interdite. Ceux qui [illegible] du soufre purent [illegible] à l'État en acquittant [illegible] la mine doit rester fermée. [illegible] doivent rester fermées.

[illegible] — [2] Village de Qui [illegible]. — [3] Appelé ailleurs [illegible] de Thủy vĩ 水尾. — [4] Primitivement Thạch [illegible] 石[illegible].

Province de Lạng sơn.

[illegible] 石[illegible]	Or.	[illegible]	3 onces d'or.	1826. Fermeture de la mine. [illegible]. Redevance : trois onces d'or par. 1831. Fermeture de la mine. [illegible]. Redevance : deux onces d'or par.
[illegible] [1]	Or.	[illegible]	3 onces d'or par.	[illegible]31. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : cinq onces d'or, plus quatre onces de poudre d'or pour droit de vente. 1834. Fermeture de la mine.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Đồng phú 同仆 (Suite.)	Or.	1825	"	1845. Redevance : cinq onces d'or pur. 1848. Fermeture de la mine.
Suất lễ 率禮	Or.	1821	3 onces d'or pur.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : cinq onces d'or, plus cinq onces de poudre d'or pour droit de vente. 1835. Fermeture de la mine. 1837. Redevance : quatre onces de poudre d'or, plus quatre onces de poudre d'or pour droit de vente.
Nông đồn 農屯	Or.	1832	5 onces d'or.	plus cinq onces de poudre d'or pour droit de vente. 1834. Fermeture de la mine. 1836. Redevance : cinq onces d'or pur, plus cinq onces de poudre d'or pour droit de vente. 1839. Redevance : six onces d'or pur, plus six onces de poudre d'or pour droit de vente. 1842. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : trois onces d'or pur.
Na ba 那巴	Or.	?	9 onces d'or.	1821. Fermeture de la mine. 1837. Redevance : quatre onces de poudre d'or, plus quatre onces de poudre d'or pour droit de vente. 1839. Redevance : six onces de poudre d'or, plus six onces de poudre d'or pour droit de vente. 1841. Redevance : six onces de poudre d'or. 1843. Fermeture de la mine. 1847. Tentative infructueuse.
Phúc vượng 福旺	Or.	1843	4 onces de poudre d'or.	et augmentation de deux onces après six ans d'exploitation. 1844. Redevance : six onces d'or. 1849. Redevance : six onces de poudre d'or.
La sơn [2] 羅山	Or.	1832	5 onces de poudre d'or.	plus quatre onces de poudre d'or pour droit de vente. 1834. Fermeture de la mine. 1840. Redevance : cinq onces d'or et cinq onces de poudre d'or pour droit de vente. 1841. Redevance : cinq onces d'or pur. 1844. Fermeture de la mine.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
La sơn 羅山 (Suite.)	Or.	1832	"	1847. Tentative infructueuse.
Hội hoan 會歡 (3)	Or.	1846	3 onces de poudre d'or.	et augmentation d'une once après trois ans d'exploitation. 1847. Redevance : quatre onces. 1849. Fermeture de la mine.
Xuân dương 春陽	Or.	1816	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine après une tentative presque infructueuse. 1836. Redevance : quatre onces d'or plus quatre onces de poudre d'or pour droit de vente. 1840. Fermeture de la mine. 1841. Redevance : quatre onces d'or. 1843. Fermeture de la mine. 1847. Redevance de quatre onces d'or, puis fermeture.
Mành xá (4) 猛舍	Fer.	1826	150 livres de fer en matte.	1831. Redevance fixée à cent vingt livres de fer en loupes. 1832. Même redevance mais fixée à cinq onces d'argent les cent livres de fer en loupes. 1835. Mine appauvrie.
Mành xá (4) 猛舍 *Tiên hội* (4) 先會 *Uyên bạc* (4) 淵泊 *Điền phong* (4) 田豐	Fer.	"	"	1835. Redevance fixée à deux cents livres de fer en loupes ou dix onces d'argent. 1846. Redevance fixée à deux cents livres de fer en loupes ou dix onces d'argent. 1847. Redevance fixée à deux cents livres de fer en loupes ou dix onces d'argent.
Đà lịch 陀瀝	Fer.	?	200 livres de fer en matte.	1831. Redevance fixée à cent soixante livres de fer en loupes. 1832. Redevance fixée à cent soixante livres de fer en loupes, mais transformées en cinq onces d'argent les cent livres. 1846. Redevance fixée à cent soixante livres de fer en loupes, transformées en huit onces d'argent. 1847. Fermeture de la mine.
Bằng mạc 憑寞	Fer.	1837	200 livres de fer en loupes.	ou dix onces d'argent. 1843. Fermeture de la mine. 1846. Redevance fixée comme ci-dessus. 1848. Fermeture de la mine.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Tân lang 檳榔	Fer.	1836	160 livres de fer en loupes.	ou huit onces d'argent. 1839. Redevance fixée à deux cents livres de fer en loupes, transformables en dix onces d'argent. 1843. Fermeture de la mine. 1846. Redevance fixée à deux cent cinquante livres de fer en loupes, transformables en douze onces et demie d'argent. 1847. Redevance fixée à deux cent cinquante livres de fer en loupes, transformables en douze onces et demie d'argent.
Bảo lâm [4] 保林	Fer.	1836	200 livres de fer en loupes.	transformables en dix onces d'argent. 1841. Fermeture de la mine. 1848. Fermeture de la mine.
Chi lăng 枝棱	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1832. Fermeture de la mine.
Mai sào 枚稍	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1816. Fermeture de la mine.
Hoài viễn 懷遠	Cuivre.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.

[1] Écrit ailleurs *bộc* 僕. — [2] Canton de *Hội hoan*, *huyện* de *Thất khê* 七溪, *châu* de *Thoát lãng* 脫朗. — [3] Appelée ailleurs 元 *nguyên*, canton de *Hội hoan*, *châu* de *Thoát lãng*. — [4] Canton de *Uyên lụy* 淵泪, *châu* de *Văn uyên* 文淵.

Province de *Nghệ an*.

Sát hạ khê [1] 叱下溪	Or.	1828	10 onces d'or de 9/10 de fin.	Abandonnée en 1830. Peu fructueuse.

[1] *Huyện* de *Hội nguyên* 會元.

Province de *Quảng nam*.

Chiên đàn nguyên [1] 旃檀源	Or.	1831	"	1839. La population livrait ce qu'elle recueillait. Peu fructueuse.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAL.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Thạch kiều 石橋 *Đức bố* 德布	Cuivre.	1830	״	Après commencement d'exploitation, la mine fut fermée par insuffisance.
Bồng [2] *miếu thượng* 蓬苗上	Zinc.	1834	״	Tentative infructueuse. 1841. Tentative infructueuse, fermeture de la mine.

[1] Près du *Trinh giang* 湞江 et de la montagne *Toàn liệt* 鑽洌. — [2] Écrit ailleurs *Bồng* 芃, *huyện* de *Hà đông* 河東. Seize cents livres de minerai ont produit six livres de métal. (Exploitée fructueusement maintenant pour l'or.)

Province de *Sơn tây*.

Cẩm trạch 錦澤	Fer.	1822	200 livres de fer en matte.	1830. Fermeture de la mine.
Bổn lập 本立	Fer.	?	300 livres de fer en matte.	1831. Redevance fixée à deux cent quarante livres de fer en loupes. 1834. Redevance fixée à trois cents livres de fer en loupes.
Linh thẩm 玲琛	Fer doux.	?	300 livres de fer doux.	1847. Fermeture de la mine.
Thanh vân 青雲	Fer doux.	?	600 livres de fer doux.	1812. Fermeture de la mine.
Cẩm trạch 錦澤	Fer doux.	?	600 livres de fer doux.	1812. Fermeture de la mine.
Sư khổng 師孔	Nitre.	?	300 livres de nitre.	1817. Fermeture de la mine.
Minh nông 明 [1] 農	Nitre.	1762	״	1762. 7ᵉ mois. Premières recherches (*Annales*).
		?	150 livres de nitre.	1821. Fermeture de la mine.

[1] Appelée ailleurs *Tiên* 先 (le caractère *Minh* 明 ayant été prohibé sous *Minh vương* 明王 des *Trịnh* [1755]), *huyện* de *Tam nông* 三農. (*Annales*, 1762.)

Province de *Thái nguyên*.

Kim hỉ 金喜 [1]	Or.	?	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : douze onces d'or de cinq dixièmes de fin.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Kim hỉ 金喜 (1) (Suite.)	Or.	?	3 onces d'or.	1839. Redevance : vingt onces d'or de cinq dixièmes de fin. 1842. Même redevance. 1847. Même redevance.
Bảo nang 寶囊 (2)	Or.	1826	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : six onces d'or de cinq dixièmes de fin. 1842. Même redevance. 1843. Fermeture de la mine. 1846. Redevance : six onces d'or. 1847. Même redevance.
Độn mang 沌茫 (1)	Or.	?	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : onze onces d'or de cinq dixièmes de fin. 1837. Fermeture de la mine. 1842. Redevance : onze onces d'or de cinq dixièmes à huit dixièmes de fin. 1846. Redevance : treize onces d'or de cinq dixièmes à huit dixièmes de fin. 1847. Même redevance.
Tam lộng 三弄	Or.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.
Sảng mộc 爽木 (3)	Or.	?	3 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : sept onces d'or de cinq dixièmes de fin. 1842. Même redevance. 1844. Fermeture de la mine. 1846. Redevance : neuf onces d'or. 1847. Même redevance.
Thuần mang 純茫	Or.	1833	"	1836. Le fermier n'ayant pu payer, remise fut faite des impôts arriérés.
Yên bảo 安寶 (4)	Or.	1839	12 onces d'or.	1842. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : douze onces d'or. 1847. Fermeture de la mine.
Bằng thành 憑城 (5)	Or.	1832	11 onces d'or de 5/10 de fin.	1839. Redevance : quinze onces d'or à cinq dixièmes de fin. 1847. Même redevance.
Tống tinh 送星 (6)	Argent.	1803	150 onces d'argent.	1817. Redevance : cent onces d'argent. 1839. Travail dirigé par l'État. 1840. Redevance : cent trente onces d'argent. 1846. Redevance : deux cents onces d'argent. 1847. Même redevance. 1850. Redevance : cent-soixante-cinq onces d'argent.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Phúc sơn 福山 (7)	Argent.	?	500 onces d'argent.	1817. Redevance : quatre cents onces d'argent. 1822. Redevance : trois cents onces d'argent. 1828. Redevance : deux cents onces d'argent. 1842. Fermeture de la mine. 1846. Redevance : cent cinquante onces d'argent. 1847. Même redevance.
Ngân sơn 銀山 (8)	Argent.	?	400 onces d'argent.	1846. Redevance : quatre cent cinquante onces d'argent. 1847. Même redevance. 1850. Redevance : trois cent soixante-dix onces d'argent.
Bông ngân 芃銀	Argent.	?	700 onces d'argent.	1802. Redevance : trois cent cinquante onces d'argent. 1803. Redevance : sept cents onces d'argent. 1805. Redevance : cinq cents onces d'argent. 1806. Redevance : trois cent cinquante onces d'argent. 1809. Redevance : deux cents onces d'argent. 1817. Redevance : trois cent cinquante onces d'argent. 1822. Redevance : deux cent soixante-dix onces d'argent. 1828. Redevance : cent-quatre-vingts onces d'argent. 1833. Fermeture de la mine. 1835. Fermeture de la mine. 1843. Redevance : cent-quatre-vingts onces d'argent. 1847. Redevance : cent-quatre-vingts onces d'argent. 1850. Redevance : cent-cinquante onces d'argent.
Khiếu nương 呌娘	Argent.	?	40 onces d'argent.	1839. Redevance : soixante onces d'argent. 1846. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : soixante onces d'argent, puis fermeture.
Đồng lạc 同樂	Argent.	?	100 onces d'argent.	1817. Fermeture de la mine.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Cảm lạc 感樂 (9)	Argent.	?	60 onces d'argent.	1817. Redevance : cent dix onces d'argent. 1828. Redevance : soixante-dix onces d'argent. 1839. Redevance : cent onces d'argent. 1847. Redevance : cent onces d'argent. 1850. Redevance : quatre-vingts onces d'argent.
Khôn hiền 坤顯	Argent.	?	50 onces d'argent.	1817. Redevance : cent onces d'argent. 1821. Fermeture de la mine.
Gia ngân 嘉銀	Argent.	1821	20 onces d'argent.	1828. Fermeture de la mine.
Ngãi hòa thiết 義和鐵	Argent.	?	20 onces d'argent.	
Vụ nông 務農	Étain.	?	100 livres d'étain.	
Bảo nang 寶囊	Fer.	?	2,500 livres de fer en matte.	1831. Redevance : deux mille livres de fer en loupes. 1834. Redevance : deux mille cinq cents livres de fer en loupes.
Chính hòa 正和	Fer.	1807	300 livres de fer en matte.	1828. Fermeture de la mine.
Linh nham 靈巖	Fer	?	1,200 livres de fer en matte.	1831. Redevance : neuf cent soixante livres de fer en loupes. 1834. Redevance : douze cents livres de fer en loupes.
Na khôn 那坤	Fer.	?	2,000 livres de fer en matte	1831. Redevance : seize cents livres de fer en loupes. 1834. Redevance : deux mille livres de fer en loupes.
Vân đồn 雲屯	Fer.	?	600 livres de fer en matte.	1831. Redevance : quatre cent quatre vingts livres de fer en loupes. 1834. Redevance : six cents livres de fer en loupes.
Na hóa 那化	Fer.	?	300 livres de fer en matte.	1831. Redevance : deux cent quarante livres de fer en loupes. 1834. Redevance : trois cents livres de de fer en loupes.
Quan hòa 觀和	Fer.	?	300 livres de fer en matte.	1831. Redevance : deux cent quarante livres de fer en loupes. 1834. Redevance : trois cents livres de fer en loupes.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Cù vân 衢雲	Fer.	?	300 livres de fer en matte.	1831. Redevance : deux cent quarante livres de fer en loupes. 1834. Redevance : trois cents livres de fer en loupes.
Thượng kiết 上結 (4)	Fer.	1840	1,000 livres de fer en loupes.	
Phấn mễ 粉米	Fer.	1844	1,000 livres de fer en loupes.	1845. Redevance : douze cents livres de fer en loupes.
Quảng khê 廣溪	Fer.	1845	500 livres de fer en loupes.	
Nam hoắc 南藿	Fer.	1813	200 livres de fer en mattes.	1816. Fermeture de la mine.
Na miệt 那蔑	Zinc.	1813	720 livres de zinc.	1823. Fermeture de la mine.
Quang vinh 光榮	Zinc.	?	2,880 livres de zinc.	1821. Fermeture de la mine. 1835. Nouvelle exploitation. 1840. Fermeture de la mine. 1849. Nouvelle exploitation.
Chỉ sơn 止山	Zinc.	1836	"	Essai d'exploitation par l'État. 1837. Continuation de l'exploitation par l'État. 1840. Fermeture de la mine.
Lũng sơn (10) 隴山 (11)	Zinc.	1835	"	Le zinc en lingots est payé aux ouvriers vingt-deux ligatures les cent livres. 1836. Le travail devient difficile. 1837. Travail difficile vu la profondeur. 1840. Fermeture de la mine.
Bản sơn 版山 (11)	Zinc.	1835	"	Achat de la production du zinc en lingots à raison de vingt-deux ligatures les cent livres. 1836. Exploitation peu productive.
Côn minh 昆銘	Zinc.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.
Quan triều 觀朝 (11) *Nam tiền* (12) 南錢 (11)	Zinc.	1835	"	Achat à vingt-deux ligatures les cent livres de zinc.
Võ chấn 武振	Plomb.	?	1,800 livres de plomb.	1829. Fermeture de la mine. 1831. Redevance : dix-huit cents livres de plomb.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Lang nho 廊儒	Plomb.	1831	600 livres de plomb.	
Na bông 那芃	Nitre.	1826	200 livres de nitre.	1834. Fermeture de la mine.
Yên hân 安欣	Cuivre.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.
Liêm toàn 廉泉	Cuivre.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.
Thượng dã 上野[13]	?	?	?	1762. 7ᵉ mois. Premières recherches.

[1] *Huyện* de *Cảm hóa* 感化. — [2] *Huyện* de *Tư nông* 司農. — [3] *Huyện* de *Võ nhai* 武崖. — [4] Située à la montagne des *Tam bảo* 三寶, sur le territoire des villages de *Cát nê* 葛泥, *Thượng kiết* 上結 et *Hạ kiết* 下結, *huyện* de *Phổ yên* 普安. Appelée ailleurs *Kim mã* 金馬. — [5] *Châu* de *Bạch tuân* 白遵. — [6] *Phủ* de *Tuân hóa* 遵化. — [7] Écrit ailleurs *Phúc sơn* 覆山. — [8] Écrit ailleurs *Nhân sơn* 仁山. Erreur géographique : la mine de *Ngân sơn* est située dans la province de *Cao bằng*, à cinquante kilomètres de cette ville, sur la route de *Cao bằng* à *Thái nguyên*. Grâce à deux brochures publiées par M. Bédat, ancien concessionnaire de cette mine, nous savons que le calcaire cristallin forme le massif de *Ngân sơn* et que le filon de galène argentifère suit la direction des assises calcaires et s'enfonce dans le sol avec une pente descendante de un sur trois environ. L'exploitation fut abandonnée en 1886, à cause de l'incertitude dans laquelle étaient les exploitants chinois de pouvoir continuer après l'occupation de *Cao bằng* par les troupes françaises, et surtout à cause des difficultés que commençaient à avoir les mineurs à travailler au fond d'une galerie de cent cinquante mètres de développement environ et d'une profondeur de soixante mètres environ, avec les moyens très primitifs dont ils disposent pour l'épuisement des eaux d'infiltration et pour l'aérage de la galerie. La teneur moyenne de tous les échantillons pris dans la galerie étant de 2 kg. 327 à la tonne de minerai, et la galerie ayant un volume intérieur de quinze cents mètres cubes ou sept mille cinq cents tonnes, on peut admettre que les anciens exploitants ont obtenu :

$$7{,}500 \times 2 \text{ kg. } 327 = 17{,}452 \text{ kilogrammes d'argent fin.}$$

Ce chiffre moyen provient d'analyses faites, sous extrait n° 10,660 du 26 octobre 1889, par le laboratoire de l'École nationale des Mines, à Paris, sur neuf échantil-

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.

lons prélevés sur le filon principal; ils sont formés de pyrite de fer, avec un peu de pyrite de cuivre et de la galène très argentifère :

	CUIVRE p. 100.	PLOMB p. 100.	ARGENT aux 100 kg. de plomb.	ARGENT pour 100 kg. de minerai
1...........	3.80	13.90	1k 425	0k 1980
2...........	1.60	35.20	1 200	0 4220
3...........	0.80	17.40	1 954	0 3390
4...........	2.30	3.84	1 950	0 0739
5...........	4.00	16.80	1 200	0 2016
6...........	2.60	9.00	1 555	0 1399
7...........	1.30	13.60	1 430	0 1945
8...........	3.33	16.20	1 450	0 2349
9...........	9.90	27.00	1 078	0 2910
MOYENNE	2.29	17.00	1.471	0.2327

— (9) *Châu* de *Bạch thông* 白通 (Minerai noir d'argent). — (10) Une route partant de la mine aboutissait au marché nouveau du village de *Sa lòng* 沙籠, près du bac de *Miệt* 蔑. Les fours étaient établis à deux kilomètres et demi de la ville de *Thái nguyên*, sur la route de *Chợ mới*. — (11) *Duyên thán* 鉛炭, carbonate de zinc, calamine. — (12) Appelée ailleurs *Tièn tièn* 錢前. — (13) Nom du village et siège du *trấn* de *Thái nguyên*. (*Annales*, 1762.)

Province de *Thanh hóa*.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Tam động 三峒 *Yên cương* 安姜 *Lò thượng* 爐上 *Lò hạ* 爐下	Argent.	1808	100 onces d'argent.	1813. Fermeture des mines.
Lương sơn 梁山	Cuivre.	1828	"	Quarante ouvriers étaient employés, payant chacun un impôt annuel de dix livres de cuivre. 1830. Un présage de mauvais augure étant apparu, défense fut faite de creuser la terre.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
				Province de *Tuyên quang*.
Tiên kiều 仙橋 (1)	Or.	?	6 onces de poudre d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Exploitation par l'État. Prix de la main d'œuvre : deux *mạch* et vingt sapèques par homme et par jour. 1833. Ordre de produire cent onces. 1834. Fermeture de la mine. 1835. Nouvelle tentative. 1841. Nouvelle tentative. 1850. Redevance : six onces de poudre d'or, plus dix onces pour droit de vente.
Mậu duệ 茂裔	Or.	?	1 once d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : deux onces de poudre d'or. 1848. Fermeture de la mine.
Niêm sơn 黏山 *Quan quang* 觀光	Or.	?	4 onces d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1832. Redevance : quatre onces d'or, plus cinquante onces de poudre d'or pour droit de vente. 1836. Fermeture de la mine. 1839. Redevance : six onces d'or. 1840. Redevance : dix onces de poudre d'or. 1843. Redevance : dix onces de poudre d'or. 1847. Redevance : dix onces de poudre d'or.
Bạch ngọc Ngọc liễn 白玉玉輦	Or.	?	1 once d'or.	1835. Fermeture de la mine. 1839. Redevance : quatre onces de poudre d'or. 1840. Redevance : huit onces de poudre d'or. 1843. Redevance : huit onces de poudre d'or. 1847. Redevance : huit onces de poudre d'or.
Lang cải đạo viện 琅改道院	Or.	?	1 once d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1836. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : une once d'or. 1848. Fermeture de la mine.

IMPRIMERIE NATIONALE.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Linh hồ 靈湖	Or.	?	1 once d'or.	1831. Fermeture de la mine. 1836. Fermeture de la mine. 1839. Redevance : cinq onces de poudre d'or. 1843. Redevance : cinq onces de poudre d'or. 1847. Redevance : cinq onces de poudre d'or.
Lang can 琅玕	Or.	?	1 once d'or.	1826. Fermeture de la mine. 1847. Redevance : une once de poudre d'or. 1848. Fermeture de la mine.
Hướng minh 向銘	Or.	?	1 once d'or.	1828. Fermeture de la mine.
Nam đăng 南登 (2)	Argent.	?	20 onces d'argent.	1839. Redevance : trente onces d'argent. 1842. Redevance : trente onces d'argent. 1847. Redevance : trente onces d'argent.
Long sinh 隆生	Argent.	?	?	Exploitée avant 1740. Renseignement extrait des *Annales*.
Tụ long 聚隆 (3)	Cuivre.	?	40 onces d'argent et 13,000 livres de cuivre.	1810. Fermeture de la mine. 1815. Redevance : quarante onces d'argent plus treize mille livres de cuivre. 1839. Redevance : quatre-vingts onces d'argent plus treize mille livres de cuivre. 1774. Redevance : dix mille livres de cuivre rouge (*Annales*).
Bằng di 憑夷	Cuivre.	1821	1,000 livres.	1827. Fermeture de la mine.
Bình di 平夷	Fer.	?	600 livres de fer en matte.	1831. Redevance fixée à quatre cent quatre-vingts livres de fer en loupes.
Phú linh 富靈	Fer.	?	400 livres de fer en matte.	1831. Redevance fixée à trois cent vingt livres de fer en loupes. 1834. Redevance fixée à quatre cents livres de fer en loupes. 1843. Fermeture de la mine.
Phúc ninh 福寧	Plomb.	?	500 livres de plomb.	1821. Fermeture de la mine.
Quan quang 觀光 *Nam cao* 南皐	Nitre.	1826	100 livres de nitre.	1831. Fermeture de la mine.
Khai quán 開館 *Chiêm xá* 占舍	Nitre.	1828	200 livres de nitre.	mais exemptée de cet impôt, l'entrepreneur ayant pris la fuite l'année même.

EMPLACEMENT DE LA MINE.	NATURE du MINERAI.	DÉBUT de L'EXPLOITATION.	REDEVANCE ANNUELLE.	OBSERVATIONS.
Vị khê 渭溪	Nitre.	1820	200 livres de nitre.	1831. Fermeture de la mine.
Hữu vĩnh 有永	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1823. Fermeture de la mine.
Vị thượng 渭上	Nitre.	?	100 livres de nitre.	1811. Fermeture de la mine.
Yên phú 安富	Soufre.	?	100 livres de soufre.	1811. Fermeture de la mine.
Đại miễn 大沔	Cinabre.	?	50 onces d'argent.	1831. Fermeture de la mine.

(1) *Châu* de *Vị xuyên* 渭川. — (2) Appelée ailleurs *Nam xương* 南昌. — (3) La mine de cuivre de *Tụ long*, située à l'est et à une heure de marche environ du village et qui dépendait du *châu* de *Vị xuyên* 渭川, ne fait plus partie du territoire annamite. Ainsi l'a décidé le Sénat et ainsi l'a appliqué la Commission d'abornement de 1896-1897, en reportant la frontière annamite à une douzaine de kilomètres plus au sud de *Tụ long*. C'est toujours avec mélancolie que l'on constate ces abandons de territoires, largesses ou concessions faites aux frais des autres; après avoir planté le drapeau, on est obligé de le mettre en berne, en raison des pertes subies. La région de *Tụ long*, dont les montagnes ont une altitude variant de seize cents à deux mille mètres, est formée par les vallées des affluents de droite de la Rivière Claire. Les Annamites y tenaient beaucoup, à cause de sa richesse métallifère et leurs annalistes reviennent à diverses époques sur ces territoires que le *Tổng đốc* de *Vân quí* 雲貴 (*Vân nam* 雲南 et *Quí châu* 貴州 réunis) avait cru pouvoir s'approprier sur une étendue de cent vingt *lý*. En 1725, sur les réclamations de l'Annam, quatre-vingts *lý* furent d'abord rendus par la Chine, et après de nouvelles instances les derniers quarante *lý* furent aussi rendus en 1727. En 1728, un *Tả đô ngự sử* 左都御史, nommé *Hàng diệc lộc* 杭奕祿, vint à la Cour d'Annam pour faire remise formelle de ce territoire, mais les Annales ajoutent qu'il exigea les *tam quị* et les *cửu khấu* (trois génuflexions et neuf prosternations). Il fut décidé que la rivière *Đỗ chú* 賭咒 servirait de limite aux deux pays et que deux bornes en pierre seraient placées, une sur chaque rive, par les délégués de chaque nation : la borne du Sud par les Annamites et celle du Nord par les Chinois. Les Annales annamites nous ont conservé le texte qui fut gravé sur ces stèles, libellé qui est reproduit ci-dessous : *Nam ngạn bi văn* 南岸碑文 «Inscription sur la stèle de la rive Sud». Royaume d'Annam, *trấn* de *Tuyên quang*, *châu* de *Vị xuyên*. L'origine de la limite est la rivière *Đỗ chú*, dont nous prenons possession. *Ung chính* 雍正, sixième année (1728), neuvième mois, dix-huitième jour.

Les délégués de la Commission, *Nguyễn huy nhuận* 阮輝潤, *Tả thị lang* 左侍郎 au Ministère de la guerre et *Nguyễn công thắm* 阮公寀, *Quốc tử tế tửu* 國子祭酒, obéissant au décret, ont implanté cette pierre. *Bắc ngạn bi văn* 北岸碑文 «Inscription sur la stèle de la rive Nord». *Khai dương* 開陽 [a], région éloignée, située aux confins de l'Empire et contiguë aux *Giao chỉ;* après examen de la géographie et des Annales, sa distance au Sud du *Phủ* actuel est de deux cent quarante *lý*, dont la rivière *Đỗ chú* forme la limite. Par suite de délimitations successives, l'origine en est devenue confuse. Des envoyés, après enquête, proposèrent de fixer, par un décret, la limite à la montagne de l'usine à plomb. L'Empereur, dont les vertus et la majesté se répandent au loin, constatant que les *Giao chỉ* de générations en générations restent respectueux et pacifiques, autorise, après examen, que soit rendu le territoire de quarante *lý*, à titre de récompense impériale. *Sĩ côn* 士錕 et son collègue, proposés par le *Tổng đốc* de *Vân quí*, furent délégués par le Ministère. Le neuvième mois et le septième jour, nous nous sommes joints aux délégués du Royaume des *Giao chỉ*, *Nguyễn huy nhuận* et son collègue, et tombâmes d'accord pour fixer comme limite la petite rivière qui est au sud du poste de *Bạch mã* 白馬, dont le nom donné par le Roi de ce pays est *Đỗ chú*. Immédiatement au nord de cette rivière, les délégués ont implanté une borne-frontière abritée d'un kiosque, *đình* 亭. Que d'ici jusqu'à l'éternité, ceci serve de preuve! *Ung chính*, sixième année (1728) neuvième mois dix-huitième jour. Le *Thự Khai hóa phủ* 署開化府, *Ngô sĩ côn* 吳士錕; le *Thự Khai hóa trấn* 署開化鎮, *Trung dinh du kích* 中營游擊, chargé de la surveillance de la frontière, *Vương vô đảng* 王無黨. Respectez ce qui est édifié! [b]. Les droits de l'Annam sur le territoire cédé sont donc bien établis par des pièces permettant d'interjeter appel de la décision de la Commission du Sénat du 16 novembre 1888. En outre, ajoutons que sur toutes les cartes indigènes à grande échelle, ces deux bornes figurent en élévation, selon la manière graphique extrême-orientale. D'ailleurs, cette population très panachée demande à rentrer dans le giron annamite; l'élément principal est le *Nồng* 儂 [c] qui compte environ la moitié des habitants; viennent ensuite les *Mèo* 猫 et les *Thổ* 土, en nombre à peu près égal, puis les *Man* 蠻 et les Chinois en nombre restreint. Les Chinois appellent *Sīn kiāi* 新街 (*Tân giai* [anc. pron. *cài*]) le marché de *Tụ long* [d].

[a] (*Observation du texte.*) *Khai dương*, situé au sud de *Khai hóa* 開化, d'où *Khai dương*. — (*Remarque du traducteur.*) Parce que *dương* veut dire *Sud* en parlant des terres et des montagnes. — [b] Le texte dit *Kính lập* 敬立. Cette expression est toute différente de celle terminant les communications du Souverain, dont les deux caractères *Khâm thử* 欽此 sont traduits par : «Respectez ceci.» Ces deux derniers caractères ne font pas partie de l'envoi royal, mais sont ajoutés par le Conseil, lors de la transcription et signifient seulement : *ceci (a été) respectueusement (reçu)*. Cet énoncé termine tous les jugements nécessitant sentence suprême du Roi. — [c] Taille moyenne : 1 m. 59; indice céphalique : 79.16; indice nasal : 83.94; indice facial : 61.63. En résumé, le *Nồng* est un individu de petite taille, à bras plutôt courts, à tête médiocrement élevée, dont la face présente plus de régularité que celle de l'Annamite. — [d] Aussi écrit *Tụ long* 龍 (*Annales*, 1728, 1774).

D'après les renseignements qui précèdent, le nombre et la nature des mines qui furent exploitées par les Annamites peuvent être résumés dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	NATURE ET NOMBRE DES EXPLOITATIONS.										TOTAL PAR PROVINCE.
	ARGENT.	CUIVRE.	ÉTAIN.	FER.	MERCURE.	NITRE.	OR.	[illegible]	SOUFRE.	ZINC.	
Bắc ninh	″	″	″	5	″	5	1	″	″	″	11
Cao bằng	″	″	″	4	″	″	5	″	″	″	[illegible]
Hải dương	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1
Hưng hóa	2	6	″	″	″	5	4	″	1	″	18
Lạng sơn	″	1	″	9	″	9	[illegible]	″	″	″	21
Nghệ an	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	1
Quảng nam	″	1	″	″	″	″	1	″	″	1	3
Sơn tây	″	″	″	5	″	2	″	″	″	″	7
Thái nguyên	10	2	1	12	″	1	8	2	″	8	44
Thanh hóa	4	1	″	″	″	″	″	″	″	″	5
Tuyên quang	2	2	″	3	1	7	9	1	1	″	25
TOTAUX PAR SUBSTANCES	18	13	1	37	1	22	38	3	2	10	145

Le tableau qui suit donne la situation des périmètres réservés connus au 1er mars 1899, pour le Tonkin seulement et par application du régime minier local.

Les demandeurs sont malheureusement presque tous déchus de leurs droits, pour inexécution des clauses de la loi sur le dit régime minier.

MINES DU TONKIN. — RÉGIME MINIER LOCAL.

PÉRIMÈTRES RÉSERVÉS CONNUS AU 1er MARS 1899.

DÉSIGNATION DES PROVINCES DU TONKIN.	NATURE DES SUBSTANCES RECHERCHÉES.															TOTAUX PAR PROVINCE.
	AMIANTE.	ANTIMOINE.	ARGENT.	CHARBON.	COBALT.	CUIVRE.	ÉTAIN.	FER.	GRAPHITE.	MERCURE.	NICKEL.	OR.	PÉTROLE.	PLOMB.	ZINC.	
Bắc ninh 北寧	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	[illegible]	1
Bắc giang 北江	″	″	″	″	″	9	″	″	″	″	″	3	″	4	″	16
Bảo hà 保河	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1

DÉSIGNATION DES PROVINCES DU TONKIN.	NATURE DES SUBSTANCES RECHERCHÉES.															TOTAUX PAR PROVINCE.
	AMIANTE.	ANTIMOINE.	ARGENT.	CHARBON.	COBALT.	CUIVRE.	ÉTAIN.	FER.	GRAPHITE.	MERCURE.	NICKEL.	OR.	PÉTROLE.	PLOMB.	ZINC.	
Cao bằng 高平	″	″	7	″	″	″	3	″	″	″	″	5	″	″	″	15
Chợ bờ 𢄂坡[1]	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4	″	″	″	4
Hà dương (giang) 河陽	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	1
Hà nội 河內	″	″	″	1	″	5	″	″	″	″	″	13	″	2	″	21
Hải dương 海陽	″	″	″	5	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5
Hải ninh 海寧	″	49	″	10	″	″	″	″	″	″	″	″	″	12	″	71
Hưng hóa 興化	″	″	″	73	″	5	″	″	1	″	″	1	7	″	″	87
Lạng sơn 諒山	2	″	″	1	″	1	″	″	″	1	″	2	″	1	″	8
Lão cài (giai) 老街[2]	″	″	″	5	″	″	″	1	″	″	″	1	″	1	″	8
Quảng yên 廣安	″	29	″	4	1	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	35
Sơn la 山羅	″	″	″	1	″	3	″	″	″	″	″	″	″	2	1	7
Sơn tây 山西	″	″	″	8	″	1	″	″	″	″	1	5	″	1	″	16
Thái nguyên 太原	″	″	″	4	″	1	″	3	″	″	″	″	″	1	1	10
Tuyên quang 宣光	″	1	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	2	5
Yên bái 安沛	″	″	″	17	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	18
TOTAUX PAR SUBSTANCES RECHERCHÉES	2	79	7	130	1	25	3	4	1	3	2	36	8	24	4	329

[1] Le siège administratif de cette province *Mường*, ayant été déplacé à diverses reprises, a porté les noms suivants : *Chợ bờ* (expression de la langue vulgaire : Marché du barrage), *Phương lâm* 芳林 (voir p. 74, n. 1) et enfin *Hòa bình* 和平.

[2] Le Service des Postes du Tonkin pourrait sans inconvénient employer ces deux caractères (qui signifient « antique croisement de voies »[*], ce qui est exact), pour étiqueter ses boîtes et sacs aux lettres, plutôt que *Lâu cai* 樓該, assemblage de sons inventé par ignorance. Cependant il vaudrait encore mieux se servir du nom réellement annamite, *Bảo thắng* 保勝, mais ce serait alors trop demander à l'opinion publique et surtout aux cartographes; ces derniers, n'ayant pas le temps nécessaire pour s'initier à la langue, sont toujours fort intransigeants lorsqu'il s'agit de réformer des noms maintenant très connus, mais adoptés hâtivement pendant des époques troublées

[*] Dans un même ordre d'idées, la rivière de gauche *Nam thị* 南底, qui se jette dans le Fleuve rouge en amont de *Lão cài*, est appelée en chinois *Tam sá hà* 三岔河, la rivière des trois bras.

CATALOGUE ALPHABÉTIQUE

DES MONNAIES MINEURES ANNAMITES, MONNAIES CONTREFAITES, MONNAIES FAUSSES ET MONNAIES INCERTAINES.

Comme complément des tables chronologiques, il est possible de faciliter le classement rapide des monnaies déjà recueillies, en les rangeant suivant l'ordre alphabétique des inscriptions.

Dans les tableaux suivants, figurent aussi les monnaies émises par les rebelles, qui tout naturellement ne pouvaient trouver place dans les tables chronologiques précédentes, mais qui cependant sont mentionnés déjà dans la partie annamite de la chronologie numismatique. En outre, la plupart des monnaies contrefaites, fausses et incertaines, y compris celles notées par les auteurs chinois et japonais, sont aussi inscrites dans ces tables. Ce catalogue a donc encore son utilité à cet autre point de vue.

Toutes les pièces n'étant pas décrites, ni reproduites graphiquement, c'est dans ce catalogue qu'il faudra rechercher les monnaies mineures classées ou incertaines et non pas seulement dans l'album des planches.

Nous voici arrivé au moment le plus pénible de notre tâche. Après ces longues citations, et cependant encore incomplètes, car nous avons considéré comme acquis bien des points qui méritaient d'être discutés, nos listes de monnaies incertaines ou inconnues seront-elles plus longues ou plus courtes que celles des auteurs européens antérieurs? Hélas! elles seront plus longues, les documents déjà signalés ainsi que ceux rapportés ci-après nous ayant prouvé qu'une part trop large avait été réservée aux seules suppositions par nos devanciers imparfaitement renseignés. Il est à souhaiter que des chercheurs heureux, en découvrant quelques vieux bouquins ou manuscrits traitant des guerres civiles, y trouvent des documents plus complets que ceux fournis par les *Annales*, et éclairent ce qui nous est resté obscur.

Il ne faut du reste pas oublier que Mencius dit lui-même [1] : « Les disciples de Confucius n'ont raconté ni les actions du prince Houan ni celles du prince Wenn. (Ils ont eu honte de parler des cinq tyrans qui ont usurpé les droits de l'empereur, et se sont arrogé le pouvoir de commander à tous les autres princes.) Pour cette raison, leur histoire n'a pas été transmise aux générations suivantes. » Ceci dit à la décharge des annalistes, qui, dans leur vénération des traditions, continuent à observer et à mettre en pratique les usages les plus étranges, qui ailleurs ont depuis longtemps disparu.

En outre, il n'est pas possible qu'on se trouve ici dans le même embarras que la numismatique grecque ou romaine vis-à-vis de princes qui ne sont connus que par leurs monnaies.

Après avoir cherché, et cherché avec passion, dans l'espoir de voir apparaître la vérité, puis médité sur un certain nombre de monnaies incertaines et après les avoir comparées avec certaines monnaies chinoises presque identiques, notre conviction devenait de plus en plus forte que la plupart de ces monnaies incertaines devaient être l'œuvre de faux monnayeurs ignorants.

Mais nous avions besoin pour affermir cette conviction et la faire partager, de trouver une autorité acceptée par les Chinois et les Européens. Ce précurseur, nous l'avons heureusement rencontré dans le numismate chinois *Lý tá hiền* 李佐賢 (en littérature *Trúc bằng* 竹朋), mieux préparé que qui que ce soit à la compréhension du tempérament complexe asiatique et de sa propension vers le mensonge habituel, constant, et sans nécessité ni cause.

Voici la traduction des observations qu'il fait, après avoir donné une longue liste de monnaies qu'il n'a pu classer. Ces observations ne sont qu'une partie du chapitre *Vô khảo, chính phẩm* 無考正品, section *Trinh nhất* 貞一 du volume X de son ouvrage :

« Les monnaies non identifiées ci-dessus ne sont pas les seules,

[1] Couvreur, *Les quatre livres, Meng tzeu*, livre I, chap. I, p. 311, 312.

car elles ne sont inévitablement indiquées que sommairement. Parvenir à expliquer les inscriptions de toutes ces monnaies n'est pas possible, des termes faux étant employés pour les ères des règnes.

« *Nghi toàn* 宜泉, dans son résumé des *Annales*, dit succinctement que les monnaies des royaumes étrangers sont pour la plupart imitées des *Đàng* 唐, *Tống* 宋 et dynasties postérieures de la Chine; cette longue série comprend les monnaies marquées :

« *Khai nguyên, Càn nguyên, Hán nguyên, Châu nguyên, Tống nguyên, Thái bình, Hàm bình, Tường phù, Thiên hi, hiến thánh, Hoàng tống, Trị bình, Hi ninh, Nguyên phong, Nguyên hựu, Thiệu thánh, Nguyên phù, Thánh tống, Chính hòa, Chính long, Đại định*[1], que les royaumes étrangers ont beaucoup imitées. Mais, ce n'est pas à ces époques que les royaumes étrangers les ont confectionnées, mais à des dates récentes que des particuliers les ont fabriquées. Pourquoi ? Les monnaies des dynasties successives chinoises étant

[1] Pour plus de clarté, nous rétablissons l'inscription complète de la face des monnaies dont il est parlé et nous ajoutons pour chacune d'elles, à défaut de la représentation graphique des pièces, l'ordre dans lequel la lecture des quatre caractères de la légende a été et doit être faite. H = haut, B = bas, D = droite, G = gauche.

DYNASTIE 唐 618-920.		
開元通寶	618-627	H. B. D. G.
乾元重寶	758-760	H. B. D. G.
DYNASTIE 後漢 947-951.		
漢元通寶	adopta en 936-948	H. B. D. G.
DYNASTIE 後周 951-960.		
周元通寶	951-960	H. B. D. G.
DYNASTIE 宋 DITE DU NORD 960-1127.		
宋元通寶	960-976	H. B. D. G.
太平通寶	976-984	H. B. D. G.
咸平元寶	998-1004	H. D. B. G.
祥符元寶 / 祥符通寶	1008-1017	H. D. B. G.
天禧通寶	1017-1022	H. D. B. G.
天聖元寶	1023-1032	H. D. B. G.
皇宋通寶	1040-	H. B. D. G.
治平通寶	1064-1068	H. B. D. G.
治平元寶	1064-1068	H. D. B. G.
熙寧元寶	1068-1078	H. D. B. G.
元豐通寶	1078-1086	H. D. B. G.
元祐通寶	1086-1094	H. D. B. G.
紹聖元寶	1094-1098	H. D. B. G.
紹聖通寶	1094-1098	H. B. D. G.
元符通寶	1098-1101	H. D. B. G.
聖宋元寶	1101-1102	H. D. B. G.
政和通寶	1111-1118	H. B. D. G.
DYNASTIE 金 1115-1235.		
正隆元寶	1156-1161	H. D. B. G.
大定通寶	1161-1190	H. B. D. G.

très répandues, les royaumes étrangers ne savaient qu'imiter dans leur fabrication les inscriptions des monnaies. Quant à s'enquérir de la cause de telle monnaie des dynasties chinoises, ils n'étaient pas capables de la découvrir, ni ne prenaient la peine de l'examiner. C'est pourquoi cette série *Khai nguyên*, *Hán nguyên*, *Thái bình*, etc. doit être jugée comme n'ayant pas été fabriquée par les *Đàng*, *Tống* et les cinq *Quí* 季[1]. En dehors de celles-ci, il y a les monnaies : *Cảnh nguyên*, *Tường nguyên*, *Trị nguyên*, *Thiên nguyên*, *Hi nguyên*, *Thánh nguyên*, *Thiệu nguyên*, *Chính nguyên*, monnaies avec légende de quatre caractères, mais dont l'inscription n'ayant pas été conservée intacte n'a pas de sens[2]; tous les étrangers ont été induits en erreur, lisant de haut en bas, et, s'illusionnant sur le caractère de droite, le remplacèrent par le caractère *thông* 通; puis, s'étant trompés sur le caractère de droite, s'imposait le caractère de gauche pour terminer la lecture de l'inscription.

[1] Les *ngũ quí*, c'est-à-dire les cinq plus jeunes ou les cinq dynasties postérieures, sont:
Hậu Lương 後梁 907-923;
Hậu Đàng 後唐 923-936;
Hậu Tấn 後晋 936-947;
Hậu Hán 後漢 947-951;
Hậu Châu 後周 951-960.

[2] Ces monnaies, sauf la première, figurent déjà sur la liste précédente, mais l'importance capitale de ce paragraphe, ainsi que du suivant, autorise une nouvelle présentation plus saisissante et éclairant mieux le texte chinois. Toutes ces monnaies doivent être lues : haut, droite, bas et gauche :

DYNASTIE 宋, DITE DU NORD 960-1127.

景
寶 祐 1034–1038
元

祥
寶 符 1008–1017
元

治
寶 平 1064–1068
元

天
寶 聖 1023–1032
元

熙
寶 寧 1068–1078
元

聖
寶 宋 1101–1102
元

紹
寶 聖 1094–1098
元

DYNASTIE 金 1115-1235.

正
寶 隆 1156–1161
元

« De cette même série sont : *Phù bảo, Thánh bảo, Tống bảo, Hựu bảo, Bình bảo, Phong bảo*, dont presque toutes les inscriptions de ces monnaies proviennent des *Tống* du Nord; mais les étrangers l'ignoraient et le bas peuple fabriqua clandestinement cette série dont les monnaies sont très minces et petites. Si on se servait de l'inscription de ces monnaies pour les identifier à des dynasties successives de royaumes étrangers depuis l'origine des Annales, pour juger et les considérer de telle ou telle dynastie, de tel ou tel royaume, qu'étrange et insensé serait l'homme expliquant ce rêve.

« Autrefois, il y eut des hommes se trouvant en Annam qui ont observé dans ce royaume les agissements de la fabrication clandestine de la monnaie, dont la valeur, comparée à celle de la monnaie officielle, est très inférieure; toute cette monnaie est mince et petite, cent pièces (de champ) ne mesurant pas un *thốn* 寸. On peut donc affirmer que toutes ces monnaies ont été fabriquées clandestinement en Annam et autres royaumes. Il était convenable de le savoir.

« De plus, *Châu cảnh anh* 朱景英, dans son mémoire intitulé *Hải đông* 海東[1], dit que dans l'est de *Đài*[2], on fait beaucoup usage de la monnaie des *Tống* des ères suivantes : *Thái bình, Nguyên hựu, Thiên hi, Chí đạo* 至道; la substance de ces monnaies est petite et mince, la longueur d'une ligature de mille pièces n'atteignant pas un *xích* 尺.

« En comparant ces dires avec ceux du précédent, ils sont concordants.

« Quant à mon opinion : lorsque la substance est épaisse, lourde, et les caractères d'un travail soigné, on peut soupçonner une ère d'un royaume étranger; la substance des monnaies étant légère,

[1] Comparer avec la province annamite de ce nom, p. 365, l. 18.

[2] Pour *Đài oan* 臺灣 (Baie de la terrasse), Formose, du portugais Ilha formosa, la belle île; cédée au Japon en 1895. Partiellement occupée au XVII° siècle par les Hollandais.

petite, et les caractères défectueux et affaiblis, ce sont des monnaies fabriquées clandestinement dans des royaumes étrangers.

« A présent, la discussion est fixée comme il convient, sur les monnaies dites non identifiées. »

En résumé, *Hién*, acceptant lui-même les conclusions des deux autres auteurs, dit :

1° que la liste qu'il donne n'est pas complète;

2° qu'on ne peut identifier toutes les monnaies de cette liste;

3° que certaines monnaies chinoises ont été imitées clandestinement à l'étranger;

4° que certaines inscriptions de monnaies chinoises ont été dénaturées, par ignorance, lors de leur fabrication clandestine à l'étranger;

5° que la monnaie légale est large, épaisse et lourde;

6° que la fausse monnaie est petite, mince et légère;

7° que la monnaie chinoise est très répandue dans les royaumes étrangers.

Chacun doit, en constatant la prudence de *Hién*, accepter ses remarques comme s'imposant tout naturellement à l'observateur. En effet :

1° on a déjà catalogué diverses monnaies non énumérées par lui;

2° on a aussi pu classer certaines pièces contenues dans son énumération :

3° et 4° *Hién* fait là beaucoup d'honneur aux étrangers; son orgueil ne lui a pas permis d'écrire ce que tout le monde sait, c'est-à-dire que le faux monnayage a fleuri en tous lieux et de tout temps, en Grèce au temps de Solon, comme en Chine déjà avant Jésus-Christ, malgré les peines terribles édictées pour la répression du crime de fausse monnaie[1]. D'ailleurs, *Anh* a constaté la présence

[1] « 120 A. C. Les autorités locales qui se trouvaient souvent avoir des montagnes produisant du cuivre en avaient profité pour fondre des

de pièces minces à Formose, qui était territoire chinois à cette époque;

5° et 6° sont d'une vérité incontestable;

7° Bien avant l'ère chrétienne, les transactions de la Chine avec l'Inde et l'Occident se faisaient naturellement par la route de terre. La pierre chrétienne bilingue (syriaque et chinois) de *Sī ngān fōu* 西安府, œuvre en 781 d'un membre du monastère de *Ta ts'in* 大秦, est un témoignage de ce fait que les Syriens, sinon les Européens, avaient, pendant plusieurs siècles, suivi la grande route de Mésopotamie en Chine. Ce ne fut que plus tard que la route par mer fut employée, mais les Chinois furent très lents à identifier les membres de groupes d'une même nation arrivant par terre et par mer : les Européens supplantant les Arabes qui avaient remplacé les Hindous dans les mers du Sud.

Pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, la Chine occupa effectivement l'Annam.

Les *Annales* annamites enregistrent en l'année 1149, l'existence du port de *Vân đồn* 雲屯, dans la province de *Hải đông* 海東 (maintenant *Quảng yên*), ville créée par les commerçants. On y signale des jonques en provenance de Chine, de Java, *Qua oa* 瓜[1] 哇, et Siam, *Xiêm la* 暹羅.

En 1173 et 1182, des mesures restrictives furent prises en Chine contre les commerçants étrangers, dans leur trafic des monnaies.

En 1199, les commerçants japonais et coréens furent limités dans leurs opérations de sapèques chinoises.

monnaies, et le peuple, de son côté, fondait clandestinement des monnaies; le nombre était incalculable; les monnaies s'étaient fort multipliées et étaient devenues légères; les marchandises s'étaient faites rares et étaient devenues chères.» (Ed. Chavannes, *Les mémoires historiques de Se ma Ts'ien*, vol. III, p. 563.) 欽定史記 par 司馬遷, né à *Long men* 龍門, province de *Chèn si* 陝西, vers 145 A.C., mort vers 86-74 A.C. (Voir p. 265, n. 1.)

(1) *Annales*, *Chính biên*, *quyển* 4, p. 43 recto et verso — ainsi écrit à tort pour *Trảo* 爪.

Au XIIIe siècle, Tourane (en annamite *Hàn* 寨[1]), ou mieux Faifoo (en annamite *Hội an phố* 會安鋪)[2], participait au commerce que les Chinois faisaient avec les Arabes; les Chinois, utilisant les deux moussons, allaient à Serboza, *Sān fǒu ts'í* 三佛齊, la moderne Palembang, *Kióu kiàng* 舊港, située sur la côte sud-est de Sumatra, pour y faire des échanges dans ce grand centre du commerce arabe. Tourane, comme point de relâche (que Marco Polo visita en

[1] Certains lettrés écrivent fautivement *Hàn* 韓 ou 翰, qui n'ont aucune relation avec la situation topographique de la ville. Ces caractères ne se comprennent pas, appliqués à ce lieu, alors que celui du texte, qui figure sur des portulans indigènes, a une affinité complète avec le caractère *nhưᴑng*, ci-dessous, bien en rapport avec les nuages qui s'accumulent sur les montagnes de la région, où est située la «Porte des nuages qui surplombent la mer», *Hải vân quan* 海雲關, dit Col des nuages[*] (Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 287, *hàn*; p. 3, *ai*; p. 922, *vân*). Tourane, corruption du chinois *T'ouô jâng* 沱瀼, prononciation annamite *Đà nhưᴑng;* c'est le nom du fleuve à son embouchure. Près Tourane, sont les fameuses grottes des montagnes des cinq attributs *Ngũ uẩn sơn* 五蘊山, qui sont : la forme extérieure, la perception, la réflexion, l'action et la connaissance, *sắc*, *thọ*, *tưởng*, *hạnh*, *thức;* 色, 受, 想, 行, 識. En partant de l'est, la «Terrasse qui regarde la mer», *Vọng hải đài* 望海臺, donne accès à la vallée du dragon céleste, *Thiên long cóc* 天龍谷, dans laquelle débouchent ces grottes qui ont généralement une ouverture à la partie supérieure; la plus vaste et la plus intéressante est la grotte de la région éthérée, *Huyền không động* 玄空洞, située dans un puits, par rapport au sol de cette vallée. Ces grottes sont confiées à la garde de moines bouddhiques qui y officient; elles sont dans l'Inde le type le plus ancien des lieux affectés au culte du Bouddha. La hauteur de ces montagnes calcaires est d'environ cent mètres; elles sont de même nature que les rochers de la baie d'Along et ceux des régions de *Lạng sơn*, *Ninh bình*, *Thanh hóa*.

[2] Le nom de l'embouchure du fleuve baignant la ville est *Đại chiêm tấn* 大占汛 ou *Đại an tấn* 大安汛.

En chinois, *tấn* se prononce *chái*, *phố* se prononce *p'óu*, d'où Faifoo. Un canal réunit les fleuves baignant les deux villes de Tourane et Faifoo.

[*] «Les noms portent en eux-mêmes leur destinée, comme les êtres portent en eux-mêmes leur sort assuré.» Ed. Chavannes, *Mémoires historiques de Se ma Ts'ien*, t. IV, p. 253; le savant professeur ajoute : «Remarquer ce texte qui attribue aux noms propres une puissance mystérieuse». (Voir p. 129, n. 1 et p. 133.)

ce temps), prélevait un droit exorbitant de vingt pour cent sur toutes les importations.

Jamais la marine ne fut aussi active que pendant les premiers règnes de la dynastie *Minh* 明 (1368-1660), les jonques de l'État allant jusque dans la Mer Rouge et à la côte orientale d'Afrique jusqu'à Zanzibar, pour imposer le tribut.

En 1521, Pigafetta rapporte que dans le sultanat de Brunei les canons étaient fabriqués avec le cuivre provenant de la fonte des sapèques chinoises.

Vers 1550, restrictions sévères pour empêcher les Chinois de quitter leur pays pour des entreprises commerciales; mais, en 1567, le Gouverneur du *Phúc kiến* 福建 obtint leur abolition.

En 1637, le navire *Grol* inaugure le commerce hollandais au Tonkin [1]. En 1648 [2], la Compagnie des Indes orientales néerlandaises installa un comptoir sur le Fleuve Rouge, à *Phó hiến* 舖憲 ou *Hiến nam* 憲南, dépendant du village de *Nhân dục* 仁育, province de *Hưng yên* 興安, qu'elle abandonna le 8 février 1700. Au temps des *Lê*, c'était un grand marché très fréquenté par les étrangers où la jeunesse dorée se donnait rendez-vous. Le voyageur chinois *Phân ting koëi* 潘鼎珪, visitant le Tonkin en 1688, nomme cet endroit *Hiến nội* 軒內.

Après 1679, *Bàn lân* 盤轔, maintenant *Biên hòa* 邊和, devint un centre très commerçant fréquenté par les Européens, Chinois et Malais.

D'après ce qui est dit ci-dessus, il n'y a aucun doute que la monnaie chinoise devait être très répandue, depuis le Japon jusqu'au delà de l'Inde.

En ce qui concerne spécialement l'Annam, on a des renseignements relativement certains sur l'état de sa circulation monétaire; ces documents figurent déjà pour la plupart dans le chapitre

(1) Voir *Excursions et Reconnaissances*, vol. 5, fasc. 13, 1882, p. 7. — (2) *Ibid.*, p. 8, n. 1.

consacré à la partie annamite de la chronologie numismatique, mais ici, ils sont présentés en groupe :

Découverte à *Hà nội*, d'une cachette de monnaies de cuivre[1] contenant environ 22,962 pièces, dont 22,925 pièces chinoises datant de l'an 9 à 1163, et seulement trente-sept pièces annamites datant de l'an 970 à 989. (Nous reviendrons sur cette très précieuse cachette, dans des pages suivantes.)

1396. — La circulation de la monnaie de cuivre est prohibée et devra être remise au Trésor; elle est remplacée par du papier-monnaie.

1428. — A la suite de la guerre, la circulation de la monnaie de cuivre n'est plus que d'un pour cent de ce qu'elle était auparavant.

1715-1717-1720. — Prohibition du commerce du cuivre, l'État ne pouvant s'en procurer pour la confection de la monnaie légale.

1740. — On fond les cloches et les *khánh* en cuivre des temples bouddhiques, pour fabriquer la monnaie nécessaire à la solde des troupes. Cette solde était faite en argent, mais, comme les monnaies de cuivre étaient rares, le prix de l'argent s'avilissait.

1787. — On fond les objets de culte des monastères bouddhiques et taoiques (après les cloches en 1740!) pour la fabrication de la monnaie.

Voilà bien la preuve de la pénurie constante des monnaies de cuivre purement annamites dans la circulation et par suite la nécessité impérieuse pour les Chinois, et surtout pour ceux des provinces maritimes, d'introduire avec persévérance des monnaies pour les besoins de leur commerce. N'a-t-on pas vu les *Nguyễn* interdire aussi le commerce du cuivre et procéder constamment à la refonte des monnaies chinoises pour en fabriquer aux inscriptions

[1] *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, Hanoi, tome I, 1901, p. 58.

nationales? Au surplus, l'impôt foncier se payant en nature, la monnaie était naturellement peu abondante.

Après avoir recouvré son indépendance, la population n'en continua pas moins à être décimée par des guerres qui ne furent, il est vrai, que des crises politiques et non pas sociales, parties d'en haut et n'ayant remué que la surface du peuple, mais qui cependant appauvrirent le pays. En 1787, les *Annales* ne nous ont-elles pas appris que le Trésor et les magasins étaient vides!

Il n'est donc pas surprenant que les souverains successifs n'aient pu se procurer les ressources indispensables à l'achat du cuivre pour la fabrication des monnaies, puisque les mines locales n'en rapportaient pas, du moins à l'État, en quantité suffisante.

Quant à la monnaie de zinc, les *Annales* disent qu'en 1323 on en suspendit à nouveau la fabrication; elle existait donc avant et à cette époque, qui était l'ère *Khai thái* (1324-1329). La mauvaise qualité du métal[1] employé étant un empêchement à la conservation de cette monnaie, quoique le mode d'enfilage par ligature soit un réel préservatif contre la casse exagérée, il n'est pas étonnant que ces monnaies de zinc ne soient pas parvenues jusqu'à notre époque. Il en a été recueilli des ères *Vĩnh trị* (1676-1680), *Chính hòa* (1680-1705), et *Chiêu thống* (1787-1789). En 1822[2], le *Hội điển* constate l'existence de sapèques en zinc des *Tây sơn*, mais sàns désigner s'il s'agit de celles des ères *Thái đức*, *Quang trung*, *Cảnh thịnh* ou *Bảo hưng*. Enfin, et toujours d'après le *Hội điển*, l'ordre fut donné en 1830[3], d'arrêter les détenteurs ainsi que ceux qui feraient usage des monnaies de zinc de provenance chinoise[4]. Sous les *Nguyễn*, cette nature de monnaie eut une existence légale.

(1) Enterrées, *quán hủ* 貫朽, les ligatures pourrissent, dit l'Annamite. D'ailleurs le *Hội điển* rapporte qu'en 1839, on estimait que les monnaies, en vieillissant, s'avarient, ou mieux s'altèrent, même celles de cuivre.

(2) Voir p. 257.

(3) Voir p. 266.

(4) On a en effet recueilli des monnaies chinoises en zinc des ères 嘉慶 (1796-1821) et 道光 (1821-1850). Voir monnaies n[os] 550 à 554. M. Woodruff, dans *China's defective currency*, Shanghai, 1897, p. 5, dit

IMPRIMERIE NATIONALE.

Si ces principes sont vrais, et il serait difficile de les contester, le lecteur sera convaincu de la réserve qui est nécessaire dans le classement de certaines monnaies de fabrication relativement récente, à notre avis.

Il convient d'ailleurs, au risque de se répéter, de poser nettement la question, afin de ne laisser plus tard aucun moyen d'ergoter aux esprits prévenus.

Lorsqu'on examine des monnaies de cuivre, on se trouve en présence de pièces qui peuvent être divisées en trois classes :

1° la monnaie légale, c'est-à-dire la monnaie large et épaisse;

2° la monnaie mince du diamètre légal;

3° la monnaie mince de diamètre réduit.

De la monnaie légale rien à dire.

Quant à la monnaie mince du diamètre légal, on peut affirmer, par la découverte de cachettes et sur la foi des auteurs chinois, qu'elle a été fabriquée par des faux monnayeurs dès le temps même de l'émission légale.

A l'égard de la monnaie mince de diamètre réduit, on peut être tout aussi affirmatif et dire qu'elle provient de faux monnayage relativement récent, puisqu'en effet on n'en trouve pas dans les temps anciens. Cette nature de monnaies minces et petites peut à son tour être divisée en trois sections :

A. Celles portant une inscription chinoise ou annamite légale;

B. Celles portant une inscription chinoise tronquée;

C. Celles portant une inscription inconnue.

Quoique ces monnaies minces en cuivre n'aient plus cours en Annam depuis la dynastie des *Nguyễn*, qui les a toujours refusées en payement des impôts, la misère des temps avait obligé la population d'accueillir et de bien accueillir toute cette fausse monnaie; on peut donc lui réserver une place dans les catalogues, mais une place spéciale. De plus, on constate qu'en Annam, vers

seulement que durant l'ère 乾隆 (1737-1796) on fabriquait des monnaies légales avec un alliage de cuivre, zinc, plomb et étain.

les derniers règnes de la dynastie *Lê*, la monnaie légale elle-même diminue et de diamètre et d'épaisseur, laissant ainsi la porte large ouverte au faux monnayage.

De nos jours, sous nos yeux, ne voit-on pas de l'abominable fausse monnaie chinoise de cuivre, presque pure boue, des ères 同治 (1862-1875) et 光緒 (1875-temps présent), faire le bonheur des populations de la frontière sino-annamite ?

Par contre, on doit signaler la présence de sapèques de cuivre annamites dans la circulation monétaire actuelle des ports chinois du sud; on en rencontre d'une dizaine d'ères, dont celles *Quang trung* et *Cảnh thịnh* sont particulièrement très abondantes. Cependant l'exportation de la monnaie de cuivre était punie, selon l'article CCV du Code, de cent coups de *trượng*. Il est possible, sinon probable, qu'on se trouve là en présence de fausse monnaie fabriquée en Chine.

Maintenant, le lecteur appréciera et décidera, mais non sans avoir lu encore auparavant les quelques pages suivantes, contenant à nouveau l'expression de notre ferme conviction. Au surplus, notre travail, composé de recherches, n'est qu'un indicateur bien plutôt qu'un livre de faits à accepter.

Outre la monnaie chinoise, répandue à profusion, la monnaie japonaise circulait aussi concurremment en Annam, car les auteurs japonais font remonter l'époque de leurs relations commerciales avec ce pays à l'année 1434. Après la découverte, en l'an 708, du cuivre au Japon, qui motiva, au cinquième mois, la première fabrication de monnaies portant l'inscription *Hòa đồng* 和同, les Japonais auraient pu se passer de la monnaie chinoise, qui cependant continuait à être introduite et a cours encore actuellement, tout au moins dans les aumônes des fidèles aux temples. Quoi qu'il en soit, avant l'édit du Shogun[1], *Ie mitsu* 家光 (1623-

[1] *Shō gun* = *Tướng quân* 將軍, Généralissime, Imperator, au sens latin du mot, dont l'institution remonte à 1186; ce n'est que beau-

1650), en date de 1624, interdisant aux Japonais, sous peine de mort, de sortir de leur pays, ils venaient commercer en Annam, apportant leurs monnaies et leurs métaux : or, argent et cuivre rouge; après l'édit, ce fut la Compagnie des Indes néerlandaises qui y vint; en 1641, cette compagnie, installée à *De shima* 出嶋, achetait le cuivre rouge à *Naga saki* 長崎, à raison de vingt taëls le picul[1].

On peut encore trouver ici des pièces de ces époques, telles celles marquées sur la face :

寛永通寳 (1624-1644), fabriquées en 1636;

寛永通寳 et au revers 文, de l'ère 寛文 (1661-1673), pièces fabriquées en 1662, année du tremblement de terre, avec le métal provenant de la grande statue du Bouddha de *Kyō to*, dont le nom nouveau est *Sai kyō* 西京.

Quelques mots, pour finir, sur la cachette dont il a été question plus haut, page 368.

Une trouvaille inespérée faite en janvier 1900, dans un terrain en nature de rizières, affecté au nouvel hippodrome de *Hà nội*, sis au sud de la digue Parreau, offrit une occasion exceptionnellement favorable pour se rendre compte de la composition de la circulation monétaire vers la fin du XIIe siècle et par suite du plus ou moins de rareté de certaines pièces.

Lors des travaux de nivellement de ce terrain, les ouvriers

coup plus tard, en 1858, lors des premiers traités signés avec les Blancs, qu'ils prirent le titre de *Tai kun*, *Đại quân* 大君, Grand prince. La puissance de ces hauts dignitaires s'éteignit le 14 octobre 1867, lors de la révolution qui rendit la pleine antique autorité souveraine au *Mi kado* 御門 *Ngự môn*, Porte impériale, Sublime porte; la Cour se transporta alors de *Kyō to* 京都 à *Tō kyō* 東京 qu'on voit aussi écrit, dans les anciens documents, *Tō to* 東都 et *Ye do* 江戶. (Voir p. 324. n. 2).

[1] On dit que de 1609 à 1858, les Hollandais ont exporté du Japon plus de 100,000,000 de francs d'or et d'argent, outre 200,000 tonnes de cuivre.

mirent à jour en son centre, au sud-est des tribunes, sous une levée de terre, à une profondeur d'un mètre vingt centimètres, deux récipients en poterie mince, recouverts d'une dalle, contenant cent dix kilogrammes bruts de sapèques de cuivre adhérentes entre elles par l'oxyde et telles qu'elles étaient primitivement enfilées.

Cet emplacement était évidemment occupé dans les temps anciens par des constructions importantes et nombreuses vu la nature et l'abondance des débris de produits céramiques qui y furent trouvés : matériaux de construction et ustensiles ménagers.

En outre, sur toute la surface de ces terrains, des monnaies de la même époque furent aussi trouvées, ce qui amène à penser que cette région, ravagée par la guerre et l'incendie, doit être l'emplacement de *Đại la thành* 大羅城.

On peut ajouter que du côté nord de cette même digue, il fut aussi recueilli de nombreuses monnaies de cuivre annamites des ères *Cảnh hưng* (1740-1787) et *Chiêu thống* (1787-1789), ainsi que des monnaies chinoises en petit nombre de *Càn long* 乾隆, portant au revers les deux caractères 安南 *An nam*, preuve que la guerre amena de nouvelles ruines dans cette même région; certaines portions de ces terrains jusqu'au Grand lac[1] contiennent même de véritables charniers.

Après nettoyage des pièces contenues dans les deux jarres[2], il

[1] En l'année 43, au temps du général chinois *Mã viện* 馬援, ce lac était appelé *Dâm đàm* 霪潭 ou *Lãng bạc* 浪泊. En 1437, les *Lê* lui donnèrent le nom de *Tây hồ* 西湖, qu'il a conservé de nos jours. En 1060, on avait construit sur le bord de ce lac un pavillon de repos et de pêche; en 1096, le souverain régnant faillit y être assassiné.

[2] Cette variété dans la monnaie en circulation à une même époque a toujours permis un petit commerce très à la mode parmi les fonctionnaires indigènes : après entente avec un commerçant, qui avait le soin de s'approvisionner de sapèques de telle ou telle ère, ils exigeaient le versement de l'impôt en monnaie de l'ère raréfiée par leur complice; le bon contribuable était là pour payer la plus-value exigée du Chinois et partagée avec le fonctionnaire concussionnaire.

a été permis d'établir que ces monnaies de cuivre étaient ainsi réparties :

ANNAM.

2	pièces marquées	大平興寶	*Đại bình hưng bảo.*	970-980
35	—	天福鎮寶	*Thiên phúc trấn bảo.*	980-989
37	pièces annamites au total.			

CHINE.

1	pièce marquée	貨泉	*Hóa toàn* = monnaie d'échange.	9-23
2	—	五銖	*Ngũ thù* = 5/24 d'une once...	424-454
3	—	五銖	*Ngũ thù* = 5/24 d'une once...	502-550
2183	pièces marquées	開元通寶	618-627 6 (1)-(2)-(3)	
1	—	乾封泉寶	666-668	
88	—	乾元重寶	758-760 (2)-(3)	
21	—	開元通寶	841-847	
1	—	通正元寶	915-	
1	—	光天元寶	917-	
1	—	乾德元寶	918-924	
1	—	咸康元寶	924-	
4	—	唐國通寶	943-962	
1	—	大唐通寶	943-962	
3	—	周元通寶	951-960 1 (1)-(2)	
47	—	宋元通寶	960-976 2 (1)	
2	—	開元通寶	963-976 1 (1)-(2)	
127	—	太平通寶	976-984 2 (1)-(2)	
179	—	淳化元寶	990-995 (2)	
338	—	至道元寶	995-998 1 (1)-(2)	
389	—	咸平元寶	998-1004 1 (1)	
451	—	景德元寶	1004-1008 (2)	
888	—	祥符元寶 }	1008-1017 (2)-(3)	
	—	祥符通寶 }		
375	—	天禧通寶	1017-1022	
715	—	天聖元寶	1023-1032	
14	—	明道元寶	1032-1034 (2)	
196	—	景祐元寶	1034-1038	
3782	—	皇宋通寶	1049-1054 1 (1)-(2)-(3)	

174	pièces marquées	至和元寶	1054-1056	1 (1)-(2)
	—	至和通寶		(2)
433	—	嘉祐通寶	1056-1064	(2)-(3)
	—	嘉祐元寶		1 (1)-(2)-(3)
220	—	治平通寶	1064-1068	1 (1)-(2)
	—	治平元寶		(2)-(3)
1458	—	熙寧元寶	1068-1078	1 (1)-(2)-(3)
1680	—	元豐通寶	1078-1086	3 (1)-(3)
1739	—	元祐通寶	1086-1094	2 (1)-(2)-(3)
1821	—	紹聖元寶	1094-1098	3 (1)-(2)-(3)
	—	紹聖通寶		
821	—	元符通寶	1098-1101	1 (1)-(2)-(3)
2650	—	聖宋元寶	1101-	2 (1)-(2)-(3)
637	—	大觀通寶	1107-1111	(3)
965	—	政和通寶	1111-1118	2 (1)-(3)
511	—	宣和通寶	1119-1126	
1	—	建炎通寶	1127-1131	
1	—	紹興元寶	1131-1163	

22925 pièces chinoises au total.

Pièces frustes.................................. 23
Pièces cassées, plus de......................... 200

Nota. — (1) Le chiffre inscrit à gauche de ce renvoi, indique le nombre des variantes de la face ou du revers des pièces non cataloguées par *Hièn*. Cet auteur est très estimé pour ses informations très sûres. Les autres catalogues et collections particulières que nous avons pu consulter sont encore plus incomplets. Il ne s'agit pas ici des variantes dans la forme des caractères, ou seulement d'un seul trait d'un des caractères de l'inscription. Certaines ères offrent, à ce point de vue, une variété très riche démontrant la dextérité des calligraphes; ces variantes, toutes minimes qu'elles soient, sont facilement reconnaissables à un œil tant soit peu exercé. A notre avis, ces séries doivent être collectionnées, parce qu'elles ont été créées, soit pour différencier les divers ateliers monétaires, soit plutôt en vue de se défendre contre le faux monnayage; des séries plus ou moins longues, en précisant le plus ou moins d'habileté des faux monnayeurs, peuvent aussi prouver l'état plus ou moins prospère d'une époque. — (2) Ce renvoi désigne des pièces plus grandes que celles cataloguées par *Hièn*. Le diamètre est parfois supérieur de deux millimètres et plus à celui des monnaies représentées. En fréquentant, avec beaucoup d'assiduité et de patience, les ateliers des fondeurs, et en se rendant

les jours de grand marché à *Hà nội*, il est possible de se procurer des spécimens très purs et d'une authenticité absolue; tous proviennent d'anciennes cachettes mises à jour dans la *nhà quê*, et apportés sur le marché par le paysan, en même temps qu'il y vient faire ses emplettes. Dans les périodes troublées, la monnaie est enfouie dans la terre; s'il advient que la personne qui a caché les valeurs disparaisse, son secret meurt avec elle et il appartient à la pioche ou à la charrue de ramener le trésor à la lumière. Au Tonkin, on ne fabrique pas encore à la demande les monnaies anciennes, ainsi que cela se pratique à Canton et *Pĕ king*, où l'on peut se procurer même les pièces n'ayant jamais existé et qui sont présentées cousues sur des linges ou fixées sur des planchettes de bois. Il est impossible de donner une règle générale pour distinguer les monnaies chinoises contrefaites; c'est une affaire de flair acquis par une longue expérience. Le grand marché se tient à *Hà nội*, les 1er, 6e, 11e, 15e, 21 et 26e jour de chaque lunaison, sous les halles construites Rue du riz. Les voies de communications améliorées, les moyens de transport plus rapides, ont diminué l'importance des transactions qui s'effectuaient en ces journées de foire. Les vieux Tonkinois se souviennent cependant avec plaisir du temps où, avant l'application de règlements de voirie, la foule des marchands envahissait du bric-à-brac coloré de ses étalages les chaussées des rues de ce vaste triangle limité d'un côté par les Rues du chanvre et du coton, d'un autre côté par les Rues des cuirs, des pipes, des volailles et des nattes en bambou, et enfin par les Rues du papier, du riz, du sucre, des cantonnais et de la soie. — (3) Ce renvoi constate la présence de monnaies à trou carré étoilé, non cataloguées par *Hiền*.

A la fin du XIIe siècle, il n'y a donc aucun doute possible, non seulement la monnaie de cuivre annamite n'existait pour ainsi dire pas dans la circulation, mais encore on n'en trouve pas :

1° d'antérieure à 968, et alors finie la légende de monnaie fabriquée au temps de l'ère *Thiên đức* 天德 (544-549), dont il n'est d'ailleurs pas question dans les *Annales;*

2° ni de postérieure à 989 jusqu'à la fin du XIIe siècle, et alors les monnaies classées par nos devanciers dans la dynastie *Lý* (1010-1225), ainsi d'ailleurs que celles des ères de la dynastie *Trần* (1225-1428), doivent en être rejetées, ce qui est encore conforme aux *Annales;* elles ne peuvent être acceptées que comme fausses monnaies fabriquées postérieurement, à cause de leurs dimensions réduites.

La découverte de cette cachette est donc un événement numismatique, prouvant ce qu'on ne faisait que soupçonner.

Cette cachette a aussi permis de constater qu'à côté de superbes spécimens, très rarement rencontrés et pesant le poids légal de dix pièces à l'once, la monnaie légère chinoise, mais d'un diamètre égal au type légal, avait déjà aussi sa part.

Il n'y avait ni monnaies de zinc, ni monnaies de fer.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MONNAIES MINEURES ANNAMITES, MONNAIES CONTREFAITES, MONNAIES FAUSSES ET MONNAIES INCERTAINES.

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
An khang thông bảo..... 安康通寶	Incertain.		576.577
An pháp nguyên bảo..... 安法元寶			
Bảo thái thông bảo...... 保泰通寶	*Lê* 黎	1720–1729	35
Bảo hưng thông bảo..... 寶興通寶	*Tây sơn* 西山	1801–1802	
Bình an thông bảo...... 平安通寶	Incertain ou inconnu.		578
Bình đại thông bảo...... 平大通寶			
Bình nam thông bảo..... 平南通寶			579
Bình nam thông bảo..... 平南通宝			580
Bảo lập thông bảo...... 保立通寶			
Bảo vĩnh thông bảo...... 寶永通寶			
Cảnh thống thông bảo.... 景統通寶	*Lê* 黎	1498–1504	25.26
Chính hòa thông bảo..... 正和通寶	*Lê* 黎	1680–1705	33

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Cảnh hưng thông bảo	景興通寶			36 à 39
Cảnh hưng cự bảo	景興巨寶			42.60.61
Cảnh hưng vĩnh bảo	景興永寶			53.54
Cảnh hưng chính bảo	景興正寶			41
Cảnh hưng đại bảo	景興大寶			43.44
Cảnh hưng dụng bảo	景興用寶			
Cảnh hưng thái bảo	景興太寶			45
Cảnh hưng trụng bảo	景興重寶			50 à 52
Cảnh hưng thuận bảo	景興順寶			48.49
Cảnh hưng toàn bảo	景興泉寶	*Lê* 黎	1740–1787	46.47
Cảnh hưng tống bảo	景興宋寶			
Cảnh hưng trung bảo	景興中寶			
Cảnh hưng nội bảo	景興內寶			
Cảnh hưng chí bảo	景興至寶			40
Cảnh hưng chi bảo	景興之寶			
Cảnh hưng cự bảo	景興巨宝			57
Cảnh hưng thông bảo	景興通宝			55.56
Cảnh hưng trung bảo	景興中宝			59
Cảnh hưng nội bảo	景興內宝			58
Chiêu thống thông bảo	昭統通寶	*Lê* 黎	1787–1789	101.102
Chiêu thống thông bảo	昭統通寶			103
Cảnh thịnh thông bảo	景盛通寶			474 à 476
Cảnh thịnh thông bảo	景盛通宝	*Tây sơn* 西山	1792–1801	
Cảnh thịnh đại bảo	景盛大宝			477
Càn long thông bảo	乾隆通寶	Monnaie chinoise.	1736–1796	445
Càn nguyên thông bảo	乾元通寶		758–760	500
Càn nguyên phù bảo	乾元符寶		758–760	501
Châu nguyên thông bảo	周元通寶	Monnaies contrefaites d'ères chinoises.	951–960	505
Chính hòa thông bảo	政和通寶		1111–1118	542.543
Chính long nguyên bảo	正隆元寶		1156–1161	544.545

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Cảnh nguyên thông bảo...	景元通寶	Monnaies fausses d'ères chinoises tronquées.	1034-1038	
Chính nguyên thông bảo...	正元通寶		1156-1161	573-574
Chính nguyên pháp bảo...	正元法寶		1156-1161	575
Càn bình nguyên bảo.....	乾平元寶	Incertain ou inconnu.		
Cảnh ân thông bảo	景恩通寶			
Cảnh định nguyên bảo....	景定元寶			
Cảnh thìn thông bảo	景辰通寶			
Cảnh ninh nguyên bảo....	竟寧元寶			
Chiêu bình nguyên bảo....	昭平元寶			
Chính bình thông bảo.....	政平通寶			
Chính định thông bảo.....	政定通寶			
Chính hòa thông bảo.....	政和通寶			
Chính pháp thông bảo	正法通寶			
Diên ninh thông bảo.....	延寧通寶	*Lê* 黎	1454-1459	15 à 19
Doãn hựu thông bảo.....	允祐通寶	Incertain.		
Dụng bình nguyên bảo....	用平元寶			

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Đại bình hưng bảo......	大平興寶	*Đinh* 丁	970–980	1 à 5
Đại trị thông bảo......	大治通寶	*Trần* 陳	1358–1369	Fausse monnaie.
Đại trị nguyên bảo......	大治元寶			
Đại bảo thông bảo......	大寶通寶	*Lê* 黎	1440–1443	
Đại bảo phong bảo......	大寶豐寶			
Đại hòa thông bảo......	大和通寶	*Lê* 黎	1443–1454	11 à 14
Đoan khánh thông bảo....	端慶通寶	*Lê* 黎	1505–1509	27
Đại chính thong bảo.....	大正通寶	*Mạc* 莫	1530–1541	453.454
Đồng khánh thông bảo...	同慶通寶	*Nguyễn* 阮	1885–1889	418.419
Đại định thông bảo......	大定通寶	Chine contrefaites.	1161–1190	546.547
Đạo quang thông bảo.....	道光通寶		1821–1850	552 à 554
Đại nghiệp nguyên bảo...	大業元寶	Incertain ou inconnu.		
Đại nguyên bình bảo.....	大元平寶			
Đại sinh thông bảo......	大生通寶			
Đại thánh công bảo......	大聖工寶			
Đại thánh thông bảo.....	大聖通寶			
Đại thành thông bảo.....	大成通寶			
Đại tỉnh kim bảo........	大井金寶			
Đan tuần thiệp bảo......	丹巡貼寶			
Định nguyên thông bảo...	定元通寶			
Gia long thông bảo......	嘉隆通寶	*Nguyễn* 阮	1802–1820	110 à 113
Gia long thông bảo......	嘉隆通寶			114
Gia khánh thông bảo.....	嘉慶通寶	Chine, fausse.	1796–1821	550.551

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Gia hưng thông bảo..... 嘉興通寶	Incertain.		
Giao chỉ thông bảo...... 交趾通寶			
Giao trị thông bảo....... 交治通寶			
Hưng khánh thông bảo... 興慶通寶	*Trần* 陳	1407–1409	Fausse monnaie.
Hồng đức thông bảo..... 洪德通寶	*Lê* 黎	1470–1498	23.24
Hồng thuận thông bảo.... 洪順通寶	*Lê* 黎	1509–1516	28
Hàm nghi thông bảo..... 咸宜通寶	*Nguyễn* 阮	1884–1885	417
Hán nguyên thánh bảo.... 漢元聖寶	Monnaies contrefaites d'ères chinoises.	936–948	504
Hán nguyên thông bảo... 漢元通寶		936–948	502.503
Hàm bình nguyên bảo..... 咸平元寶		998–1004	506
Hoàng tống hi bảo...... 皇宋熙寶		1023–1064	
Hoàng tống hựu bảo..... 皇宋佑寶		1023–1064	
Hoàng tống thông bảo.... 皇宋通寶		1023–1064	
Hồng võ thông bảo....... 洪武通寶		1368–1399	548
Hàm nguyên thiệu bảo.... 咸元紹寶	Monnaies fausses d'ères chinoises tronquées.	998–1004	556 à 558
Hàm nguyên thiệu bảo.... 咸元紹宝		998–1004	
Hi nguyên thánh bảo..... 熙元聖寶		1068–1078	
Hi nguyên thiệu bảo..... 熙元紹寶		1068–1078	
Hi nguyên thông bảo..... 熙元通寶		1068–1078	567.568
Hi nguyên tống bảo...... 熙元宋寶		1068–1078	
Hàm huân thông bảo..... 咸勳通寶	Incertain ou inconnu.		
Hàm hi nguyên bảo...... 咸熙元寶			
Hàm nguyên thông bảo... 咸元通寶			
Hàm thiệu thông bảo..... 咸紹通寶			
Hàm thông nguyên bảo... 咸聰元寶			
Hàm tống thông bảo..... 咸宋通寶			
Hiệp nguyên thông bảo... 洽元通寶			M. Hong kong.
Hi bình thông bảo....... 熙平通寶			

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Hi cổ pháp bảo......... 熙古法寶	Incertain ou inconnu.		
Hi thống thông bảo...... 熙統通寶			
Hòa khai thông bảo...... 和開通寶			
Họa long thông bảo...... 圖隆通寶			
Hoàng ân thông bảo..... 皇恩通寶			
Hoàng hi tống bảo...... 皇熙宋寶			
Hoàng nguyên thông bảo.. 皇元通寶			
Hồng thành thánh bảo.... 洪成聖寶			
Huyền thông tuấn bảo.... 玄聰進寶			581
Kiến phúc thông bảo..... 建福通寶	*Nguyễn* 阮	1884	415.416
Khai nguyên thánh bảo... 開元聖寶	Monnaies contrefaites d'ères chinoises.	618-627	
Khai nguyên tống bảo.... 開元宋寶		618-627	
Khai nguyên trọng bảo.... 開元重寶		618-627	
Khai bảo khai bảo....... 開寶開寶	Incertain ou inconnu.		
Khai định thông bảo..... 開定通寶			
Khai hòa thông bảo...... 開和通寶			
Khai kiến thông bảo..... 開建通寶			
Khai phù thông bảo...... 開符通寶			

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Khai quốc thông bảo..... 開國通寶			
Khai thị thánh bảo....... 開是聖寶			
Khai vận thông bảo...... 開運通寶			*Chợ lớn.*
Kiến lị thông bảo........ 堅利通寶			
Kiến khang phong bảo.... 建康豐寶	Incertain ou inconnu.		
Kiến quốc thông bảo..... 建國通寶			
Kiến thuận thông bảo..... 建順通寶			
Kiến văn thông bảo...... 建文通寶			M. Hong kong.
Kim thế viên bảo........ 金世圓寶			M. Hong kong.
Lê........................ 黎	*Lê* 黎	980–989	
Long khánh thông bảo.... 隆慶通寶	*Trần* 陳	1373–1377	Fausse monnaie.
Lập nguyên thông bảo... 立元通寶			582
Lập thánh khai bảo...... 立聖開寶	Inconnu.		
Long đức thánh bảo..... 隆德聖寶			M. Hong kong.
Long kì thông bảo...... 隆基通寶			
Minh đức thông bảo..... 明德通寶	*Mạc* 莫	1527–1530	450 à 452
Minh đức nguyên bảo.... 明德元寶			
Minh mạng thông bảo.... 明命通寶	*Nguyễn* 阮	1820–1841	123 à 126

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Mẫu quốc nguyên bảo.... 牡國元寶	Incertain.		
Minh phụng nguyên bảo... 鳴鳳元寶			
Minh định tống bảo...... 明定宋寶			583
Minh trị thông bảo....... 明治通寶			Pas japonais.
Nguyên hòa thông bảo.... 元和通寶	*Lê* 黎	1533-1549	29
Nguyên phong thông bảo.. 元豐通寶	Monnaies contrefaites d'ères chinoises.	1078-1086	527 à 533
Nguyên hựu thông bảo... 元祐通寶		1086-1094	534 à 537
Nguyên phù thông bảo.... 元符通寶		1098-1101	540.541
Nguyên thông chí bảo.... 元通至寶	Monnaies fausses d'ères chinoises tronquées.	Mêmes ères que ci-dessus.	
Nguyên thông nguyên bảo. 元通元寶			
Nguyên thông thông bảo... 元通通寶			
Nguyên bình nguyên bảo... 元平元寶	Incertain ou inconnu.		
Nguyên bình thánh bảo.... 元平聖寶			
Nguyên bình thông bảo.... 元平通寶			
Nguyên bình tống bảo.... 元平宋寶			
Nguyên hóa nguyên bảo... 元化元寶			
Nguyên hóa thông bảo.... 元化通寶			
Nguyên hòa tống bảo..... 元和宋寶			
Nguyên khai nguyên bảo.. 元開元寶			
Nguyên khai thông bảo... 元開通寶			
Nguyên khánh thông bảo.. 元慶通寶			
Nguyên long thông bảo.... 元隆通寶			
Nguyên pháp thông bảo... 元法通寶			M. Hong kong.
Nguyên thuận thông bảo.. 元順通寶			

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Nguyên tỉnh nguyên bảo... 元井元寶	Incertain ou inconnu.		
Nguyên tống nguyên bảo.. 元宋元寶			
Nguyên trị thông bảo..... 元治通寶			
Nguyên trinh thông bảo... 元貞通寶			
Nguyên xương nguyên bảo. 元昌元寶			
Nhất định thông bảo..... 一定通寶			
Ninh dân thông bảo...... 寧民通寶			
Ninh dân thông bảo...... 寧民通宝			
Oai liệt nguyên bảo...... 威烈元寶	Inconnu.		
Phúc bình nguyên bảo.... 福平元寶	Incertain.		584.585
Phúc bình thông bảo..... 福平通寶			
Quang thuận thông bảo... 光順通寶	*Lê* 黎	1460-1470	21.22
Quang thiệu thông bảo.... 光紹通寶	*Lê* 黎	1516-1522	
Quang thiệu thông bảo.... 光紹通寶	*Lê ý* 黎意	1530	Voir p 64.
Quảng hòa thông bảo.... 廣和通寶	*Mạc* 莫	1541-1547	
Quang trung thông bảo... 光中通寶	*Tây sơn* 西山	1788-1792	463 à 465
Quang trung thông bảo.... 光中通宝			466
Quang trung đại bảo..... 光中大宝			467
Q ang tử thông bảo..... 光緒通寶	Chine, fausse.	1875-temps p[t].	555

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Quang đại thông bảo.....	光大通寶	Inconnu.		
Quang võ thông bảo......	光武通寶			
Sùng minh thông bảo.....	崇明通寶	Incertain.		
Thiên phúc trấn bảo	天福鎮寶	*Lê* 黎	980–989	6.7
Thiệu phong thông bảo...	紹豐通寶	*Trần* 陳	1341–1358	Fausse monnaie.
Thánh nguyên thông bảo..	聖元通寶	*Hồ* 胡	1400–1401	446 à 449
Trụng quang thông bảo...	重光通寶	*Trần* 陳	1409–1414	Fausse monnaie.
Thuận thiên thông bảo....	順天通寶	*Lê* 黎	1428–1434	Annales.
Thuận thiên đại bảo.....	順天大寶			
Thuận thiên nguyên bảo..	順天元寶			8
Thiệu bình thông bảo.....	紹平通寶	*Lê* 黎	1434–1440	9.10.492
Thiệu bình phong bảo....	紹平豐寶			493 à 498
Thiệu bình thánh bảo.....	紹平聖寶			499
Thiên hưng thông bảo....	天興通寶	*Lê* 黎	1459	20
Trần công tân bảo........	陳公新寶	陳公寧	1516	Voir p. 62.
Thiên ứng thông bảo	天應通寶	*Trần cao* 陳高	1516	Voir p. 62.
Thiên đức thông bảo.....	天德通寶	*Bảng* 榜	1518	Voir p. 62.
Thiên đức nguyên bảo....	天德元寶			
Tuyên hòa hựu bảo......	宣和祐寶	*Trần cung* 陳昇	1516–1521	Voir p. 62.
Thống nguyên thông bảo..	統元通寶	*Lê* 黎	1522–1527	
Thuận bình nguyên bảo...	順平元寶	*Lê* 黎	1549–1557	
Thiên hựu thông bảo.....	天祐通寶	*Lê* 黎	1557–1558	M. Hong kong.
Thịnh đức thông bảo.....	盛德通寶	*Lê* 黎	1653–1658	

INSCRIPTION.	DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Thái bình thông bảo...... 太平通宝			
Thái bình thông bảo..... 太平通寶	主唐冲	1558–1775	482 à 486
Thái bình thánh bảo..... 太平聖寶			487 à 490
Thiên minh thông bảo.... 天明通寶	主唐冲	1739–1766	491
Thái đức thông bảo..... 泰德通寶	*Tây sơn* 西山	1778–1793	456 à 462
Thiệu trị thông bảo...... 紹治通寶	*Nguyễn* 阮	1841–1847	214 à 216
Tự đức thông bảo....... 嗣德通寶	*Nguyễn* 阮	1847–1883	296
Thành thái thông bảo.... 成泰通寶	*Nguyễn* 阮	1889–temps p'.	426.427
Twòng phù nguyên bảo.. 祥符元寶		1008–1017	508.509
Twòng phù thông bảo... 祥符通寶		1008–1017	507
Thiên thánh nguyên bảo.. 天聖元寶		1023–1032	510 à 515
Trị bình thông bảo...... 治平通寶		1064–1068	516 à 519
Trị bình nguyên bảo..... 治平元寶	Monnaies contrefaites d'ères chinoises.	1064–1068	520 à 522
Trị bình thánh bảo...... 治平聖寶		1064–1068	523 à 526
Thiệu thánh bình bảo.... 紹聖平寶		1094–1098	
Thiệu thánh nguyên bảo.. 紹聖元寶		1094–1098	538.539
Thiệu thánh thông bảo... 紹聖通寶		1094–1098	
Thánh tống nguyên bảo... 聖宋元寶		1101	
Twòng nguyên hựu bảo... 祥元祐寶		1008–1017	
Twòng nguyên thánh bảo. 祥元聖寶		1008–1017	561.562
Twòng nguyên thông bảo.. 祥元通寶		1008–1017	559.560
Twòng nguyên tống bảo.. 祥元宋寶		1008–1017	
Thiên nguyên phù bảo.... 天元符寶		1023–1032	564.565
Thiên nguyên thông bảo... 天元通寶		1023–1032	563
Thiên nguyên trụng bảo... 天元重寶	Monnaies fausses d'ères chinoises tronquées.	1023–1032	
Thiên nguyên tự bảo..... 天元自寶		1023–1032	
Trị nguyên thánh bảo.... 治元聖寶		1064–1068	
Trị nguyên thông bảo.... 治元通寶		1064–1068	566
Thiệu nguyên bình bảo.... 紹元平寶		1094–1098	
Thiệu nguyên hựu bảo.... 紹元祐寶		1094–1098	572
Thiệu nguyên phong bảo.. 紹元豐寶		1094–1098	570

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Thiệu nguyên phù bảo....	紹元符寶	Monnaies fausses d'ères chinoises tronquées.	1094-1098	571
Thiệu nguyên thông bảo...	紹元通寶		1094-1098	569
Thiệu nguyên tống bảo ...	紹元宋寶		1094-1098	
Tạnh bình nguyên bảo....	晴平元寶	Incertain ou inconnu.		
Thái áp nguyên bảo.....	太邑元寶			
Thái bảo nguyên bảo.....	太寶元寶			
Thái bình dụng bảo......	太平用寶			
Thái bình nguyên bảo	太平元寶			
Thái bình pháp bảo	太平法寶			
Thái bình tống bảo......	太平宋寶			
Thái hòa bình bảo.......	太和平寶			
Thái hòa thông bảo......	太和通寶			586.587
Thái môn thông bảo......	太門通寶			
Thái nguyên thông bảo...	太元通寶			
Thái nguyên trụng bảo....	太元重寶			
Thái tỉnh nguyên bảo	太井元寶			
Thái thánh thông bảo	太聖通寶			588
Thái xương thông bảo...	泰昌通寶			
Thần sách thông bảo.....	神册通寶			
Thánh cung thông bảo....	聖宮通寶			
Thánh pháp nguyên bảo..	聖法元寶			M. Hong kong.
Thành thông thông bảo....	成通通寶			
Thiên an nguyên bảo.....	天安元寶			M. Hong kong.
Thiên bảo khai bảo......	天寶開寶			
Thiên bình thông bảo.....	天平通寶			
Thiên bình tống bảo	天平宋寶			
Thiên cảm nguyên bảo....	天感元寶			
Thiên cảm thông bảo.....	天感通寶			
Thiên đoan nguyên bảo ...	天端元寶			
Thiên hi thông bảo......	天禧通寶			
Thiên khai thông bảo.....	天開通寶			
Thiên khải chính bảo.....	天啓正寶			
Thiên kiết dụng bảo......	天吉用寶			

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Thiên quảng lý bảo	天廣理寶	Incertain ou inconnu.		M. Hong kong.
Thiên sách thông bảo	天策通寶			M. Hong kong.
Thiên thịnh nguyên bảo ...	天盛元寶			M. Hong kong.
Thiên thoại nguyên bảo ...	天瑞元寶			
Thiên tống tống bảo	天宋宋寶			
Thiên tư thông bảo	天資通寶			
Thống phù nguyên bảo ...	統符元寶			
Toàn trị thông bảo	泉治通寶			
Tống nguyên thông bảo ...	宋元通寶			
Tống thánh khai bảo	宋聖開寶			
Trấn quốc thông bảo	鎮國通寶			
Trị hòa thông bảo	治和通寶			
Trung nguyên thông bảo ..	中元通寶			
Tường quang long bảo ...	祥光隆寶			
Tường quang thông bảo ..	祥光通寶			
Tường thánh nguyên bảo ..	祥聖元寶			
Tường thánh thông bảo ...	祥聖通寶			
Tuyên bình thông bảo	宣平通寶			
Tuyên định thông bảo	宣定通寶			
Tuyên nhân nguyên bảo ...	宣仁元寶			
Ung nguyên thông bảo ...	雍元通寶	Inconnu.		
Ứng cảm nguyên bảo	應感元寶	Incertain.		
Ứng cảm thông bảo	應感通寶			
Vĩnh định chi bảo	永定之寶	*Mạc* 莫	1547-1548	
Vĩnh định cửu bảo	永定久寶			
Vĩnh định thông bảo	永定通寶			455
Vĩnh thọ thông bảo	永壽通寶	*Lê* 黎	1658-1662	30.31

INSCRIPTION.		DYNASTIE.	DATE.	RÉFÉRENCE.
Vĩnh trị thông bảo	永治通寶	*Lê* 黎	1676-1680	32
Vĩnh trị chi bảo	永治之寶			
Vĩnh trị nguyên bảo	永治元寶			
Vĩnh thịnh thông bảo	永盛通寶	*Lê* 黎	1705-1720	34
Vĩnh lạc thông bảo	永樂通寶	Chine, fausse.	1403-1425	549
Vạn thọ thông bảo	萬壽通寶	Incertain.		589
Văn định thông bảo	文定通寶			
Văn thống thông bảo	文統通寶			
Viêm hưng thông bảo	炎興通寶			
Vĩnh chính thông bảo	永正通寶			M. Hong kong.
Vĩnh lị thông bảo	永利通寶			
Vĩnh ninh thông bảo	永寧通寶			
Vĩnh xương thông bảo ...	永昌通寶			
Vương long thông bảo ...	王隆通寶			M. Hong kong.

CLASSEMENT ET CONSERVATION DES MONNAIES.

On a vu que, la richesse publique ayant été nulle en Annam, le Trésor était dans une grande pénurie; par suite, le monnayage a toujours été peu abondant. Cependant, la rareté de la monnaie annamite était compensée par la grande quantité de celle qui était introduite de la Chine, par les commerçants de ce pays, pour les besoins de leurs affaires. Ce côté économique de la numismatique peut expliquer l'indifférence, le peu de goût des indigènes pour ces sortes de recherches.

Les métaux employés au monnayage mineur ayant toujours été de mauvaise qualité, un grand nombre des monnaies fabriquées s'est nécessairement perdu, de sorte qu'il manque ou du moins qu'on n'a pas de monnaies de cette longue succession de souverains; de plus, d'après des événements plus récents, on doit penser que les dynasties successives, en s'emparant du pouvoir, ont détruit avec beaucoup de soin les monnaies de la dynastie qui précéda la nouvelle. Il n'est donc pas surprenant que les monnaies qui nous restent, et qu'on voit paraître à la suite de quelque découverte, soient peu nombreuses; pour cette raison, il semble que le classement des monnaies dans les collections puisse être effectué dans l'ordre chronologique en épuisant successivement chacune des séries désignées ci-dessous, la dernière placée selon l'ordre alphabétique du son du premier caractère de l'inscription :

1° souverains légitimes, y compris le faux monnayage ancien et moderne (mais ces fausses monnaies ne peuvent tenir lieu des monnaies authentiques);

2° usurpateurs;

3° feudataires;

4° rebelles;

5° monnaies contrefaites d'ères chinoises;

6° monnaies fausses d'ères chinoises tronquées (qui n'ont jamais existé);

7° monnaies incertaines ou inconnues.

Le seul désagrément de cette manière d'arranger les monnaies et lingots, c'est qu'il faut mêler les métaux et les grandeurs. Les types de chaque ère seront d'abord classés en commençant par les monnaies évidées d'un trou, puis viendront les monnaies pleines; le type troué est en effet le plus ancien, tandis que le type plein est tout moderne. On classera ensuite les monnaies de chaque ère par métaux, en commençant par le zinc et en continuant par le cuivre, l'argent et enfin l'or : c'est l'ordre décroissant de leur importance respective. Les séries de monnaies d'une même ère et d'un même métal commenceront naturellement par la plus petite valeur.

Les monnaies ne doivent prendre place dans les collections que lorsqu'elles sont parfaitement conservées. Toute pièce fruste doit être rejetée; si cependant certaines pièces très rares sont écornées ou ont leurs listeaux du revers effacés, elles méritent d'être collectionnées et ne laissent pas d'avoir leur prix; en outre, il ne faut pas se laisser rebuter par une inscription effacée, puisque souvent des connaisseurs les déchiffrent à merveille et ressuscitent les caractères les plus amortis. Avant de placer les monnaies moulées en zinc ou en cuivre dans le médaillier, il est indispensable d'ébarber soigneusement à la lime douce les traces de la fusion, tant à la périphérie qu'au trou quadrangulaire central, travaux toujours faits d'une manière insuffisante par les monnayeurs. On évitera ainsi d'exposer à tort des monnaies à trou rond, ce qui est une hérésie au point de vue philosophique chinois[1]. En outre, les caractères formant l'inscription, tant de la face que du revers, devant être parfaitement purs et nets, on arrivera à ce résultat par l'emploi d'échoppes ou mieux de pointes de lithographes qui permettront

[1] Voir p. 126, n. 1, p. 306, et monnaie n° 251.

d'atteindre toutes les impuretés remplissant les vides laissés entre les divers traits composant chaque caractère; les champs seront aussi nettoyés, sans que, par ce grattage, la patine ancienne en soit altérée : bien au contraire, l'inscription n'en ressortira que mieux. Cette patine, que la terre, à l'aide du temps, fait prendre aux monnaies de cuivre, est généralement d'un vert très fin, quelquefois bleu, rouge, brun ou noir; l'art ne peut contrefaire ces vernis qui ne résistent pas à l'épreuve de l'outil. Quant aux monnaies d'argent et d'or, pour la fabrication desquelles on se sert du coin, le poli des champs et des inscriptions nécessite un simple nettoyage à la brosse et à l'eau savonneuse; si la brosse n'a pas tout enlevé, on se servira, pour y parvenir, d'un morceau de bois dur aiguisé très fin. Lorsqu'on voudra obtenir l'empreinte d'une monnaie, si l'on veut que le moule en plâtre[1] rende bien tous les traits et tous les détails de la gravure, il faudra de même détacher toutes les matières étrangères qui ont pu s'attacher, surtout dans les creux et autour des caractères.

Les collectionneurs de monnaies ainsi que les conservateurs de musées doivent accepter la romanisation des caractères, telle qu'elle est écrite, car elle représente la prononciation annamite des caractères chinois. Les caractères chinois ayant été adoptés, dans la langue officielle, par les Annamites, Coréens et Japonais, chacun de ces pays les prononce à sa manière; il est par suite indispensable qu'ils soient représentés, en caractères latins, tels qu'ils sont articulés dans chacune des contrées dont on s'occupe; ce principe ne souffre aucune exception, lorsqu'il s'agit de caractères appliqués à des noms propres[2]. C'est afin d'être net, exact, et de projeter un

[1] On déconseille de couler des moules en soufre sur des modèles en métal, l'acide sulfureux pouvant altérer les traits de la gravure, débronzer, noircir ou dépolir les monnaies.

[2] Il est vrai que dans le catalogue des monnaies recueillies, les noms des ères chinoises figurent avec la prononciation annamite des caractères chinois, mais c'est seulement afin d'uniformiser les sons de ces listes

surcroît de lumière sur notre sujet, que nous nous sommes astreint à reproduire des caractères compris dans tout l'Extrême-Orient, c'est-à-dire par une population de plus de 450,000,000 d'âmes.

que ce système a été employé; dans le médaillier, les monnaies doivent figurer avec les sons chinois. C'est évidemment une complication, mais une complication que nous croyons indispensable.

LES NEUF VASES À TROIS PIEDS,

Cửu đỉnh 九鼎.

Ce sujet est si important, qu'il mérite de faire la matière d'un chapitre particulier, afin de réagir contre les idées généralement admises, sur la foi de simples bavardages.

Les Annamites ont de tout temps connu la fabrication des ustensiles de cuivre, tous étant rituels, et ce n'est certainement que la misère des temps qui les a obligés à restreindre ces manifestations.

Le lecteur a déjà vu, dans les chapites consacrés aux symboles et au Souverain, ces imposants portiques de bronze, donnant accès aussi bien aux différents palais constituant la Cour, qu'aux sépultures royales aux environs de *Huế*. Quant aux neuf grands canons, dont il a été aussi déjà parlé, leur fabrication semble irréprochable.

Gia long, roi guerrier, fondit neuf canons; *Minh mạng*, souverain plus lettré, et l'état du pays étant autre, laissant les travaux de la guerre, se livra aux occupations de la paix et établit neuf vases pour les sacrifices. Ces brûle-parfums, qui, rituellement, doivent avoir trois pieds et deux anses[1], mettent en évidence les idées religieuses ainsi que celles sur le culte ancestral.

Les échantillons de cette industrie donnent une haute idée du savoir-faire et du goût des Annamites.

[1] La panse sphérique du vase représente l'Etat indivisible; les trois pieds figurent là pour les *tam công* 三公 ou *tam bá* 三伯, les trois plus hauts ministres d'État, les plus grands dignitaires de l'empire, sous les anciennes dynasties chinoises. Ces trois personnages maintiennent le pouvoir, comme les pieds soutiennent le vase. Les ministres, par leur dignité, sont chargés de la barre de fer avec laquelle est soulevée le brûle-parfum impérial. La tige métallique passée dans les anses du *đỉnh* symbolise le concours que ces dignitaires prêtent à leur souverain. On dit aussi d'un ministre, qu'il tient les anneaux du vase des sacrifices.

De plus, un certain nombre de choses vont par neuf, par exemple.

les neuf étages du ciel, *cửu thiên* 九天;

les neuf orbes du ciel, *cửu trùng* 九重;

les neuf cieux, *cửu tieu* 九霄;

les neuf classes de parents de la souche, *cửu tộc* 九族; tous les parents qui portent le même nom de famille, depuis le trisaïeul jusqu'au fils de l'arrière-petit-fils inclusivement;

les neuf degrés de mérite des fonctionnaires, *cửu phẩm* 九品;

les travaux exigés par les neuf choses, *cửu công* 九功;

les neuf mérites, *cửu liệt* 九烈;

les neuf similitudes, *cửu như* 九如;

les neuf divisions, *cửu khu* 九區, de la Chine, établies par *Vũ* 禹, d'où les neuf annales, *cửu khưu* 九邱, des neuf *châu* 九州 et les neuf gouverneurs, *cửu mục* 九牧; plus tard, les *Châu* 周 formèrent autour du domaine impérial neuf zones concentriques, *cửu phục* 九服;

les neuf façons de saluer, *cửu bái* 九拜;

les neuf prosternations, *cửu khấu* 九叩;

les neuf articles, *cửu trù* 九疇, de la grande règle, *hồng phạm* (anciennes annales);

les neuf distinctions, *cửu tích* 九錫;

les neuf livres classiques, *cửu kinh* 九經;

les neuf jujubiers, *cửu cức* 九棘, désignant la cour suprême de justice, parce que l'endroit où se réunissaient les hauts dignitaires était planté de dix-huit jujubiers, dont neuf à gauche et neuf à droite, qui symbolisaient les neuf degrés de mérite, tant civil que militaire;

le bâton à neuf nœuds, *cửu tiết trượng* 九節杖, servant aux immortels;

les neuf chants, *cửu thành* 九成;

les neuf ouvertures du corps humain, *cửu khiếu* 九竅;

les neuf plaines, *cửu toàn* 九泉, ou les neuf collines, *cửu kinh* 九京, la sépulture;

les neuf classes de terres et par suite les neuf tributs;
les neuf vertus, *cửu đức* 九 德;
l'arithmétique, *cửu cửu* 九 九 . . . etc.[1] . .

Les *đỉnh* sont l'emblème du pouvoir impérial, par allusion aux vases que firent fabriquer les anciens empereurs chinois; leur possession conférait un titre légitime au pouvoir. On lit en effet dans les *Mémoires historiques de Se ma Ts'ien*, traduits par le professeur Édouard Chavannes, vol. III, p. 482, 483, 484 :

Au sixième mois de l'année 113 A. C., la sorcière *Kin*, 巫 錦, trouva à *Choei* 脽 un trépied orné de dessins ciselés mais sans inscription et l'empereur ayant demandé pourquoi ce trépied est apparu, les officiers lui répondirent tous : Nous avons entendu dire qu'autrefois, quand l'Empereur éminent 泰 帝 (*T'ai hao Fou hi*) fleurit, il eut un trépied sacré; le nombre un symbolisait l'unité universelle; l'union du ciel, de la terre et de tous les êtres était réalisée. *Hoang ti* 黃 帝 fit trois trépieds précieux pour représenter le ciel, la terre et l'homme. *Yu* 禹 fondit neuf trépieds avec le métal que lui fournirent les neuf pasteurs (les chefs des neuf provinces) et se servit d'eux tous pour cuire les victimes qu'il offrait aux Empereurs d'en haut, aux mânes et aux dieux. (Ainsi) toutes les fois qu'un sage se présenta, (les trépieds) apparurent. Ils furent transmis aux *Hia* 夏, puis aux *Chang* 商; mais la vertu des *Tcheou* 周 s'étant pervertie et le dieu du sol à *Song* 宋 ayant disparu, les trépieds tombèrent dans l'eau où ils s'enfoncèrent et devinrent invisibles. . . Le trépied fut placé dans la salle impériale 帝 庭.

Ces vases étaient tombés dans la rivière *Se* 泗 (vol. II, p. 94, 154; vol. III, p. 429, 460)[2].

Les neuf vases installés à *Huế* dans la cour antérieure du *Thế tổ miếu* 世 祖 廟, de la dynastie des *Nguyễn* 阮, ont été fondus par le

[1] Voir une liste plus complète, dans Mayers, *The chinese reader's manual*, Shanghai, 1874, p. 340 à 347.

[2] Le P. Pétillon, *Allusions littéraires*, Chang hai, p. 516, dit que l'empereur 周 顯 王 (368-320), fatigué d'avoir à les défendre sans cesse contre l'ambition des princes, les fit jeter dans le lac 洞 庭 湖, d'où l'on ne réussit jamais à les retirer. Sous les *T'ang*, l'usurpatrice 武 后 (649-705), qui projetait de fonder une dynastie, fit couler neuf *ting* à l'exemple de *Yu*.

Võ khố chế tạo tư 武庫製造司, dépendant du Ministère des Travaux publics.

Les ateliers de ce service sont aussi chargés des fabrications suivantes :

vases pour les sacrifices;

boîtes diverses en bois laqué rouge et or, à l'usage du Souverain;

boîte en or contenant la liste des caractères prohibés;

caisses pour contenir les annales de la dynastie régnante [1];

panneaux dorés pour l'affichage des décrets;

phénix dorés supportant les décrets;

panneaux dorés destinés à l'affichage des noms des docteurs reçus aux concours;

fleurs d'argent offertes aux docteurs [2];

plaques d'or et d'argent pour les fonctionnaires des six ministères;

plaques d'ivoire et de corne pour le personnel;

tòng bài 松牌, plaques destinées à être attachées aux pins entourant le *Nam giao* 南郊 [3] (voir p. 92);

plaques pour récompenser le mérite, *thưởng công* 賞功;

plaques en zinc pour la troupe et les ouvriers;

plaques pour les enquêteurs;

plaques pour la police.

[1] Les documents constituant les annales d'une dynastie, doivent rester dans les archives pendant toute sa durée. Seuls, les documents administratifs sont rendus publics.

[2] Le P. Zi, *Pratique des examens littéraires en Chine.* Voir p. 74, les ornements en papier doré offerts aux bacheliers chinois.

[3] Depuis le Souverain et ses fils jusqu'aux fonctionnaires civils et militaires du troisième degré inclus, chacun a le devoir de planter un pin au pourtour du *Nam giao* et d'attacher à cet arbre, au moyen d'un anneau de fer, une plaque indicatrice dont les faces portent le nom du planteur, la date de la plantation et un court souhait poétique; les dimensions de ces plaques furent fixées à nouveau en 1834 et 1835. Au pin est attribuée une longévité surnaturelle et une influence salutaire sur les hommes; dans les sépultures, il est un des arbres symboliques qui protègent le repos des morts.

En outre, le *Hội điển* (*Quyển* 247) nous fournit sur ces vases les très intéressants renseignements suivants, que nous nous empressons de faire connaître :

Minh mạng. — 18e ANNÉE (1837). — Nous avons recherché dans l'antiquité des modèles de vases avec figures; mais ces objets anciens se rencontrent rarement dans les livres, car les traditions des familles se perdent, et ceux qui y figurent sont pour la plupart des vases employés dans les offrandes d'aliments. Quant aux vases d'une haute importance, non seulement ils n'existaient pas dans ces derniers siècles, mais si on remonte jusqu'aux *tam đại* 三代[1], ils sont encore rares.

Nous reportant à ces coutumes anciennes, notre intention fut de les imiter mais en les modifiant, et nous fîmes fondre neuf grands vases qui sont appelés : *Cao đỉnh*, *Nhân đỉnh*, *Chương đỉnh*, *Anh đỉnh*, *Nghị đỉnh*, *Thuần đỉnh*, *Tuyên đỉnh*, *Dũ đỉnh* et *Huyền đỉnh*.

En les mesurant avec le *xích* actuel, ils ont de cinq *xích* et au delà à six *xích* et au delà de hauteur et leur circonférence de onze *xích* six *thốn* à onze *xích* huit *thốn*. Comparés au *xích* des *Châu*[2], leur hauteur excède le *trượng*. Leur poids est de quatre mille cent à quatre mille deux cents *cân*.

Tout ce qui existe au temps de notre dynastie tel que : ce qui vole et se meut, les végétaux, ainsi que les instruments de guerre, les navires, les chars et ce qui a trait à l'astronomie et à la géographie, en résumé, tout ce qui est grand ou petit, a été représenté selon son aspect et fondu.

Commencé l'an *ất vị*, seizième année de l'ère *Minh mạng* (1835), un jour propice du douzième mois, le travail fut achevé la dix-septième année (1836) au douzième mois, soit un an de labeur.

[1] Ce sont les trois grandes dynasties chinoises qui régnèrent avant J.-C. : *Hạ* 夏 2205 à 1766; *Thương* 商 1766 à 1122; *Châu* 周 1122 à 255.

[2] Environ 0 m. 227 de longueur.

Cette année, au premier mois et le vingt-cinquième jour, jour faste, transportés avec recueillement, ils furent placés dans la cour du *Thế miếu*.

Nous étant rendu devant eux, nous les avons offerts par des sacrifices et avons annoncé leur achèvement[1]. Nous même, après un examen minutieux, avons compté les neuf vases qui sont magnifiques, superbes, immenses, complétant notre puissante institution, établis sans la moindre gerçure, méritant de passer à la postérité.

Puissent ces vases précieux être conservés par nos enfants et leur postérité d'âge en âge et à jamais!

Cao đỉnh 高鼎.

(Vase dédié à *Thế tổ cao hoàng đế;* titre de règne : *Gia long*, 1802-1820.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	2 *phân*[2]
Circonférence de la panse..........	11	9	1
Hauteur des anses...............	1	0	7
Hauteur depuis l'ouverture du col, jusqu'au fond de la panse.........	2	7	1
Hauteur des pieds...............	2	0	3
Hauteur totale..................	6	3	(?)

Alliage. — Cuivre : 4211 *cân* 6 *lạng* 3 *tiền* 7 *phân;* zinc : 233 *cân* 15 *lạng* 4 *tiền* 6 *phân* 5 *li;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 371 *cân* 12 *lạng* 3 *tiền*.

Reste. — Cuivre : 3876 *cân* 12 *lạng* 9 *tiền;* zinc : 215 *cân* 6 *lạng* 5 *phân;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 4307 *cân* 9 *lạng*.

(1) Il fait monter vers le ciel l'annonce des œuvres accomplies. Les âmes des ancêtres ne sont jamais oubliées par les survivants. L'éternité de l'âme est établie par la solidarité éternelle des générations; l'âme réunie aux autres âmes de la maison est heureuse de ses joies, triste de ses douleurs.

(2) Plusieurs chiffres figurant dans l'édition consultée, ayant pu être contrôlés, présentent des erreurs que nous pensons dues à des transcriptions successives.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Nhân đỉnh 仁鼎.

(Vase dédié à *Thánh tổ nhân hoàng đế*; ére: *Minh mạng*, 1820-1841.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	3 *phân*
Circonférence de la panse..........	11	8	4
Hauteur des anses...............	1	0	0
Hauteur depuis l'ouverture du col, jusqu'au fond de la panse..........	2	5	8
Hauteur des pieds...............	1	8	7
Hauteur totale..................	5	4	5

Alliage. — Cuivre : 4067 *cân* 1 *tiền* 6 *phân;* zinc : 225 *cân* 15 *lạng* 1 *tiền* 2 *phân;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 359 *cân* 4 *tiền*.

Reste. — Cuivre : 3743 *cân* 14 *lạng* 2 *tiền;* zinc : 207 *cân* 15 *lạng* 9 *tiền;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 4159 *cân* 14 *lạng*.

Chương đỉnh 章鼎.

(Vase dédié à *Hiến tổ chương hoàng đế;* ère : *Thiệu trị*, 1841-1847.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	
Circonférence de la panse..........	11	8	
Hauteur des anses...............	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse.........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 3395 *cân* 6 *tiền* 7 *phân;* zinc : 188 *cân* 9 *lạng* 8 *tiền* 1 *phân* 5 *li;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 299 *cân* 11 *lạng* 3 *tiền*.

Reste. — Cuivre : 3125 *cân* 4 *lạng* 9 *tiền;* zinc : 173 *cân* 10 *lạng* 5 *phân;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 3472 *cân* 9 *lạng*.

Anh đỉnh 英鼎.

(Vase dédié à *Dực tôn anh hoàng đế;* titre de règne : *Tự đức*, 1847-1883.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	
Circonférence de la panse..........	11	7	
Hauteur des anses...............	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse.........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 4165 *cân* 14 *lạng;* zinc : 231 *cân* 7 *lạng;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 367 *cân* 12 *lạng*.

Reste. — Cuivre : 3834 *cân* 14 *lạng* 4 *tiền;* zinc : 213 *cân* 8 *tiền;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 4261 *cân*.

Nghị đỉnh 毅鼎.

(Vase dédié à *Giản tôn nghị hoàng đế;* titre de règne : *Kiến phúc*, 1884.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	
Circonférence de la panse..........	11	7	
Hauteur des anses...............	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse..........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds..............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 4112 *cân* 5 *lạng* 6 *tiền* 2 *phân* 3 *li;* zinc : 228 *cân* 7 *lạng* 4 *tiền* 2 *phân* 3 *li* 5 *hào;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 363 *cân* 4 *tiền* 7 *phân*.

Reste. — Cuivre : 3785 *cân* 10 *lạng;* zinc : 210 *cân* 5 *lạng;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 4206 *cân* 4 *lạng*.

Thuần đỉnh 純鼎.

(Vase dédié à *Cảnh tôn thuần hoàng đế;* ère : *Đồng khánh*, 1885-1889.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	
Circonférence de la panse..........	11	7	
Hauteur des anses................	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse..........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 3156 *cân* 12 *lạng* 6 *tiền* 3 *phân* 9 *li;* zinc : 175 *cân* 6 *lạng* 3 *phân* 5 *li* 5 *hào;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 278 *cân* 10 *lạng* 7 *tiền* 1 *phân*.

Reste. — Cuivre : 2905 *cân* 15 *lạng* 8 *tiền;* zinc : 161 *cân* 7 *lạng* 1 *tiền;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 3228 *cân* 14 *lạng*.

Tuyên đỉnh 宣鼎.

(Vase qui sera dédié à *Thành thái*, 1889, temps présent 1904.)

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thốn*	
Circonférence de la panse..........	11	7	
Hauteur des anses................	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse..........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 3344 *cân* 12 *lạng* 4 *phân* 3 *li;* zinc : 185 *cân* 13 *lạng* 1 *tiền* 1 *phân* 3 *li* 5 *hào;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 295 *cân* 4 *lạng* 2 *tiền* 7 *phân*.

Reste. — Cuivre : 3079 *cân* 2 *tiền;* zinc : 171 *cân* 9 *tiền;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 3421 *cân* 2 *lạng*.

Dũ đỉnh 裕鼎.

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	0 *thón*	
Circonférence de la panse..........	11	7	
Hauteur des anses................	1	0	
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse..........	2	5	2 *phân*
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 3248 *cân* 4 *lạng* 7 *tiền* 1 *phân* 4 *li;* zinc : 180 *cân* 7 *lạng* 3 *tiền* 7 *phân* 3 *li;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 268 *cân* 5 *lạng* 4 *tiền* 6 *phân.*

Reste. — Cuivre : 3006 *cân* 12 *lạng* 6 *tiền;* zinc : 167 *cân* 7 *tiền;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 3340 *cân* 14 *lạng.*

Huyền đỉnh 玄鼎.

Circonférence de l'ouverture du col...	10 *xích*	2 *thón*	1 *phân*
Circonférence de la panse..........	11	5	2
Hauteur des anses................	1	0	0
Hauteur depuis l'ouverture du col jusqu'au fond de la panse..........	2	5	2
Hauteur des pieds...............	1	8	8
Hauteur totale..................	5	4	

Alliage. — Cuivre : 3129 *cân* 12 *lạng* 5 *tiền* 8 *phân* 5 *li;* zinc : 173 *cân* 14 *lạng* 3 *phân* 2 *li* 5 *hào;* étain : même poids que le zinc.

Déchet dans la fabrication : 276 *cân* 14 *lạng* 6 *tiền* 5 *phân.*

Reste. — Cuivre : 2881 *cân* 2 *lạng;* zinc : 160 *cân* 1 *lạng;* étain : même poids que le zinc.

Poids total. — 3201 *cân* 4 *lạng.*

A la suite de cette traduction, on peut ajouter que si des événements politiques nouveaux, que rien d'ailleurs n'autorise à prévoir en ce moment, ne viennent pas changer l'état de choses actuel, on doit penser que le souverain actuellement régnant, qui a ouvert

l'ère *Thành thái*, aura les honneurs du *Tuyên đỉnh*, deux vases restant vacants pour deux de ses successeurs. La preuve est ici faite que le nom posthume consacré pour le culte ancestral ne comporte bien qu'un seul caractère, un seul mot, fixé longtemps à l'avance pour un souverain soucieux de l'avenir et préoccupé du sort de ses successeurs.

Il ne reste plus qu'à constater à nouveau que les souverains aux ères éphémères *Dục đức* et *Hiệp hòa* n'ont pas les honneurs du culte officiel au temple des ancêtres. Le détrônement de *Dục đức* lui fut notifié par *Thuyết* et *Tường*, dans le *Quang minh điện* (nº 118 du plan et p. 173), qui le laissèrent mourir de faim en prison; son cadavre fut enterré à *Phú cam*, parmi les tombes des gens du peuple. Le 25 février 1892, son fils (ère *Thành thái*) fit transférer la tablette du défunt dans un temple nouvellement édifié dans la citadelle. Le 28 février, fut célébrée la cérémonie de l'élévation du défunt aux honneurs impériaux posthumes. Enfin, le 29 février, le Ministre de l'Intérieur publia solennellement au *Phu văn lâu* (voir p. 151, n. 1) l'ordonnance de l'ère *Thành thái* à ce sujet, où elle resta affichée pendant trois jours.

Quant à *Hàm nghi*, vivant, mais détrôné en 1885, on peut croire qu'il ne les obtiendra pas non plus.

Pour compléter ce chapitre, nous présentons dans le tableau suivant la traduction des inscriptions qui figurent sur les vases, à l'appui de la représentation graphique en ronde bosse des objets eux-mêmes.

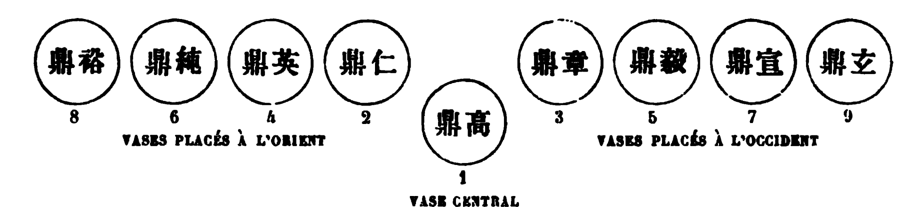
Sur ces pages de bronze, on constate, tout comme sur les monnaies en métaux précieux, que le Dieu créateur est confondu avec l'univers émané de lui. Ainsi les Chinois, et les Annamites à leur suite, ont été conduits, dès les époques les plus anciennes de l'astronomie à l'astrologie; suivant eux les astres influent d'une manière absolue sur l'homme; les phénomènes par lesquels se

SÉRIE DE NEUF VASES À TROIS PIEDS
鼎 đỉnh
PLACÉS DANS LA COUR ANTÉRIEURE DU *THẾ TỔ MIẾU* 世祖廟

TEMPLE ANCESTRAL DE LA DYNASTIE ROYALE DES *NGUYỄN* 阮

ÉDIFIÉ EN 1821, DURANT L'ÈRE *MINH MẠNG* 明命, DANS LA CITADELLE DE HUẾ

DISPOSITION DES VASES VIS-À-VIS DES AUTELS DU TEMPLE



Les chiffres indiquent l'ordre de préséance.

La tablette du défunt est placée à côté de celle de son aïeul et non à côté de celle de son père.

La cour est carrelée, mais les vases reposent sur des dalles de marbre.

DIMENSIONS DU VASE CENTRAL

Hauteur des anses	0m 47
Hauteur de la panse et du col	1 18
Hauteur du sol jusqu'au fond de la panse	0 87
Hauteur totale	2 52
Diamètre de la panse	1 50

Année du commencement de la fabrication : *Ất vị* 乙未 1835.

Les dimensions et la forme générale restent les mêmes pour les neuf vases, les pieds et les anses ne variant que très légèrement pour chacun d'eux; cependant, le col des quatre vases placés à l'Occident est droit comme celui du vase central, tandis que les quatre vases placés à l'Orient ont le col à gorge. Sur le vase central seul figurent vingt macarons disposés au pourtour de la partie supérieure de la panse. Les sujets pittoresques sont différents sur chacun des vases. (Voir planches VI, VII, VIII.)

manifeste la divinité, c'est-à-dire les phénomènes atmosphériques tout puissants tels que le nuage et la foudre, le vent et la pluie, d'où dépend la fertilité de la nature, sont autant de signes de bonheur et de malheur pour le pays aussi bien que pour le Souverain et le peuple. Les astres sont ainsi les interprètes de la divinité. Le *Mémorial des cérémonies* dit que «les souverains offraient des sacrifices au roi du ciel dans la campagne, afin d'obtenir en récompense le vent et la pluie dans une juste mesure, le froid et le chaud aux époques convenables [1]». Aussi voyons-nous figurer sur ces vases, établis sur le «Territoire soumis au ciel» *Thừa thiên phủ* 承天府 [2], le soleil, la lune, les cinq planètes et les constellations d'étoiles, le vent et la pluie, la froidure et la chaleur; mais, comme le froid et le chaud ne sont pas visibles, ils sont représentés, le premier par des nuages qui amènent avec eux la froidure, et le second par la foudre qui produit de la chaleur. Toujours le dualisme dans le symbolisme : l'opposition de la lumière et de la nuit, du sec et de l'humide, du froid et du chaud. L'homme est resté intimidé par les manifestations violentes de la nature. Le Souverain ayant honoré l'éternité de la divinité ainsi que les génies des mers, grands cours d'eau et montagnes, réglé ce qui concernait l'ancêtre de sa dynastie, ses enfants et leur postérité, donné ainsi l'exemple de la famille respectée dont les liens tout puissants sont la base de l'organisation sociale, il devait penser que la stabilité de sa dynastie devait être à jamais assurée. Le ciel récompense dans les enfants les bonnes actions des parents.

[1] Couvreur, *Li ki*, vol. I, p. 563.

[2] Expression semblable : *Pě king*, 北京 = 順天府 «Territoire obéissant au ciel».

POSITION GÉOGRAPHIQUE

DES VILLES PRINCIPALES DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE.

On a pensé qu'un répertoire, selon l'ordre alphabétique, des principales villes de l'Annam ainsi que celles citées dans nos notes, pourrait avoir son utilité, afin de faciliter leur recherche sur les cartes. D'un seul coup d'œil, on aura le nom en caractères de chaque ville, le nom de la province et la position géographique.

L'approximation des positions géographiques citées résulte de ce que les coordonnées ont été mesurées au moyen d'un double décimètre, sur la dernière édition de la carte au $\frac{1}{500.000}$ du Service géographique de l'Indo-Chine; cependant quelques uns des principaux points sont donnés d'après les plus récentes déterminations; naturellement, c'est la division centésimale qui a été employée, ce système étant en usage depuis le commencement du XIX[e] siècle au Service géographique de l'armée, anciennement Dépôt de la Guerre. Mais, afin de satisfaire toutes les habitudes, les renseignements figurent, dans le tableau suivant, dans les deux systèmes de la division centésimale et de la division sexagésimale du quadrant.

Le système adopté dans la rédaction de ces cartes, pour la projection de l'ellipsoïde terrestre, est celui de Flamsteed, modifié par le colonel Bonne. Dans ce système de projection, les parallèles sont représentés par des arcs de cercles concentriques, et les méridiens par des courbes sinussoïdales très aplaties et concourantes. Les longueurs d'arc de parallèles sont conservées telles que sur la terre; celles des méridiens vont en augmentant à mesure que l'on s'écarte du méridien principal; mais cette altération des distances, dans les limites d'une carte d'un même pays est peu considérable; le rapport exact des surfaces est maintenu, quoique les angles soient quelque peu déformés. On a pris pour centre de projection le point de longitude 115 grades et de latitude 19 grades.

Ces cartes, rédigées et constamment enrichies de documents

nouveaux, sont l'œuvre provisoire de l'ancien Bureau topographique de l'État-major, qui assumait aussi la charge du tirage en couleurs, afin d'en faciliter la lecture.

Plus tard, le Service géographique[1] a entrepris la carte régulière du delta tonkinois au $\frac{1}{25.000}$ en courbes, document de précision destiné à servir de base aux projets de toutes natures étudiés par la Direction des travaux publics; à donner aux administrateurs des provinces l'image fidèle et détaillée des territoires qu'ils administrent; à fournir, enfin, une première approximation cadastrale de nature à faciliter considérablement le travail parcellaire ultérieur des géomètres. Le système de projection adopté est le système polyédrique, qui évite toute altération de surfaces et de figures.

[1] Le Service géographique de l'Indo-Chine, créé par arrêté du Gouverneur général en date du 5 juillet 1899, a remplacé l'ancien Bureau topographique de l'État-major des troupes de l'Indo-Chine.

POSITION GÉOGRAPHIQUE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES VILLES PRINCIPALES DE L'INDO-CHINE.

NOMS DES VILLES.	PROVINCES.	LATITUDE NORD.		LONGITUDE EST DE PARIS.	
		EN GRADES.	EN DEGRÉS.	EN GRADES.	EN DEGRÉS.
An tôn 安孫	*Thanh hóa.*	22ᵍ 2375″	20° 00′ 49″	114ᵍ 7650″	103° 17′ 18″
Angkor Vat. Tour centrale	Siam.	14 8102	13 19 45	112 8438	101 33 34
Ba (*Bà*) *rịa* 肥吔	*Ba rịa.*	11 7061	10 62 07	116 4568	104 48 40
Ba vị 巨位 { Grand sommet	*Sơn tây.*	23 4004	21 03 37	114 4360	102 59 32
Ba vị 巨位 { Sommet sud	*Sơn tây.*	23 4065	21 03 57	114 4374	102 59 37
Bắc liêu 北遼	*Bắc liêu.*	10 2462	9 13 17	114 9343	103 26 27
Bắc ninh 北寧	*Bắc ninh.*	23 5348	21 10 53	115 2412	103 43 00
Bạch hạc 白鶴	*Vĩnh yên.*	23 6432	21 16 43	114 5347	103 04 52
Bang kok 邦𧮗 (*Bang cóc*)	Siam.	15 2589	13 43 59	109 0885	98 10 47
Bảo hà 保河	*Bảo hà.*	24 6187	22 09 24	113 1912	101 52 19
Bảo lạc 保樂	*Cao bằng.*	25 3969	22 51 25	114 8467	103 21 42
Bảo thắng 保勝 (*Lão cài*)	*Lão cài.*	25 0051	22 30 16	112 9190	101 37 37
Bát bạt 不拔	*Sơn tây.*	23 5276	21 10 28	114 4090	102 58 05
Bến tre 𤅶𥯌	*Bến tre.*	11 3668	10 13 48	115 5989	104 02 20
Biên hòa 邊和	*Biên hòa.*	12 1604	10 56 39	116 1114	104 30 00
Biểm (*Biển*) *sơn* 扁山	*Thanh hóa.*	22 2895	20 03 37	115 0400	103 32 10
Bình định 平定	*Bình định.*	15 4070	13 51 58	118 6051	106 44 40
Ca mao 哥毛	*Rạch gia.*	10 1683	9 09 04	114 2853	102 51 24
Cần thơ 芹苴	*Cần thơ.*	11 1583	10 02 32	114 9492	103 27 15
Canton 廣東	Chine.	25 7065	23 08 09	123 2685	110 56 30
Cao bằng 高平	*Cao bằng.*	25 1765	22 39 21	115 4617	103 54 55
Châu đốc 洲督	*Châu đốc.*	11 9197	10 43 39	114 2348	102 48 40
Chợ bờ 𢄂坡	*Hòa bình*	23 0731	20 45 56	114 2222	102 47 59
Chợ lớn 𢄂欱	*Chợ lớn.*	11 9699	10 46 22	115 8731	104 17 09
Cổ loa 古螺	*Bắc ninh.*	23 4321	21 05 19	115 0427	103 32 18
Col des nuages 海雲關 (*Hải vân quan*)	*Thừa thiên.*	17 9749	16 10 37	117 5507	105 47 44
Đồ sơn 塗山	*Hải phòng.*	23 0257	20 43 22	116 0619	104 27 20
(*Phủ*) *Đoan hùng* 端雄 ou 雄	*Tuyên quang.*	24 0277	21 37 30	114 2625	102 50 10

NOMS DES VILLES.	PROVINCES.	LATITUDE NORD. EN GRADES.	LATITUDE NORD. EN DEGRÉS.	LONGITUDE EST DE PARIS. EN GRADES.	LONGITUDE EST DE PARIS. EN DEGRÉS.
Động hới (*hải*) 洞海	*Quảng bình.*	19ᵍ 4120″	17° 28′ 15″	115ᵍ 8073″	104° 13′ 36″
Đông triều 東潮	*Hải dương.*	23 4020	21 03 42	115 7486	104 10 15
Fai foo (*Hội an phố* 會安鋪)	*Quảng nam.*	17 6473	15 52 57	117 7560	105 58 49
Fŏu tcheou 福州	Chine.	28 9333	26 02 24	130 1635	117 08 50
Gia bình 嘉平	*Bắc ninh.*	23 3768	21 02 20	115 4171	103 52 31
Gò công 堰公	*Gò công.*	11 5076	10 21 24	115 9314	104 20 17
Hà cối 河檜	*Hải ninh.*	23 8283	20 26 44	117 1199	105 24 28
Hà dương 河陽 (*Hà giang*)	*Tuyên quang.*	25 3695	22 49 56	114 0423	102 38 16
Hà đông 河東	*Quảng nam.*	17 2939	15 33 52	117 9431	106 08 56
Hà nội 河內	*Hà nội.*	23 3697	21 02 00	114 9975	103 34 51
Hà tiên 河仙	*Hà tiên.*	11 5603	10 24 15	113 4771	102 07 46
Hà tỉnh 河靜	*Hà tỉnh.*	20 3794	18 20 29	115 0833	103 34 30
Hà trung 河中	*Thanh hóa.*	22 1909	19 58 18	115 0740	103 33 59
Hải dương 海陽	*Hải dương.*	23 2682	20 56 29	115 5378	103 59 11
Hải phòng 海防	*Hải phòng.*	23 1799	20 51 43	115 9376	104 20 38
Hoa lư 花閭	*Ninh bình.*	22 5909	20 19 54	114 9730	103 28 33
Hòa bình 和平	*Hòa bình.*	23 1356	20 49 19	114 4278	102 59 06
Hoài đức 懷德	*Hà nội.*	23 3567	21 01 16	114 9361	103 26 33
Hòn đỏ 圦塗 (phare)	*Hải phòng.*	22 9642	20 40 04	116 0725	104 27 55
Hòn gai 圦荄	*Quảng yên.*	23 2713	20 56 39	116 3776	104 44 23
Hòn nê 圦泥	*Ninh bình.*	22 1231	19 54 39	115 1772	103 39 34
Hong kong 香港	Anglais.	24 7571	22 16 53	124 2438	111 49 10
Huế 化	*Thừa thiên.*	18 3509	16 30 57	117 0083	105 18 27
Hưng hóa 興化	*Hưng hóa.*	23 6158	21 15 14	114 3949	102 57 18
Hưng yên 興安	*Hưng yên.*	22 9346	20 38 28	115 2180	103 41 46
Kẻ sở 儿楚	*Hà nam.*	22 7793	20 30 04	115 0604	103 33 15
Khai hóa 開化	Chine.	26 0176	23 24 57	113 3946	102 03 18
Khánh hòa 慶和	*Khánh hòa.*	13 6231	12 15 39	118 5892	106 43 49
Khoái châu 快州	*Hưng yên.*	23 1356	20 49 19	115 1524	103 38 14
Kiến xương 建昌	*Thái bình*	22 6984	20 25 43	115 5989	104 02 20
Lạng sơn 諒山. Altᵈᵉ 240 m.	*Lạng sơn.*	24 2710	21 50 00	116 0192	104 26 00

NOMS DES VILLES.	PROVINCES.	LATITUDE NORD.		LONGITUDE EST DE PARIS.	
		EN GRADES.	EN DEGRÉS.	EN GRADES.	EN DEGRÉS.
(Phủ) Lạng thương 諒商	*Bắc giang.*	23^g 6481"	21° 17' 00"	115^g 3704"	103° 50' 00"
Lão cài 老街. Alt^{de} 125 m.	*Lão cài.*	25 0051	22 30 16	112 9190	101 37 37
Lai châu 萊州	*Lai châu.*	24 1515	21 44 11	111 9457	100 45 04
Lôung tcheôu 龍州	Chine.	24 8592	22 22 24	115 7466	104 10 19
Long xuyên 龍川	*Long xuyên.*	11 5603	10 24 15	114 5761	103 07 06
Luang prabang	Laos	22 1172	19 54 20	110 8333	99 45 00
Lục ngạn 陸岸	*Lục nam*	23 6300	21 16 01	115 6324	104 04 09
(Phủ) Lý nhân 里仁	*Hà nam.*	22 8320	20 32 56	115 0787	103 34 15
Macao 澳門 *(Áo môn)*	Portugais.	24 6667	22 12 00	123 5185	111 10 00
Man hao 蠻耗. Alt^{de} 230 m.	Chine.	25 5648	23 00 30	112 0000	100 48 00
Móng cái 芒蓋	*Hải ninh.*	23 9259	21 32 00	117 3580	105 37 20
Móng tsé 蒙自. Alt^{de} 1,390 m.	Chine.	25 9537	23 21 30	112 5216	100 16 10
Mỹ đức 美德	*Mỹ đức.*	22 9646	20 40 05	114 7924	103 18 47
Mỹ tho 美萩	*Mỹ tho.*	11 5049	10 21 16	115 5629	104 01 24
Nagasaki 長崎 *(Trường khi)*	Japon.	36 3811	32 44 35	141 7021	127 31 55
Nam định 南定	*Nam định.*	22 6945	20 25 30	115 3672	103 49 57
(Trấn) Nam quan 南關	Chine.	24 3919	21 57 10	115 9623	104 21 56
Ngân sơn 銀山	*Cao bằng.*	24 9321	22 26 16	115 2150	103 41 37
Nha trang 牙莊	*Khánh hòa.*	13 6256	12 15 42	118 7169	106 51 33
(Phủ) Nho quan 儒關	*Ninh bình.*	22 5808	20 19 22	114 8649	103 22 42
Ninh bình 寧平	*Ninh bình.*	22 5050	20 15 16	115 1347	103 37 16
Pê king 北京	Chine.	44 3404	39 54 23	126 8142	114 07 58
Phnom penh 南榮 *(Nam vang)*	Cambodge.	12 8676	11 34 51	114 0065	102 36 21
Phong châu 峯州	*Sơn tây.*	23 5879	21 13 45	114 5267	103 04 26
Phú vang 富榮	*Quảng đức.*	18 2437	16 25 09	117 0599	105 21 14
Phú yên 富安	*Phú yên.*	14 7964	13 19 00	118 7179	106 50 46
Phương lâm 芳林	*Hòa bình.*	23 1306	20 49 02	114 4545	103 00 22
Pòu eùl 普耳	Chine.	25 6191	23 03 26	109 7592	98 47 00
Quảng bình 廣平	*Quảng bình.*	19 3266	17 23 38	115 7968	104 13 02
Quảng nam 廣南	*Quảng nam.*	17 6483	15 53 00	117 6658	105 53 57
Quảng ngãi 廣義	*Quảng ngãi.*	16 8046	15 07 27	118 2975	106 28 04

NOMS DES VILLES.	PROVINCES.	LATITUDE NORD.		LONGITUDE EST DE PARIS.	
		EN GRADES.	EN DEGRÉS.	EN GRADES,	EN DEGRÉS.
Quảng trị 廣治	*Quảng trị.*	18^{g} 5829	16° 43′ 29″	116^{g} 5729″	104° 54′ 56″
Quảng yên 廣安	*Quảng yên.*	23 2562	20 55 50	116 0691	104 27 43
Quảng châu oan 廣州灣	Français.	23 5198	21 10 04	120 0901	108 04 52
Quí hương 貴鄉	*Thanh hóa.*	22 3100	20 04 44	114 9900	102 89 27
Qui nhơn 歸仁	*Bình định.*	15 2848	13 45 23	118 7824	106 54 15
Rạch gia 瀝枷	*Rạch gia.*	11 1306	10 01 03	114 1776	102 45 35
Sa đè 沙堤 (*đéc*) 㳥	*Sa đéc.*	11 4422	10 17 53	114 9289	103 26 09
Sài gòn 柴棍	*Sài gòn.*	11 9774	10 46 47	115 9629	104 22 00
Shảng hài 上海	Chine.	34 7046	31 14 03	132 3827	119 08 40
Si ngān fòu 西安府	Chine.	38 0880	34 16 45	118 4769	106 37 45
Sóc trăng 淆臻	*Sóc trăng.*	10 6180	9 33 22	115 1869	103 40 06
Sơn la 山羅	*Sơn la.*	23 7035	21 19 59	112 8609	101 34 29
Sơn tây 山西	*Sơn tây.*	23 4865	21 08 16	114 6256	103 09 47
Tân an 新安	*Tân an.*	11 7287	10 33 21	115 6091	104 02 53
Tây ninh 西寧	*Tây ninh.*	12 6105	11 20 58	115 2867	103 45 29
Thái bình 太平	*Thái bình.*	22 6984	20 25 43	115 5989	104 02 20
Thái nguyên 太原	*Thái nguyên.*	23 9957	21 35 46	114 9895	103 29 26
Thanh hóa 清化	*Thanh hóa.*	22 0150	19 48 49	114 9338	103 26 26
Thanh oai 青威	*Hà nội.*	23 01	20 52 51	114 8989	103 24 32
Thanh trì 青池	*Hà nội.*	23 2135	20 53 32	115 0292	103 31 34
Thất khê 七溪	*Cao bằng.*	24 7386	22 15 53	115 6989	104 07 44
Thi nại 尸耐 (*Qui nhơn*)	*Bình định.*	15 2848	13 45 23	118 7824	106 54 15
Thủ dầu một 守油沒	*Thủ dầu một*	12 2211	10 59 56	115 8629	104 16 36
Thuận an 順安	*Thừa thiên.*	18 3509	16 30 57	117 0083	105 18 27
Thường tín 常信	*Hà nội.*	23 1507	20 50 08	115 0000	103 30 00
Tiên hưng 先興	*Thái bình.*	22 7914	20 30 44	115 5187	103 58 00
Tiên yên 仙安	*Hải ninh.*	23 6809	21 18 46	116 7433	105 04 08
Tō kyō 東京	Japon.	39 5697	35 36 46	152 6830	137 24 53
Tourane (*Hàn* 寒)	*Quảng nam.*	17 9059	16 06 55	117 6380	105 52 27
Trà vinh 茶榮	*Trà vinh.*	11 0150	9 54 49	115 5685	104 00 42
Tụ long 聚龍	Chine.	25 4246	22 52 56	113 5297	102 10 36

NOMS DES VILLES.	PROVINCES.	LATITUDE NORD.		LONGITUDE EST DE PARIS.	
		EN GRADES.	EN DEGRÉS.	EN GRADES.	EN DEGRÉS.
Từ sơn 慈山	*Bắc ninh.*	23ᶜ 4472″	21° 06′ 09″	115ᶜ 1390″	103° 37′ 30″
Tuyên quang 宣光	*Tuyên quang.*	24 2408	21 49 00	114 3018	102 52 18
Tiên tsin 天津	Chine.	43 5000	39 09 00	127 5571	114 48 05
Ứng hòa 應和	*Hà nội.*	23 0427	20 44 18	114 8989	103 24 32
Vien tiane (圓禛)	Laos.	19 9673	17 58 14	111 3526	100 13 02
Việt trì 越池	*Hưng hóa.*	23 6532	21 17 16	114 5187	103 04 00
Vinh 永	*Nghệ an.*	20 7512	18 40 34	114 7890	103 18 36
Vĩnh long 永隆	*Vĩnh long.*	11 3888	9 75 00	115 1820	103 39 50
Xieng khong	Laos.	22 5370	20 17 00	108 9444	98 03 00
Yên bái 安沛	*Yên bái.*	24 1186	21 42 24	113 9339	102 32 26
Yun nan fòu 雲南府	Chine.	27 8284	25 02 44	111 6975	100 31 40

Les emplacements des deux villes de *Hà nội* et *Hải phòng* ayant été cédés définitivement à la France par ordonnance royale de 1888 (ère *Đồng khánh*), ces deux villes ont été érigées à cette époque en municipalités françaises. Par suite, après diverses vicissitudes, et afin d'éviter des conflits de juridiction, le siège administratif du territoire de ces provinces est maintenant fixé à *Cầu đơ* 採多 (1) pour la province de *Hà nội*, et à *Phù liễn* 扶輦 (2) pour la province de *Hải phòng*; ces deux provinces sont donc aussi connues sous le nom de leur chef-lieu respectif.

(1) Rectifier P. Vallot, *Dictionnaire*, p. 296.

(2) *Ibid.*, p. 295. — Dans son énumération des treize anciennes provinces du nord, cet auteur a omis celle de *Hưng hóa*.

DESCRIPTION DES MONNAIES.

L'importante traduction mot pour mot des *Mémoires historiques de Se ma Ts'ien* par M. le professeur Chavannes, membre de l'Institut, nous permet de revenir sur la question de l'origine des Annamites, dont il est parlé pages 3 et 4. Nous ne saurions mieux faire que citer ce que l'auteur a écrit dans les savantes notes des pages 418, 419 et 558 du tome quatrième de son ouvrage :

La capitale du royaume de *Yue* 越 occupait l'emplacement de la ville préfectorale actuelle de *Chao hing* 紹興, dans la province de *Tche kiang* 浙江 [1], elle était donc au nord du mont *Koei ki* 會稽. Ce chapitre commence l'histoire des princes de *Yue* avec *Yun tch'ang* 允常, qui, en 505 avant J.-C., combattit contre le roi de *Ou* 吳; il raconte ensuite le règne de *Keou tsien* 勾踐 qui dura de 496 à 465; enfin il ajoute quelques mots sur les successeurs de ce prince jusqu'en l'année 333, date à laquelle le roi de *Tch'ou* 楚 brisa la puissance de *Yue*. Après l'année 333, les débris du royaume de *Yue* forment une multitude de petites principautés qu'on appelle les cent *Yue* 百越; à la fin du règne de *Ts'in Che hoang ti* 秦始皇帝 et sous les premiers empereurs *Han* 漢, quelques-unes de ces principautés prennent une certaine importance politique; ce sont : le *Nan Yue* 南越, à Canton; le *Min Yue* 閩越, dans la province de *Fou kien* 福建; le *Yue tong hai* 越東海, dans la province de *Tche kiang* (cf. t. I, p. LXXIX-LXXXI). Ces principautés se rattachent certainement à la race annamite; nous en pouvons donner deux preuves : en premier lieu, les princes du *Nan Yue* sont regardés par les historiens annamites comme formant la troisième dynastie de l'Annam (cf. *Trương vĩnh ký, Cours d'histoire annamite*, vol. I, p. 18-21). En second lieu, les provinces du *Yue tong hai* avaient pour capitale *Tong Ngeou* 東甌, le *Ngeou oriental* (auj. *Wen tcheou fou* 溫州府 dans le *Tche kiang*); or, les historiens annamites nous apprennent que le royaume annamite de *Si Ngeou* 西甌 ou *Ngeou* occidental était un royaume dont la capitale, *Kou louo* (*Cổ loa*) 古螺, se trouvait dans la province tonkinoise de *Bắc ninh*, non loin de la jonction du Canal des Rapides et du Fleuve Rouge, au nord de *Hà nội* (cf. Dumoutier, *Etude historique et archéologique sur Cổ loa*, p. 8); le *Ngeou* oriental, dans le *Tche kiang*, et le *Ngeou* occidental, dans le Tonkin, étaient deux rameaux qui sortaient d'une souche commune, la race annamite. Si le *Nan*

[1] Un des noms littéraires de cette province est encore actuellement *Yue* 越 (*Việt*).

Yue et le *Yue tong hai* appartiennent à la race annamite, comme d'ailleurs ils descendent du royaume de *Yue* dont *Keou tsien* fut le plus illustre souverain, c'est à cette race aussi qu'il faut rattacher le royaume de *Yue* lui-même. Ce chapitre de *Se ma Ts'ien* renferme donc les plus anciens témoignages historiques que nous ayons sur le passé de la race annamite. D'autre part, nous avons vu (p. 1, n. 2 *ad fin* et p. 4, n. 1) que la population du pays de *Ou* 吳 n'était pas chinoise et avait quelque parenté avec les Japonais. Le long duel des royaumes de *Yue* et de *Ou* est donc en réalité la lutte de deux races étrangères qui sont toutes deux différentes des Chinois (p. 418, 419). Nous avons énuméré dans cette note les raisons qui nous font considérer l'ancien état de *Yue* comme étant de race annamite. Voici un nouvel argument en faveur de la même thèse : on sait que les inscriptions sanscrites du Tchampâ appellent les Annamites, Yavanas. Or, la transcription véritable du nom du royaume de *Yue* en chinois était *Yu yue* 於越, transcription qu'on trouve, par exemple, dans le *Tchou chou ki nien* (Legge, C. C., vol. III, prolégomènes, p. 166, 167, 169); mais le mot 越 se prononçait autrefois *vat* comme le prouvent les transcriptions *Li vat to* 離越多 = *Revata; Vat tcho* 越闍 = *Vadjra; A wei vat ti* 阿惟越致 = *Avivartî* (cf. Julien, *Méthode*, p. 230): les mots 於越 correspondent donc à un nom qui serait *Yu vat* et les habitants du pays de ce nom ne pouvaient guère être appelés en sanscrit autrement que «Yavanas». Le pays de *Yue* 越 devait donc être habité par des Yavanas, c'est-à-dire des Annamites (p. 558).

0. Monnaies de cuivre de l'ère *Thành thái*, telles qu'elles sont retirées des moules. Les moules contiennent vingt-deux sapèques; au centre se trouve le canal de coulée. (Voir p. 295.)

LIGNE SOUVERAINE.

Dynastie *Đinh*.

Đinh tiên hoàng đế 968-980; ère *Đại bình* 970-980.

1. *Đại bình hưng bảo.* – R/. *Đinh*, nom de la dynastie, au-dessus du trou central. — Cuivre.

Les ateliers monétaires étaient installés à la capitale *Hoa lư*, canton de *Trường yên* 長安, *huyện* de *Gia viễn* 嘉遠, province de *Ninh bình*.

2. *Đại bình hưng bảo.* – R/. *Đinh*, au-dessous du trou. — Cuivre.

3. *Đại bình hưng bảo.* – ꝶ. *Đinh*, au-dessous du trou. — Cuivre.

4. *Đại bình hưng bảo.* – ꝶ. *Đinh*, au-dessous du trou, mais le crochet tourné à droite. — Cuivre.

5. *Đại bình hưng bảo.* – ꝶ. Vide. — Cuivre.

Dynastie *Lê* antérieurs.

Lê đại hành hoàng đế 980-1005; ère *Thiên phúc* 980-989.

6. *Thiên phúc trấn bảo.* – ꝶ. *Lê*, nom de la dynastie, au-dessus du trou. — Cuivre.

Les ateliers monétaires étaient à *Hoa lư*. Ces pièces furent fabriquées depuis le 2e mois de l'année 984.

7. *Thiên phúc trấn bảo.* – ꝶ. Vide. -- Cuivre.

Dynastie *Lê* postérieurs.

Lê thái tổ cao hoàng đế 1428-1434; ère *Thuận thiên.*

8. *Thuận thiên nguyên bảo.* – ꝶ. Vide. — Cuivre.

Les *Annales* mentionnent une fabrication de monnaies au 12e mois de l'an 1428, mais avec l'inscription *Thuận thiên thông bảo;* aucune de ces monnaies n'a été recueillie. Ainsi que le dit *Lý tá hiền*, la forme de la monnaie marquée *nguyên bảo* étant à peu près semblable à celle de son successeur, qui ouvrit l'ère *Thiệu bình*, on peut l'accepter comme pièce des *Lê*. Il ajoute encore (ce qui est exact) que par la position des caractères de l'inscription, cette pièce n'est pas du rebelle chinois *Sử tư minh* 史思明, mort en 761.

Lê thái tông văn hoàng đế 1434-1443; ère *Thiệu bình* 1434-1440.

9. *Thiệu bình thông bảo.* – ꝶ. Vide. — Cuivre.

10. *Thiệu bình thông bảo.* – ꝶ. Vide. — Cuivre. (Voir nos 492-499.)

Lê nhân tông tuyên hoàng đế 1443-1459;
ère *Đại hòa* 1443-1454; ère *Diên ninh* 1454-1459.

11, 12. *Đại hòa thông bảo.* – ꝶ. Vide. — Cuivre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

13, 14. *Đại hòa thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Fausse monnaie d'un âge postérieur (voir p. 370).

15, 16, 17, 18, 19. *Diên ninh thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

D'après les *Annales*, la fabrication de ces monnaies a commencé le premier mois de l'année 1454.

Ere *Thiên hưng* 1459.

20. *Thiên hưng thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Frère aîné du précédent, mais éloigné du trône, il est considéré par l'histoire comme un usurpateur.

Lê thánh tông thuần hoàng đế 1460-1498;
ère *Quang thuận* 1460-1470; ère *Hồng đức* 1470-1498.

21, 22. *Quang thuận thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

23, 24. *Hồng đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

24[B]. *Hồng đức thông bảo.* – R/. *Thiên hạ thái bình* 天下太平, grand paix dans l'empire. — Cuivre.
Diamètre 0 m. 045. (Lacroix, *Numismatique*, n° 369.)

Ces pièces sont fabriquées à la nouvelle année et présentées à la Cour.

Lê hiến tông duệ hoàng đế 1498-1504; ère *Cảnh thống*.

25, 26. *Cảnh thống thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Lê oai mục đế 1505-1509; ère *Đoan khánh*.

27. *Đoan khánh thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Lê tương dực đế 1509-1516; ère *Hồng thuận*.

28. *Hồng thuận thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Lê trang tông dũ hoàng đế 1533-1549; ère *Nguyên hòa*.

29. *Nguyên hòa thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Lê thần tông uyên hoàng đế, 2e fois 1649-1663; ère *Vĩnh thọ* 1658-1662.

30, 31. *Vĩnh thọ thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

Lê hi tông chương hoàng đế 1676-1705;
ère *Vĩnh trị* 1676-1680; ère *Chính hòa* 1680-1705.

32. *Vĩnh trị thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Zinc.

33. *Chính hòa thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Zinc.

Lê dũ tông hòa hoàng đế 1705-1729;
ère *Vĩnh thịnh* 1705-1720; ère *Bảo thái* 1720-1729.

34. *Vĩnh thịnh thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

35. *Bảo thái thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

Lê hiển tông vĩnh hoàng đế 1740-1787; ère *Cảnh hưng.*

36, 37, 38, 39. *Cảnh hưng thông bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

40. *Cảnh hưng chí bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

41. *Cảnh hưng chính bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

42. *Cảnh hưng cự bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

43, 44. *Cảnh hưng đại bảo. Đại* pour *Đại đô* 大都, la capitale. – Ɍ. Vide. — Cuivre.

45. *Cảnh hưng thái bảo. Thái* pour *Thái nguyên* 太原, chef-lieu de la province de ce nom. – Ɍ. Vide. — Cuivre.

46, 47. *Cảnh hưng toàn bảo.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

48. *Cảnh hưng thuận bảo. Thuận* pour *Thuận hóa*, nom du chef-lieu d'une ancienne province de ce nom, maintenant *Thừa thiên phủ.* – Ɍ. Vide. — Cuivre.

Pièces fabriquées en 1776, au nombre de trente mille ligatures de six cents pièces (voir p. 68).

49. *Cảnh hưng thuận bảo.* – R/. Vide. Pièce à trou central étoilé (voir p. 126). — Cuivre.

50, 51, 52. *Cảnh hưng trụng bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

53, 54. *Cảnh hưng vĩnh bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

55, 56. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

57. *Cảnh hưng cự bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

58. *Cảnh hưng nội bảo. Nội* pour *Nội thảng* 內帑, Trésor de la Cour. – R/. Vide. — Cuivre.

59. *Cảnh hưng trung bảo. Trung* pour *Trung đô phủ* 中都府, la capitale. – R/. Vide. — Cuivre.

60. *Cảnh hưng cự bảo.* – R/. Un point au-dessus du trou. — Cuivre.

61. *Cảnh hưng cự bảo.* – R/. Le chiffre *nhất* « un », au-dessus du trou. — Cuivre.

62. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Kinh* pour *Kinh sư* 京師, la capitale, au-dessus du trou; un point au-dessous du trou. — Cuivre.

63. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Công* pour *Công bộ* 工部, ministère des travaux publics, au-dessous du trou. — Cuivre.

Les affaires du royaume ressortissent à six ministères (voir p. 154, note 1), qui sont : *Lại bộ* 吏部, ministère de l'intérieur; *Lễ bộ* 禮部, ministère des rites; *Hộ bộ* 戶部, ministère des finances; *Binh bộ* 兵部, ministère de la guerre; *Hình bộ* 刑部, ministère des peines ou de la justice; 工部 *Công bộ*, ministère des travaux publics.

Anciennement, le Ministre des travaux publics était appelé *Tư không* 司空 (voir p. 153, n. 4), parce qu'il était chargé de distribuer *không thổ* 空土, les terrains incultes et inoccupés. (Couvreur, *Chou king*, p. 335.)

64. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Thái* pour *Thái nguyên*, chef-lieu de la province de ce nom, à droite du trou. — Cuivre.

65. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Trung* pour *Trung đô phủ*, la capitale, au-dessous du trou. — Cuivre.

66. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Xương* pour *Thọ xương* 壽昌, *huyện* de la province actuelle de *Hà nội*, au-dessous du trou. — Cuivre.

67. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Sơn nam*, nom d'une ancienne province (voir p. 65), à droite et à gauche du trou. — Cuivre.

68, 69. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Sơn tây*, chef-lieu de la province de ce nom, à droite et à gauche du trou. — Cuivre.

70. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. Au-dessus du trou, le dragon volant dans le ciel. Au-dessous du trou, deux poissons nageant au milieu d'herbes aquatiques, symbolisant le peuple heureux. A la périphérie des deux faces, une frette ou méandre grec continu, méandre simple allant en une direction avec une seule ligne, dit *lôi văn* 雷文, ornement du tonnerre. — Cuivre.

Il n'est donc pas surprenant de retrouver les deux poissons sur les plus anciens miroirs chinois, puisque les poissons occupent la partie Est de l'Univers, qui est le côté du soleil levant. Le nom de ces poissons est *phú* 鮒, de la famille des carpes, *lý ngư* 鯉魚 (*cá gáy*); c'est aussi le symbole de l'assistance mutuelle, parce qu'il ne va jamais seul; c'est de même un symbole de longue vie et d'immortalité.

Phú (en chinois *fóu*) est d'ailleurs un paronyme de *phúc*, bonheur 福 et chauve-souris 蝠 (en chinois *fôu*). Le rébus pourrait donc avoir ici une certaine place (voir n° 255).

Dans le *Recueil des poésies*, ou chant *chính ngoạt* 正月, le sort malheureux du peuple est comparé à un poisson, qui, condamné à rester dans un bassin, n'y peut vivre joyeux. Le contraste du sort heureux est exprimé au chant *ngư tảo* 魚藻, où il est comparé à un poisson protégé par les joncs, dont la tête y devient grosse et la queue longue. (Couvreur, *Cheu king*, p. 234 et 299.)

Une phrase populaire résume ces idées : *Rồng nằm yên ổn, cá lội thảnh thơi* «le dragon est en paix et les poissons nagent librement», c'est-à-dire le souverain est en paix et le peuple jouit d'une liberté complète. Reprenant le deuxième membre de la phrase précédente l'auteur du poème *Lục vân tiên* 陸雲僊 dit dans son 531e vers : *Nước trong, cá lội thảnh thơi* «dans l'eau limpide, les poissons nagent librement», et l'adage chinois ajoute : *bạch thủy nhi tinh tín* 白水而旌信 «l'eau pure est un symbole de fidélité». Dans ce même poème, on lit au

424ᵉ vers : *Phỉ tình cá nhảy, gặp kỳ rồng bay* « joyeux comme le poisson qui bondit, rencontrer à propos le dragon qui prend son vol ». On dit encore pour exalter le souverain : *rồng liệng trời nam* « le dragon plane dans le ciel du midi ». (Voir n° 86).

71. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil, *phi long* 飛龍. — Cuivre.

72. *Cảnh hưng thông bảo.* Un point au-dessous du caractère *hưng.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

73. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

74. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

75. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

76. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

77. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

78. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de profil. — Cuivre.

79. *Cảnh hưng thông bảo.* R. Le dragon volant, de face. — Cuivre.

80. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de face. — Cuivre.

81. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Le dragon volant, de face. — Cuivre.

82. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. *Nhất lạng*, une once.
Poids réel : 25 gr. 1. — Cuivre.

83. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. *Nhất lạng*, une once.
Poids réel : 27 gr. 5. — Cuivre.

84. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. *Nhất lạng*, une once.
Poids réel : 34 gr. 7. — Cuivre.

85. *Cảnh hưng thông bảo.* – R. Au-dessus, à droite et à gauche du

trou un ornement; au-dessous *Nguyên*, une période de l'évolution cosmique. — Cuivre.

« Pour les philosophes chinois, l'éternité de la matière est un dogme fondamental; le monde a toujours existé et existera toujours, roulant dans un cercle sans fin d'évolutions successives. Une période de chaos succède à l'éclosion ou à l'épanouissement des êtres; et, après une durée de 129,600 ans, tout sera de nouveau englouti dans le chaos, qui épargnera cependant les éléments d'une nouvelle reconstitution. La succession des mondes est indéfinie, tour à tour sortant du chaos pour s'y replonger et en sortir de nouveau. Chaque période de l'évolution cosmique est appelée *Nguyên* 元 ou la Grande année, *Thái tuế* 太歲, qui est représentée par la figure d'un cadran formé de douze subdivisions, *hội* 會. Dans le premier *hội* (*tí* 子), le Ciel, *Càn* 乾, ouvre le chaos ou grand réceptacle. A la deuxième heure (*sửu* 丑), la Terre, *Khôn* 坤, apparaît à son tour. De leur union féconde doivent sortir tous les êtres de l'univers, dont l'homme à la troisième heure (*dần* 寅). Lorsque le ciel et la terre, dans leur révolution, atteignent le onzième *hội* (*tuất* 戌), c'est la fin de l'homme et de tout ce qui existe entre le ciel et la terre. A la fin de la douzième heure (*hợi* 亥), les ténèbres sont à leur dernier degré de densité. Et voilà une fin de monde. Puis la grande période, *Nguyên*, recommence, une ère nouvelle s'ouvre. » (Le Gall, *Le philosophe Tchou Hi* 朱熹.) Les idées du philosophe sont ainsi résumées en langage vulgaire : *Nhứt nguyên là một cái khí : trời đất mới sinh ra* « un *nguyên* c'est un *khí* (voir p. 77) : le ciel et la terre viennent d'apparaître ».

86. *Cảnh hưng thông bảo.* — R/. En haut, un phénix aux ailes éployées, emblème de l'autorité souveraine; de chaque côté du trou un poisson nageant, symbolisant la prospérité du peuple. Au-dessous du trou : *Nguyên*, une période de l'évolution cosmique devant avoir une durée de 129,600 ans, c'est-à-dire que c'est pendant ce laps de temps que durera la prospérité du pays (voir n° 85). — Cuivre.

Le poète de *Lục vân tiên* dit dans son 338ᵉ vers : *Trên nhành chim nói, dưới ao cá cười* « perché sur la branche l'oiseau gazouille, au fond de l'étang les poissons se réjouissent (parce qu'ils sont libres et non enfermés et par une dérivation naturelle, opprimés) » (voir n° 70).

87. *Cảnh hưng thông bảo.* — R/. *Nguyên*, une période de l'évolution

cosmique ayant une durée de 129,600 ans (voir n° 85). Les deux champs sont ornés d'un guillochis. — Cuivre.

88. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Nguyên*, une période de l'évolution cosmique (voir n° 85).
Poids : 23 gr. 5 ; 14 gr. 4. — Cuivre.

89. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Sơn tây*, chef-lieu de la province de ce nom, où fut fabriquée la pièce. — Cuivre.

90. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Khai quốc. Bình nam.* — Cuivre.

En l'année 1672, durant l'ère *Dương đức*, il fut institué en souvenir de la fondation de la dynastie pour les serviteurs méritants, *khai quốc công thần* 開國功臣, un temple nommé *Quan công miếu* 關公廟, dans lequel des offrandes étaient faites en leur honneur et à leur mémoire. Ce temple avait une dotation de cent *mẫu* de rizières pour subvenir aux frais du culte; il était établi au village de *Giám sơn* 監山, *huyện* de *Thoại nguyên* 瑞原, *phủ* de *Thiệu hóa* 紹化, province de *Thanh hóa*. Ce lieu fut choisi pour l'érection du temple, parce que c'est dans cet endroit qu'en 1418, *Lê lợi*, fondateur de la dynastie des *Lê* postérieurs, fut proclamé *Bình định vương*. (Voir p. 31 et 58, note 1.) Ceci explique l'inscription *Khai quốc*. Quant aux caractères *Bình nam*, Sud pacifié, on peut penser qu'il s'agit d'une victoire remportée par les troupes royales sur celles des *Chúa* de *Huế*, qui occupaient les territoires au sud du royaume, et qu'à cette occasion cette monnaie commémorative fut fabriquée et distribuée aux soldats. Si cette hypothèse est admise, on en tirerait la conséquence que les monnaies recueillies, en zinc et en cuivre, partant l'inscription *Bình nam thông bảo*, pourraient être rattachées à la trente-cinquième année de l'ère *Cảnh hưng* (voir n°s 579, 580, 505). Les *Annales* (Q. 44, p. 10 et suiv.) font en effet connaître qu'au cinquième mois de l'année 1774, le *Chúa Trịnh sum*, profitant des embarras du *Chúa* de *Huế*, leva une armée de trente mille hommes mise sous le commandement de *Hoàng ngũ phúc* 黃五福, qui envahit le pays et amena la prise de *Thuận hóa* au dixième mois de la même année.

91. *Cảnh hưng thông bảo.* – R/. *Bình nam*, Sud pacifié (voir n° 90). — Cuivre.

92. *Cảnh hưng.* – R/. *Nhâm tuất* 壬戌 *thông bảo;* année de la fabrication, 1742. — Cuivre.

93. *Cảnh hưng*. – R̸. *Nhâm tuất thông bảo;* année de la fabrication, 1742. — Cuivre.

94. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. *Quí hợi* 癸亥; année de la fabrication, 1743. — Cuivre.

95. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. *Nhâm tuất;* année de la fabrication, 1742. — Cuivre.

95[B]. Pièce semblable, de 0 m. 037 de diamètre. — Cuivre.

96. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. *Quí hợi;* année de la fabrication, 1743. — Cuivre.

97. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. *Đinh mẹo;* année de la fabrication, 1747. — Cuivre.

98. *Cảnh hưng toàn bảo*. – R̸. Deux caractères cycliques(?) — Cuivre.

99. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. De chaque côté du trou, une tortue supportant une grue tenant en son bec une fleur de lotus, *liên* 蓮. — Cuivre.

Sachant que la tortue et la grue sont deux porte-bonheur, deux symboles de longévité, si on écrit ainsi *liên* 連, on exprimera le vœu de «deux longévités associées».

100. *Cảnh hưng thông bảo*. – R̸. Vide. — Cuivre.

Lê mẫn đế 1787-1789; ère *Chiêu thống*.

101, 102. *Chiêu thống thông bảo*. – R̸. Vide. — Cuivre.

103. *Chiêu thống thông bảo*. – R̸. Vide. — Cuivre.

104. *Chiêu thống thông bảo*. – R̸. *Trung* pour *Trung đô phủ*, la capitale, au-dessous du trou. — Cuivre.

Toutes les monnaies fabriquées à la capitale, portent le mot *thông*, ainsi écrit 統; c'est donc avec raison que ce caractère figure dans les *Annales*. Mais, d'après les pièces qu'il est possible de recueillir, la proportion des monnaies à inscription *thông* 统 est supérieure d'environ trente pour cent aux précédentes.

105. *Chiêu thông thông bảo.* – R. *Chính*, au-dessous du trou. – Cuivre.

Il est probable que ce caractère *Chính* 正 est une abréviation de *Chính* 整, nom du fonctionnaire dont il est question à la page 68. (Voir une équivalence semblable p. 185.)

106. *Chiêu thông thông bảo.* – R. *Sơn* pour *Sơn tây*, chef-lieu de la province de ce nom, où la monnaie fut fabriquée, au-dessous du trou. — Cuivre.

107. *Chiêu thông thông bảo.* – R. *Sơn* pour *Sơn tây*, chef-lieu de province, à droite du trou. — Cuivre.

108. *Chiêu thông thông bảo.* – R. *Sơn nam*, nom d'une ancienne province. — Cuivre.

109. *Chiêu thông thông bảo.* – R. *Sơn nam*, nom d'une ancienne province. — Cuivre.

Dynastie *Nguyễn*.

Thế tổ cao hoàng đế 1802-1820; ère *Gia long*.

A propos du vocable de l'ère *Gia long*, certains disent à *Huế* qu'il tire son origine de deux noms géographiques[1] : *Gia định* et *Thăng long* 昇龍, deux anciennes capitales du pays d'Annam. Cependant les *Annales*(*Chính biên*, Q. 2, p. 10 verso) disent formellement que ce ne fut qu'en la quatrième année de l'ère (1805), que le nom de la capitale du Nord fut changé en celui de *Thăng long* 昇隆 (compléter p. 59, note 1 et p. 133). L'opinion de cer-

[1] Il y a d'autres cas semblables, par exemple le nom de la ville de Monida, dans les Etats-Unis d'Amérique, sur la limite des deux États de Montana et Idaho. Cette station est l'entrée ouest de cette merveille du monde appelée Parc national de Yellowstone, où sont situés les plus grands geysers du monde. Le cañon de la rivière Yellowstone est aussi sans parallèle parmi les magnificences du globe et, malgré le grand talent de l'artiste Moran, sa peinture au Capitole de Washington n'approche pas de la réalité. — De l'indien sioux *Mi tsi a-da-zi*, Riv. de la Roche jaune.

tains interprètes est donc erronée en fait, mais grâce à l'homophonie des deux mots, tous deux de bon augure : le dragon fécondant, *long*, amenant l'abondance, *long*, l'indigène accepte le jeu de mots, l'un suggérant l'autre. (C'est toujours l'à peu près de la note p. 28.)

110. *Gia long thông bảo.* – R/. *Thất phân*, allusion à un poids. Poids réel : 3 grammes. — Zinc.

110ª. Pièce semblable de 0 m. 024 de diamètre. Poids réel : 2 gr. 7. — Zinc.

Dans les provinces où la monnaie de cuivre a cours, on trouve de ces pièces en zinc recouvertes d'un engobe jaunâtre, ayant la couleur du laiton.

111. *Gia long thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

112. *Gia long thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

113. *Gia long thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

114. *Gia long* 錢 *thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Ces pièces sont peu nombreuses.

115. *Gia long thông bảo.* – R/. *Lục phân*, allusion à un poids. Poids réel : 2 grammes. — Cuivre.

116. *Gia long thông bảo.* – R/. *Lục phân*, allusion à un poids. Poids réel : 2 gr. 6. — Cuivre.

117. *Gia long thông bảo.* – R/. *Thất phân*, allusion à un poids. Poids réel : 6 gr. 7. — Cuivre.

118. *Gia long niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Gia long*. – R/. *Tinh ngân nhất lạng*, une once d'argent pur. — F. de droite : *Trị tiền nhị quán bát mạch*, valeur en monnaie : deux ligatures huit dixièmes; F. de gauche : *Trung bình hiệu*, nom de la balance dite *trung bình;* F. supérieure : deux cercles

concentriques, pour le soleil ou partie haute; F. inférieure : un carré, pour la terre ou partie basse.

Poids réel : 36 gr. 7.

Il y a en outre diverses empreintes de poinçons de contrôle, tels que *chính*, *nguyên*. Au sujet de ces poinçons, le *Mémorial des usages et cérémonies* dit que «le nom de l'ouvrier doit être gravé sur chaque objet, afin qu'on juge de sa probité. S'il se trouve un objet qui ne soit pas de bon aloi, il faut punir l'ouvrier, afin de le corriger de son défaut». (Couvreur, *Li ki*, I, p. 395.)

119. *Gia long niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Gia long*. – R/. *Tinh ngân nhất lạng*, une once d'argent pur. — F. de droite : *Trị tiền nhị quán bát mạch*, valeur en monnaie : deux ligatures huit dixièmes; F. de gauche : *Trung bình hiệu*, nom de la balance dite *trung bình*. Au-dessus de *bình*, le caractère *kiết* 吉, propice, de bon augure; F. supérieure : deux cercles concentriques, pour le soleil ou partie haute; F. inférieure : un carré, pour la terre ou partie basse.

Poids réel : 38 gr. 5.

Il y a en outre diverses empreintes de poinçons de contrôle, tels que *chính*, *thìn* 辰, *nguyên* 元 (voir n° 118).

120. *Gia long niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Gia long*. – R/. *Tinh ngân nhất lạng*, une once d'argent pur. — F. de droite : *Trung bình hiệu*, nom de la balance dite *trung bình*. Au-dessus de *bình*, le caractère *kiết*, de bon augure; F. de gauche : *Trị tiền nhị quán bát mạch*, valeur en monnaie : deux ligatures huit dixièmes; F. supérieure : deux cercles concentriques, pour le soleil ou partie haute; F. inférieure : un carré, pour la terre ou partie basse.

Poids réel : 38 gr. 5.

Il y en outre diverses empreintes de poinçons de contrôle, tels que *chính* 正, *thìn* (voir n° 118).

121. *Gia long niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Gia long*. – R/. *Tinh ngân nhất lạng*, une once d'argent pur. — F. de droite :

Trung bình hiệu, nom de la balance dite *trung bình*. Au-dessus de *bình*, un swastika, suggérant l'idée d'éternité; F. de gauche : *Trị tiền nhị quán bát mạch*, valeur en monnaie : deux ligatures huit dixièmes; F. supérieure : deux cercles concentriques, pour le soleil ou partie haute; F. inférieure : un carré, pour la terre ou partie basse.

Poids : 38 gr. 6.

Il y a en outre diverses empreintes de poinçons de contrôle, tels que *chính*, *thìn*, *nguyên* (voir n° 118).

122. *Gia long niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Gia long*. – R/. *Trung bình*, nom d'une balance. *Ngân phiến ngũ tiền*, lingot d'argent de cinq dixièmes d'once. Le caractère *phiến* peut s'appliquer à tous les lingots ou barres; le mot *nén* appartient à la langue vulgaire.

Poids : 19 gr. 2.

Thánh tổ nhân hoàng đế 1820-1841; ère *Minh mạng*.

123. *Minh mạng thông bảo*. – R/. Vide. — Zinc.

124. *Minh mạng thông bảo*. – R/. Vide. — Cuivre.

125. *Minh mạng thông bảo*. – R/. Vide. — Cuivre.

126. *Minh mạng thông bảo*. – R/. Vide. — Cuivre.

127. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Minh mạng thông bảo*, inscription tête-bêche. — Cuivre.

128. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Quân quân, thần thần; phụ phụ, tử tử*. Équité réciproque des princes et des sujets; affection réciproque des pères et des enfants (voir p. 207). — Cuivre.

Le signe ⟨ indique la répétition du caractère précédent.

En la dix-huitième année de l'ère (1837), il fut fabriqué cent mille pièces portant au revers une inscription de huit ou quatre caractères; cette série se compose de quarante pièces différentes n°s 128 à 167), chaque monnaie valant un *mạch*, soit un dixième de

ligature (voir p. 268). Il fut cependant fabriqué antérieurement à 1837 un certain nombre de ces pièces, dont plusieurs exemplaires furent mis à jour en 1899, lors de la découverte des cachettes de lingots d'argent, situées dans divers endroits de la Résidence royale à *Huế* (voir p. 136 et suiv.).

129. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Hiền hiền; thân thân; lạc lạc; lị lị.* Estimer les hommes d'un talent et d'une vertu peu ordinaires (aimer et rechercher les hommes sages); aimer ses parents (chérir ses proches); jouir de la paix; profiter de la bonne fortune (voir p. 207). — Cuivre.

130. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Quốc thái; dân an; phong điều vũ thuận.* L'État prospère; le peuple tranquille; le vent et la pluie à propos et dans une juste mesure (voir p. 207). — Cuivre.

131. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Hoa phong tam chúc, Thiên bảo cửu như.* (Puissiez-vous jouir des) trois souhaits de *Hoa,* (ainsi que des) neuf similitudes de *Thiên bảo* (voir p. 208). — Cuivre.

132. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Đắc vị; đắc lộc; đắc danh; đắc thọ.* Obtenir le trône; acquérir l'opulence; gagner une bonne renommée; atteindre la longévité (voir p. 208). — Cuivre.

133. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Lục phủ khổng tu; tam sự doãn trị.* Les six trésors de la nature ont été grandement améliorés; les trois occupations sont bien réglées (voir p. 208). — Cuivre.

134. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Chí công, chí chính, vô đảng, vô thiên.* Éminemment juste, éminemment irréprochable, sans esprit de parti, sans incliner plus d'un côté que de l'autre (voir p. 209). — Cuivre.

135. *Minh mạng thông bảo.* – R/. *Vạn tuế, vạn tuế, vạn vạn tuế thọ.* A l'empereur, à l'empereur, dix mille fois dix mille ans de vie (voir p. 209). — Cuivre.

136. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Mục mục, hoàng hoàng, tề tề, thương thương.* Profondément vertueux et parfait, avec un maintien grave et une démarche respectueuse (voir p. 209). — Cuivre.

137. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Hà lưu thuận quĩ; niên cốc phong đăng.* Que les fleuves aient un courant invariablement favorable; que les grains arrivent à maturité et en abondance chaque année. — Cuivre.

Quĩ : le texte porte 軌 et la monnaie 軏, qui n'est qu'une variante du précédent.

138. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Thân thân; trường trờng; lão lão; đu đu.* Aimer ses parents; respecter ceux qui sont au-dessus de soi; honorer les vieillards; chérir les jeunes enfants (voir p. 209). — Cuivre.

139. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Quốc phú; binh cường; nội an; ngoại tĩnh.* Enrichir le royaume; affermir l'armée; la sûreté au dedans; la tranquillité au dehors. — Cuivre.

140. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Như sơn, như xuyên, như cang, như phụ.* (Que les biens s'accumulent et soient) comme une montagne, comme un fleuve, comme une crête de montagne, comme un monticule (voir p. 209). — Cuivre.

141. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Phúc như đông hải, thọ tỉ nam sơn.* La prospérité immense comme la mer orientale, la longévité comparable à la montagne du sud. — Cuivre.

142. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Vạn thọ du tạc, vạn phúc du đồng.* Dix mille années de vie accordées, comblé de tous les biens (voir p. 210). — Cuivre.

143. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Thiên bất ái đạo, địa bất ái bảo.* Le ciel ne sera pas avare de ses bienfaits, ni la terre de ses trésors (voir p. 210). — Cuivre.

144. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Truy trác kì chương, kim ngọc kì*

tương. Ses ornements sont ciselés et bien travaillés, l'or et les pierres précieuses en forment la matière (voir p. 210). — Cuivre.

145. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Vương đạo đàng đàng; thánh mô dương dương*. La voie du Souverain est large et s'étend loin; les conseils des sages ont une grande portée (voir p. 210). — Cuivre.

146. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Nhất nhân hữu khánh, vạn thọ vô cương*. Le Souverain sera heureux, il vivra dix mille ans, il vivra toujours (voir p. 210). — Cuivre.

147. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Ngũ thìn thuận phủ, thứ tích kì ngưng*. En s'accommodant aux différentes saisons, tous les travaux seront parfaitement accomplis (voir p. 211). — Cuivre.

148. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Tự thiên hựu chi, kiết vô bất lị*. Avec l'aide du ciel, tout devient favorable et prospère (voir p. 211). — Cuivre.

149. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Tứ hải cọng chi, vạn thế truyền chi*. Tout l'empire lui rend hommage, tous les siècles proclameront son nom. — Cuivre.

150. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Trạch cập đang thì, ân thùy vạn thế*. Faire le bien dans le présent, étendre ses bienfaits à dix mille générations. Le texte (page 211) dit *thìn* 辰 et non *thì* 時. — Cuivre.

151. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Nguyên, hanh, lị, trinh*. Commencement, développement, affermissement, perfectionnement (voir p. 211). — Cuivre.

152. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Phúc lỷ tuy tướng*. Jouir d'une félicité constante et assurée (voir p. 212). — Cuivre.

153. *Minh mạng thông bảo*. – R/. *Đế đức quảng vận*. La vertu de

l'empereur est sans limite et toujours agissante (voir p. 212). — Cuivre.

154. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Lị dụng, hậu sinh.* Acquérir les objets nécessaires, se procurer les commodités de la vie (voir p. 212). — Cuivre.

155. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Trung hòa vị dục.* Par l'équilibre et l'harmonie, les choses sont à leur place et les êtres se propagent (voir p. 212). — Cuivre.

156. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Liễm phúc, tích dân.* Obtenir les (cinq) bonheurs, les faire partager au peuple (voir p. 212). — Cuivre.

157. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Tứ phương vi tắc.* Être le modèle de tout l'empire (voir p. 213). — Cuivre.

158. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Cang, kiện, trung, chính.* Ferme, fort, gardant le juste milieu, n'inclinant d'aucun côté (voir p. 213). — Cuivre.

159. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Gia cấp nhân túc.* Le peuple est dans l'abondance (voir p. 213). — Cuivre.

160. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Xuyên chí sơn tăng.* Que tous les biens affluent et augmentent sans cesse (voir p. 213). — Cuivre.

161. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Thiên hạ đại đồng.* Une grande concorde règne dans tout l'empire. — Cuivre.

162. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Vạn thế vĩnh lại.* Toutes les générations en recueilleront le fruit à jamais (voir p. 213). — Cuivre.

163. *Minh mạng thống bảo.* – R/. *Vạn vật tư sinh.* Tous les êtres tirent de la terre leur origine et leurs moyens de subsistance (lui doivent l'existence) (voir p. 214). — Cuivre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

164. *Minh mạng thông bảo.* – R̸. *Giải oán, phụ tài.* Éteindre les haines, augmenter la richesse (voir p. 214). — Cuivre.

165. *Minh mạng thông bảo.* – R̸. *Du cửu vô cương.* Son étendue et sa durée sont sans limites (voir p. 214). — Cuivre.

166. *Minh mạng thông bảo.* – R̸. *Thọ khảo vạn niên.* Obtenir en récompense dix mille années de vie (voir p. 214). — Cuivre.

167. *Minh mạng thông bảo.* – R̸. *Dũ quốc, lị dân.* L'État prospère fait le peuple heureux (voir p. 214). — Cuivre.

168. *Minh mạng thông bảo.* A la périphérie, le soleil entre deux dragons affrontés. – R̸. *Phú, thọ, đa nam.* Grande prospérité, longue vie, nombreux fils. Souhaits adressés par le gardien de la montagne *Hoa* (voir p. 208, n. 1). A la périphérie, une couronne de feuilles et fruits du grenadier, emblème d'une nombreuse postérité (voir p. 98, n. 1). — Cuivre.

169. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* – R̸. *Quan ngân nhất lạng.* Trésor public, une once d'argent. Les quatre autres petites faces sont ornementées de festons.
Poids : 38 gr. 5; 37 gr. 1.

169ª. Lingot portant mêmes inscriptions que le nº 169, mais de 41 millimètres de longueur et 14 millimètres de largeur, du poids de 38 gr. 4; les deux faces latérales sont festonnées. — Argent (non reproduit).

170. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* – R̸. *Quan ngân ngũ lạng.* Trésor public, cinq onces d'argent. Il se voit aussi l'empreinte d'un poinçon de contrôle, *thìn* 辰. Les quatre autres petites faces sont ornementées de festons.
Poids : 191 grammes; 181 grammes.

171. *Minh mạng*, titre du règne; *Nhâm thìn*, année de la fabrication, 1832; *nội thảng*, Trésor de la Cour. F. de gauche : *Trung bình* 中平, nom d'une balance; *trung* 忠, *kiệt* 揭; F. de droite : *Công giáp* 公甲, de premier titre; F. inférieure : *Tí* 貢, *khán* 看. – R. *Thập lạng*, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. — Argent.

172. *Minh mạng*, nom du règne; *Quí tị*, année de la fabrication, 1833; *nội thảng*, Trésor de la Cour. F. de gauche : *Công thuế* 公稅, service de l'impôt; *trung bình*, nom d'une balance; *trường* 長; F. de droite : *giáp* 甲; F. inférieure : *Khán, tí*. – R. *Thập lạng* 十兩, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. — Argent.

173. *Minh mạng*, nom du règne; *Đinh dậu*, année de la fabrication, 1837; *Sơn tây*, nom du chef-lieu de cette province, où le lingot fut fabriqué. – R. *Thập lạng*, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. — Argent.

Poids moyen : 385 grammes. Titre moyen : 0.991 argent, 0.0014 or.

174. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. – R. *Quan ngân nhất tiền*. Trésor public, un dixième d'once d'argent. Les deux faces latérales sont décorées de festons; la face supérieure porte un cercle et la face inférieure un carré.

Poids : 3 gr. 8; 3 gr. 9.

175. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. – R. *Quan ngân nhất tiền*. Trésor public, un dixième d'once d'argent. Les quatre petites faces sont lisses.

Poids : 4 gr. 2.

176. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. – R. *Quan ngân nhị tiền*. Trésor public, deux dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont décorées de festons;

la face supérieure porte un cercle et la face inférieure un carré.

Poids : 8 grammes.

177. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* – R/. *Quan ngân tam tiền.* Trésor public, trois dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont décorées de festons; la face supérieure porte un cercle et la face inférieure un carré.

Poids : 11 gr. 6.

178. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* – R/. *Quan ngân tứ tiền.* Trésor public, quatre dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont décorées de festons; la face supérieure porte un cercle et la face inférieure un carré.

Poids : 15 gr. 4.

179. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* – R/. *Quan ngân ngũ tiền* 官銀五錢. Trésor public, cinq dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont décorées de festons; la face supérieure porte un cercle et la face inférieure un carré.

Poids : 19 grammes. (Trésor de *Huế,* lingot non reproduit.)

180. *Minh mạng thông bảo.* – R/. Vide. La tranche est lisse. — Argent.

Poids : 4 gr. 5.

181. *Minh mạng thông bảo.* Au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le dragon à cinq griffes, volant dans le ciel parmi les nuages; à la périphérie, des rayons serrés. Au-dessous du dragon, l'année de la fabrication : treizième du règne, soit 1832. — Pièces en argent fabriquées à l'imitation des piastres espagnoles et mexicaines.

Poids : 26 gr. 3; 26 gr. 4; 26 gr. 5; 27 grammes; 27 gr. 5;

27 gr. 75. La tranche est rayée obliquement de gauche à droite (voir p. 82 et pl. II, fig. o). Monnaie dénommée *Phi long*.

Ces monnaies sont généralement de bas aloi; souvent le cuivre entre pour plus de moitié dans l'alliage.

Le *Livre des mutations, Càn quái* 乾卦, dit : *phi long tại thiên* 飛龍在天, le dragon volant dans le ciel : c'est s'établir dans la situation qui comporte la vertu du ciel. Exotériquement il est question de l'homme supérieur, du prince modèle, qui gouverne les hommes, comme le ciel gouverne le monde, *đại nhân tạo dã* 大人造也.

Le même ouvrage ajoute : *Vân tùng long* 雲從龍, le dragon attire les nuages.

On dit vulgairement : *rồng bay ở trời*, avec la même signification de dragon volant dans le ciel, ou encore *rồng bay lên trời*, le dragon volant montant au ciel.

182. *Minh mạng thông bảo.* Pièce en argent semblable au n° 181, mais de 1833, quatorzième année de l'ère.

183. *Minh mạng thông bảo.* Pièce en argent semblable au n° 181, mais de 1834, quinzième année de l'ère.

184. *Minh mạng thông bảo.* Au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le dragon à cinq griffes, volant dans le ciel; à la périphérie, des rayons serrés (voir n° 181). Monnaie d'argent dénommée *Phi long*.

Poids : 13 gr. 3; 13 gr. 7. La tranche est rayée obliquement.

185. *Minh mạng thông bảo.* Pièce en argent semblable au n° 184, mais de 1833, quatorzième année de l'ère.

186. *Minh mạng thông bảo.* Pièce en argent semblable au n° 184, mais de 1834, quinzième année de l'ère.

187. *Minh mạng thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement. – R/. Un dragon de face; au centre, un soleil radié; à droite et à gauche, les deux caractères *long văn*, image du dragon; à la périphérie, un grènetis et un ornement. — Argent.

Poids : 38 grammes. La tranche est rayée obliquement.

188. *Minh mạng thông bảo.* Monnaie d'argent semblable au n° 187, mais du poids de 19 grammes.

189. *Minh mạng*, entouré d'un grènetis de vingt et une étoiles; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Cinq symboles précieux : au centre, la pierre musicale *khánh* 磬; en haut, la gourde d'immortalité *hồ lô* 葫蘆; en bas, l'éventail *thiến* 扇; à gauche, le cornet *giác gia* 角笳; à droite, l'étui de livres *thơ trật* 書帙; à la périphérie, des rayons serrés. — Pièce d'argent dénommée *ngũ bảo* 五寶, les cinq (symboles) précieux.

Poids : 5 gr. 6. La tranche est rayée obliquement.

190. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. – R/. *Hoàng kim nhất lạng*. Une once d'or. F. de droite, *bát ngũ* 八五, titre 0.850. F. supérieure, un cercle. F. inférieure, un carré.

191. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. – R/. *Quan kim ngũ lạng*. Trésor public, cinq onces d'or. Les quatre petites faces sont décorées de festons. (Monnaie de Paris.)

192. *Minh mạng*, titre de règne; *Đinh dậu*, année de la fabrication, 1837; *Nội thảng*, Trésor de la Cour. F. de droite, *bát ngũ* 捌五, titre 0.850 de fin; F. de gauche, *trường* 長. – R/. *Thập lạng*, dix onces, ces deux caractères entaillés au burin. — Or. (Monnaie de Paris.)

193. *Đại nam nguyên bảo. Đại nam*, nom nouveau du royaume depuis 1838. – R/. *Minh mạng nhị thập nhất niên tạo*, fabriqué durant la vingt et unième année de l'ère *Minh mạng* (1840). *Hoàng kim tam thập lạng*, trente onces d'or. Au-dessous, empreintes de deux poinçons : *thất ngũ* 七五, *tuế* 歲, 0.750 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supé-

rieure et inférieure, sont décorées chacune d'un soleil flamboyant.

Poids moyen : 1 kilogr. 149. (Monnaie de Paris.)

194. *Việt nam nguyên bảo. Việt nam*, nom ancien du royaume, antérieur à 1838. — R. *Quan kim tứ thập lạng*. Trésor public, quarante onces d'or. F. de droite : *cửu tuế* 九歲, neuf dixièmes de fin; F. de gauche : *công chính* 公正, juste, droit; F. supérieure : *lạc*? 仂?, *điền* 田; F. inférieure : *công chính*, juste, droit. Les sections transversales de ce lingot sont trapézoïdales, le grand côté au-dessus.

Poids moyen : 1 kilogr. 533. (Monnaie de Paris.)

Quoique ce lingot ne porte pas d'inscription de titre de règne, on peut penser que la forme des caractères et la matière employée le rattachent à l'ère *Minh mạng*.

195. *Đại nam nguyên bảo.* — R. *Minh mạng nhị thập nhất niên tạo*, fabriqué durant la vingt et unième année de l'ère *Minh mạng* (1840). *Hoàng kim tứ thập lạng*, quarante onces d'or. *Thất ngũ tuế*, 0.750 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont ornées chacune d'un soleil flamboyant.

Poids moyen : 1 kilogr. 53165. (Monnaie de Paris.)

196. *Việt nam nguyên bảo.* — R. *Minh mạng thập bát niên tạo*, fabriqué durant la dix-huitième année de l'ère *Minh mạng* (1837). *Hoàng kim ngũ thập lạng*, cinquante onces d'or. *Thất ngũ tuế*, 0.750 de fin. Les deux longues faces latérales sont ornées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont décorées chacune d'un soleil flamboyant.

Poids moyen : 1 kilogr. 9174. (Monnaie de Paris.)

197. *Đại nam nguyên bảo.* — R. *Minh mạng thập cửu niên tạo*, fabriqué durant la dix-neuvième année de l'ère *Minh mạng*

(1838). *Hoàng kim ngũ thập lạng*, cinquante onces d'or. *Bát tuế* 捌歲, 0.800 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont ornées chacune d'un soleil flamboyant.

Poids moyen : 1 kil. 9174. (Monnaie de Paris.)

L'inscription sur ce lingot (19e année du règne) fixe l'époque du changement de nom du pays (comparer l'inscription du lingot précédent, 18e année du règne).

198. *Việt nam nguyên bảo*. — R/. *Minh mạng thập tứ niên tạo*, fabriqué durant la quatorzième année de l'ère *Minh mạng* (1833). *Hoàng kim bách lạng*, cent onces d'or. *Bát ngũ tuế* 八五歲, 0.850 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont ornées chacune d'un soleil flamboyant.
Poids moyen : 3 kil. 8345. (Monnaie de Paris.)

199. *Việt nam nguyên bảo*. — R/. *Minh mạng thập tứ niên tạo*, fabriqué durant la quatorzième année de l'ère *Minh mạng* (1833). *Hoàng kim bách lạng*, cent onces d'or. *Bát ngũ tuế*, 0.850 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont ornées chacune d'un soleil flamboyant.
Poids moyen : 3 kil. 8345. (Monnaie de Paris.)

200. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. — R/. *Quan kim nhất tiền*. Trésor public, un dixième d'once d'or. (Monnaie de Paris.)

201. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. — R/. *Quan kim nhị tiền*. Trésor public, deux dixièmes d'once d'or. (Monnaie de Paris.)

202. *Minh mạng niên tạo*. Fabriqué durant l'ère *Minh mạng*. — R/. *Quan kim tam tiền*. Trésor public, trois dixièmes d'once d'or. (Monnaie de Paris.)

203. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* — R/. *Quan kim tứ tiền.* Trésor public, quatre dixièmes d'once d'or. (Monnaie de Paris.)

204. *Minh mạng niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Minh mạng.* — R/. *Quan kim ngũ tiền.* Trésor public, cinq dixièmes d'once d'or. (Monnaie de Paris.)

205. *Minh mạng thông bảo.* — R/. *Phú, thọ, đa nam.* Grande prospérité, longue vie, nombreux fils (voir p. 208, note 1). — Or.

Poids : 19 gr. 2.

205[B]. Pièce semblable en cuivre, diamètre : 0 m. 042.

205[C]. Pièce semblable en argent, diamètre : 0 m. 0295.

205[D]. Pièce semblable en or, diamètre : 0 m. 029, poids 11 gr. 7.

205[E]. Pièce semblable en or, diamètre : 0 m. 0315.

206. *Minh mạng thông bảo.* Au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. — R/. Le dragon volant et au-dessous l'année de la fabrication, quinzième de l'ère ou 1834; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. La tranche est cordonnée. Pièce en or dénommée *phi long.*

Poids: 26 grammes, 26 gr. 5, 27 gr. 3, 27 gr. 5.

206[B]. Pièce semblable au n° 206, en or, de la seizième année du règne, 1835 (non reproduit).

206[C]. Pièce semblable au n° 206, en or, de 0 m. 029 de diamètre, du poids de 13 gr. 35 (non reproduit).

207. *Minh mạng thông bảo.* Au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. — R/. Le dragon volant; à la périphérie, des rayons serrés. La tranche est rayée obliquement. — Pièce en or dénommée *phi long.*

Poids moyen : 11 gr. 5.

207[B]. Pièce semblable au n° 207, en or, de 0 m. 039 de diamètre, du poids de 26 gr. 7 (non reproduit).

208. *Minh mạng thông bảo.* – R/. Le dragon volant; au-dessous, l'année de la fabrication, quatorzième de l'ère, soit 1833. La tranche est rayée obliquement. — Pièce en or dénommée *phi long*.
Poids : 11 gr. 5.

209. *Minh mạng thông bảo;* au centre, un soleil radié. – R/. Dans le ciel, parmi les nuages, au centre et à l'orient le soleil, à l'occident la lune, puis en haut et en bas les cinq planètes visibles à l'œil nu, posées trois et deux, qui sont : Vénus, *Kim tinh* 金星; Saturne, *Thổ tinh* 土星; Mercure, *Thủy tinh* 水星; Mars, *Hỏa tinh* 火星; Jupiter, *Mộc tinh* 木星. — Pièce en or à tranche lisse.
Poids : 4 grammes.

Le soleil, la lune et les étoiles sont nommés les trois luminaires, *tam quang* 三光. Le soleil, la lune, les planètes et les constellations sont les esprits du ciel, *thiên thần* 天神, et comme tels sont des symboles réservés à la dignité souveraine. Le soleil, la lune et les cinq planètes sont encore nommés les sept régulateurs des saisons, *thất chính* 七政. Le soleil, la lune, les étoiles et les nuages sont les quatre perfections, *tứ mỹ* (voir monnaie n° 254).

210. *Minh mạng;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. *Tam đa*, les trois abondances, qui sont : une grande prospérité, une longue vie et de nombreux fils, ont ici pour attributs : le vase à parfums, *hương bồn* 香盆; le brûle-parfums, *hương lô* 香爐; le vase à fleurs, *hoa bình* 花瓶 (voir p. 208, note 1). A la périphérie, des rayons serrés. La tranche est rayée obliquement. — Pièce en or du poids de 7 gr. 8 (Trésor de *Huế*). Non reproduit (voir n° 267).

211. *Minh mạng*, entouré d'un grènetis de vingt et une étoiles; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Cinq symboles pré-

cieux : au centre, la pierre musicale *khánh;* en haut la gourde d'immortalité *hồ lô;* en bas, l'éventail *thiền;* à gauche, l'étui de livres *thơ trật;* à droite, le cornet *giác gia.* A la périphérie, des rayons serrés (voir n° 189). — Pièce d'or dénommée *ngũ bảo,* les cinq (symboles) précieux.

Poids : 5 gr. 4, 6 gr. 5. La tranche est rayée obliquement.

212. *Minh mạng,* entouré d'un grènetis de vingt et une étoiles; à la périphérie, des rayons serrés. – ℞. Huit symboles précieux : au centre, la pierre musicale *khánh;* en haut, la perle omnipotente et flamboyante *như ý châu* 如意珠; en bas, la branche de corail rouge *san hô chi* 珊瑚枝; à gauche, de haut en bas, les banderoles *sanh* 旌, le cornet *giác gia* et les anneaux ronds couplés *viên liên hoàn;* à droite, de haut en bas, la gourde d'immortalité *hồ lô* et les anneaux carrés couplés *phương liên hoàn* 方連環. A la périphérie, des rayons serrés. — Pièce en or dénommée *bát bảo,* les huit (symboles) précieux.

Poids : 5 gr. 7. La tranche est rayée obliquement.

213. *Minh mạng,* entouré d'un grènetis de vingt et une étoiles; à la périphérie, des rayons serrés. – ℞. Huit symboles précieux : au centre, la pierre musicale *khánh;* en haut, la perle omnipotente et flamboyante *như ý châu;* en bas, la branche de corail rouge *san hô chi;* à gauche, la gourde d'immortalité *hồ lô* et les anneaux carrés couplés *phương liên hoàn;* à droite, les banderoles *sanh,* le cornet *giác gia* et les anneaux ronds couplés *viên liên hoàn.* A la périphérie, des rayons serrés. — Pièce en or dénommée *bát bảo,* les huit (symboles) précieux.

Poids : 5 gr. 7. La tranche est rayée obliquement.

Hiến tổ chương hoàng đế 1841-1847; ère *Thiệu trị.*

Le nom de cette ère est extrait de la phrase suivante, tirée de

nous ne savons où : *Thuấn thiệu Nghiêu cực trị* 舜紹堯極治 « *Thuấn*[1] hérita de *Nghiêu*[2] un État éminemment gouverné (compléter p. 133). »

D'après la *Gazette de Peking* du 12 avril 1842, la cérémonie de l'investiture de ce souverain fut accomplie par un Ambassadeur, Magistrat judiciaire, *Án sát sứ* 按察使, de la province du *Koàng si*, nommé *Bảo thanh* 寶清 (à *Hà nội*).

214. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Vide. — Zinc.

215. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

216. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

217. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. *Tự thiên hựu chi, kiết vô bất lị.* Avec l'aide du ciel, tout devient favorable et prospère (voir p. 211). — Cuivre.

Il est possible de reconstituer, pour cette ère, la série à peu près complète des vingt-trois pièces portant une inscription de huit caractères, dont il est question à la page 206 pour l'ère *Minh mạng* (voir aussi nos 128 à 150 inclus). Cette pièce n'est donc qu'un spécimen des pièces à inscription de huit caractères.

218. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. *Thọ khảo vạn niên.* — Obtenir en récompense dix mille années de vie (voir p. 214). — Cuivre.

Il est possible de reconstituer, pour cette ère, la série à peu près complète des dix-sept pièces portant une inscription de quatre caractères, dont il est question à la page 211 pour l'ère *Minh mạng* (voir aussi nos 151 à 167 inclus). Cette pièce n'est donc qu'un spécimen des pièces à inscription de quatre caractères.

219. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Nội thảng, ngân nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'argent.

Poids réel : 38 grammes.

220. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Nội*

[1] Empereur de Chine : 2255-2205 A. C.

[2] Empereur de Chine : 2357-2255 A. C.

thàng, ngân ngũ lạng; Trésor de la Cour, cinq onces d'argent.

Poids : 191 grammes; 186 grammes.

221. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Nội thàng, ngân thập lạng;* Trésor de la Cour, dix onces d'argent.

222. *Thiệu trị niên tạo, giáp thìn.* Fabriqué en l'an 1844, durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Hưng yên,* chef-lieu de la province de ce nom; *Quan ngân thập lạng,* dix onces d'argent du Trésor public. (Monnaie de Paris.)

223. Lingot de même poids, de la même année que le n° 222, fabriqué au chef-lieu de la province de *Bình định* 平定. — Argent. (Non reproduit.)

224. Lingot de même poids que le n° 222, de l'année *Ất tị* 乙巳, 1845, fabriqué au chef-lieu de la province de *Sơn tây* 山西. — Argent. (Non reproduit.)

225. *Thiệu trị niên tạo, bính ngọ.* Fabriqué en l'an 1846, durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Quảng nam,* chef-lieu de la province de ce nom; *Quan ngân thập lạng,* Trésor public, dix onces d'argent. Poinçons de contrôle sur une des longues faces latérales : *trung* 忠; *điểu* 鳥.

Poids : 385 grammes.

226. *Thiệu trị niên tạo, đinh vị.* Fabriqué en l'an 1847, durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Hưng yên,* chef-lieu de la province de ce nom; *Quan ngân thập lạng,* dix onces d'argent du Trésor public. (Monnaie de Paris.)

Lingots d'argent non reproduits, de même poids, de la même année 1847, fabriqués dans les provinces suivantes :

227. *Lạng sơn* 諒山. (Trésor de *Huế.*)

228. *Bắc ninh* 北寧.

229. *Sơn tây* 山西.

230. *Gia định* 嘉定.

231. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân nhị thập lạng;* Trésor de la Cour, vingt onces d'argent.
Poids : 765 gr. 5. (Monnaie de Paris.)

232. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân tam thập lạng;* Trésor de la Cour, trente onces d'argent.
Poids : 1149 grammes. (Monnaie de Paris.)

233. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân tứ thập lạng;* Trésor de la Cour, quarante onces d'argent.
Poids : 1528 grammes. (Monnaie de Paris.)

234. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân ngũ thập lạng;* Trésor de la Cour, cinquante onces d'argent.
Poids : 1915 grammes. (Monnaie de Paris.)

235. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân bách lạng;* Trésor de la Cour, cent onces d'argent.
Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont décorées chacune d'un soleil flamboyant.
Poids: 3 kil. 831. (Monnaie de Paris.)

236. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* — R. *Nội thảng, ngân tứ tiền* 內帑銀肆錢; Trésor de la Cour, quatre dixièmes d'once d'argent.
Poids : 15 gr. 5; non reproduit. (Trésor de *Huế*.)

237. *Thiệu trị niên tạo.* Fabriqué durant l'ère *Thiệu trị.* – R/. *Nội thảng, ngân ngũ tiền* 內帑銀五錢; Trésor de la Cour, cinq dixièmes d'once d'argent.

Poids : 19 gr. 2; non reproduit. (Trésor de *Huế.*)

238. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Le soleil entre deux dragons affrontés; en bas, un nuage. — Pièce dénommée *song long* 雙龍. — Argent.

Poids légal : sept dixièmes d'once; poids réel : 25 gr. 8 et 26 gr. 4.

On dit vulgairement que ce sont : *hai con rồng chầu mặt trời có mây theo*, deux dragons rendant hommage au soleil et accompagnés du nuage.

La plupart des pièces d'argent évidées de cette ère, ainsi que celles de l'ère *Tự đức*, ont le champ de la face orné à l'intérieur du listel circulaire, d'une triade d'étoiles posée à chacun des quatre points cardinaux de la monnaie; elles sont en général excessivement petites. Ces étoiles remplacent, sur les pièces à trou, le symbolisme des rayons solaires décorant la périphérie des pièces pleines. Il n'en sera donc pas autrement fait mention dans la description des monnaies suivantes.

239. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Le soleil entre deux dragons affrontés. Pièce nommée *song long.* — Argent.

Poids légal : quatre dixièmes d'once; poids réel : 13 gr. 3.

240. Pièce en argent, semblable au n° 239, de trente-trois millimètres de diamètre, du poids de 7 gr. 5 (non reproduit).

241. A droite, *Thiệu trị thông bảo;* à gauche, *Vạn thế vĩnh lại,* toutes les générations en recueilleront le fruit à jamais (voir p. 213, note 5). En haut, dans le ciel, parmi les nuages : à l'orient le soleil, à l'occident la lune, au-dessous les cinq planètes posées un, trois et un. Au-dessous du trou, au milieu de la mer écumante, les trois montagnes enchantées, séjour des génies (voir p. 84), d'où surgissent les

trois arbres symbolisant les trois longévités (voir plus loin, monnaie n° 252). – R/. Le quatrain suivant :

Khuyết hồng thiên niên hóa
Đảng lu vạn thế truyền.
Thù huân chương hữu đức,
Sở bảo giả duy hiền.

« La pierre précieuse *khuyết* et le cinabre en mille ans se transmuent en or très pur transmissible à dix mille générations. Ainsi on reconnait le mérite et on met en relief les hommes vertueux, car la sagesse seule est précieuse. »

On voit que cette inscription fut composée pour être appliquée à une pièce en or.

Pièce dénommée *Vạn thế vĩnh lại.* — Argent.

Poids légal : une once; poids réel : 38 grammes, 38 gr. 2, 38 gr. 8.

D'après les alchimistes chinois, la pierre est la racine du principe *khí* 氣 (voir p. 77). La partie bonne du principe *khí* devient de l'or et du jade; la partie mauvaise de l'arsenic. Ils ajoutent que le mercure sulfuré naturel donne naissance à une substance métallifère qui, après deux cents ans, devient du cinabre natif; ce cinabre, au bout de trois cents ans, se transmue en plomb, et ce plomb, après deux cents ans, se transmue en argent, puis ensuite, au bout de deux cents ans, devient de l'or.

Khuyết : Ornement en jade en forme de demi-cercle qu'on portait suspendu à la ceinture (Couvreur, *Dictionnaire*, p. 406).

Actuellement, le nouvel ornement est en or, muni de franges pendantes, *thùy anh* 垂纓, et porté suspendu sur la poitrine par un cordon de soie rouge passé autour du cou. L'obtention de cette distinction est constatée par un brevet délivré par la chancellerie du Conseil secret, *Cơ mật viện;* c'est un document rédigé sur papier jaune (couleur royale), orné au pourtour de six soleils flamboyants et de six dragons (deux en haut, deux en bas, un à gauche et un à droite), qui semblent rappeler l'expression du *Livre des mutations*, *Càn quái : thừa lục long* 乘六龍, monter un char attelé de six dragons, être Empereur. D'autres brevets, comportant huit dragons (deux de chaque côté du papier), s'éloignent de ce texte.

242. Pièce semblable au n° 241, mais de o m. o455 de diamètre; poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 grammes. — Argent (non reproduit).

243. *Thiệu trị;* à droite, le dragon volant; à gauche, le phénix volant dans le ciel. — R/. *Phan long lân phụ phụng dực,* cramponné aux écailles du dragon soutenu par les ailes du phénix; c'est-à-dire compter sur la protection du Souverain pour atteindre un rang élevé. — Argent.

Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel 19 gr. 2.

Le *Recueil des poésies* dit autrement au chant *Nam hữu gia ngư* 南有嘉魚 : Les convives s'attachent au Souverain comme les courges s'attachent aux branches des arbrisseaux (Couvreur, *Cheu king*, p. 193).

On dit encore communément, *tôi hiền giúp lập vua,* de sages ministres doivent assistance au roi.

244. Pièce en argent, semblable au n° 243, mais de o m. o52 de diamètre; poids : 28 gr. 5 et 26 gr. 4. (Trésor de *Huế.*)

244^B. La pièce précédente existe aussi en argent doré; poids : 26 gr. 5 (non reproduit).

245. Pièce en or, semblable au n° 243, mais de o m. o55 de diamètre (non reproduit).

246. *Thiệu trị*, semblable au n° 243. — Argent.

Poids légal : quatre dixièmes d'once; poids réel : 15 gr. 5.

247. *Thiệu trị thông bảo.* — *Triệu dân lại chi*, tout le peuple aura confiance. Phrase extraite du *Thơ kinh*, chapitre *Lữ hình* 呂刑, lois pénales du prince de *Lữ* (Couvreur, *Chou king*, p. 383). – R/. Le dragon de face volant dans le ciel. — Argent.

Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 18 gr. 5 et 19 grammes.

248. Pièce en cuivre semblable au n° 247. (Musée des Médailles de Paris.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

249. *Thiệu trị thông bảo.* Semblable au n° 247. — Argent.
Poids légal : trois dixièmes d'once; poids réel : 9 gr. 2.

250. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. *Nhất nguyên*, une période de l'évolution cosmique (voir n° 85). Au-dessus, les nuages dans le ciel; en dessous, la mer écumante. — Argent.
Poids légal : un dixième d'once; poids réel : 3 gr. 6.

251. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Dans le ciel, à l'orient le soleil, à l'occident la lune; puis haut et bas : *nhị nghi.* — Argent.
Poids : 7 gr. 6.

Le grand extrême *thái cực* 太 極 engendra les deux modes, *nhị nghi* 二 儀; ce sont les deux formes primaires ou symboles représentant les deux essences primordiales, les deux parts égales, positive et négative, développées par le principe des êtres. Le premier symbole est celui du principe mâle ou igné, *dương nghi* 陽 儀, et le second celui du principe femelle ou aqueux, *âm nghi* 陰 儀 (voir p. 77 et 78). Le ciel et la terre n'étaient, dans le principe, que *khí* 氣 ou la matière universelle composée d'éléments parfaits et imparfaits (*âm dương*). Ce *khí* unique, animé d'un mouvement giratoire, tourne comme une meule. Le mouvement devenant rapide, il se déposa une grande quantité de sédiment grossier, lequel, enfermé sans issue, se condensa et forma la terre au centre. La partie plus pure devint le ciel, le soleil, la lune et les étoiles, qui sans cesse tournent au dehors. La terre resta immobile au centre; elle n'est pas au bas du système (Le Gall, *Tchou Hi*, p. 120).

Selon cette philosophie, le trou central carré des monnaies représente donc bien la terre, ainsi qu'il a été dit sous une autre forme à la page 306. Cet évidement, dans les monnaies, ne peut être en effet que carré, puisqu'il est emblématique de la *yoni*, la divine énergie féminine.

Lưỡng nghi 兩 儀; le ciel et la terre; les deux symboles ——— et — — qui entrent dans la composition des *quái* (voir p. 44) et dont le premier s'appelle *dương nghi*, symbole du principe mâle, et le second, *âm nghi*, symbole du principe femelle (Couvreur, *Dictionnaire*, p. 179).

252. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. *Tam thọ*, les trois longévités. — Argent, diamètre 0 m. 032.

Poids légal : trois dixièmes d'once; poids réel : 11 grammes (voir n° 407).

Les trois longévités sont symbolisées par les arbres suivants :

Le prunier, *mai* 梅, *eleocarpus integerrimus* des tiliacées, dont les fleurs blanches sont très recherchées à cause de leur suave odeur; emblème de la suprême longévité, *thượng thọ* 上壽, soit cent ans. Le type artistique du prunier est un arbre essentiellement anguleux et couvert d'épines; messager du printemps. Les plantes odoriférantes sont le symbole de toutes les vertus.

Le pin, *tòng* 松, consacré à la moyenne longévité, *trung thọ* 中壽, soit quatre-vingts ans; au pin est attribuée une longévité presque surnaturelle et une influence salutaire sur les hommes.

Le bambou, *trước* 竹, symbole de longévité inférieure, *hạ thọ* 下壽, soit soixante ans. Fortement enraciné, il enseigne la fermeté dans le bien; droit de sa nature, il prêche la rectitude; creux, il exhorte à l'humilité; et par ses nœuds solides, il donne une leçon de pureté. Pour ces motifs, le sage plante de bambous son jardinet.

La durée des trois longévités fut ainsi évaluée par *Trang tử* 莊子, célèbre auteur taoiste qui vivait au IV[e] siècle avant J.-C. Il ajoutait que la durée du ciel et de la terre n'a pas de limite, mais que la mort de l'homme a son temps marqué.

252[B]. Pièce en argent semblable au n° 252, de 0 m. 036 de diamètre.

252[C]. Pièce en argent semblable au n° 252, de 0 m. 040 de diamètre.

253. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. *Phú, thọ, đa nam;* grande prospérité longue vie, nombreux fils (voir p. 208, note 1). – Argent.

Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 17 grammes et 18 gr. 5.

253[B]. Pièces semblables au n° 253 en argent doré et en or.

253[C]. Pièces semblables au n° 253, mais de 0 m. 039 de diamètre, en argent et argent doré.

Poids : 11 grammes; 11 gr. 7.

253D. Pièce d'argent semblable au n° 253, mais de 0 m. 030 de diamètre.

Poids : 5 gr. 7.

253E. Pièce en or semblable au n° 253, mais de 0 m. 040 de diamètre.

254. *Thiệu trị thông bảo.* — R/. *Tứ mỹ,* les quatre perfections; elles figurent dans le ciel et sont les suivantes : 1° à l'Orient le soleil, 2° à l'Occident la lune croissante, 3° les cinq planètes dans le nuage, 4° la constellation du cœur, *tâm túc* 心宿.

On fait encore l'énumération suivante : le soleil, la lune, les étoiles et les nuages (voir monnaie n° 209). En bas, au milieu de la mer écumante, les trois montagnes enchantées, séjour des génies (voir p. 84), d'où s'élèvent trois arbres symbolisant les trois longévités (voir n° 252). — Argent.

Poids légal : quatre dixièmes d'once; poids réel : 15 gr. 5.

La constellation du cœur, composée de trois étoiles, correspond à l'étoile *Antares* et aux étoiles σ et τ du *Scorpion;* d'après les astrologues chinois, *Antares* symbolise le fils du ciel, l'étoile de gauche τ l'héritier présomptif et l'étoile de droite σ les fils de femmes de second rang (Schlegel, *Uranographie chinoise,* p. 138).

On dit populairement que ces quatre perfections sont : *hảo cảnh* 好景, un paysage riant; *lang thần* 良晨, un jour heureux; *thưởng tâm* 賞心, un cœur charmé; *lạc sự* 樂事, des occupations agréables.

255. *Thiệu trị thông bảo.* — R/. *Ngũ phúc,* les cinq bonheurs. — Argent.

Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 grammes.

Dans le ciel, volent cinq chauves-souris, posées deux et trois. *Phúc* 蝠 forme le rébus usuel, basé sur ce fait que le son annamite *phúc* signifie à la fois cet animal et le bonheur 福 (voir p. 212, note 5). Similaire à l'emploi du coq comme emblème héraldique de la France sur les anciennes pièces d'or de vingt francs gravées par Dupré et sur les nouvelles gravées par Chaplain. C'est un mauvais

calembour basé sur ce fait que coq et gaulois s'expriment tous deux en latin par le mot *gallus*.

256. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Le sceptre *như ý*, 如意, à vos souhaits! deux fois répétés, accompagnés de deux caractères *vạn* 卍 dix mille. C'est un souhait de longévité de deux fois dix mille ans pour jouir de tous les bonheurs (voir p. 120-121). Pièce dénommée *vạn vạn thọ như ý*. — Argent.

Poids légal : un dixième d'once (Brossard de Corbigny, *Tour du monde* 1878, p. 64); pièce trouée non reproduite (voir n° 361).

257. *Thiệu trị thông bảo.* – R/. Vide. — Argent.
Poids légal : un vingtième d'once; poids réel : 1 gr. 8.

257[a]. Monnaies semblables au n° 257, de même poids, en argent doré et en or.

258. *Thiệu trị thông bảo*; au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le dragon à cinq griffes, volant dans le ciel; à la périphérie, des rayons serrés (voir n° 181). — Pièce en argent fabriquée à l'imitation des piastres espagnoles et mexicaines.

Poids moyen : 26 gr 5. La tranche est rayée obliquement. Monnaie dénommée *Phi long*.

259. *Thiệu trị thông bảo;* au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le dragon à cinq griffes volant dans le ciel; à la périphérie, des rayons serrés (voir n° 181). — Pièce d'argent dénommée *Phi long*.

Poids moyen: 13 gr. 6; la tranche est rayée obliquement.

260. *Thiệu trị thông bảo*, — Pièce d'argent semblable au n° 259.
Poids : 13 gr. 5.

261. *Thiệu trị thông bảo*; au centre, un soleil flamboyant (voir n° 287). – R/. Un dragon dans des nuages et l'inscription

Long vân khế hội, réunion intime du dragon et des nuages. — Argent.

Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 grammes.

Le *Livre des mutations*, *Càn quái* 乾 卦, dit autrement : *vân tùng long*, le dragon attire les nuages (voir n° 181), c'est-à-dire un souverain vertueux trouve naturellement de sages auxiliaires.

Cette inscription est ainsi expliquée vulgairement : *rồng mây gặp hội thì như vua thánh tôi hiền gặp nhau*, le dragon et le nuage se rencontrent, se réunissent, comme un saint roi et de sages ministres se rencontrent mutuellement.

Dans le dix-neuvième vers du poème *Lục vân tiên*, on trouve l'expression *gặp hội long vân*, qui a le sens de : toucher au but de ses espérances.

261[B]. *Thiệu trị thông bảo*. — Pièce en argent semblable au n° 261. Poids : 9 gr. 6.

261[C]. Pièce en or semblable au n° 261, de 0 m. 045 de diamètre. (Appartient à M. Albert Brière.)

262. *Thiệu trị thông bảo;* au centre, un soleil rayonnant. — ℞. Dans le ciel nuageux, à l'orient le soleil, à l'occident la lune, puis au-dessus et au-dessous les cinq planètes qui sont : Vénus, Saturne, Mercure, Mars et Jupiter posées deux et trois (voir n° 209). — Argent.

Poids légal : un dixième d'once; poids moyen : 3 gr. 7.

263. *Thiệu trị thông bảo;* au centre, un soleil rayonnant. — Pièce d'argent semblable au n° 262.

Poids moyen : 4 grammes.

264. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. — ℞. Un des objets précieux dit *như ý* 如 意, à vos souhaits! Ce sceptre est supposé posséder le pouvoir de conférer joie et bonheur à son possesseur (voir p. 120). Au-dessus, le caractère *vạn* 卍, dix mille (voir p. 121). C'est le souhait d'une longévité de dix mille ans pour jouir de tous les bonheurs.

A la périphérie, des rayons serrés. Pièce dénommé *vạn thọ như ý*. — Argent.

Poids légal : un dixième d'once; poids réel : 3 gr. 6; la tranche est rayée obliquement.

265. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le sceptre *như ý* (voir p. 120). Au-dessus, le caractère *vạn*, ayant la forme du swastika 卐 (voir p. 121, note 1). A la périphérie, des rayons serrés. Pièce dénommée *vạn thọ như ý*. — Argent.

Poids : 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

266. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. La guitare dite *tì bà* 琵琶 (voir p. 95). A la périphérie, des rayons serrés. — Argent.

Poids : 4 grammes.

267. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. *Tam đa*, les trois abondances; à la périphérie, des rayons serrés. — Argent.

Poids légal : un dixième d'once, poids réel : 3 gr. 7; la tranche est rayée obliquement.

Les trois abondances sont : une grande prospérité, une longue vie et de nombreux fils (voir p. 208, note 1), symbolisées par le vase à parfums, *hương bồn* 香盆; le brûle-parfums, *hương lô* 香爐; le vase à fleurs, *hoa bình* 花瓶, parce qu'il contient deux choses : l'eau lustrale, consacrée par la prière, et les fleurs d'offrande, dont les anges jonchaient le sol. Ces trois emblèmes sont évidemment bouddhiques, les offrandes consistant en parfums et fleurs. Les bouddhistes connaissent l'usage de l'eau bénite qu'ils emploient en lustrations pendant leurs offices et dont ils aspergent les fidèles en manière de bénédiction. L'eau parfumée, répandue chaque jour sur le dessus de la tête du Bouddha, constitue ensuite l'eau lustrale. Les fleurs odorantes du frangipanier (*Plumeria. Apocynées*) sont chères au Bouddha; la fumée aromatique du santal lui est agréable.

267[a]. Pièce semblable au n° 267, en argent doré.

268. *Thiệu trị niên tạo;* fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. – R/. *Nội thảng, kim nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'or.

Au-dessous, l'indication du titre : *bát ngũ*, 0.850 de fin. On a déjà vu (p. 136, note 1) que l'alliage est composé d'or et d'argent. (Monnaie de Paris.)

269. Au milieu, *Thiệu trị;* au-dessus, *Cung thảng*, Trésor de la Cour; au-dessous, *Quí mẹo*, 1843, année de la fabrication. — R/. *Tam thập nhị địa phương cống kim hiệp trú nhất lạng đính;* le tribut des trente-deux territoires, recueilli en or, sera fondu en lingots d'une once dite *đính*. Au-dessous, l'indication du titre : *bát ngũ*, 0.850 de fin.

Les trente-deux territoires sont ainsi divisés, du nord au sud :

Bắc kì 北畿, comprenant treize provinces, qui sont : *Cao bằng, Lạng sơn, Thái nguyên, Bắc ninh, Quảng yên, Hải dương, Tuyên quang, Hưng hóa, Sơn tây, Hà nội, Hưng yên, Nam định, Ninh bình;*

Hữu kì 右畿, comprenant trois provinces, qui sont : *Thanh hóa, Nghệ an, Hà tĩnh;*

Hữu trực lệ 右直隸, comprenant deux provinces, qui sont : *Quảng bình, Quảng trị;*

Thừa thiên phủ, anciennement *Quảng đức*, et la Capitale *Kinh sư*, ou *Đô thành*, soit deux territoires;

Tả trực lệ 左直隸, comprenant deux provinces, qui sont : *Quảng nam, Quảng ngãi;*

Tả kì 左畿, comprenant quatre provinces, qui sont : *Bình định, Phú yên, Khánh hòa, Bình thuận;*

Nam kì 南畿, comprenant six provinces, qui sont : *Biên hòa, Gia định, Định tường, Vĩnh long, An giang, Hà tiên.*

Cette savante répartition des provinces n'infirme pas ce qui a été dit p. 7, n. 2, mais complète la n. 2 de la page 254.

L'inscription figurant sur ce lingot fournit un renseignement précieux pour les livres de géographie de l'avenir, en ce sens que la Capitale, la Citadelle, la Ville royale, par son importance, doit être considérée comme un territoire spécial, ce qui élève leur nombre à trente-deux, alors que les livres actuels n'en mentionnent que trente et un. Et en effet, lorsque le Souverain quitte sa capitale, même pour un temps très court, par exemple lors des cérémonies au *Nam giao* (voir p. 92), il le fait avec grande pompe, confiant la garde de la Cité des palais à deux hauts fonctionnaires, dont un de l'ordre civil et l'autre de l'ordre militaire. Ces fonctionnaires, en signe de leur mission, reçoivent un petit étendard rouge triangulaire

et une plaque en ivoire sur laquelle figure l'inscription suivante : *Phụng sắc lưu kinh* 奉 勅 留 京, ordre souverain de garder la capitale. Au départ du Souverain, eux et les fonctionnaires subalternes appelés à assurer l'ordre dans la Citadelle, vont se prosterner devant la porte de la Cité des palais, la *Ngọ môn* (voir n° 1 du plan). Le Roi sort de la Citadelle par la Porte principale, *Thể nhân môn* 體 仁 門, située à l'est du mât de pavillon, puis, soit qu'il se rende sur la route, soit au fleuve, il passe par un chemin dallé bordé de murs qui le dérobent à la vue de la population, appelé *dũng đạo* 甬 道. On le voit, tout ce cérémonial impose une place spéciale à la Résidence du Souverain, sorte de territoire sacré (voir p. 407). Il a été dit que cette citadelle est construite sur le territoire du village de *Phú xuân* 富 春; le génie de ce village possède un temple, *đình* 亭, édifié à l'intérieur et dans la partie nord de la citadelle.

270. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — R/. *Nội thảng, kim thập lạng;* Trésor de la Cour, dix onces d'or. Au-dessous, l'indication du titre : *thất ngũ*, 0.750 de fin. — Épaisseur du lingot 0 m. 0061 et 0 m. 0056.
Poids moyen : 0 kil. 38245. (Monnaie de Paris.)

271. *Thiệu trị nguyên bảo*. — R/. *Nội thảng, kim ngũ thập lạng;* Trésor de la Cour, cinquante onces d'or. Au-dessous, l'année de la fabrication, *Quí mẹo* 癸 卯, 1843. Plus bas, l'indication du titre : *thất tuế* 七 歲, 0.700 de fin. Les deux longues faces latérales sont décorées chacune d'un dragon; les deux petites faces sont ornées chacune d'un soleil flamboyant. — Épaisseur du lingot : 0 m. 014 et 0 m. 0146.
Poids moyen : 1 kil. 91735. (Monnaie de Paris.)

272. *Thiệu trị nguyên bảo*. — R/. *Nội thảng, kim nhất bách lạng;* Trésor de la Cour, cent onces d'or. Au-dessous, l'année de la fabrication, *Quí mẹo*, 1843. Plus bas, l'indication du titre : *thất tuế*, 0.700 de fin. Les deux longues faces latérales sont ornées chacune d'un dragon; les deux petites faces, supérieure et inférieure, sont décorées chacune d'un soleil flamboyant. — Épaisseur du lingot : 0 m. 0215.
Poids moyen : 3 kil. 8314. (Monnaie de Paris.)

273. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — ℞. *Nội thảng, kim nhất tiền;* Trésor de la Cour, un dixième d'once d'or. L'indication du titre, *bát ngũ*, 0.850 de fin, figure sur une des faces latérales.

Poids moyen : 3 gr. 9. (Monnaie de Paris.)

274. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — ℞. *Nội thảng, kim nhị tiền;* Trésor de la Cour, deux dixièmes d'once d'or. L'indication du titre, *bát ngũ*, 0.850 de fin, figure sur une des faces latérales.

Poids moyen : 7 gr. 5. (Monnaie de Paris.)

275. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — ℞. *Nội thảng, kim tam tiền;* Trésor de la Cour, trois dixièmes d'once d'or. L'indication du titre, *bát ngũ*, 0.850 de fin, figure sur une des faces latérales.

Poids moyen : 11 gr. 3. (Monnaie de Paris.)

276. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — ℞. *Nội thảng, kim tứ tiền;* Trésor de la Cour, quatre dixièmes d'once d'or. L'indication du titre, *bát ngũ*, 0.850 de fin, figure sur une des faces latérales.

Poids moyen : 15 gr. 25. (Monnaie de Paris.)

277. *Thiệu trị niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Thiệu trị*. — ℞. *Nội thảng, kim ngũ tiền;* Trésor de la Cour, cinq dixièmes d'once d'or. L'indication du titre, *bát ngũ*, 0. 850 de fin, figure sur une des faces latérales.

Poids moyen : 18 gr. 85. (Monnaie de Paris.)

278. *Thiệu trị thông bảo*. — ℞. Le soleil entre deux dragons affrontés. Pièce dénommée *song long*. — Or.

Poids légal : sept dixièmes d'once; poids réel : 26 gr. 75.

278[B]. Pièce en or, semblable au n° 278, mais de 0 m. 0415 de diamètre, du poids de 13 gr. 38.

279. A droite, *Thiệu trị thông bảo;* à gauche, *Vạn thế vĩnh lại* (voir n° 241). – Ꝛ. (Voir n° 241). — Or.
Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 gr. 5.

280. *Thiệu trị thông bảo.* — *Triệu dân lại chi* (voir n° 247). — Or.
Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 18 gr. 7 (non reproduit).

280^B^. Pièce en or semblable au n° 280, mais de 0 m. 034 de diamètre.
Poids : 9 gr. 7.

281. *Thiệu trị thông bảo.* – Ꝛ. *Nhị nghi* (voir n° 251). — Or.
Poids moyen : 7 gr. 65.

282. *Thiệu trị thông bảo.* – Ꝛ. *Phú, thọ, đa nam* (voir n° 253). — Or.
Poids : 16 grammes (non reproduit).

283. *Thiệu trị thông bảo;* au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – Ꝛ. Le dragon à cinq griffes, volant dans le ciel; à la périphérie, des rayons serrés (voir n° 181). Monnaie dénommée *phi long.* — Or.
Poids : 28 gr. 2; 27 grammes; 26 gr. 6. La tranche est rayée obliquement.

284. *Thiệu trị thông bảo;* au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – Ꝛ. Le dragon à cinq griffes, volant dans le ciel; à la périphérie, des rayons serrés (voir n° 181). Remarquer la face du dragon tournée vers la droite; c'est exceptionnel pour les monnaies de cette dynastie. Monnaie dénommée *phi long.* — Or.
Poids : 28 gr. 15. La tranche est rayée obliquement.

285. *Thiệu trị thông bảo* (voir n° 283). — Or.
Poids : 13 gr. 5.

286. *Thiệu trị thông bảo* (voir n° 283). — Or.
Poids : 13 gr. 5 et 13 grammes.

287. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le soleil flamboyant. A la Cour de *Huế*, on explique ainsi ce symbole : *trong có ngọn lửa đỏ tượng mặt trời, vua có đức sáng như mặt trời mới lên;* au centre, les langues de feu rouge du soleil, le souverain ayant des vertus brillantes comme le soleil qui se lève. — Or.

Poids : 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

Les lumières intellectuelles de *Cao đế* étaient comme les clartés réunies du soleil et de la lune *Cao đế minh tịnh nhật nguyệt* 高帝明並日月 (後漢, Couvreur, *Dictionnaire*, p. 637).
Il (le fils du ciel) unit sa lumière à celle du soleil et de la lune (par ses enseignements) et sa lumière éclaire tout dans l'univers (Couvreur, *Li ki*, II, p. 355).
Ce qui revient à dire que celui possède la vérité est tout lumière.

288. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le sceptre *Như ý*, à vos souhaits! accompagné du caractère *vạn* dix mille (voir p. 120-121). C'est un souhait de longévité de dix mille ans de vie pour jouir de tous les bonheurs. Monnaie dénommée *vạn thọ như ý*. — Or.

Poids : 3 gr. 8; la tranche est rayée obliquement.

289. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. La guitare dite *tì bà* (voir p. 95). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids : 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

290. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. Le cornet *giác gia* (voir p. 96). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids : 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

291. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R/. L'éventail en feuille de figuier, *quạt lá vả* (voir p. 97). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids : 3 gr. 8; la tranche est rayée obliquement.

292. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R. La gourde *hồ lô* (voir p. 97). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids : 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

293. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R. Les cliquettes *bá bản* (voir p. 98). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids : 4 gr. 2; la tranche est rayée obliquement.

294. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R. Les tablettes littéraires *thơ quyển* (voir p. 112). A la périphérie, des rayons serrés. — Or.

Poids: 4 grammes; la tranche est rayée obliquement.

295. *Thiệu trị;* à la périphérie, des rayons serrés. – R. *Tam đa,* les trois abondances (voir n° 267). — Or.

Poids moyen : 3 gr. 8; la tranche est rayée obliquement.

Dực tôn anh hoàng đế 1847-1883; ère *Tự đức.*

Ce souverain, privé de postérité, adopta trois de ses neveux, enfants de deux de ses frères. Il est permis de penser que ces nombreuses adoptions furent faites en vue de conjurer les prédictions du lettré renommé *Ông trạng Trình* 翁狀程, dont le souvenir populaire est si cher aux Annamites. Ce fameux docteur aurait dit au premier *Chúa* de *Huế* : « Dans la chaîne des montagnes *Hoành sơn*, vous prospérerez pendant dix mille générations » (voir p. 7, note 2); mais il aurait ajouté que sa postérité ne règnerait que pendant quatre générations. Or *Tự đức* fut le quatrième souverain de souche royale et n'eut pas d'enfants de ses diverses femmes.

Le célèbre *Trình* se nommait *Nguyễn bỉnh khiêm* 阮秉謙[1], et

[1] C'est précisément ce nom, *Khiêm*, que *Tự đức* adopta pour désigner l'endroit où il dort son dernier sommeil : *Khiêm lăng*, l'Humble sépulture! (Voir p. 142, n. 1.) Etrange coïncidence.

naquit dans le *huyện* de *Vĩnh lại*, province de *Hải dương;* en 1535, au temps des *Mạc*, il fut reçu le premier de la première classe des docteurs, d'où son titre de *Trạng nguyên* (voir p. 101). Il fut successivement Ministre *Thượng thơ*, Grand précepteur *Thái phó* et créé *Trình quận công* 程郡公, Duc *Trình;* puis il sortit de charge (*Đăng khoa lục*).

296. *Tự đức thông bảo.* – R/. Vide. — Zinc.

297. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Hà nội*, nom du chef-lieu de la province de ce nom. — Zinc.

298. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Hà nội*, nom de chef-lieu. — Zinc.

299. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Sơn tây*, nom du chef-lieu de la province de ce nom. — Zinc.

300. *Tự đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Poids : 2 grammes.

Après argenture, cette monnaie ainsi que la suivante sont souvent offertes en vente, par certains industriels, comme pièces en argent.

301. *Tự đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Poids : 3 gr. 5.

302. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Lục văn*, valant six sapèques de zinc. — Cuivre.

Poids : 2 gr. 6.

303. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Lục văn*, valant six sapèques de zinc. — Cuivre.

Poids : 3 gr. 5.

304. *Tự đức bảo sao* (voir l'observation de la p. 58 et ci-dessous

n° 309). – R. *Chuẩn nhất thập văn*, égal à dix sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids: 6 grammes.

305. *Tự đức bảo sao*. – R. *Chuẩn nhị thập văn*, égal à vingt sapèques de cuivre. — Cuivre

Poids: 12 grammes.

306. *Tự đức bảo sao*. – R. *Chuẩn tam thập văn*, égal à trente sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids: 16 gr. 4.

307. *Tự đức bảo sao*. – R. *Chuẩn tứ thập văn*, égal à quarante sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids : 22 gr. 2.

308. *Tự đức bảo sao*. – R. *Chuẩn ngũ thập văn*, égal à cinquante sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids : 27 gr. 2.

309. *Tự đức bảo sao*. – R. *Chuẩn lục thập văn*, égal à soixante sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids légal : une once; poids réel : 38 gr. 2.

Le lecteur a déjà vu, page 58, que les Annalistes indigènes rappellent que le dictionnaire *Khang hi* donne au caractère *sao* la signification de papier précieux.

Lors donc de la composition de l'inscription des pièces n°s 304 à 309, on ne trouva rien de mieux que d'y constater que ces monnaies étaient en quelque sorte fiduciaires, leur valeur intrinsèque étant de beaucoup inférieure à leur valeur légale. Cet accès de franchise hypocrite n'eut d'ailleurs aucun succès, car les indigènes se sont toujours refusés à accepter volontairement ces monnaies dont la fabrication a commencé la dix-neuvième année de l'ère (1865). La raison de cette défaveur est facile à trouver, car, d'une part toutes ces pièces sont d'une valeur trop élevée pour les besoins journaliers de la vie; et d'autre part, le détenteur d'une seule pièce représentant par exemple soixante sapèques de cuivre, n'ayant pas le moyen de faire une si grande dépense, ne pouvait pas la passer, parce que le

changeur qui l'aurait reçue n'aurait pas donné cinquante-neuf petites pièces de cuivre en échange, car, au lieu de gagner une sapèque, il en aurait perdu quarante-huit. En effet, cette pièce, d'une valeur de soixante sapèques de cuivre, pesant environ trente-huit grammes, ne représente que le poids de treize sapèques ordinaires d'environ trois grammes l'une, ou, en d'autres termes, si on fondait la pièce de trente-huit grammes, on ne pourrait fabriquer avec ce poids de métal que treize petites pièces; si l'on déduit le change estimé à une sapèque, il reste douze sapèques comme valeur réelle de cette pièce, comparée à la monnaie courante; d'où la perte de 60 — 12 = 48 sapèques. Cette perte est naturellement proportionnelle au poids des espèces.

Les Annamites, considérant que leur monnaie de cuivre n'est qu'une marchandise, ont dédaigné ces pièces fiduciaires, parce qu'ils n'admettent pas qu'elles sont «un bon qui présente cette supériorité sur les titres de crédit de porter son gage avec lui; il est garanti en effet, du moins en partie, par la valeur du métal que contient la pièce». (Gide, *Économie politique*, 1903, p. 218.)

La seule monnaie légale, au point de vue indigène, étant la sapèque de cuivre de dix pièces à l'once, cette monnaie doit avoir une valeur métallique rigoureusement égale à sa valeur nominale, une parfaite équivalence entre sa valeur légale et sa valeur intrinsèque. Mais, chose curieuse, par suite du prix élevé du cuivre, c'est justement la monnaie réelle, légale, qu'on ne fabrique plus.

La plupart des monnaies n[os] 304 à 309 sont accumulées à *Huế*, dans les magasins des Richesses éternelles, *Vĩnh phú khố* 永富庫, du *Võ khố đốc công* 武庫督工. On parlait, en 1899, de les refondre, pour les utiliser à la fabrication des nouvelles sapèques.

Des faux monnayeurs confectionnèrent aussi de ces monnaies fourrées, faites de zinc et ensuite couvertes des deux côtés de feuilles de laiton.

Il est dit plus haut que les monnaies n[os] 304 à 309 commencèrent à être fabriquées, à la sapèquerie de *Hà nội*, en 1865. Ce renseignement provient d'un recueil de notes manuscrites, que nous avons eu entre les mains; ces extraits sont rédigés par un ancien fonctionnaire de la sapèquerie de *Hà nội*, nommé *Võ đình tình* 武廷情, du grade de *Lãnh hình khoa*, *chưởng ấn*, *cấp sự trung* 領刑科掌印給事中, Chef du bureau contrôlant les actes ressortissant au ministère de la justice, chargé du sceau (4[e] degré, 2[e] classe). Ce bureau et ceux des cinq autres ministères dépendent du Tribunal des Censeurs, *Đô sát viện* (voir p. 194, n. a).

L'auteur nous apprend qu'en la dix-neuvième année de l'ère on fabriqua les monnaies suivantes :

		LIGATURES.	MACH.	SAPÈQUES.
Types de	60 sapèques...........	5	2	55
	50 —	6	9	14
	40 —	3	5	28
	30 —	2	8	58
	20 —	5	8	32
	10 —	6	9	54
	TOTAL.........	31	5	1

soit un ensemble de 18,901 pièces. Ce même renseignement figure quatre fois dans les notes, mais toujours sans indication de poids, pour chacune des espèces. La fabrication de ces monnaies fut continuée sûrement jusqu'en 1871, année où s'arrêtent les notes de l'auteur.

310. *Tự đức bảo sao.* — R/. *Chuẩn thập văn*, égal à dix sapèques de cuivre. — Cuivre.

Poids : 6 grammes.

L'auteur *Tình*, dont il est parlé ci-dessus, mentionne qu'en 1871, on fabriqua des monnaies des six espèces précédentes (nos 304 à 309), mais chaque série d'un type ancien et d'un type nouveau. Il ajoute que l'alliage est composé de moitié cuivre et moitié zinc. Quel est exactement ce nouveau type, il nous a été impossible de le discerner, parce que la mention porte seulement : fabrication des six anciens types de *bảo sao*, mille huit cent livres; fabrication des six nouveaux types de *bảo sao*, quatre mille cinquante livres, dont cinquante livres pour les essais; ou bien encore la fabrication des six types nouveaux est seulement dénombrée par chaque valeur des espèces[1].

[1] Ordonnance de Philippe de Valois de l'année 1350, à propos de l'affaiblissement des doubles tournois. Il est dit dans le mandement aux Officiers des Monnaies : «Sur le serment que vous avez au Roy, tenez cette chose secrette le mieux que vous pourrez... Le Maître, celuy ou ceux qui sont établis de par luy à allayer, les Fondeurs, Tailleurs et Essayeurs de ladite Monoye, que par vous, ne aucuns d'eux, les Changeurs ne autres ne puissent sçavoir ou sentir aucune chose; car si par vous est sceu, en serez punis par telle maniere que tous autres y auront exemple.» Ne croirait-on pas que notre auteur s'est imbu de cette ordonnance, pour nous laisser dans l'ignorance du poids des nouvelles espèces?

IMPRIMERIE NATIONALE.

La tendance des États étant plutôt dirigée vers l'abaissement des monnaies que vers leur élévation, on peut penser que ces types nouveaux sont semblables aux anciens, mais affaiblis, c'est-à-dire de poids réduits. Sans avoir de certitude à cet égard, nous proposons de ranger dans cette catégorie les monnaies de cuivre suivantes, qui sont les spécimens les plus légers que nous ayons rencontrés :

		DIAMÈTRE.	POIDS.
Types de	10 sapèques	0m028	5gr9
	20 —	0 032	7 2
	30 —	0 037	10 4
	40 —	0 0395	10 9
	50 —	0 0425	13 1
	60 —	0 044	15 4

311. *Tự đức thông bảo.* — ꝶ. *Thân thân, trưởng trưởng, lão lão, ấu ấu.* Aimer ses parents, respecter ceux qui sont au-dessus de soi, honorer les vieillards, chérir les jeunes enfants (voir p. 209). Comparer avec le n° 138. — Cuivre.

Il est possible de reconstituer, pour cette ère, la série à peu près complète des vingt-trois pièces portant une inscription de huit caractères, dont il est question à la page 206 pour l'ère *Minh mạng* (voir aussi nos 128 à 150 inclus). Cette pièce n'est donc qu'un spécimen des pièces à huit caractères.

312. *Tự đức thông bảo.* — ꝶ. *Cang, kiện, trung, chính.* Ferme, fort, gardant le juste milieu, n'inclinant d'aucun côté (voir p. 213). Comparer avec le n° 158, *kiện* 徤 n'étant qu'une variante de 健. — Cuivre.

Il est possible de reconstituer, pour cette ère, la série à peu près complète des dix-sept pièces portant une inscription de quatre caractères, dont il est question à la page 211 pour l'ère *Minh mạng* (voir aussi nos 151 à 167 inclus). Cette pièce n'est donc qu'un spécimen des pièces à quatre caractères.

313. *Tự đức thông bảo.* — ꝶ. *Thọ lộc vu thiên, bảo, hựu, mạng chi* 受祿于天保佑命之. Le ciel le comble de biens, le protège, l'aide, lui confie le pouvoir. Extrait du *Recueil des poésies, Giả lạc* 假樂 (Couvreur, *Cheu king*, p. 359). Phrase commentée dans l'*Invariable milieu* (Couvreur,

Quatre livres, p. 41). — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 476).

314. *Tự đức thông bảo.* – R. *Cao minh phối thiên bác hậu phối địa* 高明配天博厚配地. (La vraie perfection est) élevée et brillante comme le ciel, large et profonde comme la terre. Extrait de l'*Invariable milieu* (Couvreur, *Quatre livres*, p. 55, 56). — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 474).

315. *Tự đức thông bảo.* – R. *Quốc gia vô ngu, lị cập hậu thế* 國家無虞利及後世. Dans tout l'empire il ne paraît aucun sujet d'inquiétude; cette prospérité s'étendra jusqu'aux générations futures. Extrait du *Chou king* (Couvreur ; les deux premiers caractères, p. 220, 329, 391; les deux suivants, p. 364). — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 467).

316. *Tự đức thông bảo.* – R. *Phúc lộc lai thành* 福祿來成. La félicité et les honneurs viennent dans toute leur plénitude. Extrait du *Recueil des poésies* (Couvreur, *Cheu king*, p. 357). — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 469).

317. *Tự đức thông bảo.* – R. *Triệu dân doãn hoài* 兆民允懷. Tout le peuple lui voua une sincère affection. Extrait des *Anciennes annales* (Couvreur, *Chou king*, p. 115). — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 473).

318. *Tự đức thông bảo.* – R. *Công tư phú cấp* 公私富給. Abondance de biens pour la communauté et les particuliers. — Cuivre (Lacroix, *Numismatique*, n° 461).

319. *Tự đức thông bảo.* – R. *Cửu công duy tự*. Les neuf travaux doivent être accomplis avec ordre. Extrait des *Anciennes annales* (Couvreur, *Chou king*, p. 35). Voir p. 153, n. 3. — Cuivre.

Le fonctionnaire *Tịnh* (voir monnaie n° 309) enregistre dans ses notes qu'en l'année 1871 on fabriqua 36,133 pièces de cuivre

portant des inscriptions morales, *mỹ hiệu* (voir p. 206), pesant 1,734 livres. Il est muet sur le nombre et le texte des inscriptions.

320. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Tinh ngân nhất lạng*, une once d'argent pur. F. de droite : *Trung bình hiệu*, nom d'une balance dite *trung bình;* F. de gauche : *Bình định*, nom de province; plus des poinçons de contrôle. Poids : 38 grammes.

D'autres lingots sont sans inscriptions latérales.

320ᴮ. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức* — *Kỉ vị* 己未, 1859, année de la fabrication. – R/. *Định tường*, ancien nom de province — *Quan ngân nhất lạng;* Trésor public, une once d'argent. (Musée de Batavia, Van der chijs, p. 133, nᵒ 56.)

320ᶜ. Semblable au nᵒ 320. – R/. *Phú yên*, nom de province; le reste comme au nᵒ 320.

321. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức. Tân dậu*, 1861, année de la fabrication. – R/. *Bình định*, nom de province. *Quan ngân nhất lạng;* Trésor public, une once d'argent. Au-dessous, le poinçon de contrôle des censeurs, *bá*. Poids : 38 grammes.

322. *Tự đức niên tạo*, semblable au nᵒ 321. – R/. *Phú yên*, nom de province; le reste comme nᵒ 321. (Monnaie de Paris.)

323. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức. Canh thân* 庚申, 1860. – R/. Nous n'avons pu nous assurer de la province qui l'a fabriqué. (Monnaie de San Francisco.) Poids d'une once.

324. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức. Quí hợi* 癸亥, 1863. – R/. *An giang*, ancien nom de province; le reste comme nᵒ 321. (Collection Henri Vildieu.) Poids : 37 gr. 8.

An giang, maintenant *Châu đốc* 洲督; *Châu đốc* était primitive-

ment un simple fort d'arrêt, construit en 1757, pour la défense de la frontière du côté du Cambodge; ce n'était pas un siège administratif.

324[a]. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – ℞. *Nội thảng ngân nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'argent. (Musée de Batavia, p. 133, n° 57.)

325. *Tự đức*, nom de l'ère. *Canh thân*, 1860. *Thái nguyên*, nom de province. Sur une des faces latérales, un poinçon : *Quảng* 廣. — Argent.

Poids légal : dix onces; poids moyen : 383 grammes. (Monnaie de Paris.)

326. *Tự đức*, nom de l'ère. *Tân dậu*, 1861. *Bình định*, nom de province. – ℞. *Thập lạng*, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. Sur les faces latérales, les poinçons suivants : *Công giáp*, de premier titre; *trung bình*, nom de balance; *Bá* 栢, *An* 安, *Xương* 昌. — Argent.

Poids moyen : 383 grammes. (Monnaie de Paris.)

327. *Tự đức*, nom de l'ère. *Canh thìn*, 1880. *Sơn tây*, nom de province. Sur une des faces latérales, un poinçon : *tăng* 增. — Argent.

Poids moyen : 383 grammes. (Monnaie de Paris.)

328. *Tự đức*, nom de l'ère. *Nhâm ngọ*, 1882. *Nghệ an*, nom de province. – ℞. *Thập lạng*, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. Sur les faces latérales, les poinçons suivants : *Công giáp; Trung bình; Hồ văn ngọc* 胡文玉, nom d'homme; *Khán sắc* 看色. — Argent.

329. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – ℞. *Nội thảng ngân thập lạng;* Trésor de la Cour, dix onces d'argent. Sur une face latérale, un poinçon : *Trung* 忠.

Poids : 382 gr. 5; 383 grammes; 385 grammes.

Sur un autre lingot semblable, on lit l'empreinte des poinçons suivants: *bá; trường* 長.

330. La Monnaie de Paris possède un moule de barre de dix onces de cette ère, mais avec l'indication de l'année de la fabrication, *nhâm tí* 壬子, 1852, et celle de la province de *Sơn tây* comme lieu de fabrication.

331. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng ngân nhị tiền;* Trésor de la Cour, deux dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 7 grammes; 7 gr. 7.

332. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng ngân tam tiền;* Trésor de la Cour, trois dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 10 gr. 2.

333. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng ngân tứ tiền;* Trésor de la Cour, quatre dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 15 grammes.

334. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng ngân ngũ tiền;* Trésor de la Cour, cinq dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 19 grammes.

335. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tụ đức*. – R/. *Quan ngân nhị tiền;* Trésor public, deux dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 6 gr. 8.

336. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng ngân nhị tiền;* Trésor de la Cour, deux dixièmes d'once d'argent. Les deux faces latérales sont ornées de festons.
Poids : 7 gr. 8.

337. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nội thảng*

tiền nhị tiền. Il y a ici une erreur évidente, l'ouvrier ayant gravé le premier caractère 錢 *tiền*, au lieu de 銀 *ngân* (voir n° 336). Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 7 gr. 9.

338. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Ngũ mạch* 五陌; cinq dixièmes de ligature. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent. (Trésor de *Huế*.)

339. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Thất mạch*; sept dixièmes de ligature. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 3 gr. 5.

340. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Giá tiền nhất quán;* valeur en monnaie, une ligature. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 5 grammes et 5 gr. 2.

341. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nhất quán ngũ mạch;* une ligature cinq dixièmes. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 7 gr. 5 et 8 grammes.

342. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Giá tiền nhị quán;* valeur en monnaie, deux ligatures. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 10 gr. 5.

343. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Nhị quán ngũ mạch;* deux ligatures cinq dixièmes. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.

Poids : 13 grammes et 13 gr. 5.

344. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R/. *Giá tiền*

tam quán; valeur en monnaie, trois ligatures. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.
Poids : 16 grammes.

345. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R. *Giá tiền nhị quán;* valeur en monnaie, deux ligatures. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.
Poids : 10 gr. 3 et 10 gr. 5.

346. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R. *Giá tiền tam quán;* valeur en monnaie, trois ligatures. Les deux faces latérales sont ornées de festons. — Argent.
Poids : 15 gr. 4.

347. *Tự đức thông bảo*. – R. Le soleil entre deux dragons affrontés. — Pièce d'argent dénommée *song long;* poids : 13 gr. 1.

347B. Pièce d'argent semblable au n° 347, mais de 0 m. 053 de diamètre; poids : 26 gr. 6.

348. *Tự đức thông bảo. Vạn thế vĩnh lại* (voir n° 241). – R. (Voir n° 241). — Argent et argent doré; poids légal : une once; poids réel : 37 gr. 3.

348B. Pièces semblables au n° 348, en argent et argent doré de 0 m. 045 de diamètre; poids : 19 grammes.

349. *Tự đức thông bảo. Triệu dân lại chi* (voir n° 247). – R. Le dragon de face volant dans le ciel. — Argent.
Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 18 grammes.

350. *Tự đức thông bảo. Triệu dân lại chi* (voir n° 247). – R. Le dragon volant dans le ciel. — Argent.
Poids moyen : 9 gr. 4.

351. *Tự đức thông bảo*. – R. *Sứ dân phú thọ;* qu'il soit accordé au peuple prospérité et longue vie. — Argent; poids légal : quatre dixièmes d'once; poids réel : 15 grammes et 15 gr. 45.

351[B]. Pièce semblable au n° 351, en argent, de 0 m. 028 de diamètre; poids : 7 gr. 6.

351[C]. Pièce semblable au n° 351, en argent, de 0 m. 024 de diamètre; poids : 5 gr. 3.

352. *Tự đức thông bảo.* — R/. Dans le ciel, parmi les nuages, à l'orient le soleil, à l'occident la lune, puis les cinq planètes posées deux et trois (voir n° 209). — Argent.

Poids légal : un dixième d'once; poids réel : 3 gr. 7.

353. *Tự đức thông bảo.* — R/. *Nhất ngủyen* (voir n° 85). — Argent.

Poids légal : un dixième d'once; poids réel : 3 gr. 5.

354. *Tự đức thông bảo.* — R/. Deux poissons nageant (voir n[os] 70 et 86), symbolisant la prospérité du peuple, et l'inscription *nhất đức;* c'est l'âge d'or, le temps où de sages princes font les peuples heureux. — Argent.

Le titre du chapitre *hàm hữu nhất đức* 咸 有 一 德, une vertu sans mélange, des *Anciennes annales* (Couvreur, *Chou king*, p. 127), fournit l'inscription de cette pièce. Les deux hommes dont la vertu était pure et sans mélange, c'étaient l'empereur *Thang* 湯 (1766-1753 A. C.) et son ministre *Y doãn* 伊 尹 (mort en 1713 A. C.). Ce sont deux des cent vingt-huit personnages reconnus officiellement maintenant en Chine comme sages (voir p. 109, note 2). Ils ont tous deux leur tablette placée dans la partie orientale des temples de la littérature, *Văn miếu*, où ils sont classés parmi les lettrés célèbres, *Tiền nho* : *Y doãn* occupe la cinquantième place et *Thang* la soixante-troisième. Les honneurs du temple de Confucius ne sont décernés qu'aux représentants les plus autorisés de la pensée nationale, aux lettrés orthodoxes et aux hommes d'État les plus influents. L'homme est constitué physiquement par la portion la plus pure de la matière; mais, de cette quintessence elle-même, la partie superfine est le partage du Saint. « On appelle *thánh nhân* 聖 人 celui qui a reçu du ciel la vertu parfaite dès le premier moment de son existence, et *hiền nhân* 賢 人, celui qui l'a acquise au prix de ses efforts. » (Couvreur, *Li ki*, II, p. 458, note.)

On dit vulgairement de la figuration de cette pièce : *vua tôi một đức thì như cá nước duyên hài,* le roi et ses ministres n'ont qu'une vertu, telle la bonne harmonie des poissons et de l'eau.

355. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Nhị nghi* (voir n° 251). — Argent.
Poids : 6 gr. 6.

355B. Pièce semblable au n° 355, en argent, diamètre 0 m. 0275.
Poids : 3 gr. 8.

356. *Tự đức thông bảo.* – R/. A l'orient le soleil, à l'occident la lune, motivant l'inscription *nhị thắng* 二勝, les deux victorieux. — Argent (Silvestre, *Monnaies et Médailles*, p. 104).

357. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Tam đa*, les trois abondances (voir n° 267). — Argent.
Poids : 3 gr. 8.

358. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Phú, thọ, đa nam;* grande prospérité, longue vie, nombreux fils (voir p. 208, note 1). — Argent.
Poids moyen : 5 gr. 2.

358B. Pièce semblable au n° 358, en argent, de 0 m. 0465 de diamètre, poids : 16 gr. 3.

359. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Ngũ phúc*, les cinq bonheurs (voir n° 255). — Argent et argent doré.
Poids : 18 gr. 2.

360. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Ngũ phúc*, les cinq bonheurs (voir n° 255). — Argent.
Poids : 18 gr. 9.

361. *Tự đức thông bảo.* – R/. Le sceptre *như ý*, à vos souhaits! deux fois répétés, accompagnés de deux caractères *vạn* dix mille. (voir p. 120-121 et n° 256.) — Argent.
Poids : 3 gr. 6.

362. *Tự đức thông bảo.* – R/. En haut et de gauche à droite : les tablettes littéraires, *thơ quyển* (voir p. 112); la gourde, *hồ lô* (voir p. 97); l'étui de livres, *thơ trật* (voir p. 112);

le cornet, *giác gia* (voir p. 96). — Pièce d'argent dénommée les quatre symboles précieux, *tứ bảo*.
Poids : 3 gr. 7.

363. *Tự đức thông bảo*. – R/. En haut et de gauche à droite : la pierre musicale, *khánh* (voir p. 95); l'éventail (voir p. 97); la gourde (voir p. 97); le cornet (voir p. 96); les tablettes littéraires (voir p. 112). — Pièce d'argent dénommée les cinq symboles précieux, *ngũ bảo*.
Poids : 3 gr. 3. (Trésor de *Huế*.)

364. *Tự đức thông bảo*. – R/. En haut et de gauche à droite : la pierre musicale (voir p. 95); le soleil flamboyant (voir n° 287); le cornet (voir p. 96); les deux anneaux circulaires couplés (voir p. 81); la branche de corail rouge (voir p. 81); les deux banderoles (voir p. 87); la gourde (voir p. 97); les deux anneaux carrés (voir p. 81). — Pièce d'argent dénommée les huit symboles précieux, *bát bảo*.
Poids : 3 gr. 7. (Trésor de *Huế*.)

365. *Tự đức thông bảo*. – R/. En haut et de gauche à droite : la pierre musicale; le soleil flamboyant; le cornet; les deux anneaux circulaires; les deux banderoles; la branche de corail rouge; la gourde; les deux anneaux carrés. — Pièce d'argent dénommée les huit symboles précieux.
Poids : 3 gr. 7. (Trésor de *Huế*.)

366. *Tự đức thông bảo*. – R/. En haut et de gauche à droite : la pierre musicale; les deux anneaux carrés; la gourde; les deux banderoles; la branche de corail rouge; les deux anneaux circulaires; le cornet; le soleil flamboyant. — Pièce d'argent dénommée les huit symboles précieux.
Poids : 3 gr. 5. (Trésor de *Huế*.)

367. *Tự đức thông bảo*. — R/. Vide. — Argent.
Poids : 1 gr. 5.

367ᴮ. Pièce en argent semblable au nº 367, de 0 m. 026 de diamètre.

368. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. — R/. Le dragon volant (voir nº 181). — Pièce en argent, dénommée *Phi long*, fabriquée à l'imitation des piastres espagnoles et mexicaines.

Poids : 26 gr. 2. La tranche est rayée obliquement.

368ᴮ. Pièce semblable en or, de 0 m. 041 de diamètre.

369. *Tự đức thông bảo.* – R/. Le dragon volant (voir nº 181). — Argent.

Poids : 13 gr. 3. La tranche est rayée obliquement.

370. *Tự đức thông bảo.* – R/. Le dragon volant (voir nº 181). — Argent.

Poids : 12 gr. 4. La tranche est rayée obliquement.

371. *Tự đức thông bảo.* Au centre, le soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement. — R/. Au centre, le soleil radié, et, au pourtour, l'image du dragon, *long văn;* à la périphérie, un grènetis et un ornement. — Argent.

Poids : 37 gr. 2. La tranche est rayée obliquement.

371ᴮ. Pièce en argent semblable au nº 371, de 0 m. 0375 de diamètre.

Poids : 26 gr. 5.

372. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement. – R/. L'image du dragon, *long văn;* à la périphérie, un grènetis et un ornement. — Argent.

Poids : 18 gr. 5. La tranche est rayée obliquement.

373. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement. – R/. L'image du dragon,

long văn; à la périphérie, un grènetis et un ornement. — Argent.

Poids : 10 gr. 8. La tranche est rayée obliquement.

374. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil flamboyant (voir n° 287). – R/. Un dragon planant dans les nuages fournissant l'inscription *Long vân khế hội,* réunion intime du dragon et des nuages (voir n° 261). — Argent.

Poids : 18 gr. 9 et 20 grammes.

374B. Pièce en or, semblable au n° 374.

375. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil flamboyant (voir n° 287). – R/. Semblable au n° 374. — Argent, argent doré et or.

Poids : 9 gr. 5 et 9 gr. 85.

376. *Tự đức thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement composé d'une succession de doubles lignes courbes superposées. – R/. Au centre, un soleil radié; au pourtour, le dragon volant; à la périphérie, un grènetis et un ornement; dans le champ, l'inscription *việt trung*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la fidélité obtiendra en récompense la présente monnaie, dont le poids est d'une once, *nhất lạng.* — Argent.

Poids : 37 gr. 4. La tranche est rayée obliquement.

La fidélité est considérée comme la première des vertus, en ce sens qu'elle implique l'ensemble de tous les devoirs.

376B. Pièce en or, semblable au n° 376.

377. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *việt từ*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la bénignité pourra obtenir en récompense la présente monnaie dont le poids est d'un dixième d'once, *nhất tiền.* — Argent.

Poids : 3 gr. 8. La tranche est rayée obliquement.

377B. Pièce en or, semblable au n° 377.

378. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *việt hiếu,*

c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la reconnaissance (ou celui qui pratique respectueusement et cordialement la piété filiale) est digne d'obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de deux dixièmes d'once, *nhị tiền*. — Argent.

Poids : 7 gr. 3. La tranche est rayée obliquement.

378B. Pièce en or, semblable au n° 378.

379. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *viết lang*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la bonté pourra obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de trois dixièmes d'once, *tam tiền*. — Argent.

Poids : 11 gr. 3. La tranche est rayée obliquement.

379B. Pièce en or, semblable au n° 379.

380. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *viết đệ*, c'est-à-dire que celui qui pratique le respect envers les aînés est digne d'obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de quatre dixièmes d'once, *tứ tiền*. — Argent.

Poids : 15 grammes. La tranche est rayée obliquement.

380B. Pièce en or, semblable au n° 380.

381. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *viết ngãi*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la justice pourra obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de cinq dixièmes d'once, *ngũ tiền*. — Argent.

Poids : 18 gr. 8. La tranche est rayée obliquement.

381B. Pièce en or, semblable au n° 381.

382. *Tự đức thông bảo* (voir n° 376). – R/. (voir n° 376) *viết thính*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de l'obéissance est digne d'obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de six dixièmes d'once, *lục tiền*. — Argent.

Poids : 23 grammes. La tranche est rayée obliquement.

382ᴮ. Pièce en or, semblable au nº 382.

383. *Tự đức thông bảo* (voir nº 376). — R. (voir nº 376) *viết huệ*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la bienfaisance pourra obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de sept dixièmes d'once, *thất tiền*. — Argent.

Poids : 26 grammes. La tranche est rayée obliquement.

383ᴮ. Pièce en or, semblable au nº 383.

384. *Tự đức thông bảo* (voir nº 376). – R. (voir nº 376) *viết thuận*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de la soumission peut obtenir en récompense la présente monnaie, dont le poids est de huit dixièmes d'once, *bát tiền*. — Argent.

Poids : 30 gr. 5. La tranche est rayée obliquement.

384ᴮ. Pièce en or, semblable au nº 384.

385. *Tự đức thông bảo* (voir nº 376). – R. (voir nº 376) *viết nhân*, c'est-à-dire que celui qui possède la vertu de l'humanité est digne d'obtenir la présente monnaie, dont le poids est de neuf dixièmes d'once, *cửu tiền*. — Argent.

Poids : 34 gr. 2. La tranche est rayée obliquement.

385ᴮ. Pièce en or, semblable au nº 385.

386. *Tự đức thông bảo*. Au centre, le soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R. Dans le ciel, parmi les nuages, à l'orient le soleil, à l'occident la lune, puis en haut et en bas, les cinq planètes, posées deux et trois (voir nº 209). — Argent.

Poids : 3 gr. 9.

387. *Tự đức thông bảo*. Au centre, le soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – R. *Tam đa*, les trois abon-

dances (voir nº 267). A la périphérie, des rayons serrés. — Argent.

Poids : 4 gr. La tranche est rayée obliquement.

388. *Tự đức thông bảo.* Au centre, le soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – ℞. Le sceptre *như ý*, à vos souhaits! accompagné du caractère *vạn* dix mille (voir nº 288 et p. 120-121). A la périphérie, des rayons serrés. — Pièce d'argent dénommée *vạn thọ như ý.*

Poids : 4 gr. 1.

389. *Tự đức thông bảo.* Au centre, le soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons serrés. – ℞. Le cornet *giác gia* (voir p. 96). A la périphérie, des rayons serrés. — Argent.

Poids : 3 gr. 8.

390. *Tự đức,* entouré d'un grènetis; à la périphérie, des rayons serrés. – ℞. Cinq symboles précieux, qui sont : au centre, la pierre musicale; en haut et de gauche à droite : la gourde; l'étui de livres; l'éventail; le cornet. A la périphérie, des rayons serrés. — Pièce d'argent dénommée *ngũ bảo.*

Poids : 3 gr. 5. La tranche est rayée obliquement.

391. *Tự đức niên tạo,* fabriqué durant l'ère *Tự đức.* – ℞. *Nội thảng kim nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'or. Sur la face latérale de droite, un poinçon indiquant le titre : *cửu ngũ* 九 五, 0.950 de fin.

Poids : 37 gr. 4.

392. Lingot d'or semblable au nº 391; au-dessous de l'inscription de la face, les deux caractères *bát ngũ* 八 五, indiquant le titre : 0. 850 de fin. (Monnaie de Paris.)

393. Lingot d'or semblable au nº 391, mais dont les inscriptions sont gravées en creux. (Monnaie de San Francisco.)

394. *Tự đức niên tạo,* fabriqué durant l'ère *Tự đức.* – ℞. *Nội thảng*

kim ngũ lạng; Trésor de la Cour, cinq onces d'or. Au-dessous, l'indication du titre : *bát ngũ*, 0.850 de fin.

Poids moyen : 190 gr. 25. (Monnaie de Paris.)

395. *Tự đức*, nom de l'ère; *Kỉ dậu* 己 酉, 1849, année de la fabrication; *Bắc ninh*, chef-lieu de province; *Thập tuế* 拾 歲, dix dixièmes de fin, parfaitement pur. – R̸. *Thập lạng* 十 兩, dix onces; ces deux caractères entaillés au burin. Il y a de plus l'empreinte d'un poinçon de contrôle, *Dục* 育. Lingot d'or en forme de bateau. (Trésor de *Huế*.)

396. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Hoàng kim thập lạng*, dix onces d'or. Au-dessous, l'indication du titre : *cửu*, 0.900 de fin.

397. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Nội thảng kim nhất tiền;* Trésor de la Cour, un dixième d'once d'or. Sur une des faces latérales, le titre de fin : *bát ngũ*, 0.850. (Monnaie de Paris.)

398. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Nội thảng kim nhị tiền;* Trésor de la Cour, deux dixièmes d'once d'or. Sur une des faces latérales, le titre de fin : *bát ngũ*, 0.850. (Monnaie de Paris.)

399. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Nội thảng kim tam tiền;* Trésor de la Cour, trois dixièmes d'once d'or. Sur une des faces latérales, le titre de fin : *bát ngũ*, 0.850. (Monnaie de Paris.)

400. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Nội thảng kim tứ tiền;* Trésor de la Cour, quatre dixièmes d'once d'or. Sur une des faces latérales, le titre de fin : *bát ngũ*, 0.850. (Monnaie de Paris.)

401. *Tự đức niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Tự đức*. – R̸. *Nội thảng kim ngũ tiền;* Trésor de la Cour, cinq dixièmes d'once d'or. Sur une des faces latérales, le titre de fin : *bát ngũ*, 0.850. (Monnaie de Paris.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

402. *Tự đức thông bảo.* – R/. Le soleil entre deux dragons affrontés. Pièce en or dénommée *song long.*
Poids : 27 grammes.

402[a]. Pièce en or semblable au nº 402, de 0 m. 035 de diamètre. (Appartient à M. Albert Brière.)

403. *Tự đức thông bảo.* — *Vạn thế vĩnh lại* (voir nº 241). – R/. (voir nº 241). — Or.
Poids légal : une once; poids réel : 38 grammes.

404. *Tự đức thông bảo.* — *Vạn thế vĩnh lại* (voir nº 241). – R/. (voir nº 241.) — Or.
Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 grammes.

405. *Tự đức thông bảo.* — *Triệu dân lại chi* (voir nº 247). – R/. Le dragon de face. — Or.
Poids légal : cinq dixièmes d'once; poids réel : 19 grammes.

406. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Sứ dân phú thọ;* qu'il soit accordé au peuple prospérité et longue vie. — Or.
Poids : 14 gr. 7.

406[a]. Pièce semblable en or de 0 m. 024 de diamètre; poids : 5 gr. 6.

407. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Tam thọ,* les trois longévités (voir nº 252). — Or.
Poids : 11 grammes.

408. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Phú, thọ, đa nam;* grande prospérité, longue vie, nombreux fils (voir p. 208, note 1). — Or.
Poids : 16 gr. 5.

409. *Tự đức thông bảo.* — R/. *Tứ mỹ,* les quatre perfections (voir nº 254). — Or; diamètre 0 m. 042.
Poids : 14 gr. 5. (Trésor de *Huế.*)

410. *Tự đức thông bảo.* – R/. *Ngũ phúc,* les cinq bonheurs (voir nº 255). — Or.
Poids : 18 grammes.

411. *Tự đức thông bảo.* Au centre, le soleil rayonnant; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. – R̸. Le dragon volant, *phi long;* à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. — Or.

Poids : 26 gr. 8. La tranche est cordonnée.

412. *Tự đức thông bảo* (voir n° 411). – R̸. (voir n° 411). — Or. Poids : 13 gr. 2. La tranche est cordonnée.

413. *Tự đức thông bảo* (voir n° 411). – R̸. (voir n° 411). — Or. Poids : 13 gr. 2. La tranche est cordonnée.

414. *Tự đức thông bảo.* Au centre, le soleil radié; à la périphérie, un grènetis et un ornement composé d'une succession de doubles lignes courbes superposées. – R̸. Au centre, le soleil radié, et, au pourtour, l'image du dragon, *long văn*; à la périphérie, un grènetis et un ornement. — Or.

Poids : 37 gr. 6 et 37 grammes. La tranche est rayée obliquement.

414[B]. Pièce en or semblable au n° 414, de 0 m. 038 de diamètre. Poids : 26 gr. 2 et 26 gr. 3.

414[C]. Pièce en or semblable au n° 414; de 0 m. 036 de diamètre. Poids : 18 gr. 9.

Giản tôn nghị hoàng đế 1884; ère *Kiến phúc.*

415. *Kiến phúc thông bảo.* – R̸. Vide. — Zinc (voir p. 282).

416. *Kiến phúc thông bảo.* – R̸. Vide. — Cuivre (voir p. 282).

Ère *Hàm nghi* 1884-1885.

417. *Hàm nghi thông bảo.* – R̸. Vide.

Il fut fabriqué quarante ligatures de cette monnaie de cuivre, soit 40 × 600 = 24000 pièces (voir p. 283).

Cảnh tôn thuần hoàng đế 1885-1889; ère *Đồng khánh.*

418. *Đồng khánh thông bảo.* – R/. Vide.

On fabriqua, en 1885, deux cent quatre-vingt-quatorze ligatures de cette monnaie de cuivre, soit 294 × 600 = 176400 pièces, valant chacune dix sapèques de zinc (voir p. 284). Donc six de ces pièces valent un *tiền* de sapèques de zinc, un *tiền* de monnaie de cuivre vaut une ligature de zinc, et dix ligatures de cuivre valent cent ligatures de zinc.

419. *Đồng khánh thông bảo.* – R/. Vide.

La fabrication à *Huế* de cette monnaie de cuivre, valant chacune six sapèques de zinc, commencée en 1886, atteignit le chiffre total de vingt et un mille huit cent trente ligatures de six cents pièces chacune (voir p. 284).

420. *Đồng khánh thông bảo.* – R/. *Sử dân phú thọ;* qu'il soit accordé au peuple prospérité et longue vie. — Argent.
Poids : 6 gr. 6.

421. *Đồng khánh thông bảo.* – R/. *Phú thọ đa nam*; grande prospérité, longue vie, nombreux fils (voir p. 208 note 1). — Argent.
Poids : 10 gr. 2.

422. *Đồng khánh thông bảo.* Au centre, un soleil flamboyant (voir n° 287). – R/. Un dragon dans des nuages et l'inscription *Long vân khế hội*, réunion intime du dragon et des nuages (voir n° 261). — Argent.
Poids : 8 gr. 8.

423. *Đồng khánh niên tạo*, fabriqué durant l'ère *Đồng khánh.* – R/. *Nội thảng kim nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'or. Sur une face latérale, en pointillé, *thất tuế* 七歲, sept dixièmes de fin; sur l'autre face, un poinçon : *thoại* 瑞.
Poids : 37 gr. 7.

424. *Đồng khánh thông bảo.* – R/. Vide. — Pièce trouée, en or; diamètre 0m.021.
Poids : 1 gr. 8. (Trésor de *Huế.*)

425. *Đồng khánh thông bảo.* – R̸. Dans le ciel, à l'orient le soleil et une constellation, à l'occident la lune et une constellation; au milieu, *Nhị nghi* (voir n° 251). — Or.
Poids : 6 gr. 4.

Ère *Thành thái* 1889-temps présent.

426. *Thành thái thông bảo.* – R̸. Vide.

La fabrication de cette monnaie de cuivre, valant six sapèques de zinc, se fit à *Huế* pendant les années 1889 et 1890 et s'éleva à treize mille deux cent dix-huit ligatures de chacune six cent pièces (voir p. 285).

427. *Thành thái thông bảo.* – R̸. *Thập văn,* dix sapèques.

La fabrication de cette monnaie de cuivre, valant dix sapèques de zinc, commencée à *Huế* en l'année 1893, fut reprise à *Thanh hóa* en l'année 1894 et se continuait dans cet établissement en 1899 (voir p. 285).

428. *Thành thái thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. – R̸. Le dragon volant; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis (voir n° 206). — Pièce d'argent dénommée *phi long;* diamètre 0 m.037.
Poids : 15 gr. 3. (Trésor de *Huế*.)

429. *Thành thái niên tạo,* fabriqué durant l'ère *Thành thái.* – R̸. *Nội thảng kim nhất lạng.* Trésor de la Cour, une once d'or. Sur une des faces latérales, le titre : *bát ngũ* 八五, 0.850 de fin et un poinçon, *trung* 忠.
Poids : 36 gr. 1.

430. *Thành thái niên tạo,* fabriqué durant l'ère *Thành thái.* – R̸. *Nội thảng kim nhất lạng;* Trésor de la Cour, une once d'or. Sur une des faces latérales, le titre : *bát* 八, 0.800 de fin, et un poinçon : *trung* 忠 (non reproduit).
Poids : 36 gr. 7.

431. *Thành thái thông bảo, Vạn thế vĩnh lại* (voir n° 241). – R/. (voir n° 241). — Or.

Poids légal : une once. (Appartient au Duc *Tuyên hóa* 宣化郡公, premier frère du Roi[1].)

432. *Thành thái thông bảo.* – R/. *Nhất nguyên*, une période de l'évolution cosmique (voir n° 85). Au-dessus, les nuages dans le ciel; au-dessous, la mer écumante. — Or.

Poids : 3 gr. 9.

433. *Thành thái thông bảo.* Au centre, un soleil radié; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. – R/. Le dragon volant, *phi long;* à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis (voir n° 207). — Or; diamètre, 0 m. 031.

Poids : 10 gr. 5. (Trésor de *Huế.*)

434. *Thành thái thông bảo.* Au centre, un soleil radié; dans l'intérieur du listel, un ornement composé de demi-circonférences convexes tangentes. – R/. Au centre, le *thái cực* 太極 (voir p. 77 à 79 et pl. I, fig. E). Au pourtour, l'image du dragon, *long văn*, émané de lui et associé à son éternité (voir p. 90). Dans l'intérieur du listel un ornement composé de demi-circonférences convexes tangentes. — Or; diamètre, 0 m. 035. (Appartient à M. Charles Lichtenfelder.)

Thái cực n'est pas un être à part; il constitue *âm* et *dương*, et il réside dans *âm* et *dương;* il constitue les cinq éléments, et réside en eux; il constitue toutes choses, et il réside en elles : c'est *lý* 理, et rien de plus; mais on l'appelle *thái cực*, ou grand extrême, parce qu'il atteint tout jusqu'aux dernières limites (Le Gall, *Tchou Hi*, p. 101). Il est la racine du ciel, de la terre et de toutes choses (*Ibid.*, p. 103).

435. *Thành thái thông bảo.* Au centre, un soleil radié. – R/. Au centre,

[1] Les deux autres frères, nommés : *Bảo khiêm* 寶謙 et *Bảo lỗi* 寶磊, sont aussi pourvus de titres. Il y a en outre deux sœurs : les duchesses *Mỹ lang* 美良公主 et *Phúc lâm* 福林公主.

le *thái cực*, radié; dans le ciel, à l'orient le soleil, à l'occident la lune, puis, haut et bas, l'inscription *nhị nghi* (voir n° 251). — Or; diamètre, 0 m. 0265.
Poids : 6 gr. 6. (Trésor de *Huế.*)

436. *Thành thái thông bảo.* Au centre, le soleil radié; à la périphérie, des rayons séparés par un grènetis. – R/. Au centre, le soleil radié. Haut et bas, l'inscription *tam thọ*, les trois longévités, symbolisées par le prunier, le pin et le bambou. A la périphérie, des rayons séparés par un grènetis (voir n° 252). — Or; diamètre, 0 m. 031.
Poids : 10 grammes et 10 gr. 5. (Trésor de *Huế.*)

437. *Thành thái thông bảo.* Au centre, le soleil rayonnant. – R/. Au centre, le soleil flamboyant; à droite et à gauche, l'inscription *tứ mỹ*, les quatre perfections (voir n° 254). — Or.
Poids : 14 gr. 5.

438. *Thành thái niên chế*, fabriqué durant l'ère *Thành thái.* Cette inscription est entourée d'ornements en forme de trèfles tangents. Au centre, le *thái cực* (voir n° 434), entouré de trèfles tangents. En haut, le soleil entouré de palmettes, en partie masqué par une litre rehaussée de grecques discontinues sur les côtés et de swastika dans la partie centrale du second plan. A droite et à gauche, les deux dragons affrontés, parmi les nuages. En bas, la chauve-souris, *phúc*, homophone de *phúc*, souhait de bonheur (voir n° 255). Entourant le tout, un ornement composé de spirales tangentes et une plate-bande lisse. – R/. A la périphérie, une plate-bande lisse et un ornement composé de spirales tangentes. En haut, le *thái cực* (voir n° 434) flamboyant et les deux dragons affrontés, pénétrant jusqu'aux sources de l'abîme. Sur le tout, une litre décorée sur trois côtés de swastika et portant une inscription horizontale en caractères *tiểu truyện* (voir p. 46) : *Duy thiện vi bảo* 惟善爲寶, la pro-

bité seule est précieuse. Cette phrase est extraite de la *Grande étude :* il est dit dans les Annales de la principauté de *Sở* 楚, la nation de *Sở* n'attache pas un grand prix (à l'or ni aux pierreries); elle n'estime que la probité, *duy thiện dĩ* 以 *vi bảo* (Couvreur, *Les quatre livres*, p. 20, 21). — Or; diamètre, 0 m. 074.

Cette éclatante renaissance de l'art annamite met en lumière une ingénieuse allégorie à l'événement qui motiva la fabrication de deux pièces semblables en or, au mois de décembre de l'année 1899. C'est un témoignage de gratitude souveraine, qui fait honneur et au monarque et à ceux qui en furent l'objet.

TOUCHAUX.

Les essais d'or se font à la pierre de touche au moyen de morceaux d'or à différents titres, qu'on appelle touchaux. On frotte la matière d'or à expérimenter sur la pierre de touche; on frotte aussi le touchau que l'on croit le plus rapproché de l'espèce, et comme le titre de chaque touchau y est marqué, on juge ainsi à peu près du titre de l'or par celui du touchau qui en approche le plus. (Procédé tout à fait abandonné par la science moderne.)

439. *Kim thất phần, Ngân nhị phần, Thâu nhất phần.*

鍮 銀 金
一 二 七
分 分 分

Cette inscription, divisée en trois colonnes verticales, est gravée en pointillé. — Or, sept parties; argent, deux parties; *thâu*, une partie. – ꝶ. Vide. — C'est un type d'alliage mesurant 0 m. 0168 de diamètre et 0 m. 0016 d'épaisseur.

Poids: 4 gr. 1. (Monnaie de Paris.)

Il est déjà parlé de ce métal *thâu*, par *Mà toān lin* 馬端臨 *Mā*

doan lâm (né probablement vers 1245), dans sa *Grande encyclopédie*, au chapitre de la circulation monétaire (cité par Vissering, *On chinese currency*, p. 125).

Ce métal inconnu dit *thâu* aurait l'apparence du cuivre. Il peut sembler qu'il appartient à la Monnaie de Paris de déterminer ce métal; la pièce, n'ayant aucune valeur numismatique, pourrait sans inconvénient avoir son épaisseur réduite de moitié sur une partie de sa surface postérieure, tout en conservant l'inscription, ce qui permettrait de prélever une prise d'essai d'un gramme, nécessaire à l'analyse.

440. *Kim thất dĩ ngũ phần, Ngân nhị dĩ nhất phần, Hồng đồng tứ phần.*

金七以五分
銀二以一分
紅銅四分

Cette inscription, divisée en trois colonnes verticales, est gravée au pointillé. — Or, soixante-quinze parties; argent, vingt et une parties; cuivre rouge, quatre parties. – R/. Vide. — C'est un type d'alliage mesurant 0 m. 0176 de diamètre et 0 m. 008 d'épaisseur.
Poids : 2 gr. 1. (Monnaie de Paris.)

Ces deux échantillons d'alliages datent très probablement de l'ère *Tự đức*, ou antérieur, mais non postérieur au 5 juillet 1885.

MONNAIES D'ESSAI DU GOUVERNEMENT DE L'INDO-CHINE.

Ces essais furent faits dans les ateliers de la Direction d'artillerie à *Hà nội*, en l'année 1896 (voir p. 316 et suivantes).

441. *Gia long thông bảo.* – R/. *Thất phần*, allusion à un poids. — Monnaie coulée en zinc pur.

442. *Minh mạng thông bảo.* – R/. Vide. — Monnaie coulée en zinc pur.

443. *Tự đức thông bảo.* – R/. Vide. — Monnaie coulée en zinc pur.

444. *Gia long thông bảo.* – R/. *Thất phần*, allusion à un poids. — Monnaie frappée dans des feuilles de zinc n° 16 de 0 m. 0011 d'épaisseur.

SOUVERAIN CHINOIS.

Dynastie *Đại thanh* 大清.

Cao tông thuần hoàng đế 高宗純皇帝 1736-1796; ère *Càn long*.

445. *Càn long thông bảo.* – R/. *An nam*, nom de pays (voir p. 70). — Cuivre.

USURPATEURS.

Famille *Hồ*.

Hồ quí ly 1400; ère *Thánh nguyên*.

446. *Thánh nguyên thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

447. *Thánh nguyên thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

448. *Thánh nguyên thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

449. *Thánh nguyên thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Famille *Mạc*.

Mạc đăng dung 1527-1530; ère *Minh đức*.

450. *Minh đức thông bảo.* – R/. A droite une ligne courbe, à gauche un point? — Zinc.

451. *Minh đức thông bảo.* – R/. Deux caractères cursifs, que les

lettrés estiment être *vạn tuế* 萬 歲 (voir p. 209, n° 2). — Cuivre.

Il est en effet raisonnable de croire que le fondateur d'une famille nouvelle, exprime le souhait, pour lui et ses successeurs, d'une durée d'existence de dix mille ans. Le siège provisoire de leur gouvernement était établi à *Cổ trai* (voir p. 35), province de *Hải phòng* 海 防, maintenant *Phủ liễn* 扶 輦 (voir p. 414).

452. *Minh đức thông bảo.* – R/. (voir n° 451). — Cuivre.

Mạc đăng dinh 1530-1541; ère *Đại chính.*

453. *Đại chính thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

454. *Đại chính thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Mạc phúc nguyên 1547-1562; ère *Vĩnh định* 1547-1548.

455. *Vĩnh định thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

FAMILLE *Tây sơn.*

Nguyễn văn nhạc; ère *Thái đức* 1778-1793.

Une partie de la monnaie émise par les *Tây sơn* a très probablement été fabriquée à *Qui nhơn*, qui était un centre producteur d'ustensiles de cuivre. Vers le milieu du XIXe siècle, des ouvriers fondeurs de cuivre, émigrés de cette province, ont créé les ateliers de *Chợ quán* 𢄂 館, Marché des auberges, près *Sài gòn*.

456. *Thái đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

457. *Thái đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre rouge.

458. *Thái đức thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

459. *Thái đức thông bảo.* – R/. Un point au-dessus du trou; une ligne courbe au-dessous du trou. — Cuivre.

460. *Thái đức thông bảo.* – R/. Un point au-dessus du trou; une ligne courbe au-dessous du trou étoilé. — Cuivre.

461. *Thái đức thông bảo.* – R/. Deux caractères cursifs (voir n° 451). Autre famille, mêmes vœux. — Cuivre.

462. *Thái đức thông bảo.* – R/. Vide. — Fer.

Nguyễn văn huệ; ère *Quang trung* 1788-1792.

463. *Quang trung thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

464. *Quang trung thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

465. *Quang trung thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

466. *Quang trung thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

467. *Quang trung đại bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

468. *Quang trung thông bảo.* – R/. *Nhất* « un » au-dessus du trou. — Cuivre.

469. *Quang trung thông bảo.* – R/. *Nhất* « un » au-dessous du trou. — Cuivre.

470. *Quang trung thông bảo.* – R/. *Nhị* « deux » au-dessous du trou. — Cuivre.

471. *Quang trung thông bảo.* – R/. *Công* pour *Công bộ*, ministère des travaux publics, au-dessous du trou (voir n° 63). — Cuivre.

472. *Quang trung thông bảo.* – R/. Quatre lignes concaves autour du trou. — Cuivre.

473. *Quang trung thông bảo.* – R/. Quatre lignes convexes autour du trou. — Cuivre.

Nguyễn quang toản 1792-1802; ère *Cảnh thịnh* 1792-1801.

474. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

475. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

476. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. Vide. Les quatre angles extérieurs du listel du trou sont abattus. — Cuivre.

477. *Cảnh thịnh đại bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

478. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. A droite un point; à gauche une ligne courbe. — Cuivre.

479. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. (voir nº 70). — Cuivre.

480. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. (voir nº 70). — Cuivre.

481. *Cảnh thịnh thông bảo.* – R/. (voir nº 70). — Cuivre.

FEUDATAIRES.

Chúa đàng trong 1558-1777.

D'après une note fournie par le Bureau des Annales, *Sử quán*, de *Huế*, les *Chúa* de *Huế* auraient fabriqué pendant plusieurs siècles des monnaies portant l'inscription *Thái bình* (voir p. 70).

Il peut être intéressant de faire connaitre ce que le numismate chinois *Lý tá hiền* insère dans son ouvrage à propos de cette inscription (vol. X, chap. *trinh, nhất*, p. 7) : « *Trần lai hiếu* 陳萊孝 dit que les dynasties antérieures (chinoises) ont fait usage neuf fois des caractères *Thái bình*, dans l'intention d'obtenir une paix profonde, sans s'inquiéter de rééditer une même ère. Mais où doit-on soupçonner l'intention d'obtenir une paix profonde ? et où doit-on soupçonner les années de règne ? Difficile de discerner. » On est en Annam dans le même embarras.

482. *Thái bình thông bảo.* – R/. Une ligne courbe à droite du trou; un point à gauche du trou. — Zinc.

483, 484, 485. *Thái bình thông bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

486. *Thái bình thông bảo.* – R/. Vide; le trou est étoilé. — Cuivre.

487, 488, 489, 490. *Thái bình thánh bảo.* – R/. Vide. — Cuivre.

Thế tôn hiếu võ hoàng đế 1739-1766.

D'après une note du Bureau des Annales de *Huế*, la monnaie suivante fut fabriquée par ce *Chúa*.

491. *Thiên minh thông bảo.* – R/. Vide. — Zinc.

FAUSSE MONNAIE D'ÈRE ANNAMITE.

Voir ce qui est dit au chapitre : *Catalogue alphabétique des monnaies mineures*, pages 364 et 370.

La date n'est citée qu'à titre de renseignement et afin de faciliter le classement et la comparaison avec la circulation légale, car la fabrication de cette fausse monnaie est certainement de beaucoup postérieure à la date de l'ère indiquée.

492. *Thiệu bình thông bảo* [comparer avec nos 9, 10] (1434-1440). – R. Vide. — Cuivre.

493 à 498. *Thiệu bình phong bảo* (1434-1440). – R. Vide. — Cuivre.

499. *Thiệu bình thánh bảo* (1434-1440). – R. Vide. — Cuivre.

FAUSSE MONNAIE D'ÈRES CHINOISES.

Voir ce qui est dit au chapitre : *Catalogue alphabétique des monnaies mineures*, pages 364 et 370.

Les dates ne sont citées qu'à titre de renseignement et afin de faciliter le classement et la comparaison avec la circulation légale, car la fabrication de cette fausse monnaie est certainement de beaucoup postérieure aux dates des ères indiquées (voir p. 361).

500. *Càn nguyên thông bảo* (758-760). – R. Vide. Comparer cette monnaie avec les monnaies légales du catalogue Lockhart [1], nos 166, 167, 170, 171. — Cuivre.

501. *Càn nguyên phù bảo* (758-760). – R. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 166, 167, 170, 171. — Cuivre.

502, 503. *Hán nguyên thông bảo* (936-948). – R. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 193, 194. — Cuivre.

[1] J.-H. Stewart Lockhart, *The Currency of the Farther East*, Hong kong, 1895.

504. *Hán nguyên thánh bảo* (936-948). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 193, 194. — Cuivre.

505. *Châu nguyên thông bảo* (951-960). – R/. *Bình nam* (voir n° 90). Comparer avec Lockhart, n° 211. — Cuivre.

506. *Hàm bình nguyên bảo* (998-1004). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 247. — Cuivre.

507. *Tường phù thông bảo* (1008-1017). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 250, 251. — Cuivre.

508. *Tường phù nguyên bảo* (1008-1017). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 249. — Cuivre.

509. *Tường phù nguyên bảo* (1008-1017). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 249. — Zinc.

510 à 514. *Thiên thánh nguyên bảo* (1023-1032). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 254, 255. — Cuivre.

515. *Thiên thánh nguyên bảo* (1023-1032). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 254. — Fer.

516, 517. *Trị bình thông bảo* (1064-1068). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 277. — Zinc.

518. *Trị bình thông bảo* (1064-1068). – R/. Une ligne courbe au-dessous du trou. Comparer avec Lockhart, n° 277. — Zinc.

519. *Trị bình thông bảo* (1064-1068). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 277. — Cuivre.

520 à 522. *Trị bình nguyên bảo* (1064-1068). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 280 à 283. — Cuivre.

523 à 526. *Trị bình thánh bảo* (1064-1068). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 277. — Cuivre.

527 à 533. *Nguyên phong thông bảo* (1078-1086). — R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 295 à 297. — Cuivre.

534 à 537. *Nguyên hựu thông bảo* (1086-1094). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, nos 304, 305. — Cuivre.

538, 539. *Thiệu thánh nguyên bảo* (1094-1098). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n°s 309, 310. — Cuivre.

540, 541. *Nguyên phù thông bảo* (1098-1101). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 317. — Cuivre.

542. *Chính hòa thông bảo* (1111-1118). – R/. Une ligne courbe à droite du trou. Comparer avec Lockhart, n° 342. — Zinc.

543. *Chính hòa thông bảo* (1111-1118). – R/. Une ligne courbe à droite du trou; un point à gauche du trou. Comparer avec Lockhart, n° 342. — Zinc.

544. *Chính long nguyên bảo* (1156-1161). – R/ Une ligne courbe à droite du trou, un point à gauche du trou. Comparer avec Lockhart, n° 571. — Zinc.

545. *Chính long nguyên bảo* (1156-1161). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 571. — Cuivre.

546, 547. *Đại định thông bảo* (1161-1190). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 573. — Cuivre.

548. *Hồng võ thông bảo* (1368-1399). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 646. — Cuivre.

549. *Vĩnh lạc thông bảo* (1403-1425). – R/. Vide. Comparer avec Lockhart, n° 667. — Cuivre.

550. *Gia khánh thông bảo* (1796-1821). – R/. Fruste. — Zinc.

En 1830, cette monnaie et les suivantes furent prohibées en Annam (voir p. 266).

551. *Gia khánh thông bảo* (1796-1821). – R/. En mandchou *Pau Yün*, transcription de *Bảo Vân* 寶雲, monnaie du *Yûn nân* 雲南. — Zinc (voir n° 550).

552. *Đạo quang thông bảo* (1821-1850). – R/. En mandchou *Pau Gui*, transcription de *Bảo Quế* 寶桂, pour *Koéi lîn* 桂林, capitale de la province du *Koàng sī* 廣西. — Zinc (voir n° 550).

553. *Đạo quang thông bảo* (1821-1850). – Ꞧ. En mandchou *Pau Guvang*, transcription de *Bảo Quảng* 寶廣, monnaie du *Quảng đông* 廣東 (Canton). — Zinc (voir n° 550).

554. *Đạo quang thông bảo* (1821-1850). – Ꞧ. En mandchou *Pau Yün* (voir n° 551). — Zinc (voir n° 550).

555. *Quang tự thông bảo* (1875-temps présent). – Ꞧ. Fruste. — Zinc.

On pourrait allonger cette série des nombreuses pièces de cuivre des dernières ères chinoises en circulation sur les frontières sino-annamites (voir p. 307), qui ne figurent pas dans le catalogue Lockhart. (Nous nous occuperons peut-être un jour des monnaies chinoises et d'en faire connaître un certain nombre, non cataloguées par le savant Commissaire de *Wei hai wei*, ni par le numismate chinois *Lý tá hiền*.) Pour le présent, nous nous en sommes tenu aux monnaies de zinc, cependant rares maintenant, même au Tonkin.

FAUSSE MONNAIE D'ÈRES CHINOISES TRONQUÉES.

Voir ce qui est dit au *Catalogue alphabétique des monnaies mineures*, p. 364. Les dates ne sont citées qu'à titre de renseignement et afin de faciliter le classement et la comparaison avec la circulation légale, car la fabrication de cette fausse monnaie est certainement de beaucoup postérieure aux dates des ères indiquées (voir p. 361).

556 à 558. *Hàm nguyên thiệu* 紹 *bảo*, au lieu de *Hàm bình nguyên bảo* [voir n° 506] (998-1004). – Ꞧ. Vide. — Cuivre.

559, 560. *Tường nguyên thông bảo*, au lieu de *Tường phù nguyên bảo* [voir n° 508] (1008-1017). – Ꞧ. Vide. — Cuivre.

561, 562. *Tường thông thánh bảo*, au lieu de *Tường phù thông bảo* [voir n° 507] (1008-1017). – Ꞧ. Vide. — Cuivre.

563. *Thiên nguyên thông bảo*, au lieu de *Thiên thánh nguyên bảo* [voir n° 512] (1023-1032). – Ꞧ. Vide. — Cuivre.

IMPRIMERIE NATIONALE.

564, 565 *Thiên nguyên phù bảo*, au lieu de *Thiên thánh nguyên bảo* [voir n° 512] (1023-1032). – Rſ. Vide. — Cuivre.

566. *Trị nguyên thông bảo*, au lieu de *Trị bình nguyên bảo* [voir n° 520] (1064-1068). – Rſ. Une ligne courbe à droite du trou, un point à gauche du trou. — Zinc.

567, 568. *Hi nguyên thông bảo*, au lieu de *Hi ninh nguyên bảo* [Lockhart, n° 284] (1068-1078). – Rſ. Vide. — Cuivre.

569. *Thiệu nguyên thông bảo*, au lieu de *Thiệu thánh nguyên bảo* [voir n° 539] (1094-1098). – Rſ. Vide. — Cuivre.

570. *Thiệu nguyên phong bảo*, au lieu de *Thiệu thánh nguyên bảo* [voir n° 539] (1094-1098). – Rſ. Vide. — Cuivre.

571. *Thiệu nguyên phù bảo*, au lieu de *Thiệu thánh nguyên bảo* [voir n° 539] (1094-1098). – Rſ. Vide. — Fer.

572. *Thiệu nguyên hựu bảo*, au lieu de *Thiệu thánh nguyên bảo* [voir n° 539] (1094-1098). – Rſ. Vide. — Cuivre.

573. *Chính nguyên thông bảo*, au lieu de *Chính long nguyên bảo* [voir n° 544] (1156-1161). – Rſ. Un point à droite du trou, une ligne courbe à gauche du trou. — Zinc.

574. *Chính nguyên thông bảo*, au lieu de *Chính long nguyên bảo* [voir n° 544] (1156-1161). – Rſ. Fruste. — Zinc.

575. *Chính nguyên pháp bảo*, au lieu de *Chính long nguyên bảo* [voir n° 545] (1156-1161). – Rſ. Vide. Nous sommes en concordance avec la lecture faite par les lettrés (voir p. 59, note *a*), mais pour une tout autre raison, expliquée précédemment. — Cuivre.

MONNAIES INCERTAINES.

576, 577. *An pháp nguyên bảo*. – Rſ. Vide. — Cuivre.

578. *Bình an thông bảo*. – Rſ. Vide. — Cuivre.

579. *Bình nam thông bảo* (voir n° 90). – R. Vide. — Zinc.

580. *Bình nam thông bảo* (voir n° 90). – R. Le dragon volant, la tête reposant à droite. — Cuivre.

581. *Huyền thông tuấn bảo* 玄聰遵寶. – R. Vide. — Cuivre.

Le caractère *huyền*, avec le point (le cinquième trait ╲ à droite), est en Chine évité par respect (voir p. 21 et 129, n. 2) parce qu'il est partie du nom personnel de l'empereur *Khang hi*. En Chine, on l'écrit maintenant sans le dernier trait, ou mieux, il est remplacé par le caractère 元 *nguyên*. L'Imprimerie nationale de France, ayant adopté les types de caractères du Dictionnaire de *Khang hi*, ne donne que quatre traits au caractère *huyền*. En Annam, ce caractère *huyền* est écrit en cinq traits (avec le point), comme par exemple à *Huế*, sur le neuvième et dernier vase du temple des ancêtres de la dynastie actuellement régnante.

582. *Lập nguyên thông bảo*. – R. Vide. — Zinc.

583. *Minh định tông bảo*. – R. Vide. — Cuivre.

584, 585. *Phúc bình nguyên bảo*. – R. Vide. — Cuivre.

586, 587. *Thái hòa thông bảo* (voir p. 31, note 1). – R. Vide. — Cuivre (voir n°s 11, 12 et les fausses monnaies n°s 13, 14).

588. *Thái thánh thông bảo*. – R. Vide. — Cuivre.

589. *Vạn thọ thông bảo*. – R. Deux dragons se suivant. — Cuivre.

AMULETTES.

Voir ce qui en est dit page 191 et en note, à propos du travail si érudit de M. le professeur Chavannes. Les amulettes expriment donc des souhaits pour soi-même ou des vœux pour autrui.

590. Le dragon volant avec l'inscription *Nguyên, hanh, lị, trinh*, commencement, développement, affermissement, perfectionnement; ce sont les quatre vertus divines (voir p. 211). – R. *Thọ trường phú quí*, la vieillesse accroît richesses et honneurs. — Cuivre.

591. *Nhân, ngãi, lễ, trí*, bonté, droiture, rites, sagesse. – ℞ *Tín*, sincérité (voir p. 211, note 5). Ce sont les cinq vertus principales de l'homme, *ngũ thường* 五常, correspondant aux vertus agissantes du ciel. — Cuivre.

592. Les huit trigrammes; figure octogonale du mystérieux *bát quái*, que les yeux rencontrent partout en Annam (voir symboles et noms, p. 44). – ℞. *Tứ thìn đồng lạc*, aux quatre saisons, union dans la félicité. — Cuivre.

593. Les huit trigrammes. – ℞. *Tứ thìn đồng lạc* (voir n° 592). — Cuivre.

594. La figure du mystérieux *bát quái* et le nom des symboles dans l'ordre suivant : *càn, đoài, khôn, ly* (par erreur est figuré le symbole de *khảm*), *tốn, chấn, cấn, khảm* (par erreur est figuré le symbole de *ly*) [voir la série régulière, p. 44]. – ℞. Semblable à l'autre face, avec les mêmes erreurs dans deux symboles. Amulette employée lors de la construction d'une maison nouvelle. — Cuivre.

595. La figure du *bát quái* et le nom des symboles dans le même ordre que le n° 594, et avec les mêmes erreurs dans deux symboles. – ℞. A droite et à gauche, caractères fétichiques. Dans le champ, l'incantation suivante : *Lôi quân, Lôi quân, sát quỉ, giáng tinh, trảm yêu, tích tà, vĩnh bảo, thần thanh, phụng Thái thượng Lão quân, cấp như luật lịnh sắc* 雷軍〻〻殺鬼降精斬妖辟邪永保神清奉太上老君急如律令勅; légions du tonnerre, légions de la foudre, détruisez les diables, domptez les fantômes, tuez les spectres, modérez le mal, préservez-nous à jamais, esprits purs! recevez cet ordre du *Thái thượng Lão quân* (Laocius) et exécutez-le promptement. — Cuivre.

L'Annamite pensant que le monde est plein de fantômes, à certaines époques de l'année, des offrandes propitiatoires sont faites aux esprits malfaisants ou redoutés. Ce sont les esprits des individus

morts de mort violente ou prématurée, qui n'ont pas reçu de sépulture ou dont les tombeaux ont été abandonnés, qui errent partout. Cette amulette est donc vendue par les *thày* (*thầy*) *pháp*, guérisseurs des possessions (*chữa bịnh*), qui reconnaissent pour patron Laocius, le Grand suprême *Lão quân*, fondateur du Taoisme.

Est-il utile de dire que le Taoisme pratiqué de nos jours, n'a rien de commun avec la morale élevée contenue dans le *Đạo đức kinh* (voir p. 96)? Les lettrés réprouvent avec raison les superstitions et les fraudes religieuses des prêtres ignorants de notre époque, mais de tout temps l'antagonisme a existé entre le Taoisme et le Confucéisme, leur manière d'envisager la vie n'étant que contrastes; le conflit de méthodes aboutit à l'antinomie.

Par contre, le Taoisme et le Bouddhisme ne furent que rivaux, car les deux religions présentent maintes similarités; ceci pourrait expliquer pourquoi les bouddhistes chinois reportent la naissance du Bouddha à l'année 1027 A. C., c'est-à-dire à une époque très antérieure à la date de la naissance de Laocius (voir p. 46).

Le nom de famille de Laocius est *Lý* 李, son nom personnel est *Nhĩ* 耳, son titre *Bá dương* 伯陽, son nom posthume *Tàm* 聃; il naquit à 曲仁, canton de 厲, *huyện* de 苦, état de 楚 (province de 河南); on ne sait où il mourut.

596. La figure du *bát quái* et le nom des symboles, dans l'ordre suivant : *càn, đoài, khôn, ly, tốn, chấn, cấn, khảm* (voir p. 44, la série régulière). – R/. *Trường sinh bảo mạng*, longue vie pour conserver le pouvoir, ou, garder le pouvoir pendant une longue vie. — Cuivre.

597. A droite le dragon, à gauche le phénix. – R/. *Trường mạng, phú, quí;* longue vie, richesses, honneurs. — Cuivre.

597ª. Pièce semblable au nº 597, en cuivre, de 0 m. 053 de diamètre.

598. Le dragon volant, l'élément mâle. – R/. A droite le phénix, l'élément femelle; à gauche l'arbre *ngô đồng* 梧桐 (*Sterculia*) sur lequel seul dit-on se repose l'oiseau divin. — Cuivre.

On dit : *nguyền cho linh phụng gặp nơi ngô đồng*, puisse le divin phénix arriver à l'arbre *ngô đồng;* c'est-à-dire, puissiez-vous réussir dans votre entreprise et arriver aux dignités (Génibrel, *Dictionnaire*, p. 531, *ngô*).

La représentation de ces deux êtres divins, donne lieu à la phrase

suivante : *long phụng trình tường* 龍鳳呈祥, dragon et phénix sont présages de bon augure. Cette citation se trouve sur d'autres amulettes.

599. A droite le dragon, à gauche le phénix. – ℞ *Thọ sơn, phúc hải;* longévité des montagnes, bonheur immense comme la mer. — Cuivre.

Les cinq montagnes classiques de la Chine (voir p. 208, n. 1) ne s'écroulent jamais (voir p. 143, fin de la note).

600. Le dragon volant. – ℞. *Long vân khánh hội,* réunion heureuse du dragon et des nuages (comparer avec n° 261). — Plomb.

600[a]. Pièce semblable au n° 600, en plomb, de o m. 022 de diamètre.

601. De chaque côté du trou, une tortue supportant une grue tenant dans son bec une fleur de lotus, *liên* 蓮. Sachant que la tortue et la grue sont deux symboles de longévité, si on écrit ainsi 連 *liên,* on exprimera le vœu de deux longévités associées (voir n° 99). Au-dessus du trou, une fleur de nénuphar (*hà*) 荷 *hô;* au-dessous du trou, une boîte ronde (*hạp*) 盒 *hŏ.* Ces deux caractères prononcés à la chinoise, évoquent l'idée de deux personnages (*hòa*) 和 *hô* et (*hạp, cáp*) 合 *hŏ* symbolisant la concorde et l'union. Le rébus est plus compréhensible en se servant des paronymes chinois. Sur d'autres amulettes on trouve cette phrase explicative 和合生財, l'harmonie engendre les richesses.

Les boîtes rondes d'offrandes se nomment *tiến hạp* 薦盒. – ℞. *Phú, quí, khang ninh;* opulence, richesses, santé du corps et paix de l'âme (voir p. 212, n° 5). — Cuivre.

602. Semblable au n° 601, sauf le symbole supérieur, qui est un *thái cực* (voir n° 434). Tout ce qui est né de la matière primordiale, vivra autant qu'elle. Voilà une belle allusion

à un vœu de longévité. — R. Semblable au n° 601. — Cuivre.

603. A droite, selon la phrase chinoise, *minh hạc tại âm* 鳴鶴在陰, une grue chantant sous l'ombrage... du pin, parce que le pin, avec son feuillage toujours vert, est un symbole d'éternité; ceci rappelle la phrase *tòng hạc trường xuân* 松鶴長春, avoir des printemps perpétuels comme le pin et la grue. A gauche, le cerf *lộc* 鹿, homophone rappelant les émoluments, *lộc* 祿, des fonctionnaires portant la robe verte, *lộc* 綠, la couleur verte étant un symbole de pérennité (voir *Fuku roku ju*, p. 122). Sous le ventre de l'animal, la lune croissante; de même croîtront les honneurs du fonctionnaire. Le croissant de lune est, dans l'Inde, un symbole du changement perpétuel des choses.

A présent on appelle «festin des cerfs qui brament», *lộc minh yến* 鹿鳴宴, le repas offert aux lettrés qui obtiennent le grade de *cử nhân* (voir p. 100, n. 3) [Couvreur, *Cheu king, lộc minh*, p. 174].

Il y a donc ici calembour et réminiscence littéraire. — R. Une phrase composée de huit caractères : *trường mạng, phú, quí; kim ngọc mãn đàng*[1]; longue vie, richesses, honneurs; que l'or et le jade (les objets précieux) remplissent la demeure. Au pourtour, les *bát bảo*, huit symboles précieux, qui sont : le grand extrême, les deux anneaux carrés, le lingot d'or et le pinceau, le swastika (voir p. 123), le cornet, les deux anneaux ronds, la branche de corail, le sceptre (voir p. 75 et suiv.). — Cuivre.

604. *Thái bình, đồng lạc;* profonde paix, union dans la félicité. — R. Vide. — Fer.

605. *Càn nguyên kim tiền*, le ciel dispense la monnaie d'or. — R. *Tạo nhâm?* — Cuivre.

[1] Quatre caractères extraits du *Đạo đức kinh*, chap. IX.

606. *Trạng nguyên cập đệ*, obtenir le premier rang de la première classe du titre universitaire le plus élevé (voir p. 101). — ℞. En haut, le caractère *phúc*, bonheur. En bas, le *linh chi* (voir p. 97), symbole de longévité, *thọ*, et le cerf *lộc* symbolisant les fonctionnaires en place *lộc* (voir n° 603). — Cuivre.

Les trois premiers docteurs d'une promotion (voir p. 101), par le fait même de leur rang, deviennent membres de l'Académie, *Hàn lâm viện* 翰林院. A *Huế*, cette savante assemblée a son siège dans la citadelle, mais en dehors de la Cour proprement dite; elle occupe un local situé à l'ouest de la route qui, de la porte sud-est, conduit au *Mang cá*, après le Conseil de la famille royale, après les six Ministères, mais avant le Bureau des Annales (nous parlons des dispositions anciennes). L'Académie est donc une autre institution que le *Tập hiền viện* (voir p. 153, n. 1, et p. 172, n° 73 du plan).

607. *Phúc, lộc, lị, trinh*, bonheur, émoluments, affermissement, perfectionnement. — ℞. Vide. — Cuivre.

608. *Vô sự, tùng dung*, être sans crainte, être tranquille. — ℞. Vide. — Cuivre.

609. *Phu phụ hòa hài* 夫婦和諧, mari et femme en bonne harmonie. — ℞. *Từ tôn tố thịnh* 子孫素盛, les descendants sincères et prospères. — Cuivre.

610. *Trinh phù*, amulette pour consulter les sorts; de chaque côté, une fleur à huit pétales; à la périphérie, des rayons serrés. — ℞. Semblable à l'autre face. Pièce en argent, non évidée.

Très probablement, les fleurs sont les fleurs rouges du pêcher qui est l'arbre solaire par excellence, sur lequel perche le coq, qui par son chant, le salue à son lever; le symbole de l'Est et du printemps; devenues chez les taoistes un symbole de longévité, d'immortalité (voir p. 97). Ces fleurs semblent rappeler, sur cette amulette, les anciennes portes en bois de pêcher, devenues des planchettes, maintenant simples feuilles de papier rouge collées à la porte de l'habitation et renouvelées au premier jour de la première lunaison de l'année nouvelle; sur ces quatre feuilles sont représentés les deux coqs qui par leur chant éloignent les mauvais esprits et les deux

génies tutélaires, qui saisissent les esprits malfaisants. Par suite, la couleur rouge, éloignant les démons, exprime joie et gaieté.

Comparer maintenant l'huisserie de toutes les portes des habitations actuelles avec l'antique *torii* 鳥居 japonais, le perchoir à oiseaux, de nos jours la porte d'entrée de tous les temples, sur le linteau duquel juchait le coq sacré, l'oiseau solaire.

En Annam, les portiques à la Cour, ainsi qu'aux sépultures royales, affectent la forme ci-contre. Ceux élevés en Chine à la mémoire des sujets méritants des deux sexes sont de cette configuration, ou à cinq baies, ou de la précédente; ils sont appelés *bài lâu* 牌樓, ou *bài phường* 牌坊, selon le cas.

611. *Ôṃ ma ṇi pa*, lire haut, bas, droite, gauche. — Ṛ. *dme Hûṃ*, lire haut, bas. — Cuivre.

Ôṃ maṇi padme Hûṃ, formule mystique de prière, *dhâraṇî*, extraite de la littérature des *sutrâ* ou écrits canoniques. Assemblage de quatre mots ou six syllabes sanscrites voulant dire : *Ôṃ*, le joyau dans le lotus, *Hûṃ* (voir p. 118).

Cette formule est reproduite sur le rouleau ou moulin à prières tibétain, actionné à la main ou par l'eau; dans ce dernier cas, il tourne nuit et jour. Ce rouleau est couvert de cette même sentence sacrée, mais écrite en tibétain, répétée à l'infini, dont l'efficacité par la rotation du rouleau, remplace celle de la lecture.

Maṇi est une perle éternellement brillante et lumineuse, symbole du Bouddha et de ses doctrines; *padma*, la fleur rouge du lotus, est symbolique de la suprême perfection de l'état de Bouddha; *Ôṃ* et *Hûṃ* sont des exclamations mystiques recélant toute chose, et par suite intraduisibles.

Au Tibet, cette divinité mâle est *Avalôkitêçvara*, le premier ancêtre du pays et sa divinité tutélaire.

Les lettres indiennes de cette pièce, sont de formes relativement anciennes.

Remarquer les deux signes mystiques surmontant les deux exclamations *Ôṃ* et *Hûṃ*, affectant la forme des deux symboles supérieurs du *ngũ luân tháp* (voir p. 118), qui sont : la balle ou l'éther et le croissant ou l'air (voir pl. II, les trois figures S)[1], dans lesquels les

[1] Les trois autres symboles des figures S, sont, en partant d'en bas : le cube ou la terre, la sphère ou l'eau, la pyramide ou le feu. Ce sont les cinq éléments, *Tanmâtra*, 五行, enseignés par la philosophie du *Mahâyâna*.

bouddhistes voient tout l'univers; cependant, comme signe alphabétique sanscrit, ce n'est que l'indice de la nasalisation.

Le Bouddhisme du nord ou *Mahâyâna* 大乘, Grand véhicule ou Grand développement (voir p. 113)[1], a le sanscrit pour langue religieuse. *Dhâraṇî* 陀羅尼 *Đà la ni*, expliqué par *chú* 呪 «prière».

612. *Ồṃ ma ni bát.* — Rᴄ. *minh Hùṃ* — *Canh tí.* — Cuivre.

Même prière qu'au n° 611 : *Ồṃ maṇi padme Hûṃ*, mais avec un mélange de mots sanscrits et de caractères chinois; ces derniers, écrits 唵 (*yếm*) 嘛呢鉢銘吽 (*âm*), sont des variantes de ceux de la page 118. Les caractères *bát* et *minh* s'écrivent aussi avec le radical 口. La fabrication de ces deux pièces de diamètres différents remonte à une année cyclique *canh tí* 庚子.

Remarquer le radical 口 qui affecte la forme d'une flamme, semblable à celle surmontant les deux exclamations (voir n° 611).

Cette formule de prière est reproduite à l'infini dans le Rituel funéraire des Annamites. C'est à l'occasion des cérémonies funéraires qu'on s'aperçoit le mieux de l'assemblage hétéroclite des croyances populaires : *tam giáo nhất giáo* (voir p. 76); le corps et le cercueil sont munis d'une foule de charmes, amulettes, *bùa* 符, sur chacun desquels des allusions mélangées sont faites aux trois religions.

613. *Bổn mạng*, patronage, protection; au-dessus le *thái cực* (voir n° 434). — Rᴄ. *Trường sinh*, longue vie; au-dessus le *thái cực* (voir n° 434).

Amulette en cuivre de la forme d'une pierre sonore *khánh* 磬, qui rappelle immédiatement l'homophone *khánh* 慶, félicité, bonheur. Grigri suspendu à une chaînette, que les parents mettent autour du cou des enfants, afin de leur porter bonheur. Cette amulette est un complément des «fils de soie de longue vie», *trường mạng tư* 長命絲, que les mères attachent aux poignets de leurs enfants, afin de leur assurer une existence prolongée.

PLAQUE D'HONNEUR.

614. *Lạc quyên ngãi dân*, se prodiguer généreusement pour secourir le peuple. Distinction, plaque d'honneur accordée aux per-

[1] Le Bouddhisme du sud ou *Hînayâna* a ses canons écrits en pâli.

sonnes qui, aux époques de famine, font des dons pour les affamés.

Sur le côté droit, une inscription en pointillé indique le poids : trois *tiền*, cinq *phân*.

Plaque ovale, estampée dans une feuille d'argent, du poids de 13 gr. 20. (Monnaie de Paris.)

II

INDO-CHINE FRANÇAISE.

CIRCULATION MONÉTAIRE[1].

A une poignée de braves, Français et Espagnols, revient l'honneur d'avoir planté à jamais en Cochinchine, le drapeau de la France; le drapeau s'est agrandi à proportion des conquêtes, et son ombre protectrice s'étend maintenant sur ce vaste empire colonial appelé Indo-Chine française.

En 1859, l'amiral commandant l'escadre fut bien servi par le hasard qui le conduisit à porter ses coups plutôt sur la Cochinchine que sur le Tonkin. En effet, de tous les points de la presqu'île indo-chinoise, Saigon est le seul situé sur la route directe de l'Inde vers la Chine et qui puisse servir de base à une puissance maritime; c'est le seul port accessible aux bâtiments du plus fort tonnage; c'est le seul, par suite, où l'on pût établir des arsenaux, bassins de radoub, etc. C'est une nécessité pour les puissances navales, d'avoir dans tous les parages des bases solides de ravitaillement où leurs flottes puissent rapidement faire du charbon[2].

A cette époque, les transactions locales de peu d'importance se faisaient en sapèques et celles du commerce d'exportation s'opé-

[1] Les documents officiels, relatifs à la circulation monétaire en Indo-Chine, ont été très heureusement réunis dans *Administration des Monnaies et Médailles, Rapport au Ministre des Finances*, Paris, 1902, p. 378 et suiv.

[2] Sans nier l'importance et l'excellence de la baie d'Along, qui offre le précieux avantage du voisinage des gisements houillers de *Hòn gai*, on peut dire hardiment, mais non sans tristesse, qu'en l'année 1904 la défense n'est pas à la hauteur des circonstances.

raient en lingots d'argent ou en piastres mexicaines, mais toujours selon leur poids et titre. De tous temps, le commerce d'exportation ayant été supérieur au commerce d'importation, les commerçants étaient nécessairement obligés de payer en argent la plus grande partie de leurs achats.

L'exportation de l'argent en lingots n'ayant pas été autorisée en Chine avant l'ouverture des ports à traité, il y avait nécessité pour les négociants et patrons de jonques de faire leurs achats en monnaie étrangère, d'où le succès de la piastre mexicaine.

La piastre mexicaine qui avait cours à cette époque est encore celle actuellement en usage, portant sur la face une aigle, enserrant et becquetant un serpent, posée sur un cactus sortant d'un tertre reposant sur une guirlande de chêne et de laurier; en exergue *Republica Mexicana;* au revers le bonnet de la liberté posé sur un soleil rayonnant et sur lequel est inscrit le mot *Libertad;* au-dessous *8 R*, une lettre monétaire, le millésime, les deux lettres initiales des noms des essayeurs, et le titre *10 D^s 20 G^s*. La tranche est cordonnée.

8 R. pour huit réaux, ancienne monnaie espagnole.

10 D^s 20 G^s pour dix dineros (deniers) vingt grains ou 902.7; l'argent fin est à 12 dineros ou 288 grains.

Le poids est de 27 gr. 073 ou 417 grains 79[1].

Il y a eu au Mexique douze ateliers monétaires, représentés par les lettres monétaires suivantes :

A^s pour *Alamos* (état de Sonora);

C^a pour *Chihuahua* (état du même nom);

C^n pour *Culiacan* (état de Sinaloa);

[1] C'est la piastre appelée *Bạc hoa xoè* 薄花撒 par les Annamites, à cause du soleil rayonnant du revers de la pièce. Elle fut aussi nommée *Điểu ngân* 鳥銀, argent à l'oiseau, à cause de l'aigle de la face. D'une façon générale, la piastre est désignée par les mots *Hoa viên* 花圓, parce qu'elle est ornementée; on dit encore *Đồng bạc* 銅薄 (鉑 ou 泊).

D^{o} pour *Durango* (état de ce nom);

G^{a} pour *Guadalajara* (état de Jalisco);

𝕲 et G^{o} pour *Guanajuato* (état de ce nom);

GC pour *Guadalupe y Calvo*[1] (état de Chihuahua);

H^{o} pour *Hermosillo* (état de Sonora);

M̊ et M^{o} pour *Mexico* (chef-lieu du district fédéral et capitale de la République);

O^{a} pour *Oaxaca* (état de ce nom);

P^{i} pour *San Luis Potosi* (état de ce nom);

Z^{s} pour *Zacatecas* (état de ce nom).

L'argent monnayé ou en lingots paye au Mexique un droit à l'exportation. Le droit de sortie comprend un impôt de 2 p. 100 de frappe, plus un droit de timbre de 3 p. 100, prévus par une loi du 27 mars 1897[2].

Il est bon d'ajouter que légalement, la seule monnaie, quand les îles Philippines passèrent en 1898 sous le contrôle des États-Unis d'Amérique, était la piastre mexicaine frappée en 1874 et antérieurement à cette date; il s'en suit que la prime sur ces piastres, qui a atteint 15 oo/oo, les a fait disparaître de nos marchés.

Les indigènes, mais surtout ceux de l'Annam central et du Tonkin, connaissaient les divers types de piastre espagnole, qu'on appelle *Carolus*[3], qui sont :

la piastre de Philippe V (1700-1746), au type des deux globes, du poids de 26 gr. 982 au titre de 0.906;

(1) Cet établissement fondé en 1842 ne dura que peu d'années; il s'en suit que les ateliers monétaires existant au Mexique depuis 1895 sont réduits au nombre de onze. Tous ces renseignements nous ont été très obligeamment communiqués en août 1899, par M. le Directeur de la *Casa de Moneda y Apartado de Mexico.* Nous sommes heureux de lui exprimer ici nos remerciements.

(2) Depuis le 1er janvier 1903, ces impôts sont payables en or, ou mieux en piastres d'argent, au cours du change sur New York.

(3) Les *Carolus* n'ont plus guère cours en masse qu'à *Oû hoû* (*Wu hu*) 蕪湖, où ils sont appelés *Pen yang*

la piastre carrée[1] de Ferdinand VI (1746-1759), au type des deux globes, du poids de 26 gr. 982 au titre de 0.903;

les piastres de Charles III (1759-1788), au type des deux globes, du poids de 26 gr. 982 au titre de 0.906, et à l'effigie ou à colonnes[2], du poids de 29 gr. 982 au titre de 0.896;

enfin la piastre de Charles IV (1788 abdiqua 1808), à l'effigie ou à colonnes, du poids de 26 gr. 982 au titre de 0.896.

Ces piastres[3] n'étaient frappées qu'aux colonies et ont toujours été l'objet d'une prime supérieure à leur valeur intrinsèque[4]; on connaît les marques des ateliers monétaires de :

M̊ pour *Mexico;*

S° pour *San Iago de Chili;*

S entrelacé d'un T pour *Santa Fé de Bogota;*

T entrelacé avec un S pour *San Luis Potosi.*

C'est le manque d'une bonne monnaie qui a favorisé, dans tout l'Extrême-Orient, le cours des piastres coloniales espagnoles, et plus tard des dollars américains.

Les premiers dollars, ou units, furent frappés par les États-Unis en conformité de la loi de 1792, qui prévoyait un unit pesant 416 grains au titre de 892.4, le rapport de l'or à l'argent étant

班洋 (*Ban dương*), la circulation étant d'ailleurs diversement estimée à environ 1.500.000 pièces ou environ 400.000 pièces. A l'époque de la saison de l'exportation des riz, les cultivateurs, petits fermiers et intermédiaires, étant habitués depuis de longues années à cette monnaie, n'en veulent pas d'autre et refusent toute autre forme d'argent : piastres ou lingots. *Oû hôu* (*Wu hu*), est un port ouvert par traité, sur le *Yang tse kiang*, 揚子江.

Les piastres de Ferdinand VI et de Charles IV ont aussi cours parmi certaines populations de Sumatra.

(1) Voir p. 323, n. 1, 2. Ces monnaies étaient certainement fabriquées économiquement au marteau; la lame d'argent était simplement coupée en morceaux à peu près de la grandeur des espèces et les angles non abattus.

(2) Aux deux torchères, *song chúc* 雙燭.

(3) Toutes ces monnaies sont gravées dans l'ouvrage de P. F. Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent*, Paris, 1806, pl. 7, 8, 9, après p. 41.

(4) En 1902, ces monnaies ont valu au-delà d'une piastre cinquante mexicaine.

comme 15 est à 1; il y a eu trois types de ces units[1]. La loi du 28 juin 1834 créa un type nouveau d'unit sur le rapport de l'or à l'argent, comme 16.002 à 1. Enfin, la loi du 18 janvier 1837 prévoyait un autre type de dollar du poids de 412 grains 1/2 au titre de 0.900 de fin[2].

La Hollande a pensé un moment pouvoir y introduire sa monnaie et il est sûr que les Annamites ont connu le Ducat ou Rixdale, du poids de 28 gr. 098 au titre de 0.861 de fin. Les *Sept Provinces-Unies* frappaient des monnaies ayant même empreinte, mais chaque province y a ajouté son écusson ainsi que son nom, qui sont : Hollande, Zélande, Gueldre, Utrecht, Frise, Over-Yssel et Groningue[3]; c'était la division politique du pays, antérieure à 1798, époque de sa conquête par les Français. Par contre, il n'est pas probable que les indigènes aient eu connaissance de la pièce de trois florins ou gulden, frappée en 1802, portant la marque bien connue de la Compagnie hollandaise des Indes : ₩ *Vereenigde oost-indische Compagnie*, Compagnie unie des Indes orientales.

En 1860, Norodom I, roi du Cambodge, succédait à son père *Ang duong*, mort en 1859. En souvenir de son élévation au trône, il fit frapper, mais postérieurement à cette date, un certain nombre de monnaies qui cependant portent toutes le millésime de 1860; il sera parlé de ces monnaies dans un chapitre suivant. Norodom, qui reconnut le Protectorat de la France par le traité conclu à Oudong le 11 août 1863, s'éteignit à Phnom penh le 14 avril 1904, à cinq heures du soir.

Afin de se garder contre les faux monnayeurs, chaque négociant chinois avait l'habitude de faire poinçonner à sa marque, par ses employés, compradores[4] et shroffs[5] toutes les piastres qui pas-

[1] Voir P. F. Bonneville, pl. 2, après p. 230.

[2] Voir A. Bonneville, pl. 3, après p. 190.

[3] Voir P. F. Bonneville, pl. 6, après p. 30.

[4] Du portugais *comprar*, acheter.

[5] De l'ar. *siraf*, manieur d'argent.

IMPRIMERIE NATIONALE.

saient entre ses mains, ce qui évitait de faire un nouvel essai, lorsque ces mêmes pièces lui revenaient à nouveau; mais les commerçants, débordés par le flot de fausse monnaie, finirent par ne plus vouloir poinçonner de nouvelles piastres, et à n'accepter que celles qui l'étaient déjà par chacun d'eux; c'était une gêne pour tout le monde.

Les Amiraux-gouverneurs n'eurent qu'à constater ce qui existait pour adopter l'argent comme signe légal d'échange dans toutes les transactions et à réagir légalement contre cet ostracisme des Chinois, qui était une situation fâcheuse dont il fallait sortir.

En effet, un arrêté en date du 10 avril 1862 établit le cours forcé des piastres mexicaines de bon aloi, marquées ou non marquées, mais ayant le titre légal; elles furent reçues et livrées à volonté soit au nombre, soit au poids à raison de 0.717 de taël de Canton, équivalant à 26 gr. 940 par piastre, suivant le mode en usage sur les marchés de Hong kong et de Canton.

On compléta cette mesure par un arrêté en date du 14 août 1862 énonçant que, 717 taëls ne représentant que $ 997.75 au lieu de 1,000, les piastres mexicaines marquées n'auraient cours forcé qu'autant qu'elles représenteraient un poids égal aux piastres non marquées.

Dès le début, l'absence totale de monnaies divisionnaires, autres que la lourde et encombrante sapèque, fit imaginer de couper la piastre par moitiés, quarts et huitièmes[1]; mais l'indéli-

[1] Le souvenir de cette manière de procéder est resté dans le langage courant parmi les Indigènes de Basse Cochinchine, qui emploient les expressions suivantes : *bạc góc tứ* 薄谷四, pour désigner la pièce d'argent de vingt *cents* (qui est en réalité la cinquième partie et non le quart de la piastre); *bạc góc tám* 薄谷糁, pour désigner la pièce de dix *cents* (qui est la dixième et non la huitième partie de la piastre). *Góc* 谷, angle, secteur, coin. Ils disent aussi un *cắt* 割, une coupe, pour la pièce de dix *cents*, etc. A *Huế*, on a conservé la même habitude, mais on emploie le mot chinois *giác* 角, qui a le même sens que le mot vulgaire *góc*; on dit : *một giác*, pour désigner une valeur de dix *cents*; *hai*

catesse s'en mêlant, des esprits démoralisés divisèrent l'unité en cinq quarts ou en dix huitièmes.

Par arrêté du 5 mars 1863, voulant mettre un terme aux abus que présentait la circulation des piastres coupées au lieu de celles des monnaies d'une valeur intrinsèque réelle, il fut mis à la disposition du commerce des pièces de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50, 0 fr. 10 et 0 fr. 05, que le Trésor donnait et recevait en payements au taux de 5 fr. 37 la piastre. On décida aussi que le Trésor recevrait les piastres coupées au poids de 27 gr. par piastre.

Toute bonne qu'ait été cette mesure, l'insuffisance de la quantité de monnaie émise permit l'introduction de monnaies diverses telles que les *zwanzigers* (pièce de 20 kreutzers allemands), des pièces suisses de vingt et dix *rappes*, qui, quoique de bas aloi, furent néammoins bien accueillies.

Pendant ce temps, l'approvisionnement du Trésor devenait de jour en jour plus difficile, en raison de la rareté des piastres mexicaines et par suite de l'élévation de leur prix. Il importait donc, dans l'intérêt de l'État, de retenir autant que possible à Saigon le numéraire qui s'y trouvait, et le meilleur moyen d'atteindre ce but fut de délivrer aux détenteurs de fonds des traites en échange de sommes de minime importance.

La condition de verser mille piastres au minimum remboursables en traites sur le Trésor public était une entrave à l'approvisionnement du Trésor local.

On décida donc, le 20 mai 1863, que les versements de toutes personnes seraient reçus en sommes rondes depuis le chiffre minimum de mille francs et que, conformément aux usages adoptés, le taux des piastres mexicaines *non marquées* qui composeraient ces versements serait fixé à dix centimes au-dessous du dernier cours

giác, pour celle de 20 *cents*, etc. Un motif identique avait fait agir de même à la Guadeloupe et à la Martinique, après leur annexion à la France; on cisaillait en quatre secteurs les écus de six livres à l'effigie de Louis XVI et les piastres espagnoles à l'effigie de Carolus IV.

du *clean*[1] *dollar*, tant sur la place de Singapore que sur le marché de Hong kong.

Le 23 juin 1863, on décida de mettre un frein à l'agiotage imaginé dès l'apparition de l'arrêté du 10 avril 1862 ayant donné cours forcé aux piastres marquées au même titre qu'à celles non marquées, et on défendit l'importation des piastres marquées dites *chop dollars;* celles qui furent saisies à leur entrée durent être réexportées et le destinataire était frappé d'une amende de quinze pour cent sur les sommes saisies.

En effet, la valeur de la piastre marquée dite *chop*[2] *dollar*[3] étant toujours inférieure à celle de la piastre non marquée dite *clean dollar*, dans les pays où ces deux monnaies ont cours, il en résultait que les spéculateurs ne cessaient d'expédier de Saigon à Hong kong des piastres non marquées avec lesquelles ils achetaient des piastres marquées, qu'ils apportaient ensuite à Saigon où elles circulaient au pair. Ce ne fut pourtant qu'un peu plus tard que le Trésor fut en mesure de rembourser les *chop dollars*, l'arrêté du 23 octobre 1863 fixant au 10 novembre 1863 la date à laquelle ces piastres marquées cesseraient d'avoir cours forcé.

Une dépêche ministérielle du 14 juillet 1863, promulguée par arrêté du 27 août 1863, établit le pair de la piastre à 5 fr. 55, mais pour n'avoir son effet qu'à dater du 1er octobre 1863.

Par arrêté du 3 septembre 1863, il fut décidé que les matières d'or et d'argent, qui seraient versées au Trésor à titre de contributions, seraient reçues, selon leur poids, au titre conventionnel de 0.910, donnant :

au kilogramme d'or une valeur de 3.127 fr. 67;

au kilogramme d'argent une valeur de 200 fr. 70.

[1] *Clean*, *tịnh* 淨, dans l'acception donnée par le *Lévitique*, XV, sans défaut.

[2] De l'hindoustani *ch'hap*, cachet, timbre.

[3] Dollar, transformation de l'allemand *thaler;* racine *thal*, vallée. On suppose que l'emblème $ est le monogramme de *U. S.*, *United States;* d'autres maintiennent que c'est une imitation des Colonnes d'Hercule et de la litre, figurant sur les Carolus espagnols.

Le 10 septembre 1863, un arrêté autorisa le cours facultatif de toutes les monnaies dont le cours est légalement autorisé en France; ces monnaies furent reçues au Trésor quand elles appartenaient à des successions.

Au commencement de 1864, l'abondance de la récolte du riz eut pour conséquence de diminuer notablement les facilités que l'Administration trouvait d'ordinaire à se procurer des piastres mexicaines, soit sur les lieux mêmes, soit dans les places voisines de la Colonie; d'un autre côté les versements de piastres au Trésor au taux de 6 fr. 10, effectués tant par les particuliers que par les fonctionnaires, et qui n'avaient cessé d'atteindre des chiffres élevés, baissèrent tout à coup considérablement. Il en résulta que l'encaisse du Trésor fut très réduite par suite de ces circonstances et imposa l'obligation de limiter, jusqu'à nouvel ordre, les payements en piastres aux seuls créanciers de l'État dont les services devaient être acquittés obligatoirement avec cette monnaie, et de payer la solde des troupes et des équipages au moyen de nos monnaies nationales.

En conséquence, par arrêté du 24 janvier 1864, il fut décidé que la pièce de cinq francs serait donnée et reçue pour quatre-vingt-dix centièmes de piastre. C'est l'établissement de la parité à 5 fr. 55, ordonnée par la dépêche ministérielle du 14 juillet 1863.

Mais les pièces de cinq francs trouvèrent une telle défaveur dans le commerce que le Gouvernement dut les retirer de la circulation.

Les monnaies divisionnaires, qui étaient nécessaires pour les appoints de la piastre et pour les besoins du petit commerce, continuèrent seules à circuler.

Cependant, durant plusieurs mois, la piastre se maintint au Trésor à un taux plus élevé, mais allant toujours en décroissant jusqu'à ce que l'approvisionnement de cette caisse fut suffisant pour satisfaire à ses besoins, qui avaient d'ailleurs été réduits par suite de l'émission des pièces de cinq francs. Cet approvisionnement

était assuré par les versements du commerce qui recevait en échange des traites à trente jours de vue sur le Trésor public de Paris.

On peut relever les baisses suivantes :

		TAUX DU CLEAN DOLLAR.
1864.	23 février	6f 25c
	8 mai	6 20
	25 juin	6 15
	24 juillet	6 05
	31 août	5 85
	20 septembre	5 55

Les impôts qui, jusqu'à cette époque, étaient payés pour partie en nature durent être payés en argent; par arrêté du 22 octobre 1864, les redevances de l'impôt foncier qui étaient d'un *hộc* 斛 de paddy par *mẫu* 畝 furent transformées en cinq francs cinquante argent par *mẫu*.

Par arrêté du 11 juillet 1868, les matières d'or et d'argent ne furent plus reçues dans les caisses publiques à partir du 1er août 1868, ces matières en forme de feuilles ou de lingots ne présentant pas une garantie suffisante quant à leur valeur intrinsèque.

Par un autre arrêté du même jour, les monnaies divisionnaires des types adoptés par la convention monétaire conclue le 23 décembre 1865 furent seules admises dans les caisses publiques à dater du 1er janvier 1869.

Le 15 mars 1872, une piastre mexicaine d'un nouveau modèle fut admise au cours forcé, dans les mêmes conditions que la piastre d'ancien modèle, dite *clean dollar* et au même taux de 5 fr. 55. Cette piastre est celle portant sur l'avers une aigle enserrant et becquetant un serpent, posée sur un cactus sortant d'un tertre et une guirlande de chêne et de laurier avec cette devise *Republica mexicana* et le millésime sous l'aigle; sur le revers : un parchemin déroulé portant l'inscription *Ley,* traversé par une épée et supportant une balance et une main de justice, le tout sur-

monté du bonnet de la liberté, couronné de rayons, et sur lequel est inscrit le mot *Libertad*, et autour ces mots : *un peso*, une lettre monétaire et 902.7. La tranche est cannelée[1].

Ces monnaies furent frappées de 1870 à 1872 dans tous les ateliers monétaires existant alors au Mexique.

Le 30 juin 1874, à la suite d'une demande formulée par une maison de Saigon, au nom de l'*Oriental Bank*, et appuyée par la Chambre de commerce de Saigon, le cours forcé d'un nouveau dollar fut décrété, toujours dans les mêmes conditions et ayant même valeur, c'est-à-dire 5 fr. 55.

C'est le dollar américain, dit *trade dollar*, portant sur une face l'aigle américaine posée, le côté gauche sur une branche de laurier, et le droit sur des flèches; en exergue *United States of America* et au-dessous la devise *E pluribus unum;* au-dessous de l'aigle, *420 grains. 900 fine;* une lettre monétaire *S* pour San Francisco; *Trade dollar;* et sur l'autre face l'emblème de la République américaine représentée par une femme entourée d'un champ d'étoiles, assise sur des ballots, les pieds sur une plage au bord de la mer et offrant aux peuples une branche d'olivier qu'elle tient de la main droite; à la base la devise : *In God we trust;* elle est appuyée contre une gerbe de blé, ayant à la main gauche une banderole avec la devise *Liberty*, et le millésime au-dessous[2].

Ce fut une loi des États-Unis du 12 février 1873, qui autorisa la frappe du *trade dollar*, pesant 420 grains au titre de 0.900. Tout détenteur de métal pouvait le déposer et le faire transformer en *trade dollars*, qui furent créés en vue du seul commerce avec la Chine et le Japon et pour rivaliser avec les piastres mexicaines; il

[1] C'est la piastre appelée par les Annamites *Bạc cẩn cẩn* 溥哏斤, à cause de la balance figurant au revers de la pièce.

[2] D'abord désigné par les Indigènes *Bạc con gái* à cause de l'effigie de la femme, ce dollar est maintenant nommé *Bạc ông lão* 溥翁老, piastre à l'effigie d'un vieillard.... tenant des épis de riz.

ne fut donc jamais question de les admettre dans la circulation des États-Unis.

Par une résolution du 22 juillet 1876, le Secrétaire de la Trésorerie fut autorisé à limiter la frappe au montant qui semblerait nécessaire pour faire face aux demandes de l'exportation. En octobre 1877 le Secrétaire suspendit l'acceptation des lingots, excepté dans les Monnaies de l'Ouest. Mais, comme on découvrit que les *trade dollars* qui y étaient frappés étaient mis en circulation dans les États-Unis, la fabrication en fut complètement suspendue le 22 février 1878, excepté pour des monnaies d'essai.

La loi du 3 mars 1877 prévoyait que, pendant une période de six mois, les *trade dollars*, non frustes, mutilés ou marqués, seraient remboursés en *standard dollars* d'argent ou monnaies divisionnaires.

La frappe de ces monnaies s'éleva à :

Jusqu'au 22 février 1878	35.959.360 dollars
Postérieurement (*proof pieces* seulement)...	6.564
Total de la frappe......	35.965.924
L'exportation ne s'éleva qu'à	28.778.862

La refonte des pièces ne s'étant élevée qu'à $ 8.608.495, le reste a dû alimenter le creuset des Chinois.

Le *trade dollar* ayant fait prime sur les marchés de Chine en 1878 et 1879 a complètement disparu de l'Indo-Chine.

La Chambre de commerce de Saigon, consultée aussi sur l'opportunité d'accepter également le *yen*[1] japonais, a émis un avis défavorable, ce dollar ne présentant pas, suivant elle, les mêmes garanties de fixité de titre et de poids. Cette opinion peut sembler hasardée, ainsi que l'avenir l'a prouvé (voir p. 550).

[1] Prononciation japonaise du caractère *viên* 圓, figurant sur ces piastres, dont le poids est de 26 gr. 9563 au titre de 0.900.

Pendant cette période, le taux officiel de la piastre restant fixé à 5 fr. 55, l'approvisionnement en piastres des caisses du Trésor continuait à se faire par les versements du commerce en échange de traites sur le Trésor de Paris, aux taux suivants :

1870.	17 juin		5f 45c
	22 septembre		5 55
1873.	3 septembre	à concurrence d'un million de francs	5 55
		puis	5 45

En 1874, le change des traites de banque étant tombé à 5 fr. 125 et celui des traites du Trésor à 5 fr. 20, les monnaies divisionnaires que le Trésor continuait à émettre à 5 fr. 55 avaient été employées à faire des remises sur l'Europe et avaient presque disparu de la Colonie.

L'Administration consulta alors la Chambre de commerce de Saigon sur l'opportunité de donner le cours forcé aux pièces de 5 fr. et de 20 fr. Celle-ci, faisant ressortir que l'expérience avait déjà prouvé l'impossibilité du cours forcé des monnaies françaises, et que ces pièces ne seraient pas plus acceptées par les Asiatiques que ne l'avaient été dans les colonies anglaises les dollars frappés à l'effigie de la Reine, se prononça contre le cours forcé, mais en même temps elle émit le vœu que la Métropole voulût bien frapper des monnaies divisionnaires à l'usage exclusif de la Colonie.

Nous pensons, au contraire, que ce fut une grave erreur de la part du Gouvernement de Hong kong, après avoir ouvert son atelier monétaire en mai 1866, de le fermer et d'en vendre, en 1868, le matériel au Gouvernement japonais. La seule raison de cette fermeture fut que la frappe des monnaies coloniales était, à cette époque, trop onéreuse.

Avec quelques années de patience, toutes les crises monétaires subséquentes eussent été évitées.

Ces dollars anglais ont complètement disparu de la circulation, pour alimenter la fabrication des lingots chinois.

La progression continue de l'encaisse métallique du Trésor provoque, le 22 juillet 1876, la suspension des versements accompagnés de demandes d'inscription de rentes sur l'État. Il faut conclure de cette mesure que la vente des traites était déjà suspendue.

Le 1er décembre 1876, le taux officiel de la piastre est fixé à 5 fr. 35.

La reprise du service des mandats-poste sur France ayant été autorisée, voici le taux auquel la piastre fut reçue :

du 5 octobre 1878 au 5 janvier 1879..........	5f 00c
du 6 janvier 1879 au 5 mai 1879..............	4 95

TAXE ADDITIONNELLE, EN SUS DU DROIT FIXE DE 1 P. 0/0.

	A dater du :	
1879.	5 mai..............................	14 p. 0/0
	2 juin.............................	12
	30 juin............................	10
	5 août.............................	13
	1er novembre.......................	12
	1er décembre.......................	10

Dans le courant de l'année 1878, une tentative fut faite pour lancer dans la circulation la pièce d'un centime française, après l'avoir préalablement fait percer d'un trou rond dans les ateliers de l'Arsenal de Saigon, afin de pouvoir les réunir en une ligature de cent pièces. Ce centime, qui n'en était même plus un, n'eut pas le moindre succès parmi la population indigène qui ne voulut l'accepter sous aucun prétexte. Ces centimes portent le millésime de 1875.

Le 27 novembre 1879, un arrêté prévoyait que toutes les personnes rétribuées sur le budget de l'État ou sur le budget local recevraient une indemnité de change de 7 0/0, qui ramenait pour elles le taux de la piastre de 5 fr. 35 à 5 fr. environ.

Enfin, après des demandes réitérées, tant de l'Administration locale que du commerce, la Colonie obtint sa monnaie division-

naire spéciale, qui fut émise à dater du 1er janvier 1880 et dans les mêmes conditions que les piastres déjà introduites, la valeur de chacune des pièces étant déterminée par le taux officiel de la piastre.

Ces monnaies furent de cinq types, portant toutes le millésime 1879, année de leur fabrication.

MÉTAL.	DÉNOMINATION DES PIÈCES.	NOMBRE de PIÈCES fabriquées.	DIAMÈTRE DES PIÈCES.	TITRE		POIDS	
				DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.
			millim.	millièmes.	millièmes.	grammes.	millièmes.
	COCHINCHINE FRANÇAISE.						
Argent..	50/100 de piastre...	180,000	29	900	3 millièmes au-dessus et 2 millièmes au-dessous.	13,607	3
	20/100 — ...	350,000	26			5,443	5
	10/100 — ...	400,000	19			2,721	7
Bronze..	1/100 — ...	500,000	31	Cuivre. 95 Étain.. 4 Zinc... 1	Cuivre. 10 Étain.. 5 Zinc... 5	10,000	10
	1/500 (sapèque)...	20,000,000	20			2,000	15

Les trois types de monnaies d'argent présentent, sur leur face, l'image connue d'une femme assise à droite, le chef radié, la main droite s'appuyant sur un faisceau de licteur et la gauche tenant la barre d'un gouvernail; à sa droite des épis; à sa gauche, une ancre. Un grènetis borde la marge. En légende, les mots *République française;* au bas le millésime *1879* et le nom du graveur, *Barre.* Au revers, une inscription indiquant leur valeur, entourée d'une couronne de chêne et de laurier; à l'intérieur de la couronne, la lettre monétaire *A* désignant les pièces frappées à la Monnaie de Paris, entre une abeille, qui est le différent du baron Renouard de Bussière, directeur de la fabrication (1861-1879), et une ancre avec une petite barre traversant l'anneau placé à l'extrémité de la tige, qui est le différent de Barre fils, Auguste, graveur général des monnaies (1879). En légende : *Cochinchine française, titre 0.900 et le poids.*

Leur tranche est cannelée.

Les monnaies de bronze sont de deux types :

1° la pièce d'un *cent* présentant sur la face la même figure que ci-dessus entourée d'un grènetis de vingt millimètres de diamètre; plus bas la lettre *A* et la signature *A-B.*; en exergue les mots : *République française* et le millésime *1879*, entre le différent du directeur de la fabrication et celui du graveur général des monnaies, avec un second grènetis autour de la tranche. — Au revers, un cartouche oblong vertical renfermant les caractères *bách phân chi nhất* 百分之一 (un centième), à gauche le chiffre *1*, à droite la lettre *C;* en exergue *Cochinchine française*, *poids 10 gr.*, entre deux grènetis. La tranche est lisse.

2° la *sapèque*, percée d'un trou central carré de cinq millimètres de côté bordé d'un listel, ainsi qu'au pourtour de la pièce. Sur la face et en exergue est écrit *Cochinchine française. 1879.* Au revers et disposés circulairement les caractères *Đại pháp quốc chi An nam* 大法國之安南. *Đang nhị* 當二, poids de deux grammes. La tranche est lisse.

Le prix de fabrication de cette première émission monétaire spéciale est détaillé dans le tableau suivant (page 525).

Dès 1882, la pénurie de monnaies divisionnaires s'était fait sentir; on crut tout d'abord que cette monnaie était exportée, mais les recherches faites permirent de reconstituer la frappe effectuée à la Monnaie de Paris en 1879. Il fut alors proposé une frappe nouvelle; mais aucune suite n'ayant été donnée à cette demande, la situation s'aggrava au point que, le 1er juin 1883, le Trésor ne possédait plus que :

En pièces de 20 cents......................	17.000 piastres.
En pièces de 10 cents...........	232
En pièces de 1 cent......	260

Vu l'urgence d'une solution, la Chambre de commerce de Sai-

DATE de la RÉCEPTION DES MONNAIES à Saigon.	DÉSIGNATION ET NOMBRE DES PIÈCES.					PRIX DE REVIENT DU GROUP.	DIFFÉRENCE entre LE PRIX DE REVIENT et LE PRIX D'ÉMISSION. Gain.	PRIX DE REVIENT de LA PIASTRE dans chaque valeur, le taux officiel étant de 5 fr. 35.
	SAPÈQUES.	CENTS.	10 CENTS.	20 CENTS.	50 CENTS.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
				COCHINCHINE FRANÇAISE.				
1879.								environ.
2 août...........	1,000,000	″	″	″	″	9,220 00	1,480 00	4 61
16 septembre.......	3,000,000	″	″	″	″	27,660 00	4,440 00	4 61
16 septembre.......	″	″	″	″	180,000	424,156 05	57,343 95	4 71
16 octobre.........	3,000,000	″	″	″	″	27,660 00	4,440 00	4 61
16 octobre.........	″	″	181,690	311,721	″	381,130 17	49,615 45	4 74
10 novembre.......	4,000,000	″	″	″	″	36,880 00	5,920 00	4 61
10 novembre.......	″	″	218,310	38,279	″	140,109 80	17,644 58	4 74
22 décembre.......	5,000,000	″	″	″	″	46,100 00	7,400 00	4 61
1880.								
14 février.........	4,000,000	″	″	″	″	36,911 52	5,888 48	4 61
14 février.........	″	500,000	″	″	″	14,976 63	11,773 37	3 00
TOTAUX......	20,000,000	500,000	400,000	350,000	180,000	1,144,804 17	165,945 83	

gon se saisit de la question et apprit que la Commission de 1882, dont il vient d'être parlé, avait proposé :

Que le titre des monnaies divisionnaires fût maintenu à 0.900, afin, disait-elle, de ne pas inspirer de méfiance aux Annamites;

Qu'il soit frappé une pièce en bronze de 2 cents du poids de 10 grammes;

Et que le poids de la pièce de 1 cent fût ramené à 5 grammes.

Le Gouverneur se montra opposé à cette mesure, et le Conseil privé rejeta les conclusions de la Commission.

Mais l'Administration ne perdit pas de vue la discussion, et, en 1883, elle était prête à la reprendre.

C'est alors que la Chambre de commerce s'occupa du débat; après avoir formulé des vœux, une Commission administrative fut nommée pour les examiner et conclut :

Que le titre des monnaies divisionnaires fût abaissé à 0.835;

Qu'il fût frappé un double cent du poids de 10 grammes;

Que le poids du cent fût abaissé à 5 grammes;

Qu'il fût inscrit à l'exergue des pièces : *Indo-Chine française,* au lieu de : *Cochinchine française;*

Enfin qu'une émission nouvelle d'environ 660,000 piastres fût frappée.

Le Gouverneur approuva les conclusions de la Commission, qui furent transmises au Département. Satisfaction fut en partie donnée, en 1884, par une nouvelle frappe, qui fut la deuxième et qu'on trouvera détaillée à un tableau spécial (voir p. 609).

C'est au milieu de l'année 1883 que le Ministre des finances décida la création d'un poste de Payeur au Tonkin. Ce fonctionnaire, après entente avec le Payeur de Saigon, eut à sa disposition une somme d'environ 1,500,000 francs pour commencer ses opérations à Haiphong. Il utilisait provisoirement les pièces d'appoint et le billon national, à défaut de subdivisions de la piastre; les pièces de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50, provenant de Marseille, et les pièces de 0 fr. 10 et 0 fr. 05, envoyées de Saigon.

A la fin de l'année, le bureau central fut transféré de Haiphong à Hanoi.

En 1884, le Ministre des finances ayant proposé de répandre l'usage au Tonkin des sapèques de cuivre françaises frappées à la Monnaie de Paris, il en fut envoyé de Saigon. Au commencement de l'année et au mois de mai, il fut aussi expédié de France pour 7,000 francs de pièces de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50, mais il n'a pas été possible de les utiliser, pas plus d'ailleurs que les sapèques françaises, qui étaient reçues avec défaveur et furent toujours tout à fait dépréciées. Les sapèques françaises étaient achetées par les Chinois à raison de 600 pièces à la piastre.

. Le Trésor échangeait aussi contre des piastres, les billets de la Banque de France, l'or et les pièces de 5 francs en argent à l'effigie nationale que les corps de troupes avaient à leur arrivée au Tonkin.

Pour les deux années 1883 et 1884, le bénéfice résultant des frais de négociation et de change s'éleva à 81,454 fr. 84.

Le 2 février 1884, il fut pris un arrêté prévoyant qu'en l'absence de numéraire ayant cours légal dans la province de *Sơn tây*, où les *Drapeaux noirs* percevaient généralement les taxes en nature, les lingots dits *barres d'argent*, du poids de 0 kil. 380, seraient acceptés au bureau de la Douane de *Sơn tây*, en payement des taxes, au taux de 14 piastres 20 la barre.

La crise monétaire qui avait fait son apparition en Cochinchine pendant l'année 1883, après avoir semblé s'apaiser au commencement de 1884, a redoublé d'intensité dans les derniers mois.

La Banque de l'Indo-Chine, menacée chaque jour de voir son encaisse descendre au-dessous de la limite statutaire, a pu faire face aux besoins du commerce local, grâce à des achats qui se sont élevés à plus de 18 millions de francs; elle a dû, pour cela, s'adresser aux marchés de l'Extrême-Orient, de l'Europe et de l'Amérique.

L'importance que prenaient au Tonkin les émissions de man-

dats-poste faisait penser au Ministre des finances, en avril 1885, que le pays possédait des ressources en espèces que l'on pourrait utiliser pour alimenter les caisses, en offrant du papier du Trésor en échange de ces espèces; il y avait donc lieu de prendre des dispositions pour procéder à l'émission de traites, à condition qu'elles présenteraient, pour le Trésor, des avantages sur les envois d'espèces de Saigon. Des négociations de traites eurent alors lieu en décembre, tant à Hanoi qu'à Haiphong.

A la suite du traité conclu avec l'Annam en 1874, autorisant la France à installer des consuls dans certains ports ou villes de l'Annam et du Tonkin, l'opinion publique en Cochinchine, par la voix de ses mandataires au Conseil colonial, demandait, dès 1882, que certaines réformes fussent apportées dans l'organisation administrative et constitutionnelle de la Cochinchine. A cette époque, l'opinion de cette colonie était favorable à la création de l'Unité indo-chinoise.

Les monnaies se ressentirent de ce désir, et le Ministre fit savoir qu'il n'y avait aucun inconvénient, au point de vue international, à ce que les mots *Indo-Chine française* fussent à l'avenir substitués à l'inscription *Cochinchine française*, qui figurait sur les pièces de monnaie destinées à la colonie.

Par suite, les frais occasionnés par la substitution de la devise *Indo-Chine* à l'exergue *Cochinchine*, dans la légende inscrite sur les coins destinés à la frappe des sapèques, se sont élevés à 250 francs.

Cependant les demandes de remboursement de billets de la Banque de l'Indo-Chine se succédaient sans interruption : d'une part, du Trésor de la Cochichine, qui s'adressait à la Banque pour les besoins de numéraire au Tonkin, où il n'existait pas encore d'agence de cet établissement; et, de l'autre, des banques anglaises, qui recherchaient des piastres mexicaines pour les envoyer en Chine, en vue des emprunts du gouvernement chinois.

Enfin, préoccupée de ce drainage continu de numéraire et de la crise monétaire qu'un tel état de choses aurait pu amener dans

notre colonie, si les encaisses de ses succursales n'avaient pas été alimentées, la Banque, avec l'autorisation des Ministres de la marine et des colonies, et des finances, et de concert avec ce dernier Département, a fait frapper, à la Monnaie de Paris, des piastres françaises de commerce, égales en tous points au *trade dollar* américain et dont les subdivisions, sous forme de monnaies divisionnaires, circulaient déjà en Cochinchine depuis un certain nombre d'années. Un nouveau pas fut ainsi fait : pour la première fois, la fabrication de piastres françaises fut entreprise.

Les nouvelles piastres françaises furent frappées à la même effigie que les monnaies divisionnaires de la piastre : au revers, l'inscription *Piastre de commerce*, entourée d'une couronne de chêne et de laurier; à l'intérieur de la couronne, la lettre monétaire *A* désignant les pièces frappées à la Monnaie de Paris, entre les différents du directeur de la fabrication et du graveur général des Monnaies. En exergue : *Indo-Chine française. Titre 0.900. Poids 27.215 gr.* La tranche est cannelée.

Il fut frappé 799,511 pièces de 1 piastre en cette année 1885. La circulation monétaire se composait donc des pièces suivantes[1] :

MÉTAL.	DÉNOMINATION DES PIÈCES.	DIAMÈTRE des PIÈCES.	TITRE		POIDS	
			DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.
		millimètres.	millièmes.	millièmes.	grammes.	millièmes.
INDO-CHINE FRANÇAISE (TYPE ANCIEN).						
Argent..	Piastre..................	39	900	3 millièmes au-dessus et 2 millièmes au-dessous.	27,215	3
	50/100 de piastre.........	29			13,607	
	20/100 —	26			5,443	5
	10/000 —	19			2,721	7
Bronze..	1/100 —	30.5	Cuivre. 95 Étain.. 4 Zinc... 1	Cuivre. 10 Étain.. 5 Zinc... 5	10,000	10
	Sapèque 1/500 de piastre..	20			2,000	15

[1] Il semble étrange que le Gouvernement n'ait pas créé des types mixtes, indo-chinois-français, de monnaie d'argent. A l'avers, tout

L'insuffisance de monnaie divisionnaire continuait à se faire vivement sentir au Tonkin et provoquait, dès la fin de décembre, l'envoi, par le général commandant en chef, d'une dépêche au Ministère de la guerre l'informant de la difficulté de faire le prêt aux hommes.

Cette année 1885 ne fut pas favorable pour les frais de négociation et de change, qui se soldèrent par une perte de 352,719 fr. 22.

Pendant cette même année, le Gouvernement chinois emprunta, par l'intermédiaire de l'agence de Hong kong, de la Chartered Bank of India Australia and China, les fonds pour poursuivre la guerre au Tonkin, dont les provinces du Yun nan et du Kouang si avaient besoin. Les vice-rois du Yun nan et des deux Kouang se mirent d'accord pour recourir à un emprunt étranger, qui serait négocié et administré par le vice-roi des deux Kouang.

naturellement, s'impose la manifestation de la souveraineté de la France; mais, au revers, on aurait dû exprimer la valeur de chaque pièce, d'une manière intelligible à toutes les populations soumises à la France. La preuve de l'utilité, de la nécessité même de ces inscriptions, se trouve, en partie, dans la divergence des appellations annamites, selon les régions. Lors de la création de types nouveaux de monnaies indo-chinoises, il serait bon de s'inspirer de ces idées.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un côté de la question, car il faut songer au Cambodge, dont le roi a abandonné à la France ses droits de frappe de monnaie. Si on croit devoir négliger le Laos, l'inscription devrait être trilingue.

Une inscription française unique semble donc tout à fait insuffisante lorsqu'il s'agit d'une monnaie devant circuler sur tout le territoire de l'Indo-Chine française.

Quoi qu'il en soit, la France ayant négligé de baptiser sa monnaie d'argent spéciale à l'Indo-Chine, les Tonkinois ont comblé cette lacune et se servent des mots suivants : 薄猑㛪 *bạc con gái*, pour désigner la piastre, parce qu'elle présente, sur la face, l'effigie d'une femme; 没毫 *một hào*, pour désigner la pièce de 10 cents; 𠄩毫 *hai hào*, pour désigner celle de 20 cents; 𠄼毫 *năm hào*, pour désigner celle de 50 cents. Le lecteur a vu précédemment les expressions employées tant dans l'Annam central qu'en Basse Cochinchine (voir p. 510, n. 1; p. 514, n. 1; p. 519, n. 1, 2).

Quant à l'année 1886, les frais de change présentent :

Une perte de	858,335f 15c
Et un boni de........................	551,052 01

Soit une perte définitive de 307,283 fr. 14 sur les achats de piastres mexicaines faits à Paris ou venant de la Vera Cruz.

Le détail de ces sommes se trouve dans le tableau, p. 537.

Les sapèques françaises, au début de leur émission en Cochinchine, ne purent être données ou reçues par les caisses publiques qu'en ligatures complètes de 100 sapèques, valant 20 cents. Le Trésor émettait ces monnaies à guichet aussi ouvert que possible, mais il eut la prétention de ne plus les reprendre. Ce mode de procéder un peu cavalier ne pouvait satisfaire les indigènes, les notables des villages refusant naturellement de les accepter en payement des impôts. Du coup, ces pièces furent discréditées. Devenue plus sage, l'Administration les accepta par fractions de ligature et ouvrit même des bureaux de change à côté de ceux du Trésor, afin d'empêcher à tout prix l'agio qui n'aurait pas manqué de provoquer le décri de cette monnaie. Les mesures prises furent bonnes, puisqu'on peut constater que cette monnaie se trouve maintenant dans les mains de tous les indigènes de Cochinchine.

Une autre raison, quoique d'un ordre peu élevé, poussait l'Administration à la diffusion de cette monnaie.

En effet, en 1886, l'Administration locale estimait que l'emploi exclusif de la sapèque française, dans les transactions entre indigènes, procurerait au budget un bénéfice qu'on pouvait, sans exagération évaluer à 100,000 piastres, et ce, sans qu'il en résulte aucune charge pour la population. Vrai, à ce moment, nous verrons plus tard ce qu'il faut en penser (voir p. 555).

Il fut fabriqué 3,215,771 piastres de commerce en 1886, dont les deux cinquièmes environ pour le compte de la Banque de l'Indo-Chine et le solde pour le compte du Trésor.

Les monnaies spéciales à l'Indo-Chine furent, dès leur appari-

tion, très appréciées non seulement des indigènes, mais des pays voisins qui les drainaient à leur profit, la spéculation renvoyant en échange des pièces de titre ou de poids inférieurs.

Pour remédier en partie à cette situation, le Gouverneur de Cochinchine, par un arrêté du 11 janvier 1887, ordonna que les monnaies françaises seraient admises en libre circulation dans la colonie et seraient prises en recettes dans les caisses publiques pour leur valeur nominale.

De plus, en raison de l'exportation incessante d'espèces métalliques à destination de Hong kong, où elles étaient attirées par la prime élevée que réalisait la piastre mexicaine, devenue très rare sur ce marché — prime qui s'est élevée à un moment à plus de 4 p. 100, — l'encaisse de la Banque de l'Indo-Chine est tombée, pendant un certain temps, disait-on, au-dessous de la limite statutaire.

Ainsi que le dit Jules Ferry, qui revendiquait fièrement le titre de Tonkinois, dont ses adversaires croyaient lui faire outrage :

« La conquête du Tonkin a été, comme toutes les conquêtes coloniales, traversée par de douloureuses épreuves. Les débuts ont été difficiles, tragiques parfois. Cette colonie qui passionne, sans aucune exception, tous ceux qui l'ont visitée, ne s'est fait connaître d'abord à la Mère-Patrie que par des mécomptes. Depuis le temps a marché, notre empire d'Indo-Chine s'est assis, l'heure semblerait venue d'en parler de sang-froid, avec une attention curieuse, sinon bienveillante [1]. »

Les crédits votés pour l'Annam et le Tonkin sont résumés dans le tableau ci-après et page 534 [2]; ils sont mis à jour jusqu'à l'année 1899.

[1] *Le Tonkin et la Mère-Patrie*, Paris, 1890, p. 3, 4. — [2] *Ibid.*, p. 386, 387.

DÉPARTEMENTS.	1883. — LOIS du 19 décembre 1882, des 18 mai et 22 décembre 1883.	1884. — LOIS des 22 et 29 décembre 1883, 18 août et 12 décembre 1884.	1885. — LOIS des 12 décembre 1884, 1er et 8 avril 1885; DÉCRET du 13 janvier 1885.	1886. — LOI du 27 décembre 1885.	TOTAUX.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES :					
Service marine......	8,217,000	62,911,368	79,621,859	39,481,901 (3)	190,232,128
Service colonial.....	6,641,900	10,339,000	5,329,500	"	22,310,400
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	"	"	79,434,153	30,000,000	109,434,153
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES...	"	"	"	5,722,000 (2)	5,722,000
	14,858,900	73,250,368	164,385,512	75,203,901 (1)	327,698,681
Mais, sur les crédits accordés, il n'a été dépensé que..........	14,858,900	73,250,368	115,694,415	65,998,696	269,802,379
Crédits non utilisés....	"	"	48,691,097	9,205,205	57,896,302

(1) Cette somme de 75,203,901 francs votée pour 1885 a été annulée sur les crédits de cette année et a été reportée à l'exercice 1886, aux différents ministères, dans les proportions indiquées au tableau ci-dessous. (Loi du 27 décembre 1885.)

(2) Les crédits votés pour les services civils en 1886 au budget de la Marine ont été reportés au budget des Affaires étrangères (Décret du 13 janvier 1885), soit............ 5,000,000 fr.

Auxquels il faut ajouter 722,000 francs qui ont encore été annulés sur le crédit voté à la Marine et qui ont été également reportés au budget des Affaires étrangères.......... 722,000

TOTAL............................ 5,722,000 fr.

(3) Les crédits votés à la Marine pour 1886 s'élèvent, au total, à.................. 45,203,901 fr.
dont il faut retrancher la somme passée aux Affaires étrangères...................... 5,722,000

On obtient ainsi... ..... 39,481,901 fr.

DÉTAIL DES CRÉDITS POUR 1885.	GUERRE.	MARINE.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
En 1885, les Chambres ont voté pour le le Tonkin (Lois des 12 décembre 1884, 1er et 8 avril 1885; Décret du 13 janvier 1885.)....................	115,065,500	128,356,500	243,422,000
Sur cette somme on a annulé et reporté à l'exercice 1886 : Pour le Tonkin.. 75,203,901f Pour Madagascar. 3,832,587f (Loi du 27 décembre 1885.).......	35,631,347	43,405,141	79,036,488
Il restait donc pour l'exercice 1885....	79,434,153	84,951,359	164,385,512
Sur cette somme, on a dépensé en 1885.	43,000,000	72,694,415	115,694,415
Crédits non utilisés en 1885.........	36,434,153	12,256,944	48,691,097

A dater de l'exercice 1887, les crédits du Tonkin passent tous, en bloc, dans un article de la loi de finances, porté au budget des Affaires étrangères, puis au budget des Colonies, comme subvention de la Métropole.

Il convient donc d'ajouter aux crédits dépensés de 1883 à 1886	269,802,379 francs.
La subvention de 1887	30,000,000
La subvention de 1888 proposée par le gouvernement pour 20,000,000 de francs; réduite par les Chambres à	19,800.000
La subvention de 1889	15,000,000
La subvention de 1890 (loi de finances du 17 juillet 1889)	12,000,000
L'article 46 de la loi de finances du 26 décembre 1890, dispose qu'une somme de.. sera prélevée sur l'excédent des recettes de 1889 et attribuée au Protectorat de l'Annam et du Tonkin, pour être appliquée : aux dépenses du chemin de fer de *Phulang-thuong à Langson* ...... 4,000,000f 00 au remboursement des avances du Trésor..... 7,938,494 74	13,100,000
La subvention de 1891 (loi de finances du 26 décembre 1890)	10,000,000
Vote des Chambres assurant la liquidation du passif du Protectorat (loi du 29 mars 1892)	12.000,000
Elles décident en outre que les dépenses militaires et maritimes seront supportées par le budget de la Métropole, d'où :	
Subvention en :	
1892 (loi de finances du 26 janvier 1892).	24,000,000
1893 (loi de finances du 23 avril 1893).	24,000.000
1894 (loi de finances du 26 juillet 1893).	24,000,000
1895 (loi de finances du 16 avril 1895).	25,100,000
1896 (loi de finances du 28 déc. 1895).	25,400,000
1897 (loi de finances du 27 mars 1897).	24,640,000
1898 (loi de finances du 13 avril 1898).	23,250,000
1899	20,360,000
TOTAL des crédits à la fin de 1899.	572,452,379

Si cette vaste parenthèse a été ouverte et si les événements ont été devancés, c'est simplement pour montrer les sommes considé-

rables, dont une partie a été expédiée au Tonkin. Il s'agissait de transformer ces francs en piastres, avec le moins de perte possible; aussi voyons-nous le Ministre des colonies, le Ministre des finances et son Directeur du Mouvement général des fonds, les Gouverneurs généraux et leur Direction du Contrôle financier cherchant et s'évertuant à trouver des combinaisons pour échapper à la spéculation. Il devait arriver, comme dans toute entreprise humaine, et surtout en question de finances où il est si difficile de prévoir l'avenir, que les opinions différaient, mais la critique reste désarmée devant ces efforts où les plus belles intelligences sont impuissantes à résoudre un problème insoluble, parce qu'il est sans cesse renaissant et qu'on a à opérer sur une monnaie de plus en plus dépréciée.

Tout en réservant un chapitre spécial à notre Banque locale, dont il a déjà été question, mais qui va être mêlée à nouveau à cette grave question de l'approvisionnement du numéraire, disons tout de suite qu'un décret du 21 janvier 1875 a concédé à la Banque de l'Indo-Chine le privilège d'émission pour nos Colonies de l'Inde française et de la Cochinchine; le décret du 20 février 1888 a prorogé et étendu ce privilège à nos Protectorats du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin, pour ne parler que de l'Indo-Chine; enfin un décret en date du 18 mai 1900 proroge à nouveau le privilège.

Elle a le droit d'émettre, à l'exclusion de tous autres établissements, des billets au porteur et elle a usé de ce droit en mettant en circulation des billets de 1, 5, 20 et 100 piastres; elle peut acheter et vendre des matières d'or, d'argent ou de cuivre.

Pendant cette période de présence du Corps expéditionnaire, le Ministre des finances envoyait le numéraire nécessaire pour payer au Tonkin tant les dépenses militaires que les dépenses maritimes; il achetait des piastres en Europe ou ailleurs et les expédiait au Tonkin. Malheureusement, l'argent étant en baisse, il se produisait généralement ce fait que le taux de la piastre, à son arrivée

au Tonkin était inférieur à celui auquel l'achat avait été fait en Europe; de là une perte assez considérable, que ne compensaient pas les bénéfices qui ont pu être réalisés sur des opérations similaires, alors que le change avait été favorable au Tonkin.

Le tableau suivant (page 537) des pertes et bénéfices sur les envois de piastres mexicaines faits au Tonkin par la métropole pendant les années 1886 et 1887 fera bien saisir cette fâcheuse situation.

En 1887, le Ministère des finances, mis au courant du drainage de la piastre de commerce, répondait, au mois d'octobre, que leur exportation, non seulement n'a aucun inconvénient, mais qu'elle est la preuve que nos pièces s'acclimatent dans les pays avec lesquels le Protectorat entretient des relations, et c'est un résultat qu'il importait d'obtenir; il ajoutait qu'il n'est pas sans intérêt pour nous de voir nos monnaies répandues dans toutes les places commerciales de l'Extrême-Orient et y être recherchées. Les refontes sont sans doute regrettables, mais il n'y a pas lieu de s'en préoccuper outre mesure; il était à prévoir qu'au début de leur émission surtout, nos pièces seraient traitées comme les pièces mexicaines qui sont refondues en grand nombre par les Chinois.

L'expérience a prouvé que nos piastres n'ont jamais eu cours à cette époque sur les places voisines, mais étaient simplement mises au creuset; notre Consul à Canton disait de même qu'elles étaient inconnues dans ce grand centre chinois.

Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1900, que la piastre de commerce fut acceptée sur le seul marché chinois de Lōung tcheōu 龍州, où la pièce pesant 27 gr. 215 faisait prime de 1 p. 100 sur celle pesant 27 grammes. A cette époque, la piastre mexicaine devenait très rare, étant attirée par les nombreuses demandes du corps expéditionnaire international opérant à Peking et environs.

Dans cette même année 1887, il fut fait à la Monnaie de Paris, pour l'Indo-Chine, un essai de monnaie de nickel du type de la sapèque de cuivre française de deux grammes.

ÉPOQUES.		PERTE.	BÉNÉFICE.	COURS OFFICIEL.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
1886.	Janvier....	50,445 33	"	4 20	Le taux officiel de la piastre doit changer chaque fois qu'il existe une différence de 0 fr. 05 au plus, entre le taux du Trésor et celui des Banques.
	Février....	152,609 34	"	4 20	
	Mars.....	2,753 91	"	4 20	
	Avril......	6,585 79	"	4 20	
	Mai......	2,165 75	"	4 20	
	Juin......	135,605 59	"	4 10	
	Juillet....	42,417 88	"	4 10 4 00	Du 1er au 20. Du 21 au 31.
	Août......	179,090 48	"	4 00 3 85	Du 1er au 10. Du 11 au 31.
	Septembre.	170,548 46	"	3 75	
	Octobre...	94,412 44	76,081 30	3 95	
	Novembre..	9,921 74	302,047 92	3 95 4 00 4 20	Du 1er au 2. Du 3 au 20. Du 21 au 30.
	Décembre..	11,778 44	172,922 79	4 20	
1887.	Janvier....	30,631 74	11,525 91	4 20	
	Février....	6,414 14	8,670 28	4 20	
	Mars.....	89,963 68	349 08	4 20 4 15	Du 1er au 14. Du 15 au 31.
	Avril.....	4,760 08	1,903 35	4 15	
	Mai......	142,651 49	6,165 46	4 00	
	Juin......	225,557 35	58,868 94	4 00	
	Juillet.....	74,838 08	5,000 00	3 90	
	Août......	138,574 06	155 11	3 90	
	Septembre.	12,976 23	70,521 34	3 95	
	Octobre...	1,491 96	4,759 82	3 95	
	Novembre..	1,024 78	3,945 05	3 95	
	Décembre..	1,781 82	3,237 35	3 95	
		1,589,000 56	726,153 70		
Perte définitive pour 1886 et 1887..		862,846 86			

Nota. 1888. — La Métropole ayant cédé les encaisses au Protectorat, il n'y a eu aucune perte ni aucun bénéfice sur les fonds métropolitains.

En 1888, un envoi de 90,000 piastres de commerce a coûté :

Achat de 2,205 kilogr. 312,038 d'argent fin.	349,066f 04c
Frais de fabrication....................	3,061 67
ENSEMBLE....................	352,127f 71

A cette époque, grâce à la frappe du cent de bronze, l'ensemble de la monnaie divisionnaire, fabriquée à la Monnaie de Paris, laissait un léger bénéfice, dont le détail est consigné ci-dessous :

ANNÉE DE FABRICATION.	DÉNOMINATION DES PIÈCES.	VALEUR.	PRIX de REVIENT du GROUP.	PRIX à l'entrée EN CAISSE au Tonkin.	DIFFÉRENCE GAIN.	DIFFÉRENCE PERTE.	PRIX DE REVIENT de LA PIASTRE dans chaque valeur.
	piastre.	piastres.	fr. c.	francs.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1887.............	0 20	50,000	204,080 99	196,500	"	7,580 99	4 0816
1888.............	0 10	50,000	198,017 19	192,000	"	6,017 19	3 9604
1888.............	0 01	40,000	114,158 04	152,980	38,821 96	"	2 8540
1888.............	Sapèque.	10,000	44,506 92	38,350	"	6,156 92	4 3634
		150,000	560,763 14	579,830	38,821 96	19,755 10	
GAIN DÉFINITIF.....................					19,066 86		

Au cours des négociations entreprises en 1888 par la Banque de l'Indo-Chine, pour l'obtention du décret de prorogation de son privilège, elle s'est trouvée en présence de démarches faites par la *Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France*, qui poursuivait parallèlement à la Banque de l'Indo-Chine auprès du Gouvernement la concession d'une Banque privilégiée en Annam et au Tonkin.

Afin de sauvegarder leurs intérêts réciproques, ces deux banques mirent en commun leurs efforts et leurs démarches, mais sous l'engagement de la Banque de l'Indo-Chine de porter son capital social de huit à douze millions, dont quatre mille actions, sur les huit mille actions nouvelles, furent mises à la disposition de la

Société Générale en reconnaissance de sa coopération, qui facilita la réussite des négociations de la Banque de l'Indo-Chine.

La souscription des quatre mille autres actions fut réservée aux actionnaires de la première émission, dans la proportion d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

Le tableau suivant donne le coût des piastres de commerce frappées à la Monnaie de Paris pour le compte du Tonkin pendant l'année 1889.

PIASTRES DE COMMERCE.

DATE DES ENVOIS.		NOMBRE de PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS DE FRAPPE à 1 fr. 25 le kilogramme.	POIDS D'ARGENT FIN employé.	PRIX.
			kilogr.	fr. c.	kilogr.	fr. c.
1889.	13 janvier	110,000	2,992 258	3,740 32	2,695 654.648	428,967 69
	10 février	100,000	2,720 921	3,401 15	2,449 263,286	388,677 18
	10 mars	100,000	2,720 800	3,401 00	2,449 900,000	383,693 05
	5 avril	100,000	2,720 900	3,401 12	2,450 200,000	383,892 41
	19 mai	100,000	2,721 430	3,401 78	2,450 719,100	383,733 95
	16 juin	50,000	1,360 537	1,700 67	1,225 189,619	191,882 44
	30 juin	32,891	895 260	1,119 07	806 182,691	126,207 65
	30 juin	17,109	465 729	582 16	419 378,569	"
	14 juillet	50,000	1,360 964	1,701 20	1,225 835,300	"
	11 août	50,000	1,360 691	1,700 86	1,225 620,107	"

Le tableau qui suit (page 540) fait ressortir les pertes et gains résultant des frais de négociations et de change, sur les achats de piastres mexicaines faits par les soins du Ministère des finances, en 1889, 1890 et 1891.

Dans les premiers mois de l'année 1891, la Banque de l'Indo-Chine à Haiphong avait une encaisse métallique réduite à ce point, qu'elle trouva difficilement, disait-on, à fournir en numéraire, contre ses billets, une somme de $ 40,000.

« Il ne suffit pas, dit M. Stirling dans *La Philosophie du Commerce*, que l'émetteur soit un homme riche, dans l'acception générale du

PIASTRES MEXICAINES.

ANNÉES.	DATES DE RÉCEPTION au Tonkin.	COURS OFFICIEL de la PIASTRE.	FRANCS.	PIASTRES au cours DU JOUR.	PIASTRES AU PAIR.	BÉNÉFICES.	PERTES.
		fr. c.				piastres.	piastres.
1889.	26 janvier	3 85	770,000 00	200,025 98	200,000	»	25 98
	26 février	3 85	1,155,111 50	300,028 96	300,000	»	28 96
	26 février	3 85	1,206,435 66	313,359 91	300,000	»	13,359 91
	23 mars	3 85	392,078 33	101,838 53	100,000	»	1,838 53
	8 avril	3 85	381,814 34	99,172 56	100,000	827 44	»
	20 avril	3 80	387,094 05	101,866 86	100,000	»	1,866 86
	3 mai	3 80	381,549 70	100,407 82	100,000	»	407 82
	17 mai	3 80	387,293 53	101,919 35	100,000	»	1,919 35
	1 juin	3 80	379,373 06	99,835 02	100,000	164 98	»
	27 juin	3 80	765,508 18	201,449 52	200,000	»	1,449 52
	27 juillet	3 80	193,583 11	50,942 92	50,000	»	942 92
	20 décembre	4 00	300,800 00	75,200 00	75,200	»	»
1890.	17 janvier	4 00	1,000,000 00	250,000 00	250,000	»	»
	1er février	4 00	810,000 00	202,500 00	200,000	»	2,500 00
	7 février	4 00	243,000 00	60,250 00	60,000	»	750 00
	10 février	4 00	567,000 00	141,750 00	140,000	»	1,750 00
	17 février	4 00	1,215,000 00	303,750 00	300,000	»	3,750 00
	26 mars	3 90	770,012 93	197,439 21	200,000	2,570 79	»
	5 mai	3 90	392,776 10	100,711 82	100,000	»	711 82
	2 juin	4 10	397,524 30	96,957 14	100,000	3,042 86	»
	27 juin	4 15	234,316 50	56,461 81	61,000	5,538 19	»
	24 juillet	4 30	430,000 00	100,000 00	100,000	»	»
	8 août	4 30	37,862 09	8,805 14	8,867	61 86	»
1891.	5 mars	4 00	730,819 30	182,704 82	170,000	»	12,704 82
	17 mars	4 00	204,954 62	52,238 65	47,774	»	3,464 65
	17 mars	4 00	1,863,671 57	465,917 89	483,000	»	27,917 89
	18 mars	4 00	860,000 00	215,000 00	200,000	»	15,000 00
	25 juin	4 00	1,207,601 08	301,900 27	300,000	»	1,900 27
	9 juillet	4 00	1,209,063 77	302,265 94	300,000	»	2,265 94
	22 juillet	4 00	207,310 74	51,827 68	51,438	»	389 68
	22 juillet	4 00	596,000 00	149,000 00	149,000	»	»
	30 novembre	4 00	1,600,000 00	400,000 00	400,000	»	»
	10 décembre	3 90	1,206,085 50	309,252 69	300,000	»	9,252 69
			22,503,739 96		5,591,279	12,206 12	104,197 61

PERTE DÉFINITIVE 91,991 49

A cette perte, il convient d'ajouter :

1° Le prix de l'emballage des fonds et de leur transport de Paris à Marseille, environ.. 9,600 00

2° La perte éprouvée en 1889, lors du naufrage de *l'Anadyr*, une caisse contenant 2,000 00

3° Les frais de sauvetage de 48,000 piastres, à Aden, à raison de 7 p. 100.......... 3,360 00

4° Enfin en 1889, le Ministre des finances a acheté, pour le compte du Tonkin, de l'argent fin pour une somme de 621,829 fr. 04; il a été fabriqué à la Monnaie, avec ce métal, 156,000 piastres (1) :

621,829 fr. 04, au cours de 4 francs, donnent............ piastres 155,457 26

A ajouter : frais de fabrication.............................. 1,320 58

TOTAL..................... 156,777 84

Perte de ce chef, à ajouter ci-dessus.. 777 84

Frais d'assurances du 1er janvier au 30 novembre 1891....................... 7,570 26

TOTAL DES PERTES, en piastres.............. 115,299 59

(1) Les piastres fabriquées avec le métal déposé à la Monnaie au compte du Tonkin, ne figurent pas dans les envois de fonds détaillés ci-dessus.

terme, il faut qu'il ait en caisse, et livrable immédiatement, la marchandise qu'il s'est engagé à livrer. »

Tel doit être le billet de banque. Autrement il n'est plus qu'un assignat, il n'a plus de valeur.

Il est à noter, d'ailleurs, que les approvisionnements de la Banque de l'Indo-Chine en argent monnayé étaient en majeure partie constitués par les envois de fonds de la Cochinchine ou de la Métropole, qui se sont élevés, de 1884 à 1891, à plus de trente millions de piastres.

Les causes du drainage pratiqué au détriment du Tonkin, surtout au profit de Hong kong, résultaient de ce fait que la Banque de l'Indo-Chine, pour des raisons particulières, maintenait à Hanoi et à Haiphong le taux du change de la piastre à un chiffre inférieur de sept à onze centimes à celui du marché des places de Saigon et de Hong kong.

La spéculation y trouvait un escompte trop avantageux pour ne pas en profiter. Cette monnaie devint au Tonkin, chez l'indigène, de plus en plus rare, alors que le Protectorat tendait à obtenir le payement de l'impôt tout entier en piastres; il est résulté de cet état de choses, ainsi qu'il a été déjà dit page 312, note 1, que la piastre a parfois dépassé le taux de dix ligatures de zinc, notamment à *Nam định*, où il a fallu revenir à la perception partielle en ligatures, pour éviter de rendre trop onéreuses les charges de l'impôt.

Cependant le Censeur légal constatait que la circulation du papier de la Banque de l'Indo-Chine était dans le rapport prescrit par les statuts, probablement parce que le numéraire en cours de route était considéré comme encaisse. Pour conserver les piastres introduites, il proposait d'établir une taxe de sortie.

A la même époque, comme le lecteur l'a vu plus haut, chacun se plaignait à nouveau, au Tonkin, de la pénurie de monnaie divisionnaire d'argent et de bronze, surtout dans les postes des hautes régions, où militaires et habitants étaient obligés de couper les piastres en morceaux pour leurs achats journaliers.

Le mouvement des importations et exportations des piastres de la Cochinchine, pour les années 1891 et 1892, est résumé ci-dessous :

IMPORTATION.

1891	4.668.764 $,	dont par l'État :	700.000 $
1892	2.542.444	—	22.000, tout en billon.

EXPORTATION.

1891	3.005.779 $,	dont par l'État	2.020.000 $	à destination de l'Annam et du Tonkin.
1891	2.960.033	—	2.864.949	

Revenons encore à ce que l'expérience a démontré, que presque tous les envois de numéraire qui ont été faits de France ont imposé des sacrifices parfois considérables et créé des charges toujours imprévues : piastres fausses, risques de voyage et pertes, telles que celles éprouvées lors du naufrage de l'*Anadyr* (qui ont amené le Ministre des finances à assurer ses envois), frais d'assurances; enfin, et sutout, achat de piastres sur les marchés d'Europe à des taux supérieurs aux cours de l'Indo-Chine.

Il y avait donc intérêt à renoncer à ce mode d'approvisionnement et il était préférable de se procurer sur place le numéraire nécessaire aux besoins, qu'on pouvait trouver dans des condititions avantageuses. Et cela n'est pas pour surprendre puisque le papier émis en représentation d'une créance sur le Trésor métropolitain était une valeur de tout premier ordre que les banques de l'Indo-Chine, de même que celles de Hong kong et de Singapore avaient intérêt à rechercher pour opérer sûrement leurs remises à leurs correspondants d'Europe.

De plus, certaines circonstances ayant obligé le Protectorat à avoir recours à la Banque de l'Indo-Chine pour lui faire l'avance soit du numéraire acheté pour son compte en France, soit en avances lui permettant d'attendre la rentrée normale des impôts, le Protectorat voulait éviter d'avoir recours à nouveau à des emprunts, attendu que les émissions de traites étaient loin d'avoir

jamais coûté le 6 p. o/o d'intérêts que demandait la Banque. Ce taux paraît fort élevé, offert de la part d'un établissement qui, grâce au privilège dont il jouit, a la faculté d'émettre du papier pour trois fois la valeur de son encaisse métallique et qui, par conséquent, prêtait à 12 p. o/o s'il effectuait son prêt en numéraire, à 18 p. o/o s'il l'effectuait en papier.

En outre la perte sur les achats faits en 1890 et 1891 par la Banque pour le compte du Protectorat a été de plus de 4 p. o/o. La Banque de l'Indo-Chine était seule à même de fournir instantanément les fonds dont on avait besoin, et les conditions d'urgence dans lesquelles ces piastres ont été demandées devaient nécessairement en élever le prix.

A la suite des vives instances du Gouverneur Général, mais après beaucoup d'hésitations, le Ministre des finances autorisa enfin à nouveau l'adjudication des traites sur le Trésor de Paris.

Le premier tableau qui suit (page 544) résume ces opérations et le second (page 545) offre le détail du concours des banques locales à ces mêmes adjudications.

Il peut être intéressant de donner quelques explications au sujet des adjudications du 7 juin et du 4 juillet. Ces deux adjudications, faites comme toutes celles du Tonkin, avec un prix limite qui avait pour but de restreindre les ventes de traites, en offrant seulement au commerce une marge de sept à neuf centimes sur les prix de la place, n'ont pas été couvertes. La première, en effet, annoncée pour 500,000 francs, n'a été adjugée que pour 227,000 francs; la seconde, annoncée pour 300,000 francs, n'a été adjugée que pour 112,000 francs. Les raisons de ces insuccès apparents sont faciles à expliquer. La clientèle au Tonkin, en effet, a été réduite à quelques commerçants de la place de Hanoi qui avaient à faire des remises directes sur France et se contentaient pour cela du léger bénéfice sur les cours en banque que leur offraient les émissions; tandis que le marché de Haiphong, beaucoup plus

RÉSULTAT DES ÉMISSIONS DE TRAITES SUR PARIS FAITES SUR LES MARCHÉS DE L'INDO-CHINE EN 1892.

INDICATION DU MARCHÉ.	DATE de L'ÉMISSION. — 1892.	MONTANT de L'ÉMISSION en FRANCS.	TAUX DE L'ÉMISSION.			SOMMES OBTENUES EN PIASTRES au taux de l'émission.	TAUX OFFICIEL.	MONTANT de L'ÉMISSION EN PIASTRES au taux officiel du jour.	GAIN.	PERTE.	PROPORTION P. 100.		OBSERVATIONS.
			Plus HAUT.	Plus BAS.	MOYEN.						GAIN.	PERTE.	
						$		$	$	$			
Saigon...............	14 janvier...	1,200,000f	"	"	3f 86c	310,880 83	3f 90c	307,692 30	3,188 53	"	1 03	"	
Idem...............	7 février...	950,000	3f 85c	3f 80c	3 839	247,405 68	3 80	250,000 00	"	2,594 32	"	1 03	
Idem...............	9 mars....	1,200,000	3 81	3 78	3 798	315,906 65	3 80	315,789 47	117 18	"	0 03	"	
Hanoi et Haiphong.....	15 mars....	400,000	3 80	3 695	3 785	105,671 14	3 80	105,263 14	408 00	"	0 38	"	
Saigon...............	6 avril.....	1,610,000	3 66	3 61	3 641	442,132 86	3 60	447,222 22	"	5,089 36	"	1 13	
Hanoi et Haiphong.....	25 avril	300,000	3 59	3 56	3 589	83,617 78	3 60	83,333 33	284 45	"	0 34	"	
Saigon...............	10 mai.....	1,500,000	3 68	3 60	3 656	410,270 82	3 60	416,666 66	"	6,395 84	"	1 53	
Hanoi et Haiphong.....	7 juin.....	227,000	3 649	3 59	3 613	62,828 51	3 60	63,055 55	"	227 04	"	0 36	L'appel d'offres était de cinq cent mille francs.
Saigon...............	18 juin.....	1,200,000	3 74	3 70	3 728	321,854 32	3 60	333,333 33	"	11,479 01	"	3 44	
Hanoi et Haiphong.....	4 juillet...	112,000	3 64	3 60	3 6199	30,939 96	3 60	31,111 11	"	171 15	"	0 55	L'appel d'offres était de trois cent mille francs.
Idem...............	5 septembre.	800,000	3 60	3 50	3 567	224,246 18	3 55	225,352 11	"	1,105 93	"	0 49	
Idem...............	18 octobre..	600,000	3 60	3 545	3 583	167,451 04	3 50	171,428 57	"	3,977 53	"	2 32	
TOTAUX et MOYENNES...........		10,099,000	......	......	3 708	2,723,205 77	3 66	2,750,247 79	3,998 16	31,040 18			
PERTE...									27,042 02		0 98		

OFFRES FAITES PAR LES BANQUES AUX ÉMISSIONS DE TRAITES EN 1892.

DATE DES ADJUDICATIONS. — 1892.	IMPORTANCE de L'ADJUDICATION.	TAUX DE LA PIASTRE			BANQUE DE L'INDO-CHINE.		HONG KONG AND SHANGHAI BANKING CORPORATION.		CHARTERED BANK OF INDIA AUSTRALIA AND CHINA.	
		au TRÉSOR.	en BANQUE.	MOYEN obtenu aux adjudications.	Taux.	Sommes obtenues.	Taux.	Sommes obtenues.	Taux.	Sommes obtenues.
TONKIN.										
15 mars	400,000f	3f 80c	3f 63c	3f 785c	Néant.	"	Néant.	"	Néant.	"
25 avril	300,000	3 60	3 52	3 589	3f 59c	221,500f	*Idem.*	"	*Idem.*	"
7 juin	227,000	3 60	3 59	3 613	3 75	"	*Idem.*	"	*Idem.*	"
4 juillet	112,000	3 60	3 58	3 619	Néant.	"	*Idem.*	"	*Idem.*	"
5 septembre	800,000	3 55	3 46	3 567	3 60	276,500	*Idem.*	"	*Idem.*	"
13 octobre	600,000	3 50	3 48	3 583	3 60 3 59	150,000 74,500	*Idem.* *Idem.*	" "	*Idem.* *Idem.*	" "
COCHINCHINE.										
12 janvier	1,200,000f	3f 90c	3f 85c	3f 860c	3f 95c	"	3f 86c	1,200,000f	Néant.	"
6 février	950,000	3 80	3 75	3 839	Néant.	"	3 85	340,000	3f 83c	300,000f
9 mars	1,200,000	3 80	3 72	3 798	*Idem.*	"	3 79 3 80 3 81	400,000 400,000 278,000	Néant.	"
6 avril	1,610,000	3 60	3 58	3 641	3f 68c	"	3 66	490,000	3f 63c 3 64	500,000 500,000
10 mai	1,500,000	3 60	3 56	3 656	Néant.	"	3 67 3 68	500,000 449,000	Néant.	"
13 juin	1,200,000	3 60	3 65	3 722	3f 72c 3 73 3 74	360,000f 400,000 155,000	3 76 3 77 3 78	" " "	3f 81c 3 82	" "
TOTAUX	10,099,000					1,687,500		4,057,000		1,300,000
						6,994,500				

considérable, mais représenté par les succursales de la Banque de l'Indo-Chine et de la Hongkong and Shanghai Bank, ainsi que par de gros négociants en relations avec ces banques, a cessé de prendre part aux émissions tonkinoises. Et cela, tout naturellement, parce qu'ayant appris que les adjudications à Saigon étaient faites sans prix limite et cédées à des taux bien supérieurs à ceux du Tonkin, ils ont attendu ou comptaient attendre les émissions de Cochinchine pour faire leurs achats.

La nouvelle manière inaugurée par le Gouverneur Général pour alimenter de piastres les caisses du Trésor ne pouvait manquer d'amener des protestations de la part de la Banque de l'Indo-Chine. En effet, le but poursuivi par la Banque est, tout comme celui du Gouvernement, de supprimer dans la mesure du possible, les aléas de perte courus par tout importateur de piastres sur les marchés de l'Indo-Chine; ces aléas avaient été jusqu'alors supportés presque uniquement par le Trésor du Protectorat, qui faisait venir son numéraire de France, en approvisionnait d'une façon presque suffisante le marché, et courait seul ainsi les risques d'achats, les frais d'expédition, les risques de mer et surtout l'aléa de la baisse de cette valeur pendant la durée du voyage. En faisant appel au numéraire sur place, c'est à la Banque de l'Indo-Chine qu'incombait plus particulièrement l'approvisionnement du numéraire nécessaire au marché, puisque, soit que le Trésor exigeât des soumissionnaires des versements en piastres, soit que le Trésor acceptât le papier de la Banque, c'était à cet établissement que les adjudicataires, dans le premier cas, le Trésor dans le second, devaient s'adresser pour échanger le papier de la Banque contre des piastres, dans la proportion nécessaire aux besoins des caisses. C'est à cette obligation que la Banque voulait se soustraire.

La Banque de l'Indo-Chine protestait donc auprès du Ministre des finances, estimant que le système des adjudications de traites inauguré cette année par le Protectorat lui causait de grosses pertes.

Le Protectorat, de son côté, jugea qu'il pouvait être utile de voir jusqu'où allait la sincérité de cette opinion, en lui proposant de se charger de l'approvisionnement des caisses au fur et à mesure des besoins, au taux officiel du Trésor, à ses risques et périls, et en lui abandonnant ainsi les bénéfices que le Protectorat aurait jusqu'ici refusé, suivant elle, de réaliser. Un contrat de trois ans aurait été passé. Les piastres auraient été versées par la Banque de l'Indo-Chine au Tonkin, dès l'expédition faite par le Ministre des finances à Paris, au reçu d'un câblogramme de la Banque. Ce système de transmission télégraphique évitait la perte, par suite de l'abaissement du taux, qui pouvait en résulter quand elles étaient prises en charge dans les caisses.

Ces propositions, faites vers la fin de 1892, n'eurent naturellement aucun succès, car de graves mesures étaient à l'étude tant en Europe qu'en Amérique et dans l'Inde. En effet, dès le 21 juin 1892, le Vice-roi de l'Inde exprimait l'opinion que si une conférence internationale ne pouvait pas arriver à une conclusion satisfaisante pour l'adoption d'un système de double étalon par convention internationale et qu'une convention spéciale entre l'Inde et les États-Unis ne puisse être obtenue, le Gouvernement de l'Inde devrait immédiatement fermer les Monnaies à la frappe libre de l'argent et s'arranger pour l'introduction d'un étalon d'or.

Comme suite à cette proposition, une commission fut instituée à Londres le 21 octobre 1892 sous la haute présidence du Grand Chancelier, Lord Herschell, qui conclut, le 20 juin 1893, à l'adoption de la proposition. De là l'Act vice-régal du 26 juin 1893 ordonnant la fermeture des Monnaies de l'Inde à la libre frappe de la rupee.

De plus, la Conférence monétaire internationale, provoquée par les États-Unis, réunie à Bruxelles le 22 novembre 1892, se sépara sans avoir pu s'entendre sur les mesures pratiques à prendre en vue de l'établissement d'un double étalon monétaire.

Enfin, une loi des États-Unis du 1er novembre 1893 abrogea

celle du 14 juillet 1890[1] qui autorisait l'achat mensuel de 2.000.000 d'onces d'argent jusqu'au 1er juillet 1891 et ensuite le monnayage limité aux besoins du Trésor pour rembourser les billets émis en vertu de cette loi.

L'année 1892, avec sa baisse persistante de l'argent, fut mauvaise à tous. Ce fut l'année qui vit la faillite de la New Oriental Bank et la liquidation de la Chartered Mercantile Bank of India, London and China, ainsi que celle de la maison A.-L. Johnston et C°, de Singapore.

La disparition de ces trois importants établissements est due, en grande partie, à la baisse considérable qui s'est produite sur l'argent fin et par contre-coup sur les changes de l'Extrême-Orient. La piastre est tombée, en 1892, à un taux que non seulement elle n'avait jamais atteint, mais encore que les prévisions les plus pessimistes n'osaient pas envisager.

Notre marché se ressentit de cet état de choses, la Banque de l'Indo-Chine, dès février 1893, ayant informé le Ministre des finances à Paris qu'il serait impossible à ses succursales de se procurer à ce moment des espèces métalliques sur les marchés de la Chine, aucune banque ne consentant à se démunir de numéraire jusqu'à ce que l'on ait pu apprécier plus exactement les conséquences de la fermeture des Monnaies aux Indes. La Banque demandait aussi à ne pas être mise en présence de demandes de remboursement de billets émanant du Trésor de Cochinchine et du Tonkin.

Au mois d'avril, la Chambre de Commerce de Saigon, en exposant la gravité de cette crise monétaire, disait que, par suite de la prime de 6 o/o sur les piastres mexicaines, ce qui, en tenant compte de la prime normale de 1 o/o au-dessus de la valeur de l'argent en barre, donne au dollar une plus-value locale de 5 o/o,

[1] C'est le Sherman Act.

toutes les opérations commerciales subissaient une charge nouvelle de 5 o/o.

Pour justifier cette assertion, il n'est pas superflu d'indiquer la prime payée sur le marché de Hong kong, pendant le second semestre de 1893 :

1893.	PRIX DE L'ONCE EN PENCE.		PRIME POUR 100.
	PIASTRES mexicaines.	ARGENT en barres.	
28 juin	33d 3/4	33d	5.11
17 juillet	34 3/4	33 1/4	5.82
1er août	34	32 3/4	6.70
16 août	33 5/8	33 1/2	3.16
1er septembre	33 5/8	34	1.64
13 septembre	33 5/8	34 1/4	0.90
29 septembre	33 3/4	34 1/8	1.65
15 octobre	33 3/4	33 5/8	3.16
2 novembre	32	32	2.78
15 novembre	32 1/8	32	3.18
2 décembre	32 1/4	31 15/16	3.77
18 décembre	32 1/4	32 1/8	3.18
28 décembre	31 1/8	31 3/4	3.18

Jusqu'au milieu de l'année 1893, la frappe de la piastre de commerce était libre pour le public sous la réserve d'une autorisation du Ministre des finances, mais en juillet, cette autorisation a été retirée.

L'Angleterre suspendait la frappe libre de la rupee et, sans se préoccuper des résultats d'un acte semblable pour l'Indo-Chine, on s'empressa de faire comme l'Angleterre.

Il peut sembler qu'à la Banque de l'Indo-Chine, avec son privilège d'émission fiduciaire, incombe strictement le devoir de la régularisation de la circulation monétaire, et toute banque d'émission qui perd de vue cette très importante raison de sa fonction ne mérite plus les bénéfices que l'État lui permet de réaliser en lui

concédant le droit régalien de battre monnaie avec du papier. Elle est substituée à l'État qui, en se réservant le monopole de la frappe (puisqu'il peut l'interdire), s'engage à pourvoir aux besoins du public. La Banque était d'autant plus tenue à surveiller et à approvisionner l'Indo-Chine de numéraire métallique, que son *objet social* lui octroie le privilège de vendre dans ces pays des matières d'or, d'argent ou de cuivre et de faire acheter en France ou à l'étranger des matières ou monnaies d'or, d'argent ou de cuivre.

Il y eut donc disette de piastres en 1893, les banques n'ayant pu s'en procurer qu'en payant des primes assez élevées dont elles se remboursaient sur le taux du change et celui-ci, ayant toujours été plus élevé, pour nos traites documentaires, que dans certains pays, les Indes, par exemple, proportionnellement au taux de la barre d'argent, a ainsi favorisé l'exportation des riz de Birmanie au détriment des nôtres.

La Chambre de Commerce de Saigon, en août 1893, a fait ressortir le côté périlleux de cette situation et a demandé l'admission du *yen* japonais comme monnaie légale en Cochinchine[1] et l'importation, à bref délai, d'un stock suffisant de piastres de commerce françaises. Elle rappelait que la piastre mexicaine est depuis près d'un demi siècle la monnaie courante des ports de la Chine et des Établissements des Détroits, et que le Tonkin et la Cochinchine, enclavés entre ces deux pays, ne sauraient se soustraire à l'obligation d'employer cette monnaie d'échange, dont le manque entraverait absolument les transactions de riz et tout le trafic que font nos commerçants dans l'intérieur du pays. Elle ajoutait encore que la Chambre de commerce de Hong kong demandait aussi l'admission libre du *yen* japonais.

Les Chambres de commerce de Hanoi et de Haiphong, consultées par le Protectorat sur l'opportunité de l'introduction du *yen*

[1] Voir p. 520.

japonais, délibérèrent et émirent des vœux en faveur de son admission.

Le Gouvernement n'adopta pas cette manière de voir; il lui répugnait de laisser s'acclimater dans la colonie une nouvelle monnaie étrangère [1] provenant d'un pays qui n'accordait pas la réciprocité de circulation à la piastre française de commerce.

En 1893, le Ministre des finances, toujours prévenu contre le système de l'adjudication des traites, en revint à l'approvisionnement des caisses du Protectorat par des envois de numéraire qu'il expédiait de France. Il faisait observer au sujet de l'adjudication de traites qui eut lieu à Saigon, le 14 janvier 1892, au taux de 3 fr. 86, qu'il avait pu se procurer à Paris, le 17 janvier, des piastres mexicaines à 3 fr. 81 (+ 0,03 pour transport = 3 fr. 84), et quelques jours avant il en avait fait acheter à Mexico à 3 fr. 71 (+ 0.05 pour transport = 3 fr. 76).

Les achats en Europe et au Mexique ont pu être avantageux, mais les piastres arrivant deux mois après leur achat risquent de subir des dépréciations considérables qui ont causé les mécomptes de l'année 1891.

Le Ministre fut aussi très frappé de la perte résultant de l'adjudication faite à Saigon le 13 juin 1892. Ce fut en effet une opération malheureuse entreprise sans prix limite et à une époque à laquelle les banques fixent souvent un taux factice, en vue de l'établissement du bilan; le taux des banques s'était en effet élevé jusqu'à 3 fr. 70, pour retomber vers la fin du mois à 3 fr. 60.

Le tableau suivant donne le relevé des envois de numéraire effectués en 1893 par le Ministre des finances, à destination du Tonkin.

[1] Démonétisée au Japon en 1899. Importation prohibée dans les Straits Settlements le 15 octobre 1898, mais maintien de son pouvoir libératoire pour la circulation présente. Introduction aussi prohibée au British Borneo en novembre 1898.

RELEVÉ DES ENVOIS DE FONDS EFFECTUÉS EN 1893, PAR LA CAISSE CENTRALE DU TRÉSOR, À DESTINATION DU TONKIN.

TAUX OFFICIEL de LA PIASTRE EN FRANCE.	DATE		MONTANT des ENVOIS en PIASTRES.	PRIX D'ACHAT en FRANCS.	SOMMES EN FRANCS AU PRIX d'achat.	TAUX OFFICIEL de LA PIASTRE à la réception.	BÉNÉFICE.	PERTE.
	DES ENVOIS. — 1893.	DE RÉCEPTION. — 1893.						
3f 35c à 3f 37c	1er janvier	7 février	$ 202,887	3f 43c	692,472f 41c	3f 45c	4,000f 00c	(1) 56f 61c
....	19 mars	....	101,128	3 40	343,835 20	3 40	"	"
....	2 avril	....	49,854	3 41	170,002 14	3 40	"	498 54
	16 avril	25 mai	40,000	3 39	135,600 00	3 40		
3 41 à 3 43	Idem	Idem	49,600	3 41	169,136 00	3 40	662 83	"
	Idem	Idem	49,474	3 395	167,964 28	3 40		
	28 avril	12 juin	49,730	3 40	169,082 00	3 45	5,383 82	"
3 40 à 3 42	Idem	Idem	47,447	3 39	160,845 33			
	12 mai	23 juin	21,780	3 4025	74,106 45	3 45	1,557 65	"
3 44 à 3 46	Idem	Idem	14,940	3 415	51,020 10			
3 42 à 3 43	9 juin	19 juillet	169,551	3 46	586,577 26	3 30	"	27,124 96
	22 juin	5 août	4,058	3 425	13,898 66			
	Idem	Idem	9,938	3 42	33,987 96	3 25	"	9,969 53
3 42 à 3 43	Idem	Idem	12,912	3 4225	44,191 32			
	Idem	Idem	41,800	3 46	144,628 00			
	6 juillet	16 août	99,431	3 45	343,036 95	3 25	"	24,235 65
3 20 à 3 30	Idem	Idem	24,854	3 425	85,124 95			
	21 juillet	29 août	148,970	3 405	507,242 65	3 25	"	29,758 19
3 20 à 3 30	Idem	Idem	39,808	3 4175	136,043 84			
	3 août	12 septembre	50,000	3 405	170,250 00			
3 00 à 3 10	Idem	Idem	30,832	3 415	105,291 28	3 26	"	17,990 20
	Idem	Idem	29,870	3 4225	102,236 92			
3 10 à 3 30	17 août	26 septembre	(2) 150,000	3 08	462,000 00	3 25	25,500 00	"
3 00 à 3 20	31 août	10 octobre	(2) 150,000	3 08	462,000 00	3 20	18,000 00	"
3 05 à 3 10	14 septembre	26 octobre	(2) 150,000	3 08	462,000 00	3 20	18,000 00	"
3 00 à 3 05	28 septembre	8 novembre	(2) 150,000	3 08	462,000 00	3 15	10,500 00	"
3 05 à 3 07	12 octobre	22 novembre	(2) 150,000	3 08	462,000 00	3 15	10,500 00	"
TOTAUX			2,037,841	....	6,716,573 84	....	94,043 60	109,633 68
PERTE DÉFINITIVE							15,590 08	

(1) Perte sur 1887 piastres.
(2) Piastres de commerce frappées à la Monnaie de Paris (voir le tableau suivant).

RELEVÉ DES FRAIS DE FABRICATION PAYÉS À LA MONNAIE ET DES QUANTITÉS D'ARGENT FIN EMPLOYÉES À L'OCCASION DE LA FRAPPE DE 750,000 PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN.

DATE des ENVOIS. — 1893.	NOMBRE de PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION à 1 fr. 25 le kilogramme.	POIDS D'ARGENT fin employé.	PRIX DE L'ARGENT fin employé.	FRAIS	
						de FABRICATION à 1 fr. 25 le kilogramme.	de TRANSPORT.
17 août	150,000	4,082k 364	5,102f 95c	3,675k 797231			
31 août	150,000	4,082 204	5,102 75	3,673 747447			
14 septembre	150,000	4,081 217	5,101 52	3,673 602463	2,281,979f 56c	25,511f 35c	2,509f 09c
28 septembre	150,000	4,081 744	5,102 18	3,674 901721			
12 octobre	150,000	4,081 567	5,101 95	3,675 032760			
TOTAUX	750,000	20,409 096	25,511 35	18,373 081622	2,310,000		

Les caisses du Trésor sont encore alimentées : 1° Par les versements effectués par les fonctionnaires et officiers qui reçoivent en échange soit des traites, soit des mandats sur la Caisse centrale; 2° Par les mandats d'articles d'argent ou mandats-poste. Les tableaux suivants donnent le mouvement de ces articles pour les années 1892 et 1893.

TRAITES DÉLIVRÉES AU TONKIN.

MOIS.	1892.	1893.	OBSERVAVIONS.
Janvier	2,480,300f (janvier à juin)	90,000f	(*) Dans cette somme est comprise celle de 2 millions 439,000 francs figurant déjà à un tableau précédent (voir p. 544).
Février		33,000	
Mars		"	
Avril		148,200	
Mai		94,800	
Juin		"	
Juillet	139,000	574,300	
Août	91,000	49,700	
Septembre	888,500	95,000	
Octobre	671,400	30,000	
Novembre	35,600	75,000	
Décembre	21,000	56,000	
TOTAUX	4,326,800 (*)	1,241,000	

DÉLIVRANCE DE MANDATS SUR LA CAISSE CENTRALE.

MOIS.	1892.	1893.	OBSERVATIONS.
Janvier	134,465f 38c	109,528f 40c	
Février	122,317 00	108,502 84	
Mars	155,386 24	182,756 05	
Avril	63,776 78	141,492 39	
Mai	84,215 32	116,973 49	
Juin	70,635 65	170,421 08	
Juillet	89,585 40	160,267 19	
Août	185,731 60	149,569 86	
Septembre	99,586 36	114,935 82	
Octobre	79,831 96	142,302 43	
Novembre	119,247 33	191,987 20	
Décembre	181,107 01	221,061 62	
Totaux	1,385,886 03	1,809,788 37	

DÉLIVRANCE DE MANDATS-POSTE.

MOIS.	1892.	1893.	OBSERVATIONS.
Janvier	70,269f 74c	63,560f 08c	Les exigences budgétaires ayant parfois nécessité le maintien du taux officiel de la piastre à un taux très supérieur à celui des banques, le commerce, en profitant de cette situation, augmentait ses versements au Trésor; delà la progression des chiffres du second trimestre de 1893.
Février	61,235 63	77,030 59	
Mars	87,187 89	112,111 48	
Avril	48,091 53	61,233 84	
Mai	49,336 28	65,192 15	
Juin	60,395 52	80,267 13	
Juillet	89,133 96	298,435 20	
Août	96,573 44	509,144 40	
Septembre	52,324 66	537,124 95	
Octobre	52,517 98	535,608 43	
Novembre	92,083 75	847,035 34	
Décembre	88,204 43	1,289,545 46	
Totaux	847,354 81	4,476,289 05	

En février 1893, la Monnaie de Paris ayant fabriqué un certain nombre de pièces divisionnaires de la piastre et ce numéraire étant prochainement attendu, le Trésorier-payeur du Tonkin fit une cir-

culaire aux Payeurs des postes, les invitant à remettre de suite dans la circulation les pièces de vingt, dix et un cent étrangers qu'ils pouvaient avoir dans leur caisse et de ne plus accepter à l'avenir que les pièces de l'Indo-Chine.

Le public ne fut pas prévenu de cette mesure et ne s'en aperçut d'ailleurs même pas, car cette monnaie, comme la précédente, fut drainée dès son émission et le Trésor fut heureux de pouvoir revenir aux anciens errements.

L'année 1894 se passa encore sans qu'aucun remède eût été apporté à la crise; on continuait à être acculé dans une véritable impasse monétaire. En outre, un élément de perte continuait à s'ajouter à celles supportées déjà par le Trésor de l'Indo-Chine.

Il y a la crise de l'argent, mais il y a aussi la crise connexe du cuivre; pour être moins connue, elle n'en est pas moins redoutable. Nous avons déjà vu que, si le prix de l'argent baissait, il n'en était pas de même du cuivre et le Ministre des finances jetait un cri d'alarme au sujet d'une frappe de 2,500,000 sapèques demandée par la Cochinchine [1].

Si l'Administration avait eu l'espoir, en 1886 (voir p. 531), de pouvoir réaliser un bénéfice annuel de cent mille piastres sur la frappe des sapèques, hélas! il fallait déchanter, les chiffres suivants ne le prouvent que trop :

ANNÉES DE FABRICATION.	PRIX DE REVIENT DU KILOGRAMME.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE.
1879	4f 61	5f 35
1888	4 36	3 85
1894	3 78	2 85

[1] Les minerais d'argent les plus riches ayant été consommés, les mines ne fournissant que l'argent ont été abandonnées. L'argent n'est plus maintenant qu'un sous-produit du traitement d'autres minerais, principalement de plomb, de cuivre et de zinc. La *Commission on international exchange*, dans son rapport du 1er octobre 1903, dit : «Quand, par exemple, une mine de cuivre produit également une quantité considérable d'argent, si le prix de l'argent baisse, le prix du cuivre a tendance à monter et vice versa.» (Commission américaine des changes.)

La sapèque pesant deux grammes et étant la cinq centième partie de la piastre, il faudra un kilogramme de métal pour fabriquer une piastre de cette valeur, d'où :

Un kilogramme de cuivre[1], étain, zinc, coûtait....	1f 16
Frais de fabrication........................	2 53
Sacs et caisses............................	0 09

Le prix de revient est donc bien de 3 fr. 78, non compris les frais de transport et d'assurances; comme le taux d'émission était de 2 fr. 85, il en résultait, à cette époque, une perte minimum de 0 fr. 93 par piastre.

Le tableau suivant donne le détail des dépenses d'une frappe de 700,000 piastres de commerce, effectuée en 1894.

Dans ce tableau[2], le cours de l'argent est exprimé en millièmes de perte, en prenant pour base la valeur du kilogramme de métal fin au pair français de 218 fr. 89[3]. La Chambre syndicale des agents de change de Paris a pris, à la fin de l'année 1900, la décision suivante : « A partir du 2 janvier 1901, le cours de l'argent en barre à 1,000/1,000 qui se cotait en tant pour mille de perte sur la base de 218 fr. 89 le kilogramme, se cotera en francs, c'est-à-dire que la cote officielle exprimera en francs et centimes le prix du kilogramme d'argent fin. » Cette réforme s'imposait, puisqu'il s'agit, non de noter des oscillations de peu d'importance, mais d'un métal dont la valeur est diminuée de plus de 50 o/o.

[1] Comme preuve de la véracité de la note précédente, on n'a qu'à constater qu'en 1904 le cours de l'argent est plus bas qu'en 1893, mais que le prix du cuivre, en novembre 1904, est en hausse, à £ 66 la tonne.

[2] Ainsi que dans les suivants.

[3] La loi de germinal an XI avait donné au kilogramme d'argent fin monnayé une valeur de 222 fr. 22. Les frais de fabrication ayant été fixés à 3 francs par kilogramme de pièces fabriquées, un arrêté du 17 prairial an XI établit que le prix à payer aux porteurs de matières serait de 222 fr. 22 — 3 fr. 33, soit 218 fr. 89 par kilogramme d'argent fin. Bien que les frais de fabrication aient été réduits à 2 francs par kilogramme en 1835 et 1 fr. 50 en 1850, on a continué à coter l'argent fin à la Bourse de Paris au taux antérieur de 218 fr. 89 le kilogramme.

ÉTAT DES DIVERSES DÉPENSES PAYÉES PAR LA CAISSE CENTRALE POUR L'ACHAT DU MÉTAL, LA FRAPPE, L'EMBALLAGE ET L'EXPÉDITION DE 700,000 PIASTRES DE COMMERCE FABRIQUÉES ET EXPÉDIÉES POUR LE COMPTE DU PROTECTORAT DU TONKIN EN 1894.

DATE DES ENVOIS. — 1894.	NOMBRE de PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS DE FRAPPE à 1f 25 le kilogramme.	POIDS D'ARGENT FIN EMPLOYÉ.	FRAIS D'EMBALLAGE: CAISSES À 3f 50. Nombre.	CAISSES À 3f 50. Prix.	SACS À 0f 10. Nombre.	SACS À 0f 10. Prix.	FRAIS: DE TRANSPORT payés à la Cie P. L. M.	D'EMBARQUEMENT remboursés au T. P. G. des B.-du-R.
16 août	180,000	4,898k 808g	6,123f 51c	4,410k 909g 414m	90	315f	900	90f	649f 25c	65f 90
30 août	180,000	4,898 808	6,123 51	4,410 909 414	90	315	900	90	(1) 624 25	65 90
13 septembre	180,000	4,898 115	6,122 64	4,409 670 566	90	315	900	90	649 25	65 90
27 septembre	160,000	4,354 210	5,442 76	3,920 722 215	80	280	800	80	577 20	60 90
Totaux	700,000	19,049 941	23,812 42	17,152 211 609	350	1,225	3,500	350	2,499 95	258 60

(1) Pour cet envoi, la Compagnie P. L. M. n'a pas réclamé les frais de camionnage représentant 25 francs.

FRAIS D'ACHAT DES 17,152 KILOGR. 211,609 D'ARGENT FIN.

NOMS DES VENDEURS.	COURS EN MILLIÈMES DE PERTE.	QUANTITÉS LIVRÉES.	SOMMES PAYÉES.
J. Allard et Cie	521 1/2	8,575k 941g 667m	898,235f 55c
Lyon Alemand	521 1/2	8,500 155 230	890,297 47
Lyon Alemand	513	76 114 712	8,113 80
Totaux	....	17,152 211 609	1,796,646 82

RÉCAPITULATION.

Frais d'achat de métal	1,796,646f 82c
Frais de frappe	23,812 42
Emballage { caisses	1,225 00
Emballage { sacs	350 00
Frais de transport	2,499 95
Frais d'embarquement	258 60
Total	1,824,792 79

MONTANT DES MANDATS D'ARTICLES D'ARGENT DÉLIVRÉS EN ANNAM ET AU TONKIN EN 1894, PAYABLES À L'EXTÉRIEUR DE L'INDO-CHINE.

ANNÉE 1894.	TAUX DE LA PIASTRE — OFFICIEL.	TAUX DE LA PIASTRE — EN BANQUE.	SURTAXE ADDITIONNELLE EN SUS du droit fixe de 1 p. 100.	MONTANT MENSUEL DES MANDATS DÉLIVRÉS.
1er janvier	3f 10c	2f 83c	4 0/0	865,018f 83c
17 janvier	3 10	2 91	3	
1er février	3 10	2 84	1	
17 février	3 00	2 75	1	
22 février	3 00	2 67	2	2,529,142 10
24 février	3 00	2 64	4	
25 février	3 00	2 59	13	
1er mars	2 95	2 57	10	
2 mars	2 95	2 55	7	
14 mars	2 95	2 52	6	1,025,577 39
16 mars	2 95	2 50	9	
1er avril	2 85	2 53	6	
6 avril	2 85	2 64	3	683,711 23
30 avril	2 85	2 67	1	
8 mai	2 85	2 70	//	1,207,238 89
19 mai	2 85	2 65	1	
7 juin	2 85	2 67	//	1,108,496 80
4 juillet	2 85	2 70	2	
16 juillet	2 75	2 68	2	910,446 03
30 juillet	2 75	2 67	2 1/2	
20 août	2 75	2 70	2	
22 août	2 75	2 72	1 1/2	77,880 33
23 août	2 75	2 78	1	
1er septembre	2 80	2 81	//	
8 septembre	2 80	2 76	1	
10 septembre	2 80	2 76	1 1/2	
12 septembre	2 80	2 77	1	
14 septembre	2 80	2 73	1 1/2	
15 septembre	2 80	2 72	2 1/2	77,742 68
18 septembre	2 80	2 76	1 1/2	
20 septembre	2 80	2 75	2	
21 septembre	2 80	2 75	1	
26 septembre	2 80	2 74	1 1/2	
27 septembre	2 80	2 74	2 1/2	
5 octobre	2 80	2 71	1	
16 octobre	2 75	2 69	2 1/2	112,893 82
17 octobre	2 75	2 69	3	
1er novembre	2 80	2 65	3	1,346,772 21
1er décembre	2 75	2 57	2	1,460,256 03
TOTAL pour l'année 1894				11,405,176 34

Le tableau (page 558) montre le détail de la délivrance des mandats postaux au Tonkin en 1894, payables à l'extérieur de l'Indo-Chine.

Par dépêche du 29 janvier 1895, le Ministère des finances avisait que le *yen* japonais, pas plus que les nouvelles piastres de Hong kong, ne pouvaient être admis dans les caisses publiques.

Plus tard, en décembre, il faisait savoir que la Banque de l'Indo-Chine avait appelé l'attention du Département sur la spéculation pratiquée par les Chinois dans le but d'introduire au Tonkin de la monnaie divisionnaire frappée à Canton et de l'y échanger contre les piastres mexicaines qui sont envoyées à Hong kong, où elles font prime. La Banque faisait observer que cette spéculation a été rendue possible par suite de l'insuffisance, au Tonkin, de monnaie divisionnaire de la piastre française et prévoyait des inconvénients à l'introduction, dans les caisses du Protectorat, d'une monnaie chinoise dont les garanties de poids et de titre sont plus que douteuses.

Après examen attentif, le Département a été amené à penser qu'il ne pouvait être question de prohiber l'importation des matières d'or et d'argent en Indo-Chine et se rendit compte que le seul moyen pratique de couper court à la spéculation consistait dans la démonétisation du numéraire chinois. Mais cette mesure ne pourrait être mise à exécution qu'autant que les caisses de l'Annam et du Tonkin auraient été complètement approvisionnées en monnaies divisionnaires françaises.

Cette question en resta là.

En 1874 et 1877, la Chambre de commerce de Hong kong et celle de Singapore en 1887, avaient demandé au gouvernement anglais de faire frapper un dollar spécial pour la circulation en Extrême-Orient. Cependant, il fut toujours reconnu que les demandes ne pouvaient être prises en considération, vu l'impossibilité

de fabriquer à aussi bas prix que le Mexique. Au commencement de 1894, la Chambre de commerce de Hong kong fut amenée à faire une nouvelle tentative, à la suite de la rareté des piastres mexicaines, conséquence de la chute de la valeur de l'argent. Fortement appuyée, cette proposition fut enfin acceptée et un Ordre rendu en Conseil, autorisant la frappe du nouveau dollar, fut passé le 2 février 1895. Pour marquer le caractère britannique de la pièce, il fut décidé que la face porterait une *Britannia*, avec, en exergue, les mots : *One dollar*, et la date; sur le revers, au centre, le caractère chinois *thọ*, de longue durée, et les caractères chinois 壹 圓, un dollar, posés haut et bas, tandis que les caractères malais correspondants, *sātu ringgit*, sont à droite et à gauche.

Il fut, de plus, adopté que la Monnaie de Bombay fabriquerait provisoirement ces monnaies, sur la demande des commerçants et des banques, à un prix uniforme de 1 p. 100, deux des plus grandes banques d'Extrême-Orient garantissant une fabrication minimum annuelle de 5 millions de dollars.

Cette pièce, dont la fabrication fut commencée en juin 1895, pèse 416 grains au titre de 0.900, et devait cesser d'avoir cours légal lorsque l'usure provenant du frai l'aurait réduite à 411 grains, ou de 1.2 p. 100 de son poids initial. La fabrication s'éleva :

En 1895-1896, à....................	3,316,063 dollars
— 1896-1897, à....................	6,135,617
— 1897-1898, à....................	21,286,427
— 1898-1899, à....................	21,545,564
— 1899-1900, à....................	30,743,159
— 1900-1901, à....................	9,469,991
— 1901-1902, à....................	27,198,656
— 1902-1903, à....................	31,671,117
— 1903-1904, a....................	3,955,647

L'importation de cette monnaie a été prohibée, à dater du 3 octobre 1903, dans les Straits Settlements; mais l'ancien régime continuait, à cette époque, dans les États malais et à Hong kong.

Le tableau suivant résume le mouvement des mandats-poste délivrés en Annam et au Tonkin en 1895, payables à l'extérieur de l'Indo-Chine :

MONTANT DES MANDATS D'ARTICLES D'ARGENT DÉLIVRÉS EN ANNAM ET AU TONKIN EN 1895, PAYABLES À L'EXTÉRIEUR DE L'INDO-CHINE.

ANNÉE 1895.	TAUX DE LA PIASTRE		SURTAXE ADDITIONNELLE EN SUS du droit fixe de 1 p. 100.	MONTANT MENSUEL DES MANDATS DÉLIVRÉS.
	OFFICIEL.	EN BANQUE.		
1er janvier	2f 70c	2f 52c	3 o/o	
19 janvier	2 70	2 49	4	770,322f 22c
30 janvier	2 70	2 48	3	
1er février	2 65	2 49	3	
10 février	2 65	2 48	2	718,434 32
16 février	2 60	2 45	1	
27 mars	2 60	2 60	"	396,071 24
1er avril	2 65	2 62	"	101,614 46
1er mai	2 70	2 62	"	
3 mai	2 70	2 70	1	86,888 77
12 mai	2 70	2 68	"	
1er juin	2 75	2 71	2	
9 juin	2 75	2 73	1	83,550 72
20 juin	2 75	2 70	2	
28 juin	2 75	2 68	2 1/2	
1er juillet	2 75	2 68	2 1/2	
7 juillet	2 75	2 71	2	85,453 75
27 juillet	2 75	2 69	2 1/2	
1er août	2 70	2 69	"	120,853 14
1er septembre	2 75	2 75	"	88,363 88
1er octobre	2 75	2 75	"	198,142 67
1er novembre	2 75	2 78	"	98,675 38
1er décembre	2 75	2 75	"	
12 décembre	2 75	2 72	1 1/2	92,264 98
14 décembre	2 75	2 70	3	
17 décembre	2 75	2 70	2	
TOTAL pour l'année 1895				2,740,635 53

Pour terminer la revue de l'année 1895, on ne peut mieux faire que de citer une partie du rapport présenté par le Conseil

d'administration aux actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine, pour la dite année :

Nous vous disions l'an dernier, qu'en présence de l'extrême difficulté, de l'impossibilité, pour ainsi dire, où nous nous trouvions de nous procurer les piastres mexicaines nécessaires aux besoins du commerce, nous avions demandé au Gouvernement et obtenu de lui l'autorisation de faire frapper à la Monnaie de Paris des piastres françaises de commerce. Nous pensions pouvoir ainsi approvisionner l'Indo-Chine du numéraire qui lui faisait défaut, une tentative faite par les banques anglaises d'introduire en Cochinchine le yen japonais n'ayant pas rencontré, auprès des populations indigènes, un accueil favorable. Nous avions déja commencé à faire frapper une quantité importante de piastres; mais, nous avons bientôt constaté, qu'aussitôt introduites en Indo-Chine, ces monnaies étaient drainées et réexportées en Chine, en raison de leur poids d'argent plus élevé que les monnaies similaires ayant cours en Extrême-Orient, piastres mexicaines, british dollar, yen japonais.

Le poids de la piastre française du commerce, au titre de 0.900 de fin, comme celui du yen japonais et du british dollar, était en effet de 27 gr. 215, tandis que celui du yen et du dollar anglais n'est que de 26 gr. 956. La piastre mexicaine au titre de 0.9027 de fin pèse 27 gr. 073.

Nous nous trouvions donc, sans profit aucun pour la colonie, qui continuait à souffrir d'une extrême pénurie de numéraire, dans une situation de réelle infériorité vis-à-vis des pays circonvoisins; nous faisions frapper une monnaie pesant 0 gr. 259 de plus, soit tout près de 1 p. 100; elle nous revenait par suite à un prix plus élevé, qui exerçait nécessairement une répercussion sur les taux d'escompte et de change, au détriment du commerce local.

Il devenait urgent d'apporter un prompt remède à un état de choses aussi préjudiciable aux intérêts généraux du pays. Nous avons donc exposé au Gouvernement les difficultés que nous créait la supériorité du poids de la piastre française. En décidant la création de cette monnaie en 1885, le Gouvernement français avait cherché à l'assimiler au trade dollar américain d'argent, que les États-Unis avaient fait frapper de 1873 à 1878 pour développer leurs transactions avec la Chine et le Japon. Mais ce trade dollar américain qui pesait 27 gr. 216, comme notre piastre française, à un milligramme près, n'avait pas tardé à disparaître pour les mêmes raisons[1], et, à partir de 1878,

[1] On a pu voir précédemment, page 520, que ce n'est pas cette raison qui a fait suspendre la frappe du *trade dollar*, mais bien parce que ces pièces étaient mises en circulation aux États-Unis.

les États-Unis en avaient complètement arrêté la frappe. Reconnaissant le bien-fondé de nos observations, et frappé de son côté de voir les piastres françaises, introduites par le Trésor en Indo-Chine, disparaître au fur et à mesure de leur mise en circulation, le Ministre des finances s'est montré tout disposé à étudier les moyens de doter enfin l'Indo-Chine d'une circulation monétaire assurée et stable. Mais, avant de prendre une décision sur une question d'une importance aussi capitale, il a désiré s'entourer des avis autorisés de la Commission monétaire. Cette Commission s'est réunie sous la présidence de l'honorable M. Magnin, gouverneur de la Banque de France. Nous y avons été convoqués et avons pu exposer devant elle, dans toutes ses conséquences, au point de vue de l'Indo-Chine, une question qui nous a constamment préoccupés depuis la fondation de notre Banque.

Appréciant les arguments que la Direction du mouvement général des fonds et nous-mêmes faisions valoir, la Commission monétaire a décidé l'abaissement du poids de la piastre française de 27 gr. 215 à 27 grammes, et M. le Président de la République, sur la proposition du Ministre des finances, a sanctionné cette décision par un décret en date du 8 juillet 1895.

Le poids de 27 grammes définitivement adopté est encore quelque peu supérieur à celui du *british dollar* et du *yen* japonais; le Gouvernement, en effet, a désiré maintenir, par un léger excédent de poids, à la piastre française, le bon renom et la faveur dont elle jouissait auprès des populations indigènes. Mais cet écart de 0 gr. 044, qui ne constitue qu'une différence de un demi centime environ ou de 1/6 p. 100 sur le prix de la piastre, n'est plus de nature à permettre le drainage, vers la Chine, de la nouvelle monnaie pour la refonte. Aussi peut-on considérer que l'approvisionnement de l'Indo-Chine en numéraire est désormais assuré.

Dès la promulgation du décret du 8 juillet 1895, nous nous sommes mis en mesure de faire frapper d'importantes quantités de piastres; cette tâche nous incombait, en effet, en notre qualité de Banque privilégiée, dont la charge principale consiste à assurer la circulation monétaire du pays où elle est établie. Nous avons acheté, dans le cours de l'année 1895 et au début de 1896, 178,000 kilogrammes d'argent fin, que nous avons déposé à la Monnaie de Paris, pour la frappe d'environ 7,300,000 piastres de commerce françaises, représentant une valeur approximative de 20 millions de francs. Sur cette quantité, grâce au concours empressé de la Direction générale des Monnaies, plus de 4 millions et demi de piastres sont parvenues en Indo-Chine avant la fin de l'année 1895. Le surplus a été expédié dans les premiers mois de 1896.

Rien à ajouter à cet exposé très clair et très précis.

En 1892, une Commission, qui fonctionna à Hanoi, demandait que le module du cent à 10 grammes fut ramené à celui de la pièce de 5 centimes française. Faisant en partie droit à ce vœu, le Ministre, en 1894, décida d'abaisser le poids de cette pièce à 7 gr. 5; c'est certainement le seul désir d'imiter une fois de plus nos bons voisins les Anglais qui a pu faire fixer ce poids bizarre. A cette occasion, le type du cent fut aussi changé, afin d'éviter que ces pièces ne retournent en France, ainsi que cela avait eu lieu pour l'ancien cent.

Le cent, nouveau type, présente, sur la face, une République assise à droite sur un socle perforé d'un trou rond, tenant de la main droite un drapeau, et du bras gauche étendu protégeant d'un voile une femme annamite, assise à gauche sur un degré inférieur; en exergue, *République française;* le socle porte l'inscription *1 cent*, et au-dessous la lettre monétaire *A* pour la Monnaie de Paris, entre deux différents et le nom du graveur *Daniel Dupuis;* le tout entouré d'un grènetis. — Au revers, l'inscription 百分之一 *bách phân chi nhât,* un centième; en exergue, *Indo-Chine française* et le millésime entre deux grènetis. La tranche est lisse.

On ne peut que regretter, au point de vue de l'art, la fâcheuse idée du trou rond, qui rappelle, sur ce socle, le jeu bien connu du passe-boules si cher aux enfants. Cette innovation dans notre monnaie française avait pourtant déjà eu le précédent peu gracieux du cent du Rajah Brook de Sarawak. On aurait dû s'en tenir au trou carré, qui a fait ses preuves, et représente une idée philosophique chinoise (voir monnaie n° 251, page 450).

D'ailleurs, aucun effort n'a été fait pour la création de cette pièce. C'est purement et simplement la reproduction de la figurine qui existait déjà sur les billets de cinq piastres de la Banque de l'Indo-Chine. On peut cependant penser qu'il y a eu protestation de la part des indigènes, car la femme annamite qui sur les billets est protégée du bras droit, l'est maintenant du bras gauche sur les pièces de bronze : leur bonheur doit être complet.

Par suite, un arrêté local du 29 octobre 1895 promulgua cette décision, fixant les conditions dans lesquelles devaient être dorénavant fabriquées la piastre française du commerce et ses subdivisions, conformément au tableau ci-dessous :

MÉTAL.	DÉNOMINATION DES PIÈCES.	DIAMÈTRE DES PIÈCES.	TITRE DROIT.	TITRE TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	POIDS DROIT.	POIDS TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.
		mill.	millièmes.	millièmes.	grammes.	millièmes.
INDO-CHINE FRANÇAISE (TYPE NOUVEAU).						
Argent.	Piastre	39	900	3 millièmes au-dessus et 2 millièmes au-dessous.	27	3
	50/100 de piastre	29			13,500	
	20/100 de piastre	26			5,400	5
	10/100 de piastre	19			2,700	7
Bronze.	1/100 de piastre	27,5	Cuivre. 95 Étain.. 4 Zinc.. 1	Cuivre... 10 Étain.... 5 Zinc.... 5	7,500	10
	Sapèque, 1/500 de piastre.	20			2	15

Les deux tableaux suivants (pages 566 et 567) donnent le détail des dépenses effectuées tant pour la fabrication des piastres de commerce que pour celle de la monnaie divisionnaire d'argent, expédiées au Tonkin en 1895.

En 1896, la crise s'apaisa et l'approvisionnement de numéraire fut suffisant pour faire face aux besoins du commerce.

Le 10 février 1896, une loi autorisa le Gouvernement général de l'Indo-Chine à contracter un emprunt de 80 millions de francs, avec la garantie de la métropole. Ce premier emprunt avait pour objet principal de rembourser, par anticipation, des sommes pour lesquelles le Tonkin payait un intérêt de 5 p. 100; il fut et devait être considéré surtout comme un emprunt de conversion. Le surplus, soit environ la moitié, fut consacré à des travaux d'une utilité peu contestable, sans doute, mais on constate avec regret qu'au-

DÉCOMPTE DES FRAIS DE FABRICATION, D'EMBALLAGE ET DE TRANSPORT DES 1,272,431 PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS AU TRÉSORIER-PAYEUR DU TONKIN EN 1895.

DATE des EXPÉDITIONS. — 1895.	NOMBRE de PIASTRES.	VALEUR EN FRANCS.	POIDS BRUT DES ENVOIS.	POIDS D'ARGENT FIN EMPLOYÉ.	FRAIS de FABRICATION à 1f 25 le kilogr.	FRAIS D'EMBALLAGE. CAISSES À 3f 50. Nombre.	Prix.	SACS À 0f 10. Nombre.	Prix.	FRAIS DE TRANSPORT. DE PARIS à Marseille, 1f 20 p. 1,000.	CAMIONNAGE dans Paris.	EMBARQUEMENT à Marseille.
25 juillet	70,000	182,000f 00c	1,904k 029g	1,714k 574g 252m	2,380f 03c	35	122f 50c	350	35f 00c	218f 50c	20f 70c	27f 90c
1er août	144,000	396,000 00	3,915 465	3,527 276 730	4,894 33	72	252 00	720	72 00	475 30	44 25	56 90
14 août	118,400	319,680 00	3,220 136	2,899 281 222	4,025 17	60	210 00	592	59 20	384 10	35 90	50 90
29 août	190,000	513,000 00	5,133 338	4,621 114 377	6,416 57	95	332 50	950	95 00	615 70	57 10	68 40
11 septembre	160,000	440,000 00	4,320 819	3,888 789 119	5,401 02	80	280 00	800	80 00	528 10	49 10	60 90
26 septembre	120,000	330,000 00	3,239 844	2,915 344 902	4,049 80	60	210 00	600	60 00	396 10	37 00	45 90
10 octobre	100,000	275,000 00	2,699 737	2,429 055 509	3,374 67	50	175 00	500	50 00	330 10	30 95	40 90
24 octobre	96,000	264,000 00	2,592 755	2,331 678 355	3,240 94	48	168 00	480	48 00	316 90	29 75	39 90
7 novembre	96,000	264,000 00	2,593 782	2,332 215 396	3,242 23	48	168 00	480	48 00	316 90	29 75	39 90
21 novembre	140,000	385,000 00	3,780 223	3,396 567 933	4,725 23	70	245 00	700	70 00	462 10	43 05	55 90
19 décembre	38,031	104,585 25	1,027 179	923 475 263	1,283 98	19	66 50	191	19 10	126 10	12 25	17 95
TOTAUX	1,272,431	3,473,265 25	34,427 807	30,979 373 058	43,034 12	637	2,229 50	6,368	636 30	4,169 90	389 80	505 45

ARGENT FIN ACHETÉ.

DATE des ADJUDICATIONS. — 1895.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS DE FIN LIVRÉES.	SOMMES PAYÉES.
10 juillet	Crédit Lyonnais	8,000k	488,25	7,981k 142g 453m	894,023f 30c
14 août	Lazard frères et Cie.	13,000	489,03	12,979 258 641	1,451,680 50
11 septembre	Comptoir d'Escompte.	10,000	486,00	10,006 386 256	1,125,813 11
Reliquat de frappe antérieure				12 604 369	1,397 82
TOTAUX				30,979 386 719	3,472,914 73
A déduire : Métal non employé				0 013 661	1 54
RESTE				30,979 373 058	3,472,913 19

RÉCAPITULATION.

Achat de métal	3,472,913f 19c
Frais de frappe	43,034 12
Caisses	2,229 50
Sacs	636 30
Transport	4,169 90
Camionnage	389 80
Embarquement	505 45
TOTAL	3,523,878 26

DÉCOMPTE DES FRAIS DE FABRICATION, D'EMBALLAGE ET DE TRANSPORT DE 80,000 PIASTRES EN MONNAIES DIVISIONNAIRES EXPÉDIÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS AU TRÉSORIER-PAYEUR DU TONKIN (4e TRIMESTRE 1895).

DATE DES ENVOIS. — 1895.	NOMBRE de PIÈCES.	COUPURES.	POIDS BRUT.	TAUX DES FRAIS de FABRICATION.	FRAIS D'EMBALLAGE. Caisses à 3f 50. Nombre.	Caisses à 3f 50. Prix.	Sacs à 0f 10. Nombre.	Sacs à 0f 10. Prix.	VALEUR en FRANCS.	FRAIS DE TRANSPORT. De Paris à Marseille, 1f 20 p. 1,000.	Camionnage à Paris.	Embarquement à Marseille.	POIDS D'ARGENT FIN EMPLOYÉ.	FRAIS de FABRICATION.
19 décembre	300,000	0$ 10	811k 515g	2f 85c	15	52f 50c	150	15f	159,500f	192f 00c	17f 60c	26f 95c	729k 805g 227m	2,311f 78c
	140,000	0 20	755 395	2 20	14	49 00	140	14					679 480 513	1,661 87
27 décembre	110,000	0 20	594 231	2 20	11	38 50	110	11	60,500	73 80	7 40	11 40	584 971 583	1,307 31
Totaux	....	....	....	....	....	140 00	....	40	....	265 30	25 00	38 35	1,944 257 323	5,280 96

FRAIS D'ACHAT DU MÉTAL ARGENT. ADJUDICATION DU 25 NOVEMBRE 1895.

ADJUDICATAIRES.	COURS EN MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS DE FIN LIVRÉES.	SOMMES PAYÉES.
L. Hirsch	485	1,248k 644g 162m	140,757f 60c
Lyon Alemand	485	697 287 142	78,604 03
Reliquat de frappe antérieure	486	13 661	1 54
Totaux	....	1,945 944 965	219,363 17
A déduire : métal repris par la Monnaie	485	1 687 642	190 25
Reste	....	1,944 257 323	219,172 92

RÉCAPITULATION.

Achat de métal	219,172f 92c
Frais de frappe	5,280 96
Caisses	140 00
Sacs	40 00
Transport	265 30
Camionnage	25 00
Embarquement	38 35
Total	224,962 53

cune part n'ait été faite aux travaux, cependant si urgents, d'irrigation, d'amélioration des voies navigables intérieures et de quais.

Le 9 octobre 1896, il fut conclu, entre les Ministres des colonies et des finances d'une part, et la Banque de l'Indo-Chine de l'autre, une convention en suite de laquelle cette Banque a été chargée du service de cet emprunt.

Il semblerait que l'introduction du british dollar sur les marchés de Chine, n'a pas été un succès à cette époque, les divers établissements monétaires chinois ayant eu, en 1896, une production très active qui a compensé l'exportation réduite des piastres des ports du Mexique, conséquence de la stimulation donnée aux exportations de café et autres produits, par la chute de l'argent.

Chose curieuse, on disait que la plupart des pièces avaient été absorbées par le Siam, pour être refondues et transformées en ticaux. Précédemment, le Siam n'achetait pas l'argent directement, préférant prendre la piastre mexicaine, dont la pureté lui était connue. A son défaut, les Siamois prirent le yen japonais; mais, quand apparut le british dollar, ayant même poids et titre, la préférence lui fut donnée.

Les trois tableaux suivants (pages 569 à 571) font connaître le coût des piastres de commerce expédiées au Tonkin en 1896.

Le marché de l'argent a été ferme pendant toute l'année 1896. Le plus haut prix, 31 d. 9/16 l'once, a été atteint le 24 février, 13 mars et 25 juin; le plus bas 29 d. 3/4 l'once, le 5 novembre, sur la nouvelle de la défaite de M. Bryan, candidat des partisans de la frappe libre de l'argent, à la Présidence des États-Unis d'Amérique.

Pendant l'année 1897, l'argent qui était à 29 d. 13/16 l'once en janvier est tombé à 23 d. 5/8 en août, sous la pression de ventes de New York, dues probablement en partie à la détermination prise au mois de mars par le Japon d'adopter l'étalon d'or; c'est le cours le plus bas qui ait été constaté jusqu'à cette époque.

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1896.

DATE DES ENVOIS. — 1896.	NOMBRE de PIÈCES.	VALEUR en FRANCS.	POIDS D'ARGENT FIN EMPLOYÉ.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION à 1^{f}25 le kilogr.	EMBALLAGE. CAISSES À 3^{f}50. Nombre	Prix.	SACS À 0^{f}10. Nombre.	Prix.	TRANSPORT de P. à M. à 1^{f}20 p. 1,000.	CAMIONNAGE.	EMBARQUEMENT À MARSEILLE.	ASSURANCE.
23 janvier.......	1,000,000	2,750,000^{f}	24,305^{k}415^{g}244^{m}	26,995^{k}536^{g}	33,744^{f}42^{c}	500	1,750^{f}	5,000	500^{f}	3,300^{f}10^{c}	303^{f}20^{c}	280^{f}90^{c}	5,255^{f}70^{c}
18 février.......	400,000	1,100,000	9,723 938 632	10,798 372	13,497 97	200	700	2,000	200	1,320 10	121 70	120 90	2,102 94
20 février.......	300,000	825,000	7,285 810 825	8,094 705	10,118 39	150	525	1,500	150	990 10	91 45	95 90	1,576 94
12 mars........	300,000	825,000	7,280 374 369	8,095 647	10,119 56	150	525	1,500	150	990 10	91 45	95 90	1,576 94
TOTAUX.....	2,000,000	5,500,000	48,595 539 070	53,984 260	67,480 34	....	3,500	....	1,000	6,600 40	607 80	593 60	10,512 52

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE des ADJUDICATIONS.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX.
	Reliquat de la frappe de 80,000 $ en monnaies divisionnaires.	....	485	1^{k}687^{g}642^{m}	190^{f}25^{c}
23 décembre 1895 ..	Allard et Cie........	30,000^{k}	490	30,021 091 681	3,351,371 55
9 janvier 1896.....	Allard et Cie........	19,000	487 5/8	19,008 072 022	2,131,826 82
TOTAUX..............................			....	49,030 851 345	5,483,388 62
A déduire : métal conservé par la Monnaie............			487 5/8	435 312 275	48,821 91
RESTE..............................			....	48,595 539 070	5,434,566 71

RÉCAPITULATION.

Achat de métal......................		5,434,566^{f}71^{c}
Frais de fabrication..................		67,480 34
Emballage { caisses..........	3,500^{f}	4,500 00
Emballage { sacs............	1,000	
Transport..........................		6,600 40
Camionnage........................		607 80
Embarquement......................		593 60
Assurance..........................		10,512 52
TOTAL....................		5,524,861 37

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1896.

DATE DES ENVOIS. — 1896.	NOMBRE de PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION à 1f 25 le kilogr.	EMBALLAGE. Caisses à 3f 50 Nombre.	EMBALLAGE. Caisses à 3f 50 Prix.	EMBALLAGE. Sacs à 0f 10 Nombre.	EMBALLAGE. Sacs à 0f 10 Prix.	VALEUR en FRANCS.	EXPÉDITION. TRANSPORT de P. à M. et camionnage.	EXPÉDITION. EMBARQUEMENT à Marseille.	FRAIS D'ASSURANCE.	POIDS D'ARGENT FIN.
7 mai	70,000	1,890k 291g	2,362f 87c	35	122f 50c	350	35f	196,000f	231f 35c	33f 40c	"	1,701k 836g 590m
21 mai	930,000	25,104 838	31,381 05	465	1,627 50	4,650	465	2,604,000	3,412 05	283 40	4,976f 55c	22,587 434 828
4 juin	1,000,000	26,997 334	33,746 67	500	1,750 00	5,000	500	2,800,000	3,668 80	290 90	5,351 02	24,293 644 704
11 juin	300,000	8,098 997	10,123 75	150	525 00	1,500	150	840,000	1,101 20	95 90	1,606 04	7,292 534 046
18 juin	200,000	5,400 867	6,751 09	100	350 00	1,000	100	560,000	734 40	70 90	1,071 13	4,860 845 101
Totaux	2,500,000	67,492 322	84,365 43	....	4,375 00	....	1,250	7,000,000	9,147 80	774 50	13,004 74	60,736 295 264

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE des ADJUDICATIONS. — 1896.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX.
9 janvier	Allard et Cie	19,000k	487 5/8	(1) 435k 312g 275m	48,821f 91c
18 avril	Allard et Cie	24,000	478 3/16	24,048 022 933	2,746,754 05
19 avril	Lazard frères	25,000	480,606	24,923 707 845	2,833,580 15
27 mai	Allard et Cie	50,000	477,025	(2) 11,329 252 211	1,296,904 79
Totaux	....	....	....	60,736 295 264	6,926,060 90

(1) Solde d'une fabrication antérieure. — (2) Partie de la fourniture.

RÉCAPITULATION.

Achat du métal	6,926,060f 90c
Frais de fabrication	84,865 43
Caisses	4,375 00
Sacs	1,250 00
Transport et camionnage	9,147 80
Embarquement	774 50
Assurance	13,004 74
Total	7,038,978 37

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE 1896.

DATE DES ENVOIS. — 1896.	NOMBRE DE PIÈCES.	POIDS D'ARGENT FIN.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION 1f 25 LE KIL.	EMBALLAGE. Caisses à 3f 50. Nombre.	Prix.	Sacs à 0f 10. Nombre.	Prix.	VALEUR.	EXPÉDITION. Transport de P. à M. et camionnage.	Embarquement.	FRAIS D'ASSURANCE.
2 juillet	250,000	6,072k 746g 459m	6,746k 261g	8,432f 79c	125	437f 50c	1,250	125f	700,000f	917f 80c	83f 40c	1,337f 98c
9 juillet	158,000	3,857 699 107	4,266 487	5,333 11	79	276 50	790	79	(1) 442,400	581 10	60 40	738 91
16 juillet	118,000	2,866 897 255	3,185 384	3,981 73	59	206 50	590	59	(1) 330,400	434 40	45 40	
30 juillet	234,000	5,684 410 004	6,314 341	7,892 93	117	409 50	1,170	117	655,200	860 25	79 40	1,252 47
12 août	258,000	6,274 301 699	6,967 106	8,708 89	129	451 50	1,290	129	709,500	930 90	85 40	1,356 94
27 août	236,000	5,739 112 240	6,372 255	7,965 32	118	413 00	1,180	118	649,000	851 00	79 90	1,241 36
3 septembre	260,000	6,322 589 809	7,018 132	8,772 67	130	455 00	1,300	130	702,000	920 40	85 90	1,342 59
9 septembre	308,000	7,481 199 758	8,309 750	10,385 94	154	539 00	1,540	154	831,600	1,090 70	97 90	1,590 19
24 septembre	662,000	16,089 155 158	17,868 123	22,335 16	331	1,158 50	3,310	331	1,754,300	2,299 85	196 40	3,352 96
TOTAUX	2,484,000	60,367 510 989	67,046 804	83,808 54		4,347 00		1,242		8,886 30	814 10	12,213 40

(1) Ces deux envois, d'une valeur inférieure à 500,000 francs, ont été assurés pour le parcours de Colombo à Haiphong qu'ils ont effectué sur le même paquebot.

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE des ADJUDICATIONS. — 1896.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX.
27 mai	Allard et Cie.	50,000k	477,025	38,703k 435g 369m	(1) 4,430,536f 98c
30 juin	—	25,000	472,630	21,664 075 620	(2) 2,500,819 81
TOTAUX				60,367 510 989	6,931,356 79

(1) Solde du trimestre précédent. — (2) Partie de la fourniture.

RÉCAPITULATION.

Achat du métal	6,931,356f 79c
Frais de fabrication	83,808 54
Caisses	4,347 00
Sacs	1,242 00
Transport et camionnage	8,886 30
Embarquement	814 10
Assurance	12,213 40
TOTAL	7,042,568 13

Dans le but d'entreprendre les grands travaux d'utilité publique, au nombre desquels figurent en première ligne les chemins de fer à construire dans le delta du Fleuve Rouge, la Banque de l'Indo-Chine a demandé, en 1897, aux grands établissements de crédit de Paris de se joindre à elle pour l'envoi en Indo-Chine d'une mission d'ingénieurs, chargés de l'étude des lignes à construire et de leur classification par ordre d'importance immédiate et d'établir les bases d'un projet d'ensemble à soumettre au Parlement.

Les prêts sur récoltes, inaugurés l'année précédente au Tonkin par la Banque de l'Indo-Chine, n'ont pas atteint de développement appréciable. Il ne semble pas que la solution de cette question doive être recherchée dans l'utilisation d'intermédiaires aussi autorisés soient-ils.

Les trois tableaux suivants (pages 573 à 575) font connaître le coût des piastres de commerce et de la monnaie divisionnaire expédiées au Tonkin pendant cette année.

Nous extrayons du rapport du Conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine, pour l'année 1897, les quatre paragraphes suivants, qui mettent en relief ses craintes de voir s'évanouir les bénéfices réalisables sur les fluctuations quotidiennes du change de la piastre :

L'argent étant toujours en baisse, on conçoit aisément quelle gêne apportaient de pareilles fluctuations dans les transactions commerciales, et quelles pertes de change il en résulte dans les budgets de l'Indo-Chine établis en piastres.

Pour y remédier, on a préconisé une réforme dans le sens de la démonétisation de la piastre mexicaine et de l'établissement d'un taux fixe de 2 fr. 50 pour la piastre française de commerce : le corollaire obligé de cette mesure eût été l'introduction de l'or en Indo-Chine; mais on doit se demander si une réforme de cette nature n'était pas inopportune.

L'Indo-Chine française ne se trouve pas dans des conditions économiques identiques à celles qui ont permis, dans l'Inde, d'obtenir une stabilité du

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE 1897.

DATE DES ENVOIS. — 1897.	NOMBRE DE PIÈCES.	POIDS D'ARGENT FIN.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION à 1f 25 LE KIL.	EMBALLAGE. Caisses à 3f 50. Nombre.	EMBALLAGE. Caisses à 3f 50. Prix.	EMBALLAGE. Sacs à 0f 10. Nombre.	EMBALLAGE. Sacs à 0f 10. Prix.	VALEUR.	EXPÉDITION. Transport de P. à M. et camionnage.	EXPÉDITION. Embarquement.	FRAIS D'ASSURANCE.
14 janvier.......	118,000	2,867k 831g 371m	3,186k 410g	3,983f 02c	54	206f 50c	590	59f	318,600f	418f 70c	45f 40c	(1) "
11 février.......	308,000	7,470 256 436	8,303 773	10,379 72	154	539 00	1,540	154	831,600	1,090 70	97 90	1,590f 09c
18 février.......	172,000	4,176 589 886	4,638 397	5,798 00	86	301 00	860	86	464,400	609 95	58 90	(1) "
Totaux....	598,000	14,514 677 693	16,128 580	20,160 74		1,046 50		299	1,614,600	2,119 35	202 20	1,590 09

(1) Non assuré : valeur inférieure à 500,000 francs.

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE de L'ADJUDICATION. — 1896.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉ EMPLOYÉE.	PRIX.
19 septembre....	Lazard frères.	25,000k	495,27	(1) 14,514k 677g 693m	1,603,586f 67c

(1) Partie de la fourniture.

RÉCAPITULATION.

Achat de métal.....................	1,603,586f 67c
Frais de fabrication................	20,160 74
Caisses...........................	1,046 50
Sacs..............................	299 00
Transport de Paris à Marseille........	2,119 35
Embarquement.....................	202 20
Assurance.........................	1,590 09
Total.................	1,629,004 55

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE ET D'EXPÉDITION DES MONNAIES DIVISIONNAIRES DE LA PIASTRE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE DEUXIÈME TRIMESTRE 1897.

DATE DES ENVOIS. — 1897.	NOMBRE DE PIÈCES.	VALEUR DES PIÈCES.	VALEUR en PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS DE FABRICATION.		EMBALLAGE.				VALEUR EN FRANCS des ENVOIS.	FRAIS de TRANSPORT et DE CAMIONNAGE de P à M.	FRAIS D'EMBARQUEMENT à Marseille.	POIDS D'ARGENT FIN employé.
							CAISSES À 3f 50.		SACS À 0f 10.					
					Par kilogr.	Montant.	Nombre.	Prix.	Nombre.	Prix.				
21 avril	300,000	20/100	60,000	1,619k 238g	2f 20c	3,562f 33c	30	105f 00c	300	30f	214,200	282f 45c	32f 90c	1,457k 683g 033mm
	240,000	10/100	24,000	649 228	2 85	1,850 82	12	42 00	120	12				584 696 024
6 mai	660,000	10/100	66,000	1,780 324	2 85	5,073 93	33	115 50	330	33	168,300	222 20	27 40	1,603,209 999
TOTAUX			150,000			10,486 58		262 50		75		504 65	59 30	3,645 589 056

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE de L'ADJUDICATION. — [illegible]	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉ EMPLOYÉE.	PRIX.
19 septembre....	Lazard frères et Cie.	25,000k	495,27	(1) 3,645k 589g 056mm	402,765f 95c

(1) Partie de la fourniture.

RÉCAPITULATION.

Achat de métal	402,765f 95c
Frais de fabrication	10,486 58
Caisses	262 50
Sacs	75 00
Transport de Paris à Marseille	504 65
Embarquement	59 80
Total	414,153 98

DÉCOMPTE DES FRAIS D'ACHAT DE MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES AU TONKIN PENDANT LE TROISIÈME TRIMESTRE 1897.

DATE DES ENVOIS. — 1897.	NOMBRE de PIASTRES.	POIDS BRUT.	FRAIS de FABRICATION à 1f 25 LE KIL.	EMBALLAGE. CAISSES à 3f 50. Nombre.	EMBALLAGE. CAISSES à 3f 50. Prix.	EMBALLAGE. SACS à 0f 10. Nombre.	EMBALLAGE. SACS à 0f 10. Prix.	VALEUR EN FRANCS.	FRAIS de TRANSPORT et DE CAMIONNAGE de P. à M.	FRAIS D'EMBARQUEMENT à Marseille.	FRAIS D'ASSURANCE.	POIDS D'ARGENT FIN employé.
1er juillet.......	832,000	8,953k 749g	11,192f 19c	106	581f 00c	1,660	166f	830,000f	1,088f 10c	93f 90c	1,587f 24c	8,058k 618g 220m
8 juillet.......	258,000	6,961 206	8,701 51	129	451 50	1,290	129	645,000	845 75	75 40	1,233 86	6,265 530 029
29 juillet.......	410,000	11,062 383	13,827 98	205	717 50	2,050	205	1,025,000	1,343 55	113 40	1,959 62	9,958 933 941
TOTAUX....	1,000,000		33,721 68		1,750 00		500		3,277 40	282 70	4,780 72	24,283 082 190

ACHAT DU MÉTAL ARGENT.

DATE des ADJUDICATIONS. — 1896 et 1897.	ADJUDICATAIRES.	MONTANT de LA FOURNITURE.	COURS en MILLIÈMES de perte.	QUANTITÉS LIVRÉES.	PRIX.
19 septembre....	Lazard frères et Cie.	25,000k	495 27	(1) 249k 002g 264m	27,509f 86c
30 mars........	J. Allard et Cie.	8,500	525 70	2,526 177 853	262,266 59
6 mai.........	J. Allard et Cie.	22,000	534 25	(2) 21,507 902 073	2,192,687 97
TOTAUX..				24,283 082 190	2,482,464 42

(1) Solde de la fourniture. — (2) Partie de la fourniture.

RÉCAPITULATION.

Achat de métal......................	2,482,464f 42c
Fabrication.........................	33,721 68
Caisses.............................	1,750 00
Sacs................................	500 00
Transport...........................	3,277 40
Embarquement........................	282 70
Assurance...........................	4,780 72
TOTAL................	2,526,776 92

change depuis la fermeture des Monnaies à la frappe de l'argent. Le commerce de notre Colonie gravite encore, en majeure partie, autour de Hong kong et de Singapore, qui ne sont, d'ailleurs, que des places de transit et dépendent elles-mêmes de la Chine et du régime monétaire ou mieux métallique de ce vaste Empire.

Nous regrettons qu'il ne puisse être apporté, pour le moment du moins, aucun remède à cet état de choses. L'exemple du Japon, qui, malgré tous ses efforts, ne peut retenir l'or qu'il a amassé, démontre une fois de plus les inconvénients de modifications prématurées dans le régime économique du pays.

La loi autorisant l'adoption d'un étalon d'or au Japon, passée le 8 mars 1897, entra en vigueur le 1er octobre suivant; le taux de conversion étant fixé à 29 d. 7/16 l'once, ou comme 32 1/3 est à 1, la valeur du yen ressort à 25 d. 1/2.

Le but de l'adoption de l'étalon d'or fut de faciliter les emprunts futurs et d'encourager l'introduction des capitaux étrangers.

Grâce à la machine à imprimer, le Japon est maintenant inondé de billets de banque, qui ont remplacé l'argent; mais, certainement, pas un Japonais sur cent n'a vu une de ces pièces d'or[1]. A cette époque, certains financiers distinguaient des nuages s'amoncelant sur le Japon et pouvant crever d'un moment à l'autre. Ce qui tendait à le prouver, c'est le peu de succès de l'emprunt de 4 p. 100 or de 10,000,000 de livres sterling, présenté le 6 juin 1899 sur la place de Londres; la politique est une affaire d'intérêts beaucoup plus qu'une affaire de sentiments[2].

[1] Il est possible que le stock d'or japonais n'ait jamais été complètement épuisé par les drainages pour l'exportation, quoique vers le milieu de l'année 1902, il n'était pas possible de s'en procurer dans les transactions courantes. Cependant, on doit ajouter que l'établissement monétaire d'*Ōsaka* 大阪 frappait, à cette date, quelques pièces d'or, ainsi que des pièces d'argent d'un yen, ces dernières à destination de Formose. Depuis le milieu de 1904, cette île a été mise au régime de l'étalon d'or.

[2] Quel qu'ait pu être le succès des émissions des emprunts 6 o/o ultérieurs, sur la place de Londres, il n'en reste pas moins acquis, que le manque de confiance était la note en Angleterre, à cette époque; l'alliance anglo-japonaise n'était pas encore un fait accompli.

Malgré la réduction du poids des espèces, la monnaie divisionnaire était toujours onéreuse à fabriquer; aussi depuis longtemps déjà la question avait été mise à l'étude. Nous avons déjà vu qu'en Cochinchine, dès 1883, la proposition fut faite d'abaisser le titre à 0.835 pour la monnaie divisionnaire d'argent. Le Ministre répondit que la monnaie divisionnaire ne joue pas en Indo-Chine le même rôle qu'en Europe, où elle est un signe représentatif de valeur, alors que, dans l'Extrême-Orient, elle représente une marchandise comme la piastre, ce qui l'oblige à avoir le même titre que celle-ci. C'était à notre avis déplacer la question et perdre de vue que la monnaie divisionnaire est fabriquée à bas titre justement pour éviter son exportation, son usage devant être exclusivement réservé aux besoins locaux.

En 1892, la même commission tonkinoise qui avait demandé l'abaissement du poids du cent demandait aussi l'abaissement du titre à 0.835 de la monnaie divisionnaire d'argent. Elle ajoutait que, l'argent étant une véritable marchandise plutôt encore qu'un instrument d'échange, on verra toujours les monnaies d'un titre inférieur tendre à remplacer celles d'un titre supérieur et prendre le chemin du pays où elles trouveront une valeur supérieure à celle que leur donnent leurs qualités intrinsèques; ce serait de la monnaie fiduciaire, mais sujette à l'acceptation et la reprise dans les caisses publiques.

C'est conforme à la loi de Gresham : la mauvaise monnaie chasse la bonne.

Ce ne fut que beaucoup plus tard que le Ministre accepta en partie seulement cette manière de voir et qu'il fit signer un décret, en date du 14 avril 1898, qui fut promulgué en Indo-Chine le 11 juin suivant, établissant nos monnaies sur les nouvelles bases suivantes (voir tableau, page 578).

On comprend difficilement pourquoi il n'est pas frappé de pièces de 5/100 de piastre en argent; c'est évidemment la question du coût de la frappe qui est en jeu, l'intérêt de la population y étant

IMPRIMERIE NATIONALE.

sacrifié; cependant, une partie du bénéfice qui sera réalisé sur la frappe à 0.835 devrait être employée à la fabrication de cette très utile petite pièce nouvelle[1].

MÉTAL.	DÉNOMINATION DES PIÈCES.	DIAMÈTRE des PIÈCES.	TITRE		POIDS	
			DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.	DROIT.	TOLÉRANCE au-dessus et au-dessous.
		millimètres.	millièmes.	millièmes.	grammes.	millièmes.
	INDO-CHINE FRANÇAISE. — 3e TYPE.					
Argent..	Piastre	39	900	3 millièmes au-dessus et 2 millièmes au-dessous.	27,000	3
	50/100 de piastre	29			13,500	
	20/100 —	26	835		5,400	5
	10/100 —	19			2,700	7
Bronze..	1/100 —	27.5	Cuivre. 95, Étain.. 4, Zinc... 1	Cuivre. 10, Étain. 5, Zinc... 5	7,500	10
	Sapèque, 1/500 de piastre.	20			2,000	15

La pièce de 50/100 de piastre étant maintenue au titre de 0.900, la frappe pourra en être indéfiniment suspendue, cette monnaie, à cause de sa valeur élevée, ne répondant pas à une nécessité.

Une nouvelle réforme était aussi entreprise en Annam. L'organisation financière du royaume était défectueuse et la perception des impôts donnait lieu à de nombreux abus; s'inspirant des délibérations du Conseil secret, et comptant sur la protection du Gouvernement français, le Souverain, par une ordonnance du 27 du sixième mois de la dixième année de son ère (14 août 1898), décida qu'à dater du 1er janvier 1899 la perception des impôts en nature serait supprimée, que les impôts seront perçus en argent, et, par mesure provisoire, pour un tiers en ligatures; qu'enfin, du *Thanh hóa* au *Bình thuận*, tous les contribuables seront soumis au même régime.

[1] Nous protestons d'avance contre l'émission, dans l'Indo-Chine française, d'une pièce en nickel; ce métal est en horreur chez les Extrêmes-Orientaux et ailleurs. L'essai malheureux a été fait au Japon, en Corée, au Siam.

Cette réforme a pour corollaire la nécessité d'augmenter la circulation métallique. C'est une question dont on a dû se préoccuper, car le cours de la monnaie à Hong kong était très ferme avec tendance constante à la hausse; les banques devenaient difficiles dans le choix de leurs prêts, qui se sont faits, en outre, souvent à un taux plus élevé qu'antérieurement. Nous entrions évidemment dans une période où l'argent serait cher, et il semblait probable que cet état de choses devait durer. Cette tendance à la hausse de la monnaie à Hong kong a eu sa répercussion sur le marché de Saigon, dont les affaires de riz se sont ressenties.

Le marché de l'argent durant l'année a été actif et ferme, le prix variant seulement entre 25 d. et 28 5/16 d. l'once; le prix le plus bas ayant été atteint le 3 mars et le prix le plus haut les 21 septembre et 1er novembre, par suite des achats espagnols s'étant élevés à 100 millions de francs.

Une nouvelle piastre mexicaine, dont la fabrication remonte au 1er janvier 1898, fit son apparition en juillet; elle semblerait ne pas avoir été prisée en Chine et, par suite, n'obtiendrait pas la même prime que les anciennes; cette défaveur s'est continuée les années suivantes.

Cette piastre est de l'ancien type, portant sur la face l'aigle mexicaine et au revers le bonnet de la liberté posé sur un soleil rayonnant, avec l'inscription en dessous : *Un peso*, une lettre monétaire, *1898*, les deux lettres initiales du nom de l'essayeur et le titre *902.7*. La tranche est cannelée.

Ces monnaies furent frappées, cette année-là, par les ateliers suivants, en vertu de la loi du 31 mai 1897 : Cn pour Cuhacan; Go pour Guanajuato; Mo pour Mexico; Zs pour Zacatecas.

Une circulaire du Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, datée du 16 février 1899, et un avis du Résident supérieur du Tonkin, inséré au *Journal officiel* du 10 mai 1899, font connaître que cette piastre sera acceptée dans tous les versements à faire aux caisses

publiques et employée dans les payements du Trésor pour la même valeur que les piastres mexicaines déjà introduites en Indo-Chine.

Cette manière de procéder va à l'encontre de la circulaire ministérielle du 30 août 1880, rappelant que le régime monétaire ne peut être modifié aux Colonies par des actes locaux. En effet, aux termes du sénatus-consulte du 3 mai 1854, cette matière relève exclusivement des règlements d'administration publique, pour celles des Colonies qui sont soumises à ce régime. Dans les autres Établissements, elle est du domaine des décrets.

C'est probablement pour cette raison que le Gouverneur général, malgré des précédents semblables, n'est pas intervenu en cette matière, toute bonne que puisse être cette mesure, qui a aidé puissamment la Banque de l'Indo-Chine à constituer, surtout à Saigon, son encaisse métallique.

Dans les derniers mois de l'année, la Cour d'Annam transforma en or une partie de ses réserves d'argent, en faisant vendre environ 70,000 barres d'argent de dix onces l'une, pour recevoir en échange des livres sterling. Les barres pesaient en moyenne 382 gr. 5 et furent l'objet de deux transactions : la première, comprenant 40,000 barres, au prix de 1 $ 539, et la seconde au prix de 1 $ 5526.

Ces opérations furent faites par l'intermédiaire de la Banque de l'Indo-Chine, qui a choisi probablement la monnaie d'or anglaise frappée en Australie, comme lui laissant un bénéfice supérieur à l'or frappé en France. Mais pourquoi surtout du numéraire et non des lingots, qui éviteraient des commissions, lors de leur emploi ?

Enfin, une loi du 25 décembre 1898 ayant autorisé le Gouvernement général de l'Indo-Chine à contracter un emprunt de 200 millions de francs pour la construction de 1,700 kilomètres de chemins de fer, sans la garantie métropolitaine, il a été créé, en vertu d'un décret du 29 décembre 1898, pour 50 millions de francs d'obligations au porteur de 500 francs, rapportant 3 1/2

p. 100 l'an, remboursables au pair en soixante-quinze ans. Le prix d'émission des 110,000 titres a été de 450 francs. Le payement des arrérages et le remboursement des titres sortis aux tirages ont lieu à Paris aux caisses de divers établissements.

Nous avons vu que le Gouvernement de l'Indo-Chine émit à diverses reprises (voir le tableau spécial, p. 609) des monnaies divisionnaires, pour le plus grand bien de la population; mais la frappe, en étant devenue onéreuse, fut toujours insuffisante pour satisfaire aux besoins des transactions, et le Tonkin était inondé des monnaies de Canton, dont le titre louche n'offre aucune garantie. En effet, on lit, dans le *Report of Mint* de 1892, une lettre de M. Charles Denby, alors Ministre de la légation des États-Unis à Peking, datée du 29 janvier 1892, qui nous apprend que Lì hôung tchăng et son frère, alors vice-roi à Canton, sont convenus que l'Hôtel des Monnaies, établi dans cette ville, devait frapper douze pièces de 10 cents pour une piastre.

Il semblait donc désirable que des mesures fussent prises en vue de décourager leur circulation dans notre Colonie, aussi bien d'ailleurs, que celle des monnaies d'autres pays étrangers, mais pas avant, toutefois, d'avoir une circulation suffisante de monnaies spéciales à l'Indo-Chine; dans l'état actuel, toute mesure douanière tendant à la prohibition de l'introduction de la monnaie d'argent et du billon étrangers aurait été fâcheuse, notre fabrication nationale étant trop lente pour conjurer la disette.

Cette circulation de monnaies étrangères au Tonkin était composée pour la plus grande partie des pièces suivantes :

		PIÈCES.
Argent.	Hong kong	$ 0,20 abondant.
		0,10 —
	Straits Settlements	0,20 —
		0,10 —
	Canton	0,20 très abondant.
		0,10 —

		PIÈCES.
Bronze.	Hong kong.............. Straits Settlements........ British North Borneo Company	0,01 abondant.

En Cochinchine, le Trésor n'acceptant pas les monnaies étrangères, au plus grand dommage du petit commerce, mais au plus grand profit des chetties, leur circulation ne représentait que 20 p. 100 de la circulation totale.

Nous l'avons déjà dit, la monnaie divisionnaire, qui est uniquement destinée à un usage local, sera toujours acceptée facilement quel que soit son titre, si le Trésor l'accepte dans les mêmes conditions qu'il l'émet; parmi les moyens les moins onéreux pour arriver à l'élimination complète des diverses monnaies étrangères, on pouvait préconiser :

1° L'abaissement nouveau du titre à 0,800 des monnaies divisionnaires d'argent de 20, 10 et 5 cents, si le titre de 0,835 est encore jugé trop élevé;

2° La réduction à 5 grammes du poids du cent de bronze.

L'adoption de ces moyens permettrait ainsi la frappe abondante de petit numéraire qui égalerait en tout temps les besoins du commerce.

Ces monnaies, à titre inférieur, cesseraient d'être une marchandise, sur laquelle il y aurait bénéfice à mettre au creuset, pour devenir des monnaies fiduciaires. Il est bien évident qu'il ne peut être loisible d'en fabriquer indéfiniment, ce qui de monnaie fiduciaire la transformerait en fausse monnaie. En s'en tenant à l'ancien chiffre de 6 + 3 francs environ par habitant, fixé arbitrairement pour la France dans l'Union latine, nous sommes encore loin de compte, même en ayant égard au cours de la sapèque.

Le resserrement de la circulation, qui a été maintenu par l'Administration aux dépens du commerce, mais contre lequel il a réagi victorieusement, devait finalement disparaître.

Le tableau qui suit (page 583) fait connaître le prix de revient

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE REVIENT DES PIASTRES DE COMMERCE FABRIQUÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS, POUR LE COMPTE DU PROTECTORAT DE L'ANNAM ET DU TONKIN, PENDANT L'ANNÉE 1896 ET DES COURS DE LA PIASTRE EN EUROPE ET AU TONKIN.

DATE de l'expédition de chacun des envois.	DATE de l'arrivée au Tonkin de chacun des envois.	MONTANT des envois.	TAUX de la piastre sur les marchés d'Europe, au jour de l'expédition de chacun des envois.	TAUX OFFICIEL en vigueur en Indo-Chine au jour de l'expédition de chacun des envois.	TAUX OFFICIEL en vigueur en Indo-Chine au jour de l'arrivée de chacun des envois.	PRIX de revient de la piastre par envoi.	DIFFÉRENCE pour chacun des envois entre le prix de revient et le taux officiel du jour de l'arrivée au Tonkin. En plus (perte).	DIFFÉRENCE … En moins (bénéfice).	QUANTITÉS d'argent fin employées à la fabrication des piastres expédiées.
		piastres.							
1896 2 juin	1896 7 juillet	284,000	2f 30 à 2f 34c	2f 40c	2f 45c	2f 4269c	»	13,167f 00c (2 envois)	6,895k 281g 788m
2 juillet	29 juillet	286,000	2 30 à 2 34	2 45	2 45	2 4269	»		6,944 266 388
28 juillet	2 septembre	356,000	2 40 à 2 44	2 45	2 40	2 4269	9,576f 40c	»	8,644 400 268
25 août	27 septembre	356,000	2 40 à 2 44	2 40	2 45	2 4269	»	13,259 40 (3 envois)	8,641 312 889
25 septembre	5 novembre	150,000	2 42 à 2 45	2 45	2 45	2 4269	»		3,640 867 209
23 octobre	5 décembre	68,000	2 42 à 2 45	2 45	2 45	2 4269	»		1,652 400
Totaux		1,500,000					9,576 40	26,426 40	36,418 508 542
Bénéfice définitif							16,850 00		

Note. — Le prix d'achat du kilogramme d'argent fin a été de 98 fr. 173.41.

Le prix de revient de la piastre est donc de 2f 383.552

Augmenté des frais de fabrication, emballage, expédition, assurance, par piastre 0 043.373

Prix définitif de la piastre 2 426.925

des piastres de commerce fabriquées en 1898 pour le compte du Tonkin.

En 1899, le Ministre des finances ayant autorisé la négociation de traites au Tonkin, le Trésor, pour assurer ses services, provoqua quelques adjudications, tant à Hanoi qu'à Haiphong, dont les résultats figurent au tableau suivant :

DATE DES ADJUDICATIONS.		PRIX LIMITE fixé par LE PROTECTORAT.	OFFRES PRÉSENTÉES.	OFFRES ACCEPTÉES.
		fr. c.	francs.	francs.
1899.	15 avril	2 50	1,139,500	339,000
	29 avril	2 52	565,000	10,000
	13 mai	2 535	632,000	100,000
	27 mai	2 555	1,081,000	1,081,000
	10 juin	2 55	710,000	500,000

La Banque de l'Indo-Chine, toujours jalouse des bénéfices n'entrant pas dans ses caisses, proposa alors au Protectorat de lui acheter mensuellement 500,000 francs de traites à un taux qui excéderait d'un centime et demi celui auquel elle aurait pu les placer. Cette proposition ne fut pas acceptée par l'Administration.

Le 25 novembre, un arrêté place sous le régime de l'entrepôt fictif, le numéraire importé à Saigon par la Banque de l'Indo-Chine pour l'alimentation des caisses de ses succursales. En d'autres termes, elle s'engageait à payer les droits de sortie, qui étaient de 3 p. 100 (décret du 29 décembre 1898)[1] sur toutes les sommes exportées pour des destinations autres que ses succursales d'Extrême-Orient.

Les entrées de numéraire en Cochinchine se sont élevées à $ 5,229,774; les sorties se comptent par $ 1,775,981, exclusivement en piastres mexicaines.

[1] Modifié par les décrets en date du 3 juin 1903 (voir p. 596, n. 1).

L'introduction de numéraire en Annam et au Tonkin a été de $ 6,200,000.

Le tableau suivant (page 586) donne des détails sur la fabrication, en 1899, des piastres de commerce entreprise pour le compte du Tonkin.

Pour la première fois, au cours de ces notes, l'année 1900 nous fait apparaître, le 1er février, une décision du Résident supérieur du Laos, datée de Vientiane, la capitale administrative, ordonnant que les *ticaux* plats siamois seront reçus dans les Caisses publiques, au taux de 4/7 de piastre, soit 0 $ 57143, qui est, en effet, sa valeur intrinsèque.

Cependant, le Siam a établi, depuis plus d'un demi-siècle, la proportion légale de cinq ticaux pour trois piastres mexicaines, ce qui donne au tical la valeur de 0 $ 60.

Ce n'est que depuis le règne du quatrième roi (Mongkut, 1851-1868) de la présente dynastie, que les ticaux plats furent fabriqués; précédemment, ils étaient en forme de bille allongée ou de l'instrument de bois bouddhique *mõ*[1], se rapprochant aussi comme forme de l'antique *cauri*, *bói* 貝[2].

Avant l'occupation, par les Français, des territoires des royaumes *Thay* de la rive gauche de la vallée de la Mekong, la circulation monétaire, dans ces régions, était la suivante :

Cauri (*cypræa moneta*) : sa valeur légale était fixée par le Gouvernement siamois à 6400 pour un tical; cependant, à Luang prabang, un chapelet de 100 coquillages vaut le double, soit 2 atts;

Lat, petit lingot de cuivre de la grosseur du petit doigt, de 6 à 7 centimètres de longueur, valeur 24 pour un tical;

Petites barres de fer ou piochettes, du poids de 200 grammes environ, valeur 10 pour un tical;

Sapèques annamites en zinc;

[1] Instrument de bois, évidé et fendu, ayant la forme d'un gros grelot, sur lequel les bonzes frappent en cadence, en psalmodiant le rituel bouddhique.

[2] Voir p. 45.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DE REVIENT DES PIASTRES DE COMMERCE FABRIQUÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS, POUR LE COMPTE DU PROTECTORAT DE L'ANNAM ET DU TONKIN, PENDANT L'ANNÉE 1899 ET DES COURS DE LA PIASTRE EN EUROPE ET AU TONKIN.

DATE		MONTANT des ENVOIS.	TAUX de LA PIASTRE sur les marchés d'Europe, au jour de l'expédition de chacun des envois.	TAUX OFFICIEL EN VIGUEUR EN INDO-CHINE		PRIX de REVIENT de la piastre par envoi.	BÉNÉFICE		QUANTITÉS D'ARGENT FIN EMPLOYÉES à la fabrication des piastres expédiées.
DE L'EXPÉDITION de chacun des envois.	DE L'ARRIVÉE au Tonkin de chacun des envois.			au jour de l'expédition de chacun des envois.	au jour de l'arrivée de chacun des envois.		par PIASTRE.	TOTAL.	
		piastres.							
1899. 4 mai	1899. 9 juin	300,000	2f 48c à 2f 48c	2f 55c	2f 55c	2f 4908	0f 0592	17,760f 00c	7,287k 782g 233m
10 mai	26 juin	220,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	13,024 00	5,345 180 946
1er juin	10 juillet	500,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	29,600 00	12,149 047 224
8 juin	21 juillet	200,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	11,840 00	4,859 137 137
29 juin	7 août	400,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	23,680 00	9,714 627 356
6 juillet	21 août	374,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	22,140 80	9,085 199 642
27 juillet	31 août	454,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	26,876 80	11,029 682 252
3 août	15 septembre	52,000	2 43 à 2 48	2 55	2 55	2 4908	0 0592	478 40	1,262 621 266
Totaux		2,500,000		2 55				145,400 00	60,733 278 156
1899. 16 novembre	1899. 26 décembre	400,000	2 40 à 2 41		2 55	2 4907	0 0593	23,720 00	9,721 360 970
25 novembre	31 décembre	216,000	2 40 à 2 41	2 55	2 55	2 4907	0 0593	12,808 80	5,245 538 807
16 décembre	1900. 22 janvier	800,000	2 40 à 2 41	2 55	2 55	2 4907	0 0593	2,790 00	7,284 896 497
21 décembre	9 février	324,000	2 40 à 2 41	2 55	2 55	2 4907	0 0593	3,018 20	7,867 787 419
Totaux		1,240,000						42,332 00	30,119 598 193

Nota. — Le prix d'achat du kilogramme d'argent fin a été de 100 fr. 705.181, pour les trois premiers trimestres.

Le prix de revient de la piastre est donc de 2f 446.46

Augmenté des frais de fabrication, emballage, expédition, assurance, par piastre 0 044.33

Prix définitif de la piastre 2 490.79

Le prix d'achat du kilogramme d'argent fin a été de 100 fr. 718, pour le dernier trimestre.

Le prix de revient de la piastre est donc de 2f 446.4

Augmenté des frais de fabrication, emballage, expédition, assurance, par piastre 0 044.8

Prix définitif de la piastre 2 490.7

Lingot d'argent, en forme de pain ou de navette aplatie, avec efflorescences sur la partie supérieure;

Bat ou *tical*, en forme de bille allongée, en argent, du poids d'environ 15 grammes, ou 236 grains troy, et ses subdivisions : 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32 de tical;

Pièces frappées en argent : sur la face, la couronne royale entre deux parasols, et sur le revers un éléphant, valeur 1 tical;

Pièces frappées (deux types) à l'effigie du cinquième roi siamois (Chulah long korn, 1868 — temps présent); sur le revers, les armes siamoises :

Argent.....	1 tical = 64 atts;
	1 selung[1] = 1/4 de tical;
	1 fuong[1] = 1/8 de tical.

Cuivre (type ancien) : pièces de 4, 2, 1, 1/2 att, portant sur la face la couronne et la signature royales, et sur le revers, la valeur en écriture siamoise;

Cuivre (type nouveau à l'effigie), pièces de 2, 1, 1/2 att;

Monnaies de l'Inde anglaise et ses subdivisions :

Argent.....	1 rupee[2] = 16 annas;
	8 annas;
	4 annas;
	2 annas;
Cuivre.....	2 pices, pai = 1/2 anna;
	1 pice = 3 pies = 1/4 anna;
	1/2 pice, pâisâ, au Guzerate païçâ = 1/8 anna;
	1 pie, pâî = 1/12 anna.

De ce qui précède, il faut conclure que la dénomination des

[1] A Bangkok, les fermiers chinois des jeux ont pris l'habitude de bomber les pièces d'un fuong et de plier à moitié les monnaies, d'un selung, afin de faciliter leur glissement sur les nattes, lorsque le croupier ratisse les enjeux des perdants. En 1901, la ferme des jeux rapportait 2,892,400 ticaux au Roi; pour ce prix, les fermiers peuvent s'octroyer certains privilèges!

[2] Pièce à effigie, *rûpa*.

pièces détermine le poids, qui, à son tour, indique la valeur. Le système des poids peut ainsi être résumé dans le tableau suivant[1] :

1 Angchin. 1 Tchang.	20 Tomlong.	80 Ticaux.	320 Selung.	640 Fuong.	1280 Song pei.	2560 Pai.	5120 Att.
	1 Tomlong.	4 Ticaux.	16 Selung.	32 Fuong.	64 Song pei.	128 Pai.	256 Att.
		1 Tical.	4 Selung.	8 Fuong.	16 Song pei.	32 Pai.	64 Att.
			1 Selung.	2 Fuong.	4 Song pei.	8 Pai.	16 Att.
				1 Fuong.	2 Song pei.	4 Pai.	8 Att.
					1 Song pei.	2 Pai.	4 Att.
						1 Pai.	2 Att.

Il peut être intéressant de savoir que la Monnaie de Canton ne frappa aucune sapèque pendant l'année 1900, mais commença, en juin, la fabrication d'un très beau *cent* de bronze, non percé, du poids de 7 gr. 5 et d'une valeur de 10 sapèques de cuivre. La fabrication de l'année s'éleva à environ 8 millions et demi de ces pièces.

Nous terminons l'année 1900 en donnant, dans les deux tableaux suivants (pages 589 et 590), le détail de la frappe des monnaies destinées au Tonkin.

Au mois de juin 1901, l'approvisionnement de la monnaie divisionnaire d'argent de la piastre de commerce ayant été jugé suffisant, le Protectorat se livra à la démonétisation du numéraire chinois et étranger en circulation au Tonkin.

Cette opération, effectuée dans un très court délai, provoqua des protestations de la part de la Chambre de commerce de Haiphong, ainsi que du Conseil municipal de Hanoi. On peut penser

[1] D'après Haas, *Siamese coinage*, dans *Journal of the North-China branch of the Royal asiatic society*, Shanghai, 1879.

que la Chambre de commerce de Hanoi était dans le vrai en soutenant l'Administration, qui estimait qu'un plus long délai aurait permis l'importation considérable de monnaies étrangères dans le pays, le service des douanes, sur les frontières terrestres, n'étant pas à même de lutter contre cette fraude.

PIASTRES DE COMMERCE EXPÉDIÉES PAR LA CAISSE CENTRALE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1900.

DATE des expéditions de France.	DATE de réception au Tonkin.	SOMMES de piastres reçues.	TAUX DU JOUR de la réception.	VALEUR en francs au jour de la réception.	PASSE de sacs.	VALEUR totale.
		piastres.	fr. c.	francs.	francs.	francs.
1900. 11 janvier...	1900. 9 février...	400,000	2 50	1,000,000	200	1,000,200
18 janvier...	6 mars....	300,000	2 50	750,000	150	750,150
8 février...	27 mars....	294,000	2 50	735,000	147	735,147
15 février...	13 avril....	100,000	2 55	255,000	50	255,050
8 mars....	19 avril....	140,000	2 55	357,000	70	357,070
15 mars....	29 mai.....	372,000	2 55	948,600	186	948,786
Totaux..............		1,606,000		4,045,600	803	4,046,403
1900. 5 avril....	1900. 31 mai.....	110,000	2 55	280,500	55	280,555
12 avril....	14 mai.....	210,000	2 55	535,500	105	535,605
3 mai.....	30 juin.....	140,000	2 55	357,000	70	357,070
10 mai.....	30 juin.....	166,000	2 55	423,300	83	423,383
31 mai.....	31 juillet...	114,000	2 55	290,700	57	290,757
7 juin.....	31 juillet...	116,000	2 55	295,800	58	295,858
28 juin.....	16 août.....	298,000	2 60	774,800	149	774,949
Totaux..............		1,154,000		2,957,600	577	2,958,177

Nota. — Le prix de revient des envois du premier trimestre s'élevant à.............. 3,932,765f 10c
et la valeur étant de.. 4,046,403 00

Le bénéfice réalisé est de...................... 113,637 90

Le prix de revient des envois du deuxième trimestre s'élevant à............. 2,884,947f 30c
et la valeur étant de.. 2,958,177 00

Le bénéfice réalisé est de...................... 73,229 70

On n'a pu que regretter que le Protectorat n'ait pas ouvert un nombre de guichets en rapport avec l'affluence du public.

PRIX D'ACHAT DU MÉTAL, DE FABRICATION, D'EMBALLAGE, D'EXPÉDITION ET D'ASSURANCE DES MONNAIES INDO-CHINOISES D'ARGENT, EXPÉDIÉES AU TONKIN PAR LA MONNAIE DE PARIS, PENDANT LE 2e SEMESTRE 1900.

DATE DU DÉPART de Paris. — 1900.	NATURE DES PIÈCES.	NOMBRE.	POIDS BRUT.	TAUX DES FRAIS DE FABRICATION par kilogramme.	MONTANT des FRAIS de fabrication.	NOMBRE DE CAISSES.	NOMBRE DE SACS.	VALEUR EN FRANCS des emballages.	FRAIS. TRANSPORT de P. à M. et camionnage.	FRAIS. EMBARQUEMENT à Marseille.	FRAIS. ASSURANCE.	POIDS DU MÉTAL FIN employé.
23 août	Piastres	406,000	10,961k 326g	1f 25c	18,701f 91c	203	2,030	1,062f 00c	1,547f 80c	188f 10c	2,346f 80c	9,867k 132g 251m
	20 cents	290,000	1,566 268	2 20	3,445 79	29	290					1,308 205 376
	10 cents	80,000	216 458	2 85	616 91	4	40					181 049 730
30 août	Piastres	166,000	4,483 312	1 25	5,604 14	83	830	418 50	610 40	77 50	"	4,035 806 510
	20 cents	100,000	540 274	2 20	1,188 60	10	100					451 235 831
20 septembre	Piastres	92,000	2,484 085	1 25	3,105 05	46	460	526 50	814 30	58 50	1,186 03	2,236 453 433
	20 cents	360,000	1,944 483	2 20	4,277 87	36	360					1,623 765 278
	10 cents	700,000	1,895 990	2 85	5,403 58	35	350					1,583 486 485
27 septembre	Piastres	190,000	5,130 048	1 25	6,412 56	95	950	517 50	799 90	57 50	1,165 54	4,616 787 377
	10 cents	400,000	1,085 610	2 85	3,093 99	20	200					906 699 319
18 octobre	Piastres	164,000	4,428 563	1 25	5,535 71	82	820	441 00	682 00	49 00	992 60	3,984 383 457
	10 cents	320,000	867 948	2 85	2,473 65	16	160					725 008 143
25 octobre	Piastres	70,000	1,889 689	1 25	2,362 11	35	350	157 50	244 45	17 50	855 96	1,701 039 107
15 novembre	Piastres	326,000	8,801 236	1 25	11,001 55	163	1,630	733 50	1,132 65	81 50	1,652 05	7,924 371 885
22 novembre	Piastres	210,000	5,667 772	1 25	7,084 71	105	1,050	472 50	730 45	52 90	1,064 58	5,101 815 388
23 décembre	Piastres	700,000	18,895 565	1 25	23,619 46	350	3,500	1,575 00	2,430 85	175 40	3,545 75	17,007 778 399
20 décembre	Piastres	476,000	12,848 819	1 25	16,061 02	238	2,380	1,071 00	1,654 00	119 20	2,411 46	11,565 210 125
Totaux					114,988 61	1,550	15,500	6,975 00	10,646 80	877 10	14,720 27	74,820 227 595

PRIX DU MÉTAL FIN EMPLOYÉ.

DATE des ADJUDICATIONS.	ADJUDICATAIRES.	COURS en millièmes DE PERTE.	QUANTITÉS EMPLOYÉES.	PRIX.
1900. 10 juillet	J. Allard et Cie.	522.05	24,927k 715g 197m	2,607,899f 56c
1er août	Cr Lyon-Alemand.	581.00	41,866 289 950	4,297,968 62
15 novembre.	J. Allard et Cie.	504.05	8,026 222 448	871,314 63
Totaux			74,820 227 595	7,777,182 81

RÉCAPITULATION.

Le prix de revient des monnaies envoyées pendant le second semestre étant de	7,925,390f 59c	Achat de métal argent	7,777,182f 81c
et la recette ayant été de	8,168,950 00	Frais de fabrication	114,988 61
le bénéfice net		Frais d'emballage	6,975 00
est de	243,559 41	Frais de transport	10,646 80
		Frais d'embarquement	877 10
		Frais d'assurance	14,720 27
		Total	7,925,390 59

Cette démonétisation faite par le Trésor s'éleva, pour le Tonkin, à environ $ 198,000 de monnaies étrangères, qui furent échangées contre des monnaies divisionnaires indo-chinoises, déduction faite des pièces rebutées comme mauvaises, douteuses ou marquées.

La perte, s'il y en a, résultant de cette opération, incombera ainsi au Protectorat.

L'application du décret du 14 avril 1898, qui abaisse à 0.835 letitre des pièces d'argent de 20 et 10 cents, permet maintenant la frappe abondante de ces deux monnaies d'argent, sans perte pour le Protectorat.

Faute d'approvisionnement suffisant, les cents de bronze étrangers continuaient à être acceptés dans les caisses publiques.

A cette époque, on pensait satisfaire tous les besoins d'un avenir rapproché, par une demande de frappe nouvelle à la Monnaie de Paris, qui s'élevait aux quantités détaillées ci-dessous :

DÉSIGNATION DES PAYS.	DÉSIGNATION DES PIÈCES ET VALEUR DE LA FRAPPE.					TOTAUX.
	PIASTRES.	20 CENTS.	10 CENTS.	1 CENT.	SAPÈQUES.	
	piastres.	piastres.	piastres.	piastres.	piastres.	piastres.
Tonkin..........	4,000,000	200,000	200,000	50,000	"	4,450,000
Cochinchine......	"	200,000	200,000	30,000	10,000	440,000
Cambodge.......	"	20,000	20,000	15,000	"	55,000
Annam..........	"	20,000	30,000	5,000	"	55,000
Laos............	500,000	70,000	70,000	10,000	"	650,000
Totaux.....	4,500,000	510,000	520,000	110.000	10,000	5,650,000

Un nouveau décret du 28 juillet 1902 a autorisé un deuxième appel de 70 millions de francs sur les 200 millions votés pour l'établissement des chemins de fer en Indo-Chine (voir p. 580). Ce décret porte création de 155,000 titres de 500 francs, rapportant 3 p. 0/0, au prix d'émission de 465 francs.

La baisse constante du métal argent, pendant l'année 1902,

donne lieu aux remarques suivantes, énoncées par le Conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine :

« Provoquée par les ventes nécessaires pour le règlement des indemnités chinoises, accentuée encore par suite de l'adoption par le Siam de l'étalon d'or, ou du moins d'un régime analogue à celui inauguré dans l'Inde en 1893 [1], cette baisse a créé une émotion profonde dans notre colonie d'Indo-Chine. A vrai dire, l'exportation des riz, qui constitue la richesse de notre possession, n'en a pas été atteinte, loin de là. Jamais l'Annamite n'a retiré de ses récoltes un prix plus élevé. Ni le renchérissement des marchandises d'importation, qui du reste atteint bien moins l'indigène que l'Européen, ni l'augmentation des impôts, n'ont suivi une marche parallèle à l'élévation du prix des riz. Mais le commerce d'importation s'est trouvé considérablement entravé et les capitaux accumulés dans la colonie ont subi une nouvelle et profonde dépréciation qui a jeté le trouble parmi les Européens possédant des intérêts en Indo-Chine. Cette émotion qui s'est traduite en France même, soit dans la presse, soit dans les réunions où se discutent les questions économiques, a amené M. le Ministre des colonies à réunir une commission interministérielle chargée de chercher un remède ou un palliatif à un état de choses aussi préjudiciable à notre Colonie.

« Il ne nous appartient pas, vous le comprendrez, de préjuger les décisions de cette commission. Nous devons cependant vous signaler un danger pour l'Indo-Chine, celui de voir s'accumuler dans les caisses publiques et particulières la piastre mexicaine refoulée des contrées avoisinantes.

« En effet, cette monnaie, qui pouvait précédemment être librement introduite au Siam, pour être transformée en ticaux, sur la base de trois piastres pour cinq ticaux, qui circulait exclusivement à Manille, où suivant décision du congrès des États-Unis, elle va être remplacée par le nouveau dollar philippin équivalant à la

[1] Stabilisation du change du tical.

moitié du dollar d'or, cette monnaie, disons-nous, risque également de se voir exclure de Singapore et des Détroits, si l'on en croit les bruits qui circulent au sujet des décisions de la commission récemment réunie à Londres et qui vient de terminer ses travaux.

« Si, d'autre part, comme il en a été question, le Mexique lui-même venait à prendre des mesures pour empêcher la réimportation des piastres frappées jusqu'ici, il serait à craindre que cette monnaie dépréciée ne vînt affluer en Indo-Chine où seule elle aurait conservé cours légal.

« Nous croyons donc que la première mesure qui s'impose est de parer à ce danger en mettant notre colonie dans une situation analogue à celle où se trouvait l'Inde dans les premiers mois de 1893, c'est-à-dire à la veille d'opérer sa réforme monétaire.

« Avant tout, il importe de faire frapper sans retard des piastres françaises de commerce en quantité suffisante pour assurer les besoins de la circulation. L'Annamite qui montrait déjà une certaine répugnance à accepter les piastres mexicaines, principalement celles des frappes récentes, paraît de moins en moins disposé à les recevoir, au Tonkin surtout. Au Yunnan, de récentes dépêches viennent de nous en informer, les payements pour les travaux du chemin de fer ne peuvent plus s'effectuer qu'en piastres françaises aux ouvriers et aux coolies qui refusent énergiquement toute autre monnaie [1].

« Bien qu'en ce moment il y ait un écart sensible entre le prix de revient de la piastre mexicaine et celui de la piastre française de commerce, nous n'hésitons pas à faire frapper de ces dernières monnaies, en vue de l'intérêt général du pays. Mais il est indispensable que, de son côté, le Gouvernement de l'Indo-Chine procède de même, dans une large mesure, car l'on constate actuellement dans notre colonie, une grande pénurie de numéraire qui entrave

[1] L'augmentation du prix des salaires et des matériaux, due aux demandes du Chemin de fer, s'est répercutée sur les denrées alimentaires, dont les prix, en 1902, étaient d'un tiers plus élevés que quatre ans auparavant; c'est une conséquence de l'abondance des espèces de valeur élevée.

IMPRIMERIE NATIONALE.

déjà les transactions commerciales, qui finirait même, si l'on n'y remédiait promptement, par les paralyser en provoquant une véritable crise monétaire.

«Nous sommes certains, nous nous hâtons de le dire, que le Gouvernement de l'Indo-Chine saura prendre à temps les mesures nécessaires pour éviter une aussi fâcheuse éventualité.»

Pendant l'année 1903, les fluctuations des cours du métal blanc ayant produit un écart de 20 p. 100 entre les taux extrêmes, le Conseil d'Administration de la Banque de l'Indo-Chine fait à ce sujet les réflexions suivantes :

«Ces variations rendent les transactions particulièrement difficiles, en raison des aléas qu'elles entraînent. Aussi les pays d'Extrême-Orient, les uns après les autres, ont-ils cherché un remède ou tout au moins un palliatif à un état de choses aussi dangereux. A l'exemple du Japon, le Siam a tenté, sans avoir pu toutefois y réussir jusqu'ici, à se soustraire à l'instabilité des changes, en adoptant un régime analogue à celui si heureusement établi dans l'Inde anglaise. Les Philippines, d'autre part, ont parachevé leur réforme monétaire[1]; enfin, les Établissements des Détroits se sont engagés dans la même voie, en faisant frapper une nouvelle piastre[2] qui leur sera spéciale et qu'ils veulent essayer de stabiliser.

«De leur côté, les pays grands producteurs d'argent, nous voulons dire les États-Unis et le Mexique, directement atteints dans une branche importante de leur exportation, se sont émus d'une situation qui s'aggravait chaque jour davantage. Ils étaient donc

[1] Loi du 2 mars 1903. Les banques de Manille ont notifié au public qu'à partir du 30 septembre 1904, elles ne recevraient plus dans leurs caisses aucune ancienne monnaie, mexicaine ou philippine.

[2] Ordre en Conseil du 25 juin 1903. L'exportation du nouveau *Straits dollar,* à l'effigie du roi Edward VII, est prohibée par Ordonnance du 2 octobre 1903. A dater du 31 août 1904, le dollar mexicain, le dollar de Hong kong et le british dollar ont cessé d'avoir cours légal et ne sont plus reçus par les caisses publiques; l'échange des anciens dollars contre les nouveaux a eu lieu dans la dernière semaine du mois d'août.

tout préparés à faire un bon accueil aux ouvertures de la Chine, lorsque ce pays, effrayé des conséquences qu'entraînait pour lui la baisse de l'argent en l'obligeant à des sacrifices imprévus et croissants pour le payement en or des arrérages de sa dette et de l'indemnité de guerre, s'est adressé à eux pour leur demander un concours dont il reconnaissait la nécessité. Les gouvernements américain et mexicain ont répondu à cet appel, en nommant une commission composée des hommes les plus éminents de chacun de ces deux pays et les plus compétents dans les questions économiques et monétaires. Cette commission s'est rendue dans les principales contrées d'Europe en relations avec l'Extrême-Orient. Après un séjour à Londres, où elle a étudié les bases d'un régime monétaire susceptible d'être installé en Chine et auquel le Gouvernement anglais a déclaré n'avoir pas d'objection à se rallier, les délégués des États-Unis et du Mexique sont venus en France. Dans une commission nommée par M. le Ministre des Finances et sous la présidence éclairée et compétente de M. le Gouverneur de la Banque de France, ils ont exposé le but de leur mission et les moyens qui leur paraissaient les plus appropriés au résultat qu'ils voulaient atteindre. Celles de leurs propositions qui avaient trait plus spécialement à une réforme monétaire en Chine ont paru de nature à présenter de réels avantages. Le même accueil leur a été fait en Allemagne et en Russie[1]. L'étude de cette importante question se poursuit en ce moment en Chine même. Il serait vivement à souhaiter que le concours de toutes les bonnes volontés permît l'établissement, dans ce dernier pays, d'un système monétaire présentant plus d'unité et de stabilité que les usages actuellement en vigueur.

« En ce qui concerne l'Indo-Chine, où la baisse de l'argent n'avait pas produit une émotion et des conséquences moindres, l'étude approfondie à laquelle s'est livré le Département des Colonies a abouti à des conclusions pratiques dont quelques-unes ont déjà

[1] Et à La Haye.

reçu leur application. Il avait paru, en effet, que le but à atteindre était l'établissement dans notre Colonie, dès que les conditions économiques le permettraient, d'un régime analogue à celui de l'Inde anglaise. Ce résultat devait être obtenu par étapes successives. Il fallait, en premier lieu, permettre, faciliter même l'exode des piastres mexicaines qu'un droit de sortie de 3 p. 100 maintenait dans la Colonie. Il fallait ensuite prohiber l'importation de nouvelles piastres mexicaines, de manière que la circulation fut progressivement composée de piastres françaises de commerce exclusivement. Le Gouvernement de l'Indo-Chine n'a pas hésité à adopter ces mesures [1], dont l'effet s'est fait immédiatement sentir, si nous en jugeons par les encaisses de nos succursales. Alors que, l'année dernière, elles étaient en grande partie composées de piastres mexicaines, elles ne comprennent plus, pour ainsi dire, à l'heure actuelle, que des piastres françaises. On peut donc entrevoir déjà le moment où la piastre mexicaine pourra être démonétisée. Il est indispensable cependant, avant de réserver le cours légal à la piastre française seule, d'introduire encore en Indo-Chine une quantité plus considérable de cette monnaie. En effet, depuis la création de cette pièce en 1879 et sa mise en fabrication en 1885, il a été frappé par la Monnaie de Paris, jusqu'au 31 décembre dernier, et introduit en Indo-Chine, tant par le Gouvernement que par notre Banque, 70,194,979 [2] piastres françaises du commerce, sans tenir compte des monnaies divisionnaires. Mais, comme jusqu'au 8 juillet 1895 le poids de ces piastres était de 27 grammes 215, sensiblement supérieur au dollar mexicain, il y avait tout avantage à les exporter en Chine pour la fonte. Aussi peut-on estimer que les 13,170,471 piastres, frappées à ce poids, ont disparu de la circulation. La

[1] Deux décrets en date du 3 juin 1903 ont modifié sur ce point le tarif douanier de l'Indo-Chine. Promulgués en Indo-Chine les 10 et 20 août 1903. L'importation des piastres mexicaines fut prohibée dans les Straits Settlements le 3 octobre 1903, en vertu d'un Ordre en Conseil du 25 juin 1903.

[2] Voir le tableau de la p. 609.

quantité de numéraire qui reste dans le pays paraît donc encore insuffisante, eu égard à l'importance de la population et à l'habitude de thésaurisation qui subsiste chez l'Annamite.

« L'excédent des entrées sur les sorties (principalement le riz et ses dérivés) est supérieur à 52 millions de francs. Il paraît bien difficile, dans ces conditions, que l'Indo-Chine puisse dès à présent, à moins de réformes analogues en Chine, adopter un régime monétaire se rapprochant de celui de l'Inde anglaise, dont les exportations dépassent de beaucoup les importations et qui, par suite, a pu en peu d'années se constituer une réserve d'or importante. Il apparaîtra à tous les esprits réfléchis que, malgré les heureuses perspectives de la récolte de cette année, la situation économique de notre Colonie ne permet pas encore la réalisation des espérances que l'on avait conçues l'an dernier et sur laquelle doivent tendre néanmoins les efforts de tous ceux qui, comme nous, sont soucieux de la stabilité de ses finances.

« Pendant une bonne partie de l'année (en Chine et par suite en Indo-Chine) les cours des changes ont été de 5 à 7 p. 100 inférieurs à la parité de l'argent, par suite d'exportations insuffisantes. Cet état de choses, en rendant les retours de fonds difficiles, n'a pas laissé de compliquer singulièrement les affaires. Aussi la question d'une réforme monétaire a-t-elle été longuement et passionnément discutée (à Hong kong). Elle paraissait même sur le point d'aboutir, la Chambre de commerce, réunie le 19 février 1903, ayant adopté une proposition tendant à ce que la « Straits Currency Commission » étendît son enquête à la Colonie de Hong kong. Malgré cela, les partisans d'une monnaie stable n'ont pas vu leurs espérances réalisées et il semble acquis maintenant que Hong kong ne modifiera pas son système monétaire, tant que la Chine n'entrera pas dans la voie de réformes analogues. »

Pour résumer ce chapitre, on constate qu'outre les pièces des pays constituant l'Union monétaire latine, les monnaies d'argent,

non fabriquées dans le territoire, qui ont pu circuler parmi les commerçants de l'Annam, sont les suivantes, rangées selon l'ordre de leur apparition sur nos marchés :

DÉSIGNATION DES PIÈCES.	POIDS en GRAMMES.	POIDS en GRAINS TROY	TITRE.	DATE de LA CIRCULATION.
Piastre espagnole aux deux globes	26,982	"	906	?
Piastre espagnole carrée aux deux globes	26,982	"	903	?
Piastre espagnole à l'effigie ou à colonnes	26,982	"	896	?
Rixdale ou Ducat hollandais	28,098	"	861	?
Dollars ou Units américains	"	416	892.4	?
	"	412,5	900	?
Piastre mexicaine, au bonnet, type ancien	27,073	417,79	902.7	?
Hongkong dollar (frappé à Hong kong)	26,956	416	900	1867
Yen japonais (frappé à Ōsaka)	26,956	416	900	1871
Piastre mexicaine, à la balance	27,073	417,79	902.7	1872
Trade dollar américain	27,216	420	900	1874
Piastre de commerce, ancien type	27,215	420	900	1885
British dollar (frappé à Bombay)	26,956	416	900	1895
Piastre de commerce, type nouveau	27,000	416,67	900	1895
Piastre mexicaine, au bonnet, type nouveau	27,073	417,79	902,7	1898

Autant que nous sachions, la loi n'a pas prévu de poids minimum limite, au-delà duquel les piastres de commerce et ses subdivisions, dépréciées par le seul usage, pourront être refusées par le public, ni à qui incombe la responsabilité de l'usure. Il est bien certain que la question n'est pas encore urgente et n'exige pas une réponse immédiate.

En France, la monnaie devenue trop légère par suite du frai, est reçue à la Banque de France pour sa pleine valeur nominale, puis retirée de la circulation, la perte incombant à l'État; il est, en effet, raisonnable que la collectivité, par l'intermédiaire de l'État, supporte la perte résultant de la circulation de sa propre monnaie. En Indo-Chine, le cas doit-il être apprécié de la même manière ?

On peut admettre que l'État et le Gouvernement de l'Indo-

Chine n'ont pas d'intérêt direct dans la circulation, excepté pour la monnaie divisionnaire; s'ils s'en sont occupés, c'est surtout parce que la Banque de l'Indo-Chine a failli à la plus importante de ses obligations, et, par suite, ils pourraient ne pas être obligés de donner des piastres neuves pour des vieilles, qui seraient tombées au-dessous du poids limite légal.

Par contre, la responsabilité de ladite Banque, qui, cependant, a fait fabriquer un certain nombre de ces piastres et les a importées comme une pure opération commerciale, peut-elle cesser au moment où ces piastres quittent sa caisse, ou doit-elle être tenue d'échanger les pièces dépréciées, tout au moins à concurrence du nombre de pièces qu'elle a fait frapper?

Il est prudent de ne pas hasarder d'opinion, dont d'ailleurs on n'a cure en notre pays, car nous n'ignorons pas que le meilleur moyen de s'entendre consiste à ne s'expliquer sur rien, mais il pourra sembler exorbitant que la perte doive finalement tomber sur le dernier détenteur d'une pièce dépréciée, n'ayant que la seule valeur de l'argent fin qu'elle contient.

Quel pourra être l'avenir du métal argent en Extrême-Orient?

Jamais il n'y a eu autant d'or dans le monde, mais jamais aussi il n'y a eu autant d'argent. Si la production de l'argent est presque stationnaire, celle de l'or augmente chaque année, ainsi qu'il résulte des statistiques suivantes :

ANNÉES.	POIDS EN KILOGRAMMES.		OBSERVATIONS.
	OR.	ARGENT.	
1896	304,309k	4,885,080k	(A) Production ralentie par les événements politiques qui se sont déroulés dans l'Afrique australe.
1897	355,212	4,990,666	
1898	431,656	5,259,286	
1899	461,515	5,236,951	
1900	(A) 383,049	5,400,418	
1901	(A) 394,962	5,382,369	
1902	(A) 445,215	5,193,978	
1903	494,368	5,380,819	

Cependant, la valeur de l'or n'a pas diminué depuis longtemps; seule celle de l'argent a plutôt tendance à la baisse.

Il n'y a pas lieu de s'effrayer de cette surproduction de l'or, car la stérilisation des mines ne viendra que trop rapidement, surtout depuis l'application des méthodes scientifiques traitant les gisements les plus pauvres. Cet or, on ne l'aperçoit que comme un fallacieux mirage, absorbé qu'il est par les réserves pour les trésors de guerre des nations. Il y en a si peu de disponible, que nous avons vu, en 1898 et 1899, se produire un renchérissement occasionné par des demandes croissantes, la prime ayant atteint 6.50 p. 100 pendant une période de ces deux années et la Banque d'Angleterre élever son taux d'escompte à 4 p. 100 au mois d'octobre 1898 et celle de Berlin à 5 p. 100, puis bientôt après à 6 p. 100, afin de défendre leur encaisse. L'augmentation du taux de l'escompte de la Banque de France de 2 à 3 p. 100, à la même époque, provient de l'élévation de l'escompte au dehors, laquelle tend à faire sortir les capitaux de chez nous par l'appât d'un rendement plus rémunérateur; donner de l'or ne ferait que seconder cet exode de capitaux français, qu'il s'agit de retenir au logis. C'est alors que l'élévation de l'escompte devient le remède indiqué, l'inconvénient de payer l'argent un peu plus cher étant bien moindre que celui de le voir se raréfier, ce qui produirait d'ailleurs bien vite le renchérissement. Les capitaux n'ont déjà que trop de tendance à s'échapper, sous la menace de l'impôt personnel, global et progressif sur le revenu, qui doit découler fatalement de l'introduction de la progressivité dans l'impôt successoral.

Le maintien du prix de l'or provient donc des demandes incessantes et non de la diminution dans la production.

Similairement, c'est la diminution dans la demande de l'argent, bien plus que l'augmentation de la production, qui a précipité sa chute.

Il en résulte que, si toute l'Asie venait à adopter la monnaie d'or, on verrait très probablement une grave crise monétaire.

Il peut donc sembler, surtout en ce moment, que la Chine, assiégée de toutes parts, plus ou moins pacifiquement par les Blancs, désireux d'y construire des chemins de fer, dans le but immédiat de faire les affaires de l'industrie métallurgique sous toutes ses formes, de leurs pays respectifs, n'a pas de raison péremptoire pour adopter l'étalon d'or, pas plus d'ailleurs qu'elle n'en a le désir.

Le lecteur sait déjà que la Chine a demandé la revision du tarif des douanes, et que, dès 1896, lors de son voyage autour du monde, *Lí hôung tchăng*[1] 李鴻章 en a entretenu les différentes Cours où il fut reçu et que trop bien accueilli[2]. Ce désir tout naturel, la situation commerciale n'étant plus la même qu'en 1858, n'implique pas forcément un changement de monnaie, mais peut se traduire par une simple augmentation des droits qui continueraient à être perçus en taëls d'argent; par contre, bien entendu, les droits de *lí kīn*[3], c'est-à-dire toutes les taxes intérieures de toute nature, soit impériales, provinciales, locales ou municipales, devraient être fixés, à l'exclusion de ceux déjà appliqués, à la garantie de l'emprunt chinois de 1898.

[1] Né en 1822, dans le district de Hŏ fêi 合淝, province de Ngān hoēi 安徽; mort à Pĕkīng le 7 novembre 1901.

[2] En exécution du protocole final signé à Peking le 13 septembre 1901, toutes les importations (sauf quelques exceptions) devront payer un droit de 5 o/o *ad valorem;* les produits exportés payent les droits du tarif actuellement en vigueur.

[3] 釐金, de *Lí*, la millième partie de l'once ou taël, qui est nominalement une sapèque de cuivre et *Kīn*, métal, employé ici pour monnaie. Taxe arbitraire, originellement d'une sapèque par taël sur tous produits, imposée en vue de combler le déficit de l'impôt foncier de Chine, causé par la rébellion des Taiping et Nien-fei. Le produit de cette taxe devait être réservé aux seules dépenses militaires, d'où son nom d'impôt de guerre, et d'après le *Tsòung lì yâ mên* 總理衙門 (maintenant *Wái woú póu* 外務部), ne devait être que tout temporaire. Elle est maintenant perçue à des taux qui diffèrent dans les diverses provinces et à diverses reprises. Les concessions étrangères des ports ouverts sont exemptes de la perception du *lí kīn*.

Bien plus, il est possible que le maintien de l'étalon d'argent en Chine soit reconnu indispensable, au moins pour un temps, par les financiers, qui vont avoir à faire face aux dépenses d'infrastructure de ces chemins de fer, leur intérêt particulier les y amenant, car il n'est pas probable que les ouvriers indigènes demandent à échanger l'argent de leur salaire contre de l'or, dans des pays où la vie est encore à bon marché et où la seule monnaie réelle est la sapèque de cuivre. La monnaie chère, c'est-à-dire la pièce de monnaie d'une valeur élevée, veut toujours dire augmentation dans le prix des denrées; on ne peut encore le souhaiter, car de bas prix sont indubitablement un bienfait pour la classe pauvre, qui est la plus nombreuse (voir page 593, note 1).

Ce serait donc, pour encore de longues années, l'absorption par la Chine d'une partie de la production de l'argent; mais cette absorption ne sera peut-être pas suffisante pour arrêter la baisse de l'argent, quoique ce métal ne soit plus maintenant qu'un sous-produit de l'exploitation des mines de cuivre, de plomb et de zinc[1].

[1] Nous entendons parfaitement la conclusion des Commissaires américains *On international exchange*, du 1[er] octobre 1903, disant que : «La hausse dans le prix du cuivre et du zinc par suite de l'augmentation de la demande de ces métaux a amené une stabilité notable dans la production de l'argent. On peut s'attendre à voir cet effet se continuer dans l'avenir aussi longtemps que l'emploi des autres métaux ne diminuera pas en raison de l'élévation des prix. Il semble maintenant qu'on ait atteint le point auquel la stabilité du prix de l'argent est devenue à peu près indépendante de son coût de production puisque l'offre des autres minerais qui sont produits en combinaison avec l'argent dépend surtout du prix de l'un ou de plusieurs d'entre eux, et que ce prix est apparemment aussi élevé qu'il peut l'être sans entraîner une diminution prononcée de consommation.» Mais les Américains, maîtres du marché du cuivre, n'ont-ils pas déjà dépassé la mesure permise à la spéculation? Car les cours du métal ne sont plus uniquement, de nos jours, le reflet de la demande normale entre la production et la consommation.

Si nous désirons augmenter notre commerce avec la Chine, nous devons trouver les moyens d'abaisser le prix du transit et ainsi développer notre commerce d'exportation.

Si les chemins de fer doivent aider au développement des affaires et les stimuler, ainsi que nous l'écrivions dès 1882 [1], au sujet de l'insuffisance du Fleuve Rouge pour les transactions commerciales avec les provinces chinoises voisines, le métal argent sans nul doute facilitera les exportations, au moins temporairement, car c'est seulement avec l'exportation qu'on pourra payer les produits importés.

Si nous souffrons du protectionnisme à outrance que nous a imposé la Métropole, les exportateurs vers la Chine ont longtemps désiré qu'il leur soit laissé le bénéfice du métal blanc qui a permis à l'Indo-Chine française de lutter contre l'homme jaune.

Cependant, la Chine est dans une situation exceptionnellement favorable pour adopter un étalon d'or, puisqu'à l'inverse de l'Inde et du Japon, elle n'aurait aucune dépense ou ennui pour se libérer de la circulation actuellement existante. Les métaux précieux, monnayés ou non, circulent en Chine simplement au poids et seulement dans les transactions financières et commerciales avec les étrangers. La population commence à apprécier l'avantage des monnaies et plusieurs ateliers monétaires [2] sont en activité, mais,

[1] *Voyage d'études fait au Tonkin*, dans *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, Imprimerie Nationale, tome VI, 1883, et tome VII, 1884.

[2] Les monnaies qu'on rencontre dans la circulation portent sur la face, dans le champ, l'inscription 光 緒 元 寶 et des mots mandchous ayant même signification; en exergue, en chinois, en haut le nom de la province et au-dessous le poids des pièces, pesées à la balance dite 庫平. Au revers le dragon volant de face; en légende, en anglais, en haut, le nom de la province et audessous le poids. — L'année de fabrication se trouve sur l'une des deux faces, ou n'existe pas. — La pièce de 1 dollar pèse 7 *tièn* 2 *phân* ou 7 *mace* 2 *candareens;* celle de 50 *cents* pèse 3 *tièn* 6 *phân* ou 3 *mace* 6 *candareens;* celle de 20 *cents* pèse

les monnaies qu'ils fabriquent sont des dollars ou parties de ceux-ci, tandis que le Gouvernement recueille ses taxes en taëls, poids qui n'est représenté par aucune monnaie[1]. Tout ce que la Chine aurait à faire, si elle en était maîtresse, serait de notifier qu'après une certaine date les taxes et droits devront être payés en or au lieu de l'être en argent, la circulation du commerce étant laissée libre de se régler selon les nouvelles conditions et suivant les besoins. L'argent continuerait probablement à être l'intermédiaire du commerce de détail pour un temps encore assez long, tandis que l'or deviendrait la mesure de valeur dans les affaires de gros et les grosses transactions financières, position qu'il occupe déjà virtuellement dans les ports à traité. Graduellement, le commerce de détail viendrait de plus en plus à mesurer ses opérations selon l'étalon d'or, de sorte que ce dernier deviendrait, avec le temps, l'étalon universellement reconnu.

Dans tous les cas, le doute n'est pas permis, qu'une convention internationale adoptant la frappe abondante de l'or et de l'argent et de leur pouvoir libératoire dans une proportion fixe, serait bien

1 *tièn* 4 *phân* 4 *li* ou 1 *mace* 44 *candareens;* celle de 10 *cents* pèse 7 *phân* 2 *li* ou 7, 2 *candareens;* celle de 5 *cents* pèse 3 *phân* 6 *li* ou 3, 6 *candareens.* Les noms de provinces qui figurent sur les monnaies, selon l'orthographe anglaise, sont les suivants : *An hwei* 安徽; *Foo kien* 福建; *Fung tien* 奉天, en mandchou Moukden, qui est le nom du *phủ* de la capitale de la Mandchourie et de la province de *Ching king* 盛京; *Hu peh* 湖北; *Kiang nan* 江南; *Ki rin* 吉林; Arsenal de *Pei yang* 北洋 (*Tientsin*); *Tai wan* 臺灣, ou Formose. Nous croyons savoir, mais sans avoir vu de pièces, qu'il existe aussi des ateliers monétaires à : *Chang sha* 長沙, province de *Hu nan* 湖南; *Cheng tu* 成都, province de *Sze chuan* 四川; *Lung chow* 龍州, province de *Kwang si* 廣西; *Soo chow* 蘇州, province de *Kiang soo* 江蘇.

[1] On parlait en 1902 de la fabrication possible à Tientsin, d'un taël d'argent par la province du Chihli. Est-ce l'embryon de la monnaie nationale, prévue au nouveau traité commercial, c'est-à-dire une monnaie acceptée dans toutes les autres provinces et ayant un rapport fixe avec la sapèque de cuivre ?

meilleure pour l'Indo-Chine et toutes les autres contrées, que l'établissement du seul étalon d'or, métal qui est devenu la monnaie unique pour les payements internationaux. La solution de cette question sera une des tâches gigantesques de notre époque.

Ajoutons encore, pour terminer, qu'une monnaie universelle (même une monnaie de papier) est un desideratum commercial; des intérêts particuliers pourront en souffrir, mais le monde en général y gagnerait[1].

[1] Les intérêts particuliers sont ceux des banques, qui, grâce à la puissance de leur capitaux et aux facilités d'information qui en découlent, briment en particulier chaque commerçant dont les opérations ne peuvent être aussi fréquemment renouvelées que celles des changes. Avec une monnaie universelle, le gain, réalisable sur les opérations de changes, serait enlevé aux banques, au bénéfice des intérêts du plus grand nombre. Il appartient aux États de décider si les intérêts généraux doivent passer avant des intérêts particuliers.

TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE EN INDO-CHINE.

DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.	DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.
1862. — 10 avril	5f 55c	1890. — 21 février	3f 90c
1863. — 5 mars	5 37	11 mai	4 05
1er octobre	5 55	1er juin	4 10
1864. — janvier	6 10	21 juin	4 15
23 février	6 25	21 juillet	4 30
8 mai	6 20	1er septembre	4 70
25 juin	6 15	1er octobre	4 45
24 juillet	6 05	1er novembre	4 25
31 août	5 85	1er décembre	4 15
20 septembre	5 55	1891. — 1er janvier	4 25
1876. — 1er décembre	5 35	21 février	4 00
1882. — 1er janvier	4 68	1er décembre	3 90
1883. — 1er avril	4 56	1892. — 1er février	3 80
1er décembre	4 65	1er avril	3 60
1884. — 1er mai	4 60	1er septembre	3 55
1er octobre	4 65	1er octobre	3 50
1885. — 1er janvier	4 55	1er novembre	3 55
1er mars	4 45	1er décembre	3 50
1er octobre	4 40	1893. — 1er janvier	3 45
1er décembre	4 30	1er avril	3 40
1886. — 1er janvier	4 20	1er juin	3 45
1er juin	4 10	1er juillet	3 30
21 juillet	4 00	1er août	3 25
11 août	3 85	1er octobre	3 20
1er octobre	3 95	1er novembre	3 15
1er novembre	4 00	1894. — 1er janvier	3 10
21 novembre	4 20	17 février	3 00
1887. — 15 mars	4 15	1er mars	2 95
1er mai	4 00	1er avril	2 85
1er juillet	3 90	16 juillet	2 75
1er septembre	3 95	1er septembre	2 80
1888. — 1er avril	8 85	16 octobre	2 75
1er juin	3 80	1er novembre	2 80
1er octobre	3 85	1er décembre	2 75
1889. — 1er mai	3 80	1895. — 1er janvier	2 70
1er novembre	3 85	1er février	2 65
21 novembre	4 00	16 février	2 60

DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.	DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.
1895. — 1er avril	2f 65c	1901. — 25 janvier	2f 60c
1er mai	2 70	5 février	2 55
1er juin	2 75	6 avril	2 50
1er août	2 70	26 avril	2 55
1er septembre	2 75	5 juillet	2 50
1896. — 16 mars	2 80	20 octobre	2 45
1er août	2 75	28 novembre	2 40
1er septembre	2 70	14 décembre	2 35
21 septembre	2 65	1902. — 8 janvier	2 40
1897. — 1er janvier	2 70	25 janvier	2 35
12 mars	2 65	12 mars	2 30
19 mars	2 60	15 avril	2 25
8 avril	2 55	25 avril	2 20
14 mai	2 50	5 mai	2 15
1er août	2 45	25 mai	2 20
10 août	2 40	6 octobre	2 15
22 août	2 35	12 novembre	2 10
1er septembre	2 30	22 novembre	2 05
15 septembre	2 35	27 novembre	2 00
22 septembre	2 40	1903. — 1er avril	2 05
1er octobre	2 35	26 avril	2 10
18 octobre	2 40	28 avril	2 15
23 octobre	2 45	1er mai	2 20
5 décembre	2 50	4 mai	2 15
1898. — 30 janvier	2 45	31 mai	2 10
15 février	2 40	17 juillet	2 15
1er mars	2 35	23 juillet	2 20
24 avril	2 40	10 août	2 25
12 juin	2 45	18 août	2 30
10 août	2 40	1er septembre	2 40
7 septembre	2 45	17 septembre	2 35
16 décembre	2 50	9 novembre	2 30
1899. — 4 mai	2 55	16 novembre	2 25
5 septembre	2 50	30 novembre	2 20
16 décembre	2 55	1904. — 1er janvier	2 15
1900. — 18 janvier	2 50	6 janvier	2 20
28 mars	2 55	10 janvier	2 30
27 juillet	2 60	27 janvier	2 25
10 septembre	2 65	11 février	2 30

DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.	DATES.	TAUX OFFICIEL DE LA PIASTRE en francs.
1904. — 15 février........	2f 40c		
29 février........	2 35		
21 mars.........	2 30		
5 avril.........	2 25		
13 avril.........	2 20		
23 avril.........	2 25		
10 mai..........	2 30		
6 juillet........	2 35		
22 août.........	2 30		
26 septembre.....	2 35		

PIASTRES DE COMMERCE ET MONNAIES DIVISIONNAIRES FABRIQUÉES PAR LA MONNAIE DE PARIS.

ANNÉE de FABRICATION.	DÉNOMINATION ET NOMBRE DES PIÈCES. — ARGENT. — PIASTRE.				BRONZE. — 1/100 de PIASTRE.	
	PIASTRE.	50/100 de PIASTRE.	20/100 de PIASTRE.	10/100 de PIASTRE.	1/100 de PIASTRE.	SAPÈQUE 1/500 DE PIASTRE.
COCHINCHINE FRANÇAISE.						
1879	"	180,000	350,000	400,000	500,000	20,000,000
1880	"	"	"	"	"	"
1881	"	"	"	"	"	"
1882	"	"	"	"	"	"
1883	"	"	"	"	"	"
1884	"	10,000	320,000	510,000	444,269	"
INDO-CHINE FRANÇAISE (TYPE ANCIEN).						
1885	799,511	40,000	1,280,000	2,040,000	3,678,190	"
1886	3,215,771	"	"	"	1,882,541	"
1887	3,076,410	"	250,000	"	2,362,388	5,000,000
1888	947,615	"	"	1,000,000	2,564,148	5,000,000
1889	1,239,884	(A) 100	(A) 200	(A) 100	1,573,464	"
1890	6,108	"	"	"	"	"
1891	"	"	"	"	"	"
1892	"	"	200,000	200,000	2,647,680	1,635,767
1893	794,723	"	200,000	600,000	1,852,320	864,233
1894	1,308,437	100,000	250,000	500,000	465,000	2,500,000
1895	1,782,012	100,000	300,000	600,000	"	"
INDO-CHINE FRANÇAISE (TYPE NOUVEAU).						
1895	3,798,452	"	250,000	300,000	289,747	"
1896	11,858,018	110,000	300,000	650,000	3,690,262	"
1897	2,511,128	"	300,000	900,000	11,054,991	2,828,536
INDO-CHINE FRANÇAISE (3e TYPE.)						
1898	4,303,953	"	250,000	500,000	5,000,000	2,171,464
1899	4,681,244	"	2,050,000	4,100,000	8,000,000	5,000,000
1900	13,318,856	(A) 100	1,750,100	3,600,100	8,000,100	2,656,614
1901	3,150,000	"	1,375,000	2,950,000	9,750,000	4,843,486
1902	3,326,554	"	3,525,000	7,050,000	6,050,000	2,500,000
1903	10,076,893	"	675,000	1,300,000	8,000,000	"
TOTAUX	70.195,569	540,200	13,625,200	27,200,200	72,800,100	55,000,100

OBSERVATIONS.

(A) Pièces de collection frappées à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889. (Décision ministérielle du 19 juillet 1889.)

(B) Pièces de collection.

—

Toutes ces monnaies sont revêtues des trois signes caractéristiques suivants :

1° Au milieu la lettre monétaire A, désignant les pièces frappées à la Monnaie de Paris.

2° Le différent des Directeurs de la fabrication :

Baron Renouard de Bussière (1861-1879) différent : *une abeille;*

Régie (1880) différent : *une corne d'abondance*, substituée à l'entreprise par la loi du 31 juillet 1879.

3° Le différent des Graveurs généraux des monnaies :

Barre fils, Auguste (1879) différent : *une ancre avec une petite barre traversant l'anneau placé à l'extrémité de la tige ;*

Lagrange Jean (1880-1896) différent : un *faisceau ;*

Patey, Henri-Auguste-Jules (1er mai 1896) différent : *une torche.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

BANQUE DE L'INDO-CHINE.

Dès le mois de janvier 1869, la Chambre de commerce de Saigon, faisant une étude sur la situation monétaire de la Cochinchine, reconnaissait que l'encaisse se composait d'environ 1 million de piastres mexicaines et de 2 millions de ligatures de sapèques de zinc. Elle faisait remarquer que la piastre constituait une monnaie lourde et encombrante, occasionnant des dommages à cause de la grande quantité de pièces fausses et nécessitant par suite une vérification minutieuse qui entraînait une perte de temps.

A la suite de cette étude, elle émettait le vœu que le Trésor public mît en circulation des billets de 5, 10, 25, 50 et 100 piastres, pour une somme équivalente à 1 million de francs.

Cette question a été mise à l'étude au Ministère, mais elle n'a reçu un commencement de solution qu'en 1876, après la création de la Banque de l'Indo-Chine ayant tous les droits et privilèges édictés par la loi du 24 juin 1874 au profit des banques coloniales.

Cette banque est venue prendre la place du Comptoir d'Escompte de Paris qui existait à Saigon depuis 1862.

A cette époque déjà lointaine, le Gouvernement français avait rompu avec le régime protectionniste qui avait entravé jusqu'alors les échanges internationaux du pays, par des tarifs de douane élevés. Ce mouvement économique n'avait pu laisser indifférent le Comptoir d'Escompte, toujours prêt à apporter son concours au commerce français. Hélas! après une période libre-échangiste qui a duré environ trente ans, nous voilà cependant revenus au lamentable spectacle des prohibitions absolues ou des taxes excessives.

Lors de l'établissement de la Banque de l'Indo-Chine à Saigon, il existait trois autres établissements ou agences de crédit européens, qui sont :

Hongkong and Shanghai Banking Corporation;

Chartered Bank of India, Australia and China;

Chartered mercantile Bank of India, London and China.

La Banque de l'Indo-Chine, dont le siège social est à Paris, fut fondée en vertu d'un décret du 21 janvier 1875 avec un privilège de vingt années; ce privilège fut prorogé une première fois par un décret du 20 février 1888 pour une nouvelle période de dix années à compter du 21 janvier 1895, soit jusqu'au 21 janvier 1905 et enfin par un décret en date du 16 mai 1900, pour une nouvelle période de quinze années, courant jusqu'au 21 janvier 1920. Il y a encore un décret postérieur du 3 avril 1901, mais qui ne règle qu'un détail de l'émission fiduciaire en pays étrangers.

Le capital social était primitivement de 8 millions de francs divisé en 16.000 actions de 500 francs chacune; lors de la première prorogation de son privilège, le capital social fut porté à 12 millions de francs, divisé en 24,000 actions; enfin lors de la nouvelle prolongation, le capital fut porté à 24 millions de francs, divisé en 48,000 actions.

Un versement unique de 125 francs par action a été effectué.

Lors de l'émission des 8,000 actions nouvelles, une prime de 75 francs par titre fut exigée des nouveaux actionnaires et à l'époque de la troisième émission, les 24,000 actions dernières durent supporter un supplément d'apport de 175 francs par titre, représentant la prime équivalente à la quote-part des réserves et amortissements, acquise aux actions anciennes.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération; elles sont indivisibles.

Les opérations de la Banque de l'Indo-Chine, sont :

1° Émettre, à l'exclusion de tous autres établissements, des billets au porteur et à vue. Les billets ont le cours légal, c'est-à-dire que l'État et les particuliers peuvent se libérer de leurs engagements en payant en billets. Les billets sont remboursables à vue par la succursale ou agence qui les a émis et, en outre, par toutes

succursales ou agences qui seraient désignées d'un commun accord par le Ministre des colonies et la Banque (nous reviendrons sur ce dernier point);

2° Se charger du service de Trésorerie dans les Colonies et Protectorats où sont établies ses succursales;

3° Escompter des billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures et dont l'échéance ne doit pas dépasser cent vingt jours; consentir, dans les mêmes conditions, des avances en compte courant sans que la durée de ces prêts puisse excéder six mois;

4° Créer, négocier, escompter, acheter des traites, mandats ou chèques;

5° Escompter des obligations négociables ou non négociables garanties;

6° Acheter et vendre des matières d'or, d'argent ou de cuivre;

7° Recevoir le dépôt volontaire de toutes sommes en compte courant, avec ou sans intérêts;

8° Consentir des prêts sur récoltes soit aux individus, soit aux collectivités agricoles ayant qualité de personne civile, dans les conditions prescrites par la loi du 24 juin 1874.

La première succursale ouverte fut celle de Saigon qui fonctionna pendant près d'un an avant d'être mise en possession de ses billets. Elle émit d'abord des coupures de 20 et 5 piastres; puis parurent en 1877 celles de 100 piastres et enfin en août 1892 celles de 1 piastre. Le Gouverneur Général, appuyé par les Chambres de commerce, en protestant contre l'émission de la coupure d'une piastre, autorisée par décret ministériel du 3 août 1891, n'avait pas promulgué ce décret, ce qui n'est pas suffisant pour l'infirmer.

L'émission se compose actuellement de quatre coupures, portant l'inscription *Décret du 21 janvier 1895* ou *Décret des 21 janvier 1875 et 20 février 1888* selon l'époque de leur émission. Il y a de

plus en cours, pour le Tonkin et l'Annam, deux types de billets : les uns sont datés directement de *Haiphong*, les autres portent imprimé *Saigon* et sont surchargés d'un timbre à date; ces billets n'étant remboursables pour le moment que par la succursale qui les a émis n'ont par suite pas cours légal en Cochinchine. Réciproquement ceux datés Saigon n'ont pas cours légal ni au Tonkin ni en Annam.

La coupure de 100 piastres est imprimée en bleu sur une feuille de papier blanc à fond teinté paille clair laissant une bordure blanche, mesurant 0 m. 215 de longueur sur 0 m. 145 de largeur. Au recto figure un portique d'une architecture orientale; devant le pilastre de droite s'élève la statue de Vasco de Gama; devant celui de gauche, un batelier chinois appuyé de la main gauche sur une rame, auprès d'une proue à tête de dragon. Sur les piédestaux, le nombre *100*, et au bas un paysage maritime : un steamer passant et deux jonques chinoises.

En tête du billet se trouvent indiqués le numéro d'ordre et la série; on lit au-dessous : la date du ou des décrets. — *Banque de l'Indo-Chine* et le lieu et la date de l'émission.

A gauche, en français : *Cent piastres-payables-en espèces au porteur* A droite et symétriquement, en anglais : *Hundred dollars-to be paid-on demand to bearer.*

Plus bas, les signatures du caissier de la succursale, du directeur de Paris et d'un administrateur. Toutes les inscriptions ci-dessus sont en noir. En dehors de la vignette, les noms des dessinateurs *A. Bramtot et G. Duval* et du graveur *J. Robert.*

Au revers, dans des cartouches et ressortant sur de fins dessins d'ornement, sont imprimés les mots *Banque de l'Indo-Chine,* cent soixante fois répétés; *cent piastres,* énoncés dix fois, et deux fois la citation des pénalités édictées par l'article 139 du Code.

Sur le tout, courent des caractères chinois en colonnes et imprimés en noir : *ngân nhất bách nguyên* 銀壹百元, cent piastres d'ar-

gent; *kiến tự giao ngân* 見字交銀, valeur en numéraire, *nhất bách nguyên* 壹百元, cent piastres, répétés deux fois; *phụng bổn quốc đặc dụ* 奉本國特諭, *Đông phương hội lý ngân hàng* 東方匯理銀行, décrété avec privilège du Gouvernement; Banque de l'Indo-Chine.

Au centre a été ménagé un médaillon en blanc, dans lequel on aperçoit, en transparent, une tête de mercure, de profil à droite.

La coupure de 20 piastres est imprimée en bleu sur papier blanc mesurant 0 m. 208 de longueur sur 0 m. 118 de largeur. Au recto figurent deux colonnes octogonales, reliées en haut par un treillis garni d'un léger feuillage et portant, au centre, sur des banderoles, la date du ou des décrets. Dans chacun des angles intérieurs de ce portique, un dragon et un palmier. En avant de chaque pilier se trouve un éléphant de face avec son cornac accroupi. Dans des écussons, au chapiteau et sur le piédestal, le nombre 20.

Au bas, deux femmes accoudées, dans des positions symétriques : à droite, l'Europe, une faucille à la main et ayant auprès d'elle un bœuf couché; à ses pieds, des gerbes et des ceps. A gauche, l'Asie appuyée sur un tigre couché et des végétaux exotiques.

Des indications analogues à celles imprimées sur le billet de cent piastres figurent dans ce cadre, mais pour vingt piastres seulement.

Au verso, des cartouches et la tête de Mercure, et, sur le tout, les mêmes inscriptions, en caractères chinois, données plus haut, sauf le chiffre de la valeur. Ce billet est signé des dessinateurs *A. Bramtot et G. Duval* et du graveur *Ch. Wullschleger*.

La coupure de 5 piastres est imprimée en bleu sur papier blanc mesurant 0 m. 180 de longueur et 0 m. 090 de largeur. Au recto dans un cadre, à droite, un médaillon en blanc, avec la

même tête de Mercure en transparent; le chiffre 5 dans les angles supérieurs du cadre. Au-dessous, un Neptune sur deux dauphins.

Dans le champ du billet, des inscriptions à l'encre brune semblables à celles déjà lues au recto des précédentes coupures, mais pour une valeur de cinq piastres.

Au verso, deux médaillons en blanc, entourés par un dragon. Mêmes cartouches que ci-dessus et les signatures des dessinateurs *A. Bramtot et G. Duval* et du graveur *Ch. Wullschleger*.

La coupure de 1 piastre est imprimée en bleu sur papier blanc à fond teint épaille, mesurant 0 m. 140 de longueur sur 0 m. 107 de largeur. Au recto un encadrement ornementé de style chinois, ayant à sa partie inférieure un dragon qui tient le bonheur, *phúc* 福, dans la gueule.

Dans le champ, à droite, une femme assise, la tête laurée, tenant de la main gauche un caducée, et du bras droit allongé soutenant une draperie, protège une femme annamite assise sur un degré inférieur, la main droite tenant une canne à sucre. Au bas du siège une gerbe. A gauche, des inscriptions en bleu semblables à celles des précédentes coupures, mais pour une valeur d'une piastre. Dans la pâte du papier un filigrane *$ 1* placé à gauche. La signature du caissier local ne figure pas sur ces coupures. En dehors du cadre, les noms des dessinateurs *Daniel Dupuis et Georges Duval* et du graveur *A. Leveille*.

Au verso, un encadrement de style chinois portant à ses quatre angles *$ 1* et au milieu de sa partie inférieure un caractère de bon augure, *Hỉ* 喜, se réjouir. Des indications analogues à celles imprimées sur les billets précédents figurent dans ce cadre, mais pour une piastre seulement. L'inscription en caractères chinois «valeur en numéraire» n'y figure pas.

Antérieurement à l'adoption du mot *Indo-Chine*, les billets de la colonie de Cochinchine portaient sur leur verso les mots,

maintenant supprimés, *Gia định, Tây cống* 嘉定西貢[1] Basse-Cochinchine, Saigon.

En 1897, deux nouveaux types de billets furent mis en circulation et appliqués à la coupure de 5 piastres.

Le premier type porte sur le verso les caractères *Cao mên* 高綿, Cambodge, et *Lục tỉnh* 六省, Six provinces. Ces billets, pour le moment, n'ont cours légal qu'en Cochinchine et au Cambodge.

La qualification de Six provinces se réfère à la division administrative du pays de *Đồng nai* 仝狔 (Cochinchine) faite en six *trấn* 鎮 durant l'ère *Minh mạng;* ces provinces étaient : *Phan yên* 藩安 maintenant *Gia định* 嘉定; *Định tường* 定祥 maintenant *Mỹ tho* 美萩; *Vĩnh thanh* 永清 maintenant *Vĩnh long* 永隆; *An giang* 安江 maintenant *Châu đốc* 洲[2] 督; *Biên hòa* 邊和; *Hà tiên* 河仙.

Le second type de billet porte les inscriptions : *An nam* 安南 et *Đông kinh* 東京 (Tonkin), et n'a cours légal, pour le moment, qu'en Annam et au Tonkin.

A la fin de 1899, la Banque mettait en circulation en Annam et au Tonkin deux coupures nouvelles :

1° Une de cent piastres, en tout semblable à la précédente, mais imprimée en carmin, et portant au verso deux inscriptions : *An nam* 安南 *Đông kinh* 東京;

2° Une de vingt piastres, en tout semblable à la précédente, mais datée 1898 et imprimée aussi en carmin; le verso porte les deux inscriptions : *An nam* 安南 *Đông kinh* 東京.

De plus, il semble que prochainement la couleur de la coupure d'une piastre doive être changée de bleu en bistre, cette coupure étant remboursée par la Banque indifféremment dans l'Indo-Chine entière.

[1] *Tây cống*, imitation servile et ridicule de deux phonétiques cantonnaises, *Sai kung*, au lieu des mots annamites *Sài gòn* 柴棍 (voir p. 413).

[2] Annoter *Dictionnaire Génibrel*, p. 113, col. 1, *châu*. 洲 rappelle l'origine alluviale. 州 ne s'applique qu'aux territoires montagneux.

Ajoutons encore que les billets de cinq piastres ainsi que ceux d'une piastre sont toujours d'une saleté répugnante; au point de vue du respect de soi-même et de la plus simple hygiène, il est désirable qu'ils soient détruits en grand nombre et remplacés souvent par des neufs. Les frais de fabrication de tous les billets étant déjà amortis, cette dépense nécessaire et urgente ne grèverait que peu un prochain bilan.

La situation de la Banque de l'Indo-Chine est de tous points excellente et justifie amplement la confiance que les porteurs de billets n'ont cessé de lui témoigner; sa prospérité est affirmée par les dividendes annuels distribués à ses actionnaires, depuis sa fondation :

DIVIDENDE ANNUEL DISTRIBUÉ PAR ACTION LIBÉRÉE DE 125 FRANCS.

	fr. c.		fr. c.
1875..........	Néant	1890..........	20 00
1876..........	6 25	1891..........	20 00
1877..........	10 00	1892..........	20 00
1878..........	10 00	1893..........	20 00
1879..........	11 00	1894..........	20 00
1880..........	12 50	1895..........	22 00
1881..........	12 50	1896..........	25 00
1882..........	13 50	1897..........	25 00
1883..........	14 00	1898..........	25 00
1884..........	16 00	1899..........	25 00
1885..........	20 00	1900..........	25 00
1886..........	22 00	1901..........	30 00
1887..........	35 00	1902..........	32 50
1888..........	30 00	1903..........	37 50
1889..........	20 00		

soit, pour cette dernière année, un revenu de 30 p. 0/0 du capital versé, sans compter les réserves et les comptes de dépenses de premier établissement et de fabrication des billets qui sont amortis.

Naturellement les actionnaires de la première émission sont seuls à profiter du plein du dividende.

La circulation des capitaux est tellement active, ils sont si demandés et si peu offerts[1], que ces bénéfices fantastiques prouvent l'utilité de cet établissement; aussi, sommes-nous convaincu, qu'à côté de cette Banque, qui a rendu d'incontestables services, la place est marquée depuis longtemps pour des institutions similaires; elle serait le banquier des banquiers, bien plutôt que celui du public.

Le montant des comptes de dépôts d'espèces en Indo-Chine[2], non productif d'intérêts pour les particuliers, s'élevait au 31 décembre de chaque année à :

	SAIGON, PHNOM PENH, HONG KONG.	HAIPHONG, HANOI, TOURANE.
1875	595,000 francs	Néant.
1876	850,000	"
1877		"
1878	1,366,000	"
1879	322,000	"
1880	471,000	"
1881	1,185,000	"
1882	891,000	"
1883	685,000	"
1884	1,462,000	"

[1] Le capital est tellement rare, qu'en matière indigène le taux légal de l'intérêt est fixé à trente-six pour cent par année, ainsi qu'il a été déjà dit. Mais, en réalité, on ne prête guère, entre asiatiques, à moins de cent à cent cinquante pour cent, lorsqu'il s'agit d'avances faites aux petits cultivateurs de rizières, avances remboursables en nature à la récolte. L'intérêt légal en matière européenne est fixé à douze pour cent par an. L'intérêt dû aux monts-de-piété des grandes municipalités est fixé à trois pour cent par mois au Tonkin et deux pour cent seulement en Cochinchine.

[2] L'agence de Haiphong a été ouverte le 1er avril 1885; celle de Hanoi, le 17 janvier 1887; celle de Tourane, le second semestre de 1891; celle de Phnom penh, le 22 février 1891; celle de Hong kong, en juillet 1894, prenant la succession des affaires du Comptoir national d'Escompte de Paris.

	SAIGON, PHNOM PENH, HONG KONG.	HAIPHONG, HANOI, TOURANE.
1885	788,000 francs	421,000 francs.
1886	1,160,000	928,000
1887	1,270,000	1,011,000
1888	946,000	1,066,000
1889	738,000	803,000
1890	753,000	1,271,000
1891	3,033,000	1,771,000
1892	1,920,000	1,444,000
1893	1,347,000	807,000
1894	1,788,000	1,796,000
1895	786,000	1,567,000
1896	4,580,000	2,218,000
1897	2,224,000	1,805,000
1898	2,013,000	3,130,000
	SAIGON, PHNOM PENH.	
1899	6,650,000	2,531,000
1900	4,195,000	3,240,000
1901	2,457,000	3,544,000
1902	3,035,000	5,441,000 [1]

Le chiffre du montant des billets au porteur en circulation en Indo-Chine s'élevait au 31 décembre de chaque année à :

	SAIGON, PHNOM PENH.	HAIPHONG, HANOI, TOURANE.
1875	Néant.	Néant.
1876	2,500,000 francs	"
1877	3,430,000	"

(1) Les renseignements de cette nature ne figurent plus, pour l'année suivante, dans le Rapport du Conseil d'administration à l'assemblée des actionnaires de cette société. Le bilan établi au 31 décembre 1903 mentionne seulement au passif une somme globale de 15,241,080 francs, pour les comptes de dépôts dans les dix agences de la Banque. Pourquoi cette suppression, après l'excellent système suivi pendant vingt-huit années consécutives? Les actionnaires de cette société se seraient-ils plaints du trop d'abondance de renseignements sur la gestion de leurs affaires?

	SAIGON, PHNOM PENH.	HAIPHONG, HANOI, TOURANE.
	—	—
1878	7,024,000 francs	"
1879	3,708,000	"
1880	4,027,000	"
1881	4,562,000	"
1882	6,324,000	"
1883	7,533,000	"
1884	7,711,000	"
1885	8,308,000	1,874,000 francs.
1886	8,648,000	2,779,000
1887	8,084,000	3,816,000
1888	8,296,000	3,443,000
1889	7,312,000	3,409,000
1890	10,263,000	3,831,000
1891	8,865,000	5,386,000
1892	12,322,000	4,398,000
1893	12,249,000	6,714,000
1894	14,734,000	5,292,000
1895	11,207,000	4,021,000
1896	11,036,000	5,746,000
1897	16,811,000	6,101,000
1898	15,073,000	6,184,000
1899	17,826,000	9,044,000
1900	15,624,000	7,975,000
1901	20,838,000	8,094,000
1902	21,587,000	10,303,000
1903	24,977,000	11,091,000

Le Commerce et l'Industrie espéraient que, grâce aux facilités qui lui ont été accordées, la Banque de l'Indo-Chine aurait pu réduire l'écart entre ses cours d'achat et de tirage sur France, écart qui est descendu à 2 1/2 p. o/o mais a été souvent de 3, 4, 5, et même 6 p. o/o, tandis qu'il est seulement de 1 p. o/o sur les places voisines. Ils espéraient encore que les cours des changes imposés par la Banque, sur nos places, suivraient de très près la parité de l'argent.

Le Commerce, l'Industrie et les Planteurs pensaient que la Banque ne se méprendrait pas sur le rôle qu'elle doit jouer vis-à-vis d'eux et qu'elle resterait solidaire de leurs intérêts.

La Banque a clos la plupart des avances en compte courant qui dégénéraient, suivant elle, en commandites déguisées. Cette mesure aurait été prise à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal d'une autre colonie, condamnant la Banque locale à continuer ses avances à une affaire, qui, par sa nature même, ne pouvait être liquidée dans un délai de six mois.

La Banque s'enferme de plus en plus dans le rôle de société de dépôts et d'escompte, désertant le terrain où peuvent s'élever les créations hardies que le génie industriel sollicite et que l'argent peut réaliser. (Participations financières au 31 décembre 1903 : 565,000 francs.)

Les prêts sont faits maintenant aux taux suivants :

6 à 10 p. o/o, sur effets sur place à deux signatures;

6 à 10 p. o/o, sur marchandises importées ou coloniales;

6 à 10 p. o/o, sur dépôts d'or et d'argent;

8 p. o/o, prêts consentis aux agriculteurs indigènes[1]; par réciprocité et en échange des garanties et des facilités données à la Banque, elle verse au Trésor local, tous les ans, une ristourne de 2 p. o/o;

5 à 7 p. o/o, sur autres opérations.

Les banques d'émission des colonies anglaises voisines ont comme charge :

1° Le dépôt au Trésor, en argent ou titres, du tiers du montant de l'émission des billets; en 1899, les banques de Hong kong ont même déposé au Trésor, piastre pour piastre, afin de faire face à la demande croissante de billets, formulée par les Chinois;

[1] Le but qu'on s'était proposé de soustraire l'agriculture annamite à l'usure qui la ronge n'est pas atteint (voir p. 618, n. 1).

2° Un droit de 1 p. 0/0 à payer annuellement sur la circulation fiduciaire moyenne.

La Banque de l'Indo-Chine n'a aucune de ces charges.

On ne peut que regretter que lors de la nouvelle prorogation de son privilège il n'ait pas été possible d'obtenir de la Banque un concours plus effectif pour le Gouvernement de l'Indo-Chine lui-même, des adoucissements pour le Commerce, l'Industrie et les Planteurs, et de faire cesser de suite la levée de taxes arbitraires par l'émission de billets différents non remboursables sans frais sur tout le territoire de l'Indo-Chine; c'est un système d'exaction, de charges intérieures irrégulières sur le commerce, que l'Administration n'aurait jamais dû insérer dans le privilège de la Banque de l'Indo-Chine.

Quant à ce dernier système, le décret du 16 mai 1900 dit en son article VI § 3 : «Les billets sont remboursables à vue par la succursale ou agence qui les a émis et, en outre, par toutes succursales ou agences qui seraient désignées d'un commun accord par le Ministre des colonies et la Banque.» Il ne peut être douteux que, sans attendre les nouvelles protestations véhémentes du Commerce, le Gouverneur Général ait déjà pris les mesures nécessaires pour nous débarrasser de suite de ces taxes despotiques et vexatoires qui ne répondent pas au fait de l'Unité indo-chinoise.

L'article XI du même décret oblige la Banque à se charger du service de Trésorerie dans les Colonies et Protectorats où sont établies ses succursales. C'est en vertu de cette obligation nouvelle qu'il a été convenu que les Trésoriers-Payeurs de l'Indo-Chine déposeraient dorénavant tous leurs fonds disponibles en compte courant dans les succursales de la Banque. D'un commun accord, il a été provisoirement arrêté qu'une bonification d'intérêts de 1 p. 0/0 par an, à partir du 1er janvier 1901 et seulement sur la partie dépassant 3,500,000 piastres, serait réservée à l'Administration. — Cet accord finissait le 1er janvier 1902. A cette date, une

nouvelle convention est intervenue, aux termes de laquelle la banque s'engage à verser à l'Administration une bonification d'intérêts au taux de 2 1/2 p. 100 l'an sur les sommes au-dessus de 3,500,000 piastres mais ne dépassant pas 10 millions de piastres. La Banque s'engage donc à payer les intérêts sur 6,500,000 piastres seulement; cette convention aura une durée de cinq années.

Après avoir constaté la sollicitude constante du Gouvernement pour les intérêts de la Banque, on peut espérer encore que l'initiative de la direction sera employée à faire sortir la Banque de sa vie végétative, et, nous le répétons, en s'inspirant des exigences du crédit public, consacrer ses efforts à favoriser l'esprit d'entreprise, avoir une influence plus considérable sur le développement de l'agriculture, et enfin, sans attendre la création de syndicats agricoles, lutter contre la cherté de la vie décrétée par le protectionnisme, qui est le socialisme d'en haut. Elle renonce à ce qui révèle l'esprit d'entreprise et exige de l'initiative, pour se réfugier dans les affaires de crédit proprement dites. Il y a de la sagesse à agir ainsi, mais ce n'est pas de la finance, c'est de la banque. Elle devrait voir les choses de plus loin, si elle voulait manier intelligemment ses capitaux, et on peut penser qu'il vaut bien la peine de savoir attendre un remboursement pour ne pas perdre un bénéfice sûr.

Sans doute, la Banque doit nécessairement avoir des capitaux facilement réalisables pour faire face aux demandes de remboursement de ses billets [1], ainsi qu'aux retraits des dépôts des capitaux d'attente; mais, si ses fonds et ses droits sont insuffisants pour s'intéresser à l'agriculture et à l'industrie, qu'elle augmente son capital et fasse modifier ses statuts. Nous n'avons pas sur place la ressource de nous adresser à la haute banque ou à de grandes maisons particulières.

(1) Nous avons assez insisté sur l'obligation du remboursement à première réquisition.

DESCRIPTION DES MONNAIES.

INDO-CHINE FRANÇAISE.

615. Figure d'une femme assise à droite; en exergue *République française*, au bas le millésime *1885* et le nom du graveur *Barre;* à la périphérie, une fine dentelure à l'intérieur du listel. – ℟. Au centre l'inscription *Piastre de commerce* et la lettre monétaire *A*, pour la Monnaie de Paris, entre deux différents, le tout entouré d'une couronne d'épis de riz et de feuilles de chêne et de laurier; en exergue : *Indo-Chine française. Titre 0.900. Poids 27,215 gr.;* à la périphérie, une fine dentelure à l'intérieur du listel (voir p. 529). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

616. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1896*. – ℟. Semblable au n° 615, sauf le poids qui est de 27 *grammes* (voir p. 565). — Pièce en argent, à tranche cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

617. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1879*. – ℟. Au centre l'inscription *50 cent.* et la lettre monétaire *A*, pour la Monnaie de Paris, entre deux différents, le tout entouré d'une couronne d'épis de riz et de feuilles de chêne et de laurier; en exergue, on lit : *Cochinchine française. Titre 0.900. Poids 13,607 gr.* (voir p. 523). — Pièce en argent, à tranche cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

618. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1894*. – ℟. Semblable au n° 617, sauf l'inscription de l'exergue, qui

est : *Indo-Chine française. Titre 0.900. Poids 13,607 gr.* (voir p. 529). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

619. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1896*. – R/. Semblable au n° 618, sauf le poids qui est de *13 gr. 5* (voir p. 565). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

620. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1879*. – R/. Au centre l'inscription *20 cent.* et la lettre monétaire *A*, pour la Monnaie de Paris, entre deux différents, le tout entouré d'une couronne d'épis de riz et de feuilles de chêne et de laurier; en exergue, on lit : *Cochinchine française. Titre 0.900. Poids 5,443* (voir p. 523). — Pièce en argent à tranche cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

621. Semblable au n° 615. – R/. Semblable au n° 620, sauf l'inscription de l'exergue, qui est : *Indo-Chine française. Titre 0.900. Poids 5,443* (voir p. 529). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

622. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1895*. – R/. Semblable au n° 621, sauf le poids qui est de *5 gr. 4* (voir p. 565). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

623. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1879*. – R/. Au centre l'inscription *10 cent.* et la lettre monétaire *A*, pour la Monnaie de Paris, entre deux différents, le tout entouré d'une couronne d'épis de riz et de feuilles de chêne

IMPRIMERIE NATIONALE.

et de laurier; en exergue, on lit : *Cochinchine française. Titre 0.900. Poids 2,721.* (voir p. 523). — Pièce en argent à tranche cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

624. Semblable au n° 615. – ℞. Semblable au n° 623, sauf l'inscription de l'exergue, qui est : *Indo-Chine française. Titre 0.900. Poids 2,721.* (voir p. 529). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

625. Semblable au n° 615, sauf le millésime qui est *1895*. – ℞. Semblable au n° 624, sauf le poids qui est de *2 gr. 7* (voir p. 565). — La tranche de cette pièce en argent est cannelée. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

626. Figure d'une femme assise à droite; au-dessous la lettre monétaire *A* entre deux différents et les initiales du graveur *A.B;* en exergue : *République française. 1879.* – ℞. Un cartouche renfermant les caractères *Bách phần chi nhất* (un centième); à l'extérieur *1 C;* en exergue : *Cochinchine française. Poids 10 gr.*, entre deux grènetis (voir p. 523). — Bronze. Tranche lisse. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.) Pièce appelée *xu* par les Indigènes.

627. Semblable au n° 626, sauf le millésime qui est *1892*. – ℞. Semblable au n° 626, sauf les mots nouveaux *Indo-Chine* (voir p. 529). — Bronze. Tranche lisse. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.) C'est le *xu* des Indigènes.

628. Figure d'une femme assise à gauche protégeant une femme annamite, au-dessous : *1 cent;* en bas, la lettre monétaire *A* entre deux différents et le nom du graveur *Daniel Dupuis;*

en exergue *République française.* – R/. Autour d'un trou circulaire, sont écrits quatre caractères *Bách phần chi nhất* (un centième); en exergue : *Indo-Chine française. 1896.*, entre deux grènetis (voir p. 565). — Bronze. Tranche lisse. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.) C'est le *xu* des Annamites.

629. Série des caractères chinois suivants : *Đại pháp quốc chi An nam.* — *Đang nhị.* – R/. *Cochinchine française. 1879;* au-dessous du trou carré, la lettre monétaire *A* entre deux différents (voir p. 523). — Pièce en bronze, à tranche lisse. En cette année, il fut fabriqué 20 millions de ces pièces.

630. Semblable au nº 629. – R/. Semblable au nº 629 sauf *Indo-Chine française. 1894* (voir p. 529). — Pièce en bronze à tranche lisse. (Voir p. 609, les quantités et les années de fabrication.)

631. Tête de République à droite; en exergue : *République française. 1875.*, entre un grènetis et une dentelure. – R/. *1 centime;* au dessous, la lettre monétaire *K*, pour la Monnaie de Bordeaux, entre deux différents; en exergue *Liberté Égalité Fraternité*, entre un grènetis et une dentelure. — Cette pièce en bronze, à tranche lisse, a été percée d'un trou rond dans les ateliers de l'Arsenal de Saigon (voir p. 522).

632. Une aigle éployée ; en exergue : *Republica mexicana.* – R/. Le bonnet de la liberté posé sur un soleil rayonnant; en exergue : *8R. G. 1835. P. J. 10D[s] 20G[s].* (voir p. 510). Le revers de cette pièce est dans le même sens que l'avers, c'est-à-dire qu'on tourne la pièce horizontalement de gauche à droite, ou *vice versa*; même remarque pour l'année 1836; puis nous avons une lacune dans notre collection jusqu'à

l'année 1859; à partir de cette dernière année jusqu'à nos jours, l'inscription du revers est à l'opposé de celle de l'avers, c'est-à-dire qu'on tourne la pièce verticalement de haut en bas, ou *vice versa*, pour en faire la lecture. — Argent. Tranche cordonnée.

Ce type de monnaie est fabriqué depuis l'année 1824.

633. *Republica Mexicana;* semblable au n° 632. – ℞. Semblable au n° 632, sauf partie de l'exergue *G°. 1897. R. S.* Cette monnaie qui provient du même atelier monétaire que le n° 632, à savoir *Guanajuato*, ne diffère que peu de la précédente, sauf la disposition inverse du revers par rapport à l'avers. — Argent. Tranche cordonnée (voir p. 510).

634. Une aigle éployée; en exergue : *Republica mexicana. 1871.* – ℞. Une balance; en exergue : *Un peso. Z^s. H. 902.7.* — Argent. Tranche cannelée (voir p. 518).

635. *Republica mexicana;* semblable au n° 632. – ℞. Le bonnet de la liberté posé sur un soleil rayonnant; en exergue *Un peso. M°. 1898. A.M. 902. 7.* — Argent. Tranche cannelée (voir p. 579).

636. Figure de la Reine couronnée, à droite; en exergue : *Victoria Queen*, entre deux grecques continues; à la périphérie, un grènetis. – ℞. Le caractère de la Longévité *Thọ*, entouré par quatre autres caractères chinois décorés au pourtour de lignes courbes formant écussons, dont la traduction se trouve en exergue : *One dollar Hong kong* et la date *1867;* à l'intérieur du listel, un grènetis et une grecque continue. Argent. Tranche cannelée (voir p. 521).

Ces monnaies furent fabriquées à Hong kong, pendant les années 1866, 1867 et 1868.

637. Un dragon volant à trois griffes, entouré d'un grènetis; en exergue, huit caractères chinois, voulant dire «Grand

Japon, Mei ji, 19e année (1886)» et en anglais *416. One yen. 900.;* à la périphérie, une fine dentelure. – R/. Deux caractères chinois traduits par «un yen», entourés d'une couronne de feuilles et fleurs de *kiri* (*Paulownia imperialis*) et de *kiku* (chrysanthème); en haut une fleur de chrysanthème à seize pétales; le tout entouré d'une fine dentelure. — Argent. Tranche cannelée (voir p. 520, 551).

Ces monnaies étaient fabriquées à *Ō saka*, mais nous ne savons depuis quelle année. Dès 1870, 3e année du règne, on frappait un autre *yen* d'argent, ayant au revers un soleil de gueules rayonnant.

638. Une aigle éployée; en exergue : *United States of America.* – R/. Une figure assise à droite entourée de treize étoiles à six pointes, représentant les treize colonies américaines existant en 1775, année du commencement de la guerre de l'Indépendance; ces colonies étaient du nord au sud : New Hampshire, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, New York, New Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina, Georgia. — Argent. Tranche cannelée (voir p. 519).

639. L'aimable figure de la *Mistress of the Sea* : une *Britannia* tournée à droite, le trident dans la main droite, la main gauche reposant sur un bouclier chargé de l'enseigne de la marine; en exergue : *One dollar.* – R/. Deux caractères chinois et deux mots malais équivalents, traduits par «un dollar». — Argent. Tranche cannelée (voir p. 560).

CAMBODGE.

L'antique royaume Khmêr est maintenant bien déchu de sa grandeur et de sa prospérité; après avoir eu Angkor pour capitale, les incursions siamoises en nécessitèrent le déplacement à diverses reprises et, lorsque la France vint occuper la Basse Cochin-

chine, la Cour était installée à Oudong, qu'elle quitta plus tard pour se fixer à Phnom penh.

Les *Chroniques royales*[1] fixent les dates suivantes pour la chronologie des souverains cambodgiens du XIXe siècle, auxquelles nous ajoutons une date du XXe siècle :

1806–1834. En 1806, au mois d'août, le prince Ang chan, alors âgé de quinze ans, fut couronné à Bangkok sous le nom de Prĕa bat Somdach Prĕa outey réachéa thiréach réaméa thiphdĕy Prĕa srey sorijopor; il mourut sans enfants mâles, au mois de décembre 1834, de la dysenterie.

1834–1841. La princesse Ang mey, fille du précédent, âgée d'environ vingt ans, occupa le trône temporairement; elle mourut folle à Oudong en décembre 1874.

1841–1859. Ang duong, frère de Ang chan, couronné à Bangkok; investiture à Oudong en 1847.

1860–1904. Norodom I. Il s'appelait Cherelang, et, comme prince, il avait les titres de Prĕa ang méchas réachéa vodey; fils du précédent et de la reine Neac menéang pên, il naquit en 1835 à Angkor borey près Battambang. En 1856, il fut nommé Obbarach. A la mort de son père, la Cour, en novembre 1859, désigna ce prince pour monter sur le trône; couronné à Oudong le 3 juin 1864. Mort à Phnom penh, le 14 avril 1904, à cinq heures du soir. Le souverain est désigné sur les brevets de médaille de l'Ordre royal du Cambodge par les titres suivants : Prĕa bat Somdach Prĕa Norodom Ier bŏrŏm réam tivéa vŏtan Prĕa Chau Crŭng Campuchea thiphdĕy.

1904. Sisavat (Sisawath). Frère du précédent. Fils de Ang duong et de Menéang pou, il naquit en 1840. Le 28 mai 1870, il fut élevé à la dignité d'Obbarach[2], ou sous-roi, ou second roi.

[1] Cité par Moura, *Le royaume du Cambodge*, Paris, 1883, vol. II.

[2] Cette dignité, qui était la troisième du royaume, s'est éteinte avec

L'état de dénuement auquel s'est trouvé réduit ce malheureux pays, harcelé et déchiqueté au nord par les Siamois[1], au sud par les Annamites, ne lui a pas permis, depuis de longs siècles, de se livrer à la fabrication active de monnaies. Lorsque les Français, après l'occupation des provinces de l'est de la Basse Cochichine, vinrent au Cambodge, ils constatèrent que les commerçants étrangers avaient importé, pour les besoins de leurs affaires, les monnaies suivantes, qui sont encore celles ayant cours aujourd'hui :

sapèques annamites en zinc;

piastres;

lingots d'argent annamites, du poids de dix onces.

Outre ces espèces, on trouvait encore, en très petit nombre, des pièces indigènes, qui sont presque devenues des raretés numismatiques. Ces pièces portent sur une face un temple antique surmonté de tours, et sur l'autre l'oie sacrée, *haṃsa*. Le temple dont il est question, représenté en élévation, est l'image d'un ancien palais des rois khmêrs, et les tours qui sont figurées

son dernier titulaire; son trône supportait un parasol à cinq étages. La seconde dignité était celle d'Abjoreach (roi qui a abdiqué), dont le trône était décoré d'un parasol à six étages. Le Prĕa klas, qui surmonte le trône du roi, est formé de sept parasols montés sur le même manche, et dont la grandeur va en diminuant à mesure qu'ils s'élèvent. Ce parasol étagé est jaune au Cambodge et blanc à Luang prabang.

[1] Dès la page 3, nous regrettons que le traité du 15 juillet 1867 ait sanctionné l'abandon au Siam des deux riches provinces de Siem reap (Angkor) et de Battambang, détenues irrégulièrement depuis 1795 par les Siamois. A cette époque, le roi, que la France dépouilla, ne fut même pas consulté, pas plus que le Gouvernement de la Cochinchine. Une revendication est toujours possible, étant données les manières d'extorquer la propriété des voisins. Le roi Norodom protesta toute sa vie contre cette spoliation (outre celle d'autres provinces), qu'il comparait tristement plus tard à celle dont la France fut victime, lorsque l'Alsace et la Lorraine furent arrachées de son territoire. (Voir un autre fait semblable p. 355, n. 3, sans compter la voie de pénétration de Pak lung.) Par une ironie du sort, on disait, fin 1904, que c'était un colonel français qui était appelé à commander les milices siamoises de ces deux provinces.

ont fait baptiser ces pièces : *Prăk prâsat* « monnaies à tours ». L'oiseau haṃsa est la monture de Brahma, que l'on voit perché sur un immense mât de pavillon, doublé extérieurement de cuivre doré, servant d'emblème à tous les temples dédiés à Çakya mouni. La date de la fabrication des pièces est exprimée dans les trois ères usitées au Cambodge, à savoir :

l'ère du Bouddha, *Prĕa sakarach*, c'est-à-dire la date comptée depuis la mort de Çakya mouni, qui eut lieu en l'année 543 A. C.[1];

la grande ère, *Maha sakarach*, datant de l'année 78 A. D.;

la petite ère, *Chula sakarach*, datant de l'année 638 A. D.; répandue sous l'influence siamoise, elle est aujourd'hui seule employée dans les pièces officielles.

640. Temple à une porte et quatre baies, sommé de trois tours, celle du milieu plus élevée; inscription[2] sur la porte : *Krung Kampuchéa*[3] (transcription littérale *Kruṅ Kambūjā*) « Royaume du Cambodge »; inscription dans les baies : *Inteacpat* (*Intakpath*), ancien nom d'Angkor, l'antique capitale. — R̸. L'oie sacrée, haṃsa, tournée à droite; en exergue : au-dessus de l'oiseau, *Preah sakarach*[4] *2390* « ère sacrée (du Bouddha) 2390 »; côté du bec, *Maha sakarach*[5] *1769* « grande ère 1769 »; côté de la queue, *Chula sakarach*[6] *1209* « petite ère 1209 ». Dans le champ, au-dessus de l'oiseau : *chhnam momê nuposak* « année de la chèvre[7],

[1] Voir monnaie n° 595, p. 501. Les bouddhistes du nord font mourir Çakya mouni en l'année 949 A. C.

[2] L'écriture *khmêr* s'écrit horizontalement, de gauche à droite.

[3] Écrit aussi *Crüng Campuchea* (voir p. 630). Les auteurs sont encore divisés sur les lettres et les signes à employer pour la romanisation de cette écriture. L'uniformité importerait plus que la logique, tout système choisi restant conventionnel.

[4] Écrit aussi *Préa* (*Prĕa*) *put sacrach*. *Put* = *Phật* 佛, Bouddha.

[5] Écrit aussi *Moha sacrach*.

[6] Écrit aussi *Cholla sacrach*.

[7] Les Cambodgiens et les Siamois n'ont pas le cycle dénaire, mais seulement le cycle duodénaire, semblable à celui des Annamites (voir p. 175). Toutefois, leur cycle sexagésimal, composé de cinq périodes de douze années et divisé en six décades, commence avec l'année du *bœuf* (*buffle*).

neuvième (de la décade)». Ces indications correspondent à l'année 1847 A. D., qui est celle de l'investiture du roi Ang duong (voir p. 630). — Argent; tranche lisse; poids 15 grammes. Valeur un bat ou tical ou $ 0,60.

641. Temple à une porte et deux baies, sommé de trois tours; le reste comme n° 640. – R. Voir n° 640. — Argent; tranche lisse; poids 14 grammes.

642. Temple à une porte et deux baies, sommé d'une tour. – R. L'oie sacrée, tournée à droite; en exergue : au-dessus de l'oiseau, *2390;* côté du bec, *1209;* côté de la queue, *1769*. Ces indications correspondent à l'année 1847. — Argent; tranche lisse; poids 3 gr. 4.

Plus tard, le roi Norodom Ier fit frapper diverses monnaies portant toutes le millésime de 1860, année de son élévation au trône, mais qui cependant ne furent fabriquées qu'à une époque postérieure. A diverses reprises la Monnaie de Phnom penh frappa de ces pièces avec les anciens coins, déjà bien usés, et spécialement en 1899, lors de la crémation des restes de la Reine-mère, la Prĕa voreach chini [1], morte en 1897. A cette occasion, le roi jeta à son peuple des monnaies à son nom et à son image. Toutes ces pièces portent sur la face l'effigie du roi à droite et en exergue *Norodom I Roi du Cambodge. 1860;* en bas le nom du graveur *C. Wurden.* Le revers présente d'azur à des vases d'or supportant un glaive antique, la poignée à dextre, entourés d'une couronne de feuilles; sur l'écu, posé sur deux piques passées en sautoir, figure la croix de l'ordre royal du Cambodge (créé en septembre 1864); manteau d'État doublé d'hermine surmonté de la tiare royale sommée d'une étoile projetant des rayons. Ces monnaies sont désignées sous le nom de *Prăk Mokoht Pra Khan* «monnaies à tiare

[1] Cette dignité, qui était la quatrième du royaume, s'est éteinte avec la dernière titulaire.

et sacrée épée ». La tradition rapporte que cette épée fut donnée aux anciens rois khmêrs par le dieu Indra. Suivant une vieille coutume, les fonctionnaires khmêrs jurent fidélité à leur roi deux fois par an, et les vases, figurés sur l'écu, contiennent l'eau du serment, qu'ils boivent. On conserve aussi dans le palais, avec l'épée sacrée, un fer de lance aussi ancien qu'elle, et c'est la raison qui a fait figurer deux piques dans les armoiries du souverain. En exergue : *Krung Kampuchéa* « Royaume du Cambodge » et des inscriptions variables selon la valeur des espèces.

643. R/. *1 bat.* — *Quatre francs.* L'inscription du revers est à l'opposé de celle de l'avers. — Argent; valeur $ 0,60. Tranche cannelée. Poids 14 gr. 5.

Parité de la piastre 6 fr. 666.

644. R/. *2 sling.* — *Deux francs.* L'inscription du revers est dans le même sens que celle de l'avers. — Argent. Tranche cannelée. Poids 7 gr. 5.

645. R/. *1 sling.* — *Un franc.* L'inscription du revers est dans le même sens ou à l'opposé de celle de l'avers. — Argent. Tranche cannelée. Poids 4 gr. 5.

646. R/. *1 huaung (fu'o'ng).* — *50 centimes.* L'inscription du revers est à l'opposé de celle de l'avers. — Argent. Tranche cannelée. Poids 2 grammes.

647. R/. *1 pei.* — *25 centimes.* L'inscription du revers est à l'opposé de celle de l'avers. — Argent. Tranche cannelée. Poids 1 gr. 4.

648. R/. *1 tien.* — *Dix centimes.* — Bronze. Tranche lisse. Poids 10 grammes.

Tien est le *tiền* 錢 annamite, dixième partie de la ligature, soit une valeur de soixante sapèques de zinc.

649. R/. *3o kas*[1]. — *Cinq centimes.* — Bronze. Tranche lisse. Poids 5 grammes.

Kas voulant dire sapèques de zinc. (Voir p. 304.)

650. On fait encore usage, pour les gros payements, de la barre d'argent annamite en forme de bateau, du poids de dix onces, portant les inscriptions suivantes venues de fonte : *Trung bình* 中平, nom de balance, et *Công giáp* 公甲, de premier titre (voir n° 171). Ces lingots sont en outre surfrappés, lorsqu'ils sortent du Trésor cambodgien, des deux caractères *Thắng nguyên* 勝元 «lingot excellent», et d'un ou de deux poinçons chargés de la lettre *N* surmontée d'une couronne royale européenne. — Poids moyen 385 grammes.

LAOS.

Le royaume de Lan xang (*Lan chhang*[2] million d'éléphants) ou Vien tiane, le pays des dix mille éléphants des Annamites *Vạn tượng* (voir p. 22, n° 1), fut dévasté par les Siamois, qui avaient en outre occupé les États voisins de Luang prabang et Bassac, à la tête desquels ils avaient placé des Commissaires. Ce système d'annexion, inauguré par la nouvelle dynastie siamoise (1782), ne put être toléré par la France (voir p. 1), et le procès fut vidé presque pacifiquement.

L'administration du Laos français, créé en 1895 et unifié par un arrêté du 6 février 1899, comprend tous les territoires de la rive gauche de la Mekong, cédés à la France par le traité du 3 octobre 1893 (voir p. 1).

[1] Toutes les inscriptions des monnaies cambodgiennes ont été très obligeamment traduites par M. le professeur Aymonier, le savant directeur de l'Ecole coloniale; nous sommes heureux de lui présenter à nouveau nos meilleurs remerciements.

[2] C'est le nom du Laos oriental. Le Laos occidental est appelé *Lan na* (million de rizières).

Par mesure spéciale, nécessitée par des raisons politiques, le royaume de Luang prabang jouit d'un régime de faveur; de plus, ses provinces situées sur la rive droite de la Mekong ne sont plus soumises au lien de vassalité vis-à-vis le Siam. Voici quelques dates historiques de ce royaume :

Chan, mourut en 1872.

Son frère *Oun kam* lui succéda; mort le 15 février 1896, âgé de 87 ans.

Son fils aîné *Zaccharine* lui succéda; mort le 25 mars 1904.

Son fils *Sisavong* lui succéde.

Les monnaies ayant cours dans le Laos français ont été énumérées pages 585 et suivantes.

651. *Cauris;* deux échantillons de coquillage de dimensions extrêmes, choisis dans une ligature; la partie convexe de la coquille est brisée afin de permettre le passage d'un lien qui réunit les coquillages, de la même façon que les sapèques annamites.

652. *Lat;* trois échantillons de lingots de cuivre, en forme de barque minuscule, de poids et de valeurs très variables selon les provinces. Sans dessins ni inscriptions. — Poids 58 grammes; 21 grammes; 19 gr. 5.

652[a]. *Lat*, en cuivre, semblable aux précédents. La face est chargée de deux poinçons dont l'un représente un éléphant blanc, la tête à dextre : c'est le Bodhisattva qui devint le Bouddha; l'autre représente une roue à rochet, dont les dents courbes tournent de gauche à droite[1] : c'est la roue de la loi,

[1] La plupart des ticaux ronds et leurs subdivisions 1/2 et 1/4, tant en or qu'en argent, actuellement en circulation au Siam, sont frappés de deux poinçons : la tiare et le même symbole en forme de roue à rochet, mais dont les huit dents courbes tournent de droite à gauche. Les subdivisions du tical, 1/8, 1/16, 1/32 pour l'argent, et 1/8, 1/16 pour l'or, sont

Dharmacakra 法輪 *Pháp luân* (voir p. 120). — Poids 37 grammes. (Musée des Médailles de Paris.)

653. *Chûlôn* ou *Chaubinbank*, lingot d'argent en forme de navette (Shell money). Sur la face quatre rangs d'efflorescences et l'empreinte de trois poinçons portant chacun un croissant. — Poids 94 grammes.

653[B]. Lingot d'argent semblable au précédent, mais avec d'autres poinçons. Longueur 0 m. 092; largeur 0 m. 018. Poids 59 gr. 6. (Musée des Médailles de Paris.)

d'un volume trop réduit pour pouvoir supporter deux poinçons; la tiare seule figure. La roue de la loi figure sur les monnaies plates de *Mongkut*, mais alors chaque dent, séparée en deux parties, forme une fourche à deux dents. Outre les marques publiées antérieurement, on trouve aussi le tical rond et ses subdivisions en argent, chargés de deux poinçons : la tiare et un anneau ou orle rond chargé de six besans.

OUVRAGES CITÉS OU CONSULTÉS.

OUVRAGES EN LANGUES EUROPÉENNES.

ADMINISTRATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES. *Rapports au Ministre des Finances*, Paris.

AUDSLEY ET BOWES. *La céramique japonaise*, Paris, 1881.

AYMONIER. *Notes sur le Bình thuận*, dans *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1885.

BANQUE de L'INDO-CHINE. *Rapports du Conseil d'administration*, Paris.

BARON. *Description du Tonquin*, dans *Histoire générale des voyages*, Paris, 1751.

BARROW. *Voyage à la Cochinchine*, traduction Malte-Brun, Paris, 1807.

BÉDAT. *Mines d'argent de Ngan son*, Paris, 1889.
Mines d'argent de Ngan son, Hanoi, 1890.

P. F. BONNEVILLE. *Traité des monnaies d'or et d'argent*, Paris, 1806.

A. BONNEVILLE. *Nouveau traité des monnaies d'or et d'argent*, Paris, 1849.

BROSSARD DE CORBIGNY. *Huit jours d'ambassade à Hué*, dans *Tour du monde*, Paris, 1878.

BULLETIN DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT, Hanoi.

BULLETIN ÉCONOMIQUE, publié par la Direction de l'Agriculture et du Commerce, Hanoi.

CHAMBERLAIN ET MASON. *Handbook for travellers in Japan*, Tokyo, 1894.

DE CHAUDOIR. *Recueil de monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée, d'Annam et de Java*, Saint-Pétersbourg, 1842.

ED. CHAVANNES. *Les mémoires historiques de Se ma Ts'ien*, Paris.
De l'expression des vœux dans l'art populaire chinois, dans *Journal asiatique*, Paris, 1901.

CHÉON. *Recueil de cent textes annamites*, Hanoi, 1899.
Cours de langue annamite, Hanoi, 1901.

J. A. van der Chijs. *Catalogus der numismatische verzameling van het bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen*, Batavia et La Haye, 1896.

Couvreur S. J. *Dictionnaire chinois-français*, Ho kien fou, 1890.
Les quatre livres, Ho kien fou, 1895.
Cheu king, Ho kien fou, 1896.
Chou king, Ho kien fou, 1897.
Li ki, 2 vol., Ho kien fou, 1899.

Dumoutier. *Les symboles... chez les Annamites*, Paris, 1891.

Eitel. *Handbook of chinese Buddhism*, London, 1888.

Ferry. *Le Tonkin et la Mère-Patrie*, Paris, 1890.

Gaillard S. J. *Croix et Swastika*, Chang hai, 1893.

Geerts. *Voyage du yacht hollandais «Grol» du Japon au Tonquin*, dans *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1882.

Génibrel M. A. *Dictionnaire annamite-français*, Saigon, 1898.

Gide. *Principes d'économie politique*, Paris, 1903.

de Groot. *Les fêtes annuellement célébrées à Émoui*, traduction C.-G. Chavannes, Paris, 1886.
The religious system of China, 4 vol., Leide, 1892-1901.

Gulland. *Chinese porcelain*, 2 vol., London, 1902.

Haas. *Siamese coinage*, dans *Journal of the North-China branch of the Royal asiatic Society*, Shang hai, 1879.

Havret S. J. *Manuel de chronologie*, dans *T'oung pao*, 1898.

Hepburn. *A japanese and english dictionary*, London, 1867.

Hirth. *Ueber fremde Einflüsse in der chinesischen Kunst*, München et Leipzig, 1896.

Hoang S. J. *A notice of the chinese calendar*, *Zi ka wei*, 1885.
Notions techniques sur la propriété en Chine, Chang hai, 1897.

Julien. *Le livre des récompenses et des peines*, London, 1835.

de la Bissachère. *État actuel du Tunkin...*, 2 vol., Paris, 1812.

Lacroix. *Numismatique annamite*, Saigon, 1900.

Landes. *Notes sur la langue et la littérature annamite*, dans *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1884.

Le Comte. *Histoire du Tunquin*, Paris, 1666.

Le Gall S. J. *Le philosophe Tchou Hi*, Chang hai, 1894.

Lockhart. *A manual of chinese quotations* (traduction du *Ấu học*), Hong kong 1893.

The Currency of the Farther-East, Hong kong, 1895.

Luro. *Le pays d'Annam*, Paris, 1878.

Mayers. *The chinese reader's manual*, Shang hai, 1874.

des Michels. *Lục vân tiên*, Paris, 1883.

Quelques observations au sujet du sens des mots chinois Giao chỉ, Paris, 1889.

Moura. *Le royaume du Cambodge*, 2 vol., Paris, 1883.

Pagès. *Essai de grammaire japonaise*, Paris, 1861.

Pauthier. *Le livre classique des trois caractères*, Paris, 1873.

Pétillon S. J. *Allusions littéraires*, Chang hai, 1895-1898.

Philastre. *Le Code annamite*, 2 vol., Paris, 1876.

de Rhodes. *Histoire du royaume de Tunquin*, Lyon, 1651.

Richard. *Histoire du Tonquin*, 2 vol., Paris, 1778.

Schlegel. *The hung league*, Batavia, 1866.

Uranographie chinoise, La Haye et Leyde, 1875.

Segond et Oltramare. *La Sainte Bible*, Paris, 1896.

Silvestre. *Note pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam*, Saigon, 1883.

Notice sur les monnaies et médailles d'Annam, dans *Administration des Monnaies et Médailles*, Paris, 1900.

Taberd M. A. *Dictionarium latino-anamiticum*, Serampore, 1838.

Terrien de Lacouperie. *Catalogue of chinese coins*, London, 1892.

Tissanier. *Relation du voyage depuis la France jusqu'au royaume de Tunquin*, Paris, 1663.

Titsingh. *Mémoires et Anecdotes sur les Djoguns*, publié par A. Rémusat, Paris, 1820.

Toda. *Annam and its minor currency*, dans *Journal of the North-China branch of the Royal asiatic Society*, Shang hai, 1882.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Tour du Monde. *Plan de la ville de Saigon fortifiée en 1790*, Paris, 1860.

Trương vinh ky. *Cours d'histoire annamite*, 2 vol., Saigon, 1875-1879.
Saigon et ses environs, dans *Excursions et Reconnaissances*, Saigon, 1885.

Tschepe S. J. *Histoire du royaume de Ou*, Chang hai, 1896.

Vallot M. A. *Dictionnaire franco-tonkinois*, Hanoi, 1898.

Viénot et A. Schroeder. *Voyage d'études fait au Tonquin*, Saigon, 1883. (Premier projet de chemin de fer de *Hà nội* à *Hải phòng*.)

Vissering. *On chinese currency*, Leiden, 1877.

Watters. *The eighteen lohan*, dans *Journal of the Royal asiatic Society*, Shang hai, 1899.

Woodruff. *China's defective currency*, Shang hai, 1897.

Zi S. J. *Pratique des examens littéraires en Chine*, Chang hai, 1894.

OUVRAGES ANNAMITES.

Hoàng Việt luật lệ 皇越律例 «Code, civil et pénal, annamite», 1813. Promulgué durant l'ère *Gia long*, en 1812, *22 quyển en 12 bản*.

Khâm định Việt sử thông giám cang mục 欽定越史通鑑綱目 «Annales annamites», 1884. Ouvrage s'arrêtant à la fin de la dynastie *Lê*, *5 + 47 quyển en 26 bản*.

Đại nam liệt truyện tiền biên 大南列傳前編 «Histoire généalogique des feudataires de *Huế*», 1851, *6 quyển en 3 bản*.

Đại nam chính biên liệt truyện sơ tập 大南正編列傳初集 «Histoire généalogique», 1889, *33 quyển en 7 bản*.

Khâm định Đại nam hội điển sự lệ 欽定大南會典事例 «Règlements annexes des statuts administratifs annamites». Ouvrage s'arrêtant au commencement de l'ère *Tự đức*.

Đăng khoa lục 登科錄 «Listes des lauréats du doctorat» (s'arrêtant à 1862), *3 bản*.

Gia định thành thông chí 嘉定城通志 «Histoire et description de la Basse Cochinchine», par *Trịnh hoài đức*. Cet ouvrage a été traduit par Aubaret, Paris, 1863.

OUVRAGES CHINOIS.

Cổ toàn hội 古泉匯 (*12 bổn*), 1864, et son supplément *Tục toàn hội* 續泉匯 (*4 bổn*), 1875, «Numismatique», par *Lý tá hiền* 李佐賢, en littérature *Trúc bằng* 竹朋, publié à *Lí tsin* 利津, province de *Chān tōung* 山東. L'auteur s'arrête, pour la Chine, à la fin de la dynastie *Minh* 明 1368-1662; quant à l'Annam, le travail est continué jusqu'au milieu du XIX[e] siècle.

Khâm định Tây Thanh cổ giám 欽定西清古鑑 «Miroir des antiquités du musée impérial». C'est un ouvrage traitant des cuivres anciens, *40 quyển en 22 bổn*, auquel fait suite le *Khâm định tiền lục* 欽定錢錄 «Numismatique», *en 16 quyển de 2 bổn*, réimpression de Shang hai, 1888.

Tiền chí tân biên 錢志新編 «Numismatique», par *Trương sùng ý* 張崇懿, 1826.

Toàn chí tân biên 泉志新編 «Numismatique», 1838.

Kiết kim sở kiến lục 吉金所見錄 «Numismatique», par *Vị viên* 渭園, *16 quyển en 4 bổn*, 1841.

Thánh miếu tự điển đồ khảo 聖廟祀典圖考 «Rituel illustré des sacrifices au temple du Saint (Confucius)», *3 + 1 bổn*, Shang hai.

Bách thể thiên tự văn 百體千字文 «Le livre des mille mots écrits en cent écritures différentes», par *Châu hưng tự* 周興嗣 (VI[e] A. D.). Réimpression de Shang hai, 1884. Ouvrage traduit par Julien, Paris, 1864.

Lục thơ thông 六書通 «Les six formes d'écritures (classées par finales toniques)». Ouvrage composé en 1661, par *Mẫn tề cấp* 閔齊伋, *10 quyển et 10 quyển de supplément en 6 bổn*, Shang hai, 1895.

Tam tự kinh, chú giải bị yếu 三字經註解備要 «Le livre des phrases de trois caractères, commenté et le texte principal complété», par *Hạ hưng tứ* 賀興思.

Nhĩ nhã âm đồ 爾雅音圖 «Album de dessins de ce dictionnaire», *4 quyển en 2 bổn*. réimpression de Shang hai, 1884.

OUVRAGES JAPONAIS.

Kim ngân đồ lục 金銀圖錄 «Numismatique», par *Cận đằng* 近藤, 7 *bổn*, *Ō saka*, 1810.

Cổ kim toàn hóa giám 古今泉貨鑑 «Numismatique», 1798.

San bổ Hòa Hán niên khế 刪補和漢年契 «Tables de concordance de la chronologie japonaise et chinoise, mises à jour», *Ō saka*, 1860.

Vạn vật số hình họa bổ 萬物雛形畫譜 «Album de dessins».

Khoáng sơn thắng khái 晃山勝概 «Description de Nikko et environs», par *Cẩm thạch thu* 錦石秋, *3 bổn*, 1887.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 9, note 3. *Sêu mà Ts'iên*, voir p. 265, n. 1.

12, ligne 2. *Kì*, remarquable. *Đồng*, enfant de huit à quinze ans.

13, ligne 26. A propos des concours de 1904, M. Gaston Boissier, au sujet du prix Née qui fut décerné à M. Maurice Barrès, auteur des *Déracinés* et qui semble exercer une certaine influence sur les générations nouvelles, insiste avec éloges sur ce que l'auteur revient sans cesse, dans ses ouvrages, sur le conseil qu'il faut résister à cet enivrement de jeunesse qui nous porte à croire que tout recommence avec chacun de nous, qu'il n'y a point de solidarité entre le passé et le présent, et qu'à chaque fois, du pied jusqu'au faîte, tout doit être rebâti à neuf.

32. En 1546, la Cour s'installa à *Vạn lại* 萬賴, *huyện* de *Thoại* (*Thụy*) *nguyên* 瑞原, *phủ* de *Thiệu hóa* 紹化, province de *Thanh hoa* 清花 (maintenant *Thanh hóa*).

32. En 1596, au troisième mois, la Cour revient à *Đông kinh*.

35, ligne 2. *Phủ* de *Kiến thoại* (*thụy*) 建瑞, anciennement province de *Hải dương* 海陽.

35, ligne 4. *Mạc đăng dung* était natif de *Cổ trai*.

46, ligne 6. 623 et non 653.

49, ligne 11. 1583 et non 1581. Le P. Ricci, né en 1552, mourut en 1610.

53, note 1. Le temple de *Qui điền* est le surnom du *Nhất trụ tự* 一柱寺, situé au village de *Thanh bảo* 清寶, *huyện* de *Vĩnh thuận* 永順, *phủ* de *Hoài đức* 懷德, province de *Hà nội*.

53, note 1. Le temple de *Phổ* (*Phả*) *minh* est situé au village de *Tức mặc* 即墨, *huyện* de *Mỹ lộc* 美祿, *phủ* de *Xuân trường* 春長, province de *Nam định* 南定.

53, note 1. Le temple de *Quỳnh lâm* est situé au village de *Hà lôi* 河雷, *huyện* de *Đông triều* 東潮, province de *Hải dương*.

54, ligne 3. Le temple de la littérature, *Văn miếu*, fut réparé et agrandi par *Lê thánh tông*, en la quatorzième année de l'ère *Hồng đức*; en cette année 1483, il y installa le *Quốc tử giám*, et en 1484 commença l'érection des stèles relatant les noms des docteurs reçus aux examens depuis l'année 1442 (voir p. 102). Le *Văn miếu*, d'après les *Annales* (Q. 34, p. 32), est situé au sud-ouest de la *Đô thành* 都城 du *phủ*

de *Phụng thiên* 奉 天, *huyện* de *Vĩnh xương* 永 昌, village de *Minh giám* 明 監. Le temple fut à nouveau réparé en 1756 et vers 1888. Le *Quốc tử giám* réparé en 1762, n'existe plus à *Hà nội*.

Page 68, dernière ligne. *Nguyễn hữu chỉnh*, natif du village de *Đông hải* 東 海, *huyện* de *Chân lộc* 眞 祿, province de *Nghệ an*. Fidèle à son souverain, il fut pris par les *Tây sơn* le douzième mois de l'année 1787, puis ramené à *Hà nội* où son corps fut coupé en morceaux pour être exposés aux portes de la capitale.

70, ligne 3. Voir monnaie n° 445, page 490.

81, ligne 3. Les (deux) anneaux ronds couplés.

91, ligne 23. Au lieu de : au, lire : après le.

93, note 2. Hélas! nos souhaits n'ont pas été complètement exaucés; le très regretté Brière s'est éteint à la fin de l'année 1904.

96, note 2 Le cornet *Ori no shi*.

97, ligne 8. *Lữ*, l'hôte de la grotte, est le dieu de la littérature spécialement taoique; né vers 755 A. D.

107, ligne 13. Au lieu de : 1977, lire : 1779.

114, ligne 21. Les quatre gardiens de l'univers, *Catur mahârâjas* 四 大 (天) 王 *Tứ đại* (*thiên*) *vương*.

114, ligne 22. *Dhanada*, expliqué par *Đa văn* 多 聞, universel.

114, ligne 22. *Virûḍhaka*, expliqué par *Tăng trường* 增 長, accroissement éternel.

114, ligne 23. *Dhritarâṣṭra*, expliqué par *Trì quốc* 持 國, contrôleur du royaume.

114, ligne 23. *Virûpâkṣa*, expliqué par *Quảng mục* 廣 目, œil vaste.

114, ligne 25. *Brahma* 陀 婆 吸 *Đà bà hấp*.

114, ligne 25. *Indra* 因 陀 羅 (帝) *Nhân đà la* (*Đế*).

115, ligne 5. Rectifier les noms des deux Bodhisattvas, qui sont : *Maudgalyâyana* 目 伽 略 *Mục già lược*, le disciple placé à sa gauche, et *Çariputra* 舍 利 弗 *Xá lị phất*, le disciple placé à sa droite, tous deux morts avant leur maître.

120, note 1, ligne 10. 1262 et non 1242.

126, ligne 16. *Ấp* et non *Áp*.

Page 144, ligne 18. *Khuinh cái* se traduit aussi par : inclinez les parasols (de dignité).

155, ligne 16. Le *đông các* est aussi une bibliothèque royale; édifié en 1826.

159, ligne 2. *Tát* doit très probablement s'écrire 韡; nous sommes trop loin pour vérifier nos notes.

159, ligne 4. *Kim ngô*, nom d'oiseau fabuleux qui écarte les mauvaises influences. Gardes qui précèdent le souverain, dans ses sorties, portant l'image de l'oiseau *kim ngô*, afin d'écarter toute maligne influence. (Couvreur, *Dictionnaire*, p. 578.)

171, n° 47. *Tát* doit très probablement s'écrire 韡.

188, ligne 21. *Lục* et non *lực*.

191, note 1. Chavannes et non Chavanne.

210, note 7. Chaque ondulation de l'étoffe équivaut à la récitation du souhait qui y est écrit. Un système plus perfectionné est le moulin à prières (voir monnaie n° 611, p. 505).

214, note 2. Voir aussi Couvreur, *Li ki*, II, p. 67.

222, ligne 12. *Hạt* et non *hại*.

280, note 1. La ville de Santo Nome de Deus de Macao aussi nommée *Hương sơn ảo* 香山澳.

312, note 1. Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, Hanoi, 1904, page 1018, enregistre qu'en juillet-août 1904 le cours moyen de la piastre à *Thái bình* était de quatre ligatures neuf *tiền* de sapèques de zinc; valeur de la piastre 2 fr. 35 et 2 fr. 30. Par son prix élevé, on se rend compte combien cette très utile monnaie de zinc devient malheureusement de plus en plus rare dans le pays.

Un décret présidentiel du 29 décembre 1904 autorise la fabrication, pour le Tonkin, d'une sapèque en zinc pur, d'une valeur d'un six centième (1/600) de piastre, de vingt-cinq millimètres de diamètre et du poids de deux grammes et demi. C'est apparemment le maximum du sacrifice — et c'en est un — que le budget du Tonkin pense devoir s'imposer en faveur de la circulation de la monnaie mineure.

328, ligne 4. *Thanh* et non *Thranh*.

416. D'après l'ouvrage du P. Tschepe, *Histoire du royaume de Ou*, Chang hai, 1896, le nom de *Yue* apparaît pour la première fois dans l'histoire chinoise en 536 A. C. (p. 54). Les princes de *Yue* étaient les descendants du fils d'une concubine de l'empereur *Chao káng* 少

康 [2079-2057 A. C.] (p. 98). Si l'on admet que l'ancien état de *Yue* est le berceau de la race annamite, il y a discordance avec le texte des *Annales annamites* (comparer p. 24).

Page 416, n° 1. Ajouter *phủ* de *Yên khánh* 安 慶.

421, n° 70. Poisson, symbole de bon augure, à qui l'eau, apportée par le nuage, est indispensable à la vie.

500, n°s 592, 593. Ces amulettes, suspendues par des fils rouges au cou des enfants, sont consacrées le septième jour du septième mois par la constellation de la Tisserande, *Chức nữ* 織 女.

500, n° 594. Amulette aussi employée lors de l'inauguration de la couverture de l'habitation.

501, n° 597. Quand la société est bien réglée, le phénix apparaît; quand elle est troublée, il demeure caché. Tant il aime la vertu! (Couvreur, *Entretiens de Confucius, Les quatre livres*, p. 276.)

504, n° 609. Il est fait allusion, dans le *Lễ ký*, à la bonne harmonie entre les époux. (Couvreur, *Li ki*, I, p. 499, 533.)

506, n° 612. L'inscription de la pièce précédente, n° 611, est en caractères originaux; celle du n° 612 porte la même inscription, transcrite en sons chinois, mais non traduite. Il est fait usage, dans cette prière et d'autres, d'un idiome maintenant hors d'usage — d'une langue morte — avec cette aggravation que la transcription, incompréhensible au vulgaire, est seulement accessible, en Annam, à de rarissimes savants religieux.

587, note 1. En 1903-1904, la ferme des jeux a rapporté 5,700,000 ticaux; en 1904-1905, les jeux sont affermés pour une somme de 7,500,000 ticaux, sur un revenu total de 47,500,000 ticaux.

612, ligne 29. L'arrêté ministériel du 3 août 1891 autorise l'émission des billets d'une piastre, jusqu'à concurrence d'une somme de 500,000 piastres; ils ont cours légal.

618, note 1. En France, l'intérêt en matière de commerce, fixé à 6 o/o par la loi du 3 septembre 1807, a été réduit à 5 o/o par la loi du 7 avril 1900.

632, n° 640. *Hamsa;* c'est un autre type à ajouter aux nombreuses représentations de cet oiseau par les peuples de l'Indo-Chine.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Annam.

II. Indo-Chine française.